



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2006-2007

ÉTATS FINANCIERS DES
SOCIÉTÉS DE LA COURONNE,
CONSEILS ET COMMISSIONS

Volume **2**



MINISTÈRE DES FINANCES

**Comptes
publics
de l'ONTARIO**

2006-2007

ÉTATS FINANCIERS DES
SOCIÉTÉS DE LA COURONNE,
CONSEILS ET COMMISSIONS

Volume **2**

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics	v

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 — Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2007	1-1
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2006	1-11
Commission de transport Ontario Northland	31 mars 2007	1-23
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2006	1-47
Hydro One Inc.	31 décembre 2006	1-57
Ontario Power Generation Inc.	31 décembre 2006	1-87
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 2007	1-129
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	31 mars 2007	1-139

Section 2 — Organismes de services du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2007	2-1
Agence des systèmes intelligents pour la santé	31 mars 2007	2-19
AgriCorp	31 mars 2007	2-31
Aide juridique Ontario	31 mars 2007	2-53
Centre Centennial des sciences et de la technologie	31 mars 2007	2-69
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2007	2-71
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2007	2-83
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2007	2-93
Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2007	2-107
Gestionnaire Indépendant du réseau électrique	31 décembre 2006	2-119
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2007	2-133
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2007	2-143
Musée royal de l'Ontario	31 mars 2006	2-163
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2006	2-185
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2007	2-199
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	31 mars 2007	2-211
Office ontarien de financement	31 mars 2007	2-233
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 2007	2-247
Régie des transports en commun du grand Toronto	31 mars 2007	2-253
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2006	2-269
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2007	2-271
Société d'hypothèques et de logement de l'Ontario	31 mars 2007	2-283
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	31 mars 2007	2-295
Société du Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2007	2-325
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2007	2-339
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2007	2-351
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2007	2-365
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	31 mars 2007	2-377
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	31 mars 2007	2-385

Section 3 — Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux	31 mars 2007	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	31 décembre 2006	3-7
Commission des services financiers de l'Ontario	31 mars 2007	3-31
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	31 décembre 2006	3-43
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	31 mars 2007	3-67
Société ontarienne d'assurance-dépôts	31 décembre 2006	3-81
Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2007	3-91
Pertes radiées des comptes	31 mars 2007	3-107
Remises de recettes	31 mars 2007	3-109

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société des hypothèques et de logement de l'Ontario

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
AgriCorp
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère de la Culture
Centre Centennial des sciences et de la technologie
Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique et du Commerce
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)

Ministère de l'Énergie
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire Indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Office de l'électricité de l'Ontario
Ontario Power Generation

Ministère de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Remises de recettes
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère du Procureur général
Aide juridique Ontario
Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique
Régie des alcools de l'Ontario
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario
Société ontarienne de travaux d'infrastructure

Ministère des Richesses naturelles
Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Ministère des Services Gouvernementaux
Commission des courses de l'Ontario
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme
Commission des parcs du Niagara
Société d'exploitation de la Place Ontario
Société du Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
Régie des transports en commun de la région de Toronto
Régie des transports en commun du grand Toronto

Ministère du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2006-2007 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Volume 1 contient les états des ministères indiquant les charges, les actifs et les revenus, des détails sur la dette et des annexes supplémentaires. Les dépenses réelles y sont comparées aux crédits votes.

Volume 2 contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que certains autres états financiers.

Volume 3 contient le détail des paiements faits par les ministères aux fournisseurs et aux bénéficiaires de paiements de transfert.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ENTREPRISES PUBLIQUES

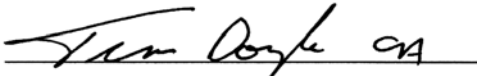
**L'agence de foresterie du parc Algonquin
31 mars 2007****Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et le contrôles interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport de vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tim Doyle', followed by a horizontal line.

Tim Doyle C.A.
Treasurer

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Corbett', followed by a horizontal line.

Carl Corbett R.P.F.
General Manager



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur provincial

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin et au ministre des Richesses naturelles

J'ai vérifié le bilan de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2007 et les états de son exploitation ainsi que l'évolution de l'actif et de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et celle des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 2007 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Toronto, Ontario
le 6 juin 2007

Gary R. Peall
Sous-vérificateur général

Bilan de la situation financière
le 31 mars

	2007 (\$)	2006 (\$)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et équivalents d'encaisse	2 430 182	3 411 954
Investissements temporaires	2 711 684	2 631 934
Compte à recevoir	5 102 847	5 410 335
Stocks	314 283	193 358
Frais pays d'avance	18 780	18 780
	<u>10 577 776</u>	<u>11 666 361</u>
Biens immobilisés (Note 4)	<u>559 233</u>	<u>829 192</u>
	<u><u>11 137 009</u></u>	<u><u>12 495 553</u></u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 548 090	2 528 353
Retenues de garantie des entrepreneurs	115 783	82 754
Fonds de revenue consolidé	338 715	471 128
	<u>2 002 588</u>	<u>3 082 235</u>
Contributions reportées (Note 5)	57 375	—
Obligation prestations futures des employés (Note 6)	434 590	429 922
	<u>491 965</u>	<u>429 922</u>
Actif net		
Investissements de biens immobilisés	559 233	829 192
Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier (Note 3)	2 861 166	2 706 196
Sans restrictions - Fonds général AFPA	5 222 057	5 448 008
	<u>8 642 456</u>	<u>8 983 396</u>
	<u><u>11 137 009</u></u>	<u><u>12 495 553</u></u>

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des résultats des activités forestières
pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général AFPA (\$)	Fonds de reboisement forestier (\$)	Total 2007 (\$)	Total 2006 (\$)
Recettes				
Vente de produits	24 026 657	—	24 026 657	23 533 011
Reboisement forestier	—	965 201	965 201	1 232 228
Vente de bois sur pied	599 104	—	599 104	759 881
Autres (Note 7)	<u>2 258 334</u>	<u>114 165</u>	<u>2 372 499</u>	<u>1 308 434</u>
	<u>26 884 095</u>	<u>1 079 366</u>	<u>27 963 461</u>	<u>26 833 554</u>
Dépenses				
Coûts directs de programmes	21 799 365	1 040 063	22 839 428	21 676 945
Droits de coupe du bois	—	—	—	—
de la Couronne	2 681 736	—	2 681 736	2 402 142
Entretien routier d'accès public	242 625	—	242 625	161 901
Planification des	—	—	—	—
activités forestières	205 184	—	205 184	121 415
Mesurage du bois	<u>76 355</u>	<u>—</u>	<u>76 355</u>	<u>117 544</u>
	<u>25 005 265</u>	<u>1 040 063</u>	<u>26 045 328</u>	<u>24 479 947</u>
Recettes des activités forestières	<u>1 878 830</u>	<u>39 303</u>	<u>1 918 133</u>	<u>2 353 607</u>
Frais administratifs et autres				
Salaires et prestations	1 354 772	250 838	1 605 610	1 461 139
Amortissement	323 316	40 805	364 121	448 924
Frais de bureau	95 740	183	95 923	103 849
Loyer	29 585	17,400	46 985	44 243
Indemnités et frais des	—	—	—	—
administrateurs	42 081	—	42 081	22 191
Relations publiques	37 756	—	37 756	29 301
Assurances	25 128	12 077	37 205	33 048
Frais de déplacement et	—	—	—	—
de formation du personnel	23 396	2 171	25 567	37 569
Expert-conseil, avocats et divers	3 825	—	3 825	5 794
Créances irrécouvrables	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>55 546</u>
	<u>1 935 599</u>	<u>323 474</u>	<u>2 259 073</u>	<u>2 241 604</u>
Résultat (perte) net pour l'exercice	<u>(56 769)</u>	<u>(284 171)</u>	<u>(340 940)</u>	<u>112 003</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États des changements des fonds actifs
pour l'exercice terminé le 31 mars

				2007(\$)	2006(\$)
	Investissements de biens immobilisés(\$)	Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier(\$)	Sans restrictions - Fonds général AFPA(\$)	Total	Total
Solde au début de l'exercice	829 192	2 706 196	5 448 008	8 983 396	8 871 393
Résultat (perte) net pour l'exercice	—	(284 171)	(56 769)	(340 940)	112 003
Virement interfonds (Note 9)	—	398 336	(398 336)	—	—
Amortissement	(364 121)	40 805	323 316	—	—
Investissements de biens immobilisés	<u>94 162</u>	<u>—</u>	<u>(94 162)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>559 233</u>	<u>2 861 166</u>	<u>5 222 057</u>	<u>8 642 456</u>	<u>8 983 396</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007 (\$)	2006 (\$)
Encaisse et équivalents d'encaisse provenant de (s'appliquant à)		
Encaissement		
Résultat (perte) net pour l'exercice:		
Fonds général AFPA	(56 769)	251 383
Fonds de reboisement forestier	(284 171)	(139 380)
Plus (moins): postes hors caisse		
Amortissement	364 121	448 924
Perte (profits) sur les ventes de biens immobilisés	<u>2 118</u>	<u>(38 090)</u>
	25 299	522 837
Changements des fonds de roulement des postes hors caisse	<u>(893 084)</u>	1 176 685
	<u>(867 785)</u>	<u>1 699 522</u>
Financement		
Obligation prestations futures des employés	4 668	29 968
Contributions reportées	<u>57 375</u>	<u>(239 802)</u>
	<u>62 043</u>	<u>(209 834)</u>
Investissements		
Acquisition des investissements temporaires	(79 750)	(71 791)
Acquisition de biens immobilisés	(107 350)	(189 351)
Produit de la vente de biens immobilisés	<u>11 070</u>	<u>46 552</u>
	<u>(176 030)</u>	<u>(214 590)</u>
(Réduction) augmentation de l'encaisse et équivalents d'encaisse	(981 772)	1 275 098
Encaisse et équivalents d'encaisse au début de l'exercice	<u>3 411 954</u>	<u>2 136 856</u>
Encaisse et équivalents d'encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>2 430 182</u></u>	<u><u>3 411 954</u></u>
Encaisse et équivalents d'encaisse qui comprennent:		
Encaisse et soldes bancaires	<u><u>2 430 182</u></u>	<u><u>3 411 954</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2007

1. But de l'organisme

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA) est responsable de la gestion forestière du parc Algonquin. Le gouvernement de l'Ontario a créé cette agence de la Couronne le 4 janvier 1975 selon la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974. Conformément à la Loi sur les impôts, l'AFPA est exonérée d'impôts.

2. Principales conventions

Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'AFPA sont préparés selon les principes comptables établis par les Comptables agréés du Canada et généralement reconnus.

Comptabilité par fonds

Le fonds général AFPA rend compte des activités administratives et génératrices de bénéfice de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Le fonds de reboisement forestier, lui, rend compte des activités de gestion forestière y compris celles des travaux sylvicoles.

Relevé des recettes

Les contributions pour le financement de reboisement forestier sont calculées comme des contributions reportées. Les contributions avec restrictions sont imputées comme recettes au cours de l'exercice durant lequel les dépenses connexes sont encourues.

Les recettes provenant de la vente du bois sur pied et des produits forestiers ainsi que les redevances de reboisement forestier sont identifiées lors de la livraison du bois. Autre recettes sont constatés à titre de revenus lorsqu'il sont gagnés.

Investissements temporaires

Les investissements temporaires comprennent les bons du Trésor à court terme, c'est-à-dire à échéance de trois mois jusqu'à un an. Ils ont été répertoriés d'après leur valeur d'achat ou leur valeur marchande selon celle qui est la moindre. La juste valeur des investissements temporaires de l'AFPA est estimée afin de déterminer leur valeur comptable approximative en raison de leur échéance à court terme.

Stocks

Les stocks, qui consistent de bois récolté pas encore livré aux clients, sont évalués selon la méthode du premier sorti, soit au coût, soit à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont indiqués au prix coûtant. L'amortissement est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 p. 100 par an pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, remorques et pour l'amélioration locative; 20 p. 100 par an pour l'équipement informatique et structures en acier portatives et 25 p. 100 par an pour les véhicules. Le coût de construction est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les ponts et des chemin d'accès seront utilisés, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. L'amortissement des biens immobilisés se rapportant aux activités de reboisement forestier sont calculés aux mêmes taux que ceux mentionnés ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiersau 31 mars 2007

Encaisse et équivalents d'encaisse

La catégorie encaisse et équivalents d'encaisse inclut liquidités, soldes bancaires et dépôts à court terme avec dates d'échéances originales de trois mois ou moins.

Utilization des estimations

Pour établir les états financiers de l'AFPA, la direction est obligée de donner des estimations et de faire des suppositions qui influent sur les montants de l'actif et du passif à la date de l'établissement des états financiers ainsi que sur les montants des recettes et des dépenses établis pendant l'exercice. Il se peut que les résultats réels puissent être différents de ces estimations.

Insuffisance de la valeur des actifs à long terme

Les actifs à long terme sont réévalués en fonction d'une insuffisance possible lors d'événements ou de changements qui indiqueraient que la valeur comptable des actifs pourrait s'avérer irrécouvrable. Cette évaluation compare la valeur comptable nette de l'actif et l'estimation des futurs mouvements de la caisse non escomptés qui seront générés par l'utilisation dudit actif. Si il existe, l'actif insuffisant est comptabilisé selon sa juste valeur qui est calculée principalement à partir de futurs mouvements de la caisse escomptés, que ce soit par le biais de prévisions concernant l'utilisation dudit actif et par sa disposition éventuelle.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'AFPA consistent en l'encaisse, les comptes à recevoir, les investissements temporaires, les comptes fournisseurs et charges à payer et obligation prestations futures des employés. Sauf indication contraire, l'administration convient que l'AFPA n'est pas sujette à des risques importants émanant des intérêts, du cours ou du crédit résultant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable.

3. Fonds de reboisement forestier

A compter du 1 avril 2002, l'AFPA a renouvelé, pour une période de 20 ans, son accord avec le ministère des Richesses naturelles portant sur les activités de gestion forestière et sur les travaux silvicoles. Le financement de ces activités, s'opérant sur une base de récupération des coûts et tenant compte de la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne, est assuré par les droits de coupe ainsi que par les subventions provenant du Fonds de réserve forestier.

L'accord requiert également que l'AFPA garde la somme minimale de 1 500 000\$ dans le Fonds de reboisement.

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2007

4. Biens immobilisés

			2007(\$)	2006(\$)
		Amortissement	Valeur comptable	Valeur comptable
	Coût(\$)	cumulée(\$)	nette	nette
Les ponts et				
les chemins d'accès	5 346 799	5 033 378	313 421	490 194
Véhicules	339 530	190 026	149 504	143 650
Structures en acier portatives	287 284	247 189	40 095	85 554
Reboisement forestier	324 620	293 946	30 674	67 527
Mobilier et appareils	83 358	72 400	10 958	15 340
Equipment technique	182 531	176 923	5 608	6 830
Améliorations locatives	44 804	40 527	4 277	4 925
Equipment informatique	133 715	130 951	2 764	12 637
Remorques	13 690	11 758	1 932	2 535
	<u>6 756 331</u>	<u>6 197 098</u>	<u>559 233</u>	<u>829 192</u>

5. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent le financement externe avec restrictions non dépensé qui a été reçu du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice pour les dépenses futures de l'entretien routier d'accès public. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	2007(\$)	2006(\$)
Solde au début de l'exercice	—	163 520
Plus: financement reçu	300 000	—
Moins: montant dépensée sur l'entretien routier		
et les coûts d'amortissement reliés par année	<u>(242 625)</u>	<u>(163 520)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>57 375</u>	<u>—</u>

Notes afférentes aux états financiersau 31 mars 2007

6. Prestations futures des employés

L'AFPA contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario (CRF), régime à prestations déterminées interentreprises qui leur assure des prestations de retraite. Ce régime est reporté en tant que régime à cotisations déterminées car l'absence de données suffisantes ne permet pas de les présenter selon les principes comptables du régime à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, la contribution de l'AFPA s'est élevée à 100 008\$ (2006 - 104 964\$). Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires ainsi qu'aux prestations de l'État des résultats des activités forestières.

L'AFPA assure également une indemnité de licenciement aux employés qui auront rempli les conditions requises. Tous les employés permanents ont droit à une indemnité de cessation d'emploi égale à une semaine de salaire par an d'emploi continu à l'AFPA jusqu'à un maximum de la moitié du salaire annuel de l'employé. À la fin de l'exercice, l'obligation totale des indemnités de cessation d'emploi assignées est de 434 590\$ (2006 - 429 922\$).

Le coût des autres prestations non liées à la retraite ou à la post-retraite est assumé par Le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario. Par conséquent, ce coût n'est pas cumulé et ne figure pas dans l'État des résultats des activités forestières.

7. Financement de l'entretien des routes

Le montant de 1,73 millions de dollars (897 000\$ en 2006), qui a été reçu par l'Agence suivant un accord conclu avec le ministère des Richesses naturelles, est réporté sous le poste 'Revenus divers'. Cet accord assure à l'Agence le remboursement des dépenses encourues pour la construction et l'entretien des routes d'accès forestières primaires et secondaires dont l'accès n'est pas limité à l'industrie forestière. Une portion du financement ministériel (100 p. 100 en 2006) est transmise aux clients de l'Agence par le biais d'un remboursement qui est basé sur le volume du bois vendu.

8. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'AFPA s'est élevée à 13 024 \$ pendant l'exercice financier (2006 - 8 096\$).

9. Virement interfonds

Une résolution adoptée par le conseil d'administration stipule que toute perte encourue par le Fonds de reboisement résultant des coûts des activités de reboisement qui auront excédé le revenu de l'exercice en cours (en dépit d'autres recettes) sera couverte par le Fonds général.

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel incombe à la direction et au conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et y figurent, le cas échéant, des sommes qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus rigoureuses dans ses activités. Pour protéger son actif, l'Agence emploie des méthodes sûres de contrôle financier interne et des procédés qui permettent d'équilibrer les coûts et les avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, en conformité avec ses règlements administratifs. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et les rapports qui en sont issus sont remis au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe, et les recommander à l'approbation du ministre de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur général. Ce dernier doit exprimer son opinion sur les états financiers et indiquer s'ils donnent une image fidèle de l'information, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Signé par:

Dante Pontone
président-directeur général

Signé par:

Brenda Baker
vice-présidente des finances et des services internes



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
à la ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2006 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Signé par:

Toronto, Ontario
Le 16 mars 2007

Jim McCarter, C.A.
Vérificateur général

Bilan - Actif

Au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)	2006	2005
Actif à court terme :		
Placements de fonds liquides et à court terme	34 617	33 060
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	22 318	20 433
Ministère de l'Environnement	60	162
Taxe sur les produits et services à recevoir	982	1 150
Charges payées d'avance	3 390	3 125
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme :		
Installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (note 3)	2 673	2 745
Installations en cours de construction (note 4)	1 241	3 297
	65 281	63 972
Actif à long terme		
Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (note 3 et note 14b)	8 891	11 172
Prêt en cours — Infrastructure Ontario (note 6)	120 000	120 000
Prêt en cours — Prêt complémentaire (note 5)	246	255
Prêt en cours — Stelco Inc. (note 7)	211	0
Immobilisations nettes (note 8)	4 662	5 066
	134 010	136 493
Total de l'actif	199 291	200 465

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bilan - Passif et capitaux propres

Au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)	2006	2005
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	16 248	20 349
Tranche des avantages sociaux futurs exigibles à court terme (note 11)	1 000	1 000
Provision pour coûts de restructuration	172	261
	17 420	21 610
Passif à long terme :		
Contributions municipales à payer (note 10)	271	1 108
Avantages sociaux futurs (note 11)	7 014	6 537
	7 285	7 645
Capitaux propres de l'Ontario :		
Surplus d'apport (note 13)	95 872	96 127
Bénéfices non répartis	78 714	75 083
	174 586	171 210
Éventualités (note 14)		
Total du passif et des capitaux propres	199 291	200 465

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration

Signé par:

Dante Pontone
Administrateur

Signé par:

Gadi Mayman
Administrateur

État des bénéfices non répartis

Au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)	2006	2005
Revenus d'exploitation des services publics :		
Exploitation des services publics	110 098	104 241
Droits	2 710	1 791
Total des revenus d'exploitation	112 808	106 032
Charges de fonctionnement :		
Salaires et avantages sociaux (notes 11 et 12)	48 929	48 361
Autres charges de fonctionnement	65 518	62 143
Amortissement des immobilisations	1 673	1 739
Systèmes d'exploitation électroniques (note 1c)	0	656
Total des charges de fonctionnement	116 120	112 899
Perte nette — Exploitation des services publics	(3 312)	(6 867)
Revenus de financement :		
Intérêt sur les investissements, les prêts en cours et les installations en cours de construction	7 115	7 164
Total des revenus de financement	7 115	7 164
Charges de financement :		
Provision pour prêt consenti à New Tecumseth (note 14b)	0	18 579
Intérêt	30	26
Frais d'administration des prêts	32	32
Amortissement des immobilisations	60	60
Total des charges de financement	122	18 697
Revenu net (perte nette) — Financement	6 993	(11 533)
Revenu net (perte nette) pour l'exercice précédant l'initiative de transfert des biens	3 681	(18 400)
Initiative de transfert des biens (note 15)	(50)	(48)
Revenu net (perte nette) pour l'exercice	3 631	(18 448)
Solde d'ouverture, bénéfices non répartis	75 083	93 531
Solde de clôture, bénéfices non répartis	78 714	75 083

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)	2006	2005
Rentrées nettes provenant des (affectées aux)		
Activités d'exploitation :		
Revenu net	3 631	(18 448)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissement des immobilisations	1 733	1 799
- Provision pour prêt consenti à New Tecumseth	0	18 579
	5 364	1 930
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités		
- Débiteurs	(1 615)	10 507
- Charges payées d'avance	(265)	(485)
- Crédoeurs et charges à payer	(4 101)	15
- Provision pour coûts de restructuration	(89)	261
	(6 070)	10 298
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	(706)	12 228
Activités de financement :		
Diminution des investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout	2 353	3 571
Diminution des investissements à recevoir pour les installations en cours de construction	2 056	5 225
Diminution des contributions municipales à payer	(837)	(334)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs à payer	477	(60)
Diminution des prêts en cours - Prêt complémentaire	9	50
Augmentation des effets à recevoir	(211)	0
Variation du surplus d'apport	(255)	(728)
Rentrées nettes provenant des activités de financement	3 592	7 724
Immobilisations acquises	(1 329)	(858)
Augmentation des espèces	1 557	19 094
Placements de fonds liquides et à court terme, solde d'ouverture	33 060	13 966
Placements de fonds liquides et à court terme, solde de fermeture	34 617	33 060

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

Généralités

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

Conformément à la Loi, la mission de l'Agence consiste notamment :

- à aider les municipalités à fournir des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout contre recouvrement des coûts en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services en question;
- à financer, à construire et à exploiter des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout pour la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts;
- à fournir ces stations et ces services de façon à protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada qui sont prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont décrites ci-après.

a) Placements de fonds liquides et à court terme

Les placements de fonds liquides et à court terme sont des placements liquides dont l'échéance à l'achat est de trois mois ou moins.

b) Immobilisations

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition. Les immobilisations sont amorties à des taux annuels comme suit :

Matériel roulant	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33 %
Logiciels	50 %
Matériel et outillage	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

c) Systèmes d'exploitation électroniques

Conformément à l'autorisation du conseil d'administration, l'Agence continue de traiter les dépenses consacrées aux systèmes d'exploitation électroniques (OCWAware) comme des charges de fonctionnement de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, puisqu'elle ne prévoit pas recouvrer ces coûts grâce aux activités futures d'exploitation des services publics.

d) Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles liées aux installations sont capitalisés pendant la période de construction. Le taux d'intérêt est établi au début de l'exercice en

utilisant le taux d'intérêt moyen d'un an de l'exercice précédent, tel que versé par l'Office ontarien de financement.

e) **Exploitation des services publics**

Une partie des contrats d'exploitation des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout qui ont été conclus avec les clients prévoient le recouvrement des frais d'exploitation engagés, auxquels s'ajoutent des frais de gestion. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même si les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés jusqu'à maintenant et qui seront recouvrées au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ».

f) **Utilisation des estimations**

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. **Juste valeur des instruments financiers**

La valeur comptable des placements de fonds liquides et à court terme, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. Compte tenu des options de paiement par anticipation, la valeur comptable du solde de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche de leur juste valeur.

3. **Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout**

- a) Ces investissements représentent la portion principale des sommes à recevoir des clients pour les dépenses en immobilisations engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que les coûts de fonctionnement à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'ont pas été facturés. Ils représentent également les intérêts capitalisés relatifs à certaines installations, qui seront recouverts auprès des clients dans les années à venir.
- b) Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 2,0 % à 10,52 %. Le calendrier de remboursement de la portion principale des investissements est le suivant :

(en milliers de dollars)	
2007	2 673
2008	1 333
2009	1 206
2010	881
2011	904
Par la suite	4 567
	11 564
Moins : Versements échéant dans l'année	2 673
	\$ 8 891

4. **Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction**

Les « Investissements à recevoir pour des installations en cours de construction » représentent de nouvelles installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ou des améliorations d'immobilisations importantes qui ont été apportées à des installations existantes par l'Agence pour le compte de ses clients.

5. Prêts en cours - Prêt complémentaire

L'Agence a accordé un prêt à une municipalité qui a obtenu de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour ses installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout. Ce prêt est remboursable sur une période de 25 ans, à un taux d'intérêt de 8,85 % établi par la province lorsque le prêt a été consenti. Ce prêt vient à échéance le 15 décembre 2020.

6. Prêt en cours — Infrastructure Ontario

L'Agence a consenti un prêt de 120 millions de dollars à Infrastructure Ontario, une agence du gouvernement provincial, qui vient à échéance le 1^{er} mars 2023. L'intérêt est versé tous les trimestres à un taux qui est de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. La valeur marchande du billet se rapproche du coût.

7. Effet à recevoir — Stelco Inc.

L'Agence a reçu une obligation à taux variable garantie de Stelco Inc. Ce billet vise le paiement d'un solde impayé pour des services fournis par l'Agence. Le billet, dont la valeur est de 183 000 dollars US, vient à échéance le 31 mars 2016. Le billet a été inscrit par l'Agence à une valeur de 0,2 million de dollars en monnaie canadienne.

8. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette Au 31 décembre 2006	Valeur nette Au 31 décembre 2005
Mobilier et agencements	1 788	1 417	371	484
Matériel roulant	166	131	35	49
Matériel informatique	7 466	6 106	1 360	1 358
Logiciels	4 345	3 417	928	462
Améliorations locatives	6 626	4 827	1 799	2 531
Matériel et outillage	558	389	169	182
	\$20 949	16 287	4 662	5 066

9. Baux

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2007	2 276
2008	1 892
2009	974
2010	381
2011	137
	\$ 5 660

10. Contributions municipales à payer

Au 31 décembre 2006, l'Agence détenait des fonds, pour le compte des municipalités, d'une valeur de 0,3 million de dollars (1,1 million de dollars en 2005). Ces fonds sont compris dans les placements en fonds liquides et à court terme.

11. Autres avantages sociaux futurs

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi et les indemnités pour accidents du travail.

Le montant de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 8 millions de dollars (7,5 millions de dollars en 2005), dont un montant de 1,0 million de dollars représente un élément de passif à court terme. En 2006, le montant comptabilisé était de 1,4 million de dollars (0,8 million de dollars en 2005) et est compris dans les dépenses pour salaires et avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation prévue de 1,7 million de dollars au titre des indemnités pour accidents du travail (1,1 million de dollars en 2005). Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) en date du 31 décembre 2005.

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2006 sera sensiblement le même. Tout redressement du solde cumulatif de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant exact.

Les coûts des autres avantages sociaux accordés aux employés à la retraite sont pris en charge par le ministère des Services gouvernementaux et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

12. Régime de retraite

L'Agence offre des prestations de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car l'Agence ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 2,3 millions de dollars (2,4 millions de dollars en 2005) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

13. Surplus d'apport

Au moment de l'établissement de l'Agence, le solde d'ouverture du surplus d'apport provenait de la province de l'Ontario et représentait la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations.

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts de réparation et d'entretien, aux frais juridiques et à la radiation des avances sur l'aide provinciale convenus avant la création de l'Agence. Les fonds engagés pour les réparations et l'entretien sont consacrés à divers projets; le plus important d'entre eux comporte un plafond de dépenses de 7,5 millions de dollars pour la réparation des biens d'équipement, tel qu'autorisé par le conseil d'administration de l'Agence. De ce montant, une somme cumulative de 6,0 millions de dollars a été dépensée. Un montant cumulatif de 5,6 millions de dollars a été consacré à d'autres projets.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
Solde d'ouverture, 1 ^{er} janvier	\$	96 127	\$	96 855
Redressement du solde d'ouverture		(255)		(728)
	\$	95 872	\$	96 127

14. Éventualités

a) Litiges

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. La plupart de ces instances sont couvertes par une assurance, après déduction d'une franchise variant de 5 000 \$ à 100 000 \$ selon les circonstances qui ont donné lieu à l'instance et sa nature. L'issue de ces poursuites n'est pas encore connue. Les pertes éventuelles seront comptabilisées au cours de l'exercice où un règlement aura lieu. Les assureurs de l'Agence ont refusé de lui accorder une couverture relativement à diverses poursuites en justice totalisant plusieurs millions de dollars dans lesquelles l'Agence a été nommée partie défenderesse par le même demandeur. Ces poursuites sont en suspens. On croit que le risque auquel l'Agence est exposée est nettement inférieur aux montants demandés bien qu'on ne puisse pas déterminer le montant exact de ce risque pour l'instant. Si ces poursuites vont de l'avant, il faudra réévaluer périodiquement le risque auquel l'Agence est exposée.

b) Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau. Ces travaux ont pris fin en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'entente précisait que le prêt serait remboursé par le produit des ventes d'eau plutôt qu'en fonction d'un calendrier préétabli. En date du 31 décembre 2006, il n'y a eu aucune vente d'eau et, par conséquent, aucun paiement de capital ou d'intérêt n'a été effectué. La conduite d'eau et le remboursement du prêt font l'objet de discussions au sein des divers paliers de gouvernement. Compte tenu de l'incertitude qui entoure les ventes futures d'eau, l'Agence a passé en charges le montant total de 18,6 millions de dollars en décembre 2005. À partir du 1^{er} janvier 2006, l'Agence a cessé de comptabiliser l'intérêt sur le prêt et le comptabilisera une fois que le paiement aura été reçu. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 19,9 millions de dollars au 31 décembre 2006.

15. Initiative de transfert des biens

En 1997, la province a adopté des mesures législatives exigeant que l'Agence transfère la propriété d'installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les coûts immobiliers liés au transfert des titres de propriété. Les transferts ont été en grande partie effectués et une somme de 4,7 millions de dollars a été dépensée.

16. Opérations entre apparentés

Compte tenu du rapport que l'Agence entretient avec la province, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés et sont mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

- a) L'Agence a reçu 2,3 millions de dollars du ministère de l'Environnement en 2006 pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Les services ont été fournis à des prix concurrentiels semblables à ceux des autres clients de l'AOE.
- b) L'Agence a consenti un prêt de 120 millions de dollars à Infrastructure Ontario, tel que décrit à la note 6.
- c) Le ministère des Services gouvernementaux traite la paie et administre les avantages sociaux de l'Agence. Le ministère des Services gouvernementaux assume certains de ces coûts administratifs.
- d) En 2006, l'Agence a reçu 0,7 million de dollars de la Société immobilière de l'Ontario pour les services de traitement de l'eau et des eaux usées qu'elle a fournis. Les services ont été fournis à des prix concurrentiels semblables à ceux des autres clients de l'AOE.

17. Salaires

La Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 \$. La rémunération comprend le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les congés payés et les heures compensatoires, la rémunération au rendement et les sommes forfaitaires de rémunération au mérite. Voici la liste du personnel de l'Agence (nom, poste, rémunération versée et avantages sociaux imposables) dont la rémunération dépassait 100 000 \$ en 2006.

Nom	Poste	Rémunération versée	Autres avantages sociaux
Atkinson, Daniel	vice-président de l'exploitation	119 825,33	209,61
Baker, Brenda	vice-présidente des finances et des services internes	116 779,69	205,69
Carter, John	directeur de l'élaboration des projets et des services techniques	117 212,73	199,17
Chin, Edward	chef de l'administration et de l'approvisionnement	101 480,61	178,53
Dormer, Robert	chef de projet	105 268,30	175,59
Ethier, Marc	chef régional, région du Centre-Ouest	100 497,73	177,30
Jenkins, Robert	chef de projet	105 237,56	144,85
Kempenaar, Gary	chef régional de l'efficacité opérationnelle et de l'innovation	103 649,77	176,78
Kind, Robin	avocate générale	195 595,24	302,83
Komulainen, Ilmari	chef régional, région de l'Est	107 315,14	177,30
Love, Steven	conseiller juridique	105 781,53	131,49
Pontone, Dante	président-directeur général	146 892,04	256,16
Reid, Nicholas	directeur général de l'information	105 226,85	186,76
Rinas, Wilhelm	conseiller juridique	135 776,87	222,28
Seguire, John	chef adjoint des opérations	101 695,51	116,01
Terry, George	vice-président de l'élaboration des projets et des services techniques et directeur du développement des marchés	106 894,00	182,26
Valickis, Andy	chef de projet	107 810,25	175,59
Williams, Gordon	chef régional, région du Nord	104 329,63	177,30

Commission de transport Ontario Northland

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité et de la présentation juste des états financiers consolidés et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés furent préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations et de jugements de la direction, particulièrement quand les transactions affectant la période courante ne peuvent être déterminées avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel est en accord avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles internes comptables conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable et que les actifs et passifs de la société sont correctement comptabilisés et les actifs bien protégés.

Les états financiers consolidés ont été passés en revue par le comité de vérification et finances de la Commission et ont été approuvés par le conseil d'administration des commissaires. De plus, les états financiers consolidés ont été vérifiés par le Vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



T. Hargreaves
Président du conseil d'administration



S. Carmichael
Président et chef de la direction

North Bay, Ontario
Le 31 mai 2007



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du Vérificateur

À la Commission de transport Ontario Northland et
au Ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Commission de transport Ontario Northland au 31 mars 2007, ainsi que les états consolidés du placement de la province de l'Ontario, des résultats et bénéfices non répartis, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Ontario
Le 31 mai 2007

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Commission de transport Ontario Northland
Bilan consolidé
(en milliers de dollars)

	31 mars 2007	31 mars 2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	\$ 1 340
Débiteurs (après provision de 1 452 \$; 2006 – 1 282 \$)	17 831	20 854
Inventaire	18 876	18 614
Frais payés d'avance	1 219	1 098
	37 926	41 906
Frais de développement (Note 1)	5 649	6 095
Fonds d'autoassurance (Note 2)		
- Valeur marchande 6 294 \$; (2006 – 6 004 \$)	6 294	6 004
Placements en immobilisations corporelles (Annexe 1)	261 425	266 058
Actifs au titre des prestations constituées pour régime de retraite (Note 4)	74 343	77 278
	385 637 \$	397 341 \$
Passif et avoir de la province de l'Ontario		
Passif à court terme		
Endettement bancaire	505 \$	-
Marge de crédit d'exploitation (Note 3)	15 000	15 000
Créditeurs et frais courus	29 419	31 799
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 5a)	4 509	4 308
Obligation découlant de contrats de location-acquisition échéant au cours du prochain exercice (Note 5b)	276	1 574
Revenus reportés échéant au cours du prochain exercice	2 726	3 101
	52 435	55 782
Revenus reportés (Note 6)	2 939	5 120
Provision pour fonds d'autoassurance (Note 2)	6 294	6 004
Dette à long terme (Note 5a)	27 769	30 540
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (Note 5b)	292	523
Obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes (Note 4)	57 969	56 369
	147 698	154 338
Éventualités (Note 10) / Engagements (Note 11)		
Avoir de la province de l'Ontario		
Placement de la province de l'Ontario	109 583	103 979
Bénéfices non répartis	128 356	139 024
	237 939	243 003
	385 637 \$	397 341 \$

Approuvé au nom de la Commission :



Président du conseil d'administration



Président et chef de la direction

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé du placement de la province de l'Ontario
(en milliers de dollars)

	exercice terminé le 31 mars 2007	période de 15 mois terminée le 31 mars 2006
Solde au début de la période		
Placement net en immobilisations corporelles	34 753 \$	24 447 \$
Placement net autre qu'en capital-actions	69 226	48 949
	103 979	73 396
Variations nettes pendant la période		
Placement non-récurrent de la province de l'Ontario (Note 13)	-	20 277
Contributions de la province de l'Ontario	7 397	11 911
Remboursements	-	(102)
Amortissement	(1 793)	(1 503)
	5 604	30 583
Solde à la fin de la période		
Placement net en immobilisations corporelles	40 357	34 753
Placement net autre qu'en capital-actions	69 226	69 226
	109 583 \$	103 979 \$

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des résultats et bénéfices non répartis
(en milliers de dollars)

	exercice terminé le 31 mars 2007	période de 15 mois terminée le 31 mars 2006
Revenus (Annexe 2)	144 471 \$	167 336 \$
Dépenses (Annexe 2)	133 534	157 408
Bénéfice d'exploitation, avant autres revenus et dépenses	10 937	9 928
Autres revenus et dépenses		
Amortissement (Annexe 2)	12 916	16 904
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Annexe 2 et note 4)	6 654	6 042
Dépense d'intérêts (Annexe 2)	2 699	2 448
Revenus de placements et autres	(9)	(17)
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles (Annexe 2)	(655)	(168)
Dépenses nettes	21 605	25 209
Perte nette de la période	(10 668)	(15 281)
Bénéfices non répartis au début de la période	139 024	154 305
Bénéfices non répartis à la fin de la période	128 356 \$	139 024 \$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
État consolidé des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

	exercice terminé le 31 mars 2007	période de 15 mois terminée le 31 mars 2006
Trésorerie provenant de (affectées aux)		
Activités d'exploitation		
Perte nette	(10 668) \$	(15 281) \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement (Annexe 2)	12 916	16 904
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(655)	(168)
Frais de développement	446	-
Revenus reportés	(2 181)	-
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 4)	6 654	6 042
	6 512	7 497
Variation des postes hors caisse		
Débiteurs	3 023	(1 078)
Inventaire	(262)	(6 127)
Frais payés d'avance	(121)	(98)
Créditeurs et frais courus	(2 380)	2 136
Revenus reportés	(375)	1 866
	6 397	4 196
Activités d'investissement		
Placement en immobilisations corporelles	(12 347)	(23 939)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	1 711	622
Frais de développement	-	(5 520)
Diminution des autres éléments d'actif	(180)	(181)
	(10 816)	(29 018)
Activités de financement		
Endettement bancaire	505	-
Dette à long terme (Note 5a)	(2 570)	4 997
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 5b)	(314)	(305)
Contributions de la province de l'Ontario	7 397	32 188
Marge de crédit d'exploitation	-	(12 000)
Revenus reportés	-	2 227
Autres éléments de passif	(1 939)	(1 955)
	3 079	25 152
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(1 340)	330
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 340	1 010
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	- \$	1 340 \$
Présentation d'informations supplémentaires du flux de trésorerie :		
Intérêts versés au cours de la période inclus dans la perte nette	2 699 \$	2 566 \$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des placements en
immobilisations corporelles
Annexe 1
(en milliers de dollars)

31 mars 2007 31 mars 2006

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Services ferroviaires				
Voies	240 986 \$	96 823 \$	144 163 \$	144 149 \$
Bâtiments	39 629	15 650	23 979	23 767
Équipements	73 462	43 002	30 460	31 536
Équipements loués	1 022	45	977	938
Travaux en cours	4 336	-	4 336	1 971
Télécommunications (Ontera)				
Équipements	143 851	101 624	42 227	39 459
Bâtiments	5 750	3 819	1 931	2 024
Travaux en cours	303	-	303	6 509
Services d'autobus				
Autobus	9 958	4 971	4 987	6 949
Bâtiments	2 696	47	2 649	110
Travaux en cours	-	-	-	2 443
Services de remise à neuf				
Équipements	547	28	519	535
Bâtiments	3 305	150	3 155	3 240
Services maritimes (Moosonee)				
Navires	385	337	48	58
Travaux en cours	42	-	42	35
Développement				
Terrains et bâtiments	2 851	1 202	1 649	1 685
Terrain détenu pour fin de revente	-	-	-	650
	529 123 \$	267 698 \$	261 425 \$	266 058 \$

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des revenus et des dépenses d'exploitation
Annexe 2
(en milliers de dollars)

	exercice terminé le 31 mars 2007	période de 15 mois terminée le 31 mars 2006
Services ferroviaires		
Revenus de ventes (Notes 9 et 15)	72 737 \$	88 690 \$
Remboursement du gouvernement (Note 7)	18 551	23 771
Revenus d'exploitation	91 288	112 461
Dépenses d'exploitation	76 048	97 317
Bénéfice d'exploitation	15 240	15 144
Amortissement	7 699	9 524
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 4)	4 297	3 807
Gain sur vente d'immobilisations corporelles	(647)	(250)
Dépenses d'intérêts	1 278	1 488
Bénéfice d'exploitation	2 613	575
Télécommunications (Ontera)		
Revenus de ventes (Note 8)	30 074	38 023
Dépenses d'exploitation	28 206	39 533
Bénéfice (perte) d'exploitation	1 868	(1 510)
Amortissement	4 194	6 009
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 4)	1 065	967
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	4
Perte d'exploitation	(3 391)	(8 490)
Services d'autobus		
Revenus de ventes	11 530	13 764
Dépenses d'exploitation	9 415	12 306
Bénéfice d'exploitation	2 115	1 458
Amortissement	616	932
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 4)	399	363
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	110
Dépenses d'intérêts	140	-
Bénéfice d'exploitation	960	53
Services de remise à neuf		
Revenus de ventes	10 870	2 128
Dépenses d'exploitation	13 470	1 303
Bénéfice (perte) d'exploitation	(2 600)	825
Amortissement	82	95
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 4)	427	483
Dépenses d'intérêts	466	247
Bénéfice (perte) d'exploitation	(3 575) \$	- \$

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Commission de transport Ontario Northland
Annexe consolidée des revenus et des dépenses d'exploitation
Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

	exercice terminé le 31 mars 2007	période de 15 mois terminée le 31 mars 2006
Services maritimes (Moosonee)		
Revenus de ventes	146	107
Remboursement du gouvernement (Note 7)	49	229
Revenus d'exploitation	195	336
Dépenses d'exploitation	270	174
Bénéfice (perte) d'exploitation	(75)	162
Propriétés à louer		
Revenus de ventes	514	624
Dépenses d'exploitation	281	381
Bénéfice d'exploitation	233	243
Amortissement	37	46
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(8)	(32)
Bénéfice d'exploitation	204	229
Administration		
Revenus d'exploitation	-	-
Dépenses d'exploitation	5 844	6 394
Perte d'exploitation	(5 844)	(6 394)
Amortissement	288	298
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 4)	466	422
Dépenses d'intérêts	815	713
Perte d'exploitation	(7 413)	(7 827)
Total d'exploitation		
Revenus de ventes	125 871	143 336
Remboursement du gouvernement (Note 7)	18 600	24 000
Total des revenus	144 471	167 336
Dépenses	133 534	157 408
Bénéfice d'exploitation	10 937	9 928
Amortissement	12 916	16 904
Dépenses liées au régime de retraite et autres régimes (Note 4)	6 654	6 042
Dépenses d'intérêts	2 699	2 448
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(655)	(168)
Perte d'exploitation	(10 677) \$	(15 298) \$

Commission de transport Ontario Northland

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2007

Nature des activités	La Commission de transport Ontario Northland, une entreprise exploitée par le gouvernement de l'Ontario, offre une variété de services commerciaux et non commerciaux, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, le service d'autobus, et des services de télécommunications, surtout dans la région nord est du nord de l'Ontario.																
Méthode de comptabilité	Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit : Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N. Tel Inc., Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.																
Inventaire	À l'exception des voies usagées, tous les matériaux et fournitures sont évalués au coût moyen. Les voies usagées sont évaluées à la valeur comptable non amortie déterminée lors de la mise hors service.																
Fonds d'autoassurance	L'actif du fonds d'autoassurance est présenté au coût d'acquisition.																
Placements en immobilisations corporelles et amortissement	Les placements en immobilisations corporelles sont présentés au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif. Les durées d'utilisation prévues dans le cas des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes : <table> <tr> <td>Voies – lignes principales et branches</td><td>20 à 50 ans</td></tr> <tr> <td>Locomotives à moteur diesel</td><td>25 ans</td></tr> <tr> <td>Wagons</td><td>33 ans</td></tr> <tr> <td>Bâtiments</td><td>50 ans</td></tr> <tr> <td>Matériel de télécommunications</td><td>15 à 25 ans</td></tr> <tr> <td>Véhicules</td><td>3 ans</td></tr> <tr> <td>Matériel informatique</td><td>5 ans</td></tr> <tr> <td>Autobus</td><td>12 ans</td></tr> </table> La province de l'Ontario rembourse la Commission pour certains frais de placements en immobilisations corporelles destinés à des activités désignées "non commerciales" par la province. La Commission comptabilise ces immobilisations corporelles au coût d'acquisition, en ajoutant un crédit compensatoire au Placement net en immobilisations corporelles (province de l'Ontario). L'amortissement annuel de ces immobilisations est comptabilisé à titre de réduction du Placement net en immobilisations corporelles (voir page 5).	Voies – lignes principales et branches	20 à 50 ans	Locomotives à moteur diesel	25 ans	Wagons	33 ans	Bâtiments	50 ans	Matériel de télécommunications	15 à 25 ans	Véhicules	3 ans	Matériel informatique	5 ans	Autobus	12 ans
Voies – lignes principales et branches	20 à 50 ans																
Locomotives à moteur diesel	25 ans																
Wagons	33 ans																
Bâtiments	50 ans																
Matériel de télécommunications	15 à 25 ans																
Véhicules	3 ans																
Matériel informatique	5 ans																
Autobus	12 ans																

Commission de transport Ontario Northland

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2007

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La Commission maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés. Le plan pourvoit des rentes de retraite basées sur les années de services ainsi que les revenus admissibles moyens et est généralement applicable débutant la première journée du mois suivant l'emploi. Le plan n'est pas indexé, cependant, il y a eu une variété d'augmentations ad hoc accordées aux pensionnés.

Selon ce régime, les obligations sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations reflétant le montant estimatif des prestations futures pour les services rendus à ce jour. Les actifs du fonds de pension sont évalués à la valeur marchande courante. L'actif ou l'obligation au titre des prestations constituées, ainsi que les charges, sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants, conformément aux normes actuarielles reconnues qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction. La date de la dernière évaluation actuarielle aux fins de capitalisation est le 1^{er} janvier 2006. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de capitalisation sera le 1^{er} janvier 2009.

Autres régimes

La Commission offre à ses employés à la retraite des avantages sociaux non liés à la pension, tels que l'assurance-vie de groupe, les soins de santé et l'assurance invalidité de longue durée par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés à l'aide d'une évaluation actuarielle, employant une méthode de répartition des prestations au prorata des services, et en fonction des hypothèses actuarielles. De plus, à titre d'employeur de catégorie 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), la Commission reconnaît les prestations de la CSPAAT en fonction de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par le CSPAAT pour les avantages en vigueur, les avantages non encore accordés et les coûts administratifs chargés.

Les charges liées et non liées aux régimes de retraite comprennent le coût des services courants, les intérêts, les ajustements provenant de modifications aux régimes et de changements d'hypothèses, ainsi que les écarts entre résultats et prévisions. Les écarts entre résultats et prévisions sont amortis selon la méthode linéaire en fonction de la durée moyenne des années de services prévues des employés couverts par le régime. Ces charges sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel l'employé a rendu des services à la Commission (voir note 4).

Commission de transport Ontario Northland

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2007

Frais de développement

La Commission a encouru certains frais se rapportant au développement d'un nouveau secteur d'activité (Services de remise à neuf). Les frais de développement sont passés en charge, à partir de l'exercice 2006-2007. Les frais de développement qui satisfont aux conditions généralement reconnus, y compris l'assurance raisonnable d'avantages futurs, sont reportés et amortis selon la méthode d'amortissement linéaire au prorata des unités complétées sur une période n'excédant pas cinq ans.

Comptabilisation du revenu

Les revenus du transport sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination. Le transport interréseau est jugé complété une fois la marchandise remise au transporteur correspondant. Les revenus produits d'un contrat sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux. Les revenus d'autres sources, y compris les remboursements du gouvernement, sont comptabilisés dès qu'ils sont gagnés. Les ajustements des recettes provenant de l'interurbain sont comptabilisés lorsque ces montants peuvent être déterminés de façon raisonnable (voir note 8).

Impôts sur le revenu

À titre d'entreprise exploitée activement par la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérés de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, ces états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

Conversion des devises

Les revenus et dépenses résultant des opérations conclues en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change qui résultent de la conversion sont inclus dans la détermination du bénéfice net de l'exercice courant. Un gain de change se chiffrant à 470 000 \$ (697 000 \$ en 2005-2006) est inclus dans les revenus de ventes des services ferroviaires. Ce gain provient surtout des règlements de trafic ferroviaire entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et avance des hypothèses pouvant affecter les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses précisés pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient donc différer des montants estimés par la direction.

**Trésorerie et équivalents
de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les soldes en banque et dépôts à court terme dont l'échéance initiale est de moins de trois mois.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

1. Frais de développement

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Frais de développement – début d'exercice	6 095 000 \$	- \$
Additions	-	6 095 000
Amortissement	446 000	-
Frais de développement – en fin d'exercice	<u>5 649 000 \$</u>	<u>6 095 000 \$</u>

2. Fonds d'autoassurance

La Commission adopte une politique d'autoassurance pour les dommages occasionnés par le déraillement du matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Les contributions annuelles versées à ce fonds d'autoassurance comprennent une prime de 100 000 \$, payée par la Commission, en plus des revenus d'intérêts sur placements gagnés sur l'actif de ce fonds. Les actifs du fonds comprennent de l'encaisse au montant de 2 066 000 \$ (6 120 000 \$ en 2006) plus 4 228 000 \$ débiteurs à la Commission (116 000 \$ payable à la Commission en 2006).

Périodiquement, la Commission emprunte des sommes du fonds pour son utilisation temporaire. La Commission paye de l'intérêt au Fonds au taux préférentiel bancaire diminué de 1,75 % sur ces emprunts temporaires.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

3. Marge de crédit d'exploitation

La Commission détient présentement une marge de crédit d'exploitation de 8 000 000 \$ auprès de l'Office ontarien de financement (OOF), dont 8 000 000 \$ est utilisé au 31 mars 2007 (8 000 000 \$ au 31 mars 2006). La Commission dispose en plus d'une marge de crédit renouvelable de 7 000 000 \$ auprès de l'OOF. De ce montant, 7 000 000 \$ est utilisé au 31 mars 2007 (7 000 000 \$ au 31 mars 2006). Ces deux marges de crédit portent intérêt au taux d'emprunt en vigueur pour la province de l'Ontario, plus 25 points de base en fonction de la date de chacune des avances.

La Commission détient aussi une marge de crédit d'exploitation avec la Banque CIBC de 1 500 000 \$ qui est disponible pour des lettres de garantie et qui est garantie par les comptes débiteurs de la Commission. Au 31 mars 2007, deux lettres de garantie qui s'élèvent à 1 428 000 \$ (1 428 000 \$ en 2006) étaient émises avec une commission annuelle de renouvellement de 0,375 %.

4. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre tous les employés permanents. Les actifs du régime de retraite sont principalement constitués de titres négociables, d'immobiliers et d'obligations sociales et gouvernementales, lesquels sont placés par des investisseurs professionnels. La date de mesure annuelle du régime de retraite de la CTON est le 31 décembre.

La répartition cible du régime de retraite en pourcentages et en actif moyen au 31 mars 2007 et 31 mars 2006, par catégorie d'actif est comme suit :

	Cible	2007	2006
Fonds d'investissement – domestique	20 % - 30 %	25 %	33 %
– étranger	10 % - 30 %	22 %	13 %
Titres de créances	35 % - 55 %	49 %	51 %
Immobiliers	0 % - 15 %	3 %	2 %
Court terme et autres	0 % - 15 %	1 %	1 %
Total		100 %	100 %

a. Actifs au titre des prestations constituées pour régime de retraite

	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées	495 452 000 \$	489 751 000 \$
Juste valeur des actifs du régime	510 034 000	485 045 000
Surplus (déficit)	14 582 000 \$	(4 706 000) \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

4. Avantages sociaux futurs (suite)

a. Actifs au titre des prestations constituées pour régime de retraite (suite)

Actifs au titre des prestations constituées

- début d'exercice	77 278 000 \$	80 076 000 \$
Dépenses	(3 115 000)	(2 979 000)
Cotisations	180 000	181 000

Actifs au titre des prestations constituées

- en fin d'exercice	74 343 000 \$	77 278 000 \$

b. Obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes

	2007	2006
Passif au titre des prestations constituées		
- début d'exercice	56 369 000 \$	55 261 000 \$
Dépenses – non-CSPAAT	3 464 000	2 926 000
Dépenses - CSPAAT	75 000	137 000
Cotisations – non-CSPAAT	(1 939 000)	(1 955 000)
Passif au titre des prestations constituées		
- en fin d'exercice	57 969 000 \$	56 369 000 \$

Inclus dans l'obligation au titre des prestations constituées pour autres régimes sont des indemnités d'accident du travail se chiffrant à 11 306 000 \$ (11 231 000 \$ en 2006). Ce montant a été déterminé basé sur les calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2006.

c. Composantes de la charge nette de retraite

	exercice terminé le 31 mars 2007	période de 15 mois terminée le 31 mars 2006
Coût des services rendus moins contributions des employés	9 470 000 \$	6 721 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	25 630 000	25 045 000
Rendement prévu des actifs du régime	(35 295 000)	(30 881 000)
Amortissement de l'obligation initial	197 000	197 000
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	1 195 000	1 153 000
Amortissement du gain actuariel net	1 918 000	744 000
	3 115 000 \$	2 979 000 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

4. Avantages sociaux futurs (suite)

d. Composantes de la charge nette au titre des autres régimes

	exercice terminé le 31 mars 2007	période de 15 mois terminée le 31 mars 2006
Coût des services rendus	1 001 000 \$	793 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 538 000	2 283 000
Amortissement du gain actuariel net	-	(13 000)
	3 539 000 \$	3 063 000 \$

e. Moyenne pondérée des hypothèses

Taux d'actualisation - régime de retraite	5,25	5,75
Taux d'actualisation - autres régimes	5,25	5,75
Taux de rendement à long terme des actifs du régime	7,50	7,50
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	4,00	4,00
Taux d'augmentation des frais médicaux	4,50 % à 10,0 %	4,5 % à 10,0 %

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

5. Dette à long terme et Obligation découlant de contrats de location-acquisition

	2007	2006
a. Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,22 %, remboursable par versements mensuels de 30,000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} février 2005, pour une période de 15 ans.	3 415 000 \$	3 598 000 \$
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,64 %, remboursable par versements mensuels de 43,000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} mai 1998, pour une période de 10 ans.	541 000	1 012 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,60 %, remboursable par versements mensuels de 156 000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} janvier 2000, pour une période de 15 ans.	11 754 000	12 937 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 6,37 %, remboursable par versements mensuels de 109 000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} septembre 1999, pour une période de 15 ans.	7 748 000	8 543 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 4,717 %, remboursable par versements annuels de 1 681 000 \$ en capital et intérêts à compter du 31 mars 2007, pour une période de 4 ans.	6 000 000	6 000 000
Emprunt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels de 13 000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} février 2006, pour une période de 25 ans.	2 244 000	2 292 000
Avances de la Banque de Montréal sur un emprunt construction portant intérêts au taux préférentiel bancaire diminué de 0,75 %. La banque va faire des avances jusqu'à 6 000 000 \$ avant de convertir à un emprunt à terme, terme n'excédant pas 10 ans, portant intérêts au coût des fonds pour la banque majoré de 25 points de base. Garanties par les actifs d'Ontera.	250 000	-
Actif financé par le vendeur, ne portant aucun intérêt et remboursable sur 8 ans, conformément aux conditions du contrat d'achat à compter du 1 ^{er} décembre 2000.	326 000	466 000
	32 278 000	34 848 000
Moins - portion courante	4 509 000	4 308 000
	27 769 000 \$	30 540 000 \$

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

5. Dette à long terme et Obligation découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'élèvent à :

2007-2008	4 509 000 \$
2008-2009	4 420 000
2009-2010	4 230 000
2010-2011	4 178 000
2011-2012	2 945 000
Par la suite	<u>11 996 000</u>
	<u>32 278 000 \$</u>

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
b. Contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux annuel de 5,93 %, remboursable par versements mensuels de 7 000 \$ en capital et intérêts à compter du 24 janvier 2006, pour une période de 4 ans.	211 000 \$	280 000 \$
Contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux annuel de 5 %, remboursable par versements mensuels de 10 000 \$ en capital et intérêts à compter du 1 ^{er} mars 2006, pour une période de 3 ans.	219 000	334 000
Contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux annuel de 10 %, remboursable par versements mensuels de 11 000 \$ en capital et intérêts à compter du 27 novembre 2005, pour une période de 2 ans.	73 000	198 000
Contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux annuel de 7 %, remboursable par versements mensuels de 1 000 \$ en capital et intérêts à compter du 22 septembre 2006, pour une période de 5 ans.	65 000	-
Contrat de location-acquisition, portant intérêts au taux annuel de 5,5 %, remboursable par versements mensuels de 22 000 \$ en capital et intérêts à compter du 18 décembre 2004, pour une période de 2 ans.	-	1 285 000
	568 000	2 097 000
Moins - portion courante	276 000	1 574 000
	<u>292 000 \$</u>	<u>523 000 \$</u>

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

5. Dette à long terme et Obligation découlant de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements découlant de contrats de location-acquisition inclus ci-dessus s'élèvent à :

2007-2008	303 000 \$
2008-2009	217 000
2009-2010	76 000
2010-2011	13 000
2011-2012	<u>6 000</u>
 Paiements minimums exigibles	 615 000
Moins : montant représentant les intérêts	<u>47 000</u>
 Obligations découlant de contrats de location-acquisition	 <u>568 000 \$</u>

6. Revenus reportés

Inclus dans le poste des revenus reportés sont les deux montants significatifs suivants :

En 2004, la Commission s'est engagée dans un contrat de longue durée pour remettre à neuf des trains de banlieue. Selon les modalités du contrat, la Commission a reçu une avance de 4 030 000 \$ en 2005-2006 qui s'ajoutait au 2 627 000 \$ reçu en 2004 pour rembourser des coûts du contrat. Un montant de 3 961 000 \$ (5 723 000 \$ en 2005-2006) a été inclus dans les revenus reportés, dont 1 866 000 \$ qui se rapporte à des périodes après le 31 mars 2008. Le revenu reporté va être reconnu selon la méthode de l'avancement des travaux. Au cours de 2006-2007, un montant de 1 762 000 \$ (750 000 \$ en 2005-2006) de cette avance a été constaté à titre de revenus.

Hydro One est entrée dans un accord de 20 ans pour l'utilisation des câbles de fibre optique de la Commission, qui expire en mars 2022. La valeur totale de l'accord est de 1 380 000 \$. Un montant de 1 104 000 \$ a été inclus dans les revenus reportés, dont 1 035 000 \$ qui se rapporte à des périodes après le 31 mars 2008. Le revenu reporté va être reconnu selon la méthode linéaire basée sur la durée de l'accord. Au cours de 2006-2007, un montant de 69 000 \$ (86 000 \$ en 2005-2006) a été constaté à titre de revenus.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

7. Remboursement du gouvernement

Conformément au protocole d'entente entre la Commission et le Ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines opérations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le Ministère ont conclu des ententes annuelles qui fixent le montant de la contribution que la province de l'Ontario fournira à chaque exercice. À compter de l'exercice 2002, le gouvernement provincial a commencé à dédommager entièrement pour les pertes encourues au sein du service de trains de passagers.

En vertu de l'article 270 de la Loi sur les chemins de fer, une partie de la perte d'exploitation du service de trains de passagers entre North Bay et Toronto durant les jours de la semaine est remboursée par l'Office national des transports du Canada. Le gouvernement fédéral a révoqué la Loi sur les chemins de fer en 1996 et l'a remplacée par la Loi canadienne du transport. Un remboursement annuel de 2 500 000 \$ a été reçu jusqu'à l'expiration de l'entente le 31 mars 2007.

Les détails du remboursement du gouvernement sont les suivants :

	exercice terminé le 31 mars 2007	période de 15 mois terminée le 31 mars 2006
De la province de l'Ontario :		
Chemin de fer - Services aux passagers et succursale de Moosonee	16 051 000 \$	20 646 000 \$
Services maritimes (Moosonee)	49 000	229 000
	16 100 000	20 875 000
De Transport Canada :		
Opérations de la période en cours	2 500 000	3 125 000
	18 600 000 \$	24 000 000 \$

La Commission compte sur ces remboursements pour poursuivre ses opérations non commerciales.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

8. Revenus de télécommunications

La division des télécommunications de la Commission a conclu une convention de trafic avec Bell Canada permettant des échanges de service entre ces deux entreprises et un règlement quant au trafic interurbain circulant sur les réseaux de ces deux entreprises. Les tarifs d'accès chargés par les exploitants de centraux urbains étaient basés sur une décision finale rendue par le CRTC en mars 2005. Les tarifs ne sont pas assujettis à des ajustements rétroactifs. Conformément aux conventions comptables de la Commission, tout ajustement des recettes ou des coûts, positif ou négatif, doit être comptabilisé durant l'exercice pendant lequel ils sont connus et estimables.

9. Revenus du transport de passagers

Conformément à la Loi sur le secteur du voyage, pour 2006-2007, les ventes aux détails brutes étaient de 547 000 \$ (226 000 \$ en 2005-2006) et les ventes en gros brutes étaient de 61 000 \$ (58 000 \$ en 2005-2006).

10. Éventualités

a. Actifs de Ontera

Durant les périodes comptables actuelles et précédentes, O.N. Tel Inc. (exploité à titre de Ontera) a subi des pertes d'exploitation. O.N. Tel Inc. a aussi subi des pertes de trésorerie durant la période comptable précédente (voir annexe 2). Pour remédier cette situation, la direction a développé un plan d'affaires qui exige un investissement significatif dans les immobilisations corporelles de Ontera avec un financement approprié connexe. Ce plan a été revu par un tiers conseil indépendant et approuvé officiellement par la Commission. La province a aussi approuvé le plan y compris l'investissement en capital sous-jacent. Des négociations sont en cours avec des divers bailleurs de fonds pour obtenir le financement nécessaire.

b. Demandes en dommages

Certaines demandes en dommages et intérêts ont été déposées contre la Commission. Quoi qu'il en soit, ces dommages ne peuvent être estimés présentement. La Commission est de plus d'avis que ces réclamations pourraient être sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes au titre d'une assurance quelconque, une fois la franchise de 2 000 000 \$ appliquée. En cas de pertes, le montant serait imputé aux opérations une fois celui-ci établi.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

10. Éventualités (suite)

b. Demandes en dommages (suite)

En 1998, une réclamation de 3 000 000 \$ a été présentée à l'Agence nationale de transport en vue du remboursement partiel de la réduction de la valeur de l'actif en matériel ferroviaire voyageurs. La probabilité de réussite de cette réclamation demeure indéterminable et par conséquent, n'est pas comptabilisée dans ces états financiers.

c. Déraillement

Le 30 mars 2007 un des trains de marchandises de la Commission a déraillé dans une zone éloignée du nord-est de l'Ontario. Le train transportait, en plus d'autres marchandises, des wagons d'acide sulfurique. Les coûts environnementaux et de nettoyage du déraillement ne sont pas estimables à la date d'impression des états financiers de la Commission et seront comptabilisés dans l'exercice prochain. Comme par le passé, ces coûts devraient être couverts par le Fonds d'autoassurance (note 2).

11. Engagements

La Commission a signé des contrats de location exploitation reliés principalement aux véhicules de transport ferroviaire, au matériel informatique, au matériel roulant et autres. La direction est d'avis que, dans l'ensemble, les frais annuels qui découlent de ces contrats de location exploitation n'affectent pas la Commission de façon significative.

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués.

12. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont composés de trésorerie et équivalents de trésorerie, de débiteurs, d'endettement bancaire, d'une marge de crédit d'exploitation, de créditeurs et de frais courus, de dette à long terme et d'obligation en vertu de contrats de location-acquisition. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent nullement la Commission à des risques considérables sur le plan des taux d'intérêts, de change ou de crédit. Sauf indication contraire, les justes valeurs de ces instruments financiers correspondaient approximativement à leurs valeurs comptables.

Commission de transport Ontario Northland

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Le 31 mars 2007

13. Contributions de la province de l'Ontario

En mars 2005, l'Office ontarien de financement a dégagé la Commission de son obligation à rembourser un montant de 20 277 000 \$ de la marge de crédit d'exploitation. Ce montant fut reclassé au Placement de la province de l'Ontario.

14. Transactions entre apparentés

Au cours de la période, la Commission a facturé le Fonds de retraite contributif de la Commission la somme de 177 000 \$ (160 000 \$ en 2005-2006) en frais de soutien financier et administratif.

15. Dépendance économique

Au cours de 2006-2007, 35 % des recettes de la division des Services ferroviaires (38 % en 2005-2006) provenaient de trois clients majeurs.

16. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Sujet à un amendement à la Loi sur la Commission de transport Ontario Northland, la Commission a changé sa fin d'exercice du 31 décembre au 31 mars. Par conséquent, cette présentation couvre une période de quinze mois se terminant le 31 mars 2006.

Commission des parcs du Niagara

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

Elle a dressé ces états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

La Commission est responsable pour s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'information financière, de questions de vérification et d'information

financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du Ministre du Tourisme et Récréatif et du vérificateur général. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves aux registres de la Commission.



John A. M. Kernahan

Directeur général

Le 15 décembre 2006



Neil McDougall, CMA

Directeur administratif, Services Corporatifs

Le 15 décembre 2006

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

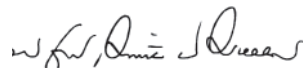
À la Commission des parcs du Niagara, au Ministre du Tourisme et au vérificateur général

Conformément à la Loi sur les parcs du Niagara, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur général par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2006 et les états d'exploitation, de l'avoir et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues Canadien. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des

montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2006 les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Crawford, Smith et Swallow

Chartered Accountants LLP

Le 15 décembre 2006, Niagara Falls, Ontario

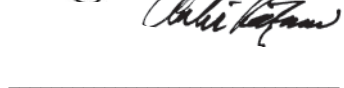
Bilan ~ au 31 octobre 2006**ÉTAT 1***(dans des milliers de dollars)*

Actif	2006	2005
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	3 768	7 722
Comptes débiteurs	2 257	1 946
Stocks		
Articles vendables	3 432	3 531
Fournitures d'entretien et autres	1 215	1 115
Frais payés d'avance	480	529
	11 152	14 843
Immobilisations - notes 2 et 3	133 005	131 828
	144 157	146 671
Passif et avoir		
Passif et avoir		
Comptes créditeurs	5 646	6 496
Traitements et salaires dûs	1 854	1 800
Portion actuelle du financement à long terme	1 109	1 339
	8 609	9 635
Financement à long terme - note 3	3 008	4 022
Prestations après-mandat - note 4	3 294	3 116
Engagements - note 6		
Faux frais - note 7		
Avoir - État 2	129 246	129 898
	144 157	146 671

Voir notes afférentes

Signataires au nom de la Commission :





Président

Commissaire

Avoir ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2006

ÉTAT 2

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2006	2005
	\$	\$
Avoir au début de l'exercice	129 898	126 817
Revenu net (Perte) pour l'année - État 3	(652)	3 081
Avoir à la fin de l'exercice	129 246	129 898

Voir notes afférentes

Exploitation ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2006

ÉTAT 3

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2006	2005
	\$	\$
Recettes		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions	68 113	69 871
Loyers fanciers	5 914	5 806
Commissions, locaions et frais	3 971	3 067
Différence de change nette sur devises américaines	460	472
Gain (perte) net sur la vente d'actifs immobilizes	(3)	33
Recettes diverses	202	43
	78 657	79 292
Charges		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions		
Coût d'acquisition des articles vendus	12 733	13 497
Frais d'exploitation	31 075	29 723
Entretien	13 178	11 977
Frais généraux et d'administration	9 819	10 140
Marketing et publicité	3 860	3 087
	70 665	68 424
Revenu net pour l'année, avant les articles non notés	7 992	10 868
Autres articles		
Dépense d'intérêt - nette - note 8	305	277
Dépréciation - note 9	8 339	7 510
	8 644	7 787
Revenu net (Perte) pour l'année	(652)	3 081

Voir notes afférentes

Mouvements de trésorerie ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2006

ÉTAT 4

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
	2006	2005
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Revenu net (perte) pour l'année	(652)	3 081
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement		
- avantages postérieurs à l'emploi	376	345
- amortissement	8 339	7 510
- perte (augmentation) net sur la vente d'actifs immobilisés	216	(33)
	8 279	10 903
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature lié à l'exploitation - note 11	(1 059)	3 288
Fonds découlant des activités d'exploitation	7 220	14 191
Activités d'investissement		
Aquisitions d'actifs immobilisés - note 11	(9 764)	(10 352)
Produits de la vente d'actifs immobilisés	32	37
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(9 732)	(10 315)
Activités de financement		
Augmentation nette (baisse) dans le financement à long terme	(1 244)	5 211
Dépenses monétaires liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(198)	(205)
Fonds fournis (utilisés) par les activités de financement	(1 442)	5 006
Augmentation (baisse) de la position de trésorerie	(3 954)	8 882
Postition de trésorerie (déficience) au début de l'exercice	7 722	(1 160)
Postition de trésorerie (déficience) à la fin de l'exercice	3 768	7 722

Voir notes afférentes

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2006

1. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers de la Commission des Parcs du Niagara (la « Commission ») sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passif est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

Stocks

Les inventaires de marchandise vendable sont valorisés à un prix au-dessous de la moyenne et de la valeur nette réalisable.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 33 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 33 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 33 pour cent pour les véhicules.

Traduction des unités monétaires étrangères

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et les passifs à dénominations étrangères sont traduits aux taux de change en vigueur au moment de la date du bilan financier. Les actifs et les passifs qui ont été traduits sont reflétés dans les salaires nets de la période.

2. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
			2006	2005
	\$	\$	\$	\$
Terrain	13 555	—	13 555	13 555
Améliorations de terrain	17 135	—	17 135	17 091
Bâtiments, voirie et structures	152 178	63 531	88 647	89 966
Matériel et mobilier	34 174	24 241	9 933	9 625
Véhicules	9 478	7 561	1 917	730
	226 520	95 333	131 187	130 967
Travaux d'immobilisations en cours	1 818	—	1 818	861
	228 338	95 333	133 005	131 828

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2006

3. Financement à long terme

(dans des milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
Le prêt à terme et à taux fixe qui exige des paiements au capital de 1 000 000 \$ par année, porte un intérêt de 4,01% jusqu'en décembre, 2009	4 000	5 000
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portant un intérêt nul, de faire un paiement unique de 81 363 \$ jusqu'au mois novembre, 2006, sécurisé par l'équipement avec la valeur nette intrinsèque de 243 607 \$	81	298
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 2 779 \$ jusqu'au mois de mars, 2007, sécurisé par l'équipement avec un valeur nette intrinsèque de 58 722 \$	13	44
La Commission a une obligation sous les prêts de capital, portent un intérêt nul, de faire des paiements mensuels de 875 \$ jusqu'au mois de septembre, 2007, sécurisé par l'équipement avec un valeur nette intrinsèque de 20 705 \$	9	19
La Commission a une obligation sous le contrat de location-adquisition, qui porte un intérêt nul, qui exige des paiements mensuels de 489 \$ jusqu'en octobre, 2009, sécurisés par l'équipement avec une valeur d'inventaire nette de 14 171 \$.	14	—
	4 117	5 361
La portion minimale est dû dans l'espace d'une année	1 109	1 339
	3 008	4 022

Les paiements de capital des obligations de financement à long terme sont prévus dans les périodes fiscales suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	\$
2007	1 109
2008	1 006
2009	1 002
2010	1 000

4. Prestations après-mandat

Prestation déterminée de cessation d'emploi

La Commission fournit une prestation définie à l'avenir pour l'employé, payable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. La prestation se calcule selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein fournie à la Commission jusqu'à un maximum de 26 semaines. La responsabilité de prestation accrue jusqu'au 31 octobre, 2006 est de 3 294 058 \$ (3 115 931 \$ en 2005).

Comme résultat d'une évaluation actuarielle administrée en 2004 pour l'année terminant le 31 octobre, 2004, il fut déterminé qu'il y avait une perte actuarielle de 65 577 \$. L'obligation actuelle, dès le 31 octobre, 2006, est de 3 359 635 \$ (3 181 508 \$ en 2005). Puisque la perte actuarielle est de moins de 10% de l'obligation actuelle, il n'y a pas d'amortissement minimal enregistré pour l'année.

La Commission exige qu'une évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi soit administrée à tous les trois ans. Donc, la prochaine évaluation devrait être administrée pour l'année qui termine le 31 octobre, 2007.

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2006

4. Prestations après-mandat suite

Information définie sur régime de prestations

(dans des milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
Atouts pour régime de prestations de l'employé	—	—
Engagements de régime de prestations de l'employé	3 294	3 116
Déficit de régime de prestations de l'employé	3 294	3 116
Obligation de prestation reconnue sur le bilan		
Obligation de prestation, début de l'année	3 116	2 976
Dépense pour l'année	376	345
Prestations payées pendant l'année	(198)	(205)
Obligation prestation, fin de l'année	3 294	3 116

Les hypothèses actuarielles principales utilisées pour l'évaluation du régime de prestation sont les suivantes :

Taux d'intérêt (rabais) – L'obligation accrue à partir et les dépenses ont été déterminés en employant un taux d'escompte de 6%.

Niveaux des salaires – Les niveaux des salaires à l'avenir sont prévus d'accroître de 4% par année.

Prestations de retraite

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et non permanents participants) des cotisations à la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP) et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ceux-ci sont des régimes pour plusieurs employés. Ces plans sont expliqués en tant que plans de contribution, puisque la Commission n'a pas assez d'information pour appliquer un plan de bénéfices défini expliquant ces plans de pension.

Les obligations de la Commission au titre des régimes de retraite de la CRFP et du SEFPO étaient de 1 522 827 \$ (1 404 290 \$ en 2005) et sont incluses dans les postes « Frais généraux et d'administration » dans l'état des opérations.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi et non liés au régime de retraite est payé par le Conseil de gestion. Le Secrétariat n'est pas inclut dans l'état des résultats d'exploitation.

5. Facilités de crédit

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$, fournissent deux types de prêts. Il y a une option à taux variable avec un taux qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel de la Banque de Montréal et il y a une facilité de crédit de fonctionnement avec un taux fixe qui est disponible pour les termes de 30/60/90/180 ou 364 jours, à des taux qui sont fixés selon les taux d'acceptation de l'employé de banque.

6. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 1 260 000 \$ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice.

7. Faux Frais

La Commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de déterminer la probabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2006

8. Dépense d'intérêt

(dans des milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
Revenu d'intérêt	(135)	(64)
Dépense d'intérêt du prêt	440	341
	305	277

9. Dépréciation

(dans des milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
Amortissement de l'actif productif de recettes	4 894	4 399
Amortissement de l'actif non productif de recettes	3 445	3 111
	8 339	7 510

10. Crédits de fonctionnement

La Commission loue des véhicules, de l'équipement et des locaux avec des crédits de fonctionnement qui expirent à des moments différents jusqu'en 2010. L'obligation totale sous les crédits de fonctionnement équivaut à environ 749 941 \$.

Les paiements à l'avenir pour chacune des quatre années à suivre sont les suivants :

(dans des milliers de dollars)

	\$
2007	305
2008	222
2009	143
2010	80

11. Mouvements de trésorerie

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivantes :

(dans des milliers de dollars)

	2006	2005
	\$	\$
Comptes débiteurs	(311)	204
Stocks	(1)	641
Frais payés d'avance	49	75
Comptes créditeurs et traitements et salaires dus	(796)	2 368
	(1 059)	3 288

Acquisition de biens fixes

Pendant l'année, les biens fixes furent obtenus à un coût déterminé de 9 764 000 \$ (10 352 000 \$ en 2005) desquels 17 000 \$ (487 000 \$ en 2005) fut obtenu par des moyens de contrats de location acquisition. Les paiements en argent liquide de 9 747 000 \$ (9 865 000 \$ en 2005) ont été réalisés pour acheter les biens fixes.

Notes afférentes aux états financiers ~ pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2006

11. Mouvements de trésorerie suite

	<i>(dans des milliers de dollars)</i>	
Intérêts	2006	2005
	\$	\$
Intérêt reçu	135	64
Intérêt payé	398	170

12. Instruments financiers et la gestion de risque

Juste valeur

Les outils financiers de la Commission comprennent l'argent liquide, les comptes clients, les comptes fournisseurs et des augmentations de salaire. La valeur comptable de ces outils s'approche à leur juste valeur, grâce aux liquidités immédiates ou à court terme.

L'information de la juste valeur concernant le financement à long terme a été omise parce qu'elle n'est pas praticable pour déterminer la juste valeur avec assez de fiabilité.

Risque de crédit

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

Risque d'unité monétaire

La Commission a des espèces de 1 151 987 \$ qui ont une dénomination en dollars Américains. Ce compte a été converti à l'équivalent Canadien à un taux de 1 dollar Américain qui équivaut à 1,1270 dollars Canadiens. La Commission administre environ 14,4% (2005 - 17,3%) de ses ventes en monnaies étrangères. Par conséquent, certains avoirs et revenus sont exposés à des fluctuations de change monétaire.

Risque de flux monétaire

La Commission a des installations de prêts pour les découverts en banque à taux variable portant un intérêt qui varie avec le taux d'intérêt de base. Par conséquent, la Commission est exposée aux risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt du marché.

13. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil en font partie du trésor.

HYDRO ONE INC. RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente présentée dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de Hydro One Inc. («Hydro One» ou la «société»). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102, partie 5.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion inclut également des informations sur la situation de trésorerie et les sources de financement, les tendances sur le plan de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent dévier des prévisions. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été dressés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles jusqu'au 14 février 2007.

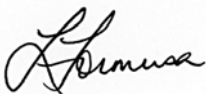
Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, la direction maintient un système exhaustif de contrôle interne et un service de vérification interne sur lesquels elle s'appuie. Le système de contrôle interne comprend une politique écrite de conduite de la société, la mise en œuvre d'un cadre de gestion du risque, la séparation des tâches et la délégation des pouvoirs, et des conventions comptables judicieuses et prudentes qui font l'objet d'examen réguliers. Cette structure vise à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps opportun. Le service de vérification interne évalue de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses constatations à la direction et au comité de vérification et des finances du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration de Hydro One. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs, figurant à la page XX dans le présent rapport annuel, fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité de vérification et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification et des finances de Hydro One rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et d'examiner les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont eu librement et directement accès au comité de vérification et des finances, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes.

Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances ont produit les attestations requises en vertu du Règlement 52-109, portant sur les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion annuel de Hydro One déposés en vertu des lois sur les valeurs mobilières provinciales, ainsi que sur les contrôles et les procédures de communication de l'information connexes.

Au nom de la direction de Hydro One Inc.,



Laura Formusa
Présidente et chef de la direction (par intérim)



Beth Summers
Chef des finances

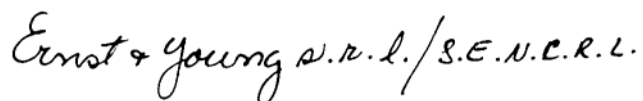
**HYDRO ONE INC.
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

À l'actionnaire de Hydro One Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Hydro One Inc. (la société) aux 31 décembre 2006 et 2005 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de la société pour chacun des exercices de la période de deux ans terminée le 31 décembre 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices de la période de deux ans terminée le 31 décembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Le 14 février 2007

HYDRO ONE INC. ÉTATS DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Produits		
Transport (notes 8 et 14)	1 245	1 310
Distribution (notes 3 et 14)	3 273	3 085
Divers	27	21
	4 545	4 416
Charges		
Achats d'électricité (notes 3 et 14)	2 221	2 131
Exploitation, entretien et administration	880	792
Amortissement (note 4)	515	487
	3 616	3 410
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	929	1 006
Charges de financement (note 5)	295	325
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	634	681
Provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés (notes 6 et 14)	179	198
Bénéfice net	455	483
Résultat de base et dilué par action ordinaire (en dollars canadiens) (note 13)	4 366	4 652

ÉTATS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Bénéfices non répartis aux 1 ^{er} janvier	1 079	887
Bénéfice net	455	483
Dividendes (note 13)	(350)	(291)
Bénéfices non répartis aux 31 décembre	1 184	1 079

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC. BILANS CONSOLIDÉS

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Actif		
Actif à court terme :		
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses – 19 millions de dollars; 14 millions de dollars en 2005) (note 14)	777	628
Matières et fournitures	56	56
Divers	13	12
	846	696
Immobilisations corporelles (note 7) :		
Immobilisations en service	16 238	15 553
Moins : amortissement cumulé	6 180	5 818
	10 058	9 735
Immobilisations en cours	468	375
	10 526	10 110
Autres actifs à long terme :		
Actif de retraite reporté (note 11)	382	449
Actifs réglementaires (note 8)	311	400
Écart d'acquisition	133	133
Coûts de la dette reportés	24	23
Autres actifs	12	10
	862	1 015
Total de l'actif	12 234	11 821

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.
BILANS CONSOLIDÉS (suite)

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Passif		
Passif à court terme :		
Dette bancaire	29	9
Créditeurs et charges à payer (note 14)	661	700
Intérêts courus	49	43
Billets à court terme à payer (note 9)	60	—
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	395	589
	1 194	1 341
Dette à long terme (note 9)	4 872	4 466
Autres passifs à long terme :		
Passifs réglementaires (note 8)	473	495
Avantages complémentaires de retraite (note 11)	803	716
Passifs environnementaux (note 12)	55	64
Créditeurs à long terme et charges à payer	16	23
	1 347	1 298
Total du passif	7 413	7 105
Éventualités et engagements (notes 10, 16 et 17)		
Capitaux propres (note 13)		
Actions privilégiées (autorisées : nombre illimité; émises : 12 920 000)	323	323
Actions ordinaires (autorisées : nombre illimité; émises : 100 000)	3 314	3 314
Bénéfices non répartis	1 184	1 079
Total des capitaux propres	4 821	4 716
Total du passif et des capitaux propres	12 234	11 821

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



Rita Burak
Présidente du conseil d'administration



Eileen Mercier
Présidente du comité de vérification et des finances

HYDRO ONE INC.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	455	483
Rajustements pour éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (déduction faite des coûts de retrait)	474	446
Partage des bénéfices de l'entreprise de transport	33	—
Amortissement de l'escompte	27	58
Comptes d'écarts liés au règlement de détail	7	12
Services à basse tension	(8)	(24)
	988	975
Variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation (note 15)	(92)	194
Flux de trésorerie d'exploitation	896	1 169
Activités de financement		
Dette à long terme émise	775	500
Dette à long terme remboursée	(589)	(648)
Billets à court terme à payer	60	(40)
Dividendes versés	(350)	(291)
Résiliation du swap de taux d'intérêt	—	(10)
Divers	(4)	2
Flux de trésorerie de financement	(108)	(487)
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations	(823)	(691)
Autres actifs	15	9
Flux de trésorerie d'investissement	(808)	(682)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(20)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 1 ^{er} janvier	(9)	(9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre (note 15)	(29)	(9)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE**

Hydro One Inc. (Hydro One ou la société) a été constituée le 1^{er} décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et est détenue en propriété exclusive par la province d'Ontario (la province). Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario. Ces activités sont réglementées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES***Mode de consolidation***

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive : Hydro One Networks Inc. (Hydro One Networks), Hydro One Remote Communities Inc. (Hydro One Remote Communities), Hydro One Brampton Inc., Hydro One Brampton Networks Inc. (Hydro One Brampton), Hydro One Telecom Inc., Hydro One Delivery Services Company, Inc., Hydro One Network Services Inc. (Hydro One Network Services), 1316664 Ontario Inc., anciennement Ontario Hydro Energy Inc. (Ontario Hydro Energy) et Hydro One Markets Inc. (Hydro One Markets).

Hydro One Brampton Inc. a été dissoute le 30 janvier 2007. En vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), Hydro One Network Services sera dissoute en 2007. Les anciennes Ontario Hydro Energy et Hydro One Markets ont été dissoutes au cours de 2005.

Méthode de comptabilisation

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Établissement des tarifs

Les tarifs des entreprises de transport et de distribution d'électricité de la société sont régis par la CEO. Les tarifs de transport existants ont été établis en 1999 en fonction d'un rendement cible de 9,88 % des capitaux propres attribuables à l'actionnaire ordinaire réputés et étaient fondés sur la réglementation des tarifs en fonction du coût de service. En octobre 2005, la CEO a amorcé une procédure visant à revoir les tarifs de transport de Hydro One et à approuver nos besoins de revenus pour 2006, 2007 et 2008. Le 21 février 2006, la CEO a annoncé une décision d'appliquer un mécanisme de partage des bénéfices afin de partager également, entre l'actionnaire de Hydro One et ses clients, tout bénéfice tiré du transport qui dépasse le taux de rendement approuvé de 9,88 %, pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date d'établissement des nouveaux tarifs. En septembre 2006, Hydro One Networks a présenté une demande pour son tarif de transport. Une décision est attendue à cet égard en 2007, de même que sur les nouveaux tarifs de transport en découlant.

Les tarifs de distribution de la société sont également fondés sur un besoin de revenus qui comporte un taux de rendement. Le 12 avril 2006, la CEO a rendu publique sa décision concernant la demande tarifaire de la société visant l'entreprise de distribution de Hydro One Networks Inc. En se basant sur la preuve écrite et orale soumise, la CEO a approuvé l'augmentation demandée des besoins de revenus en se fondant sur une réduction du taux de rendement approuvé, qui est passé de 9,88 % à 9,00 % le 1^{er} mai 2006.

La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure les charges, les produits, les pertes ou les gains dans les tarifs d'une période donnée, qui ne sont donc pas constatés dans les mêmes périodes que dans le cas des entreprises non réglementées. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, entraînant la constatation d'actifs et de passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent certaines sommes à recevoir de clients futurs et les coûts reportés à des fins comptables parce que, selon toute vraisemblance, ils seront recouvrés dans les tarifs futurs. De plus, la société a comptabilisé des passifs réglementaires qui représentent les montants des charges engagées au cours de périodes différentes de celles où elles l'auraient été si la société avait été non réglementée. La Société évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires et persiste à croire qu'il est probable que la CEO

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

considérera ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement de tarifs futurs. Si la société jugeait, ultérieurement, qu'il n'était plus probable que la CEO inclue un actif ou passif réglementaire dans les tarifs futurs, la valeur comptable en question serait imputée aux résultats d'exploitation de la période où cette évaluation est faite. Les actifs et les passifs réglementaires sont présentés dans le détail à la note 8.

Constatation et répartition des produits

Les produits tirés du transport sont recouverts dans les tarifs approuvés par la CEO, lesquels sont fondés sur des besoins de revenus approuvés qui comportent un taux de rendement. Ces produits sont constatés au fur et à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution d'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO et sont constatés au fur et à mesure que l'électricité est livrée aux clients. La société estime les produits mensuels de la période en fonction des achats de gros d'électricité, parce que les compteurs des clients ne font généralement pas l'objet d'une lecture à la fin de chaque mois. Les produits non facturés inclus dans les débiteurs au 31 décembre 2006 totalisaient 386 millions de dollars (377 millions de dollars en 2005).

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant pour le programme de protection tarifaire pour les clients résidentiels en région rurale et éloignée, qui est reçu de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la SIERÉ), d'après un tarif standard pour la clientèle qui est approuvé par la CEO. La loi actuelle offre une protection tarifaire à des catégories prescrites de consommateurs résidentiels en région rurale et éloignée en réduisant les tarifs d'électricité qui s'appliqueraient autrement.

Les produits sectoriels pour le transport, la distribution et d'autres unités d'exploitation incluent aussi des produits liés à la vente d'autres services et de matériel. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque le matériel est livré.

Impôts sur les bénéfices des sociétés et impôts sur le capital

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One est tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la SFIÉO). Ces paiements sont calculés selon les règles de calcul du bénéfice et du capital imposable et d'autres montants pertinents, prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ainsi que dans la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), modifiées par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et les règlements y afférents.

La société comptabilise des paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés pour ses entreprises réglementées à l'aide de la méthode des impôts exigibles, comme l'ordonne la CEO. En vertu de cette méthode, aucune provision n'est constituée pour les impôts sur les bénéfices futurs à l'égard des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Lorsque des impôts sur les bénéfices futurs non comptabilisés deviennent exigibles, il est prévu qu'ils seront inclus dans les tarifs approuvés par la CEO et récupérés alors auprès des clients de Hydro One. Les paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés relatifs aux entreprises non réglementées de la société sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les pièces de rechange et les matériaux de construction acquis pour la construction interne et l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés selon le moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont capitalisées au coût, qui comprend les matières et la main-d'œuvre, les frais d'ingénierie, les coûts indirects, l'amortissement du matériel de service et la répartition approuvée des fonds utilisés pendant la construction applicables aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises réglementées ou les intérêts s'appliquant aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises non réglementées.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications ainsi qu'à l'administration et au service et les servitudes. Elles incluent aussi les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains et les coûts de développement capitalisés relatifs à des projets d'investissement reportés.

Certains des actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux qui se trouvent sur des servitudes et des droits de passage qu'elle ne détient pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou sans autre précision. La majorité des servitudes et des droits de passage de la société sont soit perpétuels, soit renouvelés automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses actifs installés pendant une période indéterminée, aucune date de retrait ne peut être déterminée, d'où l'impossibilité d'estimer la juste valeur de la plupart des obligations liées à la mise hors service des immobilisations connexes à l'heure actuelle. S'il devient possible d'estimer la juste valeur du coût du retrait des actifs que la société est tenue de retirer aux termes de la loi, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations alors constatée.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, le matériel de raccordement et les installations de mise à la terre ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales en ce qui concerne le transport et pour réduire la tension en ce qui concerne la distribution, comme les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations liées à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent le système radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, le matériel téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les principaux systèmes informatiques, les ordinateurs personnels, le matériel de transport et de travail, les outils, les véhicules et certaines immobilisations corporelles mineures.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits prévus par la loi découlant de l'usage de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que les autres montants liés aux droits d'accès.

Immobilisations en cours

Les coûts indirects, y compris les coûts des fonctions et des services du siège social, sont capitalisés selon la méthode du coût entier. Les coûts de financement des immobilisations corporelles en cours de construction sont capitalisés selon la provision pour les fonds utilisés pendant la construction (6,39 % en 2006 et 6,80 % en 2005).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)*****Amortissement***

Le coût en capital des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire, sauf pour le matériel de transport et de travail et les ordinateurs personnels, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

Les taux d'amortissement des diverses catégories d'actifs sont fondés sur la durée de vie utile. La durée de vie utile restante moyenne et la fourchette de durées de vie utile des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

	Durée de vie utile (en années)	
	Fourchette	Moyenne
Transport	12 – 100	55
Distribution	15 – 75	41
Communications	7 – 40	19
Administration et service	5 – 50	39

Les taux d'amortissement des servitudes sont fondés sur la durée du contrat. La plupart des servitudes sont détenues à perpétuité et ne sont pas amorties.

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine de la mise hors service normale des immobilisations corporelles est imputé à l'amortissement cumulé, mais aucun gain ni aucune perte à cet égard n'apparaît dans les résultats d'exploitation. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente d'immobilisations corporelles, de même que les pertes causées par une mise hors service prématurée, sont imputés aux résultats d'exploitation à titre de rajustements de la dotation aux amortissements. La dotation aux amortissements comprend également le coût de retrait des immobilisations corporelles quand une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est constatée.

Les durées de vie utile des immobilisations corporelles sont revues régulièrement. Les changements découlant de cette révision sont appliqués sur la durée de vie utile restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les tarifs.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des sociétés de distribution locale acquises sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis, et des tests de dépréciation sont appliqués tous les ans, ou plus souvent si les circonstances l'exigent. La dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée en comparant la juste valeur de l'unité d'exploitation à la valeur comptable sous-jacente des actifs nets de cette unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, toute réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition étant imputée aux résultats d'exploitation.

La société a établi que l'écart d'acquisition n'est pas déprécié. La totalité de l'écart d'acquisition est attribuable au secteur de la distribution.

Coûts de la dette reportés

Les coûts de la dette reportés incluent la tranche non amortie des coûts d'émission de la dette. Les coûts de la dette reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés jusqu'à l'échéance de la dette.

Escomptes et primes

Les escomptes et les primes sont amortis sur la durée de la dette connexe.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)*****Instruments financiers***

La société utilise régulièrement des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de taux d'intérêt. Les paiements et les encaissements en vertu des swaps de taux d'intérêt sont constatés en tant que rajustements des intérêts débiteurs selon la comptabilité d'exercice. La société désigne officiellement ses couvertures, documente toutes ses relations de couverture et mesure officiellement l'efficacité des couvertures. Dans le cas de l'extinction d'une relation de couverture ou de l'inefficacité d'une relation, les gains ou pertes réalisés ou latents sont comptabilisés en résultat net. Les gains et les pertes découlant des couvertures sont amortis sur la durée de la dette connexe.

La société ne prend pas part à des activités de négociation ou de spéculation touchant les instruments dérivés.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs offerts par Hydro One comprennent un régime de retraite, un régime collectif d'assurance vie, un régime d'assurance médicale et un régime d'assurance invalidité à long terme.

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts liés au régime de retraite sont comptabilisés lorsque les cotisations patronales sont versées à la caisse de retraite, conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). Des évaluations actuarielles sont effectuées tous les trois ans, au minimum. Les coûts liés au régime de retraite sont aussi calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts liés au régime de retraite sont calculés de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après les hypothèses les plus probables de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les hausses salariales futures, sur la valeur actuarielle des prestations constituées. L'actif au titre des prestations constituées du régime de retraite, comprenant principalement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, est évalué à partir des justes valeurs. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime et tous les gains et toutes les pertes actuariels sont amortis de manière linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés participant au régime.

Les avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services en se fondant sur les hypothèses les plus probables de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications du régime ainsi que les gains et les pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés couverts.

Les coûts des avantages sociaux futurs sont répartis à la main-d'œuvre et imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés à titre de coût des immobilisations corporelles.

Coûts environnementaux

Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la restauration des sites contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (BPC) du matériel électrique, d'après la valeur actualisée nette de ces dépenses futures estimatives. Comme la société prévoit continuer à recouvrer les dépenses connexes au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces coûts auprès des clients. Hydro One revoit régulièrement ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement.

Emploi d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs, et la présentation d'information sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que les montants constatés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations, notamment en raison de futures décisions prises par la CEO ou la province.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****3. CRÉDIT SUR LES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ**

En vertu d'un règlement émis en octobre 2005, les clients admissibles à la grille de tarifs réglementés ont reçu un crédit reflétant un coût de l'électricité moins élevé que le prix fixé pour l'électricité entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005. Au cours du quatrième trimestre de 2005, les produits d'exploitation et les coûts d'achats d'électricité ont été réduits de 140 millions de dollars. L'application du crédit n'a pas entraîné de rajustement du bénéfice net.

4. AMORTISSEMENT

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Amortissement des immobilisations en service	379	369
Coûts de retrait d'immobilisations corporelles	41	41
Amortissement des actifs réglementaires et d'autres actifs	95	77
	515	487

5. CHARGES DE FINANCEMENT

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Intérêts sur les billets à court terme à payer	2	1
Intérêts sur la dette à long terme à payer	296	297
Amortissement de l'escompte	27	58
Divers	9	5
Moins : intérêts capitalisés sur les constructions en cours	(28)	(21)
intérêts capitalisés sur les actifs réglementaires	(7)	(10)
intérêts gagnés sur les placements	(4)	(5)
	295	325

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****6. PROVISION POUR PAIEMENTS EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS**

La provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés (PER) diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition du gouvernement fédéral et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est comme suit :

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Bénéfice avant provision pour PER	634	681
Taux d'impôt sur les bénéfices fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	36,12 %	36,12 %
Provision pour PER au taux prévu par la loi	229	246
(Diminution) augmentation découlant de :		
Écarts temporaires nets :		
Recouvrement des PER liés aux exercices antérieurs	(30)	(21)
Cotisation au régime de retraite en excédent de la charge de retraite	(16)	(25)
Charge au titre des avantages complémentaires de retraite en excédent des paiements au comptant	14	8
Montants liés au transport reçus, mais non constatés à des fins comptables en raison du mécanisme de partage des bénéfices	12	—
Coûts indirects immobilisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(11)	(10)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(13)	(11)
Dépenses liées à l'environnement	(6)	(5)
Déduction pour amortissement inférieure (supérieure) à l'amortissement	(3)	1
Divers	4	1
Écarts temporaires nets	(49)	(62)
Écarts permanents :		
Impôt des grandes sociétés	—	13
Divers	(1)	1
Écarts permanents nets	(1)	14
Provision pour PER	179	198
Taux d'imposition réel	28,23 %	29,07 %

En 2006, Hydro One a constaté une économie d'impôts d'environ 30 millions de dollars à l'égard d'un recouvrement de paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés des années antérieures à la faveur d'un appel accueilli par le ministère des Finances permettant de réduire certains coûts indirects qui avaient été immobilisés auparavant. En 2005, Hydro One a conclu une entente de règlement d'une réclamation légale en instance permettant la dissolution d'une de ses filiales. Par conséquent, il a été établi qu'il était plus probable qu'improbable que Hydro One puisse utiliser les pertes fiscales cumulées de la filiale, et un actif d'impôts futurs d'environ 21 millions de dollars a été constaté. Au 31 décembre 2006, le solde de ce montant de 2005, qui était d'environ 2 millions de dollars, pourra être utilisé en 2007.

Les impôts futurs se rapportant aux entreprises réglementées n'ont pas été comptabilisés, car ils devraient être recouvrés au moyen des revenus futurs. Au 31 décembre 2006, des passifs d'impôts futurs de 281 millions de dollars (265 millions de dollars en 2005), qui sont fondés sur les taux d'imposition pratiquement en vigueur, n'ont pas été comptabilisés. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la provision pour PER de la société aurait été constatée selon la méthode axée sur le bilan plutôt que selon la méthode des impôts exigibles. Par conséquent, la provision pour PER aurait été plus élevée d'environ 16 millions de dollars, y compris l'incidence d'un changement des taux d'imposition pratiquement en vigueur.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
2006				
Transport	8 293	3 024	359	5 628
Distribution	5 651	2 129	86	3 608
Communications	822	383	18	457
Administration et service	989	583	5	411
Servitudes	483	61	–	422
	16 238	6 180	468	10 526
2005				
Transport	8 124	2 889	233	5 468
Distribution	5 319	1 995	65	3 389
Communications	752	344	46	454
Administration et service	877	530	31	378
Servitudes	481	60	–	421
	15 553	5 818	375	10 110

Les coûts de financement des immobilisations corporelles en cours de construction sont capitalisés, y compris la provision pour les fonds utilisés pendant la construction des actifs réglementés et l'intérêt applicable aux actifs non réglementés, et ont totalisé 28 millions de dollars en 2006 (21 millions de dollars, en 2005).

8. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants (voir la note 2) :

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Actifs réglementaires :		
Comptes de recouvrement d'actif réglementaire I	58	88
Comptes de recouvrement d'actif réglementaire II	87	92
Avantages complémentaires de retraite	84	126
Environnement	70	79
Compteurs intelligents	10	–
Comptes d'écarts liés au règlement de détail	–	11
Divers	2	4
Total des actifs réglementaires	311	400
Passifs réglementaires :		
Coûts de retraite reportés	382	449
Frais d'exportation et de transit	49	32
Partage des bénéfices de transport	34	–
Comptes d'écarts liés au règlement de détail	2	–
Divers	6	14
Total des passifs réglementaires	473	495

HYDRO ONE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Actifs réglementaires

Comptes de recouvrement d'actif réglementaire I (CRAR I)

Le 9 décembre 2004, la Commission a rendu publique une décision quant à la prudence de la plupart des soldes de comptes de report réglementaire liés à la distribution, dont le recouvrement a été demandé par Hydro One dans sa demande du 31 mai 2004. Les montants dont le recouvrement avait été approuvé représentaient les soldes engagés avant le 31 décembre 2003, plus l'intérêt connexe. La Commission a ordonné que les montants approuvés soient regroupés en un seul CRAR devant être recouvré de manière linéaire au cours de la période se terminant le 30 avril 2008. Le CRAR I comprend les montants liés aux services à basse tension de l'entreprise de distribution, les dépenses liées à l'environnement reportées qui ont été engagées en 2001 et en 2002, les dépenses de préparation au marché reportées, les montants des écarts liés au règlement de détail et les autres montants consistant essentiellement en intérêts courus. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la dotation aux amortissements de 2006 aurait été moins élevée d'environ 20 millions de dollars (20 millions de dollars en 2005). En outre, les charges de financement connexes auraient été plus élevées de 3 millions de dollars (7 millions de dollars en 2005).

Compte de recouvrement d'actif réglementaire II (CRAR II)

Le 12 avril 2006, la CEO a rendu publique une décision quant à l'application du tarif de la société à l'égard des activités de distribution de Hydro One Networks Inc. Dans le cadre de sa décision, la CEO a aussi approuvé les soldes des comptes reportés liés à la distribution qui ont été demandés par Hydro One. La CEO a ordonné que les soldes approuvés soient recouvrés de manière linéaire au cours de la période de quatre ans allant du 1^{er} mai 2006 au 30 avril 2010. Le CRAR II comprend les montants liés au règlement de détail et aux écarts de coûts ainsi que les montants des services à basse tension de l'entreprise de distribution, plus intérêts courus. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la dotation aux amortissements de 2006 aurait été moindre d'environ 16 millions de dollars. En outre, les charges de financement connexes auraient été plus élevées de 5 millions de dollars.

Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, selon les PCGR du Canada. La CEO a permis le recouvrement des coûts des services passés, qui ont découlé de l'adoption de la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les besoins de revenus selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. En conséquence, en 1999, Hydro One a enregistré un actif réglementaire d'un solde initial de 419 millions de dollars pour tenir compte de ce traitement réglementaire. Cet actif réglementaire a une période de recouvrement résiduelle de deux ans (trois ans en 2005) et ne crée pas de rendement. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la dotation aux amortissements de 2006 aurait été moins élevée d'environ 42 millions de dollars (42 millions de dollars en 2005).

Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour restaurer les sites contaminés dans le passé. Étant donné que ces dépenses sont censées être recouvrables au moyen des tarifs futurs, la société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. Cet actif réglementaire devrait être passé progressivement en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles qui doivent, selon les prévisions, être engagées jusqu'à l'exercice 2030. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires futures de Hydro One et le moment où elles sont toutes recouvrées. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la dotation aux amortissements aurait été moins élevée en 2006, et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été plus élevées de 17 millions de dollars (14 millions de dollars en 2005).

Compteurs intelligents

Le 21 mars 2006, la CEO a approuvé l'établissement de comptes de report à l'égard des dépenses liées aux compteurs intelligents, et une imputation de 30 cents par mois par abonné résidentiel a été prise en compte dans les besoins de

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

revenus de Hydro One. Conformément à la directive de la CEO et sous réserve de nouvelles directives, la société a constaté un actif réglementé comprenant le solde net des dépenses en immobilisations liées aux compteurs intelligents, moins les recouvrements reçus des abonnés. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de la société auraient été plus élevées de 4 millions de dollars, les revenus auraient été supérieurs de 2 millions de dollars.

Passifs réglementaires***Coûts de retraite reportés***

Conformément à l'ordonnance tarifaire transitoire de 1999 de la CEO, les coûts de retraite sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation lorsque les cotisations patronales sont versées au régime de retraite. L'actif de retraite reporté de la société représente l'écart cumulatif entre les cotisations patronales et les coûts de retraite, et le passif réglementaire au titre du régime de retraite reporté découle de la constatation par la société, selon les directives de la CEO, des produits et des charges dans des périodes différentes de celles de la constatation de ces mêmes produits et charges pour une entreprise non réglementée. En l'absence de méthode comptable pour les activités à tarifs réglementés, la charge de retraite de la société aurait été constatée selon la comptabilité d'exercice plutôt que selon la comptabilité de caisse. Par conséquent, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été plus élevées d'environ 12 millions de dollars (38 millions de dollars en 2005), en supposant aucun report réglementaire lié à l'entreprise de distribution ni aucun montant lié au régime de retraite d'Inergi LP (Inergi). En outre, les charges de financement connexes auraient été plus élevées de 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2005).

Frais d'exportation et de transit

Conformément aux règles du marché, des frais d'exportation et de transit sont recouvrés par la SIERÉ et versés à Hydro One à raison de 1 \$ le MW sur l'électricité exportée à l'extérieur de l'Ontario. Les sommes recouvrées au titre de ces frais d'exportation et de transit, plus les intérêts, ont été prises en compte dans les besoins de revenus de l'entreprise de transport de Hydro One, dans le cadre de sa demande de tarification générale pour le transport présentée à la CEO en septembre 2006.

Partage des bénéfices de transport

Le 21 février 2006, la CEO a rendu publique sa décision sur l'établissement d'un mécanisme de partage des bénéfices dans le cadre duquel 50 % de tous les bénéfices tirés du transport qui excèdent le taux de rendement approuvé de 9,88 % pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à l'établissement de nouveaux tarifs de transport seront répartis également entre l'actionnaire de la société et les abonnés qui paient ces tarifs. Le calcul des bénéfices excédentaires sera fondé sur les états financiers vérifiés de 2006 de l'entreprise de transport de Hydro One Networks. L'application du mécanisme de partage des bénéfices sera assujettie aux évaluations et approbations futures de la CEO. L'incidence de ces évaluations, le cas échéant, sera constatée dans les résultats d'exploitation au moment où la CEO rendra sa décision.

Comptes d'écarts liés au règlement de détail

Hydro One a reporté certains montants d'écart liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 du *Accounting Procedures Handbook* de la CEO. La décision de la CEO du 9 décembre 2004 a permis le recouvrement des écarts liés au règlement de détail cumulés avant le 31 décembre 2003, y compris les intérêts, dans le CRAR I. La décision de la CEO du 12 avril 2006 a permis le recouvrement des écarts liés au règlement de détail cumulés dans le CRAR II depuis le 1^{er} janvier 2004 et prévus jusqu'au 30 avril 2006, y compris les intérêts. La société a cumulé un passif net dans ses comptes d'écarts liés au règlement de détail depuis le 1^{er} mai 2006 et elle prévoit que la CEO inclura le solde net de ce compte réglementaire dans les tarifs futurs.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****9. DETTE**

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Billets à court terme à payer	60	—
Dettes à long terme :		
Billets, 4,15 % échéant en 2006	—	280
Billets, 4,20 % échéant en 2006	—	168
Billets, 4,30 % échéant en 2006	—	141
Billets, 4,45 % échéant en 2007	282	282
Billets, 4,55 % échéant en 2007	73	73
Billets, 4,10 % échéant en 2007 ¹	40	40
Billets, 4,00 % échéant en 2008	500	500
Billets, 3,95 % échéant en 2009	400	400
Débentures, 7,15 % échéant en 2010	400	400
Billets, 6,40 % échéant en 2011	250	250
Billets, 5,77 % échéant en 2012	600	600
Billets, 4,64 % échéant en 2016	450	—
Débentures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, 5,36 % échéant en 2036	600	350
Billets, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, 5,00 % échéant en 2046	75	—
	5 270	5 084
Moins : tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(395)	(589)
primes non amorties (escomptes non amortis), montant net	9	(14)
pertes non amorties découlant des couvertures	(12)	(15)
Dettes à long terme	4 872	4 466

1) Obligation à taux croissant, après trois ans partant de 4,10 % et allant jusqu'à 6,40 %, pouvant être prorogée jusqu'en 2011.

La dette à court terme représente les billets émis dans le cadre du programme de papier commercial de la société. Les billets sont libellés en dollars canadiens et ont diverses échéances ne dépassant pas 365 jours. En 2006, les billets portaient intérêt au taux moyen pondéré de 4,2 %.

Hydro One a obtenu auprès d'un syndicat bancaire des facilités de crédit renouvelables consenties et inutilisées de 750 millions de dollars échéant en août 2007, assorties d'une option de prorogation de deux ans. Lorsque ces facilités seront utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. Ces facilités appuient le programme de papier commercial de la société.

La société émet des billets pour le financement à long terme de son programme de billets à moyen terme. Le montant maximal du capital qu'elle est autorisée à émettre en vertu de ce programme s'élève à 2 500 millions de dollars, dont le solde de 1 725 millions de dollars peut être tiré jusqu'en juillet 2007.

La dette à long terme est assortie de clauses restrictives qui, entre autres, établissent le plafond d'emprunt en tant que pourcentage du total de notre structure du capital, restreignent notre capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2006, la société respectait ces clauses restrictives.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

La dette à long terme, libellée en dollars canadiens, n'est pas garantie. Elle est présentée dans le tableau suivant selon le nombre d'années avant l'échéance :

Années avant l'échéance	Encours du capital sur les billets et les débentures (en millions de dollars canadiens)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
1 an	395	4,4
2 ans	500	4,0
3 ans	400	4,0
4 ans	400	7,2
5 ans	250	6,4
	1 945	5,0
6 à 10 ans	1 050	5,3
Plus de 10 ans	2 275	6,4
	5 270	5,7

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La valeur comptable de tous les instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète le montant estimatif que la société, si elle devait régler un contrat en cours, aurait dû payer ou serait en droit de recevoir à la fin de l'exercice. La juste valeur de la dette à long terme, fondée sur le cours du marché à la fin de l'exercice de la même dette ou d'une dette semblable comportant les mêmes échéances, figure dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2006		2005	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme ¹	5 270	5 831	5 084	5 697

1) La valeur comptable de la dette à long terme représente la valeur nominale des billets et des débentures.

Hydro One peut conclure des accords sur dérivés, comme des swaps de taux d'intérêt fixe à terme pour couvrir l'incidence des fluctuations futures des taux d'intérêt sur les besoins d'emprunts à long terme à taux fixe. Ces opérations sont comptabilisées comme des couvertures de flux de trésorerie d'opérations prévues. En 2006, Hydro One n'a conclu aucun swap de taux d'intérêt à terme. En 2005, Hydro One a conclu un swap de taux d'intérêt à terme pour fixer le taux d'intérêt sur un notionnel de 150 millions de dollars, donnant lieu à une perte de 10 millions de dollars. La perte est amortie annuellement sur la durée de l'emprunt connexe, soit 30 ans.

Au 31 décembre 2006, la société avait un accord de swap de taux d'intérêt variable lié à une émission d'obligations à taux croissant ayant une date d'échéance initiale en 2007, pouvant être prorogée jusqu'en 2011. Le swap de taux d'intérêt est comptabilisé comme une couverture de juste valeur. Cet accord comporte un notionnel de 40 millions de dollars et sa valeur de marché est de néant (néant en 2005).

La société ne court pas de risque important de contrepartie étant donné que la juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt était négligeable en 2006 ou en 2005.

Les actifs financiers exposent Hydro One au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses engagements, entraînant une perte financière. Au 31 décembre 2006, on ne relevait aucune concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie donnée d'actifs financiers. La société tire ses produits d'exploitation auprès d'une vaste clientèle. En conséquence, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul client. Au 31 décembre 2006, aucun solde important des débiteurs n'était exigible auprès d'un seul client.

La société continuera de recourir à des instruments dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés exposent la société au risque de crédit étant donné que la contrepartie peut ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et minimise le risque de crédit au moyen de techniques diverses, dont la négociation avec des contreparties jouissant d'une cote de solvabilité très élevée, la limite du niveau de risque total lié

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

aux contreparties prises individuellement et la conclusion d'ententes cadres permettant un règlement sur la base d'un montant net.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Hydro One offre à tous les salariés permanents de Hydro One et de ses filiales de participer à un régime de retraite à prestations déterminées contributif, à l'exception des salariés de Hydro One Brampton. Les salariés de Hydro One Brampton participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), caisse de retraite qui regroupe de multiples entreprises du secteur public. Les cotisations actuelles de Hydro One Brampton sont d'environ 1 million de dollars annuellement.

Répartition des actifs

Les actifs du régime de retraite de Hydro One étaient répartis comme suit aux 31 décembre 2006 et 2005 :

<i>Aux 31 décembre</i>	Pourcentage des actifs du régime	
	2006	2005
Titres de participation	59,4	60,6
Titres de créance	33,9	36,2
Divers	6,7	3,2
	100,0	100,0

Autres renseignements

Le régime de retraite de Hydro One ne participe pas directement dans des titres de la société, mais détenait des titres de créance de la province respectivement de 92 millions de dollars et 79 millions de dollars aux 31 décembre 2006 et 2005.

Le régime de retraite de la société prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les nouveaux cadres au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les nouveaux membres professionnels de Society of Energy embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. La date d'évaluation servant à déterminer l'actif du régime et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre. D'après l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2003 produite le 22 septembre 2004, la société a versé 86 millions de dollars à son régime de retraite à l'égard de 2006 (83 millions de dollars en 2005), la totalité de cette somme étant nécessaire pour répondre aux besoins de capitalisation minimums. Les cotisations sont payables un mois à terme échu. Toutes les cotisations devraient être faites au comptant. Avant 2004, la société n'était pas tenue de cotiser au régime de retraite, car la dernière évaluation actuarielle, au 31 décembre 2000, indiquait que le régime dégageait un surplus. Les cotisations après 2006 seront fondées sur une évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006 et dépendront des rendements futurs des placements et des modifications dans les prestations ou les hypothèses actuarielles.

Le total des paiements au comptant au titre d'avantages sociaux futurs effectués en 2006, consistant en liquidités versées par la société à son régime de retraite capitalisé et en des paiements au comptant effectués directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes non capitalisés, s'est établi à 122 millions de dollars (123 millions de dollars en 2005).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2006	2005	2006	2005
Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées aux 1 ^{er} janvier	5 355	4 862	1 143	966
Coût des services rendus au cours de l'exercice	106	83	33	26
Intérêts débiteurs	267	277	58	57
Prestations versées	(253)	(248)	(36)	(40)
Modifications du régime	6	—	22	1
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(70)	381	(120)	133
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	5 411	5 355	1 100	1 143
Évolution des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime aux 1 ^{er} janvier	4 713	4 243	—	—
Rendement réel des actifs du régime	571	630	—	—
Prestations versées	(253)	(248)	—	—
Cotisations patronales ¹	86	83	—	—
Cotisations des salariés	17	16	—	—
Charges d'administration	(11)	(11)	—	—
Juste valeur des actifs du régime aux 31 décembre	5 123	4 713	—	—
Situation de capitalisation				
Déficit de capitalisation	(288)	(642)	(1 100)	(1 143)
Pertes actuarielles nettes non amorties	645	1 069	236	385
Coût non amorti au titre des services passés	25	22	25	6
Actif (passif) au titre des prestations constituées	382	449	(839)	(752)
Moins : tranche à court terme	—	—	36	36
Actif (passif) à long terme au titre des prestations constituées	382	449	(803)	(716)

1) En janvier 2007, la société a versé une cotisation de 8 millions de dollars à l'égard de 2006 (en 2006, 8 millions de dollars à l'égard de 2005).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2006	2005	2006	2005
Composantes des coûts de l'exercice au titre des prestations				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	89	67	33	26
Intérêts débiteurs	267	277	58	57
Rendement réel des actifs du régime, déduction faite des charges	(560)	(619)	—	—
Perte actuarielle (gain actuariel)	(70)	381	(120)	133
Modifications du régime	6	—	22	—
Divers	(1)	—	(1)	—
Coûts engagés durant l'exercice	(269)	106	(8)	216
Écarts entre les coûts engagés durant l'exercice et les coûts constatés durant l'exercice à l'égard des éléments suivants :				
Rendement des actifs du régime	248	327	—	—
Perte actuarielle (gain actuariel)	177	(268)	149	(113)
Modifications du régime	(3)	3	(19)	—
Coûts au titre des prestations de l'exercice²	153	168	122	103
Imputé aux résultats d'exploitation²	42	23	75	64

Effet d'une augmentation de 1 % du coût des soins de santé sur :

Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	—	—	156	171
Coût des services rendus et intérêts débiteurs	—	—	13	12

Effet d'une diminution de 1 % du coût des soins de santé sur :

Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	—	—	(124)	(133)
Coût des services rendus et intérêts débiteurs	—	—	(10)	(10)

Hypothèses importantes

Coûts au titre des prestations de l'exercice :				
Taux de rendement prévu des actifs du régime	6,75 %	7,00 %	—	—
Taux d'actualisation moyen pondéré	5,00 %	5,75 %	4,98 %	5,93 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,50 %	2,75 %	2,50 %	2,75 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (<i>en années</i>)	10	10	10	10
Taux d'augmentation du coût des soins de santé ³	—	—	4,40 %	4,40 %
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre :				
Taux d'actualisation moyen pondéré	5,25 %	5,00 %	5,24 %	4,98 %
Taux de croissance de la rémunération (compte non tenu de la rémunération au mérite)	3,25 %	3,25 %	3,25 %	3,25 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût des soins de santé ⁴	—	—	4,40 %	4,40 %

2) La société suit la méthode de la comptabilité de caisse. Au cours de 2006, des coûts liés au régime de retraite de 86 millions de dollars (83 millions de dollars en 2005) ont été répartis à la main-d'œuvre, dont 42 millions de dollars (23 millions de dollars en 2005) ont été

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

imputés aux résultats, 34 millions de dollars (32 millions de dollars en 2005) ont été capitalisés à titre d'élément du coût des immobilisations corporelles, et 10 millions de dollars (28 millions de dollars en 2005) ont été ajoutés à un actif réglementaire.

- 3) Le taux passant progressivement de 7,87 % en 2006 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite (en 2005, de 8,47 % en 2005 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite).
- 4) Le taux passant progressivement de 8,69 % en 2007 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite (en 2005, de 7,87 % en 2005 à 4,40 % par année en 2014 et par la suite).

12. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Passifs environnementaux aux 1 ^{er} janvier	79	89
Charge de désactualisation	5	5
Dépenses	(17)	(14)
Rajustement découlant d'une réévaluation	3	(1)
Passifs environnementaux aux 31 décembre	70	79
Moins : tranche à court terme	(15)	(15)
	55	64

Les dépenses futures estimatives liées à l'environnement pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2006 et les dépenses totales par la suite sont comme suit : 15 millions de dollars en 2007; 14 millions de dollars en 2008; 12 millions de dollars en 2009; 10 millions de dollars en 2010; 7 millions de dollars en 2011 et 31 millions de dollars par la suite.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des règlements et les progrès dans les technologies de restauration des sites. Hydro One examine régulièrement les facteurs influant sur ces estimations de coûts ainsi que l'état environnemental de ses sites. Le coût réel de l'évaluation ou de la restauration des sites peut différer des estimations actuelles.

13. CAPITAL SOCIAL***Actions ordinaires et actions privilégiées***

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif à 5,5 %, d'une valeur de rachat de 25,00 \$ l'action et 99 990 actions ordinaires, portant le total des actions ordinaires en circulation à 100 000. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

Les actions privilégiées donnent droit à un dividende cumulatif annuel de 18 millions de dollars, payable trimestriellement. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la province au prix de 25 \$ l'action, qui représente la valeur déclarée, plus tout dividende cumulé et impayé, si la province vend au public un certain nombre des actions ordinaires qu'elle détient, de sorte qu'elle détiendra moins de 50 % des actions ordinaires de la société. Hydro One peut décider, sans condition, de régler le prix de rachat, en totalité ou en partie, en émettant des actions ordinaires additionnelles à la province. Si la province n'exerce pas son droit de rachat, la société pourrait rajuster le dividende sur les actions privilégiées afin que le rendement soit inférieur de 0,50 % au rendement du marché d'alors sur des actions privilégiées de notation semblable. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans des cas précis, et ont priorité de rang sur les actions ordinaires advenant liquidation.

Dividendes

Les dividendes sur actions ordinaires sont déclarés au gré du conseil d'administration de Hydro One et recommandés par la direction en fonction des résultats d'exploitation, de la situation financière, des besoins de liquidités et d'autres facteurs pertinents comme la pratique de l'industrie et les attentes de l'actionnaire.

En 2006, nous avons déclaré des dividendes sur actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2005) et des dividendes sur actions ordinaires de 332 millions de dollars (273 millions de dollars en 2005).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****Résultat par action**

Le résultat par action correspond au bénéfice net de l'exercice, après dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice.

14. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La province, la SFIÉO, la SIERÉ et Ontario Power Generation Inc. (OPG) sont des parties liées à Hydro One. De plus, la CEO est liée à la société étant donné qu'elle est une société d'État provinciale. Les opérations entre ces parties et Hydro One ont été les suivantes :

Hydro One a reçu des produits tirés de l'alimentation en électricité de collectivités éloignées du Nord provenant de la SIERÉ. Les produits de distribution pour 2006 comprennent 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2005) se rapportant à ces services.

Hydro One reçoit de la SIERÉ des sommes pour la protection des tarifs ruraux. Les produits de distribution pour 2006 comprennent 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 2005) se rapportant à ce programme. Hydro One a aussi reçu des produits pour les services de transport de la SIERÉ d'après les taux uniformes de transport approuvés par la CEO. Les produits tirés du transport pour 2006 comprennent 1 206 millions de dollars (1 276 millions de dollars en 2005) se rapportant à ces services.

En 2006, Hydro One a acheté l'équivalent de 2 183 millions de dollars (2 095 millions de dollars en 2005) en électricité sur le marché de l'électricité administré par la SIERÉ et de 38 millions de dollars (23 millions de dollars en 2005) en électricité d'OPG.

Aux termes de la *Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario de 1998*, la CEO doit recouvrer la totalité de ses charges d'exploitation annuelles auprès des sociétés de distribution de gaz et d'électricité et des sociétés de transport d'électricité. En 2006, Hydro One a engagé des frais de 9 millions de dollars (7 millions de dollars en 2005) auprès de la CEO.

Hydro One a des conventions de niveau de service avec les autres sociétés remplaçantes. Ces services comprennent des services extérieurs ainsi que d'ingénierie, de logistique et de télécommunications. Les produits liés à la prestation de services de construction et d'entretien du matériel aux autres sociétés remplaçantes se sont établis à 15 millions de dollars (11 millions de dollars en 2005), surtout pour l'entreprise de transport. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à l'achat de services auprès des autres sociétés remplaçantes ont été inférieures à 1 million de dollars en 2006 et en 2005.

La provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés a été payée ou est à payer à la SFIÉO, et des dividendes ont été versés ou le seront à la province (voir la note 2).

Les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de celles-ci par suite des opérations susmentionnées sont comme suit :

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
Débiteurs	114	116
Créditeurs et charges à payer	(230)	(263)

Les créditeurs et charges à payer représentent les sommes à payer à la SIERÉ relativement à des achats d'électricité de 195 millions de dollars (213 millions de dollars en 2005).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****15. ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS**

Aux fins des états des flux de trésorerie consolidés, le poste «trésorerie et équivalents de trésorerie» renvoie au poste «dette bancaire» du bilan.

Les variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation comprennent ce qui suit :

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2006	2005
(Augmentation) diminution des débiteurs	(149)	87
Augmentation des matières et fournitures	—	(9)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(39)	68
Augmentation (diminution) des intérêts courus	6	(1)
Diminution des créditeurs à long terme et charges à payer	(7)	(3)
Augmentation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	87	62
Divers	10	(10)
	(92)	194
Autres renseignements :		
Intérêts payés	302	300
Paievements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	233	210

16. ÉVENTUALITÉS**Poursuites**

Hydro One est impliquée dans diverses poursuites, réclamations et instances réglementaires dans le cours normal des affaires. De l'avis de la direction, l'issue de ces affaires, sauf comme il est indiqué ci-dessous, n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Le 29 mars 1999, la bande des Premières nations de Whitesand a intenté une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale), maintenant la Cour supérieure de justice, dont les défendeurs sont la province, le Procureur général du Canada, Ontario Hydro, la SFIÉO, OPG et la société. Le 24 mai 2001, la bande des Premières nations de Whitesand a déposé une autre poursuite pratiquement identique à la première contre les mêmes parties. Cette deuxième poursuite est motivée par le moyen de procédure utilisé par la province dans sa défense alléguant que l'avis de la première poursuite ne respectait pas la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* (Ontario). Ces poursuites réclament un jugement déclaratoire, une mesure injonctive et des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. La bande de Whitesand allègue que, depuis au moins la première moitié du XX^e siècle, Ontario Hydro érige des barrages et des centrales ainsi que d'autres installations sur les terres traditionnelles de la bande ou touchant celles-ci, et que ces installations ont causé des dommages aux membres de la bande et aux terres, y compris d'importantes inondations et de l'érosion. La bande de Whitesand réclame également, en vertu des droits issus de traités, une part des profits provenant des activités de ces installations d'Ontario Hydro, un droit à des hausses des rentes établies par traité et en raison d'un contrat allégué visant à rembourser la bande pour les coûts engagés dans ses négociations avec Ontario Hydro. La bande de Whitesand a invoqué de multiples causes d'action, dont la violation de propriété, la violation d'une obligation fiduciaire, la nuisance et la négligence. En 2004, la cause du 24 mai 2001 a été regroupée avec une réclamation semblable de la bande des Premières nations de Red Rock intentée le 7 septembre 2001, vu que toutes les questions de procédure dans les deux litiges étaient les mêmes. Ces deux causes sont maintenant fondues en un seul recours où les réclamations de Whitesand et de Red Rock sont présentées. Les réclamations relatives aux activités d'Ontario Hydro (c'est-à-dire, l'inondation) ont trait à des litiges pour lesquels OPG aurait une responsabilité compte tenu des décrets de transfert en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Dans la réclamation regroupée, Whitesand et Red Rock essaient de rattacher Hydro One aux allégations d'inondation d'après le principe présumé que le réseau de transport fait partie intégrante du réseau entier d'électricité, ce qui inclut la méthode de production de l'électricité. À ce jour, Hydro One n'a pas produit de défense. Hydro One croit qu'il est peu probable que l'issue de ce litige ait une incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses flux de trésorerie.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)*****Transfert d'actifs***

Le 1^{er} avril 1999, dans le cadre de l'acquisition de ses activités, Hydro One a acquis et pris en charge les actifs et passifs, les droits et les obligations des entreprises de transport et de distribution d'électricité ainsi que de services énergétiques d'Ontario Hydro, à l'exception de certains actifs de transport et de distribution et d'autres actifs situés sur des terres gardées pour des bandes ou des groupes d'Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada). Le transfert du titre de ces actifs ne s'est pas produit car, à l'origine, les autorisations accordées par le ministère canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien pour la construction et l'exploitation de ces actifs ne pouvaient être cédées sans le consentement du ministre et des bandes ou groupes d'Indiens visés ou, dans plusieurs cas, parce que les autorisations étaient périmées ou n'avaient pas été correctement délivrées. Hydro One gère ces actifs, qui sont détenus pour l'instant par la SFIÉO.

Hydro One a amorcé des négociations avec les bandes et les groupes d'Indiens visés, afin d'obtenir les autorisations et les consentements nécessaires pour effectuer le transfert de ces actifs de transport, de distribution et autres. Hydro One ne peut prédire le montant total qu'elle pourrait devoir payer pour obtenir les autorisations et les consentements nécessaires. Hydro One s'attend à payer plus de 850 000 \$ par année, ce qui correspond au montant versé auparavant à ces bandes et groupes d'Indiens par Ontario Hydro et au montant total des coûts permis en vertu des ordonnances tarifaires transitoires. Si, après avoir pris toutes les mesures raisonnables, Hydro One ne peut autrement obtenir les autorisations et les consentements des bandes et groupes d'Indiens, la SFIÉO gardera ces actifs pour une période indéterminée. Par contre, Hydro One pourrait devoir déplacer ces actifs des terres indiennes à d'autres endroits à un coût qui serait élevé ou, dans un nombre limité de cas, abandonner une ligne et la remplacer par des groupes générateurs diesel. Dans de tels cas, Hydro One ferait une demande pour recouvrer ces coûts dans des ordonnances tarifaires futures.

17. ENGAGEMENTS***Entente avec Inergi***

Depuis le 1^{er} mars 2002, Cap Gemini Canada Inc. fournit des services à Hydro One par l'intermédiaire d'Inergi. Selon l'entente, Inergi procure à Hydro One notamment des services relatifs aux technologies de l'information, aux relations avec la clientèle et à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que certains services financiers et certains services liés aux ressources humaines en vertu d'une entente de dix ans. Les frais initiaux étaient d'environ 90 millions de dollars à 130 millions de dollars par année, sous réserve de l'étude comparative externe effectuée tous les trois ans pour assurer que Hydro One paie un coût fixe concurrentiel et constamment amélioré. Dans le cadre de cette entente, environ 900 salariés de la société, y compris environ 130 salariés non permanents, ont été mutés à Inergi le 1^{er} mars 2002.

Les engagements annuels en vertu de l'entente pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2006 et le montant total par la suite se présentent comme suit : 110 millions de dollars en 2007; 98 millions de dollars en 2008; 94 millions de dollars en 2009; 91 millions de dollars en 2010; 87 millions de dollars en 2011 et 16 millions de dollars par la suite.

Soutien de prudence

Les acheteurs d'électricité en Ontario, par l'intermédiaire de la SIERÉ, sont tenus de fournir une garantie pour réduire le risque de manquement d'après leur activité prévue sur le marché. La SIERÉ pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si Hydro One Networks ou Hydro One Brampton ne parvenait pas à effectuer un paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERÉ. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaires majorée du montant nominal de la garantie de la société mère. Au 31 décembre 2006, le soutien de prudence fourni par la société consistait en des lettres de crédit bancaires de 22 millions de dollars (21 millions de dollars en 2005) et des garanties de la société mère de 275 millions de dollars (275 millions de dollars en 2005).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)*****Conventions de retraite***

Des lettres de crédit bancaires ont été émises comme garantie pour le passif de la société aux termes d'un fonds de fiducie, établi en vertu du régime de retraite complémentaire à l'intention des employés de Hydro One et de ses filiales. Le fiduciaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur les lettres de crédit si Hydro One manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel, ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de la société en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaires. Au 31 décembre 2006, l'encours des lettres de crédit bancaires de Hydro One s'élevait à 93 millions de dollars (82 millions de dollars en 2005) relativement aux conventions de retraite.

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2006 et les dépenses totales par la suite sont comme suit : 5 millions de dollars en 2007; 5 millions de dollars en 2008; 4 millions de dollars en 2009; 1 million de dollars en 2010; néant en 2011 et 1 million de dollars par la suite.

18. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- l'entreprise de transport, dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport et de raccordement, et qui est responsable du transport de l'électricité dans l'ensemble du réseau électrique de l'Ontario;
- l'entreprise de distribution, dont l'activité principale consiste à livrer et à vendre de l'électricité aux clients; et
- un secteur «divers» qui comprend principalement l'entreprise de télécommunications.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des produits et des services offerts. Les conventions comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2). Ainsi, les informations sectorielles se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	Transport	Distribution	Divers	Consolidé
2006				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 245	3 273	27	4 545
Achats d'électricité	—	2 221	—	2 221
Exploitation, entretien et administration	390	460	30	880
Amortissement	241	269	5	515
Bénéfice (perte) avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	614	323	(8)	929
Charges de financement				295
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés				634
Dépenses en immobilisations	402	417	4	823

2005

Bénéfice sectoriel				
Produits	1 310	3 085	21	4 416
Achats d'électricité	—	2 131	—	2 131
Exploitation, entretien et administration	353	413	26	792
Amortissement	246	236	5	487
Bénéfice (perte) avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	711	305	(10)	1 006
Charges de financement				325
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés				681
Dépenses en immobilisations	349	338	4	691

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2006	2005
Total de l'actif		
Transport	6 965	6 827
Distribution	5 170	4 902
Divers	99	92
	12 234	11 821

Tous les produits, les coûts et les actifs, selon le cas, sont gagnés, engagés ou détenus au Canada.

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les états financiers consolidés comparatifs des exercices antérieurs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers consolidés du 31 décembre 2006.

HYDRO ONE INC.
SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES
D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004	2003	2002
Données tirées de l'état des résultats					
Produits					
Transport	1 245	1 310	1 262	1 298	1 317
Distribution	3 273	3 085	2 874	2 734	2 682
Divers	27	21	17	26	32
	4 545	4 416	4 153	4 058	4 031
Charges					
Achats d'électricité	2 221	2 131	1 987	1 872	1 858
Exploitation, entretien et administration ¹	880	792	771	795	832
Amortissement	515	487	480	454	411
	3 616	3 410	3 238	3 121	3 101
Recouvrement réglementaire ²	–	–	91	–	–
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	929	1 006	1 006	937	930
Charges de financement	295	325	331	348	353
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	634	681	675	589	577
Provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	179	198	177	193	233
Bénéfice net	455	483	498	396	344
Résultat de base et dilué par action ordinaire <i>(en dollars canadiens)</i>	4 366	4 652	4 798	3 779	3 258

Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

Données tirées du bilan

Actif

Transport	6 965	6 827	6 785	6 589	6 638
Distribution	5 170	4 902	4 845	4 623	4 694
Divers	99	92	95	94	90
Total de l'actif	12 234	11 821	11 725	11 306	11 422

Passif

Passif à court terme (y compris la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an)	1 194	1 341	1 262	1 192	1 894
Dette à long terme	4 872	4 466	4 613	4 539	3 938
Autres passifs à long terme	1 347	1 298	1 326	1 284	1 451
Capitaux propres					
Capital social	3 637	3 637	3 637	3 637	3 637
Bénéfices non répartis	1 184	1 079	887	654	502
Total du passif et des capitaux propres	12 234	11 821	11 725	11 306	11 422

HYDRO ONE INC.**SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES
D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES (suite)**

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

	2006	2005	2004	2003	2002
Autres données financières					
Dépenses en immobilisations					
Transport	402	349	432	289	260
Distribution	417	338	288	292	286
Divers	4	4	7	16	24
Total des dépenses en immobilisations	823	691	727	597	570

Ratios

Couverture par l'actif net de la dette à long terme ³	1,92	1,93	1,88	1,86	1,90
Ratio de couverture par le bénéfice ⁴	2,67	2,69	2,70	2,43	2,35

Statistiques d'exploitation

Transport					
Unités transportées (TWh) ⁵	151,1	157,0	153,4	151,7	153,2
Demande de pointe sur 20 minutes du réseau ontarien (MW) ⁵	27 056	26 219	25 204	24 849	25 629
Demande de pointe sur 60 minutes du réseau ontarien (MW) ⁵	27 005	26 160	24 979	24 753	25 414
Total des lignes de transport (circuit-kilomètres)	28 600	28 547	28 643	28 621	28 492
Distribution					
Unités distribuées aux clients de Hydro One (TWh) ⁵	29,0	29,7	28,5	27,9	27,1
Unités distribuées par les lignes de Hydro One (TWh) ^{5, 6}	44,7	45,6	44,8	44,7	45,1
Total des lignes de distribution (circuit-kilomètres)	122 460	122 118	121 736	121 285	120 767
Clients	1 293 396	1 273 768	1 258 925	1 238 748	1 219 614
Total de l'effectif permanent	4 295	4 189	4 118	3 967	3 933

1) Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration pour 2002 incluaient une charge de 25 millions de dollars pour un programme de réduction de l'effectif.

2) À la suite des preuves verbales et écrites présentées par Hydro One, le 9 décembre 2004, la CEO a rendu une décision évoquant le caractère prudent et approuvant le recouvrement des montants auparavant reportés par la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité*, relativement aux soldes des comptes de report réglementaire visés par Hydro One dans sa demande du 31 mai 2004. Par conséquent, un recouvrement réglementaire non récurrent de 91 millions de dollars a été inscrit.

3) Le ratio de couverture de la dette à long terme par l'actif net correspond au total de l'actif moins le total du passif, exclusion faite de la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an), divisé par la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an).

4) Le ratio de couverture par le bénéfice correspond à la somme du bénéfice net, des charges de financement et de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés, divisée par la somme des charges de financement, des intérêts capitalisés et des dividendes cumulés sur actions privilégiées.

5) Les statistiques relatives au réseau comprennent des chiffres provisoires pour décembre.

6) Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux consommateurs qui achètent leur électricité directement de la SIERÉ.

Énoncé de responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

La responsabilité à l'égard de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels et du rapport de gestion incombe à la direction d'Ontario Power Generation Inc. («OPG»).

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus («PCGR») du Canada et aux exigences de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario («CVMO»), selon le cas. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités en valeurs mobilières, y compris le Règlement 51-102 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et ses exigences publiées connexes.

Les états financiers consolidés et l'information figurant dans le rapport de gestion comprennent nécessairement des montants fondés sur un jugement éclairé et des estimations à l'égard des incidences attendues des événements et des opérations actuels compte tenu de leur importance. Un élément est jugé important s'il est prévu, par suite d'efforts raisonnables, qu'il aura une incidence importante sur le bénéfice, les flux de trésorerie, la valeur d'un actif ou d'un passif ou la réputation. En outre, dans le cadre de la préparation de l'information financière, nous devons interpréter les exigences décrites plus haut, établir la pertinence des renseignements qui seront inclus et faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'information présentée. Le rapport de gestion comprend également des informations à l'égard de l'incidence des opérations et des événements actuels, des sources de trésorerie et de financement, des tendances d'exploitation, des risques et des incertitudes. Les résultats réels qui seront atteints peuvent différer de manière importante de notre évaluation actuelle de cette information puisque les événements et les circonstances futurs pourraient ne pas se produire tel qu'il a été prévu.

Pour assumer notre responsabilité à l'égard de la fiabilité de l'information financière, nous maintenons un système complet de contrôles internes et de vérification interne, y compris des contrôles organisationnels, des contrôles des procédures et des contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière, et nous nous fondons sur ce système. Notre système de contrôles internes comprend la communication écrite de nos politiques et de nos procédures qui gèrent la conduite d'affaires et la gestion du risque, la planification d'ensemble de nos activités, la répartition efficace des tâches, la délégation des pouvoirs et l'imputabilité personnelle, la sélection soignée et la formation du personnel, ainsi que des conventions comptables judicieuses et prudentes, que nous mettons à jour régulièrement. Cette structure donne l'assurance d'un contrôle interne approprié des opérations, des actifs et des registres comptables. Nous procédons également régulièrement à la vérification des contrôles internes. Ces contrôles et ces vérifications sont établis dans le but de nous fournir l'assurance raisonnable que les registres financiers sont fiables aux fins de la préparation des états financiers et des autres informations financières, que les actifs sont protégés contre une utilisation ou une cession non autorisée, que les passifs sont constatés et que nous nous conformons à toutes les exigences réglementaires.

La direction, y compris le président et chef de la direction et le chef des finances, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'OPG (comme ils sont décrits dans le Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières) au 31 décembre 2006. La direction a conclu qu'au 31 décembre 2006, les contrôles et procédures de communication de l'information d'OPG étaient efficaces pour fournir l'assurance raisonnable que les informations importantes liées à OPG et à ses filiales consolidées et participations dans des entités sous contrôle commun leur avaient été communiquées par d'autres au sein de ces entités, particulièrement au cours de la période pendant laquelle le présent rapport a été préparé.

La direction a conçu des contrôles internes à l'égard de l'information financière afin de fournir l'assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation d'états financiers à des fins externes selon les PCGR.

Par conséquent, le chef de la direction et le chef des finances d'OPG attesteront des documents d'information annuels d'OPG déposés auprès de la CVMO, attestation qui couvre la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière d'OPG.

Le conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son comité de vérification et de gestion des risques, procède à l'examen et à l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion, et supervise les responsabilités de la direction à l'égard de la présentation et de la préparation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risques et de l'évaluation des opérations importantes et des opérations entre parties liées.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. Le rapport des vérificateurs précise les responsabilités des vérificateurs et l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers consolidés d'OPG. Les vérificateurs externes, comme il a été confirmé par le comité de vérification et de gestion des risques, ont eu un accès direct et sans restriction au comité de vérification et de gestion des risques, avec et sans la présence des membres de la direction, pour discuter de la vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière par OPG et de l'efficacité du système de contrôles internes.



Jim Hankinson
Président et chef de la direction



Donn W. J. Hanbidge
Chef des finances

ONTARIOPOWER
GENERATION

Le 14 février 2007

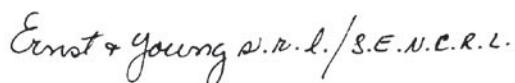
Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire d'Ontario Power Generation Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2006 et 2005, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction d'Ontario Power Generation Inc. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2006 et 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 14 février 2007

États des résultats consolidés**Exercices terminés les 31 décembre**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2006	2005
Revenus (note 19)		
Revenus avant les rabais associés à la limite de revenus et à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	5 725	6 949
Rabais associé à la limite de revenus (note 16)	(161)	(739)
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché (note 17)	–	(412)
	5 564	5 798
Combustible	1 098	1 297
Marge brute	4 466	4 501
Charges (note 19)		
Exploitation, maintenance et administration	2 777	2 516
Amortissement (note 5)	664	753
Augmentation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires due à la désactualisation (note 9)	499	476
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (note 9)	(371)	(381)
Impôt foncier et impôt sur le capital	106	107
Restructuration	–	10
	3 675	3 481
Bénéfice avant ce qui suit :	791	1 020
Dépréciation des actifs à long terme (note 5)	22	265
Bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et élément extraordinaire	769	755
Intérêts débiteurs, montant net	193	197
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et élément extraordinaire	576	558
Charge d'impôts (note 10)		
Exigibles	60	80
Futurs	26	38
	86	118
Bénéfice avant élément extraordinaire	490	440
Élément extraordinaire (note 10)	–	74
Bénéfice net	490	366
Résultat de base et dilué par action ordinaire avant élément extraordinaire (en dollars)	1,91	1,72
Résultat de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	1,91	1,43
Actions ordinaires en circulation (en millions)	256,3	256,3

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États des bénéfices non répartis consolidés**Exercices terminés les 31 décembre**

(en millions de dollars)

	2006	2005
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice	261	(105)
Bénéfice net	490	366
Dividendes (note 19)	(128)	–
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	623	261

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Ontario Power Generation Inc.

États des flux de trésorerie consolidés**Exercices terminés les 31 décembre**

(en millions de dollars)

	2006	2005
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	490	366
Ajustements pour les éléments hors caisse :		
Amortissement (note 5)	664	753
Augmentation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires (note 9)	499	476
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (note 9)	(371)	(381)
Charge de retraite (note 11)	218	115
Autres avantages postérieurs à l'emploi et régimes de retraite complémentaires (note 11)	255	181
Impôts futurs	26	38
Contrats d'option à taux intermédiaires (note 15)	(12)	(36)
Provision pour restructuration	–	10
Ajustement à la valeur de marché des contrats d'énergie	(29)	23
Provision pour combustible nucléaire irradié	33	28
Dépréciation des actifs à long terme (note 5)	22	265
Radiation du surstock	–	57
Actifs et passifs réglementaires (note 6)	27	11
Élément extraordinaire (note 10)	–	74
Divers	(11)	18
	1 811	1 998
Cotisations aux fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (note 9)	(454)	(454)
Dépenses d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires (note 9)	(164)	(90)
Remboursement des dépenses d'enlèvement d'immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires (note 9)	19	23
Cotisations à la caisse de retraite (note 11)	(261)	(254)
Dépenses pour les autres avantages postérieurs à l'emploi et les régimes de retraite complémentaires (note 11)	(69)	(65)
Rabais associé à la limite de revenus (note 16)	(860)	–
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché (note 17)	–	(851)
Dépenses de restructuration	(8)	(18)
Variation nette des autres actifs et passifs à long terme	(94)	(92)
Variation des soldes du fonds de roulement hors caisse (note 23)	477	1 004
Flux de trésorerie d'exploitation	397	1 201
Activités d'investissement		
Augmentation des actifs réglementaires (note 6)	(13)	(265)
Placement dans des immobilisations corporelles (notes 5 et 18)	(637)	(494)
Produit de la vente d'autres immobilisations corporelles	–	3
Produit net sur l'acquisition de placements à long terme	–	(4)
Flux de trésorerie d'investissement	(650)	(760)
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme (note 8)	270	495
Remboursement de la dette à long terme (note 8)	(806)	(4)
Dividendes versés	(128)	–
Augmentation (diminution) nette des effets à court terme (note 7)	15	(26)
Flux de trésorerie de financement	(649)	465
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(902)	906
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	908	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	6	908

Bilans consolidés**Aux 31 décembre**

(en millions de dollars)

2006 2005**Actif****Actif à court terme**

Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	908
Débiteurs (notes 4 et 19)	256	538
Impôts futurs (note 10)	–	18
Stocks de combustible (note 18)	669	581
Matières et fournitures (note 18)	112	115
	1 043	2 160

Immobilisations corporelles (notes 5 et 18)

Immobilisations corporelles	17 136	15 172
Moins : amortissement cumulé	4 375	3 760
	12 761	11 412

Autres actifs à long terme

Actif des régimes de retraite reporté (note 11)	706	663
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires (note 9)	7 594	6 788
Matières et fournitures à long terme (note 18)	326	273
Actifs réglementaires (note 6)	251	266
Débiteurs à long terme et autres actifs	69	61
	8 946	8 051
	22 750	21 623

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés**Aux 31 décembre**

(en millions de dollars)

2006

2005

Passif**Passif à court terme**

Créditeurs et charges à payer (notes 11, 15 et 19)	989	958
Rabais associé à la limite de revenus, à payer (note 16)	40	739
Effets à court terme à payer (note 7)	15	–
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	406	806
Impôts futurs (note 10)	3	–
Tranche des revenus constatés d'avance échéant à moins d'un an	12	12
Impôts sur les bénéfices et impôt sur le capital à payer (note 10)	128	81
	1 593	2 596

Dette à long terme (note 8)**2 953**

3 089

Autres passifs à long terme

Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires (note 9)	10 520	8 759
Autres avantages postérieurs à l'emploi et régimes de retraite complémentaires (note 11)	1 396	1 212
Créditeurs à long terme et charges à payer	150	183
Revenus constatés d'avance	132	144
Impôts futurs (note 10)	246	241
Passifs réglementaires (note 6)	11	12
	12 455	10 551

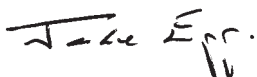
Capitaux propres

Actions ordinaires (note 13)	5 126	5 126
Bénéfices non répartis	623	261
	5 749	5 387
	22 750	21 623

Engagements et éventualités (notes 2, 5, 7, 8, 9, 10, 12, 14 et 18)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,


L'honorable Jake Epp

Président du conseil


M. George Lewis

Administrateur

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005

1

Description de l'entreprise

Ontario Power Generation Inc. a été constituée le 1^{er} décembre 1998 selon la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Dans le cadre de la restructuration d'Ontario Hydro, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et du secteur de l'électricité en Ontario, Ontario Power Generation Inc. et ses filiales (collectivement appelées «OPG» ou la «Société») ont acquis et pris en charge certains actifs, passifs, employés, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999, date du début de l'exploitation. Ontario Hydro a continué d'exercer ses activités sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario («SFIÉO»), avec le mandat de gérer et de rembourser la dette impayée et les autres obligations d'Ontario Hydro.

2

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs, des passifs, des revenus et des charges et sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers consolidés incluent les comptes d'OPG et de ses filiales. OPG comptabilise ses participations dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Toutes les opérations intersociétés importantes ont été éliminées dans la consolidation.

Certains montants comparatifs de 2005 ont été reclassés par rapport aux états financiers antérieurement présentés pour les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2006.

3

Sommaire des principales conventions comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'argent en dépôt et les instruments du marché monétaire dont l'échéance est de moins de 90 jours à la date d'achat. Tous les autres instruments du marché monétaire dont l'échéance est de plus de 90 jours, mais de moins d'un an à la date d'achat, sont constatés comme des placements à court terme. Ces instruments sont évalués au coût ou à la valeur marchande, selon le moins élevé des deux montants.

Les intérêts gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme de 21 millions de dollars (13 millions de dollars en 2005) à un taux réel moyen de 4,0 % (2,8 % en 2005) sont contrebalancés par les intérêts débiteurs dans les états des résultats consolidés.

Vente de créances

La titrisation de créances représente la vente d'actifs, tels que des débiteurs, à des entités ou à des fiducies indépendantes, qui achètent des créances, puis émettent des droits dans celles-ci aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées comme des ventes étant donné que le contrôle sur ces actifs a été cédé moyennant une contrepartie au comptant nette. Pour chaque cession, l'excédent de la valeur comptable des créances cédées sur la juste valeur estimative des revenus reçus figure à titre de perte à la date du transfert dans les intérêts débiteurs nets. La valeur comptable des créances cédées est imputée aux créances vendues ou aux droits conservés selon leur juste valeur relative à la date de la cession.

La juste valeur est établie en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les flux de trésorerie sont projetés à partir des meilleures estimations des principales hypothèses d'OPG, comme les taux d'actualisation, la durée de vie moyenne pondérée des créances et les ratios de créances irrécouvrables.

Quand des créances sont vendues, certains actifs financiers, qui consistent en des droits dans les créances cédées, sont conservés. Certains droits conservés détenus dans les créances sont comptabilisés au coût. Les créances cédées sont entièrement gérées et ne donnent pas lieu à un actif ni à un passif de gestion.

Stocks

Les stocks de combustible sont évalués au coût moyen pondéré.

Les matières et les fournitures sont évaluées au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants, à l'exception des pièces de rechange essentielles uniques aux centrales d'OPG. Le coût des pièces de rechange essentielles est imputé aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante de ces installations et est classé comme un actif à long terme.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les frais d'intérêts engagés pendant la construction sont capitalisés dans le coût de l'immobilisation en fonction du taux d'intérêt sur la dette à long terme d'OPG. Les dépenses associées au remplacement des principaux composants sont capitalisées.

Les taux d'amortissement utilisés pour les différentes catégories d'immobilisations sont fondés sur leur durée de vie utile estimative. Les coûts d'enlèvement des immobilisations qui n'ont pas fait l'objet d'une provision au cours de la période considérée ou des périodes antérieures sont également imputés à la dotation aux amortissements. Les frais de réparation et de maintenance sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf les ordinateurs et l'équipement de transport et de travail, qui le sont selon la méthode de l'amortissement dégressif comme suit :

Centrales nucléaires et principales composantes	15 à 49 ans ¹
Centrales à combustible fossile et principales composantes	25 à 40 ans ²
Centrales hydroélectriques et principales composantes	25 à 100 ans
Installations d'administration et de service	10 à 50 ans
Ordinateurs et équipement de transport et de travail – amortissement dégressif	9 % à 40 % par an
Principaux logiciels d'application	5 ans
Matériel de service	De 5 à 10 ans

1) Aux fins de l'amortissement, la fin de vie des centrales nucléaires Darlington, Pickering A, Pickering B et Bruce B s'échelonne de 2012 à 2021. Les principales composantes sont amorties sur la durée de vie de la centrale ou sur la durée de vie des composantes, selon la plus courte des durées. La centrale nucléaire Bruce A a été amortie en totalité en 2003. Bruce Power a décidé de remettre la centrale Bruce A en état, entraînant une augmentation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2006 et une augmentation de la valeur comptable de la centrale Bruce A. La centrale sera maintenant amortie sur une période se terminant en 2030.

2) À compter du 1^{er} juillet 2006, aux fins de l'amortissement, la fin de vie des centrales alimentées au charbon a été repoussée à 2012, en raison de la fermeture prévue de ces centrales d'ici la fin de 2012. La centrale Lennox est amortie jusqu'en 2016.

Dépréciation des immobilisations

OPG évalue ses immobilisations corporelles chaque fois que les conditions indiquent que les flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs pourraient être inférieurs à la valeur comptable nette des actifs. Si les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus sont inférieurs à la valeur comptable, une perte de valeur est constatée, correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. La juste valeur est établie à partir des flux de trésorerie actualisés prévus si les cours du marché ne sont pas disponibles.

Comptabilisation des activités à prix réglementés

En décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (Ontario) a reçu la sanction royale. Un règlement adopté en vertu de cette loi stipule qu'OPG recevra des prix réglementés, à compter du 1^{er} avril 2005, pour la plupart de ses installations hydroélectriques de base et la totalité de ses installations nucléaires. Cela comprend l'électricité produite par les centrales Sir Adam Beck 1, 2 et à réserve pompée, les centrales DeCew Falls 1 et 2, les installations hydroélectriques R.H. Saunders, et les centrales nucléaires Pickering A et B et Darlington. Le règlement a été modifié en février 2007. La modification a clarifié certains aspects du règlement et a prescrit à OPG d'établir un compte de report lié à certaines variations de son passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié et de son passif au titre des coûts de déclassement des centrales nucléaires et de gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne.

Les prix réglementés d'OPG ont été établis par la province d'Ontario (la «Province») en fonction d'une prévision des volumes de production et du total des charges d'exploitation, et d'un rendement de la base tarifaire, qui suppose un rendement moyen de 5 % des capitaux propres. La base tarifaire est un concept réglementaire qui représente le niveau net moyen de placement dans les immobilisations corporelles réglementées, les charges reportées et une provision pour le fonds de roulement. Les prix initiaux sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2005 et devraient demeurer en vigueur jusqu'au 31 mars 2008 au moins, date à laquelle il est prévu que les nouveaux prix réglementés établis par la Commission de l'énergie de l'Ontario («CEO») entreront en vigueur. Si des changements sont apportés aux hypothèses fondamentales à partir desquelles ces prix initiaux ont été établis, la Province peut les modifier.

La CEO est une société d'État autofinancée. Son mandat et son autorité lui sont conférés par la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et un bon nombre d'autres lois provinciales. La CEO est un tribunal indépendant

Notes afférentes aux états financiers consolidés

quasi judiciaire qui rend des comptes à l'organe législatif de la Province par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie. Elle réglemente les industries du gaz naturel et de l'électricité de la Province et exerce ses fonctions de réglementation au moyen d'audiences publiques et d'autres instances moins officielles comme des consultations.

Les normes comptables reconnaissent que la réglementation des prix peut entraîner des avantages et des obligations économiques qui sont présentés dans les états financiers consolidés comme les actifs et les passifs réglementaires. Lorsque la réglementation fournit une assurance suffisante que les coûts engagés seront récupérés dans l'avenir, alors OPG peut reporter ces coûts et les constater comme un actif réglementaire. Si une récupération pour l'exercice en cours est prévue pour des coûts devant être engagés dans l'avenir, alors OPG constate un passif réglementaire. De plus, si la réglementation comprend des revenus plus élevés ou moins élevés que les revenus prévus à recevoir ou à rembourser par OPG par le truchement des prix réglementés futurs, OPG constate et présente alors, respectivement, un actif ou un passif réglementaire. L'évaluation de ces actifs et passifs réglementaires est tributaire de certaines estimations et hypothèses, y compris les hypothèses posées relativement à l'interprétation du règlement. Se reporter à la convention de constatation des revenus de la Société ainsi qu'aux notes 6 et 10 afférentes aux états financiers consolidés pour les renseignements additionnels requis aux fins de la comptabilisation des activités à prix réglementés.

Placements du portefeuille à long terme

Les placements du portefeuille à long terme, autres que les placements détenus par la filiale en propriété exclusive de la Société, OPG Ventures Inc. («OPGV»), sont présentés à la fraction non amortie du coût et englobent les fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires. Les gains et les pertes sur les placements à long terme sont constatés dans les autres revenus, à la vente des placements. Lorsqu'une baisse dans la valeur des placements survient, qui est considérée comme durable, une provision pour perte est établie.

Conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, *Sociétés de placement*, les placements détenus par OPGV sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur des placements sont incluses dans les revenus de la période pendant laquelle les variations se produisent. La juste valeur de ces placements est estimée d'après les renseignements sur le marché disponibles ou à l'aide de techniques d'estimation fondées sur le rendement historique.

Passif lié à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires

OPG constate des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles relativement à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires, actualisées pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Elle a estimé le montant et le calendrier des décaissements futurs liés à ces activités en fonction des plans actuels d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires. Les passifs sont d'abord constatés à leur juste valeur estimative, fondée sur la valeur actualisée des coûts que l'on prévoit engager.

Le passif est augmenté régulièrement du montant de la valeur actualisée de la tranche variable des coûts relatifs aux déchets nucléaires produits chaque année, les montants correspondants étant imputés aux charges d'exploitation. Les charges relatives aux déchets de faible activité et d'activité moyenne sont imputées à la dotation aux amortissements. Les charges relatives à l'évacuation ou au stockage du combustible nucléaire irradié sont imputées aux charges relatives au combustible. Le passif peut également être ajusté par suite de modifications des montants ou des échéanciers estimatifs des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Au règlement du passif, un gain ou une perte serait constaté.

L'augmentation découle du fait que les passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires sont présentés à leur valeur actualisée nette. La charge de désactualisation correspond à l'augmentation de la valeur comptable des passifs due au passage du temps. La charge subséquente est incluse dans les charges d'exploitation.

Le coût de mise hors service d'immobilisations est capitalisé par augmentation de la valeur comptable des immobilisations connexes. Le coût capitalisé est amorti sur la durée de vie utile résiduelle des immobilisations connexes et inclus dans la dotation aux amortissements.

Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires

Conformément à l'accord en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement («ONFA») conclu entre OPG et la Province, OPG a établi un Fonds pour combustible irradié et un Fonds de déclasserement (collectivement, les «Fonds nucléaires»). Le Fonds pour combustible irradié vise à financer les dépenses liées à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire irradié fortement radioactif tandis que le Fonds de déclasserement a été établi pour financer les dépenses liées à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à l'évacuation de déchets nucléaires de faible activité et d'activité moyenne. OPG conserve les Fonds nucléaires dans des comptes de garde en mains tierces qui sont distincts du reste des actifs d'OPG.

Les Fonds nucléaires sont investis dans des valeurs à revenu fixe et titres de capitaux propres qui sont constatés en tant que placements à long terme et sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Par conséquent, les gains et les pertes ne sont constatés qu'au moment de la vente d'un titre sous-jacent. À ce titre, il peut y avoir des gains et des pertes latents liés aux placements dans les Fonds nucléaires qu'OPG n'a pas constatés dans ses états financiers consolidés. Après l'application du chapitre 3855 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», en 2007, les Fonds nucléaires seront évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes seront comptabilisés en résultat. Plus de détails à l'égard de l'incidence des nouvelles normes comptables sont présentés à la rubrique *Modifications comptables futures*.

Constataion des revenus

La production d'électricité d'OPG est entièrement vendue sur le marché au comptant en temps réel qui est administré par la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité («SIERÉ»). Avant le 1^{er} avril 2005, les revenus étaient enregistrés à mesure que l'électricité était produite et mesurés en fonction du prix de vente sur le marché au comptant, déduction faite du rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché et des activités de couverture. À chaque date de bilan, OPG calculait le prix moyen de l'énergie sur le marché au comptant qui prévalait depuis le début de la période de règlement en cours et constatait un rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché si le prix moyen dépassait 3,8 ¢ le kilowattheure («kWh»), d'après le montant de l'énergie assujéti au mécanisme de rabais.

À compter du 1^{er} avril 2005, la production de la plupart des installations hydroélectriques de base d'OPG et de la totalité des installations nucléaires exploitées par OPG a été soumise à la réglementation des prix. En conséquence, les revenus tirés de l'électricité produite par les installations nucléaires sont constatés en fonction d'un prix réglementé de 4,95 ¢/kWh. Le prix réglementé perçu par OPG pour les 1 900 premiers mégawattheures (MWh) de production des installations hydroélectriques réglementées pour toute heure est de 3,3 ¢/kWh. Toute la production de ces installations hydroélectriques réglementées excédant 1 900 MWh pour toute heure est payée au prix du marché au comptant de l'Ontario.

La production des autres centrales hydroélectriques, à combustible fossile et éoliennes d'OPG demeure non réglementée et continue d'être vendue au prix du marché au comptant de l'électricité en Ontario. Toutefois, 85 % de la production de ces autres actifs de production, excluant la centrale Lennox et les ventes à terme au 1^{er} janvier 2005, est assujéti à une limite de revenus. La production d'une unité à laquelle une conversion de combustible a été opérée et la production supplémentaire d'une centrale ayant fait l'objet d'une remise en état ou d'un agrandissement sont aussi exclues de la production couverte par la limite de revenus. En outre, jusqu'à ce que les Transition – Generation Corporation Designated Rate Options («TRO») viennent à échéance le 30 avril 2006, les volumes vendus aux termes de ces options étaient aussi exclus du rabais associé à la limite de revenus. Cette limite de revenus, qui a initialement été établie pour une période de 13 mois se terminant le 30 avril 2006, a par la suite été prolongée pour trois années additionnelles. À compter du 1^{er} mai 2006, la limite de revenus a été portée à 4,6 ¢/kWh par rapport à la limite précédente de 4,7 ¢/kWh. Le 1^{er} mai 2007, la limite de revenus retournera à 4,7 ¢/kWh et passera à 4,8 ¢/kWh à compter du 1^{er} mai 2008. En outre, à compter du 1^{er} mai 2006, les volumes vendus aux termes d'une vente aux enchères pilote gérée par l'Office de l'électricité de l'Ontario («OEO») sont assujétis à une limite de revenus supérieure de 0,5 ¢/kWh à la limite de revenus applicable aux autres actifs de production d'OPG. Les revenus excédant ces deux limites de revenus sont remis à la SIERÉ au profit des consommateurs.

OPG vend et achète aussi de l'électricité sur les marchés interconnectés des provinces avoisinantes canadiennes et dans les régions du nord-est et du Midwest des États-Unis. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures figurent aux bilans consolidés à la valeur marchande, les gains et les pertes étant constatés dans les états des résultats consolidés. Les gains et les pertes sur contrats de négociation d'électricité (y compris ceux qui seront réglés physiquement) sont présentés au montant net dans les états des résultats consolidés. Ainsi, les achats d'électricité, de 163 millions de dollars en 2006 et de 228 millions de dollars en 2005, ont été déduits des revenus.

OPG tire ses revenus autres qu'énergétiques en vertu d'une entente de location-exploitation conclue avec Bruce Power L.P. («Bruce Power»), qui vise les centrales nucléaires de Bruce. Ils comprennent un revenu locatif, des intérêts créditeurs, les revenus tirés de l'analyse et de la conception techniques, et des services connexes et techniques. OPG tire également des revenus de sa participation dans la coentreprise de Brighton Beach Power Limited Partnership («Brighton Beach») relativement à une convention de conversion énergétique entre Brighton Beach et Coral Energy Canada Inc. («Coral»). De plus, les revenus autres qu'énergétiques englobent les revenus tirés de la vente d'isotopes au secteur médical et les locations immobilières. Les revenus tirés de ces activités sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les produits sont livrés.

Comptabilisation de certaines ententes de location

OPG comptabilise les revenus tirés de certaines ententes de location liées aux activités réglementées selon la comptabilité de caisse. Selon cette méthode, OPG constate les revenus de location comme le prescrit l'entente de location dans la mesure où les paiements de location devraient être inclus dans les prix réglementés futurs imposés à la clientèle.

Si OPG n'avait pas appliqué la comptabilité de caisse aux ententes de location et la méthode des impôts exigibles pour les impôts sur les bénéfices connexes en 2006, les revenus et la charge d'impôts futurs connexe auraient été plus élevés respectivement de 21 millions de dollars (15 millions de dollars en 2005) et 6 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005).

Au 31 décembre 2006, si OPG avait comptabilisé les ententes de location liées aux activités réglementées de manière linéaire et les impôts sur les bénéfices connexes selon la méthode axée sur le bilan, OPG aurait comptabilisé une créance au titre des ententes de location de 36 millions de dollars (15 millions de dollars en 2005) et un passif d'impôts futurs connexe de 11 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005).

Dérivés

OPG est exposée aux fluctuations des prix de l'électricité associées à un marché au comptant de l'électricité de gros en Ontario. Elle gère ce risque au moyen de divers contrats sur l'énergie et contrats de ventes connexes. Ces contrats doivent servir de couverture contre le risque sur marchandises dans le portefeuille de production d'OPG. Les gains et les pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés dans les résultats pendant la durée du contrat lorsque l'opération sous-jacente est effectuée. Ces gains et ces pertes sont comptabilisés dans les revenus non réglementés et ne sont pas inscrits dans les bilans consolidés. Tous les

Notes afférentes aux états financiers consolidés

contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures sont constatés comme des actifs ou des passifs, à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres revenus.

OPG conclut aussi des dérivés avec d'importantes institutions financières afin de gérer l'exposition de la Société à la fluctuation des devises. Les gains et les pertes de change sur ces contrats dérivés libellés en devises sont constatés en tant qu'ajustement du prix d'achat de la marchandise ou des biens reçus.

OPG est exposée aux variations des taux d'intérêt du marché sur la dette qui doit, selon les prévisions, être émise dans l'avenir.

OPG utilise des dérivés sur taux d'intérêt pour couvrir cette exposition. Les gains et les pertes sur ces couvertures de taux d'intérêt sont inscrits en tant qu'ajustement des intérêts débiteurs se rapportant à la dette couverte. Les gains et les pertes qui ne répondent pas aux critères d'efficacité sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent.

OPG se sert de crédits de réduction des émissions et de quotas pour gérer les émissions dans les limites réglementaires prescrites. Les crédits de réduction des émissions sont achetés auprès de partenaires commerciaux au Canada et aux États-Unis. Les quotas d'émissions sont obtenus de la Province et achetés auprès de partenaires commerciaux en Ontario. Le coût des crédits de réduction des émissions et les quotas sont comptabilisés dans les stocks et imputés aux résultats d'OPG, au coût moyen, dans les charges liées au combustible selon les besoins. Les options d'achat de crédits de réduction des émissions sont comptabilisées en tant que dérivés et inscrites à la valeur marchande estimative.

La comptabilité de couverture est appliquée lorsque l'instrument dérivé est désigné en tant que couverture et est censé être efficace tout au long de la durée de vie de l'élément couvert. Lorsqu'un instrument dérivé cesse d'exister ou d'être efficace à titre de couverture ou lorsque la relation de couverture prend fin, tout gain ou toute perte reporté connexe est comptabilisé dans les revenus en même temps que les gains et les pertes associés à l'élément couvert. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister, tout gain ou toute perte reporté connexe est comptabilisé dans l'état des résultats consolidé de la période en cours.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou perte en résultant figure dans les autres revenus.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont passés en charges dans l'exercice où ils sont engagés. Les frais de recherche et de développement engagés pour régler des obligations à long terme, comme les passifs liés à la gestion des déchets nucléaires, pour lesquels des provisions spécifiques existent déjà, sont imputés au passif correspondant.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent un régime de retraite agréé contributif à prestations déterminées, un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées, une assurance-vie collective, une assurance de soins de santé et une assurance en cas d'invalidité prolongée. OPG constate ses obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi. Les obligations au titre des coûts des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à la retraite sont établies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. L'obligation au titre des prestations d'invalidité prolongée est calculée au moyen de la méthode de répartition des prestations selon une capitalisation à l'échéance. Les obligations sont touchées par les niveaux de salaire, l'inflation et l'accroissement des coûts. Les coûts et les obligations liés aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés chaque année par des actuaires indépendants, à partir des meilleures estimations de la direction. Les taux d'actualisation utilisés par OPG pour établir les obligations au titre des prestations projetées et les coûts pour les régimes d'avantages sociaux des employés de la Société sont fondés sur les rendements d'obligations de sociétés notées AA représentatives.

Les actifs de la caisse de retraite sont évalués à la valeur liée au marché afin de déterminer les gains ou les pertes actuariels et le rendement prévu des actifs des régimes. La valeur liée au marché prend en compte les gains et les pertes sur les actifs découlant des titres de capitaux propres à un taux de rendement réel présumé de 6 % sur une période de cinq ans.

Les coûts au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes de retraite, les ajustements liés aux modifications des régimes et les rajustements liés aux gains et aux pertes actuariels, qui découlent de changements d'hypothèses, et les gains et les pertes réels. Les coûts des prestations au titre des services passés résultant des modifications des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime, étant donné que les avantages économiques pour OPG seront réalisés sur cette période. En raison de la nature à long terme des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi, l'excédent du gain net cumulatif non amorti (ou de la perte), sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes de retraite, selon le plus élevé des deux montants, est également amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés.

Lorsque la constatation de la mutation d'employés et du transfert des avantages connexes se traduit par une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement. On désigne par compression la perte du droit par les employés de constituer des prestations futures dans le cadre du régime. On entend par règlement l'annulation d'une obligation dans le cadre du régime.

Impôts

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, OPG est tenue de verser des paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés et sur le capital à la SFIÉO. Ces paiements sont calculés conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), et sont modifiés conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité* et aux règlements connexes. OPG verse donc des impôts d'un montant semblable au montant qu'elle devrait verser en vertu des lois de l'impôt fédérales et provinciales.

OPG applique la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices de ses activités non réglementées. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis selon les écarts entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs et sont évalués au moyen des taux d'imposition pratiquement en vigueur et des lois qui seront en vigueur au cours des exercices où les écarts temporaires doivent se résorber ou se régler. L'incidence d'une modification du taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est imputée aux résultats dans la période où la modification est pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et, si leur réalisation n'est pas jugée plus probable qu'improbable, une provision pour moins-value est constituée.

Depuis le 1^{er} avril 2005, avec la mise en application de la réglementation des tarifs, OPG comptabilise les impôts sur les bénéfices liés aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités selon la méthode des impôts exigibles. Selon cette méthode, OPG ne constate pas d'impôts futurs liés aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités dans la mesure où ces impôts futurs devraient être récupérés dans les prix futurs réglementés imposés à la clientèle.

OPG verse à la SFIÉO des paiements en remplacement des impôts fonciers sur ses actifs de production d'énergie nucléaire et d'origine fossile, et paie aussi des impôts fonciers aux municipalités.

OPG se voit imputer un montant sur les revenus bruts tirés de la production annuelle d'électricité découlant de ses actifs de production hydroélectrique. Ce montant comprend un pourcentage fixe appliqué à la production hydroélectrique annuelle dérivée des centrales situées sur des terres de la Couronne et un pourcentage progressif applicable à toutes les centrales hydroélectriques. Il est inclus dans les charges liées au combustible.

Modifications de conventions et d'estimations comptables***Dépréciation des actifs à long terme***

Les estimations comptables liées à la dépréciation des actifs à long terme exigent beaucoup de discernement de la part de la direction pour évaluer les durées de vie utile appropriées des actifs à long terme d'OPG, y compris la prise en compte de divers facteurs technologiques et autres.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2006, par suite de l'achèvement d'un examen des composantes abrégéant la durée de vie de la centrale nucléaire Pickering B, OPG a révisé et prolongé, aux fins du calcul de la dépréciation, la durée de service restante estimative de la centrale nucléaire Pickering B, en reportant l'expiration, de 2009 à 2014. Cette prolongation a réduit la dotation aux amortissements de 36 millions de dollars en 2006.

La Province a tenu compte de l'avis de la SIERÉ énoncé dans son rapport de juin 2006 indiquant le besoin d'ajouter une capacité de 2 500 MW à 3 000 MW afin de préserver la fiabilité du réseau. Par conséquent, de nouveaux retards seront à prévoir quant au plan de la Province de remplacer la production au charbon d'ici 2009. En raison de ces retards, OPG a prolongé la durée de vie de la totalité de ses centrales alimentées au charbon, avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2006, aux fins du calcul de l'amortissement, jusqu'au 31 décembre 2012. Cette prolongation fait réduire la dotation aux amortissements de 64 millions de dollars en 2006, de 126 millions de dollars en 2007 et de 46 millions de dollars en 2008. De 2009 à 2012, la dotation aux amortissements sera augmentée de 59 millions de dollars à chaque exercice. OPG réévaluera la durée de service des centrales alimentées au charbon par suite de la publication du plan pour le réseau d'électricité intégré soumis, et ultérieurement approuvé par la CEO. Toute modification à la durée de service estimative des centrales alimentées au charbon, aux fins du calcul de l'amortissement, pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés d'OPG.

OPG continuera d'examiner la durée de vie utile estimative de ses centrales, y compris les centrales nucléaires Darlington et Bruce. Toute modification découlant de cet examen sera reflétée en 2007.

Secteurs isolables

Comme il est mentionné à la note 18, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2005, la production de la plupart des installations hydroélectriques de base d'OPG et de la totalité des installations nucléaires exploitées par OPG est devenue assujettie à la réglementation des prix. OPG continue de recevoir le prix du marché au comptant pour la production de ses autres centrales, sous réserve d'une limite de revenus sur la majeure partie de cette production. Avec la mise en application de la réglementation des tarifs, OPG a révisé ses secteurs isolables pour refléter de façon distincte ses activités réglementées et non réglementées. Depuis le deuxième trimestre de 2005, OPG présente ses secteurs d'activité selon la production nucléaire réglementée, la production hydroélectrique réglementée et la production non réglementée. À compter du premier trimestre de 2006, OPG a divisé le secteur d'exploitation des activités de production non réglementée en deux secteurs isolables, soit la production d'origine fossile non réglementée et la production hydroélectrique non réglementée, en raison de modifications apportées à la structure de gestion de ces secteurs. Les résultats des périodes correspondantes ont été reclassés afin de refléter la présentation modifiée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés**Modifications comptables futures**

En 2005, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1530 du *Manuel*, «Résultat étendu», le chapitre 3855 du *Manuel*, «Instruments financiers – comptabilisation et évaluation», et le chapitre 3865 du *Manuel*, «Couvertures». Ces normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006.

Ces normes sont en vigueur pour OPG à compter de 2007. OPG a achevé l'évaluation de l'incidence de ces normes sur ses états financiers consolidés. L'incidence de l'application de ces nouvelles normes aux états financiers consolidés d'OPG est résumée plus loin à la rubrique Incidence de l'adoption. Les paragraphes qui suivent présentent de plus amples renseignements sur chacune des trois nouvelles normes comptables relativement à OPG.

Résultat étendu

En raison de l'adoption de ces normes, une nouvelle catégorie, Cumul des autres éléments du résultat étendu, sera ajoutée aux capitaux propres dans les bilans consolidés. Les principales composantes de cette catégorie comprendront les gains et les pertes latents sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les variations de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie et les écarts de change latents, après prise en compte des couvertures, découlant des établissements étrangers autonomes. Ces montants seront inscrits à l'état des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les critères de constatation dans l'état des résultats consolidé soient respectés.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Selon la nouvelle norme, les actifs financiers seront classés, aux fins comptables, dans une des catégories suivantes : placements détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs financiers détenus à des fins de transaction ou actifs destinés à la vente; les passifs financiers seront classés comme détenus à des fins de transaction ou à des fins autres que de transaction. Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, et les gains et les pertes seront comptabilisés en résultat net. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances ainsi que les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction seront évalués au coût amorti. Les instruments destinés à la vente seront évalués à la juste valeur, et les gains et pertes latents seront constatés dans les autres éléments du résultat étendu. La norme permet aussi de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction au moment de sa comptabilisation initiale. Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés de manière distincte, doivent habituellement être classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés.

Couvertures

Cette nouvelle norme précise les critères en vertu desquels la comptabilité de couverture peut être appliquée et comment la comptabilité de couverture doit être appliquée dans le cadre de chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de juste valeur, les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'exposition au risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est rajustée en fonction des gains ou des pertes attribuables au risque couvert et comptabilisée en résultat net. Cette variation de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, est contrebalancée par les variations de la juste valeur du dérivé. Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture sera constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. La partie inefficace sera comptabilisée en résultat net. Les montants constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu seront reclassés en résultat net des périodes au cours desquelles le résultat net subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. Dans le cas d'une couverture de l'exposition au risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les gains et les pertes de change des instruments de couverture seront constatés dans les autres éléments du résultat étendu.

Incidence de l'adoption

À l'adoption des normes de comptabilisation des instruments financiers, les actifs des Fonds nucléaires qui ont été comptabilisés à leur coût amorti jusqu'à la fin de 2006 seront classés comme actifs détenus à des fins de transaction en 2007 et présentés à leur juste valeur. L'ajustement transitoire lié à la modification de la comptabilisation des Fonds nucléaires sera constaté dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2007. L'ajustement transitoire lié aux dérivés incorporés dans des contrats à long terme sera aussi constaté dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} janvier 2007. Avant le 1^{er} janvier 2007, OPG évaluait les titres des Fonds nucléaires en fonction du cours de clôture des titres. À compter du 1^{er} janvier 2007, OPG appliquera la méthode du prix offert. Toutefois, la modification de méthode d'établissement des prix ne devrait pas avoir une incidence importante sur les soldes des Fonds nucléaires aux bilans consolidés. La juste valeur des instruments de couverture désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie sera constatée dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur les bénéfices. La juste valeur de ces couvertures est présentée à la note 12 afférente aux états financiers consolidés vérifiés.

Les montants transitoires qui seront comptabilisés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis ou du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} janvier 2007 sont les suivants :

Montants transitoires au 1 ^{er} janvier 2007				
(en millions de dollars)	Au coût 31 décembre 2006	À la juste valeur 1 ^{er} janvier 2007	Bénéfices non répartis – solde d'ouverture	Cumul des autres éléments du résultat étendu – solde d'ouverture
Solde des Fonds nucléaires ¹	7 694	9 041	1 347	–
Montant dû à la Province	(100)	(928)	(828)	–
	7 594	8 113	519	–
Débiteurs et autres actifs	325	372	–	47
Créditeurs et charges à payer	(989)	(1 005)	(6)	(10)
Passif d'impôts futurs nets	(249)	(265)	–	(16)
Ajustements transitoires			513	21

1) OPG a appliqué la méthode du prix offert pour ce qui est des titres des Fonds nucléaires. Par conséquent, la juste valeur des Fonds nucléaires ci-dessus était moindre que celle présentée à la note 9 afférente aux états financiers. La modification de méthode d'établissement des prix n'a eu aucune incidence sur le solde d'ensemble aux bilans consolidés puisque la réduction de la juste valeur est contrebalancée par une variation correspondante du solde du montant dû à payer à la Province.

4

Cession de créances

Le 1^{er} octobre 2003, la Société a signé un accord visant la cession d'un droit de copropriété indivis dans ses créances actuelles et futures (les « créances ») à une fiducie indépendante. La Société conserve également un droit de copropriété indivis dans les créances cédées à la fiducie. En vertu de l'accord, la Société continue de gérer les créances. La cession cède à la fiducie la propriété d'une partie des paiements découlant des créances, calculés chaque mois. Le recours de la fiducie envers la Société se limite généralement au revenu tiré des créances. En décembre 2005, la Société a prolongé cet accord jusqu'en août 2009.

OPG a inscrit la cession initiale du droit de copropriété à la fiducie et les cessions subséquentes requises, étant donné l'option de rechargement de la titrisation, à titre de vente, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-12 de l'ICCA, *Cession de créances*. Selon cette note d'orientation, le produit de chaque cession à la fiducie est considéré comme la somme reçue de la fiducie, déduction faite du droit de copropriété indivis conservé par la Société. Pour 2006, OPG a constaté des charges avant impôts de 13 millions de dollars (9 millions de dollars en 2005) sur ces cessions à un coût moyen des fonds de 4,4 % (3,1 % en 2005). Au 31 décembre 2006, OPG avait cédé 300 millions de dollars de son portefeuille total de 392 millions de dollars.

Les créances présentées et titrisées par la Société sont comme suit :

(en millions de dollars)	Capital des créances aux 31 décembre		Solde moyen des créances pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2006	2005	2006	2005
Total du portefeuille de créances ¹	392	668	445	559
Créances cédées	300	300	300	300
Créances conservées	92	368	145	259
Coût moyen des fonds			4,4 %	3,1 %

1) Le montant représente les créances en cours, y compris les créances titrisées, que la Société continue de gérer.

Une variation défavorable immédiate de 10 % à 20 % du taux d'actualisation n'aurait pas une incidence importante sur la juste valeur du droit conservé. Il n'y a pas eu de créances irrécouvrables pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les flux de trésorerie liés aux titrisations pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 sont comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Récupérations réinvesties dans les ventes à rechargement ¹	3 600	3 600
Flux de trésorerie liés aux droits conservés	2 020	2 927

1) Étant donné l'option à rechargement de la titrisation, les sommes récupérées au titre des créances titrisées sont immédiatement réinvesties dans des créances additionnelles, ce qui signifie que le produit de la Société ne dépassera pas le montant initial de 300 millions de dollars. Les montants reflètent le total de 12 montants mensuels.

5

Immobilisations

L'amortissement des immobilisations consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Amortissement	659	748
Frais de gestion des déchets nucléaires	5	5
	664	753

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Immobilisations corporelles		
Centrales nucléaires	6 275	4 754
Centrales hydroélectriques réglementées	4 384	4 379
Centrales hydroélectriques non réglementées	3 481	3 447
Centrales à combustible fossile	1 465	1 411
Autres immobilisations	854	833
Construction en cours	677	348
	17 136	15 172
Moins : amortissement cumulé		
Centrales	4 066	3 497
Autres immobilisations	309	263
	4 375	3 760
	12 761	11 412

Les intérêts capitalisés dans la construction en cours à un taux de 6,0 % au cours des exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 étaient respectivement de 21 millions de dollars et 27 millions de dollars.

Dépréciation des actifs à long terme

Les estimations comptables ayant trait à la dépréciation des actifs nécessitent beaucoup de jugement de la part de la direction afin de déterminer, entre autres, les prévisions à court et à long terme sur les prix futurs des ventes, l'offre d'électricité en Ontario, l'inflation, les prix du combustible et la durée de vie des centrales. Le montant des flux de trésorerie futurs qui seront finalement réalisés par OPG relativement à ces actifs pourrait être très différent des valeurs comptables inscrites aux états financiers consolidés.

Unités 2 et 3 de la centrale nucléaire Pickering A

Au deuxième trimestre de 2005, OPG a achevé l'évaluation du coût, de l'échéancier et des risques liés à la remise en service des unités 2 et 3 de la centrale nucléaire Pickering A. L'évaluation a tenu compte des résultats des programmes d'inspection relativement aux mécanismes de dégradation des conduites d'alimentation et du générateur de vapeur, et de la dégradation possible des composantes de l'enceinte du réacteur, qui pourraient avoir une incidence sur le facteur de capacité futur, les charges d'exploitation et la durée de vie des unités. Compte tenu de l'ampleur du travail de remise à neuf, des coûts et des risques liés à la remise en service de ces deux unités, OPG a établi que la remise en service de ces deux unités n'était pas justifiée d'un point de vue commercial même compte tenu de la faisabilité technique. OPG a inscrit au deuxième trimestre de 2005 une baisse de 63 millions de dollars de la valeur comptable de ces deux unités, y compris la construction en cours. En plus de la perte de valeur liée à ces deux unités, OPG a inscrit des charges d'exploitation, de maintenance et d'administration de 57 millions de dollars

relativement à la radiation des stocks jugés excédentaires ou inutilisables en raison de la décision de ne pas procéder à la remise en service des unités 2 et 3.

OPG prévoit récupérer les montants comptabilisés dans le compte de report établi aux termes d'un règlement en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (Ontario) relativement aux coûts autres qu'en capital engagés à compter du 1^{er} janvier 2005 dans le cadre de la remise en service des unités 2 et 3. Les coûts reportés liés aux unités 2 et 3 sont présentés à la note 6 afférente aux états financiers consolidés vérifiés.

Centrale Lennox

En raison de la demande de renseignements et d'une offre de service pour 2 500 MW de nouvelle production d'énergie propre et de projets de gestion axée sur la demande publiée en septembre 2004 par le gouvernement et des arrangements contractuels connexes, les revenus du marché de l'électricité de gros devraient être moins importants que les revenus antérieurement prévus. En tant que centrale à coûts variables relativement élevés, la centrale Lennox ne pourra pas récupérer ses charges d'exploitation fixes et sa valeur comptable sur le marché de l'électricité de gros dans l'avenir. En raison de ces facteurs, OPG a entamé des discussions avec la Province, prévoyant conclure un arrangement contractuel pour la récupération des coûts d'exploitation fixes annuels et la valeur comptable de la centrale Lennox. En mars 2005, OPG a été avisée par la Province qu'elle continuerait d'appuyer OPG dans la négociation d'un arrangement qui permettrait la récupération des coûts d'exploitation fixes, mais qu'elle n'approuverait pas un arrangement qui permettrait la récupération de la valeur comptable de la centrale Lennox. En raison de ce changement de circonstances, OPG a inscrit une dépréciation de 202 millions de dollars au premier trimestre de 2005.

En mars 2006, la CEO a rendu une décision approuvant un contrat de fiabilité impérative du service intervenu entre OPG et la SIERÉ pour la centrale Lennox, pour la période du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006. Les contrats de fiabilité impérative sont conçus dans le but d'assurer que les centrales demeurent disponibles pour préserver la fiabilité du réseau d'électricité. Dans sa décision, la CEO a jugé approprié qu'OPG récupère les charges d'exploitation fixes et variables de la centrale Lennox qui ne sont pas récupérées à même les revenus du marché. En conséquence de cette décision, OPG a comptabilisé des revenus de 59 millions de dollars en 2006. Le contrat de fiabilité impérative est un contrat établi en fonction des coûts qui prévoit des paiements réguliers, sous réserve d'ajustements en fonction des coûts réels. OPG a négocié un contrat semblable avec la SIERÉ pour la période du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007. Le contrat a été approuvé par la CEO en janvier 2007.

Centrales de Thunder Bay et Atikokan

En 2006, OPG a constaté une dépréciation des centrales alimentées au charbon de Thunder Bay et Atikokan de 22 millions de dollars, qui représente la valeur comptable ou la valeur comptable nette de ces centrales. OPG a testé la recouvrabilité de la valeur comptable des centrales alimentées au charbon en raison de changements de circonstances, qui comprenaient une diminution des prix au comptant du marché en Ontario et la prolongation de la durée de vie des centrales alimentées au charbon. La juste valeur des centrales alimentées au charbon, qui a été établie selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés, a été comparée à la valeur comptable des actifs de production afin d'établir la dépréciation. Il a été établi que les centrales alimentées au charbon de Thunder Bay et Atikokan n'auraient pas été en mesure de récupérer leurs charges d'exploitation et dépenses en immobilisations ni leur valeur comptable, sur leur durée de service résiduelle.

6

Actifs et passifs réglementaires

Aux 31 décembre 2006 et 2005, les actifs et les passifs réglementaires s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Actifs réglementaires		
Coûts de remise en service de la centrale Pickering A	249	261
Variation des revenus tirés de services connexes	—	5
Variation des indisponibilités et restrictions liées au transport	2	—
Total des actifs réglementaires	251	266
Passifs réglementaires		
Écart de la production hydroélectrique	4	4
Divers	7	8
Total des passifs réglementaires	11	12

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La variation des actifs et des passifs réglementaires pour 2006 et 2005 est la suivante :

(en millions de dollars)	Coûts de remise en service de Pickering A	Écart des revenus tirés de services connexes	Écart de la production hydroélectrique	Indisponibilités et restrictions liées au transport	Divers
Actifs (passifs) réglementaires au 1 ^{er} janvier 2005	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	265	5	(4)	–	(8)
Amortissement de l'exercice	(4)	–	–	–	–
Actifs (passifs) réglementaires au 31 décembre 2005	261	5	(4)	–	(8)
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	13	(5)	–	2	1
Amortissement de l'exercice	(25)	–	–	–	–
Actifs (passifs) réglementaires au 31 décembre 2006	249	-	(4)	2	(7)

Coûts de remise en service de Pickering A

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2005, conformément à un règlement édicté en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (Ontario), OPG a été tenue d'établir un compte de report relativement aux coûts autres qu'en capital engagés à compter du 1^{er} janvier 2005 liés à la remise en service prévue de la totalité des unités de la centrale nucléaire Pickering A. En conséquence, la modification de comptabilisation a été adoptée de manière prospective le 1^{er} janvier 2005. Au 31 décembre 2006, le compte de report s'établissait à 249 millions de dollars, somme composée de coûts autres qu'en capital de 232 millions de dollars relativement à l'unité 1, de 19 millions de dollars relativement aux unités 2 et 3, de coûts généraux de remise en service de 20 millions de dollars, d'intérêts de 7 millions de dollars et d'amortissement cumulé de 29 millions de dollars.

Au 31 décembre 2005, le compte de report s'établissait à 261 millions de dollars, somme composée de coûts autres qu'en capital de 228 millions de dollars relativement à l'unité 1, de 19 millions de dollars relativement aux unités 2 et 3, de coûts généraux de remise en service de 11 millions de dollars, d'intérêts de 7 millions de dollars et d'amortissement cumulé de 4 millions de dollars.

En vertu du règlement, la CEO doit s'assurer qu'OPG récupère tout solde du compte de report de manière linéaire sur une période d'au plus 15 ans.

Si OPG n'avait pas imputé de coûts au compte de report comme le prescrit le règlement, les charges d'exploitation, de maintenance et d'exploitation auraient été réduites de 12 millions de dollars (augmentation de 254 millions de dollars en 2005). De plus, le montant net des intérêts débiteurs aurait été plus élevé de 7 millions de dollars en 2005.

Comptes d'écart et autres soldes réglementaires

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2005, conformément à un règlement en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (Ontario), OPG a été tenue d'établir des comptes d'écart pour les coûts en capital et autres qu'en capital engagés et les revenus gagnés ou les manques à gagner à compter du 1^{er} avril 2005 attribuables aux écarts avec les prévisions fournies à la Province aux fins d'établissement des prix réglementés qui sont liés aux différences dans la production d'hydroélectricité créées par des écarts entre l'hydraulicité prévue et réelle, aux modifications non prévues aux exigences réglementaires en matière de production nucléaire ou aux modifications technologiques non prévues, aux variations des revenus tirés de services connexes des installations réglementées, aux catastrophes naturelles (y compris des conditions météorologiques rigoureuses), ainsi qu'aux indisponibilités et restrictions liées au transport. En 2006, OPG a comptabilisé une réduction des revenus de 5 millions de dollars, reflétant des revenus tirés des services connexes favorables comparativement à la prévision fournie à la Province aux fins d'établissement des prix réglementés. En 2006, OPG a comptabilisé des revenus de 2 millions de dollars reflétant une baisse des ventes de la production en raison d'indisponibilités et de restrictions liées au transport en 2006.

En 2005, OPG a comptabilisé des revenus de 5 millions de dollars reflétant des revenus tirés des services connexes défavorables comparativement aux prévisions pour 2005. OPG a inscrit une réduction des revenus de 4 millions de dollars en 2005, reflétant une hydraulicité favorable comparativement aux prévisions pour 2005.

En vertu du règlement, la CEO est tenue de s'assurer de la récupération de montants comptabilisés dans les comptes d'écart dans la mesure où la CEO est convaincue que les revenus comptabilisés dans les comptes ont été gagnés ou constituent un manque à gagner, que les charges comptabilisées dans les comptes ont été prudemment engagées, et que les revenus et les charges sont comptabilisés de manière appropriée. Tout solde approuvé par la CEO sera amorti sur une période n'excédant pas trois ans. L'amortissement débutera lorsqu'OPG commencera à récupérer les soldes à même les nouveaux prix qui seront établis par la CEO. Tout solde de ces comptes rejeté par la CEO sera reflété dans les résultats d'exploitation de la période pendant laquelle la CEO rendra sa décision.

L'autre passif réglementaire comprend une tranche de revenus non réglementés gagnés par les actifs réglementés d'OPG, ce qui pourrait entraîner une réduction des prix réglementés futurs qui seront établis par la CEO.

Si OPG n'avait pas comptabilisé les comptes d'écart et d'autres soldes réglementaires à titre d'actifs et de passifs réglementaires, les revenus de 2006 auraient été plus élevés de 2 millions de dollars (moins élevés de 1 million de dollars en 2005).

Passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié et passif lié au déclassement nucléaire et à la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne

En février 2007, la Province a modifié le règlement en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (Ontario) afin d'exiger d'OPG qu'elle établisse un compte de report relativement à certaines variations de son passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié et de son passif lié au déclassement nucléaire et à la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne. Le compte de report requiert qu'OPG comptabilise un actif ou un passif réglementaire représentant l'incidence qu'ont sur les besoins de revenus les variations de ces passifs nucléaires qui découlent d'un plan de référence approuvé après le 1^{er} avril 2005 aux termes de l'ONFA. Les besoins de revenus sont un concept réglementaire qui représente la totalité des coûts et un rendement de la base tarifaire selon un taux de rendement autorisé que l'organisme de réglementation juge approprié. Le 31 décembre 2006, OPG a comptabilisé une augmentation de 1 386 millions de dollars de ces passifs nucléaires découlant du plan de référence approuvé pour 2006.

À compter du 1^{er} janvier 2007 et jusqu'à la date effective de la première ordonnance de la CEO établissant les prix réglementés, attendue après le 31 mars 2008, OPG comptabilisera un actif réglementaire lié à l'augmentation des passifs nucléaires découlant du plan de référence approuvé pour 2006. La CEO est tenue, en vertu du règlement, de s'assurer qu'OPG récupère le solde comptabilisé dans le compte de report de manière linéaire sur une période d'au plus trois ans, dans la mesure où la CEO est convaincue que l'incidence sur les besoins de revenus est comptabilisée de manière appropriée.

7

Facilités de crédit à court terme

La facilité de crédit bancaire consentie renouvelable de 1 milliard de dollars d'OPG est divisée en deux tranches, soit une tranche de 364 jours de 500 millions de dollars venant à échéance le 22 mai 2007 et une tranche de trois ans de 500 millions de dollars venant à échéance le 22 mai 2009. Le total de la facilité de crédit sera principalement affecté au soutien des billets émis dans le cadre du programme d'effets de commerce d'OPG. Au 31 décembre 2006, il y avait des effets de commerce en cours de 15 millions de dollars (néant en 2005). OPG n'avait aucun autre emprunt en cours en vertu de sa facilité de crédit bancaire en 2006 et 2005.

OPG a également des facilités de découvert non confirmées à court terme de 26 millions de dollars (26 millions de dollars en 2005) ainsi que des facilités de crédit non confirmées à court terme de 240 millions de dollars (215 millions de dollars en 2005) soutenant l'émission de lettres de crédit. OPG utilise des lettres de crédit au soutien des régimes de retraite complémentaires et est tenue de verser des lettres de crédit à titre de sûreté auprès des sociétés de distribution locale comme le prescrit le *Code de règlement au détail* de la CEO. Au 31 décembre 2006, il y avait un total de 185 millions de dollars (157 millions de dollars en 2005) de lettres de crédit émises, qui comprenaient 159 millions de dollars liés aux régimes de retraite complémentaires (138 millions de dollars en 2005) et 16 millions de dollars (néant en 2005) liés à la construction du Portlands Energy Centre.

8

Dettes à long terme

La dette à long terme est composée de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Effets à payer à la SFIÉO	3 165	3 695
Part de la dette de la société en commandite sans recours	194	200
	3 359	3 895
Moins : tranche échéant à moins d'un an		
Effets à payer à la SFIÉO	400	800
Part de la dette de la société en commandite	6	6
	406	806
Dettes à long terme	2 953	3 089

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les créances de premier rang confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir le paiement complet des montants qui leur sont dus, avant les porteurs des créances subordonnées. La SFIÉO détient actuellement l'ensemble des créances de premier rang et des créances subordonnées impayées d'OPG.

Les dates d'échéance au 31 décembre 2006 des effets à payer à la SFIÉO sont comme suit :

(en millions de dollars)		Capital impayé		
Année d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Effets de premier rang	Effets subordonnés	Total
2007	5,85	400	–	400
2008	5,90	400	–	400
2009	6,01	350	–	350
2010	6,00	595	375	970
2011	6,65	–	375	375
2012	5,72	400	–	400
2016	4,91	270	–	270
		2 415	750	3 165

En mars 2005, la Société a conclu une entente avec la SFIÉO afin d'obtenir un financement additionnel pouvant atteindre 600 millions de dollars jusqu'au 31 mars 2006. En avril 2005, 400 millions de dollars avaient été prélevés aux termes de cette facilité, d'une durée de sept ans.

En septembre 2005, OPG a conclu une entente avec la SFIÉO visant à obtenir un financement par emprunt pour le projet de tunnel de Niagara. Le financement, dont le montant peut atteindre 1 milliard de dollars au cours de la durée du projet, prendra la forme d'effets de dix ans, qui seront émis trimestriellement afin d'acquitter les obligations relatives au projet. Les intérêts seront fixés, pour chaque effet émis, au moment de l'avance à un taux égal au taux en vigueur pour les obligations de référence de dix ans du gouvernement du Canada, majoré d'un différentiel de taux établi par la SFIÉO, fondé sur un échantillon de taux du marché.

En octobre 2006, OPG a émis 160 millions de dollars aux termes de cette facilité.

En octobre 2005, OPG a conclu une entente semblable avec la SFIÉO pour le financement de la dette liée au projet de conversion au gaz de la centrale de Thunder Bay. En vertu de cette facilité de crédit, OPG avait accès à un montant pouvant atteindre 95 millions de dollars qui pouvait être prélevé selon les besoins au cours de la période de construction. À la lumière de la directive donnée à l'OEO visant à établir la meilleure façon de remplacer la production alimentée au charbon, la Province a jugé qu'il n'était plus utile de poursuivre la conversion au gaz naturel de la centrale de Thunder Bay. Le 12 juillet 2006, OPG a reçu une déclaration de l'actionnaire abrogeant la déclaration de l'actionnaire d'octobre 2005 et rendant effective l'annulation du projet.

En décembre 2006, OPG a conclu une entente avec la SFIÉO pour le financement de la dette des projets de la centrale hydroélectrique Lac Seul et du Portlands Energy Centre. Un montant pouvant atteindre 50 millions de dollars sera disponible pour le projet du Lac Seul et un montant pouvant atteindre 400 millions de dollars sera disponible pour le projet du Portlands Energy Centre en vertu de chacune des facilités de crédit. Les facilités de crédit seront prélevées selon les besoins pour financer les projets respectifs au cours de la période de construction. Le financement prendra la forme d'effets de dix ans dont les intérêts seront fixés pour chaque effet émis au moment de l'avance à un taux égal au taux en vigueur pour les obligations de référence de dix ans du gouvernement du Canada, majoré d'un différentiel de taux établi par la SFIÉO, fondé sur un échantillon de taux du marché.

En décembre 2006, OPG a émis des tranches de 20 millions de dollars et de 90 millions de dollars aux termes, respectivement, de la facilité de crédit du projet du Lac Seul et de la facilité de crédit du projet du Portlands Energy Centre.

Les intérêts payés en 2006 se sont établis à 248 millions de dollars (235 millions de dollars en 2005), dont une tranche de 229 millions de dollars a trait aux intérêts payés sur la dette à long terme (220 millions de dollars en 2005).

9

Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

Les passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires fondés sur la valeur actualisée sont composés de ce qui suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié	5 669	4 940
Passif lié au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne	4 659	3 627
Passif lié à l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires	192	192
Passif lié à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	10 520	8 759

Les variations des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 sont les suivantes :

(en millions de dollars)	2006	2005
Passifs au début de l'exercice	8 759	8 339
Augmentation des passifs en raison de la charge de désactualisation	499	476
Augmentation des passifs en raison des charges variables liées à la gestion du combustible nucléaire irradié et des déchets nucléaires	38	34
Passifs réglés par les dépenses de gestion des déchets	(164)	(90)
Augmentation du passif lié à l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires	2	–
Augmentation du passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié et du passif lié au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne pour refléter la modification des estimations de coûts	1 386	–
Passifs à la fin de l'exercice	10 520	8 759

Les passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires se composent des coûts prévus à engager jusqu'à la date de fin des activités et de fermeture des centrales nucléaires et à combustible fossile. Des coûts seront engagés pour le déclassement, la démolition et l'évacuation des installations et du matériel, la décontamination et la remise en état des sites et la gestion courante et à long terme du combustible nucléaire irradié et des déchets de faible activité et d'activité moyenne.

Les coûts suivants sont constatés à titre de passif :

- ▶ la valeur actualisée des coûts de déclassement des installations nucléaires et à combustible fossile à la fin de leur durée de vie utile;
- ▶ la valeur actualisée de la partie coût fixe de tout programme de gestion des déchets nucléaires requis, d'après le volume total des déchets attendus sur la durée de vie estimative des centrales;
- ▶ la valeur actualisée de la partie coût variable de tout programme de gestion des déchets nucléaires, compte tenu des volumes de déchets réels, engagé à ce jour.

L'établissement du montant à comptabiliser pour les coûts pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires exige la formulation d'hypothèses importantes, car ces programmes s'échelonnent sur un bon nombre d'années. OPG a mis à jour, au 31 décembre 2006, les estimations relatives aux passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié et du passif lié au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne. Le plan de référence mis à jour qui en a résulté («plan de référence approuvé pour 2006») a été approuvé par la Province conformément aux termes de l'ONFA. La hausse des coûts estimatifs reflétée dans le plan de référence approuvé découle principalement de l'augmentation des quantités de combustible irradié et de déchets en raison de la prolongation de la durée de vie des centrales, des expériences récentes en matière de déclassement de réacteurs et des changements dans les indices économiques. La hausse est en partie contrebalancée par le report de la date de déclassement de certaines centrales.

En conséquence de l'approbation du nouveau plan de référence, OPG constatera des charges additionnelles, y compris une charge de désactualisation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires et une dépréciation de la valeur comptable des immobilisations connexes. L'incidence de ces charges additionnelles sera atténuée par la constatation d'un actif réglementaire qui sera récupéré à même les prix futurs imposés à la clientèle, comme le prescrit le règlement modifié en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (Ontario) analysé à la note 6 afférente aux états financiers consolidés.

Les fermetures de centrales nucléaires et à combustible fossile sont prévues pour les 6 à 33 prochaines années. Le plan de référence mis à jour comprend des flux de trésorerie estimatifs jusqu'en 2073 au titre du déclassement de centrales nucléaires et jusqu'en 2159 environ au titre de la gestion de combustible nucléaire irradié. Le montant non actualisé des flux de trésorerie estimatifs associés aux passifs qui devraient être engagés jusqu'à la date de fermeture des centrales inclusivement est d'environ 24 milliards de dollars. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des passifs était de 5,75 % pour les passifs établis avant le 31 décembre 2006. La révision à la hausse du montant des flux de trésorerie estimatifs non actualisés au titre du passif d'OPG lié à la gestion des déchets nucléaires et au déclassement de centrales a été actualisée au taux de 4,6 %. Les taux d'augmentation des coûts allaient de 1,8 % à 3,6 %. Aux termes de l'entente de location conclue avec Bruce Power, OPG continue d'être chargée des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires relativement aux centrales nucléaires Bruce.

Les hypothèses importantes sur plusieurs facteurs techniques et opérationnels utilisés pour le calcul des charges à payer font l'objet d'examen périodiques. Toute modification de ces hypothèses, ainsi que des hypothèses sur le calendrier des programmes, les indicateurs financiers ou les technologies utilisées, pourrait avoir des répercussions importantes sur la valeur des charges à payer. Compte tenu de la durée de ces programmes et de l'évolution rapide de la technologie utilisée dans la gestion des déchets nucléaires, il existe beaucoup d'incertitude quant à l'exactitude de la mesure des coûts de ces programmes, qui peuvent augmenter ou diminuer avec le temps.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Passif au titre des coûts de gestion du combustible nucléaire irradié

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié représente les coûts de gestion des grappes de combustible nucléaire irradié hautement radioactives. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des coûts relatifs au combustible irradié incluent la gestion à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié par l'évacuation en couches géologiques profondes, la mise en service prévue en 2035 d'installations d'évacuation de combustible nucléaire irradié et une distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les installations nucléaires et les installations d'évacuation. Des solutions de rechange à l'évacuation en couches géologiques profondes ont été étudiées par les centrales nucléaires canadiennes par l'intermédiaire de l'Organisation de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de l'étude portant sur les solutions de rechange exigée par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (Canada) fédérale (la «LDCN»). L'étude portant sur les solutions de rechange a été présentée au gouvernement fédéral en novembre 2005. Le gouvernement fédéral décidera quelle solution de gestion devrait être adoptée. La décision attendue devrait avoir une incidence importante sur l'estimation du passif par OPG.

Passif au titre des coûts de déclasserement de centrales nucléaires et de gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne

Le passif lié au déclasserement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne représente les coûts estimatifs du déclasserement de centrales nucléaires au terme de leur durée de vie utile ainsi que le coût de la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne produits par les centrales nucléaires. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts futurs d'enlèvement d'immobilisations nucléaires incluent le déclasserement de centrales nucléaires selon un calendrier échelonné (les réacteurs demeureront à l'arrêt en lieu sûr pendant les 30 ans précédant un déclasserement de dix ans).

Les coûts de la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne sur leur cycle de vie comprennent les coûts du traitement et du stockage de ces déchets radioactifs pendant et après l'exploitation des centrales nucléaires ainsi que les coûts de leur évacuation définitive à long terme. Les hypothèses actuelles utilisées pour établir les coûts de gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne à payer comprennent une installation d'évacuation des déchets de faible activité et d'activité moyenne dont la mise en service est prévue pour 2017. L'option a été approuvée par la Municipalité de Kincardine et le processus d'évaluation environnementale est en cours.

Passif au titre des coûts pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires

Le passif lié à l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires repose sur des estimations de coûts formulées par des tiers à la lumière d'un examen approfondi des sites des centrales en exploitation et d'une évaluation des activités de nettoyage et de remise en état requises. Ce passif représente les coûts estimatifs de déclasserement des centrales à combustible fossile au terme de leur durée de vie utile. Selon les estimations, ces centrales devraient être démantelées entre 2012 et 2039.

Outre le passif de 103 millions de dollars pour les sites en exploitation, OPG a inscrit un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de 89 millions de dollars relativement aux coûts de déclasserement et de remise en état des sites des centrales ayant fait l'objet d'un désinvestissement ou qui ne sont plus utilisés.

OPG n'a aucune obligation légale à l'égard du déclasserement de ses installations hydroélectriques. En outre, les coûts pour ce type d'installations ne peuvent pas faire l'objet d'une estimation raisonnable étant donné leur longue durée de vie utile. Compte tenu des efforts déployés pour la maintenance ou la reconstruction, les structures de contrôle des eaux devraient être utilisées dans un avenir prévisible. Donc, OPG n'a constaté aucun passif lié au déclasserement de ses installations hydroélectriques.

Ontario Nuclear Funds Agreement

OPG met des fonds de côté qui seront utilisés spécifiquement pour le règlement de ses passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. En juillet 2003, OPG et la Province ont conclu des arrangements, conformément à l'ONFA. Pour respecter l'ONFA, OPG a établi des Fonds nucléaires. OPG supervise la gestion des placements des Fonds nucléaires conjointement avec la Province. Les actifs des Fonds nucléaires sont détenus dans des comptes de garde par des tiers qui sont distincts du reste des actifs d'OPG.

Le Fonds de déclasserement servira à financer les coûts futurs d'enlèvement d'immobilisations nucléaires et de gestion des déchets nucléaires de faible activité et d'activité moyenne à long terme ainsi qu'une tranche des frais de stockage du combustible irradié après la durée de vie de la centrale. Le financement initial du Fonds de déclasserement était censé régler en totalité l'estimation de 1999 du passif. OPG assume le risque et le passif relativement à l'accroissement des coûts estimatifs ainsi qu'aux produits tirés des investissements du Fonds de déclasserement.

Le Fonds pour combustible irradié servira à financer les coûts futurs de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire irradié. OPG assume le risque et le passif relativement à l'accroissement des coûts de gestion des déchets de combustible irradié, sous réserve des seuils de passif progressifs précisés dans l'ONFA, qui limitent son risque financier total à environ 6,0 milliards de dollars, soit la valeur actualisée au 1^{er} avril 1999 (environ 9,1 milliards de dollars en dollars de 2006), compte tenu des projections de 2,23 millions de grappes relatives aux grappes de combustible irradié établies selon les durées de vie des centrales

figurant dans le plan de référence financier initial. Les seuils de passif progressifs ne s'appliquent pas aux grappes de combustible irradié additionnelles prévues dans le plan de référence approuvé pour 2006 aux termes de l'ONFA. OPG fait des versements trimestriels au Fonds pour combustible irradié au cours de la durée de vie de ses centrales nucléaires, comme il est précisé dans l'ONFA. Le financement requis pour 2006 aux termes de l'ONFA était de 454 millions de dollars, y compris une cotisation à la fiducie en vertu de la LDCN de l'Ontario (la «Fiducie») de 50 millions de dollars.

La LDCN est entrée en vigueur en novembre 2002. Conformément à cette dernière, l'Organisation de gestion des déchets nucléaires a été fondée afin de préparer et d'examiner des solutions de rechange et de fournir des recommandations au gouvernement fédéral pour la gestion à long terme des déchets nucléaires au plus tard en novembre 2005. Le gouvernement fédéral choisira une option de gestion à long terme des déchets nucléaires en fonction de plans déposés. Conformément à la LDCN, OPG a effectué un dépôt initial de 500 millions de dollars dans la Fiducie en novembre 2002. La LDCN exige en outre qu'OPG verse des cotisations annuelles de 100 millions de dollars à la Fiducie, qui doivent être déposées dans la Fiducie au plus tard à la date anniversaire de la LDCN en novembre. Pour se conformer à cette exigence, OPG a cotisé 150 millions de dollars à la Fiducie en 2005 (une tranche de 50 millions de dollars de la cotisation faisait partie de l'obligation de cotisation d'OPG pour 2006), et a cotisé 50 millions de dollars en 2006 comme appoint à son obligation de cotisation pour 2006. En vertu de la LDCN, OPG doit continuer à déposer 100 millions de dollars chaque année dans la Fiducie jusqu'à ce que le gouvernement fédéral approuve un plan à long terme. Les cotisations futures à la Fiducie après 2006 seront tributaires de la direction choisie par le gouvernement fédéral en fonction des recommandations soumises en novembre 2005. Étant donné que la Fiducie fait partie du Fonds pour combustible irradié, les cotisations à la Fiducie, comme l'exige la LDCN, sont appliquées aux obligations de paiement aux termes de l'ONFA.

Comme l'exige la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (Canada), et en vertu de l'ONFA, la Province a fourni à la Commission canadienne de sûreté nucléaire («CCSN»), pour le compte d'OPG, une garantie représentant jusqu'à 1 510 millions de dollars. Cette garantie prévoit qu'il y aura suffisamment de fonds disponibles pour régler les passifs actuels liés au déclassement de centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. La garantie provinciale s'ajoutera au Fonds pour combustible irradié et au Fonds de déclassement jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de fonds pour couvrir le passif accumulé lié au déclassement de centrales et à la gestion des déchets nucléaires. La garantie, de même que le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement, fait partie des exigences de la CCSN en matière d'octroi de permis pour les centrales nucléaires d'OPG. OPG verse à la Province une commission de garantie annuelle de 0,5 % du montant garanti par la Province. OPG a versé la commission de garantie annuelle pour 2006 de 8 millions de dollars (8 millions de dollars en 2005).

En vertu de l'ONFA, la Province garantit à OPG un rendement annuel de 3,25 % du Fonds pour combustible irradié plus la variation de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario («rendement garanti»), mais seulement pour le Fonds pour combustible irradié relatif au passif lié aux premiers 2,23 millions de grappes de combustible irradié. La différence entre le rendement garanti du Fonds pour combustible irradié et le rendement réel du marché, selon la juste valeur des actifs du Fonds, qui comprend les rendements réalisés et latents, est due à ou par la Province. Comme OPG a comptabilisé les placements dans les fonds distincts selon la méthode du coût amorti jusqu'au 31 décembre 2006, le montant constaté dans les états financiers consolidés dû à ou par la Province correspond à la différence entre le rendement garanti et le rendement réel d'après les rendements réalisés seulement. Au 31 décembre 2006, les comptes du Fonds pour combustible irradié comprenaient un montant de 100 millions de dollars dû à la Province (4 millions de dollars en 2005). Si les placements dans le Fonds pour combustible irradié avaient été comptabilisés à la juste valeur marchande dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2006, il y aurait eu un montant dû à la Province de 641 millions de dollars (306 millions de dollars en 2005).

En vertu de l'ONFA, le Fonds de déclassement avait un taux de rendement cible à long terme de 5,75 % par année. En vertu du plan de référence approuvé pour 2006, le taux a été révisé à 5,15 %. Le taux de rendement cible est sujet à des modifications futures dans le plan de référence approuvé aux termes de l'ONFA. Si le taux de rendement diffère de 5,15 % ou si l'estimation des passifs change dans l'actuel plan de référence approuvé aux termes de l'ONFA, le Fonds de déclassement peut être sous-capitalisé ou en situation excédentaire. Selon l'ONFA, en cas d'un surplus dans le Fonds de déclassement de sorte que les passifs, dans l'actuel plan de référence approuvé aux termes de l'ONFA, sont financés au moins à 120 %, OPG peut transférer jusqu'à 50 % de l'excédent sur 120 % à titre de cotisation au Fonds pour combustible irradié, et la SFIÉO est en droit de recevoir une distribution d'un montant équivalent. De plus, à l'expiration de l'ONFA, la Province a droit à tout excédent de capitalisation qui correspond à l'écart positif entre la juste valeur marchande du Fonds de déclassement et les coûts d'achèvement estimés autorisés dans l'actuel plan de référence approuvé aux termes de l'ONFA. Au 31 décembre 2006, le Fonds de déclassement était sous-capitalisé selon la méthode du coût amorti en raison de l'approbation du plan de référence pour 2006 aux termes de l'ONFA. Par conséquent, aucun ajustement d'excédent n'a été présenté dans le Fonds de déclassement au 31 décembre 2006. Au 31 décembre 2005, le Fonds de déclassement excédait le coût d'achèvement estimatif prévu dans le plan de référence antérieur approuvé en 1999 aux termes de l'ONFA selon la méthode du coût amorti. OPG a présenté un excédent de 7 millions de dollars dû à la Province selon la méthode du coût amorti en 2005. Si les placements dans le Fonds de déclassement avaient été comptabilisés à la juste valeur marchande dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2006, et si l'on avait mis fin au Fonds de déclassement aux termes de l'ONFA, il y aurait eu un montant dû à la Province de 294 millions de dollars (484 millions de dollars en 2005).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2006 et 2005, les Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires consistaient en ce qui suit :

	Méthode du coût amorti		Juste valeur	
(en millions de dollars)	2006	2005	2006	2005
Fonds de déclassement	4 356	4 106	5 169	4 583
Montant dû à la Province – Fonds de déclassement	–	(7)	(294)	(484)
	4 356	4 099	4 875	4 099
Fonds pour combustible irradié ¹	3 338	2 693	3 879	2 995
Montant dû à la Province – Fonds pour combustible irradié	(100)	(4)	(641)	(306)
	3 238	2 689	3 238	2 689
	7 594	6 788	8 113	6 788

1) La fiducie en vertu de la LDCN de l'Ontario représentait 1 102 millions de dollars au 31 décembre 2006 (1 003 millions de dollars au 31 décembre 2005) du Fonds pour combustible irradié selon la méthode du coût amorti.

Le coût amorti et la juste valeur des titres investis dans les fonds distincts, qui comprennent le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement, étaient comme suit aux 31 décembre 2006 et 2005 :

	Méthode du coût amorti		Juste valeur	
(en millions de dollars)	2006	2005	2006	2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme	556	516	553	515
Titres négociables	4 250	3 772	5 608	4 547
Obligations et débetures	2 306	1 757	2 305	1 762
Créance de la SFIÉO	588	759	588	759
Frais d'administration à payer	(6)	(5)	(6)	(5)
	7 694	6 799	9 048	7 578
Montant dû à la Province – Fonds de déclassement	–	(7)	(294)	(484)
Montant dû à la Province – Fonds pour combustible irradié	(100)	(4)	(641)	(306)
Total	7 594	6 788	8 113	6 788

Les obligations et les débetures détenues dans le Fonds pour combustible irradié et le Fonds de déclassement aux 31 décembre 2006 et 2005 viennent à échéance comme suit :

	Juste valeur	
(en millions de dollars)	2006	2005
Moins de un an	–	–
De 1 an à 5 ans	1 167	769
De 5 à 10 ans	467	485
Plus de 10 ans	671	508
Total des titres d'emprunt à venir à échéance	2 305	1 762
Rendement moyen	4,5 %	4,3 %

La créance de 588 millions de dollars (759 millions de dollars en 2005) de la SFIÉO ne porte pas de date d'échéance précise. Le taux d'intérêt réel sur le montant à recevoir de la SFIÉO était de 3,9 % en 2006 (5,8 % en 2005).

La variation des Fonds nucléaires pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 est la suivante :

	Méthode du coût amorti		Juste valeur	
(en millions de dollars)	2006	2005	2006	2005
Fonds de déclassement au début de l'exercice	4 099	3 858	4 099	3 882
Augmentation du Fonds en raison du rendement des placements	256	255	592	459
Diminution du Fonds en raison du remboursement des dépenses	(6)	(7)	(6)	(7)
Diminution (augmentation) du montant dû à la Province	7	(7)	190	(235)
Fonds de déclassement à la fin de l'exercice	4 356	4 099	4 875	4 099
Fonds pour combustible irradié au début de l'exercice	2 689	2 118	2 689	2 118
Augmentation du Fonds en raison des cotisations versées	454	454	454	454
Augmentation du Fonds en raison du rendement des placements	204	133	443	283
Diminution du Fonds en raison du remboursement des dépenses	(13)	(16)	(13)	(16)
(Augmentation) diminution du montant dû à la Province	(96)	–	(335)	(150)
Fonds pour combustible irradié à la fin de l'exercice	3 238	2 689	3 238	2 689

10

Impôts sur les bénéfices

À compter du 1^{er} avril 2005, OPG comptabilise les impôts sur les bénéfices liés aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités selon la méthode des impôts exigibles. Selon cette méthode, OPG ne constate pas d'impôts futurs liés aux secteurs à tarifs réglementés de ses activités dans la mesure où ces impôts futurs devraient être récupérés à même les prix réglementés futurs imposés à la clientèle. Dans le cadre de la transition, le 1^{er} avril 2005, OPG a contrepasé le solde net de l'actif d'impôts futurs de 74 millions de dollars lié aux secteurs à prix réglementés de ses activités et a constaté le montant à titre de perte extraordinaire dans l'établissement du bénéfice net. L'élément extraordinaire a réduit le résultat de base et dilué par action pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 de 0,29 \$ par action.

Le rapprochement du taux d'imposition effectif et du taux prévu par la loi se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	576	558
Taux d'imposition fédéral et provincial combiné prévu par la loi, y compris la surtaxe	36,1 %	36,1 %
Taux prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable	208	202
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Impôt des grandes sociétés en sus de la surtaxe	–	28
Taux d'imposition futur moindre sur les écarts temporaires	(4)	(12)
Éléments de bénéfice non imposables	(5)	7
Impôts futurs non inscrits liés aux activités réglementées	(89)	(157)
Changement dans les positions fiscales	10	50
Autres changements du taux d'imposition futur	(34)	–
	(122)	(84)
Charge d'impôts	86	118
Taux d'imposition effectif	14,9 %	21,1 %

La Société a révisé ses actifs et ses passifs d'impôts futurs pour refléter les taux fédéraux d'imposition des bénéfices moins élevés récemment entrés en vigueur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au troisième trimestre de 2006, OPG a reçu un avis préliminaire des vérificateurs de l'impôt de la Province (les «vérificateurs de l'impôt») relativement à leurs constatations initiales découlant de leur vérification de l'année d'imposition 1999 d'OPG. Plusieurs des questions soulevées au cours de la vérification sont uniques à OPG et ont trait aux activités de démarrage et aux positions adoptées le 1^{er} avril 1999 au moment de l'entrée en exploitation, ou à des questions qui n'étaient pas traitées de façon appropriée selon la *Loi de 1998 sur l'électricité*. OPG estime que les ajustements proposés pourraient entraîner des impôts à payer additionnels de plus de 200 millions de dollars pour l'année d'imposition 1999. Bien qu'OPG ait par la suite résolu certaines de ces questions, il subsiste des incertitudes à l'égard de la façon dont les autres questions seront résolues.

OPG prévoit recevoir un avis de redressement pour son année d'imposition 1999. La Société a l'intention de défendre sa position par l'intermédiaire du processus d'appels en matière fiscale. L'augmentation possible des impôts à payer relativement à ces questions pour 1999 et les années d'imposition suivantes pourrait être importante. Puisque OPG utilise la méthode des impôts exigibles pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices des secteurs d'exploitation réglementée et la méthode axée sur le bilan pour les secteurs d'exploitation non réglementée, l'incidence de tout ajustement potentiel sur la charge d'impôts futurs pourrait varier de façon importante selon l'issue de ces questions.

Par le passé, OPG a comptabilisé des charges d'impôts sur les bénéfices relativement à certaines positions fiscales adoptées pour des années antérieures et qui pourraient être rejetées. Compte tenu de l'incertitude entourant la résolution de ces questions fiscales, OPG n'a pas ajusté ses passifs d'impôts. Si l'issue ultime différerait de manière importante des passifs d'impôts comptabilisés par OPG, le taux d'imposition effectif et le bénéfice de la Société pourraient être touchés de façon positive ou négative dans la période au cours de laquelle les questions seront résolues.

Les composantes importantes de la charge d'impôts sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2006	2005
Charge d'impôts exigibles	60	80
Charge (économie) d'impôts futurs :		
Variation des écarts temporaires	–	(51)
Report prospectif de pertes autres qu'en capital	52	88
Divers	(26)	1
	26	38
Charge d'impôts	86	118

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)	2006	2005
Actifs d'impôts futurs :		
Passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	29	27
Autres passifs et actifs	107	107
Report prospectif de pertes autres qu'en capital	28	98
Impôt minimum futur de l'Ontario à recouvrer	64	37
	228	269
Passifs d'impôts futurs :		
Immobilisations	332	351
Autres passifs et actifs	145	141
	477	492
Passifs d'impôts futurs nets	249	223
Représentés par :		
Tranche à court terme du passif (de l'actif)	3	(18)
Tranche à long terme	246	241
	249	223

Le tableau qui suit présente un sommaire des écarts entre les montants du bilan en vertu de la méthode des impôts exigibles utilisée par la Société pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices et ceux qui auraient été présentés si OPG avait utilisé la méthode axée sur le bilan pour les activités réglementées aux 31 décembre 2006 et 2005 :

	2006		2005	
(en millions de dollars)	Montants présentés	Méthode axée sur le bilan ¹	Montants présentés	Méthode axée sur le bilan ¹
Tranche à court terme des (passifs) actifs d'impôts futurs	(3)	(4)	18	38
Passifs d'impôts futurs à long terme	(246)	(417)	(241)	(344)

1) Comme il est expliqué à la note 3, OPG comptabilise certains revenus tirés d'ententes de location liées aux activités réglementées selon la comptabilité de trésorerie. L'incidence fiscale future connexe présentée à la note 3 est exclue de ce qui précède.

Le tableau qui suit présente un sommaire des écarts entre les montants de l'état des résultats en vertu de la méthode utilisée par la Société pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices et ceux qui auraient été présentés si OPG avait utilisé la méthode axée sur le bilan pour les activités réglementées aux 31 décembre 2006 et 2005 :

	2006		2005	
(en millions de dollars)	Montants présentés	Méthode axée sur le bilan ¹	Montants présentés	Méthode axée sur le bilan ¹
Élément extraordinaire	–	–	74	–
Charge d'impôts futurs	26	115	38	195

1) Comme il est expliqué à la note 3, OPG comptabilise certains revenus tirés d'ententes de location liées aux activités réglementées selon la comptabilité de trésorerie. L'incidence fiscale future connexe présentée à la note 3 est exclue de ce qui précède.

Au 31 décembre 2006, OPG avait une perte autre qu'en capital reportée en avant disponible d'environ 308 millions de dollars (236 millions de dollars en 2005) aux fins des impôts sur les bénéfices de l'Ontario. La perte autre qu'en capital reportée en avant aux fins des impôts sur les bénéfices de l'Ontario est liée aux années d'imposition qui suivent :

(en millions de dollars)	Ontario Perte reportée en avant	Date d'échéance ¹
2004	236	2014
2006	72	2026

1) La province d'Ontario a récemment instauré une loi en prévision de l'harmonisation des impôts sur les bénéfices des sociétés en Ontario en vertu de laquelle ces pertes seraient remplacées par un crédit d'impôt spécial qui viendrait à échéance en 2011.

Le montant des impôts sur les bénéfices payés au cours de 2006 s'est établi à 24 millions de dollars (20 millions de dollars en 2005).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

11

Avantages sociaux

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes de retraite, l'assurance-vie collective, l'assurance des soins de santé et l'assurance en cas d'invalidité prolongée. Le régime de retraite agréé est un régime contributif à prestations déterminées couvrant la plupart des employés permanents et des retraités. Les actifs de la caisse de retraite se composent essentiellement de titres de capitaux propres et de titres d'emprunt de gouvernements et de sociétés, de placements immobiliers et d'autres placements gérés par des gestionnaires de portefeuilles professionnels. La caisse n'investit pas dans les actions ou les titres d'emprunt émis par OPG. Les régimes de retraite complémentaires sont des régimes à prestations déterminées couvrant certains employés et retraités.

Les obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi dépendent de divers facteurs dont les taux d'intérêt, les ajustements provenant de modifications des régimes, les modifications des hypothèses et les gains ou les pertes actuariels. Les obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi et les actifs de la caisse de retraite sont évaluées au 31 décembre 2006.

	Régime de retraite agréé et régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Hypothèses moyennes pondérées – obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation des prestations futures	5,25 %	5,00 %	5,22 %	4,97 %
Taux d'indexation de la grille salariale	3,00 %	3,00 %	–	–
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'au versement des prestations de retraite	2,00 %	2,00 %	–	–
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	–	–	7,34 %	7,76 %
Taux tendanciel prévu du coût des soins de santé	–	–	4,68 %	4,68 %
Année d'atteinte du taux prévu	–	–	2014	2014
Taux d'augmentation des prestations d'invalidité	–	–	2,00 %	2,00 %

	Régime de retraite agréé et régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Hypothèses moyennes pondérées – coût de l'exercice				
Rendement prévu des actifs des régimes, déduction faite des charges	7,00 %	7,00 %	–	–
Taux d'actualisation des prestations futures	5,00 %	6,00 %	4,97 %	5,88 %
Taux d'indexation de la grille salariale	3,00 %	3,25 %	–	–
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'au versement des prestations de retraite	2,00 %	2,25 %	–	–
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	–	–	7,76 %	7,03 %
Taux tendanciel prévu du coût des soins de santé	–	–	4,68 %	4,46 %
Année d'atteinte du taux prévu	–	–	2014	2014
Taux d'augmentation des prestations d'invalidité	–	–	2,00 %	2,25 %
Nombre moyen d'années de service à courir pour les salariés actifs	11	11	11	11

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Variation des actifs des régimes						
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	7 921	7 056	–	–	–	–
Cotisations patronales	261	254	7	7	62	58
Cotisations salariales	61	56	–	–	–	–
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	945	858	–	–	–	–
Règlements	–	(2)	–	–	–	–
Versements de prestations	(359)	(301)	(7)	(7)	(62)	(58)
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	8 829	7 921	–	–	–	–
Variation de l'obligation au titre des prestations projetées						
Obligation au titre des prestations projetées au début de l'exercice	9 095	7 663	144	144	2 065	1 499
Coût des services rendus au cours de l'exercice de l'employeur	212	163	6	7	71	47
Cotisations salariales	61	56	–	–	–	–
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	459	461	7	9	104	88
Coûts pour services passés	–	–	–	–	13	1
Gain de règlement	–	(2)	–	–	–	–
Versements de prestations	(359)	(301)	(7)	(7)	(62)	(58)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(155)	1 055	2	(9)	(124)	488
Obligation au titre des prestations projetées à la fin de l'exercice	9 313	9 095	152	144	2 067	2 065
Situation de capitalisation – déficit à la fin de l'exercice	(484)	(1 174)	(152)	(144)	(2 067)	(2 065)

Les actifs qui constituent la caisse de retraite d'OPG regroupent trois grandes catégories de placements. De plus, les placements en actions comprennent des actions canadiennes, américaines et autres que nord-américaines. La caisse est également constituée d'un petit portefeuille immobilier représentant moins de 1 % des actifs des régimes.

	2006	2005
Catégories de placements dans la caisse du régime de retraite agréé		
Actions	67 %	64 %
Placements à revenu fixe	30 %	33 %
Trésorerie et placements à court terme	3 %	3 %
Total	100 %	100 %

Selon l'évaluation actuarielle la plus récente, produite au 1^{er} janvier 2005, il existait un passif non capitalisé de 465 millions de dollars selon la convention de la continuité de l'exploitation et une insuffisance de 1 979 millions de dollars en cas de liquidation. Le déficit présenté dans la prochaine évaluation actuarielle, qui doit être en date du 1^{er} janvier 2008 au plus tard, pourrait être considérablement différent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les régimes complémentaires ne sont pas capitalisés, mais ils sont garantis au moyen de lettres de crédit totalisant 159 millions de dollars (138 millions de dollars en 2005).

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Rapprochement de la situation de capitalisation et de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées						
Situation de capitalisation – déficit à la fin de l'exercice	(484)	(1 174)	(152)	(144)	(2 067)	(2 065)
Perte actuarielle nette non amortie	1 108	1 737	20	18	699	885
Coûts des services passés non amortis	82	100	3	4	25	16
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	706	663	(129)	(122)	(1 343)	(1 164)
Tranche à court terme	–	–	(6)	(7)	(70)	(67)
Tranche à long terme	706	663	(123)	(115)	(1 273)	(1 097)

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Composantes de la charge constatée						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	212	163	6	7	71	47
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	459	461	7	9	104	88
Rendement prévu des actifs des régimes, déduction faite des charges	(551)	(527)	–	–	–	–
Amortissement des coûts pour services passés	18	18	1	1	4	3
Amortissement de la perte actuarielle nette	80	–	–	1	62	25
Charge constatée	218	115	14	18	241	163

	Régime de retraite agréé		Régimes de retraite complémentaires		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
(en millions de dollars)	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Composantes de la charge engagée et constatée						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	212	163	6	7	71	47
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations projetées	459	461	7	9	104	88
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	(945)	(858)	–	–	–	–
Coûts des services passés	–	–	–	–	13	1
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(155)	1 055	2	(9)	(124)	488
Charge de l'exercice	(429)	821	15	7	64	624
Écarts entre les coûts engagés et les coûts constatés relativement à ce qui suit :						
Rendement réel des actifs des régimes, déduction faite des charges	394	331	–	–	–	–
Coûts des services passés	18	18	1	1	(9)	2
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	235	(1 055)	(2)	10	186	(463)
Charge constatée	218	115	14	18	241	163

Une augmentation ou une diminution de 1,0 % du taux tendanciel du coût des soins de santé entraînerait respectivement une augmentation des composantes services et intérêts du coût constaté de 34 millions de dollars pour les autres avantages postérieurs à l'emploi pour 2006 (26 millions de dollars en 2005) ou une diminution des composantes services et intérêts du coût constaté de 26 millions de dollars pour les autres avantages postérieurs à l'emploi pour 2006 (20 millions de dollars en 2005). Une augmentation ou une diminution de 1,0 % du taux tendanciel du coût des soins de santé entraînerait respectivement une augmentation de 342 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre 2006 pour les autres avantages postérieurs

à l'emploi (343 millions de dollars en 2005) ou une diminution de 265 millions de dollars de l'obligation au titre des prestations projetées au 31 décembre 2006 pour les autres avantages postérieurs à l'emploi (266 millions de dollars en 2005).

12**Instruments financiers**

Tous les contrats d'opérations de négociation sont comptabilisés au bilan consolidé à titre d'actifs ou de passifs à leur juste valeur, et la variation de la juste valeur est comptabilisée dans les revenus de négociation à titre de gains ou de pertes.

Les justes valeurs des instruments dérivés ont été estimées en fonction du cours du marché d'instruments semblables ou réels, le cas échéant. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, OPG tient compte de divers facteurs pour estimer les prix à terme, y compris les prix du marché et la volatilité des prix des marchés de l'électricité avoisinants, les prix du combustible et d'autres facteurs.

Étant donné le caractère incertain de l'information relative aux prix à terme, la juste valeur des instruments dérivés ne représente pas nécessairement de façon exacte le coût d'acquisition de ces positions. Afin d'absorber une partie du risque lié à cette incertitude à l'égard de ses positions de négociation, OPG a constitué une réserve de liquidités couvrant les gains ou les pertes résultant de l'évaluation à la valeur de marché de ces positions. En 2006, la réserve de liquidités s'est traduite par une hausse des revenus de négociation de 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2005).

Instruments dérivés utilisés aux fins de couverture

Au tableau suivant figure la juste valeur estimative des instruments dérivés désignés en tant que couvertures. La majorité des instruments dérivés d'OPG sont traités en tant que couvertures, les gains ou les pertes étant constatés au moment du règlement, quand les opérations sous-jacentes sont effectuées. OPG détient des dérivés financiers de marchandises principalement pour couvrir le risque de variation des prix des marchandises associé aux fluctuations du prix de l'électricité.

	Quantité nominale	Échéance 2006	Juste valeur	Quantité nominale	Échéance	Juste valeur
(en millions de dollars, sauf indication contraire)					2005	
Gain (perte)						
Instruments dérivés sur l'électricité	4,3 TWh	1 an à 4 ans	51	4,1 TWh	1 an à 2 ans	(125)
Instruments dérivés sur les taux de change	2 \$ US	Janvier 2007	–	15 \$ US	Janvier 2006	–
Couvertures de taux d'intérêt de variable à fixe	45	1 an à 12 ans	(3)	47	1 an à 13 ans	(3)
Couvertures différées de taux d'intérêt	622	1 an à 14 ans	(9)	400	1 an à 15 ans	(7)

Les instruments dérivés sur les taux de change servent à couvrir le risque lié aux achats prévus libellés en dollars américains.

Le taux de change fixe moyen pondéré des contrats en cours au 31 décembre 2006 s'élevait à 0,87 \$ US (0,87 \$ US en 2005) contre un dollar canadien.

Une des coentreprises de la Société est exposée à la variation des taux de change. La coentreprise a conclu un swap de taux d'intérêt pour gérer le risque découlant de la variation des taux de change, qui prévoit l'échange d'un taux d'intérêt variable à court terme contre un taux fixe de 5,33 %. La quote-part d'OPG dans le swap est de 50 % et est comptabilisée à titre de couverture.

OPG a conclu un certain nombre de swaps différés de taux d'intérêt à titre de couverture de l'incidence des variations futures des taux d'intérêt en fonction des besoins d'emprunt futurs prévus pour les projets du tunnel de Niagara et du Portlands Energy Centre. Ces opérations sont comptabilisées à titre de couvertures.

Instruments dérivés non utilisés aux fins de couverture

La valeur comptable (juste valeur) des instruments dérivés non désignés comme couvertures est comme suit :

	Quantité nominale	Juste valeur	Quantité nominale	Juste valeur
(en millions de dollars, sauf indication contraire)		2006		2005
Instruments dérivés sur les taux de change	–	–	3 \$ US	–
Instruments dérivés sur marchandises				
Actifs	3,9 TWh	25	3,3 TWh	13
Passifs	2,6 TWh	(25)	1,1 TWh	(37)
		–		(24)
Réserve de liquidités		(2)		(3)
Total		(2)		(27)

Les instruments dérivés sur les taux de change qui n'étaient pas désignés à titre de couverture avaient un taux de change moyen pondéré de 0,85 \$ US au 31 décembre 2005.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Juste valeur des autres instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, du rabais associé à l'entente d'atténuation de l'emprise sur le marché à payer et des effets à court terme à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers a été estimée en fonction du cours du marché d'instruments semblables ou réels, le cas échéant.

La valeur comptable et la juste valeur de ces autres instruments financiers sont comme suit :

	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
(en millions de dollars)	2006		2005	
Actifs financiers				
Fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	7 594	8 113	6 788	6 788
Débiteurs à long terme et autres actifs	69	69	61	61
Passifs financiers				
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	406	409	806	814
Dette à long terme	2 953	3 082	3 089	3 267
Créditeurs à long terme et charges à payer	150	150	183	183

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque financier que des contreparties contractuelles ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit exclut tout risque opérationnel découlant du fait qu'un tiers ne livre pas un produit ou un service comme prévu. La majeure partie des revenus d'OPG provient des ventes sur le marché au comptant administré par la SIERÉ. Toutefois, les revenus d'OPG proviennent aussi de plusieurs autres sources, dont la vente de produits énergétiques et la vente de produits de gestion du risque financier à des tiers.

Le risque de crédit pour la SIERÉ fluctue en fonction des prix au comptant et des volumes de production à tarifs réglementés et non réglementés, et est réduit chaque mois au moment du règlement des comptes. Le risque de crédit pour la SIERÉ a atteint un sommet de 1 029 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et de 1 146 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005.

13**Actions ordinaires**

Aux 31 décembre 2006 et 2005, OPG avait 256 300 010 actions ordinaires émises et en circulation d'une valeur déclarée de 5 126 millions de dollars. OPG est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

14**Engagements et éventualités****Litiges**

OPG ou ses filiales font face à différentes actions en justice couvrant un large ensemble de questions soulevées dans le cours normal de leurs affaires.

En juillet 2004, OPG et deux employés ont été accusés de négligence criminelle ayant causé la mort et de négligence criminelle ayant causé un préjudice corporel en rapport avec la noyade survenue en 2002 à Barrett Chute. Par suite d'une récente requête sommaire présentée par les trois défendeurs, OPG a été acquittée de toutes les accusations le 14 novembre 2006. Le 18 décembre 2006, les deux employés ont été acquittés de la totalité des autres accusations. Le délai d'appel est arrivé à échéance le 18 janvier 2007. Puisque aucun appel n'a été déposé, l'acquiescement d'OPG et de ses deux employés est jugé final.

Certaines Premières nations ont intenté des actions en justice en raison d'ingérence dans les droits rattachés à la terre de réserve et les droits fonciers ancestraux. Les réclamations de certaines de ces Premières nations totalisent environ 50 millions de dollars, et des réclamations faites par d'autres ne précisent aucun montant.

Le 9 août 2006, un avis d'action et une déclaration d'un montant de 500 millions de dollars (la «réclamation») ont été signifiés à OPG et à Bruce Power L.P. par British Energy Limited and British Energy International Holdings Limited («British Energy»), alléguant qu'OPG leur est redevable en raison de la violation d'un contrat et de négligence. OPG a loué les centrales nucléaires Bruce à Bruce Power L.P. en 2001. British Energy était un investisseur dans Bruce Power L.P. En 2003, British Energy a vendu sa participation dans Bruce Power L.P. à un groupe d'investisseurs (les «acquéreurs»). Les acquéreurs allèguent que British Energy leur est redevable relativement à cette opération d'acquisition. Leur réclamation fait actuellement l'objet d'une procédure d'arbitrage (l'«arbitrage»). Par conséquent, British Energy a engagé une poursuite contre OPG afin de protéger toute réclamation semblable

Ontario Power Generation Inc.

qu'elle pourrait avoir contre OPG en vertu de l'entente de location de 2001. British Energy a indiqué qu'elle ne demandait pas à OPG de contester la réclamation à ce moment-ci puisque British Energy conteste l'arbitrage institué par les acquéreurs. L'arbitrage peut réduire ou éliminer les réclamations ou les dommages de British Energy, de manière à réduire ou à éliminer le besoin de maintenir la réclamation contre OPG. British Energy s'est réservé le droit d'obliger OPG à contester la réclamation avant la conclusion de l'arbitrage si, à un moment donné, British Energy y voit un avantage pour elle.

Chacun de ces litiges s'accompagne d'incertitudes. Certains d'entre eux pourraient être réglés au désavantage d'OPG et pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière d'OPG. La direction a constitué des provisions pour des éventualités qui sont établies comme probables et qui peuvent être raisonnablement évaluées.

Questions environnementales

OPG était tenue d'assumer certaines obligations environnementales d'Ontario Hydro. Conséquemment, une provision de 76 millions de dollars a été établie à cet égard au 1^{er} avril 1999. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, des dépenses de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2005) ont été déduites de cette provision. Au 31 décembre 2006, la provision résiduelle s'établissait à 52 millions de dollars (56 millions de dollars en 2005).

Les activités courantes sont également soumises à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de qualité de l'air, des sols et des eaux et d'autres questions environnementales. Le coût des obligations correspondantes est assumé de façon continue. La direction estime avoir établi une provision suffisante dans les états financiers consolidés pour respecter les obligations environnementales liées aux activités actuelles d'OPG.

Garanties

Dans le cours normal des affaires, OPG et certaines de ses filiales et coentreprises concluent diverses ententes fournissant une assurance financière ou de bonne exécution à des tiers au nom de certaines filiales. Ces ententes prévoient des garanties, des lettres de crédit de soutien et des cautionnements.

Engagements contractuels et commerciaux

Les obligations contractuelles de la Société et les autres engagements commerciaux importants étaient comme suit au 31 décembre 2006 :

(en millions de dollars)	2007	2008	2009	2010	2011	Par la suite	Total
Obligations contractuelles :							
Ententes d'approvisionnement							
en combustible	670	514	202	153	167	351	2 057
Contributions effectuées							
dans le cadre de l'ONFA ¹	454	679	350	350	350	1 053	3 236
Remboursement de la dette à long terme	400	400	350	970	375	670	3 165
Intérêt sur la dette à long terme	181	158	135	103	55	80	712
Obligations d'achat non conditionnelles	25	20	17	15	12	194	283
Créditeurs à long terme	28	9	–	–	–	–	37
Obligations en vertu de contrats							
de location-exploitation	10	9	11	10	10	123	173
Permis d'exploitation	16	17	17	17	18	–	85
Cotisations aux régimes de retraite ²	268	–	–	–	–	–	268
Divers	144	30	26	28	24	26	278
Engagements commerciaux importants :							
Tunnel de Niagara	167	178	132	2	–	–	479
Lac Seul	24	–	–	–	–	–	24
Portlands Energy Centre	155	63	22	2	1	24	267
Total	2 542	2 077	1 262	1 650	1 012	2 521	11 064

1) Les contributions effectuées dans le cadre de l'ONFA sont sujettes à un ajustement en raison du plan de référence approuvé pour 2006.

2) Les cotisations aux régimes de retraite comprennent les besoins de capitalisation additionnels étant donné le déficit et les besoins de capitalisation continus conformément à l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2005 de même qu'une cotisation volontaire d'environ 20 millions de dollars. Les cotisations subissent l'incidence de divers facteurs, y compris le rendement du marché, les modifications aux hypothèses actuarielles, les résultats techniques des régimes et le calendrier des évaluations actuarielles. Les besoins de capitalisation après 2007 sont exclus en raison de la variabilité importante des hypothèses nécessaires aux prévisions de l'échéancier des flux de trésorerie futurs.

Le projet du tunnel de Niagara haussera la quantité d'eau s'écoulant dans les turbines existantes des centrales Sir Adam Beck d'OPG à Niagara, permettant aux centrales d'utiliser l'eau disponible de façon plus efficace. L'assemblage sur place du tunnelier a été achevé en septembre 2006 et le perçage du tunnel a commencé au cours du mois. La configuration de la prise d'eau a nécessité le remplacement du mur d'accélération existant et l'installation d'un batardeau cellulaire, qui ont été achevés en 2006. Les dépenses en immobilisations de projet pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 se sont établies à 161 millions de dollars et les dépenses en immobilisations à ce jour s'élèvent à environ 244 millions de dollars. Le projet est financé par emprunt par l'intermédiaire de la SFIÉO.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

OPG procède à la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique de 12,5 MW sur la rivière English. La nouvelle centrale du Lac Seul utilisera une grande partie du déversement provenant actuellement de la centrale existante Ear Falls, ce qui augmentera donc l'ensemble de l'efficacité, de la capacité et de la production d'énergie à cet emplacement. Un contrat de conception-construction a été octroyé et la construction a commencé au premier trimestre de 2006. En 2006, le tunnel d'adduction d'eau, l'excavation du canal de fuite et le batardeau de prise d'eau ont été achevés. La fondation et l'enveloppe de la centrale ont été achevées en janvier 2007. Les principaux sous-ensembles ont été livrés sur le site et le travail préalable à l'installation a commencé. Les dépenses en immobilisations du projet pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 se sont établies à environ 24 millions de dollars et les dépenses en immobilisations à ce jour s'établissent à environ 27 millions de dollars. OPG a négocié le financement par emprunt du projet avec la SFIÉO.

OPG a créé un partenariat avec TransCanada Energy Ltd. («TransCanada»), appelé Portlands Energy Centre L.P. («PEC»), afin de poursuivre le développement d'une centrale alimentée au gaz naturel, à cycle combiné, de 550 MW sur le site de l'ancienne centrale R.L. Hearn, près du centre-ville de Toronto. Au premier trimestre de 2006, la Province a prescrit à la CEO de négocier une entente d'achat d'électricité avec PEC. PEC a signé un contrat d'approvisionnement en énergie propre accéléré de 20 ans avec la CEO au troisième trimestre de 2006. PEC a signé un contrat de conception-construction visant la construction de la centrale, et la construction a commencé en 2006. Une part importante du coût en capital a trait à ce contrat. La quote-part d'OPG des dépenses en immobilisations du projet pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 s'est établie à environ 97 millions de dollars. OPG a négocié le financement de sa part du projet avec la SFIÉO.

Autres engagements

En plus des engagements susmentionnés, la Société a les engagements suivants :

La Société maintient des conventions collectives avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses du secteur énergétique et la Society of Energy Professionals. Les conventions sont en vigueur respectivement jusqu'au 31 mars 2009 et jusqu'au 31 décembre 2010. Au 31 décembre 2006, OPG avait environ 11 500 employés réguliers, et environ 90 % de sa main-d'œuvre régulière est visée par des conventions collectives.

Les engagements contractuels et commerciaux décrits précédemment excluent certains bons de commande puisqu'ils représentent des autorisations d'achat plutôt que des contrats juridiquement valables et qu'ils peuvent être modifiés sans pénalités importantes.

Impôts fonciers de remplacement

En novembre 2005, OPG a reçu une lettre du ministère des Finances indiquant son intention de recommander au ministre des Finances qu'un règlement ontarien à l'égard de l'impôt foncier de remplacement soit mis à jour rétroactivement au 1^{er} avril 1999 pour refléter les réévaluations et les règlements d'appel se rapportant à certaines propriétés d'OPG depuis cette date. OPG continue de discuter de la résolution de cette question avec le ministère des Finances puisque des mises à jour de la réglementation pourraient ne pas être faites avant plusieurs années. OPG n'a pas inscrit de montant relatif à la modification prévue au règlement.

15**Contrats d'option à taux intermédiaires**

Dans le cadre du règlement ontarien intitulé Transition – Generation Corporation Designated Rate Options («TRO»), OPG était tenue d'accorder, depuis l'ouverture du marché, un allègement de prix transitoires à certaines sociétés d'énergie pour une période allant jusqu'à quatre ans, selon la consommation et le prix moyen payé par chaque client pendant une période de référence s'échelonnant du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000. Les contrats TRO étaient considérés comme une couverture des revenus tirés des activités de production. Le volume prévu maximal sujet à l'allègement de prix transitoires était d'environ 5,4 TWh pendant la première année suivant l'ouverture du marché, de 3,6 TWh au cours de la deuxième année et de 1,8 TWh pendant chacune des troisième et quatrième années. La durée maximale du programme était de quatre ans, qui venait à échéance le 30 avril 2006.

La variation de la provision pour les contrats TRO pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 est comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Provision au début de l'exercice	12	48
Diminution de la provision au cours de l'exercice	(12)	(36)
Provision à la fin de l'exercice	–	12

16**Rabais associé à la limite de revenus**

Une tranche de 85 % de la production des actifs de production non réglementée d'OPG, excluant la centrale Lennox et les ventes à terme au 1^{er} janvier 2005, fait l'objet d'une limite de revenus. La production d'une unité à laquelle une conversion de combustible a été opérée et la production supplémentaire d'une centrale ayant fait l'objet d'une remise en état ou d'un agrandissement sont aussi exclues de la production couverte par la limite de revenus. En outre, jusqu'à l'arrivée à échéance des contrats TRO le 30 avril 2006, les volumes vendus en vertu de ces options étaient aussi exclus du rabais associé à la limite de revenus.

La limite de revenus, qui a initialement été établie pour une période de 13 mois se terminant le 30 avril 2006, a par la suite été prolongée pour trois années additionnelles. À compter du 1^{er} mai 2006, la limite de revenus a été portée à 4,6 ¢/kWh par rapport à la limite précédente de 4,7 ¢/kWh. Le 1^{er} mai 2007, la limite de revenus retournera à 4,7 ¢/kWh et passera à 4,8 ¢/kWh à compter du 1^{er} mai 2008. En outre, à compter du 1^{er} mai 2006, les volumes vendus aux termes d'une vente aux enchères pilote gérée par l'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO ») sont assujettis à une limite de revenus supérieure de 0,5 ¢/kWh à la limite de revenus applicable aux autres actifs de production d'OPG. Les revenus excédant ces deux limites de revenus sont remis à la SIERÉ au profit des consommateurs.

La variation du passif au titre du rabais associé à la limite de revenus pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Passif au début de l'exercice	739	–
Augmentation de la provision au cours de l'exercice	161	739
Paiements effectués au cours de l'exercice	(860)	–
Passif à la fin de l'exercice	40	739

17**Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché**

Jusqu'au 1^{er} avril 2005, OPG devait, en vertu de son permis de production, respecter des mesures d'atténuation de l'emprise sur le marché visant à traiter la possibilité pour OPG d'exercer une emprise sur le marché de l'énergie de l'Ontario. Les mesures d'atténuation de l'emprise sur le marché comprenaient un mécanisme de rabais et une exigence de cession du contrôle de la capacité de production. Dans le cadre du mécanisme de rabais, une majorité des ventes d'électricité prévues d'OPG en Ontario était assujettie à un plafond de revenus annuels moyens de 3,8 ¢/kWh. Pendant la durée de l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, OPG était tenue de verser à la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité un rabais annuel équivalant à l'excédent, le cas échéant, du prix moyen horaire sur le marché au comptant sur 3,8 ¢/kWh sur une période de règlement de 12 mois, multiplié par la quantité d'énergie assujettie au mécanisme de rabais. L'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché a été remplacée, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2005, par des prix réglementés pour la production de la plupart des installations hydroélectriques de base et la totalité des installations nucléaires exploitées par OPG, et une limite de revenus qui s'applique aux actifs de production non réglementée d'OPG.

Conformément à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, le rabais était calculé compte tenu du volume des ventes d'électricité assujetti au mécanisme de rabais s'appliquant uniquement aux centrales de production qu'OPG continue de contrôler. Comme le prix moyen horaire sur le marché au comptant pour le trimestre terminé le 31 mars 2005, lorsque le mécanisme de rabais a pris fin, a dépassé le plafond des revenus de 3,8 ¢/kWh, OPG a constitué une provision de 412 millions de dollars en 2005 à titre de rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché.

La variation du passif au titre du rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 est comme suit :

(en millions de dollars)	2005
Passif au début de l'exercice	439
Augmentation de la provision au cours de l'exercice	412
Paiements	(851)
Passif à la fin de l'exercice	–

Avec la mise en application de la réglementation des tarifs, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2005, OPG a révisé ses secteurs isolables pour refléter de façon distincte ses activités réglementées et non réglementées. Au premier trimestre de 2006, OPG a divisé le secteur d'activité de la production non réglementée en deux secteurs isolables, soit la production d'origine fossile non réglementée et la production hydroélectrique non réglementée, en raison de modifications apportées à la structure de gestion de ces secteurs. Les résultats des périodes correspondantes ont été reclassés pour refléter la présentation modifiée.

Production nucléaire réglementée

Le secteur Production nucléaire réglementée d'OPG exerce ses activités en Ontario, et vise à produire et à vendre l'électricité provenant des centrales nucléaires qu'OPG détient et exploite. Ce secteur d'activité comprend l'électricité produite par les centrales nucléaires Pickering A et B et Darlington.

Le secteur Production nucléaire réglementée d'OPG comprend les revenus aux termes d'une entente de location avec Bruce Power liée aux centrales nucléaires Bruce. Ces revenus comprennent un revenu locatif, des intérêts créditeurs et les revenus tirés de l'analyse et de la conception techniques, et des services connexes et techniques. Le secteur Production nucléaire réglementée comprend aussi les revenus tirés de la vente d'isotopes et de services connexes. Les revenus connexes sont gagnés au moyen des services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive. Ces revenus sont inclus dans le secteur Production nucléaire réglementée puisqu'ils ont été inclus dans l'établissement du prix réglementé de la production des installations nucléaires exploitées par OPG.

Centrales nucléaires Bruce

En mai 2001, OPG a loué ses centrales nucléaires Bruce A et Bruce B à Bruce Power jusqu'en 2018, avec une option de renouvellement maximale de 25 ans.

En vertu du contrat de location, OPG a accepté de céder certains stocks de matières et de combustible à Bruce Power en plus de certaines immobilisations. Les actifs et les passifs de régimes de retraite liés à environ 3 000 employés ont été cédés à Bruce Power. Bruce Power a pris en charge le passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi de ces employés. OPG verse à Bruce Power, à l'égard des autres avantages postérieurs à l'emploi, environ 2,3 millions de dollars par mois sur une période de 72 mois qui prendra fin en 2008.

Dans le cadre de la conclusion de l'opération, OPG a comptabilisé des revenus constatés d'avance de façon à refléter les paiements initiaux de 595 millions de dollars, déduction faite des actifs nets cédés à Bruce Power. Les revenus constatés d'avance sont amortis sur la durée initiale du contrat d'environ 18 ans et constatés à titre de revenus.

En décembre 2002, British Energy plc. a conclu une entente visant à céder l'intégralité de sa participation de 82,4 % dans Bruce Power. L'opération a été réalisée en février 2003, et un consortium de sociétés canadiennes a pris en charge la location des centrales nucléaires Bruce A et Bruce B détenues auparavant par British Energy plc. Les installations Bruce continueront d'être exploitées par Bruce Power. À la clôture de l'opération, l'effet à recevoir de 225 millions de dollars a été payé à OPG, et les paiements de location ont commencé à être effectués tous les mois. Le produit découlant de l'effet doit être appliqué au plus tard en mars 2008 aux besoins de financement d'OPG relativement aux passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires.

Dans le cadre de l'entente conclue en octobre 2005 entre la Province et Bruce Power, OPG a reçu une déclaration de l'actionnaire de la part de la Province ordonnant au conseil d'administration d'OPG d'accepter certains avenants à l'entente de location. Ces avenants comprenaient une modification aux dispositions relatives à la cession de la participation de Bruce Power dans le site ainsi qu'une réduction du loyer annuel à l'égard de trois des quatre unités de Bruce A remises à neuf à 5,5 millions de dollars par unité (en dollars de 2002, indexés selon l'IPC), qui auront une incidence sur les trois unités de Bruce A qui seront remises à neuf après l'achèvement des remises à neuf futures prévues. Ces avenants à l'entente de location auront une incidence sur OPG lorsque les unités 1 et 2 de la centrale nucléaire Bruce A seront remises en service, et lorsque l'unité 3 sera remise à neuf à la fin de sa durée de vie utile actuelle. D'autres modifications aux arrangements actuels ont été apportées pour tenir compte de la décision de Cameco Corporation de ne pas participer à la remise à neuf de la centrale nucléaire Bruce A.

Pour les exercices 2004 à 2008, sous réserve de certaines exceptions, les versements minimaux prévus dans le cadre du contrat de location s'élèvent à 190 millions de dollars par année. Les revenus de location de 251 millions de dollars (244 millions de dollars en 2005) ont été constatés à titre de revenus. Les autres modalités du contrat de location demeureront essentiellement les mêmes jusqu'à ce que les remises à neuf futures prévues soient achevées.

La valeur comptable nette des immobilisations louées à Bruce Power s'établissait à 1 273 millions de dollars au 31 décembre 2006 (492 millions de dollars en 2005). La valeur comptable nette au 31 décembre 2006 comprend l'incidence de l'augmentation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires relatifs aux unités Bruce en raison du nouveau plan de référence décrit à la note 9.

Production hydroélectrique réglementée

Le secteur Production hydroélectrique réglementée d'OPG exerce ses activités en Ontario et vise à produire et à vendre l'électricité provenant de la plupart des centrales hydroélectriques de base d'OPG. Ce secteur d'activité comprend l'électricité produite par les centrales Sir Adam Beck 1, 2 et à réserve pompée, les centrales DeCew Falls 1 et 2, et les installations hydroélectriques R.H. Saunders. Le secteur Production hydroélectrique réglementée comprend aussi les revenus connexes gagnés au moyen de l'offre de capacité de production disponible comme réserve pour l'exploitation et de la prestation d'autres services connexes, y compris les services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive, des installations certifiées de redémarrage à froid et des services de réglage de production automatique.

Production hydroélectrique non réglementée

Le secteur Production hydroélectrique non réglementée exerce ses activités en Ontario et vise à produire et à vendre l'électricité provenant des centrales hydroélectriques qui n'est pas soumise à la réglementation des tarifs. Le secteur Production hydroélectrique non réglementée comprend aussi les revenus connexes gagnés au moyen de l'offre de capacité de production disponible comme réserve pour l'exploitation et de la prestation d'autres services connexes, y compris les services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive, des installations certifiées de redémarrage à froid et des services de réglage de production automatique, et les revenus d'autres services.

Production d'origine fossile non réglementée

Le secteur Production d'origine fossile non réglementée exerce ses activités en Ontario, lesquelles consistent en la production et la vente de l'électricité produite par les centrales à combustible fossile, qui n'est pas soumise à la réglementation des tarifs. Le secteur Production d'origine fossile non réglementée comprend aussi les revenus connexes gagnés au moyen de l'offre de capacité de production disponible comme réserve pour l'exploitation et de la prestation d'autres services connexes, y compris les services de réglage de la tension et de soutien de la puissance réactive, des services de réglage de production automatique et les revenus d'autres services.

Divers

OPG tire des revenus de sa participation dans la coentreprise de Brighton Beach relativement à une convention de conversion énergétique entre Brighton Beach et Coral. En outre, le secteur Divers comprend les revenus tirés des locations immobilières.

Les revenus et les charges liés aux activités de négociation et autres activités autres que de couverture d'OPG sont aussi inclus dans le secteur Divers. Dans le cadre de ces activités, OPG effectue des opérations essentiellement à court terme, de un an ou moins, avec des contreparties de l'Ontario et des marchés de l'énergie avoisinants. Ces activités se rapportent essentiellement à l'énergie physique, qui est achetée et vendue aux limites de la province d'Ontario, et à la vente de produits de gestion des risques financiers et de produits liés à l'énergie. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres revenus à titre de gains ou de pertes.

Les charges d'exploitation, de maintenance et d'administration des secteurs d'activité de la production comprennent des honoraires de services intersectoriels qui se rapportent à l'utilisation de certaines immobilisations corporelles du secteur Divers. Le total des honoraires de services est porté en réduction des charges d'exploitation, de maintenance et d'administration du secteur Divers. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les honoraires de services se sont établis à 25 millions de dollars pour le secteur Production nucléaire réglementée, à 2 millions de dollars pour le secteur Production hydroélectrique réglementée, à 3 millions de dollars pour le secteur Production hydroélectrique non réglementée et à 9 millions de dollars pour le secteur Production d'origine fossile non réglementée, avec une réduction correspondante des charges d'exploitation, de maintenance et d'administration de 39 millions de dollars pour le secteur Divers. Les résultats des périodes correspondantes ont été reclassés pour refléter les honoraires de services.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Bénéfice (perte) sectoriel(le) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006

Bénéfice (perte) sectoriel(le) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006	Activités réglementées		Activités non réglementées		Divers	Total
	Production nucléaire	Production hydro- électrique	Production hydro- électrique	Production d'origine fossile		
(en millions de dollars)						
Revenus avant les rabais associés à la limite de revenus et à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	2 665	685	780	1 430	165	5 725
Rabais associé à la limite de revenus	–	–	(44)	(117)	–	(161)
	2 665	685	736	1 313	165	5 564
Combustible	122	245	88	643	–	1 098
Marge brute	2 543	440	648	670	165	4 466
Exploitation, maintenance et administration	1 967	92	189	524	5	2 777
Amortissement	343	66	69	133	53	664
Augmentation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	490	–	–	9	–	499
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(371)	–	–	–	–	(371)
Impôt foncier et impôt sur le capital	44	18	15	19	10	106
Bénéfice (perte) avant dépréciation des actifs à long terme	70	264	375	(15)	97	791
Dépréciation des actifs à long terme	–	–	–	22	–	22
Bénéfice (perte) avant intérêts, impôts sur les bénéfices et élément extraordinaire	70	264	375	(37)	97	769

Bénéfice (perte) sectoriel(le) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

Bénéfice (perte) sectoriel(le) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005	Activités réglementées		Activités non réglementées		Divers	Total
	Production nucléaire	Production hydro- électrique	Production hydro- électrique	Production d'origine fossile		
(en millions de dollars)						
Revenus avant les rabais associés à la limite de revenus et à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	2 607	857	1 000	2 399	86	6 949
Rabais associé à la limite de revenus	–	–	(210)	(529)	–	(739)
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	(160)	(65)	(58)	(129)	–	(412)
	2 447	792	732	1 741	86	5 798
Combustible	115	254	82	846	–	1 297
Marge brute	2 332	538	650	895	86	4 501
Exploitation, maintenance et administration	1 804	78	148	455	31	2 516
Amortissement	359	67	64	203	60	753
Augmentation des passifs liés à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires	467	–	–	9	–	476
Bénéfice tiré des fonds pour enlèvement d'immobilisations nucléaires et gestion des déchets nucléaires	(381)	–	–	–	–	(381)
Impôt foncier et impôt sur le capital	30	18	15	39	5	107
Restructuration	–	–	–	4	6	10
Bénéfice (perte) avant dépréciation des actifs à long terme	53	375	423	185	(16)	1 020
Dépréciation des actifs à long terme	63	–	–	202	–	265
Bénéfice (perte) avant intérêts, impôts sur les bénéfices et élément extraordinaire	(10)	375	423	(17)	(16)	755

	Activités réglementées		Activités non réglementées			
	Production nucléaire	Production hydro-électrique	Production hydro-électrique	Production d'origine fossile	Divers	Total
(en millions de dollars)						
Principales données du bilan						
Au 31 décembre 2006						
Immobilisations corporelles sectorielles en service, montant net	4 213	3 907	3 012	408	544	12 084
Travaux de construction en cours sectoriels	165	252	78	49	133	677
Immobilisations corporelles sectorielles, montant net	4 378	4 159	3 090	457	677	12 761
Stocks sectoriels de matériel et de fournitures, montant net :						
Court terme	63	1	–	48	–	112
Long terme	320	–	3	3	–	326
Stocks sectoriels de combustible	183	–	–	486	–	669
Au 31 décembre 2005						
Immobilisations corporelles sectorielles en service, montant net	3 016	3 963	3 031	484	570	11 064
Travaux de construction en cours sectoriels	140	91	45	47	25	348
Immobilisations corporelles sectorielles, montant net	3 156	4 054	3 076	531	595	11 412
Stocks sectoriels de matériel et de fournitures, montant net :						
Court terme	72	–	–	43	–	115
Long terme	268	–	4	1	–	273
Stocks sectoriels de combustible	158	–	–	423	–	581
Principales données sur les flux de trésorerie						
Exercice terminé le 31 décembre 2006						
Placement dans des immobilisations	173	171	81	71	141	637
Exercice terminé le 31 décembre 2005						
Placement dans des immobilisations	273	101	44	46	30	494

Notes afférentes aux états financiers consolidés

19

Opérations entre parties liées

Étant donné que la Province détient l'ensemble des actions d'OPG, les parties liées comprennent la Province, les autres sociétés ayant succédé à Ontario Hydro, dont Hydro One Inc. («Hydro One»), la SIERÉ et la SFIÉO. OPG conclut aussi des opérations entre parties liées avec ses coentreprises. Les opérations entre OPG et les parties liées sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur de la contrepartie qui a été établie et acceptée par les parties liées.

Les opérations se résument comme suit :

(en millions de dollars)	Revenus 2006	Charges 2006	Revenus 2005	Charges 2005
Hydro One				
Ventes d'électricité	34	-	40	-
Services	-	13	-	12
Opérations de règlement	-	-	-	27
Province d'Ontario				
Frais sur les revenus bruts et les droits d'utilisation de l'eau et impôt foncier	-	132	-	132
Garanties	-	8	-	8
Garantie du taux de rendement du Fonds pour combustible irradié	-	96	-	-
Excédent de capitalisation du Fonds de déclassement	-	(7)	-	7
SFIÉO				
Frais sur les revenus bruts et impôt foncier	-	205	-	207
Intérêts créditeurs sur les montants à recevoir	-	(29)	-	(75)
Intérêts débiteurs sur les effets à long terme	-	203	-	211
Impôts sur le capital	-	51	-	51
Impôts sur les bénéfices	-	86	-	192
Frais d'indemnisation	-	2	-	5
SIERÉ				
Ventes d'électricité	5 029	146	6 517	329
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché	-	-	(412)	-
Rabais associé à la limite de revenus	(161)	-	(739)	-
Services connexes	132	-	68	-
Divers	1	1	-	-
	5 035	907	5 474	1 106

En 2006, le conseil d'administration d'OPG a approuvé le paiement d'un dividende à son actionnaire, la Province. Le dividende déclaré de 128 millions de dollars représente 35 % du bénéfice net d'OPG pour 2005 et a été versé en novembre 2006.

Au 31 décembre 2006, les débiteurs comportaient 8 millions de dollars (14 millions de dollars en 2005) à recevoir de Hydro One et 71 millions de dollars (324 millions de dollars en 2005) à recevoir de la SIERÉ. Les créditeurs et les charges à payer au 31 décembre 2006 incluaient un montant de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2005) à payer à Hydro One.

20**Coentreprises**

Les coentreprises importantes comprennent Brighton Beach et PEC, qui sont détenues à 50 % par OPG (50 % en 2005).

L'information condensée qui suit tirée des états des résultats, des états des flux de trésorerie et des bilans consolidés présente la quote-part de la Société dans les coentreprises et les partenariats qui ont été consolidés de façon proportionnelle :

(en millions de dollars)	2006	2005
Quote-part de l'exploitation des coentreprises		
Revenus d'exploitation	39	46
Charges d'exploitation	(19)	(36)
Bénéfice net	20	10
Quote-part des flux de trésorerie des coentreprises		
Activités d'exploitation	17	21
Activités d'investissement	(109)	(2)
Activités de financement	(6)	(4)
Quote-part de l'augmentation de la trésorerie	(98)	15
Quote-part des bilans des coentreprises		
Actif à court terme	25	26
Actif à long terme	379	279
Passif à court terme	(25)	(11)
Passif à long terme	(191)	(199)
Quote-part de l'actif net	188	95

21**Société de placement**

La Société a appliqué la NOC-18 pour tous les placements détenus par OPGV. OPGV est une filiale en propriété exclusive de la Société, et ses résultats sont consolidés dans les états financiers de la Société. Puisque OPGV est la seule société du groupe qui répond aux critères énoncés dans la NOC-18, tous les autres placements effectués par OPG et ses filiales, partenaires ou coentreprises continuent d'être présentés au coût amorti. La valeur comptable des placements d'OPGV s'établissait à 32 millions de dollars (29 millions de dollars en 2005), et le montant a été inclus à titre de débiteurs à long terme et autres actifs aux bilans consolidés.

En raison de l'application de cette convention, le bénéfice net et les autres actifs de la Société pour 2006 ont augmenté de 2 millions de dollars (diminution de 11 millions de dollars en 2005). Les gains nets et les pertes nettes réalisés par OPGV se sont établis à 1 million de dollars (néant en 2005).

Les gains et les pertes bruts latents sur le placement détenu par OPGV au 31 décembre 2006 s'établissaient respectivement à 5 millions de dollars et 14 millions de dollars. Les gains et les pertes bruts latents sur le placement détenu par OPGV au 31 décembre 2005 s'établissaient respectivement à 2 millions de dollars et 13 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

22**Recherche et développement**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, des frais de recherche et de développement de 16 millions de dollars (19 millions de dollars en 2005) ont été imputés aux résultats.

23**Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement**

(en millions de dollars)	2006	2005
Débiteurs	303	(191)
Stocks de combustible	(88)	(12)
Matières et fournitures	–	(23)
Rabais associé à l'entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché, à payer	–	412
Rabais associé à la limite de revenus, à payer	161	739
Créditeurs et charges à payer	54	10
Impôts sur les bénéfices et impôt sur le capital à payer	47	69
	477	1 004

Responsabilité quant à l'information financière

Régie des alcools de l'Ontario

Les états financiers ci-joints de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être comptabilisées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les états financiers de la LCBO ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles en date du 13 juin 2007.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes visant à assurer, d'une part, la protection, avec une assurance raisonnable, des éléments d'actif et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble de politiques et de procédures et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue constamment et de façon indépendante l'efficacité de ces mécanismes de contrôle interne et communique ses conclusions à la direction et au comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Le comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, qui comprend trois membres qui ne sont ni des employés ni des dirigeants de la LCBO, rencontre à intervalles réguliers les cadres, les vérificateurs internes et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chaque groupe s'est bel et bien acquitté de ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général, qui a vérifié les états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

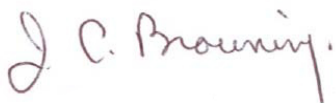
Au nom de la direction,

Le président-directeur général,



N. Robert Peter

Le vice-président principal, Finances et Administration, et chef des Services financiers,



J. Alex Browning
13 juin 2007



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Régie des alcools de l'Ontario
et au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 2007, ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 13 juin 2007

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
expert-comptable autorisé

Régie des alcools de l'Ontario

Bilan

au 31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	135 785	108 530
Débiteurs, clientèle commerciale et autres	24 042	20 520
Stocks	320 675	285 817
Charges payées d'avance	20 017	13 038
	<u>500 519</u>	<u>427 905</u>
Actif à long terme		
Immobilisations (Note 5)	233 073	228 702
	<u>733 592</u>	<u>656 607</u>
<u>PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</u>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	361 785	320 193
Tranche de l'obligation au titre des prestations constituées échéant à moins d'un an (Note 3)	11 943	5 323
	<u>373 728</u>	<u>325 516</u>
Passif à long terme		
Obligation au titre des prestations constituées (Note 3)	48 983	41 111
Bénéfices non répartis	310 881	289 980
	<u>733 592</u>	<u>656 607</u>

Engagements et éventualités (Notes 6 et 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Le président du conseil


Membre du conseil d'administration, présidente
du comité de vérification

Régie des alcools de l'Ontario

État des résultats et des bénéfices non répartis
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Ventes et autres revenus	3 922 648	3 682 919
Frais et charges		
Coût des produits vendus	1 989 297	1 885 612
Succursales de vente au détail et commercialisation	423 276	400 443
Entreposage et distribution	79 553	76 072
Administration	80 688	67 349
Amortissement	49 233	49 099
	<u>2 622 047</u>	<u>2 478 575</u>
Bénéfice net de l'exercice	1 300 601	1 204 344
Bénéfices non répartis en début d'exercice	289 980	285 636
	<u>1 590 581</u>	<u>1 489 980</u>
Déductions		
Dividende versé à la province de l'Ontario	1 275 000	1 195 000
Paievements aux municipalités pour le compte de la province de l'Ontario (Note 9)	4 700	5 000
	<u>1 279 700</u>	<u>1 200 000</u>
Bénéfices non répartis en fin d'exercice	<u>310 881</u>	<u>289 980</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Régie des alcools de l'Ontario

État des flux de trésorerie

pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	1 300 601	1 204 344
Amortissement	49 233	49 099
Perte (gain) sur vente d'immobilisations	(2 060)	339
	<u>1 347 774</u>	<u>1 253 782</u>
Variation nette des postes hors-caisse		
Fonds de roulement	(3 767)	(1 085)
Obligation au titre des prestations constituées	14 492	3 991
	<u>1 358 499</u>	<u>1 256 688</u>
Encaisse pour investissements		
Acquisition d'immobilisations	(54 217)	(54 535)
Produits de la vente d'immobilisations	2 673	104
	<u>(51 544)</u>	<u>(54 431)</u>
Encaisse pour activités de financement		
Dividende versé à la province de l'Ontario	(1 275 000)	(1 195 000)
Paievements aux municipalités pour le compte de la province de l'Ontario	(4 700)	(5 000)
	<u>(1 279 700)</u>	<u>(1 200 000)</u>
Augmentation de l'encaisse en cours d'exercice	27 255	2 257
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice	108 530	106 273
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	<u>135 785</u>	<u>108 530</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2007

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Régie des alcools de l'Ontario (Régie) est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi sur les alcools*, qui constitue le chapitre L.18 des Lois refondues de l'Ontario de 1990. La société est une entreprise du gouvernement chargée de régir la production, l'importation, la distribution et la vente des boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. Une société d'État, la Régie est exempte d'impôts sur le revenu aux termes de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Régie verse la plupart de ses profits sous forme de dividende au Trésor de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les états financiers de la Régie sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent les espèces et les placements facilement négociables venant initialement à échéance dans moins de 90 jours.

La politique de placement de la Régie limite les investissements à court terme aux titres de placements liquides facilement négociables tels que les bons du Trésor fédéral/provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme.

c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés d'après le coût ou la valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces montants. Le coût est établi selon la méthode de la moyenne mobile.

d) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations dont la durée d'utilisation excède l'exercice en cours sont capitalisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire de durée d'utilisation prévue, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans ou 10 ans
Matériel informatique	3 ans ou 4 ans

Les dépenses mineures en immobilisations et les frais de réparation et d'entretien sont portés au compte des bénéfices.

e) Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés au moment de la vente des produits aux consommateurs.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**f) Constatation des charges**

Les charges sont comptabilisées, au fur et à mesure, selon la comptabilité d'exercice, dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

g) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers exige l'utilisation, par la direction, de données estimatives et d'hypothèses qui influent sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période comptable visée. Les données réelles pourraient différer de ces données estimatives.

3. OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées comprend les charges des indemnités de cessation d'emploi à payer, les engagements d'indemnité d'accident du travail non capitalisés et les droits à congés annuels accumulés.

Au cours de l'exercice 2007, le coût de ces avantages sociaux futurs a été de 23,2 millions de dollars (10,9 millions de dollars en 2006). Il est inscrit au poste des Frais et charges de l'État des résultats et des bénéfices non répartis. L'obligation au titre des prestations constituées représentait, au 31 mars 2007, la somme de 60,9 millions de dollars (46,4 millions de dollars en 2006), dont 11,9 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2006) sont inscrits au poste du passif à court terme.

Le coût des avantages postérieurs au départ à la retraite et non liés au régime de retraite est pris en charge par le ministère des Services gouvernementaux. Il n'est pas inclus dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Régie assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui désirent cotiser) par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employé-e-s de la fonction publique de l'Ontario, des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées, car la Régie n'a pas suffisamment d'information permettant de les comptabiliser comme régimes à prestations déterminées. Les charges représentent le montant que la Régie a cotisé aux régimes de retraite au cours de l'année.

Au cours de l'exercice 2007, la charge a été de 15,9 millions de dollars (15,3 millions de dollars en 2006). Elle est inscrite au poste des Frais et charges de l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

5. IMMOBILISATIONS

	2007			2006
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	13 139	—	13 139	13 223
Bâtiments	332 611	230 643	101 968	103 669
Mobilier et agencements	82 266	51 408	30 858	33 397
Améliorations locatives	231 400	172 668	58 732	54 431
Matériel informatique	102 609	74 233	28 376	23 982
	762 025	528 952	233 073	228 702

6. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(en milliers de dollars)
2008	41 862
2009	40 896
2010	36 984
2011	34 673
2012	31 248
Par la suite	240 071
	<u>425 734</u>

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Régie comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer. La valeur comptable de ces instruments approche la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La direction est d'avis que la Régie n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers. En vue de gérer les risques de change liés à ses achats auprès de fournisseurs étrangers, la Régie est autorisée à conclure des contrats de change à terme, lesquels sont des engagements d'achat de devises étrangères à une date ultérieure prédéterminée et à un taux stipulé d'avance. Au 31 mars 2007, la Régie n'avait aucun contrat de change à terme en cours (0 \$ en 2006).

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2007

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat de change à terme ne s'acquitte pas de ses obligations et qu'il en résulte une perte monétaire pour la Régie. La Régie réduit le plus possible ses risques de crédit en ne faisant affaire qu'avec les principales banques à charte canadiennes et les filiales canadiennes des principales banques étrangères.

8. ÉVENTUALITÉS

La Régie est touchée par diverses actions en justice rattachées à l'exercice normal des activités d'une entreprise. Il est impossible de prédire à l'heure actuelle l'issue et le règlement définitifs de ces actions. Voilà pourquoi les états financiers ne comprennent aucune provision à l'égard de ces actions. S'il y a lieu, les règlements concernant ces éventualités seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils auront lieu.

9. PAIEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

Comme pour les exercices précédents, au cours de l'exercice 2007, le gouvernement a demandé à la Régie de verser aux municipalités une contribution de 4,7 millions de dollars (5 millions de dollars en 2006) pour les aider à financer leurs coûts de recyclage du verre. Conformément aux directives du gouvernement, la Régie continuera de verser 5 millions de dollars par année aux municipalités au cours des exercices 2008 et 2009.

10. PROGRAMME DE CONSIGNATION DE L'ONTARIO

Le 6 novembre 2006, le gouvernement de l'Ontario a conclu une entente avec Brewers Retail Inc. (BRI) pour la gestion d'un programme provincial de consignation des contenants de vin, de spiritueux et de bière vendus par la Régie et les magasins de vente au détail des établissements vinicoles et des distilleries. BRI est le fournisseur exclusif de ce service pour une période de cinq ans commençant le 5 février 2007.

Dans le cadre du programme, la Régie perçoit une consigne de 10 ou 20 cents sur les contenants de vin, de spiritueux et de bière. La Régie rembourse à BRI les montants qu'il verse aux consommateurs qui rapportent des contenants aux lieux de retour et lui verse des droits pour la prestation du service. En outre, conformément aux directives du gouvernement, la Régie dépensera 7,5 millions de dollars au cours des deux premières années d'application de l'entente pour faire la promotion du programme.

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2007, les consignes perçues par la Régie ont atteint 6,3 millions de dollars. BRI a facturé à la Régie un montant de 3,8 millions de dollars pour les remboursements accordés aux consommateurs.

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2007, les dépenses liées au programme ont atteint 2,5 millions de dollars pour les droits versés à BRI relativement à la prestation du service et 5,8 millions de dollars pour la promotion du programme. Ces dépenses sont incluses dans le poste Administration de l'État des résultats et des bénéfices non répartis.



RESPONSABILITÉ DE REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et tous les renseignements contenus dans le présent *Rapport annuel* sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, la direction a produit des estimations et des jugements éclairés, conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités de gestion à l'égard des états financiers par l'entremise de son comité de vérification et de gestion des risques, entièrement composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la Société. Ce comité examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité se réunit de temps en temps avec la direction et les vérificateurs internes et externes.

Afin d'assumer ses responsabilités, la direction maintient un système approprié de contrôle interne qui lui permet de s'estimer fondée à croire que les états financiers consolidés qu'elle produit sont pertinents et fiables et que la protection des actifs de la Société est suffisante. La Société est dotée d'une équipe de vérificateurs internes chargés d'examiner continuellement les mesures de contrôle internes et de veiller à leur application. Les rapports préparés par les vérificateurs internes sont examinés par le comité. Le dirigeant principal, Risques, responsable de la Gestion de la vérification interne et des risques de l'entreprise, relève directement du Comité de gestion de la vérification et des risques.

Grant Thornton LLP et KPMG LLP, vérificateurs indépendants nommés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de vérification et de gestion des risques, ont examiné les états financiers consolidés. Leur rapport précise la portée de leur examen ainsi que leur avis concernant les états financiers consolidés. Les vérificateurs indépendants jouissent d'un accès direct aux membres du comité.

Michelle DiEmanuele
Présidente-directrice générale intérimaire

John Black
Dirigeant des finances

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario au 31 mars 2007 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la somme à payer à la province d'Ontario et de l'avoir en immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 18 mai 2007



Comptables agréés, experts-comptables autorisés
Sault Ste. Marie, Canada
Le 18 mai 2007

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**Bilan consolidé**

Au 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2)	408,076 \$	320,818 \$
Débiteurs	78,699	48,641
Charges payées d'avance et autres	59,276	56,744
Tranche des prêts échéant à moins d'un an (note 4)	7,482	7,904
	553,533	434,107
Liquidités soumises à restrictions (note 2)	122,400	282,851
Frais de démarrage et charges reportées (note 3)	5,550	12,081
Prêts (note 4)	49,760	51,833
Immobilisations (note 5)	2,412,353	2,293,833
Écart d'acquisition (note 7)	1,776	—
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning (note 8)	15,057	16,139
Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (note 9)	173,113	156,346
	3,333,542 \$	3,247,190 \$
Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	384,338 \$	328,691 \$
Somme à payer aux exploitants (note 10)	50,754	48,871
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning (note 10)	2,534	1,138
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 18)	6,042	6,361
Produits reportés	13,366	16,875
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	176,974	263,952
	634,008	665,888
Somme à payer aux Premières nations (note 9)	173,113	156,346
Dette à long terme (note 11)	214,747	378,511
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	1,165	1,081
Avoir		
Somme à payer à la province d'Ontario	167,174	161,459
Réserves (note 2)	122,091	233,616
Avoir en immobilisations	2,021,244	1,650,289
	2,310,509	2,045,364
	3,333,542 \$	3,247,190 \$

Engagements (notes 2, 4, 10 et 13)

Éventualités (notes 10 et 14)

Événement postérieur à la date du bilan (note 10e)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



Michael Gough, président du conseil



Marlene McGraw, administratrice

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**Résultats consolidés**

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Produits		
Loteries et bingos	2,655,607 \$	2,432,673 \$
Casinos intégrés à des lieux de villégiature	1,463,676	1,666,851
Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes	1,965,510	1,924,225
	6,084,793	6,023,749
Frais d'exploitation		
Loteries et bingos	1,919,744	1,699,428
Casinos intégrés à des lieux de villégiature	1,489,268	1,562,424
Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes	1,043,755	1,019,000
	4,452,767	4,280,852
Bénéfice avant les éléments suivants	1,632,026	1,742,897
Intérêts et autres produits	46,175	42,795
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	(26,864)	(33,905)
Gain de change	16,784	20,012
Bénéfice net	1,668,121 \$	1,771,799 \$

Information sectorielle (note 15)

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**Flux de trésorerie consolidés**

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(en milliers de dollars)

	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	1,668,121 \$	1,771,799 \$
Amortissement des immobilisations	230,333	208,803
Amortissement des éléments autres que les immobilisations	8,098	9,496
Charge de désactualisation	84	71
Perte sur la cession d'immobilisations	10,559	7,728
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(30,058)	(6,491)
Charges payées d'avance et autres	(2,532)	5,153
Créditeurs et charges à payer	55,647	50,098
Somme à payer aux exploitants	1,883	3,247
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning	1,396	(260)
Somme à payer au gouvernement du Canada	(320)	(3,294)
Produits reportés	(3,509)	(1,165)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	1,939,702	2,045,185
Financement		
Augmentation de la dette à long terme	—	7,752
Remboursements de la dette à long terme	(250,742)	(176,650)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(250,742)	(168,898)
Investissement		
Somme à recevoir de Falls Management Company	—	3,665
Frais de démarrage et charges reportées	(486)	(3,660)
Émission de prêts	(7,555)	(22,043)
Remboursement de prêts	10,051	7,585
Dépenses en immobilisations	(362,062)	(277,618)
Produit tiré de la cession d'immobilisations	3,374	3,695
Acquisition d'une entreprise (note 7)	(2,500)	—
Diminution (augmentation) des liquidités soumises à restrictions	160,451	(9,980)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(198,727)	(298,356)
Autres		
Versements à la province d'Ontario	(1,362,566)	(1,486,408)
Distributions aux Premières nations	(46,044)	(100,820)
Diminution (augmentation) de la somme à payer aux Premières nations	5,635	(314)
Flux de trésorerie nets liés aux autres activités	(1,402,975)	(1,587,542)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	87,258	(9,611)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	320,818	330,429
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	408,076 \$	320,818 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts encaissés au comptant	19,042 \$	13,336 \$
Intérêts versés au comptant	25,847	34,390

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario**État consolidé de l'évolution de la somme à payer à la province d'Ontario**

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Bénéfice net	1,668,121 \$	1,771,799 \$
Ajouter (déduire)		
Dépenses en immobilisations, montant net	(348,130)	(266,195)
Amortissement des immobilisations	230,333	208,803
Acquisition d'une entreprise	(2,500)	—
Charge de désactualisation	84	71
Remboursements de la dette à long terme	(250,742)	(176,650)
Augmentation de la dette à long terme	—	7,752
Distributions aux Premières nations	(40,409)	(101,134)
Virements des (aux) réserves, montant net	111,524	(14,782)
	(299,840)	(342,135)
Somme à payer pour l'exercice considéré	1,368,281	1,429,664
Versements à la province d'Ontario	(1,362,566)	(1,486,408)
Somme à payer moins les versements	5,715	(56,744)
Somme à payer à la province d'Ontario au début de l'exercice	161,459	218,203
Somme à payer à la province d'Ontario à la fin de l'exercice	167,174 \$	161,459 \$

Voir les notes complémentaires afférentes aux états financiers consolidés.

Avoir consolidé en immobilisations

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006

(en milliers de dollars)

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	1,650,289 \$	1,424,070 \$
Dépenses en immobilisations, montant net	348,130	266,195
Amortissement des immobilisations	(230,333)	(208,803)
Acquisition d'une entreprise	2,500	—
Charge de désactualisation	(84)	(71)
Remboursements de la dette à long terme	250,742	176,650
Augmentation de la dette à long terme	—	(7,752)
Solde à la fin de l'exercice	2,021,244 \$	1,650,289 \$

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de la gestion des jeux de loteries, de cinq casinos de bienfaisance, des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, de dix-sept salles de machines à sous dans les hippodromes et de quatre casinos intégrés à des lieux de villégiature dans la province de l'Ontario.

La Société a conclu des contrats d'exploitation avec Windsor Casino Limited, CHC Casinos Canada Limited, Falls Management Group, L.P. et Great Blue Heron Gaming Company pour l'exploitation respectivement du Casino Windsor, du Casino Rama, du Casino Niagara et du Niagara Fallsview Casino Resort (Fallsview) et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

Les actifs, les passifs et les activités des installations des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron sont compris dans les présents états financiers consolidés. Les résultats d'exploitation sont intégrés aux résultats des casinos et des salles de machines à sous dans les hippodromes. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les résultats des autres activités menées au casino de bienfaisance Great Blue Heron.

1. Principales conventions comptables

a) Principe de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive.

De plus, les états financiers consolidés incluent la situation financière et les résultats d'exploitation des casinos intégrés à des lieux de villégiature, soit le Casino Windsor, le Casino Rama, le Casino Niagara et le Niagara Fallsview Casino Resort (Fallsview), et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

b) Constatation des produits

Les produits provenant des loteries, dont les résultats sont déterminés par un tirage, sont reportés et constatés au moment du tirage. Les produits provenant des jeux instantanés sont constatés lorsque le détaillant active les billets pour le jeu. Les produits provenant des jeux de loteries sportives et de bingos sont constatés lorsque le billet est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme des produits.

Les produits des jeux provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux de table représentent le montant gagné net des activités de jeux, lequel correspond à l'écart entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs.

Les produits ne provenant pas des jeux, qui comprennent les produits tirés de l'hôtellerie, de la nourriture et des boissons, du centre de divertissement ainsi que d'autres services, sont constatés au moment où les services sont rendus aux clients. Cela comprend la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres services offerts gratuitement aux clients.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Ristournes promotionnelles

Les ristournes promotionnelles comprennent la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons et des autres biens et services offerts gratuitement aux clients. Les clubs de joueurs des casinos et des salles de machines à sous dans les hippodromes permettent aux clients de gagner des points en fonction du volume de jeu. Ces points sont comptabilisés à titre de passif en fonction des échanges prévus, et sont échangeables contre des biens et services gratuits ou des rabais en espèces. La valeur des points est ajoutée aux ristournes promotionnelles à mesure qu'ils sont gagnés.

Les ristournes promotionnelles comprennent également la valeur de détail des coupons (hôtel, nourriture et boissons et autres biens et services) et des autres incitatifs remis aux clients en échange de ces coupons. La valeur de détail de ces coupons est comprise dans les produits.

Les coûts estimatifs associés à ces ristournes promotionnelles ont été passés en charges dans l'état des résultats consolidés.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont définis comme des placements liquides dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours. Au 31 mars 2007, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts bancaires à terme s'élevant à 78 700 000 \$ (32 900 000 \$ en 2006) portant intérêt à des taux variant de 4,1 à 4,2 pour cent (3,6 à 3,7 pour cent en 2006).

e) Frais de démarrage et charges reportées

Certaines dépenses, comprenant les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour l'aménagement et l'ouverture d'établissements de jeux sont reportées et amorties sur une période de trois ans à partir de l'ouverture de l'établissement.

Les dépenses, qui comprennent les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour l'élaboration d'un système informatique de gestion sont reportées et amorties sur une période ne dépassant pas cinq ans. Les autres charges reportées, engagées à la suite du financement de la construction des installations pour les Chippewas de Mnjikaning, sont amorties sur la durée de la dette en question.

f) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice considéré sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon les périodes suivantes :

Bâtiments	10 à 50 ans
Mobilier et agencements	2 à 10 ans
Améliorations locatives	4 à 15 ans
Matériel pour les jeux de loterie	3 à 7 ans
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	2 à 10 ans

Les immobilisations sont amorties une fois qu'elles sont utilisées.

Les constructions en cours et les actifs inutilisés sont comptabilisés au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est terminé.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les frais de démarrage et les charges reportées, les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et les immobilisations, qui sont amortissables, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être détenus et utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation de l'actif, y compris les flux de trésorerie qui reviennent à la province de l'Ontario. Si la valeur comptable d'un actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, une charge de dépréciation équivalant au montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa juste valeur est constatée.

Les actifs destinés à être vendus seraient présentés de façon distincte au bilan consolidé et constatés à leur valeur comptable, ou à leur juste valeur moins les frais de vente si cette dernière valeur est inférieure, et ils ne seraient plus amortis. Les actifs et les passifs d'un groupe cédé classés comme destinés à la vente seraient présentés de façon distincte dans les sections appropriées de l'actif et du passif du bilan consolidé.

Au 31 mars 2007 et au 31 mars 2006, il n'y avait aucune dépréciation de la valeur comptable de ces actifs, à l'exception de ce qui figure à la note 6.

h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comme passif dans l'exercice au cours duquel l'obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée. Ce passif est lié à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à long terme qui découle de son acquisition, de sa construction, de sa mise en valeur, ou de son exploitation normale. La Société constate également un actif correspondant, lequel est amorti sur la durée de vie de l'actif. Par conséquent, la Société a comptabilisé un passif actualisé lié aux obligations découlant des dispositions de certains contrats de location concernant la sortie de biens loués à la fin de la durée des contrats de location. Le rajustement des améliorations locatives découlant des coûts de mise hors service d'immobilisations est amorti dans les résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante des baux.

À la suite de l'évaluation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, l'obligation sera rajustée à la fin de chaque période afin de refléter l'écoulement du temps et les modifications aux flux de trésorerie futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la Société a enregistré une charge d'amortissement de 227 000 \$ (226 000 \$ en 2006) dans l'état des résultats consolidés. La Société a inscrit un passif de 1 165 000 \$ (1 081 000 \$ en 2006) au titre de la valeur actualisée estimative des coûts de mise hors service des améliorations locatives à l'échéance des baux et comptabilisé des coûts reportés de mise hors service d'immobilisations de 564 000 \$ (784 000 \$ en 2006).

Le montant brut de l'obligation s'élève à 1 299 000 \$ (1 285 000 \$ en 2006), et devrait être payé sur une période de deux à neuf ans. Le taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit s'établit à 7 pour cent. La charge de désactualisation de l'exercice a atteint 84 000 \$ (71 000 \$ en 2006).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

i) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est le montant résiduel qui découle lorsque le prix d'acquisition d'une entreprise acquise excède la somme des montants attribués aux actifs corporels et aux actifs incorporels acquis, déduction faite des passifs pris en charge, en fonction de leur juste valeur. Lorsque la Société s'engage dans un regroupement d'entreprises, la méthode de l'acquisition est utilisée. L'écart d'acquisition est rattaché, à la date du regroupement d'entreprises, aux unités d'exploitation qui sont censées profiter du regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il est plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation est effectué en deux étapes. Comme première étape, la valeur comptable d'une unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition, doit être comparée à sa juste valeur. Lorsque la juste valeur d'une unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation est considéré comme n'ayant pas subi une dépréciation et il n'est pas nécessaire de passer à la deuxième étape. La deuxième étape est effectuée lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur; en pareil cas, la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition rattaché à l'unité d'exploitation, déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, est comparée à la valeur comptable afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant. Au 31 mars 2007, aucune dépréciation de la valeur comptable n'existait pour cet actif.

j) Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

Les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée du bail foncier du Casino Rama.

k) Conversion des comptes établis en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les postes des résultats consolidés sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils se produisent.

l) Instruments financiers dérivés

Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, est une des parties à certains instruments financiers dérivés, surtout des contrats de swap de taux d'intérêt, servant à gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur l'emprunt à terme non renouvelable (note 11). Casino Rama Inc. n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation. Selon la politique de la Société, elle désigne en bonne et due forme chaque instrument financier dérivé comme couverture d'un instrument d'emprunt bien identifié. La Société considère que les instruments financiers dérivés sont efficaces comme couvertures, tant lors de leur mise en place que pendant la durée de l'instrument, puisque la durée jusqu'à l'échéance, le montant de capital (notionnel) et le taux d'intérêt de référence des instruments concordent tous avec les conditions de l'instrument d'emprunt couvert.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

La Société utilise des contrats de swap de taux d'intérêt dans le cadre de son programme visant à gérer les fluctuations des taux d'intérêt fixes et des taux d'intérêt variables sur l'ensemble de son portefeuille d'instruments d'emprunt et le coût d'emprunt global connexe. Un contrat de swap de taux d'intérêt comporte l'échange périodique de paiements sans qu'il y ait un échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés, et celui-ci est constaté comme un ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt couvert. Le montant connexe à payer aux parties ou à recevoir d'elles est compris dans les ajustements des intérêts courus. La juste valeur représente le montant qui serait payé pour résilier ou remplacer les contrats.

Les gains et les pertes réalisés à la résiliation des contrats de swap de taux d'intérêt sont reportés dans le bilan consolidé et amortis à titre d'ajustement des intérêts débiteurs liés à l'obligation sur la durée de vie résiduelle du contrat de swap résilié. Dans l'éventualité d'une extinction anticipée de l'obligation d'emprunt, tout gain ou perte réalisé ou non réalisé sur le swap sera constaté dans les résultats consolidés au moment de l'extinction.

m) Garanties

La Société a adopté les dispositions de présentation d'information contenues dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés intitulée « Informations à fournir sur les garanties ». La Société n'a pas de garanties nécessitant la présentation d'informations dans les états financiers consolidés.

n) Estimations

Pour la préparation des états financiers consolidés, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actifs et de passifs et aux montants d'actifs et de passifs éventuels présentés à la date des états financiers consolidés ainsi qu'aux montants présentés à titre de produits et charges de l'exercice. Les estimations importantes servent notamment à déterminer la valeur des reconnaissances de dettes, la valeur des prêts, la durée de vie utile de tous les biens amortissables, la possibilité de recouvrement des immobilisations et de l'écart d'acquisition, du passif au titre des prix non réclamés, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, de la provision pour les points gagnés dans le cadre de clubs de joueurs et de la dette non réglée sur les jetons et les billets. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

o) Opérations non monétaires

Selon le chapitre 3831 du Manuel de l'ICCA (Institut Canadien des Comptables Agréés), *Opérations non monétaires*, un actif qui est échangé ou transféré dans le cadre d'une opération non monétaire doit être évalué à sa juste valeur, sauf dans les cas suivants : l'opération ne présente aucune substance commerciale; l'opération représente l'échange d'un bien détenu qui sera vendu dans la même branche d'activité afin de faciliter les ventes à des clients autres que les parties prenant part à l'échange; ni la juste valeur de l'actif reçu, ni la juste valeur de l'actif cédé ne peut être évaluée de façon fiable; ou l'opération est un transfert non monétaire et non réciproque au profit des propriétaires, qui représente une scission ou une autre forme de restructuration ou de liquidation. Dans ces cas, l'opération doit être mesurée à la valeur comptable. Au 31 mars 2007, la Société n'a aucune opération non monétaire.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite)

p) Récentes prises de position en comptabilité au Canada

Modifications comptables :

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, *Modifications comptables* (« ICCA 1506 »). ICCA 1506 précise les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. Cette nouvelle norme devant être adoptée au 1^{er} avril 2007 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Instruments financiers :

En 2005, l'ICCA a publié le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, le chapitre 1530, *Résultat étendu*, le chapitre 3251, *Capitaux propres*, et le chapitre 3865, *Couvertures*. Les nouvelles normes entrent en vigueur pour les états financiers consolidés de la Société ouverts à compter du 1^{er} avril 2007.

Les nouvelles normes auront les principales incidences suivantes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2008 :

Tous les actifs financiers seront classés dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : disponibles à la vente, prêts et créances, ou placements détenus jusqu'à leur échéance. Les placements disponibles à la vente seront présentés à leur juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur seront constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et tous les passifs financiers seront présentés au coût amorti. Aucun actif ou passif financier ne sera classé comme étant détenu à des fins de transaction. La Société continue d'évaluer quelle incidence cela aura sur le bilan consolidé de la Société, y compris le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Tous les dérivés, y compris les dérivés incorporés qui doivent être comptabilisés de façon distincte, devront être évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur seront constatées dans les résultats consolidés. L'incidence de l'évaluation des dérivés utilisés à des fins de couverture à leur juste valeur au 1^{er} avril 2007 sera constatée dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les autres éléments du résultat étendu feront partie de l'avoir. Un nouvel état portant le nom de « État du résultat étendu » sera ajouté aux états financiers consolidés et il comprendra le bénéfice net ainsi que les autres éléments du résultat étendu.

Informations à fournir concernant le capital :

En 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, *Informations à fournir concernant le capital* (« ICCA 1535 »). ICCA 1535 exige que l'entité fournisse les informations propres à permettre aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, comprenant la présentation de toutes les exigences concernant son capital en vertu de règles extérieures ainsi que les conséquences de ne pas s'y être conformé. La nouvelle norme entrera en vigueur pour la Société à compter du 1^{er} avril 2008.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

2. Liquidités soumises à restrictions

Les montants indiqués ci-dessous font partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restrictions et sont détenus dans des comptes distincts.

La Société a créé des réserves liquides pour les casinos intégrés à des lieux de villégiature, conformément à leurs contrats d'exploitation respectifs ou à d'autres modalités convenues, pour les besoins suivants :

- i) réserves de remplacement des immobilisations, pour des acquisitions d'immobilisations autres que les réparations courantes ou les rénovations importantes;
- ii) réserves d'exploitation, pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les produits seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations;
- iii) réserves de primes de départ, pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où la Société mettrait fin aux activités de celui-ci.

	2007	2006
Réserves		
Remplacement des immobilisations	65 348 \$	122 380 \$
Exploitation	23 729	81 506
Primes de départ	33 014	29 730
	122 091	233 616
Déduction faite du remplacement d'immobilisations non affecté	36 827	—
	85 264	233 616
Fonds déposés aux fins des prix	28 602	31 961
Prêts à terme	8 534	17 274
	122 400 \$	282 851 \$

Les fonds de remplacement des immobilisations non affectés représentent les fonds au Casino Windsor qui seront utilisés pour les activités courantes de l'exercice 2008, conformément aux dispositions de la convention d'exploitation.

Le 30 mars 2007, des fonds des réserves de remplacement des immobilisations se chiffrant à 34 864 000 \$ et des fonds des réserves d'exploitation totalisant 41 265 000 \$ ont servi à rembourser la dette à long terme (note 11).

Au cours de l'exercice 2008, la Société s'est engagée à virer 95 millions de dollars et 14 millions de dollars de trésorerie aux réserves d'exploitation et d'immobilisations du Casino Windsor, respectivement, pour renflouer les comptes de réserve jusqu'aux montants précisés dans les dispositions de la convention d'exploitation.

Les fonds déposés aux fins des prix sont des fonds affectés qui représentent le montant estimatif des prix bruts non réclamés, déduction faite de l'estimation des prix, qui selon l'avis de la direction, ne devraient pas être réclamés par les clients.

Les prêts à terme représentent les liquidités soumises à restrictions qui devaient être utilisées à des fins de construction au Niagara Fallsview Casino Resort.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

3. Frais de démarrage et charges reportées

			2007	2006
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Frais de démarrage				
Casinos intégrés à des lieux de villégiature	19 015 \$	17 853 \$	1 162 \$	3 909 \$
Casinos et salles de machines à sous dans les hippodromes	6 813	4 027	2 786	4 699
	25 828	21 880	3 948	8 608
Charges reportées	25 699	24 097	1 602	3 473
	51 527 \$	45 977 \$	5 550 \$	12 081 \$

4. Prêts

	2007	2006
Prêts	60 442 \$	63 637 \$
Déduction faite de la provision pour prêts	3 200	3 900
	57 242	59 737
Déduction faite de la tranche des prêts échéant à moins d'un an	7 482	7 904
	49 760 \$	51 833 \$

La Société a prêté et s'est engagée à prêter des fonds à des exploitants d'hippodromes pour leur permettre de rénover ou de construire des bâtiments afin d'accueillir les installations de machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques et des ententes de garantie générale qui couvrent les actifs des exploitants des hippodromes. Les prêts, qui portent intérêt à des taux fondés sur le taux préférentiel de la Banque Royale du Canada, sont remboursables sur des périodes de un à quinze ans. Les remboursements, qui sont basés sur une formule convenue, consistent en retenues sur les commissions qui seraient autrement versées aux exploitants des hippodromes. La Société a également prêté des fonds à des municipalités aux fins de l'amélioration des infrastructures. Les sommes seront récupérées à partir des commissions municipales qui seraient autrement versées.

Au cours de 2006, un prêt a été consenti à un exploitant d'hippodrome avec des modalités de remboursement conditionnelles à l'obtention de l'approbation gouvernementale de l'agrandissement de cette propriété. L'emprunt devient exigible lorsque l'emprunteur reçoit un avis écrit de la Société, dans un délai de cinq ans à compter de la date d'ouverture de l'établissement, indiquant que l'agrandissement aura lieu (soit d'ici mars 2011). Au 31 mars 2007, la somme de 14 092 000 \$ a été avancée et a été incluse dans les prêts, la Société estimant que l'approbation gouvernementale sera obtenue et l'avis écrit, livré à l'emprunteur.

Au 31 mars 2007, la Société doit remplir des engagements correspondant à un maximum de 1 908 000 \$ envers l'exploitant d'un hippodrome auquel le prêt conditionnel mentionné dans le paragraphe précédent fait référence et de 536 000 \$ envers une municipalité.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

5. Immobilisations

			2007	2006
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	137 008 \$	— \$	137 008 \$	139 235 \$
Bâtiments	1 462 548	157 056	1 305 492	1 286 305
Mobilier et agencements	621 360	426 941	194 419	202 872
Améliorations locatives	562 972	287 519	275 453	302 461
Matériel pour les jeux de loterie	163 266	103 787	59 479	82 527
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	583 835	331 819	252 016	223 583
Constructions en cours et actifs inutilisés	188 486	—	188 486	56 850
	3 719 475 \$	1 307 122 \$	2 412 353 \$	2 293 833 \$

L'amortissement de l'exercice s'est établi à 230 106 000 \$ (208 577 000 \$ en 2006).

6. Charges de dépréciation d'actifs

À la suite de l'examen des valeurs comptables, comparativement aux flux de trésorerie nets futurs non actualisés, définis dans la note 1g) des états financiers consolidés, la Société a enregistré une charge de dépréciation totalisant 1 320 000 \$ (néant en 2006) pour certains actifs du projet pilote de revitalisation de bingos. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur l'estimation par la Société des résultats d'exploitation de ces emplacements. La charge est inscrite dans les frais généraux et frais d'administration à la note 15 des états financiers consolidés.

7. Acquisition d'une entreprise

Le 30 mars 2007, la Société a acquis certains actifs d'un restaurant en contrepartie d'une somme en trésorerie de 2 500 000 \$. L'acquisition a été comptabilisée comme une acquisition d'entreprise à l'aide de la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été affecté aux actifs acquis comprenant des immobilisations de 724 000 \$, fondé sur leur juste valeur relative à la date d'acquisition, et une somme résiduelle de 1 776 000 \$ attribuée à l'écart d'acquisition des casinos intégrés à des lieux de villégiature.

8. Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning

			2007	2006
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning	32 337 \$	17 280 \$	15 057 \$	16 139 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

9. Trésorerie et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations

	2007	2006
Compte en banque distinct au début	150 077 \$	110 821 \$
Distributions conservées dans un compte en banque distinct au cours de l'exercice	16 250	35 620
Intérêts gagnés au cours de l'exercice	6 786	3 636
Compte en banque distinct à la fin	173 113	150 077
Distributions courantes à payer aux Premières nations	—	6 269
	173 113 \$	156 346 \$

Le 9 juin 2000, la Société, les Premières nations de l'Ontario et la province d'Ontario ont conclu une convention de revenu qui donne aux Premières nations de l'Ontario des droits sur les produits nets d'exploitation du Casino Rama, conformément à la définition de la convention. En vertu de cette entente, la Société est tenue de distribuer mensuellement les produits nets d'exploitation.

La convention de revenu du Casino Rama stipule qu'à partir du 31 juillet 2001, la Société conservera 35 pour cent des distributions nettes du Casino Rama dans un compte en banque distinct si la Société n'a pas reçu une directive conjointe des Chefs de l'Ontario et des Chippewas de Mnjikaning à l'égard d'une nouvelle formule de distribution des produits. Au 31 mars 2007, la Société n'a pas reçu cette directive et conserve 35 pour cent des distributions nettes dans un compte en banque distinct portant intérêt. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une poursuite entreprise par les Chippewas de Mnjikaning contre la province d'Ontario et la Société. Jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu un jugement, ou encore jusqu'à ce que les Chippewas de Mnjikaning et les Chefs de l'Ontario s'entendent sur une nouvelle formule de distribution des produits, la Société est tenue de conserver ces fonds.

Le paiement lié aux distributions mensuelles de revenu net pour le mois de mars 2006 est compris dans les distributions courantes à payer aux Premières nations mentionnées ci-dessus. En vertu de la convention d'exploitation de Casino Rama, la trésorerie de l'exercice 2007 a servi à rembourser la dette de Casino Rama (note 11).

10. Opérations entre apparentés

- a) En vertu des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos intégrés à des lieux de villégiature et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, chaque exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions les conventions d'aménagement et d'exploitation. Les exploitants des casinos sont les suivants : Casino Niagara et Fallsview – Falls Management Group, L.P., dont le commandité est Falls Management Company (propriété de Niagara Casino Group, L.P., Highland Gaming, Inc., Shiplake Gaming Corporation, Olympic V, Inc. et 3048505 Nova Scotia Company dont le commanditaire est Falls Entertainment Corporation; Casino Rama – CHC Casinos Canada Limited, filiale en propriété exclusive détenue indirectement par Penn National Gaming, Inc.); installations de machines à sous Great Blue Heron – Great Blue Heron Gaming Company; et Casino Windsor – Windsor Casino Limited (WCL), qui est détenu à parts égales par Harrah's Entertainment, Inc. et Hilton Hotels Corporation, par l'entremise de filiales en propriété exclusive.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

10. Opérations entre apparentés (suite)

Le 14 décembre 2006, la Société a conclu une nouvelle convention d'exploitation avec Caesars Entertainment Windsor Holding, Inc. (CEWH), l'un des actionnaires de WCL. Selon les dispositions de la nouvelle convention d'exploitation, commençant à l'échéance ou à la résiliation de la convention d'exploitation actuelle, CEWH succédera à WCL à titre d'exploitant du Casino Windsor jusqu'au 31 juillet 2020, sous réserve d'une résiliation anticipée de la nouvelle convention d'exploitation par la Société ou CEWH en raison de certains événements. Les dispositions de la nouvelle convention d'exploitation sont sensiblement les mêmes que celles de la convention d'exploitation actuelle.

Dans chacun des casinos intégrés à des lieux de villégiature, l'exploitant est l'employeur des salariés travaillant dans chacun des casinos commerciaux et tous les salaires et frais relatifs aux salaires sont imputés mensuellement à la Société, qui les passe en charges dans ses résultats consolidés.

- b) En vertu d'une convention d'aménagement et d'exploitation du Casino Rama, les Chippewas de Mnjikaning reçoivent des honoraires annuels de 4 500 000 \$, rajustés en fonction de l'inflation, au titre des services d'exploitation continus. Au cours de l'exercice, la somme de 5 514 000 \$ (5 392 000 \$ en 2006) a été passée en charges. Des sommes supplémentaires de 7 429 000 \$ (6 326 000 \$ en 2006) ont été versées aux Chippewas de Mnjikaning au cours de l'exercice en rapport avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services d'urgence. De plus, en vertu d'un renouvellement de bail de cinq ans expirant en juillet 2011, un loyer annuel de 659 000 \$ (594 000 \$ en 2006) pour la location de bureaux à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning, a été passé en charges au cours de l'exercice. Par ailleurs, en vertu d'un bail de huit ans expirant en juillet 2011, un loyer annuel de 313 000 \$, rajusté en fonction de l'inflation, est payé pour la location d'entrepôts à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning. Au cours de l'exercice, la somme de 334 000 \$ a été passée en charges (325 000 \$ en 2006).

Le 30 avril 2002, une convention a été signée avec les Chippewas de Mnjikaning, selon laquelle la Société remboursera aux Chippewas de Mnjikaning 75 pour cent du budget d'exploitation annuel du service d'incendies, en contrepartie de services de protection contre les incendies pour le complexe du casino. Ce montant est inclus dans les sommes supplémentaires versées aux Chippewas de Mnjikaning ci-dessus et il est défini dans la convention pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 juillet 2011.

Les terrains utilisés pour les besoins du complexe Casino Rama sont loués par Casino Rama Inc. à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, en vertu d'un bail de 25 ans, qui expire en mars 2021. Ce bail prévoit un loyer annuel de 3 500 000 \$ rajusté en fonction de l'inflation, qui est payé aux Chippewas de Mnjikaning à même les produits bruts du Casino Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien agissant à titre de représentant de Sa Majesté la Reine. Au cours de l'exercice, la somme de 4 309 000 \$ a été passée en charges (4 211 000 \$ en 2006).

Les modalités de diverses ententes permettent la désignation et la location de terrains de stationnement additionnels, telles qu'ils sont définis, par les Chippewas de Mnjikaning au Casino Rama et comprennent un loyer annuel d'environ 1 700 000 \$, rajusté en fonction de l'inflation. Bien que la désignation et les baux ne soient pas encore finalisés, l'utilisation des terrains est permise et actuellement en cours au Casino Rama. Au cours de l'exercice, la somme de 1 932 000 \$ a été passée en charges (1 890 000 \$ en 2006).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

10. Opérations entre apparentés (suite)

En mai 2006, la Société s'est engagée dans une lettre d'entente concernant un nouveau processus d'essai de huit mois régissant la gestion et l'administration de projets d'améliorations locatives du Casino Rama, qui exigent des permis de construction afin de pouvoir effectuer et accélérer les améliorations, rénovations et réparations du casino. La lettre d'entente a été finalisée en janvier 2007. En vertu des dispositions de cette lettre d'entente, les Chippewas de Mnjikaning s'engagent directement auprès des entrepreneurs choisis par la Société. Au cours de l'exercice, la somme de 3 369 000 \$ a été payée aux Chippewas de Mnjikaning conformément à cette lettre d'entente relativement à l'acquisition des améliorations locatives.

- c) En vertu de la convention d'aménagement et d'exploitation, la Première nation des Mississaugas de Scugog Island reçoit un montant équivalant à 5 pour cent des produits bruts des installations des machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron en contrepartie des terrains fournis pour les installations de machines à sous. Au cours de l'exercice, la somme de 4 836 000 \$ (6 279 000 \$ en 2006) a été payée à la Première nation des Mississaugas de Scugog Island.
- d) En vertu des dispositions de la convention d'exploitation du Casino permanent de Niagara Falls, dans un milieu concurrentiel, conformément à la définition de la convention, l'exploitant a droit à des honoraires de service additionnels et à des honoraires d'attraction. Les honoraires d'attraction sont calculés conformément à la convention pour permettre l'amortissement du total des cotisations de capital versées par l'exploitation aux attractions externes, jusqu'à une cotisation maximale de 30 000 000 \$. Au 31 mars 2007, les honoraires à verser à l'exploitant comprenaient des honoraires d'attraction accumulés de 8 289 000 \$ (8 506 000 \$ en 2006).
- e) Casino Rama est situé sur les terres de la réserve de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning et est exploité en vertu des dispositions d'un bail de 25 ans (échéant en mars 2021) conclu entre la Société et Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning.

En vertu des modalités de la convention de revenu du Casino Rama datant du 9 juin 2000, les Premières nations de l'Ontario ont droit aux produits nets continus, conformément à la définition de la convention, du Casino Rama ainsi qu'aux produits provenant de la cession des biens meubles, conformément à la définition de la convention, ainsi qu'aux bénéfices non distribués restants à la dissolution ou à la liquidation du casino.

Le 15 mars 2006, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, la Société et l'Ontario First Nations Limited Partnership (OFNLP) ont conclu une entente de principe concernant le partage des revenus découlant du jeu (l'Entente). L'Entente a un caractère non obligatoire et comprend des engagements financiers à exécuter si des ententes officielles (ayant force obligatoire) sont signées et livrées par toutes les parties au plus tard le 31 décembre 2006 et que toutes les autres modalités et conditions de l'Entente sont signées. Le 21 décembre 2006, l'Entente a été prolongée et la date limite de réalisation des ententes officielles est passée du 31 décembre 2006 au 30 mars 2007 et, au 30 mars 2007, une autre prolongation a été conclue et la date limite a été reportée au 29 juin 2007 pour la finalisation des ententes officielles, la ratification de l'OFNLP, et la finalisation de l'ensemble des dispositions de l'entente finale. Le vote portant sur la ratification de l'OFN a eu lieu le 18 juin 2007. L'OFNLP n'a pas ratifié les ententes officielles et les négociations sont terminées.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

11. Dette à long terme

	2007	2006
Emprunt à terme non renouvelable du Casino Rama	— \$	107 215 \$
Emprunt de Niagara Fallsview Casino Resort	391 721	535 248
	391 721	642 463
Déduction faite de la tranche échéant à moins d'un an	176 974	263 952
	214 747 \$	378 511 \$

a) Casino Rama

En juin 2000, la Société a signé une convention d'agrandissement et de rénovation du Casino Rama. En vertu de la convention, la responsabilité de l'aménagement, de la construction et du financement du projet d'agrandissement du Casino Rama incombe aux Chippewas de Mnjikaning. De plus, Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, a signé une convention de prêt accordant une facilité de crédit à terme non renouvelable de 186 560 000 \$ pour le projet. La facilité de crédit a été remboursée au complet le 30 mars 2007 à l'aide des réserves de remplacement des immobilisations, des réserves d'exploitation, et des comptes bancaires d'exploitation de la Société. Les intérêts payés sur la facilité de crédit pour la période ont totalisé 6 906 000 \$ (7 798 000 \$ en 2006).

Un contrat de swap de taux d'intérêt, qui échoit le 30 juin 2007, a été conclu le 6 juillet 2000, sur un capital nominal original de 125 100 000 \$. Le solde en vertu de ce contrat s'élevait à 62 550 000 \$ au 31 mars 2007 (75 718 000 \$ en 2006). Ce contrat donne lieu à un taux fixe de 6,68 pour cent sur le montant nominal en cours. L'exposition au risque de taux d'intérêt se limite à l'écart net entre le taux d'emprunt variable et le taux fixe en vertu du contrat de swap, qui est d'environ 2,3 pour cent au 31 mars 2007. Le taux d'intérêt net à recevoir ou à verser en vertu du contrat est réglé chaque trimestre avec la contrepartie, laquelle est une banque à charte canadienne. Le 30 mars 2007, le contrat de swap de taux d'intérêt a été réglé, ce qui a donné lieu à un paiement de 375 000 \$ représentant la juste valeur à cette date. La Société a inscrit le paiement à titre d'intérêts débiteurs dans les résultats consolidés.

b) Niagara Fallsview Casino Resort

En juin 2004, la Société a conclu une convention d'emprunt avec l'Office ontarien de financement (province d'Ontario, un apparenté) pour l'acquisition du Niagara Fallsview Casino Resort auprès de Falls Management Corporation. Le solde de l'emprunt initial de 794 000 000 \$ plus les intérêts est remboursable sur cinq ans. L'emprunt porte intérêt au taux annuel de 4,4 pour cent et n'est pas garanti.

Les remboursements de capital au titre de l'emprunt devant être effectués au cours des trois prochains exercices sont approximativement les suivants :

2008	176 974 \$
2009	170 867
2010	43 880

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

12. Instruments financiers

a) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, la somme à recevoir du gouvernement du Canada, les liquidités soumises à restrictions, la somme à payer au gouvernement du Canada, les prêts, la trésorerie et les placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations, les créditeurs et charges à payer, la somme à payer aux exploitants, la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning, la somme à payer aux Premières nations et la dette à long terme. La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exclusion des prêts et de la dette à long terme, se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, se rapproche de la valeur comptable et elle est estimée en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt en vigueur pour des prêts similaires, en supposant que les emprunteurs aient la même solvabilité et que la période jusqu'à l'échéance soit la même. La juste valeur de la dette à long terme se rapproche de la valeur comptable et elle est calculée en actualisant les flux monétaires futurs selon les taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

b) Concentration du risque de crédit

La Société utilise des instruments financiers qui l'exposent potentiellement à une concentration du risque de crédit. Ces instruments comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et les prêts. Les équivalents de trésorerie consistent en des dépôts auprès de grandes banques commerciales. Les débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et aux clients des casinos intégrés à des lieux de villégiature. Les prêts comprennent les prêts accordés aux exploitants d'hippodromes et aux municipalités. La Société effectue régulièrement des évaluations de crédit des détaillants, des clients, des exploitants d'hippodromes et des municipalités, et maintient des réserves pour des pertes potentielles relatives au crédit, lesquelles, lorsqu'elles se réalisent, correspondent jusqu'à présent aux attentes de la Société.

13. Engagements

a) Obligations en vertu des contrats de location-exploitation

La Société a conclu plusieurs contrats de location pour des propriétés et du matériel. Les paiements minimums exigibles s'établissent approximativement comme suit :

2008	21 488 \$
2009	16 506
2010	15 241
2011	10 264
2012	4 851
	68 350
Par la suite	7 216
	75 566 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

13. Engagements (suite)

b) Fournisseurs

La Société s'est engagée, en vertu de contrats d'entretien de matériel informatique, à effectuer les versements approximatifs suivants :

2008	13 397 \$
2009	11 108
2010	11 011
2011	10 719
2012	10 089
	56 324
Par la suite	12 500
	68 824 \$

c) Casino Windsor

En ce qui a trait au Casino Windsor, de Windsor (Ontario), et en vertu d'une convention, la Société a convenu d'offrir à la ville de Windsor, à partir du 1^{er} mai 1998, des paiements à rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 \$ par année au cours des dix dernières années.

La Société a un engagement à l'égard d'un projet de réaménagement au Casino Windsor dont le coût total ne doit pas dépasser 400 000 000 \$. Au 31 mars 2007, la somme de 204 412 000 \$ (74 232 000 \$ en 2006) a été engagée. En décembre 2006, la Société a contracté une entente relative à une licence d'utilisation d'une marque de commerce avec Caesars World, Inc. (Caesars), filiale en propriété exclusive détenue indirectement par Harrah's. En vertu de cette entente, le Casino Windsor portera le nouveau nom de Caesars Windsor une fois que sera terminée la construction du projet. L'entente relative à la licence d'utilisation de la marque de commerce Caesars prendra fin le 31 juillet 2020 ou plus tôt si Caesars, ou sa filiale, cesse d'exploiter le complexe du Casino Windsor. Caesars recevra des redevances correspondant à un pourcentage des produits et des résultats d'exploitation, conformément à la définition de l'entente, pour le complexe du Casino Windsor. Conjointement avec la nouvelle désignation et après avoir reçu toutes les approbations réglementaires, le complexe du Casino Windsor lancera plusieurs nouveaux services à la clientèle et programmes de marketing, y compris le programme de fidélisation de la clientèle *Harrah's Total Rewards*.

La société s'engage à concevoir, à construire et à mettre en service un centre d'énergie sur la propriété du Casino Windsor dont le coût total ne doit pas dépasser 50 000 000 \$. Au 31 mars 2007, la somme de 11 899 000 \$ a été engagée (néant en 2006).

d) Niagara Fallsview Casino Resort

En ce qui a trait au Niagara Fallsview Casino Resort (« Fallsview ») de Niagara Falls en Ontario, et en vertu d'une convention, la Société a convenu d'offrir à la Ville de Niagara Falls (la « Ville »), à partir du 7 décembre 2000, des paiements d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années, de 3 000 000 \$ par année au cours des dix prochaines années et, par la suite, de 3 000 000 \$ par année, rajustés selon l'indice des prix à la consommation, conformément à la définition de la convention.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

14. Éventualités

- a) En novembre 2003, l'Ontario First Nations Limited Partnership (le demandeur) a déposé une déclaration contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et la Première nation des Chippewas de Mnjikaning, à titre de parties défenderesses. Selon la déclaration, la province d'Ontario aurait retenu illégalement 20 pour cent des produits bruts provenant de l'exploitation du Casino Rama. Le demandeur réclame des dommages-intérêts correspondant à 20 pour cent des produits bruts du Casino Rama depuis son entrée en exploitation jusqu'à la date du jugement, en plus de dommages-intérêts de 300 000 000 \$. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers consolidés.
- b) En novembre 2003, la Première nation des Chippewas de Mnjikaning (le demandeur) a déposé un avis de demande contre la Société, Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario et CHC Casinos Canada Limited, à titre de parties défenderesses. Le demandeur prétend être le propriétaire en commow law et le propriétaire bénéficiaire de toutes les immobilisations achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama et exige que tous les montants de taxe de vente au détail payés ou accumulés relativement aux achats d'immobilisations soient remboursés. Le demandeur réclame des dommages-intérêts de 21 000 000 \$ contre les parties défenderesses, à l'exclusion de CHC Casinos Canada Limited, et réclame que la propriété de toutes les immobilisations achetées en vue de l'aménagement et de l'exploitation du Casino Rama soit cédée au demandeur. L'issue ne peut être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers consolidés.
- c) La Société a signé quatre ententes de fournisseur de services aux centres de bingo (les fournisseurs de services) dans le cadre du projet pilote de revitalisation des bingos dans les emplacements de Barrie, Peterborough, Kingston, et Sudbury en Ontario. Les contrats stipulent que, advenant un avis de résiliation du projet pilote de revitalisation des bingos par la Société, ou advenant que les fournisseurs de services et la Société s'entendent pour ne pas renouveler ni prolonger l'entente, la Société devra verser aux fournisseurs de services un montant ne dépassant pas 3 013 000 \$ se rapportant aux investissements en immobilisations des fournisseurs de services aux centres de bingo. Aucun événement n'est survenu indiquant qu'on ne donnera pas suite au projet et, par conséquent, aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers consolidés.
- d) Après la fin de l'exercice, la Société et la Société de la loterie interprovinciale ont reçu une déclaration liée à un recours collectif pour des dommages généraux totalisant 1 milliard de dollars et des dommages-intérêts punitifs s'élevant à 1 milliard de dollars. Selon la déclaration, la Société a fait preuve de négligence lors de l'exploitation et de la gestion des activités de loterie et elle a notamment manqué à son devoir de fiduciaire. Le recours collectif en est à un stade précoce et la Société compte se défendre énergiquement. L'issue ne peut pas être déterminée pour l'instant, et aucun montant n'a été constaté dans ces états financiers consolidés.
- e) À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence importante sur les présents états financiers consolidés. Les estimations, le cas échéant, sont comprises dans les présents états financiers consolidés et s'il y a lieu, les montants des règlements supplémentaires ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans les résultats consolidés de la période au cours de laquelle chaque règlement aura lieu.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

15. Information sectorielle

	Loteries et bingos	Casinos intégrés à des lieux de villégiature	Casinos et machines à sous dans les hippodro- mes	Total
2007				
Produits				
Loteries et bingos	2 655 607 \$	— \$	— \$	2 655 607 \$
Machines à sous	—	1 062 784	1 956 998	3 019 782
Tables	—	426 094	55 437	481 531
Activités non liées au jeu	—	240 684	28 593	269 277
	2 655 607	1 729 562	2 041 028	6 426 197
Dédution faite des ristournes promotionnelles	—	265 886	75 518	341 404
	2 655 607	1 463 676	1 965 510	6 084 793
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	—	224 678	30 872	255 550
Activités liées au jeu et à la loterie	101 858	325 913	283 393	711 164
Prix des loteries	1 444 145	—	—	1 444 145
Commissions	192 670	—	392 924	585 594
Commercialisation et promotion	51 998	143 980	72 894	268 872
Honoraires des exploitants (note 10a)	—	64 500	5 404	69 904
Amortissement	30 449	136 669	71 312	238 430
Frais généraux et frais d'administration (note 6)	34 374	108 973	64 341	207 688
Installations	7 692	145 408	74 416	227 516
Cotisation sur les gains (note 17)	—	297 663	19 266	316 929
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 18)	56 558	41 484	28 933	126 975
	1 919 744	1 489 268	1 043 755	4 452 767
Produits avant les éléments suivants	735 863	(25 592)	921 755	1 632 026
Intérêts et autres produits	5 175	22 795	18 205	46 175
Intérêts sur la dette à long terme	—	(26 864)	—	(26 864)
Gain de change	3	13 361	3 420	16 784
	5 178	9 292	21 625	36 095
Bénéfice net (perte nette)	741 041 \$	(\$16 300) \$	943 380 \$	1 668 121 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

15. Information sectorielle (suite)

2006	Loteries et bingos	Casinos intégrés à des lieux de villégiature	Casinos et machines à sous dans les hippo- dromes	Total
Produits				
Loteries et bingos	2 432 673 \$	— \$	— \$	2 432 673 \$
Machines à sous	—	1 246 365	1 907 369	3 153 734
Tables	—	443 816	59 734	503 550
Activités non liées au jeu	—	239 566	30 077	269 643
	2 432 673	1 929 747	1 997 180	6 359 600
Déduction faite des ristournes promotionnelles	—	262 896	72 955	335 851
	2 432 673	1 666 851	1 924 225	6 023 749
Frais d'exploitation				
Activités non liées au jeu	—	217 780	32 215	249 995
Activités liées au jeu et à la loterie	96 170	345 896	283 400	725 466
Prix des loteries	1 259 652	—	—	1 259 652
Commissions	171 494	—	373 136	544 630
Commercialisation et promotion	48 383	144 823	72 009	265 215
Honoraires des exploitants (note 10a)	—	86 311	7 298	93 609
Amortissement	25 395	129 946	62 958	218 299
Frais généraux et frais d'administration (note 6)	33 295	104 573	60 016	197 884
Installations	7 609	150 668	69 307	227 584
Cotisation sur les gains (note 17)	—	338 048	25 048	363 096
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 18)	57 430	44 379	33 613	135 422
	1 699 428	1 562 424	1 019 000	4 280 852
Produits avant les éléments suivants	733 245	104 427	905 225	1 742 897
Intérêts et autres produits	3 346	22 181	17 268	42 795
Intérêts sur la dette à long terme	—	(33 905)	—	(33 905)
Gain de change	8	15 840	4 164	20 012
	3 354	4 116	21 432	28 902
Bénéfice net	736 599 \$	108 543 \$	926 657 \$	1 771 799 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec les chiffres comparatifs de 2006
(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

16. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des prestations de retraite à tous ses salariés permanents et aux salariés non permanents admissibles par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (la Caisse de retraite du SEFPO) qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées établis par la province d'Ontario. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans les cotisations de retraite effectuées par la Société à la CRF et à la Caisse de retraite du SEFPO. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas de passif supplémentaire pour ces coûts futurs. La cotisation de la Société au cours de l'exercice s'est chiffrée à 17 019 000 \$ (16 795 000 \$ en 2006).

Les exploitants des casinos intégrés à des centres de villégiature ont établi des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs salariés. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 22 436 000 \$ (22 589 000 \$ en 2006).

17. Cotisation sur les gains

La Société remet à la province d'Ontario une cotisation équivalant à 20 pour cent des produits du jeu tirés des casinos intégrés à des centres de villégiature et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

18. Somme à payer au gouvernement du Canada

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	2007	2006
Versements au nom de la province d'Ontario	24 748 \$	24 436 \$
Taxe sur les produits et services	102 227	110 986
	126 975 \$	135 422 \$

a) Versements au nom de la province d'Ontario

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loterie.

b) Taxe sur les produits et services

La Société, qui est inscrite à la taxe sur les produits et services (TPS), effectue des versements de TPS au gouvernement fédéral en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la Loi sur la taxe d'accise. La taxe nette de la Société au cours d'une période donnée est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu. La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 14 pour cent (12 pour cent en date du 1^{er} juillet 2006) sur la majeure partie des frais taxables liés au jeu engagés par la Société. La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS au Canada.

19. Chiffres comparatifs

Certaines données fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée dans les états financiers consolidés pour l'exercice considéré.

**ORGANISMES DE SERVICES
DU GOUVERNEMENT**



11 mai 2007

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers ainsi que de toute autre information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et renferment, s'il y a lieu, des montants basés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Action Cancer Ontario tient à respecter les normes les plus élevées en matière d'intégrité et de services aux patients. Pour protéger son actif, l'organisme a mis en place un ensemble solide et dynamique de contrôles et de procédés financiers internes traduisant un bon équilibre coûts-avantages. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers et administratifs, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de manière à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité de vérification et des finances.

Par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité supervise les activités financières d'Action Cancer Ontario et revoit les états financiers ainsi que le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été examinés par le bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'exprimer son opinion quant à la conformité des états financiers aux principes comptables généralement reconnus sur le plan de la présentation. Dans son rapport, le vérificateur général fait part de son examen et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, il incombait au conseil d'administration d'Action Cancer Ontario, par l'intermédiaire du comité de vérification et des finances, de s'assurer que la direction avait assumé ses responsabilités en ce qui concerne la présentation de l'information financière et les contrôles internes. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour s'assurer que chaque partie s'est bien acquittée de ses fonctions respectives et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur général a directement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction, afin de discuter de sa vérification et de ses conclusions quant à l'intégrité de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes.

Au nom de la direction d'Action Cancer Ontario,

Terry Sullivan, Ph. D.
Président et chef de la direction

Elham Roushani, CA
Vice-président et chef des finances



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministre de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 11 mai 2007

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	130 813 \$	85 330 \$
Débiteurs (note 2)	23 875	3 641
	154 688	88 971
À recevoir de la fondation communautaire (note 2)	2 236	2 945
Placements à long terme (note 3)	26 451	52 460
Immobilisations (note 4)	59 824	60 801
	243 199 \$	205 177 \$
Passif, apports reportés et solde des fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	92 944 \$	71 661 \$
Apports reportés		
Subventions de fonctionnement reportées (note 5 a))	33 708	22 656
Apports reportés pour immobilisations (note 5 b))	67 873	66 796
	101 581	89 452
Charges complémentaires de retraite (note 6 b))	3 283	3 364
Solde des fonds		
Fonds de dotation	2 317	2 640
Fonds grevés d'affectations d'origine interne et externe	30 527	25 920
Fonds non affectés	12 547	12 140
	45 391	40 700
Engagements (note 13)		
Éventualité (note 14)		
Garanties (note 16)		
	243 199 \$	205 177 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, administrateur

, administrateur

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	Fonds affecté		Fonds d'administration générale		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Produits						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	– \$	– \$	533 620 \$	460 090 \$	533 620 \$	460 090 \$
Ministère de la Promotion de la santé	–	–	1 865	–	1 865	–
Revenus de placement (note 8)	3 815	3 103	1 782	1 645	5 597	4 748
Dons, legs et subventions	8 063	9 253	–	225	8 063	9 478
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 5 b))	939	1 004	17 965	16 770	18 904	17 774
Autres (note 9)	–	–	7 393	4 369	7 393	4 369
Gain découlant de la cession d'immobilisations	–	–	9	12	9	12
	12 817	13 360	562 634	483 111	575 451	496 471
Charges (revenus)						
Salaires	1 574	1 494	18 624	16 904	20 198	18 398
Charges sociales	373	422	4 254	4 217	4 627	4 639
Services fournis dans le cadre des programmes intégrés de lutte contre le cancer	1 486	8 532	252 409	247 081	253 895	255 613
Autres programmes hospitaliers de lutte contre le cancer	–	–	4 806	1 967	4 806	1 967
Médicaments	–	–	136 475	112 458	136 475	112 458
Consultation et logiciel – Stratégie d'information sur les temps d'attente (note 10)	–	–	34 732	10 157	34 732	10 157
Autres charges de fonctionnement (note 11)	3 315	2 686	33 150	29 570	36 465	32 256
Services médicaux	563	3 484	31 937	23 412	32 500	26 896
Services chirurgicaux - hôpitaux	–	–	26 232	20 304	26 232	20 304
Amortissement des immobilisations	939	1 004	17 965	16 770	18 904	17 774
Charges de retraite (note 6 a))	–	–	1 792	1 677	1 792	1 677
Charges complémentaires de retraite (note 6 b))	–	–	134	(2 257)	134	(2 257)
	8 250	17 622	562 510	482 260	570 760	499 882
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges						
	4 567 \$	(4 262) \$	124 \$	851 \$	4 691 \$	(3 411) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

					2007	2006
	Fonds affecté		Fonds d'administration générale			
	Fonds de dotation	Autres	Investissement en immobilisations	Fonds non affectés	Total	Total
Solde des fonds au début de l'exercice	2 640 \$	25 920 \$	– \$	12 140 \$	40 700 \$	44 111 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(323)	4 890	9	115	4 691	(3 411)
Virements interfonds (note 12)	–	(283)	–	283	–	–
Investissement en immobilisations (note 7)	–	–	(9)	9	–	–
Solde des fonds à la fin de l'exercice	2 317 \$	30 527 \$	– \$	12 547 \$	45 391 \$	40 700 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	4 691 \$	(3 411)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	18 904	17 774
Gain découlant de la cession d'immobilisations	(9)	(12)
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(18 904)	(17 774)
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	134	(2 257)
Avantages complémentaires de retraite payés	(215)	(192)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie lié à l'exploitation	12 101	33 983
	16 702	28 111
Activités d'investissement		
Placements à long terme, montant net	26 009	(2 824)
Achats d'immobilisations		
Financés par les apports pour immobilisations	(17 927)	(16 507)
Produit de la cession d'immobilisations	9	12
À recevoir de la fondation communautaire	709	536
Apports reportés pour immobilisations	19 981	12 557
	28 781	(6 226)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	45 483	21 885
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	85 330	63 445
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	130 813 \$	85 330 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création d'Action Cancer Ontario (l'«organisme») le 29 avril 1997 pour promouvoir les services aux patients atteints d'un cancer et pour améliorer les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie. Les services de cancérologie comprennent la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme a été constitué en 1943 sous le nom de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en vertu d'une loi de la province d'Ontario et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. C'est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le 31 décembre 2003, l'organisme a intégré les activités de ses centres régionaux de cancérologie et de leurs hôpitaux d'accueil respectifs, ce qui a entraîné le transfert du personnel, des activités et de nombreux actifs de chacun des centres régionaux de cancérologie vers l'hôpital d'accueil correspondant.

En date du 1^{er} janvier 2004, les hôpitaux d'accueil sont devenus responsables de la gestion des centres de cancérologie en vertu de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer. Selon cette entente, l'organisme finance des programmes intégrés de lutte contre le cancer dans les hôpitaux d'accueil en échange de services convenus de traitement du cancer.

La mission de l'organisme est d'améliorer le fonctionnement du système de traitement du cancer en Ontario en assurant la qualité, la reddition de comptes et l'innovation dans tous les services liés à la lutte contre le cancer. Cette mission met l'accent sur la gestion du rendement.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la présentation des informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels, les montants présentés au titre des actifs et des passifs, les apports reportés et le solde des fonds à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés dans les états des résultats et de l'évolution du solde des fonds pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

a) Comptabilité par fonds

L'organisme comptabilise les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes et les activités administratives de l'organisme qui sont financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD ») et le ministère de la Promotion de la santé. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

1. Principales conventions comptables (suite)

a) Comptabilité par fonds (suite)

Le fonds affecté présente toutes les autres ressources grevées d'affectations d'origine externe et interne. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre et réservés par celui-ci à un usage particulier.

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe aux termes desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence, à moins d'être spécifiquement retirées par le donateur.

b) Constatation des produits

Les apports affectés liés aux programmes financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié pour l'exercice où ils sont reçus.

Les apports pour dotation sont constatés à titre de produits du fonds de dotation approprié pour l'exercice où ils sont reçus.

Les revenus de placement affectés provenant des ressources du fonds de dotation sont constatés à titre de produits du fonds affecté.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsque le montant estimatif est raisonnable et que le recouvrement est probable.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires, de certificats de dépôt et de placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

d) Placements

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Si la valeur de marché des placements devient inférieure à leur coût et si cette baisse de valeur est considérée comme durable, les placements sont ramenés à leur valeur de marché.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre de subventions pour immobilisations et amortis selon la même méthode que les immobilisations connexes. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an.

Les terrains et bâtiments pour quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être raisonnablement déterminée.

f) Avantages postérieurs au départ à la retraite

i) Charges de retraite

L'organisme comptabilise sa participation au HOOPP (Hospitals of Ontario Pension Plan), régime de retraite interentreprises à prestations déterminées, comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, étant donné qu'il ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la comptabiliser comme une participation à un régime à prestations déterminées.

ii) Charges complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire liée à l'adoption de cette convention est amortie sur le nombre prévu d'années qu'il reste à vivre aux retraités admissibles.

g) Rémunération du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont des bénévoles dont les services ne sont pas rémunérés.

h) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés au titre des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

2. Débiteurs

	2007	2006
À court terme		
Débiteurs	5 100 \$	1 988 \$
À recevoir du MSSLD	14 440	795
À recevoir de fondations communautaires	4 133	539
Autres	202	319
	23 875	3 641
À long terme		
À recevoir de la fondation communautaire	2 236	2 945
	26 111 \$	6 586 \$

Le montant à long terme est à recevoir de la Ville du Grand Sudbury, dans le cadre de sa contribution à la Fondation du Nord pour la recherche en cancérologie à Sudbury, relativement à l'expansion du Northeastern Ontario Regional Cancer Centre. Ce montant ne porte par intérêt et ne s'accompagne pas de conditions de paiement particulières.

3. Placements à long terme

La valeur comptable et la valeur de marché des placements à long terme de l'organisme sont indiquées ci-dessous :

2007	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
Trésorerie	4 \$	4 \$	s. o.	s. o.
Actions	26 447	28 384	s. o.	s. o.
	26 451 \$	28 388 \$		
2006	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
Bons du Trésor, certificats de placement garantis et trésorerie	2 924 \$	2 924 \$	3,7 % - 3,8 %	Moins de un an
Obligations	24 718	24 699	3,2 % - 9,0 %	0 à 49 ans
Actions	24 818	26 014	s. o.	s. o.
	52 460 \$	53 637 \$		

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

3. Placements à long terme (suite)

L'organisme est exposé aux risques financiers suivants :

Les placements sont exposés au risque de fluctuation des valeurs en raison de la variation des taux d'intérêts sur le marché.

Les placements sont exposés au risque de fluctuation des valeurs en raison de la variation des taux de change.

Les rendements des placements sont exposés aux facteurs de risque propres à la conjoncture économique. La valeur de marché représente l'exposition maximale aux risques de marché et de crédit. Ces risques sont atténués en investissant dans un portefeuille très diversifié sur le plan des secteurs d'activité.

4. Immobilisations

	2007		2006
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	14 752 \$	13 926 \$	826 \$
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	211 328	152 330	58 998
	226 080 \$	166 256 \$	59 824 \$
			60 801 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

5. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent des ressources non dépensées liées aux programmes financés par le MSSLD et le ministère de la Promotion de la santé. Les sommes non dépensées sont conservées aux fins d'utilisation au cours des périodes subséquentes ou de règlement par les ministères respectifs. La variation du solde des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	22 656 \$	3 943 \$
Sommes reçues au titre des périodes subséquentes	21 563	20 279
Sommes constatées à titre de produits	(10 323)	(1 566)
Sommes rendues au MSSLD	(188)	—
Solde à la fin de l'exercice	33 708 \$	22 656 \$

b) Apports reportés pour immobilisations

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés pour immobilisations est comptabilisé dans l'état des résultats. Les apports sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	66 796 \$	72 013 \$
Sommes reçues relativement à des immobilisations	19 981	12 557
Sommes constatées à titre de produits	(18 904)	(17 774)
Solde à la fin de l'exercice	67 873 \$	66 796 \$

Le solde des apports pour immobilisations non amortis est constitué des éléments ci-dessous :

	2007	2006
Apports non amortis affectés à l'achat d'immobilisations	59 824 \$	60 801 \$
Apports inutilisés	8 049	5 995
Solde à la fin de l'exercice	67 873 \$	66 796 \$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

6. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

a) Charges de retraite

Les employés de l'organisme participent au HOOPP, régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participants reçoivent des prestations fondées sur le nombre de leurs années de service et sur leur salaire moyen annualisé pendant leurs cinq années consécutives les mieux rémunérées avant leur retraite, leur cessation d'emploi ou leur décès.

Les cotisations versées au HOOPP par l'organisme au cours de l'exercice, pour les employés, se sont établies à 1 792 \$ (1 677 \$ en 2006) et sont incluses dans les charges de retraite de l'état des résultats.

b) Régime d'avantages complémentaires de retraite

Depuis le 31 décembre 2003, l'organisme offrait à ses employés retraités des avantages complémentaires de retraite, notamment une garantie d'assurance maladie et d'assurance médicaments complémentaire. Les prestations versées au cours de l'exercice au titre de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 216 \$ (192 \$ en 2006). Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'organisme n'offre plus d'avantages complémentaires de retraite à ses employés actifs.

Au cours de l'exercice, l'organisme a augmenté de 896 \$ son obligation au titre des prestations constituées par suite de la dernière évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite en date du 4 avril 2007. La prochaine évaluation est prévue pour avril 2008.

Les renseignements relatifs au régime d'avantages complémentaires de retraite de l'organisme figurent ci-dessous :

	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées	(3 870)\$	(2 974)\$
Gain actuariel non amorti	(353)	(1 401)
Obligation transitoire nette non amortie	940	1 011
Passif net au titre des prestations constituées	(3 283)\$	(3 364)\$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

6. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

b) Régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables, comme suit :

	2007	2006
Taux d'actualisation	5 %	5 %
Taux de croissance des frais hospitaliers et des frais de médicaments	De 11 % en 2007 à 5 % en 2013 et par la suite	De 11 % en 2006 à 5 % en 2012 et par la suite
Taux de croissance des autres frais médicaux	4 % par an	4 % par an
Âge normal de la retraite	65	65

7. Investissement en immobilisations

	2007	2006
Immobilisations	59 824 \$	60 801 \$
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	(59 824)	(60 801)
	– \$	– \$

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous :

	2007	2006
Excédent (insuffisance) des charges par rapport aux produits		
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	18 904 \$	17 774 \$
Amortissement des immobilisations	(18 904)	(17 774)
Gain découlant de la cession d'immobilisations	9	12
	9 \$	12 \$
Variation nette des investissements en immobilisations		
Achats d'immobilisations	17 927 \$	16 507 \$
Apports reportés pour immobilisations	(17 927)	(16 507)
Produit de la cession d'immobilisations	(9)	(12)
	(9)\$	(12)\$

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

8. Revenus de placement

Des revenus nets de placement de 46 \$ (49 \$ en 2006) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

9. Autres produits

	2007	2006
Fonds d'administration générale		
Divers	4 034 \$	2 851 \$
Recouvrement de salaires	1 500	1 518
Réseau de soins cardiaques	1 859	–
	7 393 \$	4 369 \$

10. Consultation et logiciel – Stratégie d'information sur les temps d'attente

Sous la direction du MSSLD, les services de l'organisme ont été retenus pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information sur les temps d'attente en Ontario (la « stratégie »), notamment pour obtenir des données sur les temps d'attente associés à certains services de soins de santé importants dans des hôpitaux participants de l'Ontario. L'organisme est responsable du système d'information sur les temps d'attente et du *Enterprise Mater Patient Index*, deux composantes informatiques de la stratégie, jusqu'au 31 mars 2008, date à laquelle le MSSLD devrait prendre une décision quant à leur garde future.

Le MSSLD a financé en partie la stratégie. Les frais liés à la stratégie s'élèvent à 40 299 \$ (11 107 \$ en 2006) et sont constatés dans divers postes à l'état des résultats, mais majoritairement sous Consultation et logiciel – Stratégie d'information sur les temps d'attente. Le total des charges liées à la stratégie depuis sa création au cours de l'exercice 2005-2006 s'établit à 51 406 \$. Le total du financement accordé à la stratégie depuis sa création s'élève à 62 506 \$, dont 59 046 \$ proviennent du MSSLD, et 3 460 \$, du Réseau de soins cardiaques et des hôpitaux participants à la stratégie.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

11. Autres charges de fonctionnement

	2007	2006
Fonds affecté		
Services acquis	2 191 \$	1 665 \$
Consultation	297	534
Autres	604	295
Déplacements	155	116
Matériel	62	71
Bâtiments	6	5
	3 315 \$	2 686 \$
Fonds d'administration générale		
Services acquis	10 845 \$	10 255 \$
Consultation	8 895	9 317
Matériel	5 160	3 996
Bâtiments	3 941	1 808
Autres	1 696	1 749
Déplacements	1 173	875
Services aux patients	800	800
Programmes et publications de formation et de recherche	640	770
	33 150 \$	29 570 \$

12. Virements interfonds

	2007	2006
Virement du fonds affecté au fonds d'administration générale (virement du fonds d'administration générale au fonds affecté)	(283) \$	5 \$

Les virements du fonds affecté au fonds d'administration générale résultent du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origine interne.

Les virements du fonds d'administration générale au fonds affecté représentent des réserves grevées d'affectations d'origine interne.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

13. Engagements

L'organisme loue des locaux, du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles en vertu des baux sont estimés comme suit :

2008	2 470 \$
2009	2 432
2010	2 057
2011	1 916
2012	1 928
	10 803 \$

14. Éventualité

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les sinistres, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des revenus de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont le montant des primes, majorées des revenus de placement, dépasse celui de l'obligation au titre de sa quote-part des réserves pour sinistres restant à régler, des charges et des charges de fonctionnement, peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution à recevoir du HIROC n'a été comptabilisée au 31 mars 2007.

15. Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme. La valeur comptable du montant à recevoir de la fondation communautaire se rapproche de la juste valeur.

La juste valeur des placements à long terme est indiquée à la note 3.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2007

16. Garanties

a) Indemnisation des administrateurs et dirigeants

Les règlements administratifs de l'organisme prévoient l'indemnisation des administrateurs et dirigeants, des anciens administrateurs et dirigeants et des autres personnes qui ont siégé à des comités du conseil, pour les frais qu'ils pourraient engager en rapport avec des poursuites découlant de leurs services, et pour tous les autres frais qu'ils pourraient subir ou engager dans le cadre de leurs fonctions. Cette indemnisation ne s'applique pas lorsque les frais résultent d'une malhonnêteté, d'une négligence volontaire ou d'une faute de leur part.

La nature de cette indemnisation ne permet pas à l'organisme d'estimer de façon raisonnable le maximum qu'il pourrait être tenu de verser à des contreparties. Pour faire face à des versements éventuels, l'organisme a souscrit auprès de HIROC une assurance responsabilité maximale pour ses administrateurs et dirigeants.

Aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

b) Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, l'organisme signe des conventions prévoyant l'indemnisation de tiers, y compris, sans restrictions : indemnisation du propriétaire des locaux au titre du bail; indemnisation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée en cas de poursuites fondées sur les actions ou omissions des groupes représentant les médecins, radiologistes et gynécologues et oncologues selon certaines modalités de financement; et indemnisation des 11 hôpitaux d'accueil appliquant des programmes intégrés de lutte contre le cancer, en cas de poursuites, de dommages-intérêts et de frais résultant de tout manquement de l'organisme à ses obligations en vertu de l'entente d'intégration des programmes de lutte contre le cancer et des documents connexes.

Les modalités de ces indemnisations varient selon le contrat correspondant, mais s'appliquent normalement pendant toute la durée de celui-ci. Le plus souvent, le contrat ne prévoit aucun plafond d'indemnisation, ce qui empêche l'organisme d'estimer de façon raisonnable son risque éventuel maximal. Pour autant que la direction le sache, l'organisme n'a pas versé de sommes importantes au titre de ces indemnisations et aucun montant ne figure dans les états financiers ci-joints au titre de cette éventualité.

17. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'état des résultats ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice à l'étude. Le reclassement se rapporte aux postes Consultation et Logiciel – Stratégie d'information sur les temps d'attente (note 10) et Autres charges de fonctionnement (note 11).

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Responsabilité de la direction concernant l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables de l'information présentée dans le rapport annuel, y compris les états financiers. La direction a produit les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, en y incorporant, lorsqu'il y avait lieu, des montants basés sur ses meilleures estimations et opinions. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme avec celle présentée dans les états financiers à tous égards.

L'ASIS s'oblige au respect de la plus grande intégrité dans la conduite de ses activités. Soucieuse de préserver son actif et de garantir la fiabilité de son information financière, l'Agence a adopté de saines pratiques de gestion et maintient des systèmes d'information et des contrôles financiers internes de qualité.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Il a approuvé les états financiers après que son comité de vérification les ait passés en revue.

Les états financiers ont été soumis à PricewaterhouseCoopers LLP, les vérificateurs externes indépendants engagés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à donner leur opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs énonce l'étendue de leur vérification des comptes et la portée de leur opinion.



William Albino
Directeur général



Sandra Tychsen
Directrice de l'administration

Le 19 juin 2007

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de l'Agence des systèmes intelligents pour la santé

Nous avons vérifié le bilan de l'**Agence des systèmes intelligents pour la santé** (« l'Agence ») au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats et du solde du fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Bilan

31 mars 2007

	2007 \$	2006 \$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 307 669	674 703
Charges payées d'avance	1 878 151	1 021 028
Montant à recevoir de la province d'Ontario	12 797 200	15 543 000
	16 983 020	17 238 731
Immobilisations (note 4)	13 170 178	14 428 939
	30 153 198	31 667 670
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	1 515 920	4 706 707
Charges à payer		
Frais de fonctionnement	14 276 318	9 018 686
Dépenses en immobilisations	1 166 573	3 165 044
Montant à payer à la province d'Ontario	-	5 021
	16 958 811	16 895 458
Apports de capital reportés (note 5)	13 170 178	14 428 939
	30 128 989	31 324 397
Solde du fonds	24 209	343 273
	30 153 198	31 667 670
Engagements (notes 6 et 7)		

Approuvé par le Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

Agence des systèmes intelligents pour la santé

État des résultats et du solde du fonds

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 \$	2006 \$
Produits		
Fonds reçus du gouvernement (note 3)	118 424 765	102 631 334
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	8 007 196	12 022 529
	<u>126 431 961</u>	<u>114 653 863</u>
Charges		
Activités liées aux technologies de l'information		
Production	68 922 370	60 032 385
Développement	27 330 638	23 178 583
Soutien à la clientèle	4 266 345	4 594 530
	<u>100 519 353</u>	<u>87 805 498</u>
Protection de la vie privée, sécurité et normes	4 870 723	6 292 010
Frais généraux et frais d'administration	10 394 597	8 190 553
Coûts de transformation (note 9)	2 615 883	-
	<u>118 400 556</u>	<u>102 288 061</u>
Total des frais de fonctionnement	8 007 196	12 022 529
Amortissement		
	<u>126 407 752</u>	<u>114 310 590</u>
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	24 209	343 273
Solde du fonds au début de l'exercice	343 273	5 021
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent (note 3)	<u>(343 273)</u>	<u>(5 021)</u>
Solde du fonds à la fin de l'exercice	<u>24 209</u>	<u>343 273</u>

Agence des systèmes intelligents pour la santé

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 \$	2006 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	24 209	343 273
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(8 007 196)	(12 022 529)
Amortissement des immobilisations	8 007 196	12 022 529
	<u>24 209</u>	<u>343 273</u>
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Montant à recevoir de la province d'Ontario	2 745 800	(8 800 000)
Charges payées d'avance	(857 123)	(374 552)
Comptes créditeurs	(3 190 787)	2 488 946
Charges à payer, fonctionnement	5 257 632	1 585 465
Montant à payer à la province d'Ontario	(5 021)	5 021
	<u>3 950 501</u>	<u>(5 095 120)</u>
	<u>3 974 710</u>	<u>(4 751 847)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(8 746 906)	(8 507 569)
Activités de financement		
Apports de capital reportés reçus	6 748 435	8 868 666
Remboursement de l'excédent de l'exercice précédent (note 3)	(343 273)	(5 021)
	<u>6 405 162</u>	<u>8 863 645</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	1 632 966	(4 395 771)
Trésorerie au début de l'exercice	<u>674 703</u>	<u>5 070 474</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 307 669</u>	<u>674 703</u>

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

1 Nature des activités

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé (l'« ASIS » ou l'« Agence ») est une personne morale sans capital-actions établie le 11 février 2002 au titre du Règlement de l'Ontario 43/02 et en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de développement*. L'ASIS est un organisme de services opérationnels selon la définition figurant dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. Aux termes du paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02, l'ASIS est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit par ailleurs que le conseil d'administration de l'Agence est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Enfin, selon le paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve de toute directive donnée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère ») en vertu de l'article 8, le conseil d'administration de l'Agence en assure la gestion et la direction. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 15 personnes au conseil d'administration de l'ASIS.

L'ASIS fournit, à l'échelle de l'Ontario, l'infrastructure sécuritaire et intégrée nécessaire à la communication électronique entre les fournisseurs de soins de santé de la province, appuyant ainsi les initiatives de cybersanté du gouvernement provincial. L'ASIS attache la plus haute importance à la protection des renseignements personnels sur la santé des Ontariennes et des Ontariens. Les services de protection de la vie privée et autres services de sécurité fournis par l'ASIS renforcent les services d'infrastructure de réseau prévus pour préserver la confidentialité des renseignements personnels dont elle est dépositaire. Enfin, l'ASIS s'efforce de forger un consensus au sein du milieu ontarien des soins de santé quant aux normes applicables en matière de technologie et de gestion des données.

Conformément aux exigences énoncées dans la directive du Conseil de gestion du gouvernement, l'Agence et le ministère ont signé un protocole d'entente. Ce protocole décrit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres entre le ministère et l'Agence. L'exercice de l'Agence coïncide avec celui du gouvernement de l'Ontario.

La province de l'Ontario assume la totalité du financement de l'ASIS par l'intermédiaire du ministère. En tant qu'organisme de ce ministère, l'ASIS est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2 Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les paragraphes ci-après résument les principales conventions comptables.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

Constatation des produits

Les fonds reçus du gouvernement sont constatés dans les produits soit au moment où ils sont reçus, soit au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si son recouvrement peut être raisonnablement assuré.

L'ASIS applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports en capital. Autrement dit, les apports réservés à l'achat d'immobilisations sont reportés, puis constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement est pris en compte. Les transferts de fonds provenant du gouvernement de l'Ontario qui sont affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés pour l'exercice où ils sont reçus et constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement de l'immobilisation concernée est pris en compte.

Constatation des charges

Les charges sont constatées au moment où elles sont engagées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Catégories de charges

Les charges liées à la technologie de l'information se rapportent aux activités suivantes :

- la production, qui inclut principalement des activités liées au réseau, au centre de données, au centre d'information et au bureau du directeur des technologies;
- le développement, qui inclut surtout l'information et les technologies de l'information liées à la santé publique ainsi que le portail destiné aux médecins ePhysician, le système de gestion des inscriptions et les travaux de création de dossiers médicaux électroniques facultatifs; et
- le soutien à la clientèle, qui inclut les services à la clientèle, le bureau de la direction de projet, ainsi que la planification de projets et la gestion de produits.

Les charges liées à la protection de la vie privée, à la sécurité et aux normes comprennent des coûts liés à la mise en place et au maintien d'un niveau élevé de sécurité de l'information et de protection de la vie privée, de même qu'à l'établissement d'un consensus au sein de la communauté ontarienne des soins de santé sur les normes en matière de techniques de gestion des données.

Les frais généraux et les frais d'administration comprennent les frais liés au conseil d'administration, au bureau du directeur général, aux services généraux, aux ressources humaines et aux ressources ministérielles, exception faite des frais juridiques, des frais de location, des frais de recrutement et des frais liés aux technologies de l'information internes. Ces frais ont été affectés à d'autres catégories de charges en fonction des services utilisés ou de la superficie occupée.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée dans l'exercice au cours duquel un bien a été acheté, sur la durée de vie utile estimative du bien en question, à savoir :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Licences	1 an
Améliorations locatives	sur la durée respective des baux

L'Agence réduit la valeur des immobilisations qu'elle ne prévoit plus d'utiliser à long terme à la valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et du solde du fonds (note 4).

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants présentés à l'égard des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

3 Fonds reçus du gouvernement

En 2007, le ministère s'est engagé à fournir un financement de 125 173 200 \$ (111 500 000 \$ en 2006) à l'Agence. Sur ce montant, 12 797 200 \$ (15 543 000 \$ en 2006) ont été recouvrés après la fin de l'exercice. Ce financement est constaté selon les conventions comptables suivies par l'Agence comme suit :

	2007 \$	2006 \$
Financement promis	125 173 200	111 500 000
Montants reçus et désignés comme apports de capital reportés (note 5)	(6 748 435)	(8 868 666)
Financement constaté dans l'état des résultats	118 424 765	102 631 334

Au cours de l'exercice, le ministère a exigé le remboursement de l'excédent de l'exercice précédent de 343 273 \$ (5 021 \$ en 2006). Ce montant a été constaté en diminution du solde du fonds de l'exercice.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

4 Immobilisations

	2007		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	33 074 943	25 512 194	7 562 749
Logiciels	15 802 183	12 057 764	3 744 419
Mobilier et matériel de bureau	1 995 144	1 257 110	738 034
Améliorations locatives	1 956 446	831 470	1 124 976
	52 828 716	39 658 538	13 170 178
	2006		
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Montant net \$
Matériel informatique	29 484 282	20 740 074	8 744 208
Logiciels	12 242 623	8 313 451	3 929 172
Licences	1 819 308	1 819 308	-
Mobilier et matériel de bureau	1 836 772	873 918	962 854
Améliorations locatives	1 368 098	575 393	792 705
	46 751 083	32 322 144	14 428 939

Certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations ne sont pas utilisés actuellement et, par conséquent, ils n'ont pas été amortis sur l'exercice. La valeur comptable de ces actifs s'établit comme suit :

	2007 \$	2006 \$
Matériel informatique	2 255 641	1 600 464
Logiciels	124 371	3 042 948

Au cours de l'exercice, du matériel informatique, qui n'était plus utilisé et dont la valeur comptable nette s'établissait à 158 447 \$ (17 167 \$ en 2006) a été radié et passé en charges.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

5 Apports de capital reportés

	2007 \$	2006 \$
Solde au début de l'exercice	14 428 939	17 582 802
Apports reçus	6 748 435	8 868 666
Amortissement	(8 007 196)	(12 022 529)
Solde à la fin de l'exercice	13 170 178	14 428 939

L'amortissement des apports de capital reportés comprend les éléments suivants :

	2007 \$	2006 \$
Amortissement des immobilisations	7 848 749	12 005 362
Immobilisations radiées (note 4)	158 447	17 167
	8 007 196	12 022 529

6 Engagements contractuels

L'ASIS a des engagements contractuels jusqu'en 2009. Ces engagements portent sur l'espace et les services liés aux centres de données à haute sécurité utilisés pour l'hébergement d'applications clients, ainsi qu'à la suite de produits et de services ONE de l'ASIS, qui viennent appuyer la vision et la stratégie de l'Ontario en matière de cybersanté. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2008	6 225 000
2009	3 149 000

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

7 Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

La Société immobilière de l'Ontario détient cinq baux pour les bureaux qu'occupe l'ASIS. L'ASIS est entièrement responsable des paiements à effectuer en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2008	1 593 069
2009	1 593 069
2010	1 631 574
2011	1 383 505
2012	88 478
Par la suite	-

8 Avantages sociaux

L'Agence a constitué un régime à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations au régime pour l'exercice se sont élevées à 1 340 712 \$ (1 148 091 \$ en 2006).

9 Coûts de transformation

Le ministère et le conseil d'administration de l'ASIS ont conjointement fait appel aux services d'un cabinet afin qu'il examine de façon approfondie le fonctionnement de l'Agence pendant l'exercice 2007. Cet examen a porté sur tous les domaines d'activités de l'ASIS. Les recommandations visant à améliorer le fonctionnement de l'Agence sont mises en œuvre par le personnel avec l'aide d'experts externes.

10 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été modifiés conformément à la présentation des états financiers de l'exercice précédent.

AgriCorp

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints et l'information financière que contient le rapport annuel ont été établis par la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information qu'ils contiennent. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle des états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, comme une provision pour les indemnités non réglées, qui sont nécessairement établis avec circonspection à partir des meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité et à l'équité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de vérification des données financières et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que les dossiers appropriés sont tenus à jour. Les systèmes comprennent des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités adéquates.

Le comité des finances et de la vérification du conseil d'administration rencontre périodiquement la direction d'AgriCorp ainsi que les vérificateurs internes et externes afin d'examiner la qualité des rapports financiers et les contrôles comptables internes de même que la nature, l'ampleur et les résultats des vérifications. De plus, ce comité passe en revue les états financiers d'AgriCorp et en fait rapport au conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la production des rapports financiers et aux contrôles internes. Le conseil tient régulièrement des réunions pour superviser les activités financières de l'organisme et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant du Bureau du vérificateur provincial pour le compte de l'Assemblée législative et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de cet examen et exprime son opinion à l'égard des états financiers de la société.



Randy Jackiw
Directeur général



Erich Beifuss
Directeur des finances



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À AgriCorp

et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2007, l'état des résultats et soldes des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2007

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopier 416-326-3812

AgriCorp

Bilan
au 31 mars 2007
(milliers)

	2007	2006
Actif		
Encaisse	13 752 \$	3 025 \$
Comptes débiteurs (Note 4)	530 897	445 508
Investissements (Note 5)	362 002	408 355
Immobilisations (Note 6)	4 540	2 988
Fonds administrés (Note 7)	397	220
	911 588 \$	860 096 \$
Passif et soldes des fonds		
Dette bancaire	- \$	307 \$
Comptes créditeurs et charges à payer	38 218	54 173
Primes et revenu non acquis (Note 10)	17 507	22 535
Provision pour indemnités non payées (Note 12)	520 383	522 866
Fonds administrés créditeurs (Note 7)	397	220
	576 505	600 101
Soldes des fonds (Note 13)	335 083	259 995
	911 588 \$	860 096 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Liam McCreery
Président



Randy Jackiw
Président-directeur général

AgriCorp

État des résultats et soldes des fonds
au 31 mars 2007
(milliers)

	2007	2006
Revenus		
Fonds de fonctionnement – Ontario et Canada (Note 9)	29 605 \$	25 086 \$
Primes/contributions des producteurs	55 875	59 455
Financement des programmes - Ontario et Canada (Note 3)	583 452	497 686
Ventes, conseils et autres services	6 794	9 709
Revenu d'investissement	13 716	11 815
TOTAL DES REVENUS	689 442	603 751
Dépenses		
Indemnités	564 214	512 438
Réassurance (Note 11)	13 306	12 134
Administration	34 570	33 689
Amortissement des immobilisations	2 021	1 309
Créances irrécouvrables	243	2 148
TOTAL DES DÉPENSES	614 354	561 718
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	75 088	42 033
Soldes des fonds, début de l'exercice (Note 13)	259 995	217 962
Soldes des fonds, fin de l'exercice (Note 13)	335 083 \$	259 995 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AgriCorp

État des flux de trésorerie
au 31 mars 2007
(milliers)

	2007	2006
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	75 088 \$	42 033 \$
Éléments sans incidence sur les ressources de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 021	1 309
Variation nette dans les comptes débiteurs	(85 389)	(39 096)
Variation nette dans les comptes créditeurs et charges à payer	(15 955)	(33 948)
Variation nette dans les primes et revenus non acquis	(5 028)	4 749
Variation nette dans les indemnités non payées	(2 483)	204 596
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(31 746)	179 643
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(3 573)	(2 945)
Diminution (augmentation) des investissements	46 353	(170 127)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	42 780	(173 072)
Augmentation nette de l'encaisse	11 034	6 571
Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice	2 718	(3 853)
Encaisse à la fin de l'exercice	13 752 \$	2 718 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a créé officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la Couronne à compter du 1^{er} janvier 1997. La société a été fondée sans capital-actions. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et d'autres produits et services connexes aux secteurs de l'exploitation agricole, de l'alimentation et des affaires rurales de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent le Fonds d'assurance-production, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et le Programme ontarien de subvention de céréales et de graines oléagineuses, en plus d'un certain nombre de programmes plus petits offrant diverses formes d'aide aux agriculteurs.

Le Fonds d'assurance-production (Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario) a été créé en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte* (Ontario). Il assure aux producteurs une protection contre les baisses de rendement causées par des catastrophes naturelles à l'égard de toutes les cultures principales produites en Ontario.

Le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a été créé en vertu de l'accord de mise en œuvre Canada-Ontario entré en vigueur le 1^{er} avril 2003. Il fournit aux producteurs une protection contre les baisses de leur revenu agricole. Depuis décembre 2004, la société assume la responsabilité de la prestation de ce programme en lieu et place du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Le Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses a été créé en vertu d'un accord entre le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et AgriCorp pour compenser les pertes de producteurs de céréales et d'oléagineux admissibles relativement aux récoltes de 2005.

Depuis janvier 2001, la société est aussi responsable de la prestation du Programme d'inscription des entreprises agricoles aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations de la société consistent principalement à gérer l'inscription des entreprises agricoles, à percevoir les droits d'inscription et, déduction faite des frais administratifs, de transférer les droits nets aux organismes agricoles agréés de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(A) Méthode de comptabilité

Les états financiers d'AgriCorp ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative, d'exigences réglementaires et du cadre conceptuel des conventions comptables résumées ci-dessous :

La société a recours à la comptabilité par fonds, selon laquelle les activités liées à chaque programme de sécurité agricole sont comptabilisées dans des fonds distincts. Elle a recours au fonds d'administration générale pour comptabiliser tous les revenus et les coûts administratifs, ainsi que toutes les activités non distinctes.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(B) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée utile estimative des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	5 ans

(C) Régime de retraite

AgriCorp finance un régime de retraite agréé à prestations déterminées cotisables pour tous les employés à temps plein. La société contribue au régime selon les cotisations de l'employé et un facteur déterminé par l'actuaire indépendant du régime. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des investissements, l'indexation prévue des salaires et l'âge de retraite prévue des employés. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs actuelles et les redressements actuariels sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés. L'évaluation actuarielle la plus récente est datée au 1^{er} janvier 2006. On prévoit que la prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 1^{er} janvier 2009.

(D) Investissements

Les intérêts créditeurs, les gains et pertes sur la disposition des biens, l'amortissement des primes et des escomptes ainsi que les réductions au cours du marché sont généralement déclarés dans le revenu de l'investissement. Pour certains programmes, les intérêts courus sur les investissements sont affectés aux fonds de fonctionnement afin de compenser les coûts administratifs du programme. Les investissements à court terme sont acquis principalement pour obtenir des liquidités et sont d'une durée maximale de un an. Les investissements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les investissements à long terme sont acquis principalement du fonds d'assurance-production et sont investis afin de rapporter de l'intérêt pour le fonds. Les investissements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes cumulées et des escomptes amortis sur la durée de l'investissement jusqu'à son échéance.

(E) Provision pour indemnités non réglées

La provision pour indemnités non réglées a trait à certaines demandes d'indemnité qui n'étaient toujours pas réglées à la fin de l'exercice. Elle est calculée à partir des montants des règlements après la fin de l'exercice ou des meilleures estimations de la direction à l'égard des sommes à verser. Les versements réels des indemnités pourraient différer des estimations de la direction.

(F) Comptabilisation des produits

Les revenus provenant des primes sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les cultures sont récoltées.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

(G) Estimations

La préparation des états financiers d'AgriCorp conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influenceront sur le montant déclaré d'actif et de passif et la divulgation d'actif et de passif éventuels à la date du bilan ainsi que les montants déclarés de revenus et de dépenses et de soldes des fonds pendant la période visée. Les estimations et hypothèses sont effectuées principalement dans la détermination du solde des comptes débiteurs par les partenaires financiers des programmes et pour la provision connexe des indemnités non réglées. Les résultats réels pourraient différer de telles estimations.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

(A) Assurance-production

L'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 et prendra fin le 31 mars 2008 ou à une date convenue mutuellement par les parties. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient 40 % du coût des primes d'assurance. Le restant est payé par les gouvernements fédéral et de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(B) Stabilisation du revenu

Dans le cadre du PCSRA, les participants doivent s'inscrire au programme et payer des frais administratifs et d'inscription selon le niveau de couverture choisi et une marge de référence selon la marge de production du participant pour les années précédentes précisées. Le participant reçoit un paiement selon son niveau de couverture choisi lorsque sa marge de production actuelle devient inférieure à la marge de référence établie. Les gouvernements fédéral et provincial se partagent les coûts du programme à raison de 60 % et 40 % respectivement.

(C) Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario

Le Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. Selon les conditions de l'accord, les producteurs qui participent au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et qui ont reçu un paiement à ce titre sont admissibles au versement d'une somme complémentaire calculée à l'aide d'un pourcentage fixe des prestations gouvernementales pour les années 2003 et 2004 du PCSRA. Le financement conjoint du programme par le Canada et l'Ontario n'excédera pas 88 millions de dollars.

(D) Programme d'assurance du revenu du marché

Le programme d'assurance du revenu du marché a été créé aux termes de l'entente provisoire du Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces. Ses activités ont commencé le 1^{er} avril 1991. Le programme visait à protéger les agriculteurs contre la baisse de leur revenu résultant des faibles cours du marché de certaines cultures précises. En février 2005, le gouvernement de l'Ontario a augmenté la portée du Programme d'assurance du revenu du marché, en y ajoutant les années de récoltes 2003 et 2004, et a annoncé que le programme prendrait fin à l'épuisement des fonds.

(E) Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles

L'entente dans le cadre du Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles est entrée en vigueur le 21 février 2006 et a pris fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de cette entente, l'Ontario a versé un montant maximum de 35 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de produits horticoles comestibles relativement à leurs récoltes de 2005.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

(F) Programme d'éradication du virus de la sharka

Le programme d'éradication du virus de la sharka a été créé aux termes de l'entente Canada-Ontario sur l'intervention à la suite de la présence du virus de la sharka en Ontario et est entré en vigueur le 29 juin 2001. Il s'agit d'un programme pluriannuel visant à mener des enquêtes pour détecter le virus de la sharka et d'autres activités pour endiguer ou éradiquer ce virus en Ontario. Le programme a également pour objet d'aider les producteurs commerciaux de fruits tendres et les exploitants de pépinières commerciales à défrayer les coûts de retrait, de destruction et de remplacement des arbres et d'atténuer les pertes d'actif résultant du retrait d'arbres dans le cadre des mesures d'éradication du virus de la sharka. Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts généraux du programme selon les fonds dont dispose chaque palier de gouvernement pour venir en aide aux entreprises agricoles.

(G) Programme d'autogestion du risque

Le Programme d'autogestion du risque a été créé aux termes de l'Accord de mise en œuvre Canada-Ontario. En vertu de l'accord, un producteur dépose dans le compte du programme un pourcentage de ses ventes nettes admissibles et les gouvernements fédéral et provincial versent au compte du programme des sommes correspondantes. Les demandes d'indemnité des participants sont payées à même le compte du programme. Toutefois, le montant total des paiements accordés durant une année de programme ne doit pas dépasser le montant total des fonds du compte. Les gouvernements fédéral et provincial ont convenu d'acquitter à parts égales le coût du programme pour les années 2003 à 2005. Pour les années de programme après 2005, le coût du programme sera financé par l'Ontario.

(H) Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses

Le programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses est entré en vigueur le 21 février 2006 et a pris fin le 31 mars 2007. Selon les conditions de l'accord, on versera un maximum de 80 millions de dollars afin de compenser les pertes des producteurs de céréales et de graines oléagineuses admissibles relativement à leurs récoltes de 2005.

(I) Programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)

Le programme d'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks est entré en vigueur le 18 mai 2006 et prendra fin le 31 mars 2008. Le gouvernement fédéral paiera 100 % des coûts du programme, qui pour l'Ontario sont estimés à 144 millions de dollars.

(J) Programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES)

Le programme de paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES) est entré en vigueur le 14 septembre 2006 et prendra fin le 31 décembre 2007. Le coût total du programme ne peut pas dépasser 96 millions de dollars pour les années 2003, 2004 et 2005 du programme.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007**4. COMPTES DÉBITEURS**

Les comptes débiteurs se composent principalement de montants dus par les gouvernements fédéral et ontarien pour les paiements de programme. La provision pour créances irrécouvrables est liée principalement aux montants dus des producteurs à la suite de versements excédentaires et de recalculs des prestations dues au producteur.

(milliers)	2007	2006
Financement gouvernemental – Canada	309 691 \$	233 992 \$
Financement gouvernemental – Ontario	196 868	162 029
Comptes débiteurs des producteurs	24 054	48 670
Commerce	2 592	2 011
Sommes dues par le ministre des Finances (Note 8)	382	427
Intérêts courus	205	1 026
Provision pour créances irrécouvrables	(2 895)	(2 647)
	<u>530 897 \$</u>	<u>445 508 \$</u>

5. INVESTISSEMENTS

Les lois limitent les investissements de la société à des effets très liquides de qualité supérieure, tels que les obligations fédérales et provinciales, les billets de dépôts émis par des établissements financiers nationaux et autres valeurs mobilières approuvées par le ministre des Finances.

(A) Profil du portefeuille

Les investissements sont les suivants :

(milliers)	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Court terme	115 073 \$	114 886 \$	231 221 \$	230 609 \$
Long terme				
Gouvernement du Canada	43 324	43 199	29 175	29 045
Province d'Ontario	79 472	78 296	47 012	46 371
Autres gouvernements provinciaux	48 317	47 409	63 098	61 743
Services publics provinciaux	32 271	32 858	31 285	32 374
Autres institutions financières	43 545	42 618	6 564	6 703
Total des investissements à long terme	246 929	244 380	177 134	176 236
Total des investissements	<u>362 002 \$</u>	<u>359 266 \$</u>	<u>408 355 \$</u>	<u>406 845 \$</u>

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007**(B) Risque des investissements**

Les taux d'intérêt nominaux du portefeuille d'obligations à long terme varient de 4,00 % à 6,25 %, avec un rendement moyen pondéré de 4,36 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la juste valeur du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations soient généralement conservées jusqu'à leur échéance, des gains ou des pertes pourraient être réalisés si les niveaux réels de demandes d'indemnité pour l'assurance-production différaient considérablement des niveaux prévus et qu'une liquidation rapide des investissements à long terme était nécessaire pour couvrir les obligations. Au 31 mars 2007, une variation de 1 % des taux d'intérêt pouvait avoir une incidence d'environ 9,2 millions de dollars sur la valeur marchande.

(C) Échéances du portefeuille

(milliers)	2007	2006
Moins de 1 an	115 073 \$	231 221 \$
1 à 3 ans	82 482	58 684
3 à 5 ans	75 700	61 688
Plus de 5 ans	88 747	56 762
Total	362 002 \$	408 355 \$

6. IMMOBILISATIONS

(milliers)	31 mars 2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	5 070 \$	4 239 \$	831 \$	834 \$
Logiciels informatiques	5 440	3 181	2 259	1 063
Améliorations locatives	1 461	483	978	880
Mobilier et agencements	626	154	472	211
	12 597 \$	8 057 \$	4 540 \$	2 988 \$

7. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie pour les programmes agricoles aux termes de divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements en vertu de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada. Les paiements et frais afférents ne sont pas déclarés dans les présents états financiers.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

7. FONDS ADMINISTRÉS (suite)

(milliers)	2007	2006
Fonds administrés		
Encaisse	397 \$	220 \$
Fonds administrés créditeurs		
Programme Canada-Ontario de repositionnement	— \$	56 \$
Paieement agricole ontarien anticipé	119	—
Programme d'inscription des entreprises agricoles (Ontario)	258	130
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	12	—
Autre	8	34
	397 \$	220 \$

8. SOMMES DUES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor du gouvernement de l'Ontario pour recevoir les contributions des gouvernements du Canada et de l'Ontario au titre du Programme d'assurance du revenu du marché. Les intérêts sont versés chaque trimestre selon la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte, d'après le taux moyen des bonds du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le programme et la société ne peut l'utiliser pour ses activités générales d'exploitation, de financement et de placement.

9. FONDS DE FONCTIONNEMENT – ONTARIO ET CANADA

Le Canada et l'Ontario ont convenu de partager les coûts d'administration du Fonds d'assurance-production et du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole à raison de 60 % et 40 % respectivement. Ils ont aussi convenu de partager de façon égale les coûts d'administration du Programme d'autogestion du risque. Dans les années précédentes, les coûts administratifs pour le Programme d'assurance du revenu du marché étaient aussi partagées de façon égale. Depuis que l'entente de revenu du marché a pris fin, l'Ontario a procuré le financement du programme pendant l'exercice 2006/07.

10. PRIMES ET REVENUS NON ACQUIS

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance au Fonds d'assurance-production de l'Ontario pour le blé d'automne (4,9 millions de dollars) et d'autres cultures (6,0 millions de dollars). Ces cultures sont récoltées uniquement après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes reçues. Les revenus non acquis comprennent les fonds de fonctionnement liés à la valeur non amortie des immobilisations (4,5 millions de dollars) ainsi que les frais administratifs à recouvrer auprès des participants au PCSRA (2,1 millions de dollars), lorsque les paiements futurs auront été versés au programme.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

11. CONVENTION DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies d'assurance couvrent les pertes de l'assurance-production selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance font suite aux demandes d'indemnité soumises pour perte de récolte subies par la société.

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation pour l'exercice comprennent des surprovisions et des sous-provisions pour indemnités non réglées liées aux années précédentes. Les changements principaux des surprovisions et sous-provisions sont les suivants :

(milliers)	2007	2006
	Sur (sous-) provision	Sur (sous-) provision
Fonds/programme		
Fonds d'assurance-production	1 820 \$	300 \$
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	61 000	10 000
Programme ontarien de subvention aux producteurs de céréales et d'oléagineux	2 994	-
Programme d'autogestion du risque	2 037	(1 045)

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007**13. INFORMATION SECTORIELLE (2007)**

(milliers)

Bilan

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'assurance- production	PCSRA	Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuse s	Programme de soutien additionnel général Canada - Ontario	Programme d'auto- gestion du risque	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'assurance de revenu du marché	Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles	ITES	POES	Total	2007
Encaisse	330 \$	1 317 \$	10 925 \$	18 \$	463 \$	178 \$	- \$	- \$	8 \$	(213) \$	726 \$	13 752 \$	
Comptes débiteurs	9 938	4 068	410 711	-	14 295	10 516	1 865	424	202	46 884	31 994	530 897	
Investissements	2 991	328 818	-	-	5 856	2 492	-	-	-	13 901	7 944	362 002	
Immobilisations	4 540	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 540	
Fonds administrés	397	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	397	
Total de l'actif	18 196 \$	334 203 \$	421 636 \$	18 \$	20 614 \$	13 186 \$	1 865 \$	424 \$	210 \$	60 572 \$	40 664 \$	911 588 \$	
Dette bancaire													
Comptes créditeurs et charges à payer	5 434 \$	- \$	23 996 \$	18 \$	3 616 \$	833 \$	481 \$	169 \$	210 \$	2 259 \$	1 202 \$	38 218 \$	
Primes et revenus non acquis	4 540	10 878	2 089	-	-	-	-	-	-	-	-	17 507	
Provision pour indemnités non payées	-	1 517	390 001	-	16 998	12 353	1 384	355	-	58 313	39 462	520 383	
Fonds administrés créditeurs	397	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	397	
Total du passif des programmes	10 371	12 395	416 086	18	20 614	13 186	1 865	524	210	60 572	40 664	576 505	
Soldes des fonds	7 825	321 808	5 550	-	-	-	-	(100)	-	-	-	335 083	
Total du passif et soldes des fonds	18 196 \$	334 203 \$	421 636 \$	18 \$	20 614 \$	13 186 \$	1 865 \$	424 \$	210 \$	60 572 \$	40 664 \$	911 588 \$	

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007**13. INFORMATION SECTORIELLE (2006)**

(milliers)

Bilan

	Fond d'adminis- tration générale	Fonds d'assurance- production	PCSRA	Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuse s	Programme de soutien additionnel général Canada - Ontario	Programme d'auto- gestion du risque	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'assurance de revenu du marché	Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles	ITES	POES	Total	2006
Encaisse	358 \$	490 \$	1 682 \$	27 \$	144 \$	322 \$	- \$	- \$	2 \$	- \$	- \$	3 025 \$	
Comptes débiteurs	6 428	3 994	383 923	981	10 436	27 041	7 252	476	4 977	-	-	445 508	
Investissements	3 981	267 473	-	78 973	24 947	2 983	-	-	29 998	-	-	408 355	
Immobilisations	2 988	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 988	
Fonds administrés	220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220	
Total de l'actif	13 975 \$	271 957 \$	385 605 \$	79 981 \$	35 527 \$	30 346 \$	7 252 \$	476 \$	34 977 \$	- \$	- \$	860 096 \$	
Dette bancaire	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	307 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	307 \$	
Comptes créditeurs et charges à payer	3 077	180	43 127	-	1 308	1 256	5 124	101	-	-	-	54 173	
Primes et revenus non acquis	3 068	16 165	3 302	-	-	-	-	-	-	-	-	22 535	
Provision pour indemnités non payées	-	4 132	338 280	79 981	34 219	29 090	1 821	366	34 977	-	-	522 866	
Fonds administrés créditeurs	220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220	
Total du passif des programmes	6 365	20 477	384 709	79 981	35 527	30 346	7 252	467	34 977	-	-	600 101	
Solde des fonds	7 610	251 480	896	-	-	-	-	9	-	-	-	259 995	
Total du passif et soldes des fonds	13 975 \$	271 957 \$	385 605 \$	79 981 \$	35 527 \$	30 346 \$	7 252 \$	476 \$	34 977 \$	- \$	- \$	860 096 \$	

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007**13. INFORMATION SECTORIELLE (2007)**

(milliers)

État des résultats et soldes des fonds

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'assurance- production	PCSRA	Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuse s	Programme de soutien additionnel général Canada - Ontario	Programme d'auto- gestion du risque	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'assurance de revenu du marché	Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles	ITES	POES	Total	2007
Revenus													
Fonds de fonctionnement	29 605 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	29 605 \$	
Primes/contributions des producteurs	-	41 194	10 686	-	-	3 995	-	-	-	-	-	55 875	
Financement des programmes	-	63 064	277 145	(2 994)	1 700	3 995	934	(126)	(122)	144 000	95 856	583 452	
Ventes, conseils et autres services	6 794	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 794	
Revenu de l'investissement	407	13 293	-	-	-	-	-	16	-	-	-	13 716	
Total des revenus	36 806	117 551	287 831	(2 994)	1 700	7 990	934	(110)	(122)	144 000	95 856	689 442	
Dépenses													
Indemnités	-	33 673	283 177	(2 994)	1 700	7 990	934	-	(122)	144 000	95 856	564 214	
Réassurance	-	13 306	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 306	
Administration	34 570	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 570	
Amortissement des immobilisations	2 021	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 021	
Créances irrécouvrables	-	244	-	-	-	-	-	(1)	-	-	-	243	
Total des dépenses	36 591	47 223	283 177	(2 994)	1 700	7 990	934	(1)	(122)	144 000	95 856	614 354	
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses	215	70 328	4 654	-	-	-	-	(109)	-	-	-	75 088	
Soldes des fonds au début de l'exercice	7 610	251 480	896	-	-	-	-	9	-	-	-	259 995	
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	7 825 \$	321 808 \$	5 550 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(100) \$	- \$	- \$	- \$	335 083 \$	

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007**13. INFORMATION SECTORIELLE (2006)**

(milliers)

État des résultats et soldes des fonds**Revenus**

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'assurance- production	PCSRA	Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuse s	Programme de soutien additionnel général Canada - Ontario	Programme d'auto- gestion du risque	Programme d'éradication du virus de la sharka	Programme d'assurance de revenu du marché	Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles	ITES	POES	Total	2006
Fonds de fonctionnement	25 086 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 086 \$	
Primes/contributions des producteurs	-	44 562	896	-	-	13 997	-	-	-	-	-	59 455	
Financement des programmes	-	64 506	258 499	79 981	34 218	13 997	11 632	(124)	34 977	-	-	497 686	
Ventes, conseils et autres services	9 709	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 709	
Revenu de l'investissement	196	11 499	-	-	-	-	-	120	-	-	-	11 815	
Total des revenus	34 991	120 567	259 395	79 981	34 218	27 994	11 632	(4)	34 977			603 751	

Dépenses

Indemnités	-	66 386	257 250	79 981	34 218	27 994	11 632	-	34 977	-	-	512 438	
Réassurance	-	12 134	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 134	
Administration	33 689	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33 689	
Amortissement des immobilisations	1 309	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 309	
Créances irrécouvrables	-	912	1 249	-	-	-	-	(13)	-	-	-	2 148	
Total des dépenses	34 998	79 432	258 499	79 981	34 218	27 994	11 632	(13)	34 977			561 718	

Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses**Soldes des fonds au début de l'exercice****Soldes des fonds à la fin de l'exercice**

	(7)	41 135	896	-	-	-	-	9	-	-	-	42 033	
	7 617	210 345	-	-	-	-	-	-	-	-	-	217 962	
	7 610 \$	251 480 \$	896 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	9 \$	- \$	- \$	- \$	259 995 \$	

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007**14. RÉGIME DE RETRAITE**

La société a mis en place un régime de retraite contributif à prestations déterminées et à participation obligatoire pour ses employés à temps plein. Les changements du régime de retraite à prestations déterminées d'AgriCorp au cours de l'exercice sont les suivants :

(milliers)	2007	2006
Obligation au titre des prestations de retraite		
Solde au début de l'exercice	8 152 \$	5 487 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	1 215	967
Frais d'intérêt	556	406
Cotisations de l'employé	844	707
Prestations	(202)	(178)
Perte (gain) actuariel(le)	-	763
Solde à la fin de l'exercice	10 565 \$	8 152 \$
Actif du régime		
Juste valeur au début de l'exercice	6 698 \$	4 827 \$
Rendement réel (perte) de l'actif du régime	883	510
Cotisation de l'employeur	1 020	832
Cotisations des employés	844	707
Prestations	(202)	(178)
Juste valeur à la fin de l'exercice	9 243 \$	6 698 \$
Capitalisation		
Excédent (déficit)	(1 322) \$	(1 454) \$
(Gain)/perte actuariel(le) non amorti(e)	1 065	1 462
Actif (obligation) temporaire non amorti(e)	(117)	(130)
Actif (obligation) au titre des prestations	(374) \$	(122) \$

L'obligation au titre des prestations de retraite est incluse dans les créiteurs et charges à payer.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées dans la mesure des obligations au titre des prestations de retraite d'AgriCorp sont les suivantes :

	2007	2006
Taux d'actualisation	5,5 %	5,5 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime	7,0 %	7,0 %
Augmentation du taux de rémunération	4,0 %	4,0 %

La dépense nette du régime de prestations d'AgriCorp est la suivante:

(milliers)	2007	2006
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	1 215 \$	967 \$
Frais d'intérêt	556	406
Rendement prévu des actifs du régime	(527)	(385)
Amortissement de l'actif (obligation) temporaire	(13)	(13)
Amortissement (du gain) de la perte non constaté(e)	41	21
Dépense nette du régime de prestations	1 272 \$	996 \$

Un conseiller en investissement externe gère les investissements détenus par le régime de retraite. Les actifs du régime sont placés dans trois fonds équilibrés (94 %) et un fonds d'actions mondial (6 %).

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements aux termes de contrats de location

AgriCorp loue ses locaux à bureaux. Les locations globales minimales pour les périodes non écoulées de ces baux sont les suivantes :

(milliers)	
2008	1 288 \$
2009	1 431
2010	1 431
2011	1 431
	<u>5 581 \$</u>

Éventualités

La société établit les indemnités estimatives pour les différents programmes selon les campagnes agricoles pour l'assurance-production et selon les années d'imposition pour le PCSRA et la plupart des autres programmes. L'information principale pour le traitement des réclamations du programme PCSRA 2006 (et autres programmes similaires) est basée sur de l'information qu'AgriCorp n'obtiendra pas avant le 30 juin 2007. Par conséquent, AgriCorp estime le montant prévu à payer pour l'année selon des données statistiques, de l'information sur l'exercice précédent et des prix de production agricole. Le montant réel à payer pour ces indemnités pourrait varier considérablement du montant inscrit dans les états financiers.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a conclu plusieurs accords pour obtenir les services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. La société a versé, à leur juste valeur marchande, 956 000 \$ pour les services administratifs, juridiques et de vérification. En outre, la Société a versé 1 213 000 \$ à la société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

AgriCorp

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2007

17. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration a été de 26 460 \$ pendant l'exercice terminé le 31 mars 2007 (23 762 \$ en 2006).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le salaire annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2006, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Rémunération	Avantages imposables
Brown, Greg	Directeur exécutif, Développement des activités	108 983 \$	14 679 \$
Gallagher, Jocelyn	Directrice des ressources humaines	110 895	424
Ip, Stephen	Directeur, Technologie de l'information	107 844	6 423
Jackiw, Randy	Président-directeur général	163 357	9 089
McMorris, Michael	Directeur des opérations	110 629	430
Stroeter, Reinhold	Directeur, Services de gestion	123 334	6 477

18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la présentation de l'année en cours.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

375 University Avenue, Suite 404, Toronto ON M5G 2G1
375, avenue University, bureau 404, Toronto ON M5G 2G1

Toll free / Sans frais : 1-800-668-8258
Phone / Téléphone : 416-979-2352
Fax / Télécopieur : 416-979-2948
www.legalaid.on.ca

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers et toute autre information contenue dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation des meilleures estimations et de jugements établis par la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes les plus élevées d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a conçu et maintient les contrôles financiers, les systèmes d'information et les pratiques qui lui permettent de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des éléments d'actif.

Le Conseil d'administration d'Aide juridique Ontario est chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne grâce à son comité de vérification. Les membres du conseil se réunissent tous les deux mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur et les soumet au ministère du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relative à l'image fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé ainsi que son opinion.

Robert Ward
Président et Directeur Général
Le 29 juin 2007

Michelle A. Séguin
Vice-présidente aux services généraux
Le 29 juin 2007



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À Aide juridique Ontario et au procureur général

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats de fonctionnement et de l'excédent (du déficit) accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Aide juridique Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 8 juin 2007

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Aide juridique Ontario Bilan

Au 31 mars

2007
(en milliers
de dollars)

2006
(en milliers
de dollars)

ACTIF**Actif à court terme**

Espèces et quasi-espèces (note 2)	16 317 \$	5 903 \$
Espèces et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses (notes 2 et 9)	-	395
Comptes débiteurs (note 3)	17 755	18 460
Charges payées d'avance	898	1 217
Placements à court terme (note 4)	22 362	7 777
Placements à court terme - réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9)	2 635	9 243

59 967 \$ 42 995 \$

Comptes débiteurs clients à long terme (note 3)

29 598 28 989

Immobilisations (note 5)

11 167 14 294

100 732 \$ 86 278 \$

PASSIF ET ACTIFS NETS**Passif à court terme**

Créditeurs et charges à payer (note 6) **79 038 \$** 72 506 \$

Prestations constituées (note 12)

916 416

Apports reportés (note 7)

1 219 2 011

81 173 \$ 74 933 \$

Actifs nets

Excédent (déficit) accumulé (note 1c)) **6 976 \$** (3 573) \$

Actifs nets investis en immobilisations (note 8) **9 948** 12 283

Réserve pour éventualités diverses (notes 4 et 9) **2 635** 2 635

19 559 \$ 11 345 \$

100 732 \$ 86 278 \$

Au nom du conseil d'administration,

 , présidente

Au nom du Comité des finances et de la vérification,

 , présidente

Aide juridique Ontario

État des résultats de fonctionnement et de l'excédent (du déficit) accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
REVENUS		
Province de l'Ontario (note 1a))	269 106 \$	260 527 \$
Fondation du droit de l'Ontario	51 532	30 715
Contributions des clients	11 657	15 672
Jugements, dépens et règlements	407	283
Placements et autres revenus	1 358	2 124
	334 060 \$	309 321 \$
CHARGES		
Services juridiques		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel	96 827 \$	104 105 \$
Droit de la famille	49 778	62 164
Immigration et réfugiés	16 472	23 546
Autres domaines de droit civil	6 084	7 920
Conférences de règlement	130	128
	169 291	197 863
Bureaux régionaux	23 927	22 871
Bureaux du droit de la famille	2 304	2 158
Bureau du droit des réfugiés	872	745
	196 394	223 637
Avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	33 750	33 823
Services élargis	598	534
	34 348 \$	34 357 \$
Cliniques juridiques et services spéciaux		
Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (note 10)	57 203 \$	57 760 \$
Attribution à Nishnawbe-Aski	1 610	1 579
Sociétés étudiantes d'aide juridique	2 920	2 818
	61 733	62 157
Programmes d'innovation dans la prestation des services		
Services d'accès pour la clientèle	1 630	1 736
Autres	1 109	613
	2 739	2 349

Aide juridique Ontario

État des résultats de fonctionnement et de l'excédent (du déficit) accumulé (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)

CHARGES (suite)

Soutien aux fournisseurs de services

Service de recherche

2 054	2 114

Administration

Bureau provincial

24 930	23 211

Dotation à l'amortissement

3 648	3 840

28 578	27 051

325 846 \$	351 665 \$

**Excédent (insuffisance) des revenus par rapport
aux charges de l'exercice**

8 214	(42 344)

Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice

(3 573)	31 794

Actifs investis en immobilisations

2 335	1 872

Virement de la réserve pour éventualités diverses (note 9)

-	5 105

Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice

6 976 \$	(3 573) \$

Aide juridique Ontario État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)

Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges de l'exercice	8 214 \$	(42 344) \$
Rajustements pour rapprocher l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges et les rentrées nettes liées aux activités de fonctionnement :		
Amortissement	3 648	3 840
Amortissement de la prime d'émission d'obligations	(81)	(1 033)
Amortissement des apports reportés	(792)	(1 278)
Rajustement de la valeur au marché des placements à court terme	(246)	219
Perte à la vente de placements	222	389
Cotisations de l'employeur au régime de retraite	(1 676)	(1 550)
Charges de retraite	2 176	1 606
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs et débiteurs clients à long terme		
Comptes débiteurs	96	(4 403)
Charges payées d'avance	319	(175)
Comptes créditeurs et charges à payer	6 532	11 888
Intérêts courus sur les placements	(282)	644
	18 130 \$	(32 197) \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations	(521) \$	(690) \$
Achat de placements	(36 534)	(219 190)
Rachat de placements	28 944	255 131
	(8 111) \$	35 251 \$

Augmentation nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice

10 019	3 054

Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice

6 298	3 244

Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice

16 317 \$	6 298 \$

Représentées par

Espèces et quasi-espèces	16 317 \$	5 903 \$
Espèces et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses	-	395
	16 317 \$	6 298 \$

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2007

NATURE DES ACTIVITÉS

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des communautés défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Même si la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et veiller à ce que la prestation des services d'aide juridique réponde aux besoins des personnes à faible revenu tout en étant efficace et efficiente par rapport aux coûts.

RÈGLES COMPTABLES DE BASE

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports.

L'excédent (le déficit) accumulé correspond à l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges pour les activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

CONSTATATION DES REVENUS

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. En raison de l'incertitude liée au montant à facturer, les contributions des clients sont constatées à titre de revenus lorsque la Société accroit ou paie la facture d'un avocat au nom du client. Les jugements, l'adjudication des dépens et les règlements sont constatés lorsqu'ils sont accordés.

CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats ont facturées à la Société ainsi qu'une estimation des montants pour le travail exécuté par les avocats mais non encore facturé.

ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et les quasi-espèces sont constituées des fonds en caisse et des soldes bancaires ainsi que de placements très liquides qui sont facilement convertibles en espèces d'un montant connu et peu susceptible de changer et dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

31 mars 2007

PLACEMENTS

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande selon le montant le moins élevé. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et leur valeur est réduite lorsqu'elle affiche une baisse durable. Les primes d'acquisition ou les escomptes sur les obligations sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée des titres concernés. Les obligations d'État et de sociétés sont inscrites au coût amorti. Les réductions de valeur ou les gains et les pertes réalisés à la cession de placements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils surviennent à titre d'augmentation ou de diminution du revenu de placement. Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains et pertes à la cession sont calculés en fonction du coût moyen des titres vendus.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans
Logiciels conçus sur mesure	- 5 ans
Logiciels pour toute l'entreprise	- 7 ans
Améliorations locatives	- sur la durée du bail

APPORTS REPORTÉS EN CAPITAL

Les apports reportés en capital afférents aux fonds accordés par la province de l'Ontario représentent la tranche non amortie des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de l'apport reporté est calculé de la même manière que l'immobilisation connexe.

RÉGIMES DE RETRAITE

La quasi-totalité des salariés de la Société sont inscrits à un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite des régimes à cotisations déterminées est porté aux résultats lorsque les cotisations deviennent exigibles. Un petit nombre de salariés de la Société sont également inscrits à un régime à prestations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est établi de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et de l'estimation la plus probable de la direction quant au rendement prévu des placements du régime, à la croissance de la rémunération, aux cessations d'emploi et à l'âge de la retraite des membres du régime. Les rajustements effectués au titre des modifications du régime, des modifications des hypothèses et des gains et des pertes actuariels sont imputés aux résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés, laquelle est d'environ 9 ans.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables faites par la direction au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

INSTRUMENTS FINANCIERS

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que les instruments financiers auxquels la Société a recours ne l'exposent pas à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit. Elle est aussi d'avis que la valeur comptable des instruments financiers de la Société se rapproche de leur juste valeur à moins d'indication contraire. Compte tenu de la nature à long terme des comptes débiteurs clients, il est difficile d'évaluer leur juste valeur de façon certaine.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007

1. Financement assuré par la province de l'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif de ce protocole d'entente est de préciser les questions relatives au fonctionnement, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente signé le 22 décembre 2000 a expiré le 1^{er} avril 2004. La Société et le procureur général de l'Ontario discutent actuellement des modalités du prochain protocole d'entente.

- a) Les apports reçus de la province de l'Ontario ont été ventilés comme suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006
Apports	268 314 \$	259 249 \$
Amortissement des apports reportés (note 7)	792	1 278
	269 106 \$	260 527 \$

- b) Les apports provenant de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 comprennent un montant de 50,7 millions de dollars (50,7 millions de dollars en 2006) qui représente une attribution de fonds provenant du virement d'une somme forfaitaire par le gouvernement fédéral à la province, dans le cadre du droit criminel, de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et des autres dépenses pour contraintes exceptionnelles, conformément à une entente de partage des frais.
- c) Le paragraphe 66 (3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69 (2).

2. Espèces et quasi-espèces

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeurerait inutilisée au 31 mars 2007. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et elle n'est pas garantie.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2007

3. Comptes débiteurs

	2007 (en milliers de dollars)	2006
Débiteurs de clients	77 388 \$	74 234 \$
Moins : provision pour créances douteuses	(38 140) \$	(34 113) \$
Débiteurs de clients (net)	39 248	40 121
Moins : portion du long terme des débiteurs de clients	(29 598)	(28 989)
Débiteurs de clients à court terme	9 650	11 132
Montant à recevoir de la Fondation du droit	4 879	3 776
Autres comptes débiteurs	3 226	3 552
Débiteurs à court terme	17 755 \$	18 460 \$

La Société dispose d'un programme de contributions des clients qui s'applique aux bénéficiaires de l'aide juridique qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité financière régissant l'attribution d'un certificat sans contribution. Pour recevoir l'aide juridique dont elles ont besoin, ces personnes signent une entente de contribution par laquelle elles s'engagent à rembourser à la Société les coûts des services qui leur sont offerts. Ces ententes peuvent prévoir des versements mensuels, un privilège sur des biens, ou les deux.

4. Placements

	2007 (en milliers de dollars)		2006 (en milliers de dollars)	
	Coût	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande
Obligations du Canada	-	\$ -	7 342 \$	7 342 \$
Taux d'intérêt variant de 3,25 % à 5,10 % venant à échéance entre septembre 2007 et juin 2010				
Obligations provinciales	-	-	5 692	5 709
Taux d'intérêt variant de 3,15 % à 6,25 % venant à échéance entre mai 2009 et décembre 2011				
Obligations de sociétés	-	-	3 906	3 932
Taux d'intérêt variant de 3,32 % à 7,00 % venant à échéance entre juin 2008 et mars 2013				
Certificats de placement garantis	24 635	24 635	-	-
Taux d'intérêt de 4,05 %, venant à échéance entre octobre et décembre 2007				
Intérêts courus sur les obligations	362	362	80	80
	24 997 \$	24 997 \$	17 020 \$	17 063 \$
Moins : Réserve pour éventualités diverses				
- à court terme (note 9)	(2 635) \$	(2 635) \$	(9 243) \$	(9 274) \$
	22 362 \$	22 362 \$	7 777 \$	7 789 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2007

4. Placements (suite)

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7 (2), 7 (3) et 7 (4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2007 sont conformes à ces exigences. La Société a réalisé un revenu total de placement de 0,4 million de dollars en 2007 (0,9 million de dollars en 2006).

5. Immobilisations

	2007		2006	
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	3 198 \$	2 938 \$	3 177 \$	2 705 \$
Matériel informatique et logiciels	17 519	16 743	17 104	15 983
Logiciels conçus sur mesure	817	817	817	817
Logiciels pour toute l'entreprise	15 628	5 978	15 628	3 746
Améliorations locatives	5 056	4 575	4 971	4 152
	42 218 \$	31 051	41 697 \$	27 403 \$
Valeur comptable nette		11 167 \$		14 294 \$

6. Comptes créditeurs et charges à payer

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Comptes juridiques - factures reçues mais non réglées	19 755 \$	9 755 \$
-travail exécuté mais non encore facturé	54 376	56 266
Incitations à la location	54	66
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	4 077	5 700
Indemnités de vacances	776	719
	79 038 \$	72 506 \$

À la fin de l'exercice, la direction estime la valeur du travail que les avocats du secteur privé ont accompli, mais n'ont pas encore facturé, à environ 54,4 millions de dollars (56,3 millions de dollars en 2006). La méthode utilisée pour cette estimation tient compte de la date réelle de la prestation des services.

En raison de certains impondérables inhérents au procédé d'estimation, le montant estimatif des comptes juridiques différera des charges réelles. Tout rajustement de l'estimation des charges entraînera l'augmentation ou la diminution correspondante des charges afférentes au programme de certificats, de l'excédent (l'insuffisance) des revenus par rapport aux charges de l'exercice ainsi que de l'excédent (le déficit) accumulé.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2007

7. Apports reportés en capital

Les variations des apports reportés en capital relatifs aux projets financés par la province de l'Ontario sont les suivantes :

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	2 011 \$	3 289 \$
Réalisation des apports reportés (note 1 a))	(792)	(1 278)
	1 219 \$	2 011 \$

8. Variations des actifs nets investis en immobilisations

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	12 283 \$	14 155 \$
Amortissement	(3 648)	(3 840)
Amortissement des apports reportés	792	1 278
Acquisition d'immobilisations	521	690
	9 948 \$	12 283 \$
Représentés par		
Immobilisations (note 5)	11 167 \$	14 294 \$
Apports reportés en capital (note 7)	(1 219)	(2 011)
	9 948 \$	12 283 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2007

9. Réserve pour éventualités diverses

Le paragraphe 66 (4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne le fonds de réserve pour éventualités qui est prescrit. L'article 6 du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de cette loi exige que la Société ouvre un compte pour cette réserve et y verse la somme de 20 millions de dollars à titre de capital. Le règlement exige aussi que la Société obtienne l'approbation préalable du procureur général pour tout retrait portant le total des sommes retirées du fonds à plus de 5 millions de dollars. La Société doit joindre à sa demande d'approbation un exposé des raisons pour lesquelles le retrait est nécessaire, un calendrier de remboursement et un énoncé des dispositions qu'elle a prises pour éviter qu'un tel besoin se présente de nouveau à l'avenir.

Le 19 juin 2003, le gouvernement provincial a ordonné à la Société d'utiliser ce fonds de réserve pour financer les coûts encourus à la suite de l'augmentation des tarifs entrée en vigueur le 1^{er} août 2002. Le montant prélevé dans la réserve pour financer les coûts résultant de l'augmentation des tarifs d'août 2002 et encourus en 2006-2007 était nul (5,105 millions de dollars en 2006).

En raison de contraintes financières, la Société ne prévoit pas actuellement de renflouer le fonds de réserve pour le rétablir au niveau où il se trouvait avant les retraits effectués pour financer les coûts résultant de l'augmentation des tarifs d'août 2002.

	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	2 635 \$	7 740 \$
Virement de la réserve pour éventualités diverses à l'excédent accumulé	-	(5 105)
Solde à la fin de l'exercice	2 635 \$	2 635 \$
Représenté par	2007	2006
	(en milliers de dollars)	
Espèces et quasi-espèces	- \$	395 \$
Montant versé à l'excédent accumulé	-	(7 003)
Placements – court terme (note 4)	2 635	9 243
	2 635 \$	2 635 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2007

10. Domaines de pratique des cliniques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont des organismes constitués en personnes morales sans capital-actions et elles sont régies et gérées par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais lui sont redevables en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire fait l'objet d'une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total des subventions aux cliniques se répartit comme suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006
Sommes versées aux cliniques ou pour le compte de celles-ci	55 479 \$	56,076 \$
Frais d'administration	1 724	1 684
	57 203 \$	57 760 \$

11. Engagements et éventualités

- a) La Société délivre des certificats aux particuliers qui demandent une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarifs. Au 31 mars 2007, selon les estimations de la direction, la Société pourrait encore être responsable de certificats émis le 31 mars 2007 ou avant cette date, pour un montant total de 48 millions de dollars (44 millions de dollars en 2006) qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non encore facturé.
- b) La Société loue des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Le loyer de base et les charges d'exploitation estimatives pour les cinq prochains exercices, en se basant sur les renseignements de l'exercice précédent, sont approximativement les suivants :

	Loyer de base	Charges d'exploitation (en milliers de dollars)	Total
2008	4 383 \$	3 391 \$	7 774 \$
2009	2 865	2 031	4 896
2010	1 883	1 217	3 100
2011	1 527	1 033	2 560
2012	702	457	1 159
Par la suite	1 151	637	1 788
	12 511 \$	8 766 \$	21 277 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2007

11. Engagements et éventualités (suite)

- c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal de la conduite de ses affaires. La conclusion et le règlement final de ces actions ne seront probablement pas importants et ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Les pertes, le cas échéant, seront comptabilisées dans l'exercice au cours duquel interviendra un règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par une assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,05 million de dollars, selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

12. Régimes de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant le versement de prestations de retraite à ses salariés. Le régime comporte deux volets : un volet à cotisations déterminées et un volet à prestations déterminées.

Volet à cotisations déterminées

Le volet à cotisations déterminées du régime couvre 594 salariés (566 salariés en 2006), soit la majorité du personnel. La Société verse des cotisations au volet à cotisations déterminées du régime, contribution qui se limite à faire des versements réguliers correspondant au montant des cotisations versées par les salariés pour les services rendus au cours de l'exercice. La charge de retraite de la Société correspondant à ce volet du régime s'est élevée à 1,620 million de dollars pour l'exercice à l'étude (1,550 million de dollars en 2006).

Volet à prestations déterminées

Le volet à prestations déterminées du régime couvre 11 participants (11 en 2006). Dans le cadre de ce régime, les prestations au moment de la retraite sont déterminées en fonction du nombre d'années de service et de la rémunération durant les années d'emploi. Des évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation doivent être effectuées à intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'exercice 2008, selon la valeur en janvier 2008. La Société verse des cotisations à ce volet du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	5,3 %
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %
Taux de rendement prévu des actifs	6,0 %

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

(suite)

31 mars 2007

12. Régimes de retraite (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 indique un excédent actuariel de 0,069 million de dollars (déficit de 0,049 million de dollars en 2006), résultant d'une obligation au titre des prestations constituées d'environ 2,860 millions de dollars (2,675 millions de dollars en 2006) et d'une juste valeur des actifs du régime disponibles pour fournir ces prestations d'environ 2,929 millions de dollars (2,626 millions de dollars en 2006). La charge de retraite pour l'exercice était de 0,057 million de dollars (0,008 million de dollars en 2006) et l'actif au titre des prestations constituées était de 0,049 million de dollars au 31 mars 2007 (0,002 million de dollars en 2006). Au cours de l'exercice, les cotisations des salariés et de la Société étaient de 0,024 million de dollars (0,031 million de dollars en 2006) et 0,057 million de dollars (0,035 million en 2006) respectivement. La Société a versé des prestations totalisant 0,037 million de dollars (0,043 million de dollars en 2006).

Le conseil d'administration de la Société a approuvé l'établissement d'un régime complémentaire de retraite pour certains cadres désignés. Aux termes du régime complémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération durant les années d'emploi. Le régime n'est pas capitalisé et la Société paiera les prestations lorsqu'elles deviendront exigibles. Une évaluation comptable du régime de retraite sans capitalisation a été effectuée au 31 mars 2007.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, une évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'actualisation	4,75 %
Inflation	3,0 %

Selon l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la charge de retraite de la Société pour ce régime s'élevait à 0,499 million de dollars pour l'exercice (0,102 million de dollars en 2006), l'obligation au titre des prestations constituées était de 1,004 million de dollars au 31 mars 2007 (0,969 million de dollars en 2006) et le passif au titre des prestations constituées était de 0,965 million de dollars au 31 mars 2007 (0,418 million de dollars en 2006). Au cours de l'exercice, la Société et les salariés n'ont versé aucune cotisation à ce régime (aucune en 2006).

CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Les états financiers de le Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2007 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.

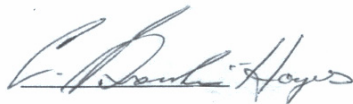
Commission de l'énergie de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction de la Commission de l'énergie de l'Ontario est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers et des autres renseignements présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation des états financiers exige nécessairement que la direction fasse preuve de jugement et qu'elle emploie les meilleures estimations, particulièrement lorsque l'effet des transactions touchant l'exercice en cours ne peut être déterminé avec certitude avant les prochains exercices.

La Commission a recours à des systèmes de contrôle comptable internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers fiables soient disponibles rapidement, que l'actif et le passif de la Commission soient comptabilisés adéquatement et que la sauvegarde de l'actif soit assurée.

Les états financiers ont été examinés et approuvés par le Comité de gestion de la Commission. De plus, ils ont fait l'objet d'une vérification de la part du vérificateur général de l'Ontario, dont le rapport suit.



Catherine Barker-Hoyes
Directrice générale des services opérationnels
Le 3 Juillet 2007



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission de l'énergie de l'Ontario

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission de l'énergie de l'Ontario au 31 mars 2007, l'état des résultats de fonctionnement et de l'actif net ainsi que l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à assurer un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Une vérification comprend l'examen par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables, des estimations importantes faites par la direction et de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 3 juillet 2007

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces	15,667,587	16,545,313
Comptes débiteurs	5,727,637	3,630,250
Coûts liés au processus de réglementation devant être évalué	686,253	86,923
Dépôts et charges payées d'avance	179,741	212,362
Total de l'actif à court terme	22,261,218	20,474,848
Immobilisations (note 5)	8,725,901	7,732,731
TOTAL DE L'ACTIF	30,987,119	28,207,579
PASSIF		
Passif à court terme :		
Revenus reportés (note 3c)	11,029,738	9,645,322
Comptes créditeurs et charges à payer	4,880,858	4,382,427
Total du passif à court terme	15,910,596	14,027,749
Passif à long terme :		
Revenus reportés liés aux immobilisations (note 3d)	5,385,853	5,116,141
Incitatif de location reporté (note 8)	4,311,803	3,736,219
Total du passif à long terme	9,697,656	8,852,360
TOTAL DU PASSIF	25,608,252	22,880,109
Réserve de fonctionnement (note 4)	4,674,627	4,623,230
Actif net (note 7)	704,240	704,240
TOTAL DU PASSIF, DE LA RÉSERVE ET DE L'ACTIF NET	30,987,119	28,207,579

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du Comité de gestion



Howard Wetston

Présidente



Gordon Kaiser

Vice-président



Pamela Nowina

Vice-président

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
REVENUS		
Recouvrement des coûts :		
Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	26,051,918	23,488,649
Amortissement des revenus reportés liés aux immobilisatio	1,703,034	955,176
Coûts liés au processus réglementaire	1,106,644	119,017
Total des revenus provenant du recouvrement des coûts	28,861,596	24,562,842
Autres revenus :		
Revenus d'intérêt	695,829	464,994
Droits liés aux permis	383,080	423,452
Revenus divers	20,479	29,979
Total des autres revenus	1,099,388	918,425
TOTAL DES REVENUS	29,960,984	25,481,267
CHARGES		
Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission	19,845,022	17,841,352
Experts-conseils et professionnels	3,274,109	1,864,368
Bien-fonds	2,308,788	2,306,421
Bureaux et administration	875,690	1,083,732
Médias et publications	844,633	518,808
Technologies de l'information	617,618	295,834
Réunions, séminaires et déplacements	492,090	387,674
Financement des intervenants	0	227,902
Amortissement	1,703,034	955,176
TOTAL DES CHARGES	29,960,984	25,481,267
EXCÉDENT DES REVENUS PAR RAPPORT AUX CHARGES	0	0
Actif net, au début de la période (note 7)	704,240	704,240
ACTIF NET, à la fin de la période	704,240	704,240

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités suivantes :		
Évaluation comptabilisée		
FONCTIONNEMENT	29,699,452	27,757,308
Revenus des coûts liés au processus de réglementation	1,106,644	119,017
Autres revenus	1,099,388	918,425
Excédent des revenus par rapport aux charges	-29,960,984	-25,481,267
Charges	1,944,500	3,313,483
Rajustement pour les charges non pécuniaires :		
Amortissement des immobilisations payées par la CEO	1,703,034	955,176
Amortissement des améliorations locatives payées par le p	190,297	10,054
Rajustement net pour les charges non pécuniaires	1,893,331	965,230
Changements aux fonds de roulement hors caisse :		
Comptes débiteurs	-2,097,387	4,470,086
Coûts liés au processus de réglementation devant être éva	-599,330	202,752
Dépôts et charges payées d'avance	32,621	-111,662
Revenus reportés	-238,975	89,946
Comptes créditeurs et charges à payer	498,431	-2,256,859
Incitatif de location reporté	575,584	2,881,534
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités	-1,829,056	5,275,797
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	2,008,775	9,554,510
FINANCEMENT		
Sommes payables à la province de l'Ontario	0	-126,390
INVESTISSEMENT	0	-126,390
Achats de biens immobilisés		
Rentrées nettes utilisées pour des activités d'investissem	-2,886,501	-5,264,351
Rentrées nettes utilisées pour des activités de financement	-2,886,501	-5,264,351
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	-877,726	4,163,769
Encaisse, au début de la période	16,545,313	12,381,544
Encaisse, à la fin de la période	15,667,587	16,545,313

Voir les notes afférentes aux états financiers

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2007

1. Nature de la Commission

La Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») est l'autorité de réglementation des industries du gaz naturel et de l'électricité en Ontario. La Commission fournit en outre des conseils sur les questions liées à l'énergie qui lui sont soumises par le ministre de l'Énergie ou le ministre des Richesses naturelles.

Aux termes de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la Commission de l'énergie de l'Ontario est, depuis le 1^{er} août 2003, une société sans capital-actions. Elle est autorisée à financer entièrement ses coûts de fonctionnement auprès des participants au marché du gaz et de l'électricité.

Le 9 décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* a été adoptée. Cette Loi a modifié la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* afin, entre autres choses, de modifier les objectifs de la Commission et de transférer le Comité de surveillance du marché (qui relevait auparavant de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité) à la Commission à compter du 1^{er} janvier 2005.

À titre d'organisme de Sa Majesté du chef de l'Ontario, la Commission bénéficie d'une exemption d'impôt fédéral et provincial aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada ainsi que des taxes sur les biens et les services aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers comprennent les suivantes :

a) Constatation des produits

Les revenus reçus pendant l'exercice 2006-2007 qui portent sur des exercices subséquents ne sont pas reconnus comme des revenus et sont reportés. La constatation des revenus de recouvrement des coûts est liée aux charges de la Commission comme suit :

- Le recouvrement des coûts généraux liés aux charges de la Commission est constaté à titre de revenus dans la mesure où ils dépassent les coûts du processus de réglementation, de l'amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et d'autres revenus. Les revenus liés au rapprochement de 2006-2007 (note 3b) et la comptabilisation du premier trimestre de 2007-2008 sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).
- L'amortissement des revenus reportés liés aux immobilisations est constaté à titre de revenus sur la même base que celle de l'amortissement des immobilisations sous-jacentes. Les revenus liés aux dépenses d'immobilisations sont reportés étant donné qu'ils ont été comptabilisés d'avance (note 3c).
- Les coûts du processus de réglementation sont constatés à titre de revenus lorsque les charges afférentes sont engagées.

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont reçus et recevables.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2007

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, commençant au cours de l'exercice suivant les acquisitions et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et logiciels afférents	3 ans
Équipement audio-visuel	3 ans
Améliorations locatives	durée du contrat de location

c) Instruments financiers

La Commission n'utilise pas d'instruments financiers dérivés. La valeur comptable des espèces, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer équivaut approximativement à leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux Principes comptables généralement reconnus exige que la direction effectue des prévisions et utilise des hypothèses qui ont des effets sur la comptabilisation de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les totaux comptabilisés des revenus, des charges et des sommes recouvrées durant l'année. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

e) Régime de retraite des employés

La Commission offre un régime de retraite à ses employés à temps plein par l'entremise d'une participation au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite à prestations déterminées financé par de nombreux employeurs. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, puisque la Commission ne dispose pas de renseignements suffisants pour utiliser une comptabilité de régime à prestations déterminées.

La Commission a également constitué un régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour le président, tel que décrit dans la note 6b. La Commission constate son obligation relativement au régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire et des coûts reliés. Aux fins d'évaluation, la provision actuarielle et le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de projection des prestations, au prorata des hypothèses les plus probables de la direction.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2007

3. Évaluations de l'industrie pour 2006-2007

Durant l'exercice 2006-2007, on a estimé les coûts des participants des industries du gaz et de l'électricité pour l'exercice en se fondant sur les sommes prévues dans le budget. Les sommes évaluées dépassant les coûts réels sont rapprochées et constatées à titre de revenus reportés actuels et seront utilisés pour réduire l'évaluation de l'exercice 2007-2008. Le calcul du recouvrement des coûts généraux réels, du rapprochement et des revenus reportés sont détaillés dans les tableaux suivants.

a) Recouvrement des coûts généraux de 2006-2007

Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission	19 845 022 \$
Experts-conseils et professionnels	3 274 109
Bien-fonds	2 308 788
Bureaux et administration	875 690
Médias et publications	844 633
Technologies de l'information	617 618
Réunions, séminaires et déplacements	492 090
Amortissement	1 703 034
Total des charges	29 960 984 \$
Coûts du processus de réglementation, amortissement des revenus reportés à long terme liés aux immobilisations et autres revenus	(3 909 066)
Recouvrement des coûts généraux au 31 mars 2007	26 051 918 \$

b) Rapprochement de 2006-2007

Recouvrement des coûts généraux (note 3a)	26 051 918 \$
Dépenses en immobilisations de 2006-2007 payées par la CEO	1 972 746
Évaluation totale (réelle)	28 024 664 \$
Évaluation totale (budget)	31 164 176
Réduction des dépenses en 2006-2007	(3 139 512) \$
Rajustement de la réserve de fonctionnement	51 397
Rapprochement de 2006-2007 au 31 mars 2007	(3 088 115) \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2007

3. Évaluations de l'industrie pour 2006-2007 (suite)

c) Revenus reportés actuels de 2006-2007

Rapprochement de 2006-2007 (note 3b)	3 088 115 \$
Comptabilisation du 1 ^{er} trimestre de 2007-2008	7 941 623
Revenus reportés actuels	11 029 738 \$

d) Report des revenus de 2006-2007 liés aux immobilisations

Les revenus liés aux dépenses en immobilisations sont reportés parce qu'ils ont été comptabilisés d'avance, à l'exception des améliorations locatives payées par le propriétaire qui ne sont pas incluses dans les évaluations. Dans le cadre des incitatifs de location compris dans le contrat de location, le propriétaire a payé 3 540 400 \$ en améliorations locatives au nom de la Commission depuis l'entrée en vigueur du bail le 1^{er} janvier 2005.

Valeur comptable nette des immobilisations en 2006-2007	8 725 901 \$
Améliorations locatives payées par le propriétaire	(3 540 400)
Amortissement cumulé des améliorations locatives payées par le propriétaire	200 352
Report des revenus de 2006-2007 liés aux immobilisations	5 385 853 \$

4. Réserve de fonctionnement

En sa qualité d'organisme autofinancé, la Commission a été autorisée à établir une réserve de fonctionnement équivalent à 15 % de l'évaluation annuelle actuelle qui est rajustée annuellement. La réserve de fonctionnement doit être utilisée pour la gestion des flux de trésorerie et le maintien du fonds de roulement.

Réserve de fonctionnement de 2006-2007

Réserve de fonctionnement au 31 mars 2006	4 623 230 \$
Rajustement de la réserve de fonctionnement	51 397
Réserve de fonctionnement au 31 mars 2007	4 674 627 \$

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
Le 31 mars 2007

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette en 2007	Valeur comptable nette en 2006
Mobilier et équipement de bureau	2 331 916 \$	752 791 \$	1 579 125 \$	1 940 791 \$
Équipement informatique et logiciels afférents	4 558 763	1 841 499	2 717 264	2 280 396
Équipement audio-visuel	833 865	270 677	563 188	512 599
Améliorations locatives	4 100 122	233 798	3 866 324	2 998 945
	11 824 666 \$	3 098 765 \$	8 725 901 \$	7 732 731 \$

6. Avantages sociaux futurs des employés

a) La contribution de la Commission au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice 2006-2007 était de 1 026 606 \$ (907 956 \$ en 2006) et est comprise dans les Coûts liés au personnel et aux membres de la Commission indiqués dans l'État des résultats de fonctionnement et de l'actif net.

b) Le régime de retraite par capitalisation partielle supplémentaire pour le président de la Commission comporte une obligation au titre des indemnités constituées de 187 404 \$ (126 122 \$ en 2006) et un passif au titre des prestations constituées de 169 051 \$ (114 589 \$ en 2006). Les charges afférentes de la Commission pour l'exercice s'élevaient à 54 462 \$ (46 323 \$ en 2006) et sont constatées dans les salaires et avantages. Aucune indemnité n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2006). La durée de service restante pour le président aux termes de ce régime est de 1,25 année au 31 mars 2007 (2,25 années en 2006). Les hypothèses actuarielles significatives adoptées le 31 mars 2007 comprenaient un taux d'actualisation de 4,75 % (5 % en 2006) et un taux d'augmentation de la rémunération de 3,0 % (3,0 % en 2006).

c) La Commission n'est pas responsable du coût des avantages sociaux non liés à la pension après la retraite des employés. La responsabilité de ces coûts incombe à la province de l'Ontario, un apparenté.

7. Opérations entre apparentés

La Commission a effectué les transactions suivantes avec la province de l'Ontario :

Le ministère de l'Énergie a offert une subvention ponctuelle de transition de 704 240 \$ pour l'important transfert des employés du ministère à la Commission qui a eu lieu le 29 mars 2004.

Commission de l'énergie de l'Ontario
Notes complémentaires des états financiers
 Le 31 mars 2007

8. Incitatif de location reporté et engagements dans les contrats de location-exploitation

Durant l'exercice 2004-2005, la Commission a conclu un engagement de preneur à bail pour ses bureaux, lequel comportait divers incitatifs de location. L'incitatif de location reporté représente les avantages des engagements pris dans un contrat de location-exploitation qui sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 15 ans, soit la durée du contrat.

Les changements des incitatifs de location reportés sont les suivants :

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	3 736 219 \$	854 680 \$
Plus : Améliorations locatives	913 756	2 478 344
Autres incitatifs de location	0	741 367
Total des incitatifs de location	913 756 \$	3 219 711 \$
Moins : Amortissement des incitatifs de location reportés déduits des dépenses d'entretien de l'immeuble	(338 172)	(338 172)
Solde, à la fin de l'exercice	4 311 803 \$	3 736 219 \$

Les paiements annuels minimaux aux termes du contrat de location-exploitation pour les 12 prochaines années ainsi que les totaux sont les suivants :

2008	2 166 207 \$
2009	2 237 613
2010	2 347 993
2011	2 532 931
2012 et par la suite	26 953 472
	<u>36 238 216 \$</u>

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation actuelle.

**Ontario
Racing
Commission**

Suite 400
10 Carlson Court
Toronto, Ontario
M9W 6L2
Tel 416 213-0520
Fax 416 213-7827

**Commission
des courses
de l'Ontario**

Bureau 400
10 Carlson Court
Toronto (Ontario)
M9W 6L2
Tél 416 213-0520
Téléc 416 213-7827

**Commission des course de l'Ontario****Responsabilité quant à l'information financière**

Les états financiers ci-joints de la Commission des courses de l'Ontario ont été compilés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les présents états financiers ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles le 8 juin 2007.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes d'ordre administratif et comptable visant à assurer, avec une certitude raisonnable, la disponibilité de données financières pertinentes, fiables et exactes, d'une part, ainsi que la prise en compte et la protection adéquates des éléments d'actif de la Commission, d'autre part.

La Commission désignée est chargée de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et est responsable en dernier ressort de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission rencontre à intervalles réguliers la direction et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour discuter des contrôles internes régissant le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui a vérifié les présents états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir s'ils sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Au nom de la direction:

John L. Blakney
Chief Executive Officer

Steven Lehman
Chief Administrative Officer



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Commission des courses de l'Ontario
et au Ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises

J'ai vérifié le bilan de la Commission des courses de l'Ontario au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et des recettes non répartis et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Ontario
Le 8 juin 2007

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général

Commission des courses de l'Ontario

Bilan

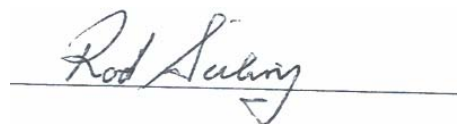
au 31 mars 2007

	2007 (000 \$)	2006 (000 \$)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	2 366	2 460
Débiteurs	169	532
Charges payées d'avance	94	209
	<u>2 629</u>	<u>3 201</u>
Immobilisations (Note 7)	<u>624</u>	<u>635</u>
	<u>3 253</u>	<u>3 836</u>
PASSIF ET RECETTES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 260	1 111
Recouvrement des coûts reportés du secteur (Note 4D)	179	50
	<u>1 439</u>	<u>1 161</u>
Passif à long terme		
Obligation au titre des prestations constituées (Note 5C)	555	651
Avantage incitatif reporté (Note 11)	414	460
	<u>969</u>	<u>1 111</u>
Recettes non répartis (Note 10)	<u>845</u>	<u>1 564</u>
	<u>3 253</u>	<u>3 836</u>

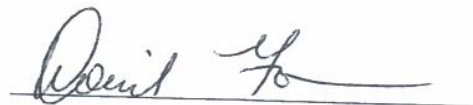
Engagements (Note 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Commission :



Président



Membre

Commission des courses de l'Ontario

État des résultats et des recettes non répartis

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (000 \$)	2006 (000 \$)
Revenus		
Prélèvement de piste (Note 3)	5 636	5 883
Prélèvement réglementaire (Note 3)	-	4 001
Droits de licence et d'inscription	3 571	1 777
Amendes et pénalités	449	326
Recouvrement des coûts du secteur (Note 4)	515	338
Intérêts créditeurs	106	77
Divers	19	-
Revenus totaux	10 296	12 402
Charges		
Traitements et salaires	5 316	5 491
Avantages sociaux (Note 5)	969	1 109
Services (Note 9)	3 348	3 327
Transports et communications	1 116	1 148
Fournitures	168	184
Amortissement	98	139
Charges totales	11 015	11 398
(Déficit)/Excédent des revenus sur les charges	(719)	1 004
Recettes non répartis au début de l'exercice	1 564	560
Recettes non répartis à la fin de l'exercice (Note 10)	845	1 564

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (000 \$)	2006 (000 \$)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
(Déficit)/Excédent des revenus sur les charges	(719)	1 004
Amortissement	98	139
	<u>(621)</u>	<u>1 143</u>
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie		
Fonds de roulement hors trésorerie	756	(608)
Obligation au titre des prestations constituées	(96)	3
Avantage incitatif reporté	(46)	460
	<u>614</u>	<u>(145)</u>
	<u>(7)</u>	<u>998</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	<u>(87)</u>	<u>(574)</u>
Variation nette de la trésorerie	<u>(94)</u>	<u>424</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>2 460</u>	<u>2 036</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 366</u>	<u>2 460</u>
Trésorerie composée de :		
Fonds d'administration générale	1 366	1 460
Réserve (Note 10)	1 000	1 000
	<u>2 366</u>	<u>2 460</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

1. Mission de la Commission

Depuis le 15 décembre 2000, la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* prorogeait la Commission des courses de l'Ontario (la « Commission ») sous forme d'organisme de réglementation indépendant et autofinancé de la Couronne. La Commission est chargée d'administrer, de diriger, de contrôler et de réglementer les courses de chevaux dans la province.

En tant qu'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Commission est exemptée de l'impôt fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici le résumé des principales conventions comptables utilisées dans leur préparation.

(A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée probable d'utilisation de l'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail à couvrir

(B) CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus tirés du prélèvement de piste et du prélèvement réglementaire sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus tirés des droits de licence et d'inscription sont constatés au moment de la délivrance.

Les revenus tirés des amendes et des pénalités, déduction faite d'une provision pour les sommes irrécouvrables, sont constatés au moment de l'imposition des amendes et des pénalités.

(C) CONSTATATION DES CHARGES

Les charges sont constatées selon la comptabilité d'exercice à mesure qu'elles sont engagées, dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

2. Principales conventions comptables (suite)

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission n'a pas recours aux instruments financiers dérivés. La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer s'apparente à leur juste valeur du fait de leur caractère à court terme.

(E) RECOURS AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les revenus et les charges déclarés pour la période. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Prélèvement de piste et prélèvement réglementaire

Les prélèvements ont été fixés de façon à ce que la somme totale de ces derniers et les autres revenus de la Commission lui permettent de couvrir tous les frais associés à son exploitation. Le prélèvement de piste était calculé en pourcentage du total des paris effectués au sein de chaque association de course pendant l'année civile 2005, tandis que le prélèvement réglementaire, terminé le 31 mars 2006, était calculé selon un pourcentage des bourses versées à chaque hippodrome au cours de l'année civile précédente.

4. Recouvrement des coûts du secteur

La Commission recouvre certains coûts du secteur pour ses activités :

(A) PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CHEVAL

Depuis le 1^{er} mai 2005, la Commission est responsable de l'administration du Programme d'amélioration du cheval (HIP). Il s'agit d'un programme incitatif de courses et d'élevage des chevaux créé en 1974. Voici les objectifs du programme : compléter les bourses payées; améliorer la qualité et la quantité de la population de chevaux de course en Ontario; financer la recherche équine; promouvoir les chevaux élevés en Ontario; et promouvoir l'élevage et la propriété des chevaux dans la province. Un protocole d'entente (PE) établi le 30 septembre 1996 entre l'ancien ministère de la Consommation et du Commerce, l'Ontario Horse Racing Industry Association et la Commission prévoit une réduction des taxes sur le pari mutuel, ces revenus cédés étant alloués à divers participants du secteur. Le PE a été complété par des ententes ultérieures dans le but d'inclure une partie des revenus provenant des machines à sous des hippodromes. Au 31 décembre 2006, le programme avait un actif net de plus de 5 millions de dollars ainsi que des revenus et des charges de plus de 48 millions de dollars chacun pour l'année. Aucun de ces actifs n'appartient à la Commission ni ne figure dans les présents états financiers. Des états financiers distincts ont été préparés pour le HIP et vérifiés par une firme d'experts-comptables indépendante. La Commission a recouvré 322 168 \$ (228 135 \$ en 2006) du HIP pour les coûts d'administration du programme pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

4. Recouvrement des coûts du secteur (suite)

(B) PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES COURSES DE QUARTER HORSES

Selon une entente conclue entre la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les propriétaires de l'hippodrome Ajax Downs, la Commission est responsable de l'administration du programme de développement du secteur des courses de quarter horses (PDSCQH), dans le but d'établir un programme visant à améliorer le secteur des courses de quarter horses et des courses de chevaux en général en Ontario. Depuis mars 2006, le programme est financé par une partie des revenus provenant des machines à sous de l'hippodrome. Au 31 décembre 2006, le programme avait un actif net d'environ 4,7 millions de dollars, et les revenus et les charges s'élevaient à 7 millions de dollars et à 1,7 million de dollars respectivement pour la période. Aucun de ces actifs n'appartient à la Commission ni ne figure dans les présents états financiers. Des états financiers distincts ont été préparés pour le programme et vérifiés par une firme d'experts-comptables indépendante. La Commission a recouvré 60 042 \$ (0 \$ en 2006) du PDSCQH pour les coûts d'administration du programme pour l'exercice terminé le 31 mars 2007.

(C) ENQUÊTES LIÉES À L'OCTROI DE PERMIS AUX HIPPODROMES

La Commission recouvre les coûts liés aux enquêtes d'admissibilité relatives aux demandes de permis des nouveaux hippodromes, au transfert de titres ou à la modification des conditions d'octroi de permis. La Commission exige que les demandeurs paient à l'avance les coûts prévus de l'enquête et inscrivent ces frais payés d'avance sous forme de recouvrement des coûts reportés du secteur jusqu'à ce que les coûts réels soient engagés. Pour l'exercice 2007, la Commission a engagé des coûts de 50 380 \$ (110 000 \$ en 2006) pour les enquêtes liées à l'octroi de permis aux hippodromes.

(D) GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CONTRÔLE DES DROGUES ET MÉDICAMENTS ÉQUINS

Une lettre d'intention en date du 20 décembre 2006 entre un groupe consultatif du secteur des courses de chevaux de l'Ontario et la Commission a permis d'établir le groupe de travail sur le contrôle des drogues et médicaments équins. Le mandat du groupe de travail, administré par la Commission et financé en partie par les hippodromes et les comptes de bourse des professionnels du cheval, est de combattre l'offre et l'utilisation de drogues et médicaments équins illégaux dans le secteur des courses de chevaux de l'Ontario. Pour l'exercice 2007, la Commission a recouvré 82 877 \$ du secteur (y compris les hippodromes et les professionnels du cheval) pour sa part des frais engagés relativement au groupe de travail. Une somme supplémentaire de 178 695 \$ a été recouvrée du secteur, mais l'ajout de ces revenus au bénéfice a été reporté jusqu'à ce que les frais connexes soient engagés.

5. Avantages sociaux

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents en vertu de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), laquelle est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises créé par la province de l'Ontario. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de renseignements suffisants pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées. La contribution de l'année de la Commission au titre de la CRF est de 355 407 \$ (332 539 \$ en 2006) et est incorporée aux avantages sociaux.

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

(B) AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE

Les charges des autres avantages postérieurs au départ à la retraite sont payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne figurent pas dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé.

(C) OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

L'obligation au titre des prestations constituées comporte une charge relative aux primes de départ et aux paies de vacances inutilisées des employés qui sont payables au moment de la cessation d'emploi ou du départ à la retraite. Pour l'exercice 2007, le coût de ces avantages sociaux futurs était de 93 554 \$ (144 164 \$ en 2006) et est incorporé aux avantages sociaux.

6. Rémunération des membres

La rémunération totale pour l'année du président et des membres de la Commission était de 184 922 \$ (153 963 \$ en 2006).

7. Immobilisations

	2007 (000 \$)			2006 (000 \$)
	Coût	Amortissement calculé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	331	248	83	21
Ameublement et équipement de bureau	235	100	135	163
Améliorations locatives	451	45	406	451
	1 017	393	624	635

8. Engagements

La Commission a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation des locaux et véhicules du siège social, assortis de paiements de location minimums, comme suit :

	Locaux (000 \$)	Véhicules (000 \$)	Total (000 \$)
2008	279	198	477
2009	335	145	480
2010	335	66	401
2011	346	-	346
2012	346	-	346
2013-2016	1 409	-	1 409
	3 050	409	3 459

Commission des courses de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

9. Opérations entre apparentés

La Commission a versé les montants suivants à la province de l'Ontario : pour les services d'enquête et les services connexes de la Police provinciale de l'Ontario, la somme de 721 598 \$ (923 752 \$ en 2006); pour les services administratifs et de technologie de l'information, de même que pour l'utilisation de matériel informatique, la somme de 158 671 \$ (241 294 \$ en 2006).

La Commission assume des responsabilités de gouvernance et d'administration à l'égard de certains programmes financés par le secteur et recouvre les coûts de la façon indiquée à la Note 4.

10. Réserve

Le paragraphe 13(1) de la *Loi de 2000 sur la Commission des courses de chevaux* permet à la Commission de conserver ses fonds excédentaires sauf si, en vertu du paragraphe 13(2), le ministre responsable de la Commission lui ordonne de verser au Trésor de la province de l'Ontario la partie de ses excédents que fixe le ministre. Pendant l'exercice 2002, la Commission a obtenu l'autorisation du ministère des Services gouvernementaux de constituer une réserve ne dépassant pas 25 % du budget annuel de fonctionnement de la Commission. Ce fonds de prévoyance servira à combler les manques à gagner imprévus.

11. Avantage incitatif reporté

Dans le cadre de la convention de bail relative aux nouveaux locaux de son siège social, la Commission a négocié un avantage incitatif de 459 920 \$ afin de couvrir les coûts des améliorations du domaine à bail. Cet avantage incitatif reporté est amorti sous forme de réduction des frais de location selon la méthode linéaire sur la période de 10 ans commencée le 1^{er} avril 2006, date de début du bail.

**COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO
RESPONSABILITÉ ET ATTESTATION DE LA DIRECTION**

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

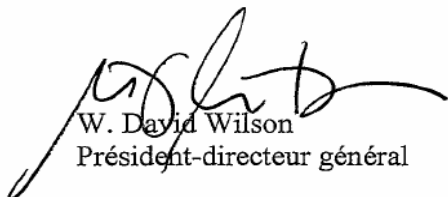
Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres informations contenus dans le présent rapport annuel, et que, à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important, ni n'omettent de déclarer un fait important nécessitant de l'être, et qu'il n'est pas nécessaire de faire une déclaration non tendancieuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, (je comprends pas cette phrase... faudra demander au client) en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement aux autres informations financières incluses dans le présent rapport annuel, donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission sur les valeurs mobilières de l'Ontario aux dates et pour les périodes données, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se basent sur des conditions antérieures et actuelles, et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la commission. Nous avons conçu un tel contrôle interne de l'information financière, ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Nous avons fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice, qui a sensiblement touché, ou aurait raisonnablement pu sensiblement toucher, notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le rapport du vérificateur général du Canada, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur au sujet des états financiers.



W. David Wilson
Président-directeur général



A. Kenneth Gibson, CA
Directeur, Services généraux

Le 9 mai 2007



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2007, l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement ainsi que l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 9 mai 2007

J. R. McCarter, comptable agréé,
Vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Bilan**

Au 31 mars

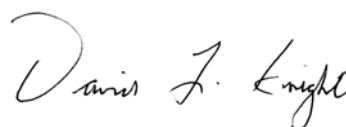
	2007	2006
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	58 770 149 \$	55 900 077 \$
Débiteurs	1 707 830	1 469 999
Charges payées d'avance	777 250	337 761
	61 255 229	57 707 837
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE		
RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES (Note 3)	5 611 341	4 700 795
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	16 174 925	8 865 176
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 5)	32 000 000	32 000 000
IMMOBILISATIONS (Notes 6, 12(b))	3 229 307	4 017 062
	118 270 802	107 290 870
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	10 737 044 \$	9 927 782 \$
Tranche actuelle des obligations en vertu des contrats de locations-acquisitions (Note 12(b))	198 037	139 215
	10 935 081	10 066 997
À LONG TERME		
Obligations en vertu de locations-acquisitions (Note 12(b))	246 743	295 931
Charge de retraite à payer (Note 7(b))	1 409 779	1 231 788
	12 591 603	11 594 716
FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS		
ET D'ORDONNANCES (Note 3)	5 611 341	4 700 795
FONDS EN FIDUCIE (Note 4)	16 174 925	8 865 176
EXCÉDENT		
FONCTIONNEMENT		
Fonds d'administration générale (Note 8)	51 794 689	50 031 939
Réserve (Note 5)	32 000 000	32 000 000
	83 794 689	82 031 939
SURPLUS D'APPORT	98 244	98 244
	83 892 933	82 130 183
	118 270 802 \$	107 290 870 \$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 9)

Engagements et éventualités (Notes 10,12)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION


W. David Wilson
Président

David L. Knight, FCA
Commissaire

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État du fonctionnement et de l'excédent du fonctionnement**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007		2006	
RECETTES				
Droits (Note 8)	67 784 003	\$	79 977 793	\$
Revenu de placement	3 139 931		1 872 001	
Divers	143 024		1 199 757	
	71 066 958		83 049 551	
DÉPENSES				
Salaires et avantages sociaux (Note 11)	51 507 726		48 871 068	
Administration	5 142 855		5 262 735	
Charges locatives (Note 12(a))	5 103 973		4 569 769	
Services professionnels (Note 11)	4 826 948		3 826 706	
Amortissement	1 771 296		2 329 622	
Autre charges	951 410		963 071	
	69 304 208		65 822 971	
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	1 762 750		17 226 580	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	82 031 939		64 805 359	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	83 794 689	\$	82 031 939	\$
Représenté par :				
Fonds d'administration générale	51 794 689	\$	50 031 939	\$
Réserve	32 000 000		32 000 000	
	83 794 689	\$	82 031 939	\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	1 762 750 \$	17 226 580 \$
Biens n'affectant pas l'encaisses		
Régimes de retraite	177 991	117 041
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	3 896	(29 608)
Amortissement	1 771 296	2 329 622
	3 715 933	19 643 635
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(237 831)	16 722
Charges payées d'avance	(439 489)	24 015
Créditeurs et charges à payer	809 262	1 486 278
	131 942	1 527 015
	3 847 875	21 170 650
Rentrées de fonds provenant du financement		
Remboursements d'obligations en vertu de locations-acquisitions	(147 959)	(29 146)
	(147 959)	(29 146)
Rentrées de fonds provenant des activités		
Produit de la vente d'immobilisations	615	144 625
Achat d'immobilisations (Note 6)	(830 459)	(1 974 898)
	(829 844)	(1 830 273)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	2 870 072	19 311 231
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	55 900 077	36 588 846
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	58 770 149 \$	55 900 077 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « commission ») est une société sans capital-actions qui, en sa qualité d'organisme de réglementation et de tribunal administratif indépendants, surveille l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables observées dans leur préparation ont été les suivantes :

a) Investissements

Les investissements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur marchande.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au cours de la durée de vie utile estimative des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, c'est-à-dire :

Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et applications connexe	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

c) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, soit normalement lors de leur réception.

Le recouvrement des frais des enquêtes est enregistré en tant que rajustement de la dépense leur correspondant à la date de la décision, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, dans quel cas le recouvrement est constaté à la réception du comptant.

d) Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

Les fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou lorsque que les ordonnances sont rendues, sauf si la direction détermine que le recouvrement final est très aléatoire, auquel cas le recouvrement est constaté à la réception de la somme due.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

e) Régime d'avantages sociaux des employés

La commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La commission maintient également pour certains employés à plein temps (note 7(b)) des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. Elle prend en charge ses obligations et les coûts connexes en vertu de ces régimes de retraite complémentaires sans capitalisation. L'obligation transitoire ainsi que l'excédent des gains ou des pertes actuariels sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres actifs, ou au cours de l'espérance de vie des membres inactifs, censés recevoir des prestations en vertu de ces régimes. Pour les besoins de l'évaluation, des actuaires indépendants déterminent la provision actuarielle et le coût des services rendus au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges des autres avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite des salariés ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 13(c).

f) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

3. FONDS DÉTENUS EN VERTU DE RÈGLEMENTS AFFECTÉS ET D'ORDONNANCES

La commission possède un certain nombre d'accords de règlement et d'ordonnances résultant de procédures visant l'observation de la loi; les fonds que la commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Le solde comprend un autre règlement de 1 900 000 dollars, qui est assujéti à l'approbation du ministre idoine en vertu de la disposition de la *Loi sur les valeurs mobilières* en vigueur au moment de l'approbation du règlement. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

Au 31 mars 2007, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2007	2006
Solde à l'ouverture	4 700 795 \$	2 501 008 \$
Règlements et ordonnances	711 883	2 166 560
Règlements non perçus radiés	-	(89 400)
Intérêts	215 663	122 627
 Paielements	 (17 000)	 -
Solde à la clôture	5 611 341 \$	4 700 795 \$
 Représenté par :		
Encaisse	5 591 158 \$	4 655 125 \$
Débiteurs	20 183	45 670
	5 611 341 \$	4 700 795 \$

4. FONDS EN FIDUCIE

Au cours de l'année, l'exploitant du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et le Système de déclaration électronique des initiés (SEDI) ont versé à la commission le surplus cumulé lié aux opérations du SEDAR, de la BDNI et du SEDI. Les fonds cumulés au 31 mars 2007 se chiffraient à 16 174 925 \$ (8 865 176 \$ en 2006), représentant un total de paiements reçus de 15 464 752 \$ (8 606 532 \$ en 2006) et des intérêts rapportés de 710 173 \$ (258 644 \$ en 2006). La commission doit retenir ces fonds, conformément à des ententes passées entre la Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, l'Autorité des marchés financiers, et, dans le cas de la BDNI, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, lesquels serviront à compenser tout manque à gagner lié aux systèmes, à mettre au point ou à améliorer ces derniers et à réduire les droits de système. Ces fonds sont détenus dans un compte en banque distinct, et rapportent un intérêt à un taux équivalent au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,75 %.

5. ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE

- a) Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les fonds cumulés au 31 mars 2007 ont été investis en bons du Trésor d'un an auprès de l'Office ontarien de financement.
- b) Le budget du 2 mai 2000 proposait la fusion de la commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des services financiers de l'Ontario, organisme qui réglerait les marchés et les services financiers. Pour créer ce nouvel organisme et en préciser les responsabilités et les pouvoirs réglementaires, une loi doit être adoptée. Au 31 mars 2007, la loi n'avait toujours pas été déposée.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

En 2002, le Ministère des finances a autorisé la commission à conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel ne peut servir qu'à payer la mise en œuvre de la fusion proposée et est assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le Ministère des finances, notamment ce qui suit :

- i) les fonds sont versés au Trésor en tout ou en partie s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion;
 - ii) les fonds conservés par la commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.
- c) Les placements de réserve ont comptabilisés au coût, tel que décrit à la Note 2(a). Les principaux critères de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la commission.

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette en 2007	Valeur comptable nette en 2006
Ameublement de bureau	3 425 305	\$ 2 913 017	\$ 512 288	\$ 654 818
Matériel de bureau	580 424	351 491	228 933	286 976
Matériel informatique et applications connexe	13 443 480	12 076 883	1 366 597	1 724 390
Améliorations locatives	7 252 225	6 130 736	1 121 489	1 350 878
	24 701 434	\$ 21 472 127	\$ 3 229 307	\$ 4 017 062

Au cours de l'exercice, le coût total des immobilisations acquises s'est élevé à 988 052 dollars (2 439 190 dollars en 2006), desquels 157 593 dollars ont été acheté au moyen de locations-acquisitions.

7. RÉGIMES DE RETRAITE

- a) La commission a versé un montant de 2 684 244 dollars (2 498 157 \$ en 2006) au Régime de pension de retraite de la fonction publique pour l'exercice terminé le 31 mars 2007. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- b) Au 31 mars 2007, les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour le président et les vice-présidents actuels et précédents avaient une obligation au titre des prestations constituées de 1 311 797 dollars (1 217 986 \$ en 2006) et une responsabilité comptabilisée en matière de prestations de 1 409 779 dollars (1 231 788 \$ en 2006). La charge afférente de la commission pour l'exercice était de 248 910 \$ (169 999 \$ en 2006); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Des prestations de 70 919 dollars ont été versées durant l'exercice (52 958 \$ en 2006). Au 31 mars 2006, la durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes va de 0,85 à 4,59 ans (0,25 à 3,88 ans en 2005) ; les chiffres de 2006 ont servi pour des besoins d'amortissement dans l'exercice 2007. En date du 31 mars 2006, la durée de vie moyenne pour un membre non actif se situe entre 18,13 et 24,22 ans (2005 — 22,48 ans). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2007 comprennent un

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

taux d'actualisation de 4,75 % (5 % en 2006) et un taux de progression des salaires allant de 2,1 % à 3 % (2,1 % à 3 % en 2006), s'il y a lieu.

8. LES DROITS

Le barème de tarification de la commission vise à générer des droits qui représentent les dépenses que celle-ci engage pour offrir des services aux participants aux marchés. Le barème de tarification se fonde sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la commission engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants au marché. Conformément au barème de tarification, la commission établit des droits pour une période de trois ans, d'après les frais de réglementation prévus. L'excédent général de fonctionnement prévu au 31 mars 2006 a permis d'établir des droits de participation moins élevés pendant la période de trois ans qui a commencé le 1er avril 2006.

Les droits perçus pour l'exercice terminé au 31 mars 2007 sont les suivants :

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
Droits de participation	54 813 878	\$	65 758 682	\$
Droits d'activité	10 731 993		12 126 591	
Droits hors délais	2 238 132		2 092 520	
Total	67 784 003	\$	79 977 793	\$

9. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le « fonds ») a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000 à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels, d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La commission supervise le fonctionnement du fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la commission. Les états financiers du fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2007 et 2006 et pour les deux exercices terminés le 31 mars 2007 :

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

	2007	2006
Situation financière		
Actif total	2 535 910 \$	4 095 205 \$
Passif total	355 542	276 959
Investi dans les immobilisations	1 617 925	788 002
Disponible pour les besoins du fonds	562 443	3 030 244
Actif net total	2 180 368	3 818 246
	2 535 910 \$	4 095 205 \$
Résultats de fonctionnement		
Revenu d'intérêts total	97 277	120 886
Dépenses totales	1 735 155	1 834 640
Déficit des recettes sur les dépenses	(1 637 878) \$	(1 713 754) \$
Flux de trésorerie		
Rentrées de fonds provenant du fonctionnement		
Revenu de placement	104 415 \$	119 996 \$
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 393 492)	(1 416 093)
Sommes versées au titre des achats d'immobilisations	(1 123 266)	(342 871)
Baisse nette de la trésorerie	(2 412 343)	(1 638 968)
Position de la trésorerie au début de la période	3 296 294	4 935 262
Position de la trésorerie à la fin de la période	883 951 \$	3 296 294 \$

- b) La commission a conclu certaines opérations avec le fonds dans le cours normal de ses activités :
- i) Le conseil d'administration de la commission autorise des transferts du fonds détenu en vertu de règlements affectés et d'ordonnances au fonds, conformément à l'approbation du ministre et au pouvoir qu'il détient en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières. En 2007, le conseil d'administration de la commission n'a autorisé aucun transfert dans le fonds (0 \$ en 2006).
 - ii) La commission a un contrat de services de gestion et d'administration avec le fonds, au prix coûtant.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, la commission a engagé des dépenses totales de 565 788 dollars (553 162 \$ en 2006) dans les services liés au fonds. Le coût total de ces services a été réimputé au fonds. Sur ce montant, 103 327 \$ étaient dus à la commission au 31 mars 2007 (128 234 \$ en 2006).

10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La commission s'est engagée à payer 45,1 % des manques à gagner annuels découlant des opérations du SEDAR lorsque les frais d'exploitation de ce dernier dépassent les recettes. Le SEDAR est un système de dépôt et de paiement électronique dont se servent conjointement les

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour transmettre, recevoir, accepter, étudier et divulguer les documents déposés en version électronique. Le système est géré par un organisme externe au nom des ACVM, en vertu d'un accord signé le 1er août 2004. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique et l'Autorité des marchés financiers se sont aussi engagées à payer un pourcentage précis du déficit annuel du SEDAR.

Le SEDAR n'a pas enregistré de déficit au cours de l'exercice. Tel qu'indiqué en note 4, la commission détient des fonds en fiducie qui peuvent servir à compenser le manque à gagner du SEDAR, du SEDI et de la BDNI. Au 31 mars 2007, 12 485 730 \$ (8 865 176 \$ en 2006) de fonds totaux détenus en fiducie sont à disposition du SEDAR.

- b) La commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. Il est impossible pour le moment de déterminer l'issue et les dispositions de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la commission.

11. RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENQUÊTES

En 2007, la commission a affecté 185 000 dollars (417 327 \$ en 2006) au recouvrement du coût des enquêtes contre les salaires et les avantages sociaux et 34 911 dollars (684 173 \$ en 2006) contre les services professionnels.

12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

- a) Fonctionnement

La commission s'est engagée à verser des loyers, comme suit :

2008	—	4 878 084	\$
2009	—	4 922 695	\$
2010	—	4 952 214	\$
2011	—	4 989 674	\$
2012	—	4 966 340	\$
Par la suite	—	2 067 607	\$

- b) Fonds propres

La commission a conclu des contrats de location-acquisition pour du matériel informatique. Des contrats de location qui transfèrent dans une large mesure à la commission tous les avantages et les risques associés à la propriété de biens, ou répondent aux critères s'appliquant à la capitalisation d'une location à bail conformément aux principes comptable généralement reconnus au Canada, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition. Un bien est

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

comptabilisé au moment où le contrat de location-acquisition est conclu, tout comme les obligations qui y sont associées, de façon à tenir compte de l'achat et du financement. L'amortissement de matériel informatique enregistré en vertu d'un contrat de location-acquisition est identique à celui de matériel et d'applications connexes, comme l'indique la note 2(b). Le total des intérêts débiteurs comptabilisés dans les obligations locatives pour l'exercice se terminant au 31 mars 2007 se monte à 22 581 dollars (6 135 \$ en 2006). Le calendrier des paiements minimums en vertu du contrat de location-acquisition, lequel expire le 28 février 2010, ou avant, s'établit comme suit :

Exercice terminé le 31 mars		
2008	218 492	\$
2009	207 235	
2010	49 707	
Montant total minimum des paiements de location	475 434	
Moins : montant représentant un intérêt de 6 %	30 654	
Solde dû	444 780	\$

13. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE D'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la commission a conclu des transactions avec la province d'Ontario comme suit :

- a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule qu'à la demande du ministre idoine, la commission doit remettre à la province d'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du nouveau modèle s'appliquant aux droits, tel que décrit à la note 8, et de la pratique de la commission d'établir les droits selon un cycle de trois ans, la commission n'est plus tenue de verser ses fonds excédentaires tous les trimestres au Trésor. Les fonds excédentaires que la commission garde sont assujettis à des conditions qui doivent être convenues avec le ministère.
- b) La commission a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés en conformité à la présentation actuelle.

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

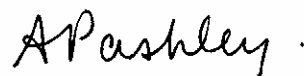
La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration



KPMG LLP
Chartered Accountants
Yonge Corporate Centre
4100 Yonge Street Suite 200
Toronto ON M2P 2H3
Canada

Telephone (416) 228-7000
Fax (416) 228-7123
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de La Fondation Trillium de l'Ontario au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur les personnes morales* de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 27 avril 2007

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Bilan

31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

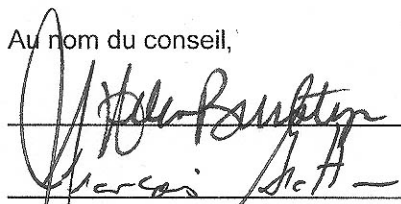
	2007	2006
Actif		
Encaisse	921 310 \$	999 297 \$
Intérêts courus et autres	3 383 625	2 040 955
Placements (note 2)	98 435 000	99 306 439
Immobilisations, montant net (note 3)	500 241	587 879
	103 240 176 \$	102 934 570 \$

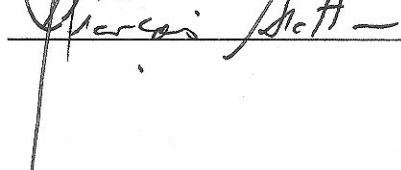
Passif et actifs nets

Passif		
Créditeurs et charges à payer	635 018 \$	641 953 \$
Apports reportés (note 4 a))	3 675 804	2 951 558
Subventions à payer (note 4 b))	96 357 312	96 769 017
	100 668 134	100 362 528
Actifs nets		
Investis dans des immobilisations	500 241	587 879
Non affectés	2 071 801	1 984 163
	2 572 042	2 572 042
	103 240 176 \$	102 934 570 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , Helen Burstyn, présidente

 , Jean-François Gratton, trésorier

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario (note 4 a))	99 275 754 \$	100 816 575 \$
Subventions annulées ou recouvrées	1 836 931	1 502 849
Revenus de placement	6 119 643	4 156 944
	<u>107 232 328</u>	<u>106 476 368</u>
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises (note 4)	95 762 400	94 968 100
Charges découlant de l'octroi de subventions	9 740 918	9 816 158
Services rendus à la collectivité, exception faite des subventions (note 5)	<u>235 437</u>	<u>228 364</u>
	105 738 755	105 012 622
Services de soutien	1 072 339	1 097 198
Amortissement	<u>421 234</u>	<u>366 548</u>
	107 232 328	106 476 368
Excédent des produits sur les charges	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

			2007	2006
	Investis dans des immobilisations	Non affectés	Total	Total
Actifs nets au début de l'exercice	587 879 \$	1 984 163 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(423 367)	423 367	—	—
Achat d'immobilisations	335 729	(335 729)	—	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	500 241 \$	2 071 801 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie	421 234 \$	366 548 \$
Perte à la cession d'immobilisations	2 133	—
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	(1 037 064)	(5 284 273)
	(613 697)	(4 917 725)
Activités d'investissement		
Diminution nette des placements	871 439	5 405 182
Achat d'immobilisations	(335 729)	(281 335)
	535 710	5 123 847
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(77 987)	206 122
Encaisse au début de l'exercice	999 297	793 175
Encaisse à la fin de l'exercice	921 310 \$	999 297 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2007

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère de la Culture (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à créer des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole par des investissements dans les projets communautaires.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente avec le Ministère qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou comme montants à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

b) Placements

Les placements à court terme, les bons du Trésor et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût. Les obligations sont constatées au coût non amorti.

c) Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Charges

Les charges de chaque service sont réparties entre l'octroi de subventions et les services de soutien selon le pourcentage des activités de chaque service qui est consacré à ces activités.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

Les placements, présentés au coût, sont les suivants :

	2007	2006
Bons du Trésor	98 435 000 \$	99 076 396\$
Acceptations bancaires	—	230 043
	98 435 000 \$	99 306 439\$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

2. Placements (suite)

La valeur marchande des placements se rapproche de leur coût.

Les bons du Trésor et les acceptations bancaires viennent à échéance au cours des quatre prochains mois et portent intérêt à un taux variant de 4,12 % à 4,50 % (2,96 % à 4,05 % en 2006).

3. Immobilisations

			2007	2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	740 007 \$	621 496 \$	118 511 \$	72 647 \$
Matériel informatique	1 035 343	797 166	238 177	277 626
Logiciels	382 585	322 318	60 267	22 968
Améliorations locatives	1 216 378	1 133 092	83 286	214 638
	3 374 313 \$	2 874 072 \$	500 241 \$	587 879 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par le Ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. L'historique des apports reportés se détaille comme suit :

	2007	2006
Apports reportés au début de l'exercice	2 951 558 \$	3 768 133 \$
Activités au cours de l'exercice		
Financement reçu	100 000 000	100 000 000
Revenus de placement comptabilisés à titre de produits	6 119 643	4 156 944
Subventions promises	(95 762 400)	(94 968 100)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(9 740 918)	(9 816 158)
Services de soutien et amortissement	(1 493 573)	(1 463 746)
Services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions	(235 437)	(228 364)
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	1 836 931	1 502 849
Montants constatés à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	(99 275 754)	(100 816 575)
Apports reportés à la fin de l'exercice	3 675 804 \$	2 951 558 \$

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises et qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions à payer se détaille comme suit :

	2007	2006
Subventions promises - Subventions à la collectivité et subventions à l'échelle de la province	95 762 400 \$	94 968 100 \$
Subventions annulées	(1 347 200)	(1 066 500)
Subventions payées	(94 826 905)	(97 416 250)
	(411 705)	(3 514 650)
Subventions à payer au début de l'exercice	96 769 017	100 283 667
Subventions à payer à la fin de l'exercice	96 357 312 \$	96 769 017 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :

2008	66 007 812 \$
2009	23 980 300
2010	5 543 500
2011	697 600
2012	128 100
	96 357 312 \$

5. Services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions

Les services rendus à la collectivité, à l'exception des subventions, consistent en des activités de bienfaisance qui ne sont pas des subventions, comme des partenariats avec d'autres organismes, des projets mis en œuvre par la FTO et une aide technique aux organismes communautaires. Le poste comprend les frais faisant partie des activités courantes.

6. Engagements

Les paiements annuels minimaux exigibles au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2008	364 000 \$
2009	77 000
2010	34 000
2011	2 000
	477 000 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient avoir lieu dans les locaux loués et qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation.

Le contrat de location-exploitation pour les locaux du siège social de la FTO, à Toronto, vient à échéance en février 2008. Un engagement pour la location future de locaux sera négocié avant cette date.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

7. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

8. Actifs et passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des intérêts courus et autres, des créiteurs et charges à payer ainsi que des subventions à payer se rapproche de leur juste valeur, du fait de la relative brièveté de la période à courir jusqu'à l'échéance de ces éléments ou parce qu'ils sont à recevoir ou à payer à vue.

La valeur marchande des placements est présentée à la note 2.

Rapport de la Direction

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (le « GIRÉ »), qui ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par le GIRÉ sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers. Pour dresser des états financiers, il est nécessaire d'utiliser des estimations reposant sur le jugement de la direction, surtout lorsque des opérations qui touchent la période comptable ne peuvent être finalisées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en fonction de limites raisonnables en matière d'importance relative et à partir de l'information disponible au 6 février 2007.

La direction maintient un système de contrôle interne visant à assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des actifs et la disponibilité d'une information fiable en temps opportun. Ce système comprend des principes et des méthodes bien établis ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit décrit l'étendue de leur vérification et fait état de leur opinion.

GESTIONNAIRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Au nom de la direction,

*Le président et chef de la direction,
finances et trésorier.*



Paul Murphy

Toronto, Canada

Le 6 février 2007

Le vice-président des services corporatifs, chef des



Gary Sherkey

Rapport des Vérificateurs

Le 6 février 2007

Au conseil d'administration du Gestionnaire indépendant du réseau électrique (GIRÉ)

Nous avons vérifié le bilan du **GIRÉ** au 31 décembre 2006 ainsi que les états des résultats et du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du GIRÉ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du GIRÉ au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

État des Résultats et du Surplus Accumulé

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2006	Exercice terminé le 31 décembre 2005
	\$	\$
PRODUITS		
Produits liés aux réseaux (note 6)	132 015	143 273
Autres produits	7 622	4 969
TOTAL DES PRODUITS	139 637	148 242
CHARGES		
Main-d'œuvre	76 096	65 098
Services, soutien et matériel informatiques	9 728	10 413
Services contractuels et consultants	7 018	8 058
Télécommunications	2 706	2 761
Autres charges	5 047	5 656
Amortissement	32 353	47 392
TOTAL DES CHARGES	132 948	139 378
Bénéfice avant intérêts et revenu de placement	6 689	8 864
Produits d'intérêts et revenu de placement	1 731	1 659
Charges d'intérêts et frais de financement	(7 959)	(9 330)
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	461	1 193
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 500	21 307
Transfert à l'Ontario Power Authority (note 9)	-	(15 000)
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	7 961	7 500

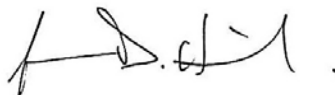
Voir les notes afférentes aux états financiers.

Bilan

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 565	9 631
Placements à court terme	-	5 980
Charges payées d'avance et comptes débiteurs	24 639	22 621
	28 204	38 232
Immobilisations corporelles (note 3)		
Immobilisations en service	113 051	127 886
Travaux en cours	4 787	4 027
	117 838	131 913
Autres actifs		
Placements à long terme (note 4)	12 585	9 912
Charges de retraite payées d'avance (note 8)	12 471	21 856
Charges reportées – programme d'installation de compteurs intelligents	1 636	-
	26 692	31 768
TOTAL DE L'ACTIF	172 734	201 913
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	21 073	19 894
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 030	1 030
Dette à court terme (note 7)	15 000	-
Remises aux intervenants du marché (note 6)	12 699	13 560
	49 802	34 484
Dette à long terme (note 7)	78 200	128 200
Obligation au titre des avantages complémentaires de retraite (note 8)	36 771	31 729
TOTAL DU PASSIF	164 773	194 413
SURPLUS ACCUMULÉ (note 6)	7 961	7 500
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS ACCUMULÉ	172 734	201 913

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Glenna Carr

James Hinds

État des Flux de Trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)	Exercice terminé le 31 décembre 2006	Exercice terminé le 31 décembre 2005
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de l'exercice	461	1 193
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	32 353	47 392
Charges de retraite payées d'avance	17 746	8 406
Augmentation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	6 426	4 470
	56 986	61 461
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	663	337
Augmentation (diminution) des remises aux intervenants du marché	(861)	13 560
Augmentation des charges payées d'avance et comptes débiteurs	(2 018)	(2 433)
	(2 216)	11 464
Autres :		
Cotisations au régime de retraite	(8 361)	(8 165)
Paiement des avantages sociaux futurs	(1 384)	(1 312)
	(9 745)	(9 477)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	45 025	63 448
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente (acquisition) de placements à court terme, montant net	5 980	39 861
Acquisition de placements à long terme	(2 673)	(1 896)
Investissements dans les charges reportées - programme d'installation de compteurs intelligents	(1 636)	-
Investissements dans des immobilisations corporelles	(17 762)	(9 084)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(16 091)	28 881
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette, montant net (note 7)	(35 000)	(75 000)
Transfert à l'Ontario Power Authority (note 9)	-	(15 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(35 000)	(90 000)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(6 066)	2 329
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 631	7 302
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 565	9 631

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Information supplémentaire

(en milliers de dollars canadiens)

Intérêts payés	7 781	9 698

Notes Afférentes aux États Financiers

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Gestionnaire indépendant du réseau électrique (le « GIRÉ ») est un organisme sans but lucratif non assujéti à l'impôt sur le revenu qui a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément aux dispositions de cette loi, le GIRÉ exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). Les objectifs du GIRÉ, tels qu'ils sont décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité* et modifiés par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et remplir les fonctions attribués au GIRÉ en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, des règles du marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords donnant au GIRÉ le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités du GIRÉ avec les leurs;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre et fournir ces renseignements au public et à l'Office de l'électricité de l'Ontario;
- faire fonctionner les marchés administrés par le GIRÉ de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*.

Les modifications des objectifs du GIRÉ en vertu du règlement intitulé « Ontario Regulation 452/06 » aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* ont effectuées le 24 août 2006. Le règlement est entré en vigueur le 22 septembre 2006. Les autres objectifs sont les suivants :

- planifier, gérer et mettre en place le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- superviser, administrer et livrer le programme d'installation de compteurs intelligents ou tout élément du programme;
- établir et appliquer des normes et des critères relativement à la fiabilité des réseaux de transport.

Le GIRÉ est tenu de soumettre annuellement à la CEO pour fins d'examen ses prévisions en matière de dépenses et de besoins en produits et les droits qu'il se propose d'exiger pour l'exercice à venir. La présentation ne peut être faite qu'avec l'assentiment du ministre de l'Énergie (le « ministre »).

Le 14 février 2006, la CEO approuvait la demande du GIRÉ concernant ses prévisions budgétaires et les droits envisagés pour l'exercice 2006.

Le 17 octobre 2006, le GIRÉ a obtenu la permission du ministre de soumettre à la CEO ses prévisions budgétaires et les droits qu'il se propose d'exiger en 2007. Le 30 octobre 2006, le GIRÉ a présenté sa demande à la CEO, qui a approuvé le tarif de consommation proposé de 0,815 \$ le mégawattheure sur une base provisoire, à compter du 1^{er} janvier 2007, en attendant la conclusion de l'examen de la demande

du GIRÉ relativement aux dépenses et aux besoins en produits et aux droits qu'il se propose d'exiger pour 2007.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Les produits liés aux réseaux sont fondés sur des tarifs approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par le GIRÉ, y compris les exportations. Les produits liés aux réseaux sont constatés au moment même où l'électricité est retirée du réseau. Les remises sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le compte de report réglementaire autorisé, compte non tenu des remises, excède la limite réglementaire autorisée.

Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par le GIRÉ.

Les autres produits représentent les montants revenant au GIRÉ relativement aux services qu'il fournit et au recouvrement des charges engagées au titre de la prestation de ces services, aux intérêts sur les fonds portés aux comptes de règlement du marché, ainsi que les amendes et pénalités portées au compte d'ajustement du marché. Ces produits sont constatés au moment où ils sont gagnés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme dont l'échéance au moment de l'acquisition est de moins de 90 jours.

d) Placements à court terme

Les placements à court terme en titres du marché monétaire dont l'échéance initiale est d'au moins 90 jours sont classés à titre de placements à court terme et évalués au coût non amorti. Les primes et escomptes sont portés aux résultats selon la méthode du rendement constant sur la durée à courir jusqu'à l'échéance.

e) Travaux en cours

Les travaux en cours ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels et ils comprennent les sommes payées aux fournisseurs, les coûts liés à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, une partie applicable des frais généraux ainsi qu'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le projet. Les frais liés aux travaux en cours sont virés au compte des immobilisations en service lorsque le bien est jugé prêt à être mis en service.

f) Immobilisations corporelles en service

Les immobilisations corporelles sont capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et du soutien externe ainsi que les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

g) Amortissement

Le coût en capital des immobilisations corporelles en service est amorti selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation prévue des actifs, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été acquis, s'établit comme suit :

Catégorie	Durée d'utilisation moyenne prévue
Installations	40 ans
Systèmes du marché et applications	4 à 8 ans
Infrastructures et autres actifs	4 à 8 ans

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations corporelles et les pertes découlant des mises hors service anticipées sont portés aux résultats. Les frais d'enlèvement sont portés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations corporelles et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement font l'objet de révisions périodiques. L'incidence de la variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations corporelles est amortie sur une base prospective. La dernière révision a eu lieu au cours de l'exercice 2006.

h) Placements à long terme

Les placements de portefeuille sont inscrits au coût, déduction faite de la provision pour pertes durables.

i) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite du GIRÉ comprennent des prestations de retraite, une assurance vie, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

Le GIRÉ comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction quant au rendement prévu de l'actif des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts

prévus des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif est fonction des taux du marché à la date d'évaluation du 30 septembre.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les hypothèses à long terme les plus probables de la direction, formulées d'après la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est établie au moyen de la valeur axée sur la valeur marchande pour les actions (l'actif du fonds est calculé d'après la valeur lissée de l'actif sur cinq ans) et de la valeur marchande pour les titres à revenu fixe à la date d'évaluation du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite se composent du coût des services rendus au cours de l'exercice, des intérêts débiteurs sur le passif, du rendement prévu des actifs des régimes et de l'amortissement des modifications apportées aux régimes, calculé selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent, le cas échéant, du gain ou de la perte net actuariel non amorti cumulatif sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations projetées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est également amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite est de 11 ans (11 ans en 2005).

j) Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers figurant au bilan, lesquels se composent des actifs à court terme et des passifs à court terme, avoisine leur juste valeur. La juste valeur des placements à long terme est présentée à la note 4. La juste valeur de la dette à long terme n'est pas facilement disponible.

k) Instruments financiers dérivés

Le GIRÉ conclut des contrats de change à terme aux fins de gestion des risques. Les contrats de change à terme consistent en des obligations d'acheter des devises à une date ultérieure prédéterminée et à un cours stipulé d'avance. Le GIRÉ conclut ce type de contrats seulement dans le cas d'opérations connues ou prévues qui nécessiteront un règlement en devises et il n'utilise aucun autre instrument financier dérivé.

Le GIRÉ est exposé aux variations de la valeur de ce type de contrats qui peuvent survenir avant le règlement en raison des fluctuations des cours du change sous-jacents. Les responsables de la gestion de la trésorerie gèrent ce risque.

Lorsque les contrats de change à terme répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la variation de leur valeur découlant des fluctuations des cours du change n'est pas inscrite dans les états financiers. Lorsque ces contrats ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, ils sont inscrits à leur juste valeur à la date du bilan et la variation de leur valeur est inscrite à l'état des résultats.

l) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises inscrits à la date du bilan sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

m) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2006			31 décembre 2005
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette* \$
Immobilisations corporelles en service				
Installations	49 540	9 342	40 198	40 818
Systèmes du marché et applications	218 884	159 581	59 303	78 396
Infrastructure et autres actifs	83 773	70 223	13 550	8 672
	352 197	239 146	113 051	127 886
Travaux en cours	4 787	-	4 787	4 027
	356 984	239 146	117 838	131 913

* Certains chiffres correspondants ont été reclassés selon la présentation adoptée pour l'exercice 2006.

En 2006, les ajustements apportés aux estimations formulées par la direction sur la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations ont entraîné une diminution 4 933 698 \$ de l'amortissement. En 2005, aucun ajustement n'a été apporté aux estimations de la durée résiduelle d'utilisation des immobilisations formulées par la direction.

Les intérêts capitalisés en 2006 au titre des travaux en cours se sont établis à 24 757 \$ (aucun intérêt capitalisé en 2005).

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme constituent un portefeuille équilibré de fonds en gestion commune. Au 31 décembre 2006, la valeur marchande de ces placements s'établissait à 14 450 453 \$ (11 365 515 \$ en 2005).

5. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
	\$	\$
Immobilisations corporelles	3 786	3 270
Exploitation	17 287	16 624
	21 073	19 894

6. SURPLUS ACCUMULÉ ET REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2006, le GIRÉ a comptabilisé des remises liées aux réseaux totalisant 12 699 435 \$ accordées aux intervenants du marché. Cette somme représente la tranche des montants qui avaient été cumulés dans le compte de report réglementaire autorisé du GIRÉ en excédent de 5,0 M\$ (13 560 242 \$ en 2005). Aux 31 décembre, les éléments du surplus accumulé du GIRÉ s'établissaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
	\$	\$
Compte de report réglementaire autorisé	5 000	5 000
Pénalités et amendes cumulées imposées au marché	2 961	2 500
	7 961	7 500

7. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars canadiens)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
	\$	\$
Effets à payer à :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)	78 200	78 200
Province d'Ontario	-	50 000
Dettes à long terme	78 200	128 200
Dettes à court terme (facilité de crédit)	15 000	-
	93 200	128 200

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à long terme à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable intégralement le 1^{er} mai 2009. L'intérêt couru est calculé quotidiennement et est payable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Effet à payer à la province d'Ontario

Le 31 mars 2006, le GIRÉ a remboursé le solde du capital de 50,0 M\$ à la province d'Ontario.

Facilité de crédit

Le GIRÉ a conclu avec une banque à charte canadienne une convention de facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours, aux termes de laquelle la banque prêtera au GIRÉ un montant maximal de 60,0 M\$. Ce montant a été révisé le 30 mars 2006 et était initialement de 10,0 M\$. Au 31 décembre 2006, un montant de 15,0 M\$ avait été tiré de cette facilité de crédit au moyen de l'émission d'acceptations bancaires portant intérêt au taux de 4,65 %. Les avances aux termes de cette facilité sont consenties en dollars canadiens sous forme d'un prêt portant intérêt au taux préférentiel ou par l'émission d'acceptations bancaires portant intérêt aux taux du marché, majorés d'une commission d'attente annuelle de 30 points de base. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 10 points de base.

8. RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

Le GIRÉ offre à ses employés actuels et à ses employés à la retraite des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

Le régime de retraite du GIRÉ est un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus d'offrir du régime de retraite agréé par capitalisation, le GIRÉ verse certaines prestations de retraite déterminées en vertu d'un régime par capitalisation partielle non agréé indexé.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie collective, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées par capitalisation partielle non agréés.

Sommaire des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars canadiens)

	Prestations de retraite 2006 \$	Prestations de retraite 2005 \$	Autres avantages 2006 \$	Autres avantages 2005 \$
Obligations au titre des prestations constituées	388 585	363 776	59 714	55 342
Juste valeur des actifs des régimes	296 144	282 313	-	-
Situation de capitalisation	(92 441)	(81 463)	(59 714)	(55 342)
Cotisations de l'employeur après la date d'évaluation	2 055	23	357	305
Coût non amorti des services passés	4 417	5 115	428	549
Perte actuarielle nette non amortie	98 440	98 181	22 158	22 759
Coût des prestations payées d'avance (constituées) constaté au bilan	12 471	21 856	(36 771)	(31 729)

Le coût des prestations payées d'avance est présenté déduction faite de la provision pour moins-value. Aucune provision pour moins-value n'a été inscrite en 2006 ni en 2005.

Actifs du régime de retraite agréé

À la date d'évaluation du 30 septembre, les actifs du régime de retraite agréé ont été répartis selon leur valeur marchande dans les catégories suivantes :

	2006	2005
Titres de participation	59,0 %	59,1 %
Titres de créance	40,8 %	38,5 %
Équivalents de trésorerie	0,2 %	2,4 %
	100,0 %	100,0 %

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des obligations au titre des prestations

	Prestations de retraite 2006	Prestations de retraite 2005	Autres avantages 2006	Autres avantages 2005
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,0 %	5,1 %	5,0 %	5,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %

Le taux de croissance hypothétique des frais d'hospitalisation et du coût des médicaments est initialement de 9,0 %. Ce taux devrait commencer à diminuer graduellement à compter du 1^{er} octobre 2007 pour se chiffrer à 5,0 % en 2014 et rester à ce niveau par la suite. Les frais des soins dentaires devraient initialement augmenter de 6,0 % par année et commencer à diminuer à compter du 1^{er} octobre 2007 pour se chiffrer à 4,5 % en 2009 et rester à ce niveau par la suite.

Sommaire du coût des prestations et des cotisations au régime

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2006 \$	Prestations de retraite 2005 \$	Autres avantages 2006 \$	Autres avantages 2005 \$
Coût des prestations	17 746	8 406	6 426	4 470
Cotisations de l'employeur	6 329	8 149	1 331	1 290
Cotisations des participants au régime	2 014	1 962	-	-
Prestations versées	11 450	9 598	1 331	1 290

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de capitalisation a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2005 et la prochaine évaluation devra être effectuée en date du 1^{er} janvier 2008.

Sommaire des principales hypothèses utilisées dans le calcul des coûts des prestations

	Prestations de retraite 2006	Prestations de retraite 2005	Autres avantages 2006	Autres avantages 2005
Taux d'actualisation au début de l'exercice	5,1 %	6,25 %	5,1 %	6,25 %
Rendement prévu des actifs des régimes	7,0 %	7,0 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'indexation des prestations de retraite	2,5 %	2,5 %	-	-

9. TRANSFERT À L'ONTARIO POWER AUTHORITY

Le 18 février 2005, le gouvernement de l'Ontario a émis le Règlement de l'Ontario 47/05 visant le transfert d'un montant de 15,0 M\$ du surplus accumulé du GIRÉ à l'Office de l'électricité de l'Ontario. Par conséquent, en 2005, le GIRÉ a transféré 15,0 M\$ à l'Office de l'électricité de l'Ontario.

10. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le GIRÉ est engagée dans un seul secteur d'activité, l'exploitation du marché de gros du réseau ontarien de l'électricité.

11. ENGAGEMENTS

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les obligations du GIRÉ en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	\$
2007	2 144
2008	2 519
2009	1 881
2010	1 624
2011	1 237

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

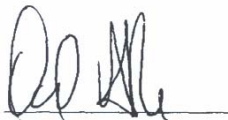
Les états financiers ci-joint de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des informations présentées dans les états financiers.

La préparation des états financiers implique nécessairement l'emploi d'évaluations fondées sur le meilleur jugement possible de la direction, particulièrement quand les transactions qui affectent l'exercice financier en cours n'ont pu être finalisées avec certitude en date d'une période future. Ces rapports financiers ont été préparés dans les limites raisonnables, à tous les égards importants, selon l'information disponible jusqu'au 16 mai 2007 inclusivement.

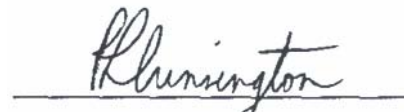
Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et les immobilisations protégées, et qu'il y a une bonne tenue de dossiers.

Les états financiers ont été vérifiés par RLB LLP, des vérificateurs externes indépendants nommés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario pour le compte de l'IRAO. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur énonce la portée de leur examen et de leur opinion.

Au nom de la direction,



David Antle
Directeur de recherche



Rob Cunningham, C.A.
Contrôleur



Chartered Accountants
and Business Advisors

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario,

Nous avons vérifié l'état de la situation financière et l'état des résultats de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'IRAO. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de recherche agricole de l'Ontario au 31 mars 2007 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

RLB LLP

Guelph, Ontario
Le 16 mai 2007

Comptables agréés
Experts comptables autorisés

RAPPORT 1

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

A C T I F S		
	2007 (annexe 1)	2006
Encaisse	\$ 794 104	\$ 93 669
Placements temporaires	9 663 880	10 880 681
Comptes débiteurs	529 097	430 459
Immobilisations (note 3)	<u>60 857 867</u>	<u>9 793</u>
	<u>\$ 71 844 948</u>	<u>\$ 11 414 602</u>
P A S S I F S		
Comptes fournisseurs et comptes de régularisation	\$ 1 034 453	\$ 535 887
Retenues	188 269	92 410
Dépenses non engagées	4 880 084	2 495 239
Apports de capital différés (note 4)	<u>46 768 994</u>	<u>0</u>
	<u>52 871 800</u>	<u>3 123 536</u>
A C T I F S N E T S		
Solde des fonds	<u>18 973 148</u>	<u>8 291 066</u>
	<u>\$ 71 844 948</u>	<u>\$ 11 414 602</u>

RAPPORT 2

INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET FLUCTUATION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007 (annexe 2)	2006
REVENUS		
Subventions - provinciales (note 7)	560 953 \$	1 975 143 \$
Subventions - provinciales – dép. en capital secondaire (note 7)	4 000 000	0
Subventions fédérales	284 851	204 800
Subventions - autres	104 375	100 000
Redevances	923 658	900 684
Revenus de placements	468 650	293 650
Baux – secteur privé	540 432	0
Amortissement des apports de capital différés	<u>148 133</u>	<u>0</u>
	<u>7 031 052</u>	<u>3 474 277</u>
DÉPENSES		
Projet/programme de recherche - provincial	2 036 513	1 793 870
Projet/programme de recherche - fédéral	615 752	155 578
Autres dépenses	623 619	640 522
Baux – secteur privé	540 432	0
Paieement en remplacement d'impôts	58 050	0
Dépenses en capital secondaire	4 008 589	0
Amortissements des immobilisations	148 133	0
Réduction des placements	<u>12 117</u>	<u>75 924</u>
	<u>8 043 205</u>	<u>2 665 894</u>
MONTANT NET (DÉPENSES MOINS REVENUS) REVENUS MOINS DÉPENSES pour l'exercice	(1 012 153)	808 383
SOLDES DES FONDS, DÉBUT D'EXERCICE	8 291 066	7 255 339
MONTANTS NETS TRANSFÉRÉS (AUX) DES DÉPENSES NON ENGAGÉES	(2 384 845)	227 344
BIENS APPORTÉS (note 5)	<u>14 079 080</u>	<u>0</u>
SOLDES DES FONDS, fin d'exercice	<u>18 973 148 \$</u>	<u>8 291 066 \$</u>

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) est une personne morale sans but lucratif qui relève directement du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Créé en vertu de l'Agricultural Research Institute of Ontario Act (1962) (aujourd'hui la Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario), l'IRAO est chargé de coordonner et d'orienter les programmes de recherche agricole de l'Ontario. Ces programmes couvrent un large éventail de produits et de disciplines pour l'ensemble du secteur agroalimentaire. De plus, l'IRAO gère les fonds de recherche du Programme de nouvelle gestion de la végétation pour le compte du ministère des Richesses naturelles, lequel fournit tous les fonds.

Le financement des programmes gérés par l'IRAO provient de trois sources. Le gouvernement de l'Ontario est la principale source de financement par l'entremise du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. Le gouvernement de l'Ontario fournit aussi le financement pour les programmes de recherche concurrentielle. La deuxième source de financement est le gouvernement fédéral, principalement par le biais d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAAC). En vertu de la Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario, l'IRAO peut accepter des subventions et des dons à des fins de recherche. Les autres sources de financement proviennent généralement du secteur commercial (comme les entreprises agricoles, les commissions de commercialisation et les associations de producteurs) et peuvent être affectées ou non à des projets précis. De plus, sous réserve de l'approbation du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, l'IRAO peut détenir des brevets et toucher des redevances découlant de projets de recherche.

Toutes les sommes reçues sont détenues en fiducie par le directeur de la recherche et attribuées conformément aux modalités des fonds.

Les fonds de recherche sont gérés par le secrétariat de l'IRAO dans le cadre des programmes suivants :

- Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)
- Carburants de remplacement renouvelables (CRR)
- Programme de nouvelle gestion de la végétation (PNGV)
- Programme de nouvelles orientations de recherche
- Programme de recherche sur l'innocuité des aliments
- Fonds d'innovation en sciences de la vie et agroalimentaire (FISA)
- Programme conjoint de recherche en gestion des éléments nutritifs (PCRGEN)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) PLACEMENTS

Tous les placements sont inscrits à la date de transaction selon le moindre des montants suivants : le coût et intérêts courus ou la juste valeur marchande.

(b) DÉPENSES NON ENGAGÉES

Les dépenses non engagées correspondent à la différence entre le budget total approuvé pour les projets de recherche concurrentielle et les charges engagées jusqu'à maintenant.

(c) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont amorties selon la méthode et le taux annuel suivant :

Bâtiments

- 40 ans – méthode d'allocation uniforme

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(d) APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés sont amortis au même taux que les bâtiments connexes.

(e) IMPÔT SUR LE REVENU

L'IRAO n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

(f) RESTRICTIONS CONCERNANT L'AFFECTATION DES FONDS

L'objet, le financement, les modalités et la durée de chaque fonds de recherche en fiducie sont précisés dans le décret pertinent, le protocole d'entente pertinent ou la correspondance ministérielle pertinente.

(g) INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur marchande des actifs et passifs

La valeur comptable des instruments financiers de l'organisation, y compris les espèces, les débiteurs, les charges payées d'avance, les créditeurs, les dépenses non engagés et les retenues, est une approximation de leur juste valeur en raison de leurs brèves échéances.

(h) L'UTILISATION DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses relativement aux montants déclarés des éléments d'actif et de passif et qu'elle révèle des renseignements sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date où les états financiers sont préparés et sur les montants déclarés des recettes et charges attribuables à l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(i) MÉTHODE DU REPORT

L'Institut de recherche agricole de l'Ontario utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports qui ne sont pas assujettis à des restrictions sont comptabilisés à titre de revenu du fonds concerné au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007**

3. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement accumulé	Net 2007	Net 2006
Fonds de terre:				
Chemin de fer				
Cambridge	9 793 \$	0 \$	9 793 \$	9 793 \$
Collèges	3 099 400	0	3 099 400	0
Stations de recherche	<u>10 979 680</u>	<u>0</u>	<u>10 979 680</u>	<u>0</u>
	<u>14 088 873</u>	<u>0</u>	<u>14 088 873</u>	<u>9 793</u>
Bâtiments:				
Collèges	27 423 615	72 668	27 350 947	0
Stations de recherche	<u>19 493 512</u>	<u>75 465</u>	<u>19 418 047</u>	<u>0</u>
	<u>46 917 127</u>	<u>148 133</u>	<u>46 768 994</u>	<u>0</u>
	<u>61 006 000 \$</u>	<u>148 133 \$</u>	<u>60 857 867 \$</u>	<u>9 793 \$</u>

En date du 6 mars 2007, les titres en biens capitaux (fonds de terre et bâtiments) avec une valeur comptable d'environ 60,9 millions de dollars ont été transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO. La valeur comptable est employée comme valeur de transfert puisque le transfert a lieu entre des parties liées. Il s'agit d'une transaction de nature non monétaire et sans substance commerciale. Étant une agence du gouvernement de l'Ontario, l'IRAO rapportera ces biens capitaux (et autres éléments d'actifs et de passifs) sur une base annuelle dans la consolidation avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

4. APPORTS DE CAPITAL DIFFÉRÉS

Les apports de capital différés représentent la valeur comptable nette des bâtiments transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO.

5. APPORTS DE BIENS

Les apports de biens représentent le coût des fonds de terre transférés du gouvernement de l'Ontario à l'IRAO.

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007**

6. FOND DE RECHERCHE DE L'IRAO

	Fonds désignés	Redevances des semences	Redevances technologiques	Capitaux non affectés	Total 2007	Total 2006
Revenus de subventions	4 375 \$	0 \$	0 \$	262 048 \$	266 423 \$	91 350 \$
Redevances	0	590 450	333 208	0	923 658	900 684
Revenus de placements	<u>4 942</u>	<u>28 675</u>	<u>24 841</u>	<u>3 415</u>	<u>61 873</u>	<u>59 943</u>
	9 317	619 125	358 049	265 463	1 251 954	1 051 977
Dépenses	26 312	267 575	67 955	287 875	649 717	521 686
Réduction des placements	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>12 117</u>	<u>12 117</u>	<u>75 924</u>
Surplus (perte) net de l'exercice	(16 995)	351 550	290 094	(34 529)	590 120	454 367
Solde du fonds, début de l'exercice	89 989	813 722	800 572	94 993	1 799 276	1 340 202
Transfert au FISA	0	(375 000)	(375 000)	0	(750 000)	0
Transfert des dépenses non engagées	<u>662</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>662</u>	<u>4 707</u>
Solde du fonds, fin de l'exercice	<u>73 656 \$</u>	<u>790 272 \$</u>	<u>715 666 \$</u>	<u>60 464 \$</u>	<u>1 640 058 \$</u>	<u>1 799 276 \$</u>

7. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

	2007	2006
Les subventions suivantes proviennent du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (MAAARO):		
Dépenses en capital secondaire	4 000 000 \$	0 \$
Programme de nouvelles orientations de recherche	0	1 350 000
Programme de recherche sur l'innocuité des aliments	0	500 000
Programme conjoint de recherche en gestion des éléments nutritifs	240 855	0
Paielements versés en remplacements	<u>58 050</u>	<u>0</u>
	4 298 905	1 850 000
La subvention suivante a été accordée par le ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI):		
Fonds pour la recherche en Ontario – coûts indirects (FROCI)	<u>262 048</u>	<u>125 143</u>
	<u>4 560 953 \$</u>	<u>1 975 143 \$</u>

**INSTITUT DE RECHERCHE AGRICOLE DE L'ONTARIO
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007**

8. MOUVEMENT DE TRÉSORERIE

Aucun rapport du mouvement de la trésorerie n'a été présenté puisqu'il n'aurait apporté aucune information supplémentaire.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDEENT

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation utilisée pour l'exercice en cours.



100 Queen's Park
Toronto, Ontario
Canada M5S 2C6
416.586.8000
www.rom.on.ca

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2007 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 3 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 25 mai 2007.

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par Ernst & Young LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'W.T. Graesser', written over a horizontal line.

W.T. Graesser,
Directeur général, Finances

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Meg Beckel', written over a horizontal line.

Meg Beckel,
Administratrice en chef des opérations

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du
Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du **Musée royal de l'Ontario** au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l.

Toronto, Canada
le 11 juillet 2007

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Musée royal de l'Ontario

Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario

BILAN

Aux 31 mars

	2007	2006
	\$	\$
	[en milliers de dollars]	
ACTIF [note 14]		
Actif à court terme		
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 12]	1 089	855
Autres débiteurs	4 298	2 025
Stocks	115	94
Frais d'exposition reportés et autres actifs	1 930	999
Total de l'actif à court terme	7 432	3 973
Charge de retraite comptabilisée d'avance [note 13]	4 233	2 043
Immobilisations, montant net [note 4]	241 741	194 521
Autres actifs	1 114	1 387
	254 520	201 924
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Dette bancaire [note 14a]]	4 690	2 208
Créditeurs et charges à payer	27 784	26 318
Apports reportés [note 6]	3 091	2 875
Total du passif à court terme	35 565	31 401
Dette à long terme [note 14[b]]	58 736	40 745
Apports de capital reportés [note 7]	165 791	130 479
Charges à payer autres que les prestations de retraite [note 13]	2 937	2 502
Total du passif	263 029	205 127
Déficit net [note 8]	(8 509)	(3 203)
	254 520	201 924

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT NET

	Exercice terminé le 31 mars 2007 \$ [en milliers de dollars]	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$
PRODUITS		
Subventions [note 9]	24 599	18 658
Droits d'entrée	3 117	2 223
Programmes du Musée	1 765	1 241
Services complémentaires	5 319	2 077
Revenus de placements	87	39
Dons en nature [note 5]	978	1 184
Amortissement des apports de capital reportés [note 7]	3 421	2 456
Divers	1 844	812
	41 130	28 690
CHARGES [note 10]		
Conservation et gestion des collections	10 812	7 838
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	8 571	5 689
Services complémentaires	4 671	1 858
Frais d'administration	2 940	2 879
Programmes éducatifs et grand public	2 621	1 763
Bibliothèque et services d'information	2 673	1 794
Aménagement des expositions et galeries	2 024	1 412
Commercialisation et relations publiques	2 285	1 590
Expositions temporaires	2 607	1 619
Artefacts et spécimens [note 5]		
Dons en nature	978	1 184
Acquisitions	2 328	1 556
Amortissement des immobilisations	3 685	2 552
Divers	241	111
	46 436	31 845
Insuffisance des produits par rapport aux charges de la période	(5 306)	(3 155)
Déficit net au début de la période	(3 203)	(48)
Déficit net à la fin de la période [note 8]	(8 509)	(3 203)

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 mars 2007 \$ [en milliers de dollars]	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges de la période	(5 306)	(3 155)
Ajouter (soustraire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	3 685	2 552
Amortissement des apports de capital reportés	(3 421)	(2 456)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre d'autres produits	(622)	(111)
	(5 664)	(3 170)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(234)	(993)
Autres débiteurs	(967)	(114)
Stocks	(21)	26
Frais d'exposition reportés et autres actifs	(931)	31
Créditeurs et charges à payer	2 542	1 144
Apports reportés	216	(3 160)
Variation nette de la charge de retraite comptabilisée d'avance	(2 190)	(341)
Variation nette des charges à payer autres que les prestations de retraite	435	341
Flux de trésorerie de fonctionnement	(6 814)	(6 236)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des augmentations des autres débiteurs, des créditeurs et des charges à payer liés aux immobilisations en cours	(53 287)	(42 610)
Avances sur la dette à long terme	17 991	13 201
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	2 482	(209)
Diminution (augmentation) des autres actifs	273	(146)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	39 355	36 000
Flux de trésorerie d'investissement et de financement	6 814	6 236
Variation nette de la trésorerie au cours de la période	—	—
Trésorerie au début de la période	—	—
Trésorerie à la fin de la période	—	—

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2007

1. GÉNÉRALITÉS

Le Musée royal de l'Ontario [le «Musée»] est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada [la «Loi»] et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

La date de fin d'exercice du Musée est passée du 30 juin au 31 mars depuis le 31 mars 2006. Par conséquent, les états financiers comparatifs de 2006 présentent les résultats du Musée pour une période de neuf mois et les états financiers de 2007 présentent les résultats pour un an.

2. PROJET RENAISSANCE DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Le conseil d'administration a approuvé la Phase I du Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario. Le projet sera réalisé en deux phases, et les coûts estimatifs globaux s'élèvent à 246 000 000 \$, avant les frais de financement et de collecte de fonds. La Phase I, totalisant des frais de 224 800 000 \$, devrait être pratiquement terminée en juin 2007. La Phase II coûtera 21 200 000 \$ de plus et devrait se terminer dès l'obtention de fonds additionnels. Le projet total comprend la restauration des édifices originaux de même que la construction de nouvelles salles d'une superficie de 40 000 pieds carrés. Le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario modifiera de façon permanente le fondement économique du Musée et devrait permettre d'aller chercher des revenus annuels supplémentaires afin de soutenir l'excellence dans son ensemble.

Le financement pour ce projet provient des secteurs public et privé. Au 31 mars 2007, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à fournir 72 000 000 \$ pour ce projet, et le secteur privé, 123 000 000 \$. Des subventions gouvernementales additionnelles, le projet de développement du 90 Queen's Park et une campagne de financement menée actuellement par la Fondation du Musée royal de l'Ontario [la «Fondation»] devraient permettre de financer le solde [note 12]. Au 31 mars 2007, le Musée a investi 213 708 000 \$ [164 241 000 \$ en 2006] dans ce projet, montant qui est inclus dans les immobilisations au bilan [note 4].

Au 31 mars 2007, le Musée avait conclu des contrats d'une valeur totale impayée d'environ 20 765 000 \$ [33 400 000 \$ en 2006] pour les nouvelles immobilisations.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2007

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de «investi en immobilisations». Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Les produits découlant des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens livrés.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie déterminés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques de variations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif au bilan ou une obligation contractuelle future.

Les couvertures sont documentées au moment de la mise en place, détaillant l'objectif de gestion du risque en cause et la stratégie liée à l'opération de couverture. Les instruments dérivés doivent être très efficaces pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie attribuables au risque couvert au moment de la mise en place et pendant la durée de la couverture afin de remplir les conditions d'application de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui peuvent être constatés selon la comptabilité de couverture ne figurent pas dans les états financiers. Lorsque les instruments dérivés ne sont pas considérés comme des

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2007

couvertures très efficaces, qu'ils ont pris fin ou qu'ils ont cessé d'être efficaces avant leur date d'échéance, tout gain ou toute perte durant la période est enregistré(e) dans l'état des résultats et de l'évolution du déficit net.

Stocks

Les stocks, qui se composent principalement de fournitures, sont comptabilisés au moindre des montants suivants : coût moyen ou valeur de réalisation nette.

Frais d'exposition reportés

Les frais d'exposition sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public et ils sont alors passés en charges au cours de la période des expositions auxquelles ils se rapportent.

Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite acquis par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt actuels sur les obligations à long terme.

L'actif (l'obligation) transitoire, la répercussion de toute modification aux dispositions des régimes, et l'excédent du gain actuariel net cumulatif ou de la perte actuarielle nette cumulative sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Mise en valeur des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2007

Les immobilisations en cours comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario, y compris l'intérêt capitalisé. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Artefacts et spécimens

La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charges.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers et sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

4. IMMOBILISATIONS

a] Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$	\$	\$
	[en milliers de dollars]			
Terrains	931	—	931	—
Bâtiments	54 912	40 092	54 912	39 052
Galleries	38 228	32 489	37 771	31 210
Mise en valeur des bâtiments	17 359	11 549	17 028	11 021
Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario [note 2]				
Immobilisations en cours	202 386	—	153 769	—
Galleries	11 322	1 092	10 472	524
Mobilier et matériel	3 570	1 745	3 032	1 587
	328 708	86 967	277 915	83 394
Moins l'amortissement cumulé	86 967		83 394	
Valeur comptable nette	241 741		194 521	

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, des intérêts de 2 663 000 \$ [1 234 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006] ont été capitalisés pour le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario.

b] La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est attribuable à ce qui suit

	Exercice terminé le 31 mars 2007 \$	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de la période	194 521	147 153
Acquisitions d'immobilisations financées par des apports de capital affectés	34 140	28 920
Acquisitions d'immobilisations financées par la dette bancaire, la dette à long terme ou les créanciers et charges à payer	16 115	20 302
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	650	698
Amortissement des immobilisations	(3 685)	(2 552)
Solde à la fin de la période	241 741	194 521

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

5. ARTEFACTS ET SPÉCIMENS

Au 31 mars 2007, la collection comptait environ 6 000 000 d'artefacts et de spécimens. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, le Musée a ajouté environ 2 000 objets à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artefacts.

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation [note 12] ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du prochain exercice.

7. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution du déficit net. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars 2007 \$ [en milliers de dollars]	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$
Solde au début de la période	130 479	97 046
Amortissement des apports de capital reportés	(3 421)	(2 456)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre d'autres produits	(622)	(111)
Apports affectés reçus relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice précédent	367	4 172
Autres apports affectés reçus pour les acquisitions d'immobilisations [note 12]	38 988	31 828
Solde à la fin de la période	165 791	130 479

Au 31 mars 2007, des apports de capital reportés de 7 900 000 \$ [3 674 000 \$ en 2006] avaient été reçus, mais non dépensés.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

8. DÉFICIT NET

Les variations des composantes du déficit net s'établissent comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars 2007			Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006	
	Déficit de fonctionnement	Affecté par le Conseil	Investi en immobilisations	Total	Total
	\$	\$		\$	\$
	[en milliers de dollars]				
Solde au début de la période	(6 667)	728	2 736	(3 203)	(48)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de la période	(5 548)	242	—	(5 306)	(3 155)
Variation nette – investi en immobilisations	(20)	—	20	—	—
Solde à la fin de la période	(12 235)	970	2 756	(8 509)	(3 203)

9. SUBVENTIONS

Les subventions se présentent comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars 2007	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006
	\$	\$
	[en milliers de dollars]	
Province d'Ontario		
Fonctionnement	18 518	13 851
Divers	617	522
Gouvernement du Canada	322	404
Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 12]	5 142	3 881
	24 599	18 658

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2007

10. CHARGES

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution du déficit net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	Exercice terminé le 31 mars 2007	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006
	\$	\$
	[en milliers de dollars]	
Salaires et charges sociales <i>[note 13]</i>	24 052	18 259
Biens et services acquis	17 721	9 850
Amortissement des immobilisations	3 685	2 552
Dons en nature	978	1 184
	46 436	31 845

11. BÉNÉVOLAT AU MUSÉE

Au cours d'un exercice, les bénévoles du Musée fournissent un apport d'environ 65 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée ainsi que des voyages locaux visant à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien. Le Musée estime que la valeur de ces services est supérieure à 2 000 000 \$ annuellement.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario, organisme de bénévolat indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2006, les bénévoles du Musée ont fait un apport de 60 000 \$ à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche au Musée. Un apport de 60 000 \$ devrait être approuvé en juin 2007 à cette même fin. L'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario a fait un apport de 150 000 \$ à la Fondation au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2006 pour l'achat d'artefacts et de spécimens. À cette même fin, la Fondation devrait recevoir un apport de 100 000 \$ en juin 2007.

12. FONDATION DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets en immobilisations.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2007

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation à la fin du plus récent exercice s'établissaient comme suit :

	30 juin 2006 \$
	[en milliers de dollars]
Fonds non affectés	167
Fonds affectés	
Disponibles actuellement	6 948
	7 115
Fonds de dotation	
Grevés d'affectations d'origine externe	8 947
Grevés d'affectations d'origine interne	12 192
	21 139
	28 254

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, la Fondation a octroyé 31 910 000 \$ [19 358 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006] au Musée. De cette somme, 3 574 000 \$ [1 757 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006] ont été constatés à titre de subventions [note 9], 25 818 000 \$ [15 728 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006] ont été comptabilisés comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario [note 7], 904 000 \$ [304 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006] ont été comptabilisés à titre d'autres apports de capital reportés [note 7] et 1 614 000 \$ [1 569 000 \$ pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006] ont été comptabilisés dans les apports reportés.

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

13. AVANTAGES SOCIAUX

Le Musée offre un régime de retraite agréé à prestations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les prestations de retraite sont fondées sur la durée du service des membres et le salaire moyen de fin de carrière pour les trois dernières années. Les prestations sont indexées dans la mesure où le taux annuel d'inflation dépasse 4 % pour tout exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les prestations pour soins médicaux et dentaires postérieures au départ à la retraite. Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces régimes.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

La charge découlant des régimes du Musée se présente comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars 2007 \$ [en milliers de dollars]	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$ [en milliers de dollars]
Régime de retraite à prestations déterminées	2 253	2 063
Autres avantages postérieurs à l'emploi	553	424
	2 806	2 487

Les actifs et les passifs des régimes sont mesurés à la date du bilan. Le bilan présente séparément les sommes constatées à l'égard du régime de retraite et des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les informations relatives à ces régimes du Musée aux 31 mars s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2007 \$	2006 \$	2007 \$	2006 \$
	[en milliers de dollars]			
Charges à payer	66 693	63 406	5 028	4 778
Valeur marchande des actifs des régimes	57 824	51 345	—	—
Déficit	(8 869)	(12 061)	(5 028)	(4 778)
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	(3 938)	(4 515)	1 707	1 892
Coûts non constatés des services passés	(2 950)	(3 350)	—	—
Perte actuarielle nette non constatée	19 990	21 969	384	384
Actifs (passifs) au bilan	4 233	2 043	(2 937)	(2 502)

L'actif au bilan relatif au régime de retraite à prestations déterminées comprend un déficit de 875 000 \$ [561 105 \$ en 2006] découlant du régime de prestations supplémentaires.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2007

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge pour les régimes du Musée aux 31 mars sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2007	2006	2007	2006
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,25	5,25	5,25	5,25
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,00	7,00	—	—
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,00	—	—
Taux de croissance des prestations de retraite	—	—	—	—

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les passifs de ses régimes aux 31 mars sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2007	2006	2007	2006
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,25	5,25	5,25	5,25
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	—	—
Taux de croissance des prestations de retraite	—	—	—	—

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2007, le taux de croissance moyen pondéré initial présumé du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires a été établi à 6,49 % en 2007 et le taux de croissance annuel ultime, à 4,50 % après 2016.

Les actifs du régime de retraite du Musée sont placés dans des fonds communs qui offrent la proportion suivante des actifs :

	2007	2006
	%	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	4
Obligations	32	34
Titres de participation canadiens	33	34
Titres de participation américains	16	15
Autres titres de participation étrangers	14	13
	100	100

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	<u>Prestations de retraite</u>		<u>Avantages autres que les prestations de retraite</u>	
	<u>Exercice terminé le 31 mars 2007 \$</u>	<u>Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$</u>	<u>Exercice terminé le 31 mars 2007 \$</u>	<u>Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$</u>
	[en milliers de dollars]			
Cotisations des employés	652	821	—	—
Cotisations de l'employeur	4 444	2 404	118	83
Prestations versées	2 829	2 120	118	83

La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite agréé aux fins de financement est en date du 1^{er} janvier 2006 et la prochaine évaluation est exigée en date du 1^{er} janvier 2007.

14. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le 16 octobre 2006, le Musée a signé un accord de crédit modifié qui a augmenté le maximum des emprunts à 100 350 000 \$, comme suit :

- a] Le Musée a une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 000 \$ [3 000 000 \$ en 2006] portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Au 31 mars 2007, un montant de 4 690 000 \$ [2 208 000 \$ en 2006] était impayé sur cette facilité.
- b] Le Musée a une facilité d'emprunt à terme remboursable par versements dégressifs renouvelable [l'«emprunt»] de 85 000 000 \$ pour l'aider à financer la Phase I du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario et de 8 000 000 \$ pour l'aider à financer la Phase II. L'intérêt est payable au taux des acceptations bancaires plus 100 points de base. Les remboursements du capital doivent commencer le 31 décembre 2007 ou au dernier jour du premier trimestre qui suit l'achèvement de la presque totalité de la Phase I, si cette date est antérieure. Les remboursements trimestriels minimums doivent être égaux au montant exigé pour rembourser entièrement le solde impayé au plus tard le 31 mars 2011. Les autres versements sont exigés dans certaines circonstances. En outre, l'accord de crédit contient des clauses restrictives auxquelles le Musée doit satisfaire. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, la banque a le droit d'exiger le remboursement du solde non réglé.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2007

Au 31 mars 2007, des acceptations bancaires de 58 736 000 \$ [40 745 000 \$ en 2006] étaient en cours relativement à cet emprunt, dont l'intérêt sur 20 300 000 \$ [20 300 000 \$ en 2006] a été fixé à 4,53 % au moyen d'un swap de taux d'intérêt [note 15 b)].

- c) Le Musée a une lettre de crédit de 2 000 000 \$ [5 000 000 \$ en 2006]. Au 31 mars 2007, aucune lettre de crédit n'était en cours [452 000 \$ en 2006].
- d) Le Musée a donné la presque totalité de ses actifs en garantie des facilités de crédit. La Fondation s'est engagée à transférer tous ses dons non grevés d'affectations au Musée dans certaines circonstances. En outre, le Musée a affecté au financement du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario tous les paiements provenant de la Fondation et du gouvernement de l'Ontario grevés d'affectations.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

- a) Le Musée est exposé à un risque de change à l'égard d'obligations contractuelles payables en devises et à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de sa dette à long terme. Le Musée conclut des instruments financiers dérivés pour gérer son risque.

Le Musée est exposé à des pertes de crédit advenant un manquement des autres parties au titre des instruments financiers, mais s'attend à ce que les autres parties respectent leurs obligations étant donné leur notation de crédit élevée.

- b) Le Musée a mis en place un contrat de swap de taux d'intérêt [le «contrat»] d'une valeur nominale de 20 000 000 \$, désigné comme une couverture d'une partie de l'emprunt, qui expirera le 2 mai 2008. En vertu du contrat, le Musée a convenu avec une autre partie d'échanger, à des intervalles précis et pour une période déterminée, son obligation à taux variable contre une obligation à taux fixe [4,53 %] calculée à la valeur nominale de l'emprunt. L'utilisation du swap permet effectivement au Musée de convertir une partie de l'obligation à taux variable de l'emprunt en une obligation à taux fixe et donc de gérer son risque de taux d'intérêt. Au 31 mars 2007, le contrat était admissible à titre d'opération de couverture efficace.

Au 31 mars 2007, la juste valeur du swap de taux d'intérêt représentait un gain de 186 000 \$ [gain de 308 000 \$ en 2006].

- c) Le Musée a conclu des contrats de change à terme [les «contrats à terme»] pour gérer le risque de change sur les obligations contractuelles libellées en Euros. En vertu des conditions des contrats à terme, le Musée recevra la livraison de la devise au taux prévu au contrat de 1,4820. L'utilisation des contrats à terme permet au Musée de fixer le taux de change et de réduire le risque de variation du taux. Les contrats à terme sont évalués à la valeur du marché.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2007

Au 31 mars 2007, la valeur nominale des contrats à terme totalisait 373 000 \$ [2 352 000 \$ en 2006] et la juste valeur s'élevait à 386 000 \$ [2 396 000 \$ en 2006], donnant lieu à un gain de 13 000 \$ [gain de 44 000 \$ en 2006] comptabilisé dans les résultats.

- d] La juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

16. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés précédemment afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2007.

Musée royal de l'Ontario

Annexe

ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONDS

	<u>Exercice terminé le 31 mars 2007</u>				<u>Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006</u>			
	Fonds de fonctionnement	Fonds affecté	Fonds des immobilisations	Total	Fonds de fonctionnement	Fonds affecté	Fonds des immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
[en milliers de dollars]								
PRODUITS								
Subventions	19 718	4 881	—	24 599	15 258	3 400	—	18 658
Droits d'entrée	3 117	—	—	3 117	2 223	—	—	2 223
Programmes du Musée	1 765	—	—	1 765	1 241	—	—	1 241
Services complémentaires	5 319	—	—	5 319	2 077	—	—	2 077
Revenus de placements	75	12	—	87	32	7	—	39
Dons en nature	—	978	—	978	—	1 184	—	1 184
Amortissement des apports de capital reportés	5	—	3 416	3 421	—	—	2 456	2 456
Divers	256	966	622	1 844	234	467	111	812
	30 255	6 837	4 038	41 130	21 065	5 058	2 567	28 690
CHARGES								
Conservation et gestion des collections	9 327	1 485	—	10 812	6 521	1 317	—	7 838
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	7 319	845	407	8 571	5 196	493	—	5 689
Services complémentaires	4 671	—	—	4 671	1 858	—	—	1 858
Frais d'administration	2 866	74	—	2 940	2 877	2	—	2 879
Programmes éducatifs et grand public	2 142	479	—	2 621	1 465	298	—	1 763
Bibliothèque et services d'information	2 293	380	—	2 673	1 538	256	—	1 794
Aménagement des expositions et galeries	2 024	—	—	2 024	1 412	—	—	1 412
Commercialisation et relations publiques	2 285	—	—	2 285	1 590	—	—	1 590
Expositions temporaires	2 607	—	—	2 607	1 619	—	—	1 619
Artefacts et spécimens								
Dons en nature	—	978	—	978	—	1 184	—	1 184
Acquisitions	—	2 328	—	2 328	—	1 556	—	1 556
Amortissement des immobilisations	269	—	3 416	3 685	96	—	2 456	2 552
Divers	—	26	215	241	—	—	111	111
	35 803	6 595	4 038	46 436	24 172	5 106	2 567	31 845
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de la période	(5 548)	242	—	(5 306)	(3 107)	(48)	—	(3 155)
Actif (déficit) net au début de la période	(4 862)	728	931	(3 203)	(1 755)	776	931	(48)
Actif (déficit) net à la fin de la période	(10 410)	970	931	(8 509)	(4 862)	728	931	(3 203)



100 Queen's Park 416.586.8000
Toronto, Ontario www.rom.on.ca
Canada M5S 2C6

MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints du Musée royal de l'Ontario pour l'exercice terminé au 31 mars 2006 sont la responsabilité de la direction, et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par le Musée royal de l'Ontario sont décrites au Sommaire des principales conventions comptables contenu à la note 3 des états financiers. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations influant sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude jusqu'aux prochains exercices. Les états financiers ont été préparés compte tenu de l'importance relative des postes et de l'information disponible au 14 août 2006 [excepté en ce qui concerne la note 14[d], où la date est le 16 octobre 2006].

La direction a maintenu un système de contrôles internes conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'actif était préservé et que l'on disposait de renseignements fiables en temps utile. Le système comprenait des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été examinés par Ernst & Young LLP, un cabinet de vérificateurs indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs indépendants est d'exprimer une opinion quant à savoir si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur qui suit décrit l'étendue de la vérification et contient cette opinion.

Au nom de la direction du Musée royal de l'Ontario,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W.T. Graesser', written over a horizontal line.

W.T. Graesser,
Directeur général, Finances

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Meg Beckel', written over a horizontal line.

Meg Beckel,
Administratrice en chef des opérations

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration du
Musée royal de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du **Musée royal de l'Ontario** au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie de la période de neuf mois terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période de neuf mois terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ersat & Young s.r.l.

Toronto, Canada,
Le 14 août 2006[le 16 octobre 2006 pour la note 14 d]

Comptables agréés

Musée royal de l'Ontario

Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario

BILAN

	Au 31 mars 2006 \$ [en milliers de dollars]	Au 30 juin 2005 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 12]	855	—
Autres débiteurs	2 025	1 911
Stocks	94	120
Frais d'exposition reportés et autres actifs	999	1 030
Total de l'actif à court terme	3 973	3 061
Charge de retraite comptabilisée d'avance [note 13]	2 217	1 702
Immobilisations, montant net [note 4]	194 521	147 153
Autres actifs	1 387	1 241
	202 098	153 157
PASSIF ET DÉFICIT NET		
Passif à court terme		
Dette bancaire [note 14]	2 208	2 417
Créditeurs et charges à payer	26 492	17 864
Montant à verser à la Fondation du Musée royal de l'Ontario [note 12]	—	138
Apports reportés [note 6]	2 875	6 035
Total du passif à court terme	31 575	26 454
Dette à long terme [note 14]	40 745	27 544
Apports de capital reportés [note 7]	130 479	97 046
Charges à payer autres que les prestations de retraite [note 13]	2 502	2 161
Total du passif	205 301	153 205
Déficit net [note 8]	(3 203)	(48)
	202 098	153 157

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT NET

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$ [en milliers de dollars]	Exercice terminé le 30 juin 2005 \$
PRODUITS		
Subventions [note 9]	18 658	25 268
Droits d'entrée	2 223	3 024
Programmes du Musée	1 241	1 898
Services complémentaires	2 077	4 442
Revenus de placements	39	82
Dons en nature [note 5]	1 184	790
Amortissement des apports de capital reportés	2 456	2 400
Divers	812	820
	28 690	38 724
CHARGES [note 10]		
Conservation et gestion des collections	7 838	9 703
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	5 689	6 751
Services complémentaires	1 858	3 605
Frais d'administration	2 879	2 690
Programmes éducatifs et grand public	1 763	2 545
Bibliothèque et services d'information	1 794	2 325
Aménagement des expositions et galeries	1 412	1 447
Commercialisation et relations publiques	1 590	1 266
Expositions temporaires	1 619	3 540
Artefacts et spécimens [note 5]		
Dons en nature	1 184	790
Acquisitions	1 556	1 626
Amortissement des immobilisations	2 552	2 684
Divers	111	16
	31 845	38 988
Insuffisance des produits par rapport aux charges de la période	(3 155)	(264)
Actif net (déficit) au début de la période	(48)	216
Déficit net à la fin de la période [note 8]	(3 203)	(48)

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$ [en milliers de dollars]	Exercice terminé le 30 juin 2005 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges de la période	(3 155)	(264)
Ajouter (soustraire) les éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 552	2 684
Amortissement des apports de capital reportés	(2 456)	(2 400)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre de produits	(111)	—
	(3 170)	20
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement liés aux activités de fonctionnement		
Montant à verser à / à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(993)	(1 220)
Autres débiteurs	(114)	77
Stocks	26	(12)
Frais d'expositions reportés et autres actifs	31	34
Créditeurs et charges à payer	1 318	(544)
Apports reportés	(3 160)	(160)
Variation nette de la charge de retraite comptabilisée d'avance	(515)	(758)
Variation nette des charges à payer autres que les prestations de retraite	341	487
Flux de trésorerie de fonctionnement	(6 236)	(2 076)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisitions d'immobilisations, déduction faite des augmentations des créditeurs et des charges à payer liés aux immobilisations en cours	(42 610)	(51 301)
Avances sur la dette à long terme	13 201	14 266
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	(209)	1 575
Vente de placements	—	222
Augmentation des autres actifs	(146)	(266)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	36 000	32 835
Flux de trésorerie d'investissement et de financement	6 236	(2 669)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	—	(4 745)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	—	4 745
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	—	—

Voir les notes ci-jointes.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2006

1. GÉNÉRALITÉS

Le Musée royal de l'Ontario [le «Musée»] est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'émerveillement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada [la «Loi»] et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

En novembre 2005, le conseil d'administration a approuvé un changement de la date de fin d'exercice du Musée, qui est passée du 30 juin au 31 mars à compter du 31 mars 2006. Ce changement a ensuite été accepté par le gouvernement de l'Ontario. Par conséquent, les présents états financiers présentent les résultats d'exploitation du Musée pour une période de transition de neuf mois terminée le 31 mars 2006.

2. PROJET RENAISSANCE DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

Le conseil d'administration a approuvé la Phase I d'un vaste projet de réaménagement du Musée [«Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario»]. Le projet sera réalisé en deux phases, et les coûts estimatifs globaux s'élèvent à 246 000 000 \$, avant les frais de financement et de collecte de fonds. La Phase I, totalisant des frais de 224 800 000 \$, devrait être pratiquement terminée en juin 2007. La Phase II coûtera 21 200 000 \$ de plus et devrait se terminer dès l'obtention de fonds additionnels. Le projet total comprend la restauration des édifices originaux de même que la construction de nouvelles salles d'une superficie de 40 000 pieds carrés. Le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario modifiera de façon permanente le fondement économique du Musée et devrait permettre d'aller chercher des revenus annuels supplémentaires afin de soutenir l'excellence dans son ensemble.

Le financement pour ce projet provient des secteurs public et privé. Au 31 mars 2006, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à fournir 72 000 000 \$ pour ce projet, et le secteur privé, 123 000 000 \$. Des subventions gouvernementales additionnelles, le projet de développement 90 Queen's Park et une campagne de financement menée actuellement par la Fondation du Musée royal de l'Ontario [la «Fondation»] devraient permettre de financer le solde. À ce jour, le Musée a investi 164 241 000 \$ [117 225 000 \$ au 30 juin 2005] dans ce projet, montant qui est inclus dans les immobilisations au bilan. [note 4]

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2006

Au 31 mars 2006, le Musée avait conclu des contrats d'une valeur totale impayée d'environ 33 400 000 \$ pour les nouvelles immobilisations.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de «investi en immobilisations». Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats qui permettent d'échanger des flux de trésorerie déterminés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques de variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques de variations des taux de change. Ces instruments servent à couvrir un passif au bilan ou une obligation contractuelle future.

Les couvertures sont documentées au moment de la mise en place, détaillant l'objectif de gestion du risque en cause et la stratégie liée à l'opération de couverture. Les instruments dérivés doivent être très efficaces pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie attribuables au risque couvert au moment de la mise en place et pendant la durée de la couverture afin de remplir les conditions d'application de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui peuvent être constatés selon la comptabilité de couverture ne figurent pas dans les états financiers. Lorsque les instruments dérivés ne sont pas considérés comme des

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2006

couvertures très efficaces, qu'ils ont pris fin ou qu'ils ont cessé d'être efficaces avant leur date d'échéance, tout gain ou toute perte durant la période est enregistré(e) dans l'état des résultats et l'évolution du déficit net.

Stocks

Les stocks, qui se composent principalement de fournitures, sont comptabilisés au moindre des montants suivants : coût moyen ou valeur de réalisation nette.

Frais d'expositions reportés

Les frais d'expositions sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public et ils sont alors passés en charges au cours de la période des expositions auxquelles ils se rapportent.

Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains et pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans. Les passifs des régimes d'avantages sociaux futurs sont actualisés au moyen des taux d'intérêt actuels sur les obligations à long terme.

L'actif (l'obligation) transitoire, la répercussion de toute modification aux dispositions des régimes, et l'excédent du gain ou de la perte actuariel net cumulatif sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2006

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Mise en valeur des bâtiments	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Les immobilisations en cours comprennent les frais directs de construction et les autres coûts liés au projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario, y compris l'intérêt capitalisé. Les frais d'intérêts sont capitalisés au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Artefacts et spécimens

La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charges.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers et sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

4. IMMOBILISATIONS

a] Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	31 mars 2006		30 juin 2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$	\$	\$
	[en milliers de dollars]			
Terrains	931	—	931	—
Bâtiments	54 912	39 052	54 912	38 271
Galeries	37 771	31 210	37 769	30 452
Mise en valeur des bâtiments	17 028	11 021	14 824	10 627
Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario [note 2]				
Immobilisations en cours	153 769	—	117 225	—
Galeries	10 472	524	—	—
Mobilier et matériel	3 032	1 587	2 334	1 492
	277 915	83 394	227 995	80 842
Moins l'amortissement cumulé	83 394		80 842	
Valeur comptable nette	194 521		147 153	

Des intérêts de 1 234 000 \$ [651 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2005] ont été capitalisés pour le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario au cours de la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2006

b] La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est attribuable à ce qui suit :

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006	Exercice terminé le 30 juin 2005
	\$	\$
	[en milliers de dollars]	
Solde au début de la période	147 153	90 182
Acquisitions d'immobilisations financées par des apports de capital affectés	28 920	31 971
Acquisitions d'immobilisations financées par la dette bancaire, la dette à long terme ou les créiteurs et charges à payer	20 302	24 622
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	698	3 062
Amortissement des immobilisations	(2 552)	(2 684)
Solde à la fin de la période	194 521	147 153

5. ARTEFACTS ET SPÉCIMENS

Au 31 mars 2006, la collection comptait environ 6 000 000 d'artefacts et de spécimens. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006, le Musée a ajouté environ 1 461 objets à ses collections au moyen de dons et d'acquisitions d'artefacts.

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés et de la Fondation [note 12] ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du prochain exercice.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

7. APPORTS DE CAPITAL REPORTÉS

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports de capital reportés est constaté à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution du déficit net. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$ [en milliers de dollars]	Exercice terminé le 30 juin 2005 \$
Solde au début de la période	97 046	66 611
Amortissement des apports de capital reportés	(2 456)	(2 400)
Apports de capital reportés comptabilisés à titre de produits	(111)	—
Apports affectés reçus relatifs aux acquisitions d'immobilisations de l'exercice précédent	4 172	—
Autres apports affectés reçus pour les acquisitions d'immobilisations [note 12]	31 828	32 835
Solde à la fin de la période	130 479	97 046

Au 31 mars 2006, des apports de capital reportés de 3 674 000 \$ [1 088 000 \$ au 30 juin 2005] avaient été reçus mais non dépensés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

8. DÉFICIT NET

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006		Exercice terminé le 30 juin 2005	
Déficit de fonctionnement \$	Affecté par le Conseil \$ [en milliers de dollars]	Investi en immobilisations	Total \$	Total \$
(7 204)	776	6 380	(48)	216
(3 107)	(48)	—	(3 155)	(264)
3 644	—	(3 644)	—	—
(6 667)	728	2 736	(3 203)	(48)

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 \$ [en milliers de dollars]	Exercice terminé le 30 juin 2005 \$
Province d'Ontario		
Fonctionnement	13 851	19 834
Divers	522	1 294
Gouvernement du Canada	404	173
Fondation du Musée royal de l'Ontario <i>[note 12]</i>	3 881	3 967
	18 658	25 268

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2006

10. CHARGES

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution du déficit net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006	Exercice terminé le 30 juin 2005
	\$	\$
	[en milliers de dollars]	
Salaires et charges sociales [note 13]	18 259	21 258
Biens et services acquis	9 850	14 256
Amortissement des immobilisations	2 552	2 684
Dons en nature	1 184	790
	31 845	38 988

11. BÉNÉVOLAT AU MUSÉE

Au cours d'un exercice, les bénévoles du Musée fournissent un apport d'environ 65 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée ainsi que des voyages locaux visant à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien. Le Musée estime que la valeur de ces services est supérieure à 2 000 000 \$ annuellement.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario, organisme de bénévolat indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2005, les bénévoles du Musée ont fait un apport de 70 000 \$ à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche au Musée. Un apport de 60 000 \$ a été approuvé en mai 2006 à cette même fin. L'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario a fait un apport de 200 000 \$ à la Fondation au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2005 pour l'achat d'artefacts et de spécimens. À cette même fin, la Fondation a reçu un apport de 150 000 \$ en juin 2006.

12. FONDATION DU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

La Fondation a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et de ses sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets en immobilisations. L'exercice de la Fondation se termine toujours le 30 juin.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Les soldes des fonds de la Fondation au 30 juin 2005 s'établissaient comme suit :

	2005 \$
	[en milliers de dollars]
Fonds non affectés	509
Fonds affectés	
Disponibles actuellement	10 635
	10 635
Fonds de dotation	
Grevés d'affectations d'origine externe	7 434
Grevés d'affectations d'origine interne	12 454
	19 888
	31 032

Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006, la Fondation a octroyé 19 108 000 \$ [17 496 000 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2005] au Musée. De cette somme, 3 881 000 \$ [3 967 000 \$ en 2005] ont été constatés à titre de subventions [note 9], 15 091 000 \$ [12 813 000 \$ en 2005] ont été comptabilisés comme une augmentation des apports de capital reportés dans le cadre du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario [note 7] et 136 000 \$ [716 000 \$ en 2005] ont été comptabilisés dans les apports reportés [note 6].

Les montants à recevoir de la Fondation ou à verser à celle-ci ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

13. AVANTAGES SOCIAUX

Le Musée offre un régime de retraite agréé à prestations déterminées et d'autres régimes à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les prestations de retraite sont fondées sur la durée du service des membres et le salaire moyen de fin de carrière pour les trois dernières années. Les prestations sont indexées dans la mesure où le taux annuel d'inflation dépasse 4 % pour tout exercice. Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les prestations pour soins médicaux et dentaires postérieures au départ à la retraite. Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces régimes.

La charge découlant des régimes du Musée se présente comme suit :

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006	Exercice terminé le 30 juin 2005
	\$	\$
	[en milliers de dollars]	
Régime de retraite à prestations déterminées	1 889	1 574
Autres avantages postérieurs à l'emploi	424	600
	2 313	2 174

Les actifs et les passifs des régimes sont mesurés chaque période à la date du bilan. Le bilan présente séparément les sommes constatées à l'égard du régime de retraite et des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite. Les informations relatives à ces régimes du Musée aux 31 mars 2006 et 30 juin 2005 s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2006	2005	2006	2005
	\$	\$	\$	\$
	[en milliers de dollars]			
Charges à payer	63 232	59 951	4 778	5 556
Valeur marchande des actifs des régimes	51 345	47 681	—	—
Déficit	(11 887)	(12 270)	(4 778)	(5 556)
Obligation (actif) transitoire non amorti(e)	(4 515)	(4 949)	1 892	2 031
Coûts non constatés des services passés	(3 350)	(3 650)	—	—
Perte actuarielle nette non constatée	21 969	22 571	384	1 364
Actifs (passifs) au bilan	2 217	1 702	(2 502)	(2 161)

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2006

L'actif au bilan relatif au régime de retraite à prestations déterminées comprend un déficit de 561 105 \$ découlant du régime de prestations supplémentaires.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge pour les régimes du Musée aux 31 mars 2006 et 30 juin 2005 sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2006	2005	2006	2005
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,25	6,50	5,25	6,50
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,00	7,00	—	—
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00	—	—
Taux de croissance des prestations de retraite	—	—	—	—

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour mesurer les passifs de ses régimes aux 31 mars 2006 et 30 juin 2005 sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2006	2005	2006	2005
	%	%	%	%
Taux d'actualisation	5,25	5,25	5,25	5,25
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,00	—	—
Taux de croissance des prestations de retraite	—	—	—	—

Aux fins de l'évaluation au 31 mars 2006, le taux de croissance moyen pondéré initial présumé du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires a été établi à 6,63 % en 2006 et le taux de croissance annuel ultime, à 4,50 % après 2016.

Musée royal de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2006

Les actifs du régime de retraite du Musée sont placés dans des fonds communs qui offrent la proportion suivante des actifs :

	31 mars 2006 %	30 juin 2005 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	5
Obligations	34	36
Titres de participation canadiens	34	33
Titres de participation américains	15	15
Autres titres de participation étrangers	13	11
	100	100

Les autres informations sur le régime de retraite et les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 2006 et l'exercice terminé le 30 juin 2005 sont les suivantes :

	<u>Prestations de retraite</u>		<u>Avantages autres que les prestations de retraite</u>	
	2006 \$	2005 \$	2006 \$	2005 \$
	[en milliers de dollars]			
Cotisations des employés	821	719	—	—
Cotisations de l'employeur	2 404	2 332	83	113
Prestations versées	2 120	2 560*	83	113

* Inclut le transfert d'actifs de 988 258 \$ au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Les apports de 2006 du Musée ont été effectués conformément au rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2004 et du 1^{er} janvier 2005 aux fins de financement. Les apports de 2007 du Musée seront effectués conformément au rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2006 aux fins de financement qui doit être déposé auprès des organismes de réglementation d'ici le 30 septembre 2006.

14. FACILITÉS DE CRÉDIT

- a) Au 31 mars 2006, le Musée avait une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Au 31 mars 2006, un montant de 2 208 000 \$ était impayé sur cette facilité [2 417 000 \$ au 30 juin 2005].

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2006

- b] Au 31 mars 2006, le Musée avait une facilité d'emprunt à terme remboursable par versements dégressifs renouvelable [l'«emprunt»] de 55 000 000 \$ pour l'aider à financer la Phase I du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario. L'intérêt est payable au taux des acceptations bancaires plus 100 points de base. Les remboursements du capital devaient commencer à la date la plus rapprochée des dates suivantes : soit le 30 juin 2006, soit 90 jours après l'achèvement de la presque totalité de la Phase I. Les remboursements mensuels minimums devaient être égaux au montant exigé pour rembourser entièrement le solde impayé au plus tard le 27 février 2011. Les autres versements étaient exigés dans certaines circonstances.

Au 31 mars 2006, des acceptations bancaires de 40 745 000 \$ étaient en cours relativement à cet emprunt, dont l'intérêt sur 20 300 000 \$ a été fixé à 4,53 % au moyen d'un swap de taux d'intérêt [note 15 b)].

- c] Le Musée a une facilité de lettre de crédit de 5 000 000 \$. Au 31 mars 2006, l'encours sur la lettre de crédit totalisait 452 000 \$.
- d] Après la fin de la période, sur approbation de l'Office ontarien de financement, le Musée a signé une convention de crédit révisée en vertu de laquelle le montant d'emprunt maximum a été augmenté à 100 350 000 \$. La convention comporte une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 5 000 000 \$, des facilités d'emprunt à terme remboursables par versements dégressifs renouvelables de 93 000 000 \$ pour financer certaines phases du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario, une facilité de lettre de crédit de 2 000 000 \$ et une facilité de carte de crédit d'entreprise de 350 000 \$. Dans certaines circonstances, le remboursement de la facilité d'emprunt à terme doit commencer le 31 mars 2007. Cette facilité vient à échéance le 31 mars 2011. Le taux d'intérêt applicable à ces facilités demeure inchangé. Cependant, dans certaines circonstances, un taux plus élevé doit être payé.

La Fondation s'est engagée à transférer tous ses dons non grevés d'affectations au Musée dans certaines circonstances. Le Musée a également donné tous les montants des dons en garantie de ses facilités de crédit.

- e] Le Musée a donné à titre de garantie des facilités de crédit la presque totalité de ses actifs. En outre, il a affecté au financement du projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario tous les paiements provenant de la Fondation et du gouvernement de l'Ontario grevés d'affectations.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

- a] Le Musée est exposé à un risque de change à l'égard des obligations contractuelles payables en devises et à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de sa dette à long terme. Le Musée conclut des instruments financiers dérivés pour gérer son risque.

Musée royal de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2006

Le Musée est exposé à des pertes de crédit advenant un manquement des autres parties aux instruments financiers, mais s'attend à ce que les parties respectent leurs obligations étant donné leur notation de crédit élevée.

- b] Le Musée a mis en place un contrat de swap de taux d'intérêt [le «contrat»], désigné comme une couverture d'une partie de l'emprunt, qui expirera le 2 mai 2008. En vertu du contrat, le Musée a convenu avec une autre partie d'échanger, à des intervalles précises et pour une période déterminée, son obligation à taux variable contre une obligation à taux fixe [4,53 %] calculée à la valeur nominale de l'emprunt. L'utilisation du swap permet effectivement au Musée de convertir une partie de l'obligation à taux variable de l'emprunt en une obligation à taux fixe et donc de gérer son risque de taux d'intérêt. Au 31 mars 2006, le contrat était admissible à titre d'opération de couverture efficace.

Au 31 mars 2006, la valeur nominale du swap de taux d'intérêt était de 20 000 000 \$ [20 000 000 \$ au 30 juin 2005] et la juste valeur représentait un gain de 308 000 \$ [perte de 258 000 \$ au 30 juin 2005].

- c] Le Musée a conclu des contrats de change à terme [les «contrats à terme»] pour gérer le risque de change sur les obligations contractuelles libellées en Euros. En vertu des conditions des contrats à terme, le Musée recevra la livraison de la devise à diverses dates entre mai 2006 et décembre 2006 aux taux prévus se situant entre 1,3744 et 1,4152. L'utilisation des contrats à terme permet au Musée de fixer le taux de change et de réduire le risque de variation du taux. Les contrats à terme sont évalués à la valeur du marché.

Au 31 mars 2006, la valeur nominale des contrats de change à terme totalisait 2 352 000 \$ [5 200 000 \$ au 30 juin 2005] et la juste valeur s'élevait à 2 396 000 \$ [4 900 000 \$ au 30 juin 2005], donnant lieu à un gain de 44 000 \$ [perte de 300 000 \$ au 30 juin 2005] comptabilisé dans les résultats.

- d] La juste valeur des instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

16. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés précédemment afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers de 2006.

Musée royal de l'Ontario

Annexe

ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONDS

	Période de neuf mois terminée le 31 mars 2006				Exercice terminé le 30 juin 2005			
	Fonds de fonctionnement	Fonds affecté	Fonds des immobilisations	Total	Fonds de fonctionnement	Fonds affecté	Fonds des immobilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
[en milliers de dollars]								
PRODUITS								
Subventions	15 258	3 400	—	18 658	21 469	3 799	—	25 268
Droits d'entrée	2 223	—	—	2 223	3 024	—	—	3 024
Programmes du Musée	1 241	—	—	1 241	1 898	—	—	1 898
Services complémentaires	2 077	—	—	2 077	4 442	—	—	4 442
Revenus de placements	32	7	—	39	72	10	—	82
Dons en nature	—	1 184	—	1 184	—	790	—	790
Amortissement des apports de capital reportés	—	—	2 456	2 456	—	—	2 400	2 400
Divers	234	467	111	812	333	487	—	820
	21 065	5 058	2 567	28 690	31 238	5 086	2 400	38 724
CHARGES								
Conservation et gestion des collections	6 521	1 317	—	7 838	8 135	1 568	—	9 703
Bâtiments, sécurité et services aux visiteurs	5 196	493	—	5 689	6 254	497	—	6 751
Services complémentaires	1 858	—	—	1 858	3 605	—	—	3 605
Frais d'administration	2 877	2	—	2 879	2 689	1	—	2 690
Programmes éducatifs et grand public	1 465	298	—	1 763	2 149	396	—	2 545
Bibliothèque et services d'information	1 538	256	—	1 794	2 002	323	—	2 325
Aménagement des expositions et galeries	1 412	—	—	1 412	1 447	—	—	1 447
Commercialisation et relations publiques	1 590	—	—	1 590	1 266	—	—	1 266
Expositions temporaires	1 619	—	—	1 619	3 540	—	—	3 540
Artefacts et spécimens								
Dons en nature	—	1 184	—	1 184	—	790	—	790
Acquisition	—	1 556	—	1 556	—	1 626	—	1 626
Amortissement des immobilisations	96	—	2 456	2 552	279	5	2 400	2 684
Divers	—	—	111	111	—	16	—	16
	24 172	5 106	2 567	31 845	31 366	5 222	2 400	38 988
Insuffisance des produits par rapport aux charges de la période	(3 107)	(48)	—	(3 155)	(128)	(136)	—	(264)
Actif net (déficit) au début de la période	(1 755)	776	931	(48)	(1 627)	912	931	216
Actif net (déficit) à la fin de la période	(4 862)	728	931	(3 203)	(1 755)	776	931	(48)

OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Yonge Corporate Centre

4100 Yonge Street Suite 200

Toronto ON M2P 2H3

Canada

Téléphone (416) 228-7000

Fax (416) 228-7123

Internet: www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2006, ainsi que les états des résultats, des flux de trésorerie et des variations de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 12 février 2007

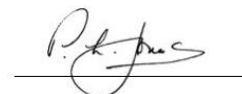
Bilan

au 31 décembre 2006, avec chiffres comparatifs pour 2005

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	40 289 599 \$	8 911 099 \$
Débiteurs, montant net	102 725 702	230 401
Autres actifs à court terme (note 3)	2 260 090	1 871 974
Total actif à court terme	145 275 391 \$	11 013 474 \$
Variation du plan tarifaire réglementé (note 4)	77 341 339 \$	744 280 862 \$
Immobilisations (note 5)	3 515 970	3 394 765
TOTAL ACTIF	226 132 700 \$	758 689 101 \$
PASSIF		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	91 974 748 \$	71 372 501 \$
Acomptes sur contrats (note 18)	1 306 800	84 889
Améliorations locatives reportées, montant net (note 8)	1 195 080	1 331 013
Redevance au ministère de l'Énergie (note 14)	—	6 816 692
Emprunt d'exploitation (note 11)	33 788 770	7 008 002
Emprunt renouvelable – Plan tarifaire réglementé (note 11)	106 533 010	603 785 956
Règlement du solde des détaillants (notes 6 et 11)	(11 483 164)	72 827 345
Total passif à court terme	223 315 244 \$	763 226 398 \$
Passif à long terme (note 18)	— \$	1 254 000 \$
ACTIF NET		
Affectation d'origine interne aux Fonds de conservation et de technologie (note 12)	2 468 675 \$	1 021 250 \$
Investi en immobilisations	3 515 970	3 394 765
Non affecté / excédents accumulés	(3 167 189)	(10 207 312)
Engagements (note 8)	2 817 456 \$	(5 791 297) \$
TOTAL PASSIF et ACTIF NET	226 132 700 \$	758 689 101 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration:



Président



Directeur général

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres comparatifs pour 2005

	2006	2005
PRODUITS		
Redevances	30 944 308 \$	15 000 000 \$
Enregistrements	395 889	—
Intérêts créditeurs	475 627	125 014
	31 815 824	15 125 014
CHARGES		
Personnel et coûts du Conseil	13 677 813 \$	5 929 823 \$
Charges professionnelles et de consultation	11 249 413	6 274 558
Charges des Fonds de conservation et de technologie (note 12)	1 052 575	78 750
Coûts généraux d'exploitation (note 7)	3 341 331	1 699 081
Amortissements des immobilisations	661 736	117 407
	<u>29 982 868 \$</u>	<u>14 099 619 \$</u>
Bénéfice avant autres intérêts, autres produits et charges et rajustement global :	1 832 956 \$	1 025 395 \$
AUTRES (PRODUITS) ET CHARGES		
Pertes sur vente d'immobilisations	40 895 \$	— \$
Ministère de l'Énergie – coûts des appels d'offre (remboursements) (note 14)	(6 816 692)	6 816 692
Intérêts gagnés sur le solde du PTR	(16 771 487)	(5 969 074)
Intérêts payés sur l'emprunt – PTR	(16 071 356)	5 671 208
Intérêts payés sur emprunts des détaillants	<u>700 131</u>	<u>297 866</u>
Total des autres (produits) et charges	(6 775 797) \$	6 816 692 \$
RAJUSTEMENTS ET RÈGLEMENTS GLOBAUX (note 16)		
Contrats pour PHC	400 150 050 \$	136 485 048 \$
Production nucléaire spécifique	150 059 205	(803 741 050)
Production hydroélectrique spécifique	(225 963 441)	(487 994 199)
Électricité à partir d'énergie renouvelable	(10 739 939)	—
Rajustement global/avantages provinciaux	<u>(313 505 875)</u>	<u>1 155 250 201</u>
Total des rajustements et règlements globaux	— \$	— \$
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	8 608 753 \$	(5 791 297) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres comparatifs pour 2005

	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	8 608 753 \$	(5 791 297) \$
Rajustements portant sur ce qui suit:		
Pertes sur vente d'immobilisations	40 895	—
Amortissement des immobilisations	661 736	117 407
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 15)	(55 668 424)	78 948 030
	(46 357 040) \$	73 274 140 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement :		
(Remboursements)/avances de l'Office ontarien de financement (OOF)	(497 252 946) \$	603 785 956 \$
(Remboursements)/avances du ministère de l'Énergie	(6 816 692)	6 816 692
(Accroissement)/diminution du compte de variation du PTR	666 939 523	(744 280 862)
Accroissement/(diminution) du règlement du solde des détaillants	(84 310 509)	72 827 345
Achat d'immobilisations (brut)	(823 836)	(3 512 172)
	77 735 540 \$	(64 363 041)
Accroissement net des espèces et des quasi-espèces	31 378 500 \$	8 911 099 \$
Espèces et quasi-espèces en début d'exercice	8 911 099	—
Espèces et quasi-espèces en fin d'exercice	40 289 599 \$	8 911 099 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des variations de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres comparatifs pour 2005

	Actif net investi en immobilisations	Affectation d'origine interne			Non affecté	Actif net accumulé
		2005 Fonds de Conservation	2006 Fonds de Conservation	2006 Fonds de Technologie		
Solde au début de l'exercice	3 394 765 \$	1 021 250 \$	– \$	– \$	(10 207 312) \$	(5 791 297) \$
Excédent des produits sur les charges	(661 736)	–	–	–	9 270 489	8 608 753
Création du Fonds de conservation, 2006	–	–	1 500 000	–	(1 500 000)	–
Création du Fonds de technologie, 2006	–	–	–	1 000 000	(1 000 000)	–
Charges du Fonds de conservation, 2005	–	(751 347)	–	–	751 347	–
Charges du Fonds de conservation, 2006	–	–	(300 228)	–	300 228	–
Charges du Fonds de technologie, 2006	–	–	–	(1 000)	1 000	–
Investissement en immobilisations (net)	782 941	–	–	–	(782 941)	–
Solde, fin d'exercice	3 515 970 \$	269 903 \$	1 199 772 \$	999 000 \$	(3 167 189) \$	2 817 456 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres comparatifs pour 2005

1 Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO » ou l'« Office ») a été constitué en société sans capital-actions le 9 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (la « Loi »). En vertu de cette Loi, les principaux objectifs de l'Office sont les suivants :

1. Établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources d'électricité de l'Ontario à court et à moyen terme.
2. Procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, de l'économie d'énergie et de la transmission, ainsi que développer des projets de systèmes de production d'énergie intégrés pour l'Ontario.
3. Entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité fiables et sécuritaires en Ontario.
4. Entreprendre toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de technologies propres, y compris les sources d'énergie alternatives et renouvelables.
5. Établir, à l'échelle globale, la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources alternatives et renouvelables.
6. Faciliter la gestion de la puissance du réseau électrique.
7. Entreprendre toute activité visant à promouvoir l'économie de l'électricité et son utilisation efficiente.
8. Aider la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière de stabilité des tarifs pour certains types de clients.
9. Rassembler les données portant sur les besoins en électricité de l'Ontario à court et à moyen terme et sur la validité et la fiabilité du système intégré de production d'énergie pour répondre à ces besoins, ainsi que mettre ces données à la disposition du public et de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

La poursuite des activités de l'Office est conditionnée par l'obtention de fonds pour mener à bien ses activités. La solvabilité de l'OEO est garantie par :

1. la Loi, qui permet largement à l'OEO de respecter ses obligations,
2. le risque mineur de l'OEO, vu que sa seule contrepartie est la SIÈRE, une entité solide créée par la province.

Définitions :

OEO Office de l'électricité de l'Ontario	AO Appel d'offres
PTR Plan tarifaire réglementé	CEO Commission de l'énergie de l'Ontario
SIÈRE Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	OPG Ontario Power Generation
PHC Production hors-centrale	SLD Société locale de distribution
OOF Office ontarien de financement	PHEO Prix horaire de l'énergie en Ontario

2 Sommaire des principales conventions comptables

Mode de présentation :

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Constatation des produits :

Les redevances perçues par l'OEO sont déterminées par les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant la période où ils sont perçus.

Espèces et quasi-espèces :

Elles comprennent les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 120 jours.

Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition. Le coût en capital des biens et de l'équipement est amorti selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Type d'actif	Durée probable d'utilisation
Mobilier et équipements	10 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail
Ordinateurs et logiciels	2,5 ans
Équipement audio-visuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans

Incertitude relative à la mesure :

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est sujette à une incertitude qu'on appelle incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand on a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure dans l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date résolutoire approximative des obligations de l'OEO. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

3 Autres actifs à court terme

	2006	2005
Rajustement global à recouvrer	1 086 978 \$	1 726 149 \$
Coûts d'approvisionnement du gouvernement	1 034 970	—
TPS à recouvrer	—	131 187
Charges payées d'avance	138 142	14 638
Total	2 260 090 \$	1 871 974 \$

Suite à sa « Demande de revenus nécessaires » que l'OEO a adressée à la CEO en 2007, l'OEO a reçu l'autorisation de créer un compte de report pour les coûts d'approvisionnement du gouvernement de l'Ontario. L'OEO proposera les modalités de règlement de ces coûts lors de sa Demande de 2008. Les coûts déboursés en 2006 seront reçus avec le règlement de la Demande de 2008. Prière de se reporter à la note 14 concernant les dispositions législatives des coûts d'approvisionnement du gouvernement.

4 Compte de variation du Plan tarifaire réglementé (PTR)

Le PTR a été conçu pour maintenir la stabilité des prix de l'électricité, afin de protéger les consommateurs contre toute fluctuation des prix du marché au comptant.

Alors que les prix du PTR pour les consommateurs sont fixés tous les six mois par la CEO sur la base d'une prévision annuelle, il est possible qu'il y ait une différence entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée à tous les consommateurs régis par le PTR. L'OEO suit de près les fluctuations du compte des variations du PTR.

Afin d'assurer des tarifs sans à-coups aux consommateurs du secteur résidentiel, des petites entreprises et autres clients, tout en recouvrant le coût intégral de l'électricité, l'écart qui en découle est récupéré dans les tarifs futurs.

Le tableau suivant résume l'état actuel du compte des variations du PTR.

	2006	2005
Apport du rabais de Ontario Power Generation	7 215 194 \$	361 224 170 \$
Variation totale du PTR avant intérêts	47 385 585	377 087 619
Intérêts gagnés	<u>22 740 560</u>	<u>5 969 073</u>
Total	77 341 339 \$	744 280 862 \$

En avril 2006, l'OEO a reçu le paiement du rabais de l'OPG pour les clients du PTR, d'une valeur de 300 332 540 \$. Ce montant sera appliqué au solde du compte de variation du PTR. Le rabais est à présent calculé en différé sur trois mois et payé trimestriellement par l'OPG. En 2006, la valeur totale des rabais de l'OPG aux clients du PTR s'élevait à 354 008 976 \$.

5 Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette, 2006	Valeur comptable nette, 2005
Mobilier et équipements	1 414 585 \$	140 464 \$	1 274 121 \$	1 163 254 \$
Améliorations locatives	1 574 770	181 359	1 393 411	1 429 723
Ordinateurs et logiciels	1 022 608	412 036	610 572	624 248
Équipement audio-visuel	142 215	17 339	124 876	132 407
Système téléphonique	125 545	12 555	112 990	45 133
	4 279 723 \$	763 753 \$	3 515 970 \$	3,394,765 \$

6 Règlement du solde des détaillants

La Loi stipule que les détaillants sont tenus par l'OEO de respecter leurs contrats avec les clients de faible consommation si ces contrats ont été passés avant le gel des prix prévu par la loi, en vigueur à partir du 11 novembre 2002. Dans le but de garantir l'application de ces contrats, l'OEO et les détaillants régleront les différences entre le prix horaire de l'énergie en Ontario (« PHEO ») et le prix contractuel. Si le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OEO versera des paiements aux détaillants. Dans le cas contraire, l'OEO recevra un paiement. Plusieurs contrats des détaillants, en vigueur au 11 novembre 2002, s'étendaient sur une durée de trois à cinq ans et, par conséquent, le nombre de ces contrats et volumes connexes diminueront à mesure que ces contrats viendront à expiration. Tous ces contrats devraient expirer d'ici novembre 2007.

7 Coûts généraux d'exploitation

	2006	2005
Coûts du programme	1 200 807 \$	536 662 \$
Informatique	159 152	101 175
Locaux	1 274 575	551 474
Frais de bureaux et de gestion	706 797	494 483
Intérêts bancaires	—	15 287
Total	3 341 331 \$	1 699 081

8 Engagements

Au cours de l'exercice 2006, l'OEO a conclu deux contrats de location de longue durée pour l'occupation de ses bureaux, lesquels offraient maints avantages. Les loyers différés

constituent un avantage des conditions du contrat de location-exploitation et ils sont amortis linéairement sur la durée du bail de 10 ans. En plus d'une exemption de loyer s'étendant jusqu'en mai 2006 (évaluée à 212 589 \$) pour le bail initial, l'OEO a aussi obtenu une exonération partielle des loyers jusqu'au 15 mai 2007 (d'une valeur de 28 728 \$). À l'origine, l'OEO a obtenu une indemnité sur les améliorations locatives s'élevant à 1 359 332 \$. Au 31 décembre 2006, les avantages des loyers différés ont atteint 1 195 080 \$, après amortissement.

Conformément aux lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agrées, l'OEO déclare un coût moyen de location sur la durée du bail, et amortit les avantages des conditions du contrat sur la même période. Au 31 décembre 2006, le passif cumulé des loyers était de 240 046 \$.

D'après les conditions du contrat de location-exploitation, les paiements annuels minimum s'établissent approximativement comme suit :

Engagements

2007	804 000 \$
2008	903 000
2009	903 000
2010	920 000
2011	983 000
2012 et au-delà	<u>3 729 000</u>
Total	8 242 000 \$

En accord avec les conditions initiales du bail, les engagements pris en 2006 arriveront à expiration et tous les engagements du bail prendront fin le 14 octobre 2015.

9 Opérations entre apparentés

L'OEO considère le gouvernement de la province de l'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne comme étant des apparentés. Dans ses opérations courantes, l'OEO effectue des transactions avec les apparentés suivants :

- a) Hydro One
- b) Ontario Power Generation
- c) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)
- d) L'Office ontarien de financement
- e) Le ministère de l'Énergie

	2006		2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Hydro One	– \$	– \$	– \$	– \$
Ontario Power Generation	–	30 795	–	–
SIERE (redevances et contribution à la planification du Plan intégré)	37 761 000	439 000	15 000 000	–
Office ontarien du financement (intérêts)	–	16 771 487	–	5 969 074
Ministère de l'Énergie (coûts des AO)	–	1 034 970	–	6 816 692

37 761 000 \$ 18 276 252 \$ 15 000 000 \$ 12 785 766 \$

Les charges de 2006 se rapportant aux coûts des appels d'offres (« AO ») du ministre de l'Énergie, sont portées au bilan, en accord avec la décision de la CEO de créer un compte de report, devant être réglé en même temps que les comptes de report du règlement des soldes des détaillants, dans la Demande de revenus nécessaires soumise à la CEO pour 2008.

10 Régime de retraite

L'Office verse au nom de tout le personnel des contributions à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront, déterminées en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux de la contribution patronale est d'environ 8 % de la masse salariale, ce qui porte les contributions totales annuelles de l'Office à 666 839 \$.

11 Ligne de crédit renouvelable et billets à ordre en cours

L'OEO dispose d'une facilité d'exploitation renouvelable, d'un montant de 975 millions de dollars, auprès de l'Office ontarien de financement.

	2006	2005
Emprunt d'exploitation	33 788 770 \$	7 008 002 \$
Emprunt renouvelable - Plan tarifaire réglementé	106 533 010	603 785 956
Règlement du solde des détaillants	(11 483 164)	72 827 345
Total en cours	140 321 780 \$	683 621 303 \$
Taux d'intérêt moyen	4,01%	3,37%

Tous les billets à ordre sont acquittés mensuellement et remplacés par de nouveaux billets.

12 Fonds d'affectation d'origine interne

L'Office d'électricité de l'Ontario a créé le Fonds de conservation pour venir en aide aux projets visant l'économie de l'électricité. À ce jour, trois fonds ont été créés, tel qu'il est décrit dans le tableau ci-dessous. Le Fonds de conservation de 2005 est entièrement affecté et les paiements seront effectués quand les projets auront atteint leurs cibles. Au 31 décembre 2006, les subventions accordées par le Fonds de conservation en 2006 et le Fonds de développement technologique se sont élevées à 1 331 770 \$ et 736 572 \$, respectivement.

Affectation d'origine interne aux Fonds	Solde restant				
	Fonds affecté	Passé en charges 2006	Passé en charges 2005	31 déc. 2006	31 déc. 2005
Fonds de conservation 2005	1 100 000 \$	751 347 \$	78 750 \$	269 903 \$	1 021 250 \$
Fonds de conservation 2006	1 500 000	300 228	—	1 199 772	—
Fonds de développement technologique 2006	1 000 000	1 000	—	999 000	—
	3 600 000 \$	1 052 575 \$	78 750 \$	2 468 675 \$	1 021 250 \$

13 Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.

Les justes valeurs des variations du Plan tarifaire réglementé, de l'emprunt d'exploitation, de l'emprunt renouvelable du PTR, et du Règlement du solde des détaillants ne sont pas indiquées, car elles n'apporteraient aucune information utile du fait de leur recouvrement et/ou de la difficulté à les déterminer correctement.

14 Coûts des AO transférés à l'OEO

En vertu de l'article 25.18 de la *Loi sur l'électricité de 1998*, l'OEO est tenu de rembourser la Couronne ou, à la demande du ministère des Finances, d'une société de la Couronne pour certains coûts engagés par la Couronne ou par l'une de ses sociétés, après le 20 janvier 2004 et avant la première approbation par le Conseil du processus d'approvisionnement de l'OEO, tel que défini par le paragraphe 25.31(4) de la *Loi sur l'électricité de 1998*. Ces coûts comprennent les coûts engagés en rapport avec l'OEO, les contrats d'approvisionnement de fournitures, de capacité d'approvisionnement, de conservation ou de gestion de la demande, une initiative lancée par la Couronne et que l'OEO a été tenu d'observer soit par décision ministérielle, ou conformément à ses propres directives.

Au cours de l'exercice 2006, l'OEO a reçu trois factures du ministère de l'Énergie, d'une somme totale de 1 034 970 \$. Pour de plus amples renseignements, prière de se reporter à la note 3.

15 Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	2006	2005
(Augmentation)/diminution des débiteurs	(102 495 301) \$	(230 401) \$
Augmentation des autres actifs à court terme	(388 116)	(1 871 974)
Augmentation des créditeurs	20 602 247	71 372 501
Augmentation/(diminution) des avantages des loyers différés	(135 933)	1 331 013
Augmentation de l'emprunt d'exploitation	26 780 768	7 008 002
Augmentation/(diminution) des acomptes sur contrats	(32 089)	1 338 889
	(55 668 424) \$	78 948 030 \$

16 Rajustements et règlements globaux

Les rajustements et règlements globaux sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OEO. Ces charges sont conçues de sorte à n'avoir aucun impact financier sur l'OEO.

Solde du rajustement des contrats des PHC :

Charge de type 193 : Différence entre les paiements du marché des PHC et leurs coûts contractuels, qui revient à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Solde réglementé de la production nucléaire :

Charge de type 194 : Différence entre les paiements du marché pour la production nucléaire de l'OPG, et leur valeur au tarif nucléaire prescrit.

Solde réglementé de la production hydroélectrique :

Charge de type 195 : Différence entre les paiements du marché pour la production hydroélectrique de base de l'OPG (jusqu'à 1 900 MW) et leur valeur au tarif hydroélectrique prescrit.

L'autre type de charge concernant le rajustement global est le type 1450, pour le rajustement des contrats de l'OEO.

Il s'agit de la différence entre les paiements du marché pour toute production contractée par l'OEO et leurs coûts contractuels, différence qui revient à l'OEO.

Rajustement global :

Charge de type 195 : Total de toutes les composantes du ajustement global (types 193, 194, 195, 1450).

Électricité à partir d'énergies renouvelables :

En octobre 2006, l'OEO est devenu un « participant au marché de compteurs » pour l'alimentation électrique à partir d'énergies renouvelables en Ontario. Selon la définition officielle, les énergies renouvelables sont des sources qui se renouvèlent naturellement et comprennent le vent, l'eau, la biomasse et les énergies solaire, géothermique et marémotrice. Avant que l'OEO assume la responsabilité des règlements contractuels se

rapportant aux énergies renouvelables, ces contrats étaient gérés par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

17 Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés par souci de conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

18 Acomptes sur contrats

Les acomptes sont reçus des entrepreneurs consacrés aux énergies renouvelables. Les montants de ces acomptes sont plus élevés pendant la phase de construction, et diminuent dès le début de la phase d'exploitation. Ces acomptes sont inscrits dans le passif à court terme, vu que l'exploitation des projets correspondants est prévue en 2007.

Office de la qualité et
de la responsabilité
en éducation



2, rue Carlton, bureau 1200
Toronto (Ontario) M5B 2M9
Téléphone : 1 888 327-7377
Télécopieur : 416 325-0831
Site Web : www.oqre.on.ca

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour la communication de l'information financière

Les états financiers ci-inclus de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2007 sont la responsabilité de la direction et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables observées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation sont décrites dans le Résumé des principales conventions comptables inclus dans la Note 2 des états financiers. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'usage de prévisions fondées sur le discernement de la direction, surtout lorsque les transactions qui influent sur l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant des exercices futurs. Les états financiers ont été préparés compte tenu des limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles jusqu'au 18 mai 2007.

La direction a maintenu un système de contrôle interne conçu pour assurer une mesure raisonnable de protection des actifs et la disponibilité de renseignements fiables en temps opportun. Le système comprenait des politiques et procédures établies et une structure d'organisation qui prévoyait la délégation appropriée d'autorité et l'attribution des responsabilités.

Les états financiers en question ont été vérifiés par Horwath Orenstein LLP, un cabinet de vérificateurs externes indépendants désigné par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'indiquer s'ils jugent que les états financiers sont présentés de façon juste selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le Rapport des vérificateurs qui suit donne un aperçu de la portée de leur vérification et de leur opinion.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Au nom de la direction,

La directrice générale,

Marguerite Jackson

La directrice des affaires internes et
des relations publiques,

Robin Dafoe

Toronto, Canada
Le 18 mai 2007



Horwath Orenstein LLP
Chartered Accountants
2 Bloor Street East, Suite 1100
Toronto, ON, Canada M4W 1A8
T 416.596.1711
F 416.596.7894
www.horwathorenstein.com

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'attention des membres du conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (l'Office).

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation au 31 mars 2007 et les états des revenus, des dépenses et de l'excédent, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous sommes d'avis que ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes du secteur public.

Horwath Orenstein LLP

Toronto (Ontario)
Le 18 mai 2007

Comptables publics agréés

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

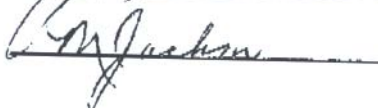
État de la situation financière

31 mars 2007

	2007	2006
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	11 413 145 \$	8 766 863 \$
Fonds affecté du Conseil (Note 5)	2 766 657	1 930 000
Comptes débiteurs	276 937	273 459
	14 456 739	10 970 322
PASSIFS		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 725 991	3 430 808
Revenus reportés	9 639 714	7 317 899
	13 365 705	10 748 707
ACTIFS FINANCIERS NETS	1 091 034	221 615
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance (Note 6)	1 120 471	1 003 757
Immobilisations corporelles (Note 7)	555 152	704 628
	1 675 623	1 708 385
EXCÉDENT	2 766 657 \$	1 930 000 \$

AU NOM DU CONSEIL





Président

Directrice générale

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des revenus, des dépenses et de l'excédent
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 <i>Budget (non vérifié)</i>	2007 <i>Réel</i>	2006 <i>Réel</i>
REVENUS			
Ministère de l'Éducation			
Versements d'allocation de base (<i>Note 3</i>)	39 790 000 \$	32 922 663 \$	27 999 479 \$
Autres revenus	-	865 025	528 539
	39 790 000	33 787 688 \$	28 528 018 \$
DÉPENSES (<i>Note 4</i>)			
Services et frais de location	22 341 640	19 676 742	15 101 017
Salaires, rémunérations et avantages sociaux	10 851 001	9 712 269	9 344 386
Transport et communication	5 209 304	2 661 448	1 566 778
Fournitures et équipements	1 388 055	900 532	585 837
	39 790 000	32 951 031	26 598 018
EXCÉDENT ANNUEL	-	836 657	1 930 000
EXCÉDENT – AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 930 000	1 930 000	-
EXCÉDENT – À LA FIN DE L'EXERCICE	1 930 000 \$	2 766 657 \$	1 930 000 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
État de la variation des actifs financiers nets /(de la dette nette)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 <i>Budget</i> <i>(non vérifié)</i>	2007 <i>Réel</i>	2006 <i>Réel</i>
EXCÉDENT ANNUEL	- \$	836 657 \$	1 930 000 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(133 128)	(479 618)
Amortissement d'immobilisations corporelles	161 000	282 270	143 385
Dévaluation d'immobilisation corporelles	-	333	-
	161 000	149 475	(336 233)
Acquisition de charges payées d'avance	-	(1 120 471)	(1 003 758)
Utilisation de charges payées d'avance	-	1 003 758	287 970
	-	(116 713)	(715 788)
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	161 000	869 419	877 979
ACTIFS FINANCIERS NETS / (DETTE) – AU DÉBUT DE L'EXERCICE	221 615	221 615	(656 364)
ACTIFS FINANCIERS NETS – À LA FIN DE L'EXERCICE	382 615 \$	1 091 034 \$	221 615 \$

État des flux de trésorerie

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ENTRÉES NETTES (SORTIES NETTES) DE FONDS POUR LES ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	836 657 \$	1 930 000 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	282 270	143 385
Dévaluation des immobilisations corporelles	333	-
	1 119 260	2 073 385
Variation nette des actifs et passifs hors caisse		
Comptes débiteurs	(3 477)	(210 383)
Comptes créditeurs et charges à payer	295 183	(1 712 394)
Revenus reportés	2 321 815	5 526 330
Charges payées d'avance (Note 6)	(116 714)	(715 787)
	3 616 067	4 961 151
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(133 128)	(479 618)
	(133 128)	(479 618)
PLACEMENT		
Additions au fonds affecté du Conseil	(836 657)	(1 930 000)
	(836 657)	(1 930 000)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	2 646 282	2 551 533
TRÉSORERIE – AU DÉBUT DE L'EXERCICE	8 766 863	6 215 330
TRÉSORERIE – À LA FIN DE L'EXERCICE	11 413 145 \$	8 766 863 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**Notes afférentes aux états financiers****pour l'exercice terminé le 31 mars 2007**

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La province de l'Ontario a créé l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (« l'Office ») en vertu de la *Loi sur l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation* en juin 1996. Son objectif visait à rehausser le niveau de responsabilité et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Ontario au moyen d'évaluations et d'enquêtes fondées sur des données objectives, fiables et pertinentes, ainsi qu'en diffusant en temps opportun au public les renseignements obtenus et des recommandations formulées visant à améliorer le système de l'éducation.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers, préparés conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tel qu'établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») et, si pertinentes, les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA reflètent les conventions comptables détaillées ci-dessous.

Constatation des produits

- a) L'Office est subventionné par le ministère de l'Éducation selon des arrangements budgétaires pré-établis. Les paiements de transfert provenant du ministère de l'Éducation sont constatés dans les états financiers dans l'exercice où le versement est autorisé, que les événements donnant lieu au transfert se sont produits, que les critères de performance ont été rencontrés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée.
- b) Les autres revenus sont comptabilisés une fois que le service a été rendu.

Revenus reportés

Certains montants, incluant les paiements de transfert du ministère de l'Éducation, sont reçus conformément à des législations, règlements ou ententes et peuvent être utilisés seulement dans la tenue de certains programmes ou suite à l'achèvement de travaux spécifiques. De plus, certains montants reçus, sont utilisés pour payer des dépenses pour lesquelles les services afférents n'ont pas encore été rendus, ou sont en surplus des dépenses réellement encourues. Ces montants sont enregistrés comme revenus reportés à la fin de l'exercice.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux et selon des méthodes visant l'amortissement sur la durée de vie utile et se détaille comme suit:

Équipement informatique	3 années	Amortissement linéaire
Mobilier et agencements	5 années	Amortissement linéaire

Dans le cas des immobilisations corporelles acquises ou mises en service au cours de l'exercice, l'amortissement est calculé à partir du mois suivant la date de mise en service de ces acquisitions.

L'Office examine la valeur comptable des actifs à long terme lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif peut être non recouvrable. Si l'Office croit que les flux de trésorerie générés par un actif seront moindres que sa valeur comptable, au plus bas niveau des flux de trésorerie identifiables, l'Office reconnaît une perte pour la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, requiert de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la divulgation d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de revenus et dépenses de l'exercice. Ces estimations prennent également en considération l'amortissement des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. FINANCEMENT PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

L'Office reçoit des versements d'allocation de base selon le budget annuel approuvé. Les dépenses réelles encourues pendant l'année sont moindres que les montants budgétés. La différence entre les versements d'allocation de base reçus et les dépenses réelles encourues représente un revenu reporté. Les revenus reportés à l'état des résultats se composent comme suit:

	2007	2006
Versements d'allocation de base brute	35 244 478 \$	33 525 809 \$
Allocation aux revenus reportés	(2 321 815)	(5 526 330)
Ministère de l'Éducation – Versements d'allocation de base	32 922 663 \$	27 999 479 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

4. DÉPENSES

Il y a eu une augmentation des dépenses en comparaison avec l'exercice précédent due au changement de la notation du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de l'automne 2005 au printemps 2006.

5. FONDS AFFECTÉ DU CONSEIL

Un Fonds affecté du conseil d'administration a été établi à la suite d'une résolution prise par ce dernier dans le but d'examiner les processus d'évaluation et de rechercher de nouvelles méthodologies en matière d'évaluation à grande échelle afin de maintenir la qualité irréprochable du programme d'évaluation de l'Ontario. Le fonds est actuellement investi dans un compte courant à la Banque Royale du Canada. L'organisme a le pouvoir de garder tout revenu qui n'est pas un financement provincial selon la *Loi sur l'OQRE*, la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes et la *Loi sur l'administration financière*.

	2007	2006
Solde – au début de l'exercice	1 930 000 \$	- \$
Affectation d'autres revenus	755 117	1 930 000
Revenus d'intérêts gagnés sur le Fonds	81 540	-
Solde – à la fin de l'exercice	2 766 657 \$	1 930 000 \$

6. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Ces charges sont payées en argent et enregistrées comme actifs préalablement à ce qu'elles soient utilisées ou absorbées. L'Office a encouru la majorité de ses charges payées d'avance pour les raisons suivantes :

- a) Une partie du montant payé aux détachements pour des services qui seront rendus après la fin de l'exercice.
- b) Le contrat avec le Toronto Congress Center («TCC») de l'Office requiert de l'Office qu'il donne un dépôt pour l'utilisation de leurs installations lors de la notation après la fin de l'exercice.

	2007	2006
Charges payées d'avance - détachements	618 433 \$	534 024 \$
Dépôt au TCC	400 000	400 000
Autres charges payées d'avance	102 038	69 733
	1 120 471 \$	1 003 757 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2007 Valeur comptable nette	2006 Valeur comptable nette
Matériel informatique	902 220 \$	408 049 \$	494 171 \$	609 130 \$
Mobilier et agencements	178 419	117 438	60 981	95 498
	1 080 639 \$	525 487 \$	555 152 \$	704 628 \$

L'amortissement des immobilisations corporelles constaté dans l'exercice est de 282 270\$ (2006 – 143 385\$).

8. ENGAGEMENTS

L'Office loue des locaux en vertu d'un bail à long terme prenant fin le 31 décembre 2012. Selon les conditions de ce bail, l'Office est tenu d'acquitter un loyer de base annuel pré-établi en fonction des taux de la superficie en pieds carrés plus les frais de fonctionnement et d'entretien.

Les loyers minimaux exigibles relatifs aux baux de location-exploitation pour le matériel de bureau et les locaux pour les cinq prochaines années sont estimés comme suit :

2008	1 090 500 \$
2009	1 067 000 \$
2010	1 086 500 \$
2011	1 107 000 \$
2012	<u>948 500 \$</u>
	<u>5 299 500 \$</u>

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Office sont l'encaisse, le fonds affecté au Conseil, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer. La juste valeur de ces instruments financiers est équivalente à leur valeur comptable vu l'échéance à court terme de ces instruments.

Il est de l'opinion de la direction que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs d'intérêts, de crédit ou de conversion de devise étrangère provenant de ces instruments financiers.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation utilisée au cours de l'exercice. Pendant l'exercice 2007, l'Office a reçu des directives du ministère de l'Éducation dans son Protocole d'entente afin d'appliquer les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public («CCSP»). Les changements à la présentation résultent du changement de format de présentation pour se conformer au CCSP.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO**Responsabilités de la direction quant aux états financiers**

Les états financiers ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, et relèvent de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations qui reposent sur le discernement de la direction, surtout quand certaines transactions qui affectent le présent exercice financier ne peuvent être finalisées avec certitude qu'à des périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés correctement, compte tenu de l'importance relative des estimations, et ce en fonction des renseignements disponibles en date du 6 juin 2007.

La direction entretient un système de contrôle interne qui vise à produire une assurance raisonnable quant au fait que les éléments d'actif sont protégés, et au fait que des renseignements financiers dignes de foi sont disponibles en temps voulu. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui rendent possibles une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. Le département de Vérification interne de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (OTÉO) évalue de façon indépendante et en continu l'efficacité de ces contrôles internes, et fait état de ses conclusions à la direction et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'OTÉO est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Le Conseil se réunit périodiquement avec la direction, la Vérification interne et le bureau du Vérificateur général de l'Ontario afin de discuter de la vérification, des contrôles internes, des conventions comptables et de l'information financière. Les états financiers sont examinés par la direction en collaboration avec la Vérification interne et le bureau du Vérificateur général de l'Ontario avant d'être soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Le bureau du Vérificateur général de l'Ontario mène une vérification annuelle, en vertu de l'article 11 de la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario. Le rapport du vérificateur donne un aperçu de la portée de sa vérification et de son opinion.



Lisa de Wilde
Directrice générale



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et au ministre de l'Éducation

J'ai effectué la vérification du bilan de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario en date du 31 mars 2007, ainsi que celle de l'état des résultats d'exploitation et de l'avoir, de l'état des changements de l'avoir et de l'état des encaisses pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la direction de l'Office. Ma responsabilité était circonscrite à exprimer une opinion au sujet de ces états financiers, en fonction de ma vérification.

Ma vérification a été réalisée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que j'élabore et que je réalise une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable quant au fait que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude importante. Une vérification comprend aussi un examen, sous forme de tests, qui vise à mettre à l'épreuve les éléments probants qui soutiennent les montants et les divulgations inclus dans les états financiers. Une vérification comprend aussi une évaluation des principes comptables ainsi que des estimations comptables significatives utilisés par la direction, ainsi que de la présentation globale des états financiers.

Selon moi, ces états financiers représentent de façon juste, à tous les égards matériels, la situation financière de l'Office en date du 31 mars 2007 et le résultat de ses activités et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et ce conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Toronto, Ontario
Le 6 juin 2007

Gary R. Peall, CA
Vérificateur général adjoint
Expert-comptable autorisé

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État de la situation financière
au 31 mars 2007

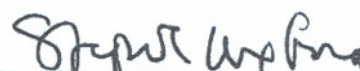
Actif	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	25 530	16 474
Débiteurs (note 4)	3 365	3 120
Frais payés d'avance	514	871
Stocks	<u>152</u>	<u>415</u>
	29 561	20 880
 Droits de diffusion et coûts de production (note 8)	 26 520	 26 743
 Charges de retraite reportées (note 5)	 1 462	 2 233
 Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 6)	 4 575	 3 525
 Immobilisations nettes (note 7)	 <u>17 414</u>	 <u>16 264</u>
 Total de l'actif	 <u>79 262</u>	 <u>69 645</u>
 Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	16 812	8 135
Recettes reportées (note 9)	8 767	12 600
Obligations locatives (note 10)	<u>62</u>	<u>23</u>
	<u>25 641</u>	<u>20 758</u>
Dettes à long terme		
Obligations locatives (note 10)	85	29
Futurs avantages sociaux des employés (note 5)	5 833	4 455
Apports reportés (note 11)	<u>13 092</u>	<u>14 441</u>
	<u>19 010</u>	<u>18 925</u>
Avoir		
Avoir placé dans des droits de diffusion et les coûts de production	25 146	25 578
Avoir placé dans des immobilisations	8 750	5 296
Charges de retraite reportées et affectées	1 462	2 233
Avoir non affecté	<u>(747)</u>	<u>(3 145)</u>
	<u>34 611</u>	<u>29 962</u>
 Total du passif et de l'avoir	 <u>79 262</u>	 <u>69 645</u>
Engagements et passifs éventuels (notes 15 et 18)		

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :



Président



Directeur

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État des résultats d'exploitation et de l'avoir
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Recettes		
Subventions de fonctionnement du gouvernement provincial (note 12)	58 438	50 296
Autres recettes gagnées (note 14)	15 524	15 600
Financement de projets par les gouvernements et le secteur privé (note 13)	8 380	8 002
Amortissement de l'apport reporté (note 11)	<u>2 399</u>	<u>2 760</u>
	<u>84 741</u>	<u>76 658</u>
Dépenses		
Services de programmation de TVO	23 249	22 828
Services de programmation de TFO	16 659	16 239
Services techniques et de soutien de la production	14 444	15 363
Centre d'études indépendantes	9 309	8 830
Frais de gestion et dépenses générales	6 348	5 105
Coût d'autres recettes gagnées (note 14)	3 689	4 820
Amortissement des immobilisations	3 831	4 150
Futurs avantages sociaux des employés (note 5)	<u>2 563</u>	<u>2 409</u>
	<u>80 092</u>	<u>79 744</u>
Excédent/(insuffisance) des dépenses sur les recettes	4 649	(3 086)
Avoir, début de l'exercice	<u>29 962</u>	<u>33 048</u>
Avoir, fin de l'exercice	<u>34 611</u>	<u>29 962</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

États des changements de l'avoir
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)				2006 (en milliers de dollars)	
	Placements dans les droits de diffusion et les coûts de <u>production</u>	Placements dans les <u>immobilisations</u>	Charges de retraite reportées et affectées	Avoir <u>non affecté</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde, début de l'exercice	25 578	5 296	2 233	(3 145)	29 962	33 048
Excédent/ (insuffisance) des dépenses sur les recettes	(15 413)	(1 311)	(1 141)	22 514	4 649	(3 086)
Cotisation aux régimes de retraite	-	-	370	(370)	-	-
Placements en immobilisations	-	4 765	-	(4 765)	-	-
Placements dans les droits de diffusion et les coûts de production	<u>14 981</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(14 981)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>25 146</u>	<u>8 750</u>	<u>1 462</u>	<u>(747)</u>	<u>34 611</u>	<u>29 962</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État des encaisses
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent/(insuffisance) des dépenses sur les recettes	4 649	(3 086)
Ajouter/(déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	3 831	4 150
Amortissement des apports reportés	(2 399)	(2 469)
Amortissement des droits de diffusion et des coûts de production	15 474	15 727
Charges de retraite	771	518
Prestations après retraite	1 378	1 035
Gains provenant de l'aliénation des immobilisations	(121)	(59)
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse :		
Débiteurs	(245)	(480)
Stocks	263	61
Frais payés d'avance	357	203
Recettes reportées	8 677	3 172
Créditeurs et charges à payer	<u>(3 833)</u>	<u>603</u>
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	<u>28 802</u>	<u>19 375</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT		
Ajout de droits de diffusion	(14 981)	(15 015)
Ajout d'immobilisations	(5 026)	(1 060)
Apports reportés de l'exercice actuel	-	464
Produits provenant de l'aliénation des immobilisations	166	94
Obligations locatives	<u>95</u>	<u>(21)</u>
Encaisse provenant des activités de placement et de financement	<u>(19 746)</u>	<u>(15 538)</u>
Augmentation nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	9 056	3 837
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	<u>16 474</u>	<u>12 637</u>
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	<u>25 530</u>	<u>16 474</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux États financiers
au 31 mars 2007****1. AUTORITÉ ET MANDAT**

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée en juin 1970 en vertu de la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Conformément à cette loi, la principale mission de l'Office est de créer, d'acquérir, de produire, de distribuer, d'exposer ou de s'occuper des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives.

L'Office est un organisme sans but lucratif enregistré, autorisé à émettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. À titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Méthode de comptabilité**

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus.

b) Stocks

Le coût du matériel d'appoint est évalué selon la méthode de la valeur minimale ou à la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les magasins et les fournitures sont évalués au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins réserve pour obsolescence. Les bandes vidéo et audio sont évaluées selon la méthode de la valeur minimale ou de la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immeuble	30 ans
Émetteurs	17 ans
Matériel de vérification des émetteurs	7 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobiliers et agencements	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans

(d) Constatation des recettes

1. Les recettes provenant de la souscription publique sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les recettes provenant de sociétés commanditaires sont inscrites une fois le contrat signé, à l'exception des contributions pluriannuelles qui sont inscrites à la réception des sommes en espèces.
2. Les subventions et les recettes reçues au cours de l'exercice pour des dépenses spéciales sont reportées jusqu'à ce que ces dépenses aient été engagées.
3. Les recettes provenant d'apports destinés à l'achat d'immobilisations particulières sont reportées et amorties sur la même période que les immobilisations auxquelles elles sont affectées.
4. Les droits d'inscription aux cours et aux tests d'évaluation en éducation générale (GED) sont inscrits dans l'état des résultats au moment des inscriptions.

e) Futurs avantages sociaux des employés

L'Office calcule ses obligations conformément aux régimes de retraite à prestations déterminées des employés et aux frais connexes, moins réserve des actifs de régime. Les politiques suivantes ont été adoptées :

1. Des actuaires indépendants déterminent sur une base actuarielle le coût des prestations de retraite et d'autres avantages après retraite, à l'aide de la méthode de la répartition au prorata des services et des meilleures estimations de la direction.
2. Le coût des prestations au titre des services passés et l'actif et les obligations temporaires sont amortis au cours de la période de service moyenne qui reste aux employés actifs qui cotisent aux régimes.
3. Les gains (pertes) actuariels sont reconnus dans la mesure où ils surpassent de 10 % des charges de retraite reportées ou la valeur commerciale de l'actif des régimes, le plus élevé de ces deux montants étant retenu. Les sommes reconnues sont amorties sur la période de service moyenne qui reste aux employés actifs cotisant aux régimes.
4. L'actif du régime de retraite est estimé à la valeur du marché.

f) Droits de diffusion et coûts de production

Les coûts des émissions de télévision sont comptabilisés comme suit :

Les dépenses au titre des programmes de diffusion d'émissions d'actualité et de promotion du réseau produits par l'Office sont comptabilisées au cours de l'année où elles ont été engagées.

Toutes les autres émissions produites par l'Office et les émissions autorisées par une licence dans le cadre de contrats de coproduction, de pré-achat et d'acquisition sont constatées au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

g) Utilisation des estimations

La présentation d'états financiers conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés au Canada exige que la direction procède à des estimations et émette des hypothèses. Ces dernières affectent l'actif et le passif ainsi que les renseignements sur les éventualités à la date des états financiers et le montant des recettes et des dépenses pendant la période visée. Les résultats réels peuvent donc ne pas correspondre à ces estimations.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties – capital et intérêts – par l'Ontario, les autres provinces canadiennes, le Canada ou le Royaume-Uni, aux valeurs émises par les États-Unis et aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et aux autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la *Loi sur les banques (Canada)*.

L'encaisse et les placements à court terme de 25 530 000 \$ (16 474 000 \$ en 2006) incluent des placements de 25 575 000 \$ (16 420 000 \$ en 2006) arrivant à échéance en 90 jours, ayant un taux de rendement moyen de 4,2 % (2,9 % en 2006) dont la valeur à la cote se rapproche de la valeur comptable.

4. DÉBITEURS

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Financement de projets	1 573	1 356
Clientèle commerciale	1 444	1 038
Autres	<u>348</u>	<u>726</u>
	<u>3 365</u>	<u>3 120</u>

5. FUTURS AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Les régimes de retraite et d'autres avantages après retraite renferment les composantes suivantes :

Régimes de retraite agréés :

Régime de retraite principal : La plupart des employés de l'Office cotisent à ce régime de retraite qui comporte trois éléments, dont un élément non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et salaire meilleures années, un élément contributif à cotisations déterminées et un élément non-contributif à contributions déterminées.

Régime de retraite de la haute direction : Certains membres de la haute direction participent à ce régime non contributif à prestations déterminées, salaire maximal moyen et meilleures années.

Régime de retraite complémentaire : Ce régime de retraite non agréé et non contributif à prestations déterminées finance la partie des droits à pension qui dépasse le maximum permis pour les régimes de retraite agréés par la Loi de l'impôt sur le revenu fédérale.

Les prestations versées dans le cadre du plan à prestations déterminées sont corrigées en fonction de l'inflation, c'est-à-dire en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 3 % par année.

Régime de prestations après retraite : L'Office offre des prestations après retraite sur une base de frais partagés pour des services tels que les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie.

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite à prestations déterminées et du régime d'avantages postérieurs à l'emploi a été réalisée en date du premier janvier 2007, et la prochaine est prévue pour le premier janvier 2010.

L'Office a offert aux membres admissibles la chance de participer, au cours d'une partie de l'année civile 2006, à un programme de retraite anticipée.

Voici les données concernant les régimes de retraite et autres régimes d'avantages offerts par l'Office :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime de prestations après retraite	
	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Surplus (déficit) des régimes au 1 ^{er} janvier:						
Valeur marchande de l'actif des régimes	97 527	90 472	-	-	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	<u>(92 340)</u> 5 187	<u>91 437</u> (965)	<u>(76)</u> (76)	<u>(39)</u> (39)	<u>(10 968)</u> (10 968)	<u>(9 970)</u> (9 970)
Solde des sommes non amorties au 1 ^{er} janvier :						
(Actif)/engagements nets de transition	(6 967)	(7 855)	-	-	1 854	2 085
Coût des prestations au titre des services passés	877	988	7	11	-	-
(Gains)/pertes actuariels	<u>2 375</u> (3 715)	<u>9 783</u> 2 916	<u>(4)</u> 3	<u>(1)</u> 10	<u>3 256</u> 5 110	<u>3 407</u> 5 492
Cotisations – 1 ^{er} janvier au 31 mars	103	403	-	-	25	23
Affectation de l'excédent – 1 ^{er} janvier au 31 mars	<u>(113)</u>	<u>(121)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Actif/(engagements) au titre des régimes	<u>1 462</u>	<u>2 233</u>	<u>(73)</u>	<u>(29)</u>	<u>(5 833)</u>	<u>(4 455)</u>

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régime de prestations après retraite	
	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Divulgués dans l'état de la situation financière comme suit :						
Charges de retraite reportées	1 462	2 233				
Débiteurs et charges à payer			(73)	(29)		
Futurs avantages sociaux des employés					(5 833)	(4 455)
Dépenses de l'exercice :						
Régime à prestations déterminées	656	711	44	176	1 378	1 035
Régime à cotisations déterminées	<u>485</u>	<u>487</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>1 141</u>	<u>1 198</u>	<u>44</u>	<u>176</u>	<u>1 378</u>	<u>1 035</u>
Cotisations au régime à prestations déterminées	<u>370</u>	<u>680</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>97</u>	<u>91</u>
Prestations versées	<u>3 180</u>	<u>2 983</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Prestations de préretraite versées	<u>1 934</u>	<u>1 521</u>	<u>159</u>	<u>183</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

Les principales hypothèses actuarielles pour évaluer les provisions actuarielles et les charges de retraite de l'Office sont les suivantes :

	Régimes de retraite agréés		Régime de retraite complémentaire		Régimes de prestations après retraite	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Rendement attendu du capital investi	6,50 %	7,50 %	S/O	S/O	S/O	S/O
Indexation des rentes	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	-	-
Taux d'augmentation des salaires	3,50 %	4,00 %	3,50 %	4,00 %	S/O	S/O
Augmentation des dépenses de santé	S/O	S/O	S/O	S/O	9,00 %	10,00 %
Augmentation des dépenses en soins dentaires	S/O	S/O	S/O	S/O	4,50 %	4,50 %
Nombre moyen d'années de service restantes	9-12	9-12	5	5	16	16

Au premier janvier, l'actif du régime à prestations déterminées consiste en :

Catégories d'actif	Pourcentage de l'actif du régime	
	2007	2006
Titres participatifs	62 %	63 %
Titres de créance	38 %	37 %

6. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Depuis l'exercice 1984, une partie des fonds reçus tous les ans est mise de côté afin de garantir que les immobilisations techniques de l'Office suivent l'évolution technologique et que celui-ci dispose des fonds nécessaires à l'entretien et au remplacement des immobilisations techniques, le cas échéant. Les fonds disponibles sont placés en dépôts à court terme qui ont rapporté un taux d'intérêt moyen de 4,2 % (2,9 % en 2006) au cours de l'exercice. Les changements dans le fonds ont été les suivants :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Solde, début de l'exercice	3 525	3 293
Subventions - ministère de la Formation et des Collèges et Universités /Ministère de l'Éducation (note 12)	901	901
Intérêts créditeurs	149	86
Somme prélevée pour l'acquisition d'immobilisations	<u>-</u>	<u>(755)</u>
	<u>4 575</u>	<u>3 525</u>

7. IMMOBILISATIONS NETTES

Les immobilisations sont les suivantes :

		2007 (en milliers de dollars)		2006 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	186	-	186	215
Immeubles	4 812	3 520	1 292	1 452
Émetteurs	27 995	24 957	3 038	3 668
Matériel de vérification des émetteurs	1 109	1 000	109	150
Matériel technique sur place	26 834	22 562	4 272	5 184
Améliorations locatives	10 738	6 486	4 252	2 319
Matériel informatique	7 191	5 202	1 989	2 216
Mobiliers et agencements	3 999	2 052	1 947	880
Matériel de bureau	1 192	1 070	122	108
Véhicules	621	425	196	72
Construction en cours	<u>11</u>	<u>0</u>	<u>11</u>	<u>-</u>
	<u>84 688</u>	<u>67 274</u>	<u>17 414</u>	<u>16 264</u>

8. DROITS DE DIFFUSION ET COÛTS DE PRODUCTION

Les droits de diffusion et les coûts de production sont les suivants :

		2007 (en milliers de dollars)		2006 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Droits de diffusion et coûts de production	45 297	22 980	22 317	23 421
En-cours	<u>3 933</u>	<u>-</u>	<u>3 933</u>	<u>3 322</u>
	<u>49 230</u>	<u>22 980</u>	<u>26 250</u>	<u>26 743</u>

La dépense au titre de l'amortissement pour l'exercice s'élève à 15 474 000 \$ (15 727 000 \$ en 2006) et est incluse dans les dépenses des services de programmation de TVO et TFO.

9. RECETTES REPORTÉES

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Subventions du gouvernement (note 12)	6 085	6 796
Financement de projets par les gouvernements (provincial et fédéral) (note 13)	-	4 570
Financement de projets par le secteur privé (note 13)	645	1 004
Autres	<u>2 037</u>	<u>230</u>
	<u>8 767</u>	<u>12 600</u>

Les dépenses liées aux recettes reportées figurant ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2008.

10. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent les autres engagements prévus par les contrats de location-acquisition. Les changements survenus dans les obligations locatives sont les suivants :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Obligations locatives, début de l'exercice	52	73
Plus : Ajout de location d'immobilisations	142	-
Moins : Paiement des locations-acquisitions	<u>(47)</u>	<u>(21)</u>
Obligations locatives, fin de l'exercice	<u>147</u>	<u>52</u>
 Obligations locatives actuelles	 62	 23
Obligations locatives à long terme	<u>85</u>	<u>29</u>
	<u>147</u>	<u>52</u>

11. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports reçus pour acheter des immobilisations. Ils sont inscrits en tant que recettes dans l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir quand les immobilisations en question sont amorties. Les changements dans la balance des apports reportés sont les suivants :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Apports reportés, début de l'exercice	14 441	16 214
Plus : Subventions - ministère de la Formation, des Collèges et Universités (note 12)	901	901
Intérêts créditeurs	<u>149</u>	<u>86</u>
	15 491	17 201
Moins : Retrait pour l'acquisition d'immobilisations	-	(291)
Amortissement des apports	<u>(2 399)</u>	<u>(2 469)</u>
Apports reportés, fin de l'exercice	<u>13 092</u>	<u>14 441</u>

12. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
- Subvention de base pour 2007	45 040	45 040
- Prépaiement pour 2008	7 507	5 338
Moins : Montant alloué pour le renouvellement des immobilisations (note 6)	(901)	(901)
- Financement reporté à l'exercice suivant (note 9)	(5 005)	(5 338)
- Financement 2008 attribué à L'OTÉLFO (note 21)	<u>(2 502)</u>	<u>-</u>
	<u>44 139</u>	<u>44 139</u>
Ministère de l'Éducation		
- Aide financière allouée pour la transition*	7 500	-
- Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 9)	<u>(545)</u>	<u>-</u>
	<u>6 955</u>	<u>-</u>
Ministère de l'Éducation		
- Subvention pour le Centre d'études indépendantes	6 421	6 421
Aide financière reportée de l'exercice précédent	1 458	1 194
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 9)	<u>(535)</u>	<u>(1 458)</u>
	<u>7 344</u>	<u>6 157</u>
Total des subventions du gouvernement	<u>58 438</u>	<u>50 296</u>

* Le gouvernement a versé 7,5 millions de dollars à l'Office en 2007 en tant que fonds de transition, et s'est engagé à fournir 7,5 millions de dollars en 2008, et ce afin de soutenir l'Office dans la mise en œuvre de nouvelles orientations stratégiques.

13. FINANCEMENT DE PROJETS PAR LES GOUVERNEMENTS ET LE SECTEUR PRIVÉ

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Financement de projets par le gouvernement provincial		
Ministère de l'Éducation		
- Stratégie de lecture et de mathématiques au primaire	-	600
- Autre financement de projets MED	1 074	883
Autre financement de projets par le gouvernement provincial	116	195
Aide financière reportée de l'exercice précédent (note 9)	4 561	6 864
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 9)	-	(4 561)
Financement 2008 attribué à L'OTÉLFO (note 21)	<u>(1 548)</u>	<u>-</u>
	<u>4 203</u>	<u>3 981</u>
Financement de projets par le gouvernement fédéral		
Patrimoine Canada	2 550	2 763
Autre	149	85
Financement reporté de l'exercice précédent	9	-
Financement reporté à l'exercice suivant	<u>-</u>	<u>(9)</u>
	<u>2 708</u>	<u>2 839</u>
Financement de projets par le secteur privé		
Aide financière reçue au cours de l'exercice	1 383	1 032
Aide financière reportée de l'année précédente (note 9)	1 004	1 154
Aide financière reportée à l'année suivante (note 9)	(645)	<u>(1 004)</u>
Financement 2008 attribué à L'OTÉLFO (note 21)	<u>(273)</u>	<u>-</u>
	<u>1 469</u>	<u>1 182</u>
Total du financement de projets par les gouvernements et le secteur privé	<u>8 380</u>	<u>8 002</u>

14. AUTRES RECETTES GAGNÉES ET COÛT DES RECETTES GAGNÉES

	2007 (en milliers de dollars)			2006 (en milliers de dollars)		
	<u>Recettes</u>	<u>Coût</u>	<u>Recettes nettes</u>	<u>Recettes</u>	<u>Coût</u>	<u>Recettes nettes</u>
Recettes de TVO						
Vente d'émissions et attribution des droits	992	1 012	(20)	1 106	1 298	(192)
Souscription publique et dons du secteur privé	<u>5 394</u>	<u>2 643</u>	<u>2 751</u>	<u>7 324</u>	<u>3 480</u>	<u>3 844</u>
Recettes totales de TVO	6 386	3 655	2 731	8 430	4 778	3 652
Recettes provenant des abonnés de TFO	2 949	34	2 915	2 275	42	2 233
Recettes du CEI	2 387	-	2 387	2 423	-	2 423
Autres recettes	<u>3 802</u>	<u>-</u>	<u>3 802</u>	<u>2 472</u>	<u>-</u>	<u>2 472</u>
	<u>15 524</u>	<u>3 689</u>	<u>11 835</u>	<u>15 600</u>	<u>4 820</u>	<u>10 780</u>

15. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-acquisition et de location-exploitation pour les installations émettrices, les bureaux, les entrepôts et l'équipement. Les engagements locatifs futurs sont les suivants :

Exercice se terminant le 31 mars

	(en milliers de dollars)
2008	2 357
2009	2 273
2010	2 018
2011	1 749
2012	1 549
2013 et après	<u>26 132</u>
Total des engagements locatifs futurs	<u>36 078</u>

Le bail du siège social de TVOntario a été renouvelé jusqu'au 31 août 2027.

16. MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a recours aux services de bénévoles, surtout pour l'aider dans ses activités de souscription. L'Office reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les États financiers.

17. CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Conformément à une entente conclue avec le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Centre d'études indépendantes (CEI) a été transféré à l'Office en 2002.

Le CEI fournit une vaste gamme de cours d'éducation à distance en anglais et en français qui permettent aux adultes d'obtenir des crédits en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires, de mettre à jour leurs connaissances de base ou de se perfectionner. Il offre également un programme du niveau primaire à l'intention des enfants qui ne sont pas en mesure de suivre les programmes de l'école de jour. Le programme de tests d'équivalence d'études secondaires est aussi disponible par l'intermédiaire du CEI.

Le financement de ces activités inclut une subvention du ministère de l'Éducation et des revenus gagnés par le CEI. La partie de la subvention affectée à des projets précis (développement de cours) a été reportée jusqu'à ce que des dépenses s'y rapportant aient été engagées.

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Les activités ont été financées par :		
Subvention du ministère de l'Éducation pour le CEI (note 12)	6 421	6 421
Aide financière reportée de l'exercice précédent	1 458	1 194
Aide financière reportée à l'exercice suivant	(535)	(1 458)
Subventions du CEI constatées	7 344	6 157
Recettes gagnées par le CEI (note 14)	2 387	2 423
Total des subventions du CEI et des recettes gagnées par le CEI	<u>9 731</u>	<u>8 580</u>

Les dépenses reliées aux reports ci-dessus ont été prévues au budget de l'exercice 2008.

18. PASSIFS ÉVENTUELS

On entend par passifs éventuels des réclamations juridiques ayant pu être faites par l'Office ou contre l'Office, et dont le dénouement ne peut être prévu avec certitude. La direction ne s'attend pas à ce que toute réclamation juridique faite contre l'Office ait des effets matériels ou adverses sur ses résultats et estime que, pour le moment, aucune provision pour les pertes n'est nécessaire. Aucun montant n'a été constaté dans les comptes pour des réclamations faites par l'Office. On tiendra compte des règlements au moment où ils auront lieu.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Office sont les placements de fonds liquides, les placements à court terme, les débiteurs, les créditeurs, les charges à payer et les obligations locatives. Sauf avis contraire, la direction considère que l'Office n'est pas exposé à des risques significatifs découlant de ces instruments financiers au plan des taux d'intérêt, des devises ou du crédit. La valeur comptable de ces instruments financiers a été approximée à partir de leur juste valeur.

20. LA FONDATION DE TVONTARIO

La Fondation de TVOntario a reçu la désignation de fondation publique le 1^{er} avril 1998, conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le conseil d'administration de la Fondation, qui est nommé par le conseil d'administration de l'Office, se compose exclusivement de membres du conseil d'administration de l'Office. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* dont l'objectif est de recevoir et de maintenir un fonds ou des fonds et de verser la totalité ou une partie du capital et du revenu à l'Office, tant et aussi longtemps que l'Office aura le statut d'organisme charitable et que son objectif sera de promouvoir la télévision éducative ou la programmation pour enfants ou les deux.

Le conseil d'administration de la Fondation a approuvé en décembre 2006 une résolution visant la dissolution et l'arrêt des opérations, une fois tout son actif transféré et devenu propriété de l'Office. Le total de l'actif transféré en 2007 incluait de l'argent comptant et des placements à court terme, et se chiffrait à 3 585 000 \$.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, les comptes de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Office.

La situation financière et les résultats opérationnels de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 sont les suivants :

Situation financière au 31 mars

	Fonds non affecté	Fonds de dons de contrepartie	Total 2007	Total 2006
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Actif				
Encaisse et placements à court terme	=	=	=	<u>3 487</u>
Passif et avoir				
Charges à payer	=	=	=	=
Avoir	=	=	=	<u>3 487</u>
Total du passif et de l'avoir	=	=	=	<u>3 487</u>

Résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 31 mars

		Fonds affectés			
	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds de dons de contrepartie (en milliers de dollars)	Autres fonds affectés (en milliers de dollars)	Total 2007 (en milliers de dollars)	Total 2006 (en milliers de dollars)
Recettes					
Dons	13	-	-	13	165
Intérêts créditeurs	<u>85</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	85	79
	98	-	-	98	244
Versement fait à l'Office	<u>979</u>	<u>2 606</u>	<u>-</u>	3 585	193
Excédent des recettes sur le versement fait à l'OTÉO	(881)	(2 606)	-	(3 487)	51
Avoir, début de l'exercice	<u>881</u>	<u>2 606</u>	<u>-</u>	<u>3 487</u>	<u>3 436</u>
Avoir, fin de l'exercice	=	=	=	=	<u>3 487</u>

Le conseil d'administration de l'Office a accepté de financer les dépenses d'exploitation de la Fondation jusqu'au 31 mars 2007. Les dépenses nettes de la Fondation assumées par l'Office au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007 se sont élevées à 23 000 \$ (145 000 \$ en 2006).

21. ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS**Constitution de l'OTÉLFO :**

Le gouvernement a constitué l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) à l'aide d'un décret, en date du premier avril 2007. L'OTÉLFO compte son propre conseil d'administration qui incluait à l'origine les membres francophones du conseil d'administration de l'Office, et sera responsable de l'exploitation de la division francophone de l'Office.

En raison du transfert de ses opérations francophones vers l'OTÉLFO, l'Office a appris que le ministère de l'Éducation réduirait sa subvention de base de 15 millions de dollars pour atteindre 30 millions de dollars. De plus, l'Office ne recevra plus la subvention de 2,6 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral, ni les autres recettes de 3,3 millions de dollars provenant de TFO.

Il est exigé que l'OTÉLFO offre un emploi à tous les employés qui relèvent directement de TFO et qu'il prenne la responsabilité des vacances accumulées, des droits à pension et des autres droits de ceux qui accepteront le transfert. Compte tenu entre autres des économies réalisées au plan des salaires et des avantages, l'Office s'attend à ce que le transfert de sa division TFO vers l'OTÉLFO réduise ses charges d'exploitation annuelles par un montant initial d'environ 16,5 millions de dollars. D'autres économies seront réalisées par la suite grâce à la restructuration des opérations.

Le processus associé au partage de l'actif entre l'Office et l'OTÉLFO est en cours de développement. Les états financiers 2008 feront état de tout l'impact du transfert. Les créiteurs et les charges à payer incluaient 6,1 millions de dollars qui devront être transférés à ou utilisés pour le compte de l'OTÉLFO en 2008.

Financement additionnel versé à l'OTÉLFO pour la conversion au numérique :

L'Office s'attend à recevoir 10,4 millions de dollars de la part du gouvernement au cours des trois prochaines années, soit 7,3 millions de dollars en 2008, 1,5 million de dollars en 2009 et 1,6 million de dollars en 2010, et ce afin de contribuer à assurer les coûts associés à la conversion de sa production de l'analogique vers le numérique.

Office ontarien de Financement

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, sous la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable, en se fondant sur les renseignements disponibles au 5 juin 2007.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités pertinentes. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le directeur général et vice-président
de l'Office ontarien de financement,



Gadi Mayman

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2007, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 5 juin 2007

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Bilan

Au 31 mars 2007

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	436 \$	150 \$
Intérêts à recevoir	2 032	2 029
Montant dû par les organismes et les apparentés (Note 7)	1 255	1 119
Montant dû par la province de l'Ontario	1 108	829
Total de l'actif à court terme	4 831 \$	4 127 \$
Immobilisations (Note 3)	1 495	2,058
Prêts non remboursés (Note 2)	79 021	79 021
Total de l'actif	85 347 \$	85 206 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Somme payable à la province de l'Ontario – fonctionnement	1 108 \$	829 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – intérêts	2 029	2 029
Somme payable à la province de l'Ontario –recouvrements (Notes 6, 7)	1 545	1 129
Total du passif à court terme	4 682 \$	3 987 \$
Dette à long terme (Note 2)	79 021	79 021
Produit comptabilisé d'avance concernant les immobilisations (Note 4)	1 495	2 058
Bénéfices non répartis	149	140
Total du passif et des bénéfices non répartis	85 347 \$	85 206 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Le président,

Le directeur général et vice-président,



Colin Andersen



Gadi Mayman

État du bénéfice net et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2007

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
REVENUS		
Produit de l'intérêt	7 603 \$	7 599 \$
Recouvrement des coûts de la province de l'Ontario (Note 6)	15 003	14 876
Total des revenus	22 606 \$	22 475 \$
CHARGES		
Traitements, salaires et avantages sociaux	14 058 \$	13 512 \$
Intérêts de la dette à long terme	7 594	7 595
Frais administratifs et généraux	4 162	3 482
Amortissement	1 360	1 378
Total partiel	27 174 \$	25 967 \$
Moins le recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (Note 7)	(4 577)	(3 496)
Total des charges	22 597 \$	22 471 \$
Bénéfice net	9	4
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	140	136
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	149 \$	140 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2007

<i>(en milliers de dollars)</i>	2007	2006
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement		
Bénéfice net	9 \$	4 \$
Rajustement lié à l'amortissement	1 360	1 378
Diminution/(Augmentation) des intérêts à recevoir	(3)	
Diminution/(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(136)	—
Augmentation de la somme payable à la province de l'Ontario au titre du recouvrement des coûts	416	—
Augmentation/(Diminution) du produit comptabilisé d'avance	(563)	(167)
Rentrées (sorties) liées au fonctionnement	1 083 \$	1 215 \$
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement		
Remboursements versés à la province concernant les prêts de la SOAM	—	(6)
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	—	6
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	—	—
Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(797)	(1 211)
Rentrées (sorties) utilisées pour les activités d'investissement	(797)	(1 211)
Augmentation nette de l'encaisse	286	4
Encaisse au début de l'exercice	150	146
Encaisse à la fin de l'exercice	436 \$	150 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2007

HISTORIQUE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la *Loi*). Conformément à la *Loi*, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario;
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir;
- agit comme intermédiaire au nom de la province pour prêter de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics.

Par ailleurs les responsabilités de l'OOF incluent, entre autres :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Immobilisations : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et

amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les renseignements optimaux disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront rajustées chaque année en fonction des nouveaux renseignements, au fur et à mesure de leur disponibilité.

2. SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la SOAM ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

La dette arrivant à échéance constituée des prêts en cours et de l'encours de la dette envers le Régime de pensions du Canada est établie ci-dessous :

(en milliers de dollars)

Arrivant à échéance en :	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt moyen en vigueur (%)
2010	5 156 \$	10,86
2011	29 630	9,97
2012	44 235	9,22
Total	79 021 \$	9,61

3. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations est la suivante :

(en milliers de dollars)

			VCN au 31 mars 2007	VCN au 31 mars 2006
	Coût	Amortissement cumulé		
Meubles et matériel	549 \$	340 \$	209 \$	90 \$
Matériel informatique	8 600	7 585	1 015	1 553
Améliorations locatives	1 526	1 255	271	415
Total	10 675 \$	9 180 \$	1 495 \$	2 058 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations.

(en milliers de dollars)

	Province	Organismes	Total
Solde au début de l'exercice	1 824 \$	234 \$	2 058 \$
Capitalisation	797	—	797
Amortissement	(1 175)	(185)	(1 360)
Solde à la fin de l'exercice	1 446 \$	49 \$	1 495 \$

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF procure un financement à divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles, et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers. Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à une facilité de crédit de 3,6 milliards de dollars expirant entre 2007 et 2032. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Conformément à la politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se

prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant consenti à un organisme public.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. Les billets sont par la suite convertis en emprunt à terme fixe et on met à ce moment-là la touche finale aux conditions de remboursement. Au 31 mars 2007, les comptes débiteurs à recevoir par l'OOF au nom du gouvernement provincial représentent des débentures, à l'exception des prêts à court terme accordés à l'Office de l'électricité de l'Ontario et des lignes de crédit à la Commission de transport Ontario Northland et à la Société ontarienne de travaux d'infrastructure.

Les montants suivants représentent les fonds débiteurs, intérêts capitalisés compris. Ces montants sont à leur tour dus par l'OOF à la province. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor.

(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Centre Centennial des sciences et de la technologie	6 011 \$	9 017 \$
Corporation de la ville de Windsor	23 955	22 512
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	20 263	—
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	393 150	535 248
Commission de transport Ontario Northland	47 161	49 534
Office de l'électricité de l'Ontario	75 610	711 692
Conseils scolaires	770 769	—
	1 336 919 \$	1 328 003 \$

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le prêt sera remboursé sous forme de versements partiels jusqu'au 15 mars 2013 et porte intérêt au taux de 4,23 p. 100.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il existe une débenture de 20 ans au taux de 6,41 p. 100, arrivant à échéance en mars 2021.

La Société ontarienne de travaux d'infrastructure (qui englobe l'ancienne l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique) a obtenu de l'OOF, le 23 juin 2006, des facilités de crédit renouvelables plafonnées à 200 millions de dollars sur 10 ans. La SOTI a contracté le premier emprunt dans le cadre de ces facilités de crédit le 16 octobre 2006 et,

au 31 mars 2007, avait emprunté 20 millions de dollars à des taux variant de 4,1 à 4,3 p. 100.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario est un organisme de la Couronne de la province créé aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Les membres de la société sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le prêt en cours de la SLJO s'élève à 393 millions de dollars et a été contracté le 30 juin 2004 pour acheter le complexe du casino à Niagara Falls. Il s'agit d'un prêt sur cinq ans à raison d'un taux de 4,3821 p. 100, arrivant à échéance en juin 2009.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme de la Couronne de la province, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les débentures en cours de la CTON au 31 mars 2007 se chiffrent à 32,1 millions de dollars (2006 – 34,5 millions de dollars); elles ont été émises initialement en six étapes et arrivent à échéance entre 2008 et 2031. Leurs taux d'intérêt varient entre 4,717 et 6,37 p. 100. Les lignes de crédit de la province consenties à la CTON ont été prolongées jusqu'en mars 2008 par décret et ne pourront pas dépasser 15 millions de dollars. Au 31 mars 2007, le montant total de 15 millions de dollars (identique à celui de 2006) avait été retiré, cette fois au taux d'intérêt de 4,46 p. 100.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), créé en décembre 2004, est une société à but non lucratif. L'OEO a reçu de l'OOF des facilités de crédit renouvelables de 975 millions de dollars expirant le 31 décembre 2010. Le taux d'intérêt applicable au solde de ce prêt est de 4,40 p. 100.

En novembre 2006, l'OOF a avancé à des conseils scolaires, dans le cadre de l'initiative *Lieux propices à l'apprentissage*, des prêts d'un montant total de 771 millions de dollars (intérêts compris) au 31 mars 2007. Les conseils scolaires se sont engagés à effectuer pendant 25 ans des versements confondus portant sur le principal et les intérêts. Les prêts portent intérêt de 4,56 p. 100. L'OOF a recouvré 151 000 \$ en coûts liés au financement et à l'administration des prêts aux conseils scolaires.

6. GESTION DE LA DETTE AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère la dette et les investissements au nom de la province, y compris la gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu en mars 2002 une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets nucléaires et le combustible irradié et pour déclasser les centrales nucléaires existantes. L'entente est entrée en vigueur en 2003-2004.

Le recouvrement des coûts par la province pour toutes les activités de gestion de la dette et d'investissement pour la période se terminant le 31 mars 2007 se chiffrait à 15 millions de dollars (2006 – 14,9 millions de dollars).

7. GESTION DE LA DETTE ET DES INVESTISSEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services aux organismes, apparentés et autres organismes publics (indiqués ci-après), y compris les services de gestion des investissements, selon le principe du recouvrement des coûts d'un total de 67 000 \$ pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007 (2006 - néant), dont un solde impayé de 16 000 \$ (2006 - néant) à la même date. Les fonds gérés au nom de ces autres organismes publics s'élevaient à 2,2 milliards de dollars au 31 mars 2007 (2006 - 2,3 milliards de dollars).

Agence de foresterie du parc Algonquin	Société immobilière de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Fondation Trillium de l'Ontario
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Fonds de garantie des prestations de retraite
Société ontarienne de travaux d'infrastructure	

L'OOF offre par ailleurs, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes et apparentés indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

La SFIEO est l'organisme responsable du service et de l'amortissement de la dette et de certaines autres obligations de l'ancien Toronto Hydro. L'OOF offre des services et conseils financiers à la SFIEO et gère le portefeuille de la dette s'élevant à 27,9 milliards de dollars.

Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI)

L'OOF gère la dette de 2,4 milliards de dollars de la SOTI, y compris des prêts de la province, d'un organisme provincial et de tiers.

Apparentés :

Conseils scolaires

Tel que cela est expliqué dans la Note 5, l'OOF a accordé des prêts aux conseils scolaires et a recouvré des coûts d'un montant de 151 000 \$.

Le total des coûts recouverts et les soldes impayés de la SFIEO, de la SOTI et des apparentés à la fin de l'exercice sont indiqués ci-après :

(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006
Coûts recouvrés :		
Organismes :		
SFIEO	3 330 \$	2 497 \$
SOTI	1 029	999
Apparentés	218	—
Total	4 577 \$	3 496 \$
Débiteurs :		
Organismes :		
SFIEO	875 \$	684 \$
SOTI	213	435
Apparentés	167	—
Total	1 255 \$	1 119 \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la contribution de l'employeur à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les états financiers.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des prêts en cours, des créditeurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà présentés dans les présents états financiers.

10. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2007, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. Des procès civils et des procédures de règlement des griefs ont été intentés pour la période pendant laquelle l'OOF assumait la gestion de la Caisse d'épargne de l'Ontario jusqu'à la date de la vente de la Caisse, le 31 mars 2003. Cependant, le cas échéant, les règlements émanant de ces demandes de règlement liées à la Caisse d'épargne de l'Ontario seront comptabilisés par la province au cours de la période durant laquelle le règlement se produira.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés pour être rendus conformes à la présentation des états financiers adoptée pour mars 2007.



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 2007 et l'état des résultats et les bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto, Ontario
Le 25 juin 2007

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Bilan

31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
<u>ACTIFS</u>		
Actifs à court terme		
Exigibles de la province de l'Ontario	—	7 963
Immobilisations (Note 3)	113 770	133 848
	113 770	141 811
<u>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</u>		
Passif à court terme		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (Note 4)	—	353 325
Intérêts sur la dette à long terme	—	7 963
	—	361 288
Bénéfices non répartis (déficit)	113 770	(219 477)
	113 770	141 811

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par :



Président du conseil



Membre du conseil

Régie des transports en commun de la région de Toronto

État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Revenus		
Subvention d'exploitation de la province	335 390	44 932
Gain de change sur la dette à long terme	25 896	56 130
	361 286	101 062
Charges		
Amortissement des immobilisations	20 078	20 076
Intérêts sur la dette à long terme	7 961	32 604
	28 039	52 680
Excédent des revenus par rapport aux charges	333 247	48 382
Déficit, au début de l'exercice	(219 477)	(267 859)
Bénéfices non répartis (déficit), à la fin de l'exercice	113 770	(219 477)

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007 (les montants sont exprimés en milliers de dollars)

1. Nature de l'organisme

La Régie des Transports en commun de la région de Toronto (la « Régie ») a été fondée en tant que personne morale sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la Régie des transports du grand Toronto*. Le 7 août 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto*, depuis lors abrogée, les activités relatives aux transports en commun de la Régie des transports en commun de la région de Toronto ont été transférées, sans indemnisation, à la Régie des transports en commun du grand Toronto. Le transfert comprenait tous les éléments d'actif et de passif ainsi que les employés, à l'exception du matériel roulant ferroviaire et de la dette qui sont assujettis aux conventions de vente conditionnelle décrites à la Note 4.

Conformément à la Loi, la mission de la Régie est la suivante :

- a) exercer ses droits et remplir ses obligations se rapportant au matériel roulant ferroviaire qui fait l'objet des six conventions de vente conditionnelle datées du 30 mars 1994 et conclues entre la Régie et Asset Finance (Bermuda) Limited, y compris ses droits et obligations en vertu de ces conventions de ventes conditionnelles; et
- b) effectuer ces tâches conformément aux droits et aux obligations qui lui ont été attribués par le ministère des Transports.

En tant qu'organisme de la Couronne, la Régie est exemptée d'impôt sur le revenu tant fédéral que provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'Impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions comptables sont les suivantes :

A) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimée des immobilisations :

Autre matériel roulant ferroviaire	25 ans
Locomotives	20 ans

B) CONVERSION DES DEVISES

La dette à long terme remboursable en dollars américains est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les gains ou pertes de change latents découlant de la conversion sont reportés et amortis sur la durée restante de la dette. Cette convention est conforme à celle de la province de l'Ontario parce que les présents états financiers sont intégrés aux états financiers de la province.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007 (les montants sont exprimés en milliers de dollars)

C) CHARGES ADMINISTRATIVES

Les services administratifs sont fournis gratuitement par le ministère des Transports.

3. Immobilisations

Les immobilisations comprennent les locomotives et autre matériel ferroviaire roulant. Le 7 août 1999, la Régie a signé un contrat de location de matériel en vertu duquel ses locomotives et voitures à deux niveaux ont été louées à la Régie des transports en commun du grand Toronto pour un montant symbolique de un dollar par année. En vertu de ce contrat de location de matériel, la Régie des transports en commun du grand Toronto est responsable de l'entretien et de toutes les autres obligations qui y sont associées. La Régie étudie actuellement la meilleure façon de transférer ses actifs à la Régie des transports en commun du grand Toronto.

	2007 (\$)			2006 (\$)
	Amortissements			
	Coût	cumulés	Net	Net
Autre matériel roulant ferroviaire	363 308	265 148	98 160	112 693
Locomotives	110 905	95 295	15 610	21 155
	474 213	360 443	113 770	133 848

4. Dette à long terme

À la demande du ministre des Finances de l'Ontario, la Régie a entrepris une opération de financement le 31 mars 1994. Selon les modalités de l'opération, 42 des locomotives et 243 voitures à deux niveaux ont été vendues pour 311 867 \$ US (431 530 \$ CA) et immédiatement rachetées au même prix de la même contrepartie en vertu des contrats de vente conditionnelle échéant le 5 juillet 2006. Le produit de la vente initiale a été remis à la province de l'Ontario déduction faite des frais de transaction qui s'élevaient à 4 271 \$. Dans le cadre des contrats de vente conditionnelle, la Régie a accepté de rembourser l'obligation et l'intérêt sur la période de 12 ans.

Depuis le 31 mars 1994, la Régie effectuait des paiements semestriels sur la dette. Le 5 juillet 2006, la Régie a fait un paiement forfaitaire et final de 304 095 \$ US, y compris des intérêts de 10 726 \$ US, afin de s'acquitter entièrement de toutes les obligations liées aux conventions de vente conditionnelles conclues avec Asset Finance (Bermuda) Limited.

Conformément à un Protocole d'entente avec le ministère des Finances, la province a remis les fonds relatifs à tous les paiements à Asset Finance (Bermuda) Limited.

Pour réduire au minimum les risques liés aux fluctuations des taux de change pour le gouvernement de l'Ontario, la province a conclu une entente de swap de devises en 1994. Environ 74 % du paiement forfaitaire et final du 5 juillet 2006 était couvert par le swap de devises et a été payé suivant un taux de change préétabli, et le reste a été payé au taux de change en vigueur le 5 juillet 2006. Étant donné que la Régie n'a pas pris part à l'entente de swap de devises, les effets de cette dernière ne se reflètent pas dans les états financiers.

Régie des transports en commun de la région de Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2007 (les montants sont exprimés en milliers de dollars)

5. État des flux de trésorerie

Aucun état des flux de trésorerie n'a été préparé, car les données qu'il contiendrait sont facilement accessibles dans les présents états financiers.

Greater Toronto Transit Authority

Le 8 juin 2007

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de toute autre information financière contenus dans ces états financiers incombe à la direction et au conseil d'administration de GO Transit. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus et expriment les hypothèses les plus probables et le meilleur jugement de la direction.

La direction a conçu et maintient des contrôles financiers et de gestion, des systèmes informatiques et des pratiques de gestion visant à fournir l'assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière. Les systèmes et pratiques de gestion font l'objet d'évaluations au moyen de vérifications internes et des rapports sont émis à l'attention du comité de vérification.

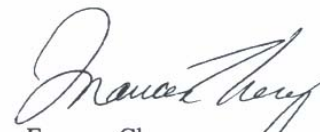
Le conseil d'administration de GO Transit, par l'entremise du comité de vérification, s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité examine les états financiers et le rapport des vérificateurs externes.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, le vérificateur externe nommé par GO Transit. La responsabilité du vérificateur externe consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de son travail et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, le conseil d'administration de GO Transit, par l'entremise de son comité de vérification, était responsable de s'assurer que la direction a assumé ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et Grant Thornton LLP pour s'assurer que chaque groupe remplit correctement ses fonctions respectives. Le comité examine les états financiers avant d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Grant Thornton LLP a eu librement et pleinement accès au comité de vérification, avec ou sans la présence de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leurs constatations relatives à l'intégrité des informations financières de GO Transit et de l'efficacité du système de contrôles internes.



Gary McNeil
Directeur général et chef de la direction



Frances Chung
Directrice, Services financiers



Grant Thornton LLP
Chartered Accountants
Management Consultants

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Greater Toronto Transit Authority

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du **Greater Toronto Transit Authority** au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que les résultats de ses activités d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A stylized, handwritten-style signature of 'Grant Thornton LLP' in black ink.

Toronto, Canada
le 18 mai 2007

Grant Thornton LLP
Comptables agréés
Experts-comptables sous licence

Royal Bank Plaza
19th Floor, South Tower
200 Bay Street, Box 55
Toronto, Ontario
M5J 2P9
T (416) 366-0100
F (416) 360-4949
E Toronto@GrantThornton.ca
W www.GrantThornton.ca

Greater Toronto Transit Authority

État des résultats

(En milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2007	2006
Produits		
Produits d'exploitation	\$ 244,584	\$ 226,515
Revenu de placement	2,512	2,406
Subvention de la province de l'Ontario	<u>28,205</u>	<u>29,508</u>
	<u>275,301</u>	<u>258,429</u>
Charges		
Services administratifs	8,674	8,589
Entretien de l'équipement	38,824	36,842
Installations et rails	40,188	38,322
Main-d'oeuvre et avantages sociaux	93,344	86,144
Fonctionnement	99,679	93,935
Amortissement des immobilisations	93,582	81,555
Amortissement des actifs incorporels	<u>327</u>	<u>327</u>
	<u>374,618</u>	<u>345,714</u>
Excédent des charges sur les produits	<u>(99,317)</u>	<u>(87,285)</u>
Subventions pour les dépenses en capital		
Subvention de la province de l'Ontario	326,192	205,631
Subvention des municipalités	86,297	48,464
Subvention du gouvernement du Canada	<u>73,928</u>	<u>24,803</u>
	<u>486,417</u>	<u>278,898</u>
Excédent des produits sur les charges avant les dépenses en capital	\$ <u>387,100</u>	\$ <u>191,613</u>

Greater Toronto Transit Authority

État de l'évolution des actifs nets

(En milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	Investi en immobili- sations	Investi en bail à long terme	Actifs nets détenus en réserve (Note 9)	Déficit	Total 2007	Total 2006
Solde, début de l'exercice	\$ 1,272,114	\$ 30,823	\$ 26,332	\$ (27,340)	\$ 1,301,929	\$ 1,110,316
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les acqui- sitions d'immobilisations	(93,582)	(327)	-	481,009	387,100	191,613
Actifs investis en immobilisations	486,417	-	-	(486,417)	-	-
Cession d'immobilisations	(184)	-	-	184	-	-
Solde, fin de l'exercice	\$ 1,664,765	\$ 30,496	\$ 26,332	\$ (32,564)	\$ 1,689,029	\$ 1,301,929

Greater Toronto Transit Authority

État de la situation financière

(En milliers de dollars)

Le 31 mars

2007

2006

Actif

Court terme

Espèces et quasi-espèces	\$ 19,538	\$ 42,936
Placement à court terme	25,668	18,777
Sommes à recevoir	15,073	8,021
Subventions à recevoir de la province de l'Ontario	32,354	3,839
Subventions à recevoir des municipalités	44,552	12,700
Subventions à recevoir du gouvernement du Canada	55,346	28,390
Pièces de rechange et stocks de fournitures	1,982	2,124
Frais payés d'avance	9,245	2,848
	<u>203,758</u>	<u>119,635</u>

Fonds retenus pour la province de l'Ontario (Note 5)

46,667 -

Immobilisations (Note 3)

1,664,765 1,272,113

Bail à long terme (Note 4)

30,496 30,823

\$ 1,945,686	\$ 1,422,571

Passif

Court terme

Fournisseurs et frais courus	\$ 153,744	\$ 72,658
Produits non gagnés à l'égard des billets vendus et non utilisés	6,960	5,780
Somme à verser à la province de l'Ontario	2,306	-
	<u>163,010</u>	<u>78,438</u>

Avance provenant de la province de l'Ontario (Note 5)

46,667 -

Prestations de retraite complémentaires à verser (Note 7)

16,748 15,618

Autres avantages sociaux futurs à verser (Note 8)

30,232 26,586

256,657	120,642

Actifs nets

Actifs nets investis en immobilisations	1,664,765	1,272,114
Actifs nets investis en actifs incorporels	30,496	30,823
Actifs nets détenus en réserves (Note 9)	26,332	26,332
Déficit	(32,564)	(27,340)
	<u>1,689,029</u>	<u>1,301,929</u>
	\$ 1,945,686	\$ 1,422,571

Engagements (Note 10)

Éventualités (Note 11)

Pour le Conseil



Administrateur



Administrateur

Greater Toronto Transit Authority

État des flux de trésorerie

(En milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2007

2006

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

Activités d'exploitation

Excédent des produits sur les charges	\$ 387,100	\$ 191,613
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels	93,909	81,882
(Gain) perte sur la cession d'immobilisations	(793)	37
Avantages sociaux futurs, nets des paiements	4,777	5,034
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 12)	(16,058)	(17,204)
	<u>468,935</u>	<u>261,362</u>

Activités d'investissement

Achat d'immobilisations	(486,417)	(278,897)
Produits sur vente d'immobilisations	975	331
Produits (nets des acquisitions) sur placements à court terme	(6,891)	(3,879)
	<u>(492,333)</u>	<u>(282,445)</u>

Diminution nette des espèces et quasi-espèces (23,398) (21,083)

Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice 42,936 64,019

Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice \$ 19,538 \$ 42,936

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

1. Nature des activités

Greater Toronto Transit Authority (la « société ») est un organisme mandataire de l'État qui exerce ses activités sous l'appellation de « Réseau GO ». À titre de société sans capital social, Réseau GO relève du ministre des Transports. La société n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Réseau GO exploite un système de transport en commun interrégional constitué de couloirs ferroviaires et de lignes d'autobus intégrés. Le réseau de services ferroviaires et d'autobus dessert principalement les collectivités de la région du Grand Toronto (RGT) y compris les villes de Toronto et de Hamilton, et les régions de Halton, Peel, York, Durham ainsi que les comtés de Simcoe, Dufferin et Wellington de même que les villes de Barrie, Guelph et Bradford-West Gwillimbury.

2. Conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers sont préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les placements à court terme ayant une échéance de trois mois ou moins.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont présentés au moindre du coût et de la valeur de marché et comprennent les montants dont les échéances originales sont supérieures à trois mois et inférieures à un an.

Pièces de rechange et stocks de fournitures

Les pièces de rechange et les stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement.

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

2. Conventions comptables (suite)

Amortissement

La société calcule l'amortissement des différentes catégories d'actifs en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Immeubles et équipement	
Atribus et stands de billets	- 5 ans
Autres immeubles	- 20 ans
Améliorations locatives	- 20 ans
Locomotives	- 20 ans
Autre matériel ferroviaire	- 25 ans
Amélioration à l'emprise du chemin de fer	
et aux installations	- 20 ans
Travaux et installation de voies	- 20 ans
Autobus	- 12 ans
Aires de stationnement	- 20 ans
Logiciel Enterprise	- 7 ans
Séparation des niveaux de circulation	- 50 ans
Divers	
Ameublement	- 12 ans
Autres	- 3-5 ans

Les études de viabilité relatives à l'expansion future représentent les coûts reportés par projet jusqu'à ce que la viabilité du projet en question soit établie. Lorsque le projet est finalisé, les coûts sont amortis selon la catégorie de l'actif. Si le projet est abandonné ou que les coûts sont jugés irrécouvrables, les coûts reportés sont imputés aux activités au cours de l'exercice dans lequel est prise une telle décision.

Bail à long terme

Le bail à long terme représente le montant payé d'avance dans le cadre du bail relatif à la Union Station. Le montant est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 100 ans, soit la durée du bail plus une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs

La société offre des prestations de retraite par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges de l'exercice correspondent à la cotisation requise de l'exercice.

La société offre des prestations de retraite complémentaires selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant des modifications au régime d'avantages sociaux, des excédents et déficits actuariels et des modifications aux hypothèses sont amortis aux produits sur l'estimation de la durée résiduelle moyenne d'activité des membres.

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

2. Conventions comptables (suite)

La société offre également d'autres avantages sociaux futurs selon la méthode de répartition des prestations qui tient compte des prestations prévues en fonction des services rendus à cette date. Les rajustements découlant des modifications au régime d'avantages sociaux, des excédents et déficits actuariels et des modifications aux hypothèses sont amortis aux produits sur l'estimation de la durée résiduelle moyenne d'activité des membres.

Produits provenant des services de transport en commun

Les produits sont reconnus lorsque le service de transport est fourni. Les montants non gagnés sont présentés à l'état de la situation financière dans le passif à court terme.

Subventions

La société comptabilise les subventions selon la méthode de report. Les subventions sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées.

Actifs nets détenus en réserve

Les actifs nets détenus en réserve sont affectés à l'interne afin de fournir une source de financement en vue des obligations futures prévues et de permettre une flexibilité pour faire face aux incertitudes qui pourraient survenir. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil d'administration de la Société et sont présentées à l'état de la situation financière à titre d'actifs nets.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve de restructuration pour les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des municipalités (MCOR) est d'aider à financer les dépenses importantes en immobilisations.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve d'obligation au titre de l'emploi est d'aider à financer les obligations connexes de l'emploi en général.

L'objectif visé par l'établissement d'une réserve de maintien d'une autoassurance est d'aider à financer toute demande relative à la tranche de maintien d'autoassurance du programme d'assurance de la Société.

L'objectif visé par la réserve de stabilisation est d'aider à financer les variations des budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société d'un exercice à l'autre.

Toutes les opérations touchant les réserves doivent être approuvées par le conseil d'administration du GTTA. Elles sont présentées dans l'état de l'évolution des actifs nets.

Les produits d'intérêt font partie des produits généraux à titre de revenu de placement.

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

3. Immobilisations		2007		2006
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>		
Terrain	\$ 218,926	\$ -	\$ 218,926	\$ 212,487
Immeubles	304,733	180,553	124,180	126,749
Améliorations locatives	27,624	17,209	10,415	9,584
Locomotives et autre matériel ferroviaire roulant	518,185	141,823	376,362	277,271
Amélioration à l'installation de l'emprise du chemin de fer	571,473	346,276	225,197	145,411
Travaux et installations de voies	171,669	59,889	111,780	46,560
Construction en cours	353,229	-	353,229	237,708
Autobus	174,622	52,236	122,386	113,963
Aires de stationnement	143,050	58,718	84,332	80,069
Ordinateurs et logiciels	34,454	17,884	16,570	8,282
Autres	74,546	53,158	21,388	14,029
	<u>\$ 2,592,511</u>	<u>\$ 927,746</u>	<u>\$ 1,664,765</u>	<u>\$ 1,272,113</u>

La société capitalise les salaires relatifs à l'ingénierie lorsque des heures sont attribuées à des projets particuliers d'immobilisations. Le montant comptabilisé pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élevait à \$7,172 (2006 - \$5,539).

4. Bail à long terme		2007		2006
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>		
Bail, Union Station	\$ 32,703	\$ 2,207	\$ 30,496	\$ 30,823

5. Fonds retenus pour la province de l'Ontario

Au cours de l'exercice, la société a reçu une subvention au montant de \$46,667 de la province de l'Ontario. Ce montant devait être utilisé envers la participation du Toronto Transit Commission ("TTC") au projet GTA Farecard. Le TTC n'a pas encore rencontré les exigences requises pour recevoir ces fonds et, par conséquent, les fonds retenus par la société et l'obligation à la Province ont été séparés dans l'état de la situation financière.

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

6. Cotisations au régime de retraite

La société offre des prestations de retraite pour la presque totalité de ses employés permanents par l'entremise du Régime de retraite interentreprises des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »). Les charges au titre des cotisations au régime de retraite pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 était de \$4,931 (2006 - \$4,262).

7. Prestations de retraite complémentaires à verser

Avec le rapatriement de GTTA à la Province en 2002, les employés participant aux négociations ainsi que les employés exclus des négociations ont demandé à la Province de corriger les écarts des prestations à verser aux employés de Réseau GO. En 1999, lorsque Réseau GO a été transféré de la Province au conseil de Greater Toronto Services, les régimes provinciaux ont été gelés et un nouveau régime a vu le jour dans le cadre de OMERS. Il a été convenu que la Société est responsable de l'obligation au titre du régime de retraite et par conséquent, la Société a procédé à une évaluation actuarielle en date du 1^{er} avril 2004 et la prochaine évaluation actuarielle est prévue pour le 1^{er} avril 2007. Les charges du régime constatées au cours de l'exercice s'élevaient à \$1,730 (2006 - \$1,533).

Afin de comptabiliser les prestations complémentaires, la Société a adopté une politique de constatation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la durée moyenne d'activité résiduelle prévue).

Les données au sujet des prestations complémentaires du régime de retraite de la Société au 31 mars se détaillent comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Obligation au titre des prestations constituées	\$ 22,301	\$ 16,670
Juste valeur des actifs du régime	<u>449</u>	<u>-</u>
Situation de capitalisation – déficit du régime	21,852	16,670
Perte actuarielle nette non amortie	<u>(5,104)</u>	<u>(1,052)</u>
Passif au titre des prestations constituées	\$ <u>16,748</u>	\$ <u>15,618</u>

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

7. Prestations de retraite complémentaires à verser (suite)

Les actifs du régime, par catégorie, sont comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Argent investi	33 %	- %
Argent en dépôt avec l'ARC	<u>67 %</u>	<u>- %</u>
	<u>100 %</u>	<u>- %</u>

Autre information au sujet du régime d'avantages sociaux de la société:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Cotisations de l'employeur	\$ 600	\$ -
Cotisations des employés	\$ -	\$ -
Prestations versées	\$ 152	\$ -

Les hypothèses actuarielles significatives adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite complémentaires du régime de la société sont comme suit:

Taux d'actualisation	- 5.25% (2006 – 5.5%)
Augmentation du taux d'indemnité	- 3% (2006 – 3%)
Inflation	- 2.5% (2006 – 2.5%)

8. Autres avantages sociaux futurs

La société offre des régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie postérieurs à l'emploi, ainsi que des prestations de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et des indemnités de départ des retraités. Le régime n'est pas capitalisé et exige des cotisations nominales des salariés. La presque totalité des employés actifs à temps plein sont admissibles aux régimes d'assurance-vie et d'assurance maladie. Un nombre limité d'employés est admissible aux indemnités de départ.

La date d'évaluation des actifs et des obligations au titre des prestations de retraite du régime est le 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des autres avantages sociaux futurs pour fins de financement était le 31 mars 2005 et la prochaine évaluation est requise au 31 mars 2008. Les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite enregistrés au cours de l'exercice se chiffraient à \$4,767 (2006 - \$4,229).

Afin de comptabiliser les avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite, la Société a adopté une politique de constatation des gains et des pertes qui excèdent l'amortissement minimal au cours de l'exercice (ce qui signifie la partie des gains cumulés et des pertes cumulées qui dépassent de 10 % l'obligation au titre des prestations constituées, divisés par la durée résiduelle moyenne des activités prévue).

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

8. Autres avantages sociaux futurs (suite)

L'information au sujet des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite au 31 mars est comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Obligation au titre des prestations constituées	\$ 42,928	\$ 40,018
Juste valeur des actifs du régime	-	-
Situation de capitalisation – déficit du régime	42,928	40,018
Perte actuarielle nette non amortie	<u>(12,696)</u>	<u>(13,432)</u>
Passif au titre des prestations constituées	\$ <u>30,232</u>	<u>26,586</u>

Autre information au sujet du régime d'avantages sociaux de la société est comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Cotisations de l'employeur	\$ 1,121	\$ 727
Cotisations de l'employé	\$ -	\$ -
Prestations versées	\$ 1,121	\$ 727

Les hypothèses actuarielles significatives adoptées pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite de la société sont comme suit:

Taux d'actualisation des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite – 5.25% (2006 – 5.25%)

Taux d'actualisation pour les obligations de la CSPAAT et des indemnités de départ des retraités – 5.0% (2006 – 5.0%)

Durée résiduelle moyenne d'activité – 13 ans (2006 – 13 ans)

Augmentation du taux d'indemnité – 2% par année (2006 – 2%)

Inflation – 2% par année (2006 – 2%)

Augmentation des prestations pour soins de santé – 10.5% en 2007 diminuant de 1% à un taux ultime de 4.5% par année

Augmentation des prestations pour soins dentaires – 4.5% par année

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

9. Actifs nets détenus en réserve

	<u>MCOR</u>	Obligation au titre de <u>l'emploi</u>	Maintien d'une auto- <u>assurance</u>	<u>Stabilisation</u>	Réserves <u>totales</u>
Solde, début de l'exercice	\$ 21,051	\$ 889	\$ 2,013	\$ 2,379	\$ 26,332
Charges	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde, fin de l'exercice	\$ <u>21,051</u>	\$ <u>889</u>	\$ <u>2,013</u>	\$ <u>2,379</u>	\$ <u>26,332</u>

10. Engagements

- a) Les paiements minimums de location pour des locaux au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

2008	\$ 2,330
2009	2,047
2010	458
2011	158
2012	158
Par la suite	<u>302</u>
	\$ <u>5,453</u>

- b) La société s'est également engagée dans le cadre d'acquisition de différentes immobilisations pour un montant approximatif de \$683,096 au cours du prochain exercice.
- c) La société a signé un bail avec *TATO*A pour la location de 243 wagons et de 42 locomotives pour des versements de location totaux de un dollar par année se terminant le 30 mai 2007. Des discussions sont actuellement en cours afin de prolonger le terme du bail pour 5 années additionnelles.
- d) Un pourcentage important des services offerts par la Société sont rendus ou maintenus par des parties externes qui utilisent le matériel roulant appartenant à la Société ou loué par celle-ci auprès de *Toronto Area Transit Operating Authority Act* (« *TATO*A »). Ces services sont régis par les ententes conclues avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« CN »), le Canadien Pacifique Limitée (« CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par quelques ententes de services mineures. La société a conclu les ententes importantes suivantes d'un montant approximatif de \$90,000 par année :
- i) Convention d'exploitation maîtresse avec le CN se terminant le 31 mai 2008.
 - ii) Convention de navette avec le CP se terminant le 31 décembre 2008.
 - iii) Contrat d'entretien du matériel avec Bombardier se terminant le 30 mai 2008.

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

11. Passif éventuel

Diverses poursuites ont été entamées contre la société pour des incidents survenus dans le cours normal de ses activités. La Société et ses conseillers juridiques sont d'avis que l'issue de ces poursuites, qui sont en attente, n'aura pas d'incidence importante ou ne peut encore être établie. S'il y a lieu, les montants des règlements ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans les résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

12. Variation du fonds de roulement	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Sommes à recevoir	\$ (7,052)	\$ (1,892)
Subventions à recevoir de la Province	(28,515)	4,661
Subventions à recevoir des municipalités	(31,852)	(3,006)
Subventions à recevoir du gouvernement du Canada	(26,956)	(20,586)
Pièces de rechange et fournitures	142	150
Frais payés d'avance	(6,397)	(1,657)
Fournisseurs et frais courus	81,086	16,019
Produits constatés d'avance	1,180	(414)
Somme à verser à la province de l'Ontario	<u>2,306</u>	<u>(10,479)</u>
	\$ (16,058)	\$ (17,204)

13. Financial instruments

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Société, lesquels se composent des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des sommes à recevoir, des subventions à recevoir de la province de l'Ontario, des subventions à recevoir des municipalités, des subventions à recevoir du gouvernement du Canada, des fournisseurs et frais courus et des sommes à verser à la province de l'Ontario, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance approchée.

La société n'a pas de concentration importante de risque de crédit.

La Société n'a pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt.

La Société est exposée aux variations des prix du pétrole brut en raison de sa consommation de carburant diesel. Les variations éventuelles des prix du pétrole brut pourraient avoir une incidence importante sur le coût des services de transport. Ce risque est atténué à l'occasion par l'utilisation de contrats d'achat à terme de carburant diesel afin de geler de façon ferme les coûts d'exploitation futurs engagés. Au 31 mars 2007, la Société avait conclu deux conventions à prix fixe pour l'achat de 9,540,000 litres de carburant diesel au prix \$0.5679 le litre et 16,536,000 litres de carburant diesel au prix \$0.6168 le litre. Les achats excédentaires de carburant s'effectuent aux prix du marché.

Greater Toronto Transit Authority

Notes aux états financiers

(En milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

14. Greater Toronto Transportation Authority

En avril 2006, la province de l'Ontario a introduit le projet de loi 104 pour établir le Greater Toronto Transportation Authority. Cette loi prévoit la dissolution potentielle du Greater Toronto Transit Authority et le transfert des actifs et opérations de Réseau GO à la nouvelle société. La loi a été approuvée en 2006, cependant la dissolution de Réseau GO n'est prévue que dans un avenir non rapproché.

15. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Les états financiers de Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2006 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/french/.



Northern Ontario
Heritage Fund

Fonds du patrimoine
du Nord de l'Ontario

Responsabilité quant à l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les états financiers de la SGFPNO ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles en date du 15 juin, 2007.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôle interne visant à assurer, d'une part, la protection, avec une assurance raisonnable, des éléments d'actif et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble de politiques et de procédures et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification des comptes est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Le comité de vérification des comptes qui comprend de membres qui ne sont ni des employés ni des dirigeants de la SGFPNO, rencontre à intervalles réguliers les cadres et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, qui a vérifié les états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Aime J. Dimatteo".

Aime J. Dimatteo
Administrateur dirigeant
SGFPNO

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Melanie Splinter".

Melanie Splinter
Gérante, Services Financiers
SGFPNO



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2007, et les états des produits et des charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 15 juin 2007

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2007

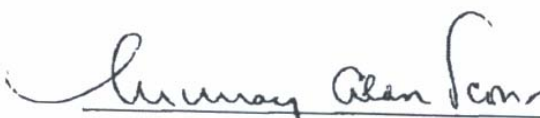
	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars) (solde redressé - note 4)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	211 618	196 317
Intérêts courus	4 066	1 902
Prêts (note 4)	34 098	29 221
	249 782	227 440
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 5)	3 860	4 996
Fonds Duke Energy sous administration (note 6)	613	1 138
	254 255	233 574
Passif		
Fonds de diversification Patten Post sous administration (note 5)	3 860	4 996
Fonds Duke Energy sous administration (note 6)	613	1 138
	4 473	6 134
Engagements (note 9)		
Investissement net de la province de l'Ontario	249 782	227 440
	254 255	233 574

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration,



Président



Administrateur

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des produits et des charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars) (solde redressé - note 4)
Produits		
Subvention de la province de l'Ontario		
Exploitation	60 000	60 000
Administration (note 8)	955	1 520
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9 440	6 441
Intérêts sur les prêts	659	746
	<u>71 054</u>	<u>68 707</u>
Charges		
Subventions	43 654	66 216
Prêts-subventions	-	1 421
Créances irrécouvrables et pertes sur placements, déduction faite des recouvrements (note 7)	2 556	(214)
Administration (note 8)	2 502	1 940
	<u>48 712</u>	<u>69 363</u>
Excédent des produits par rapport aux charges (insuffisance des revenus par rapport aux dépenses)	22 342	(656)
Investissement net de la province de l'Ontario, au début de l'exercice, solde déjà établi	232 024	231 614
Redressement affecté à un exercice antérieur (note 4)	(4 584)	(3 518)
Investissement net de la province de l'Ontario, au début de l'exercice, solde redressé	<u>227 440</u>	<u>228 096</u>
Investissement net de la province de l'Ontario, à la fin de l'exercice	<u>249 782</u>	<u>227 440</u>

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Débours de prêt	(8 320)	(8 766)
Encaissements et recouvrements de prêts	2 334	5 671
Subventions et prêts-subventions	(44 678)	(67 173)
Intérêts reçus sur les prêts	119	26
	<u>(50 545)</u>	<u>(70 242)</u>
Activités de financement		
Apport en trésorerie de la province :		
Activités de prêt et d'aide financière	60 000	60 000
Administration	955	1 520
	<u>60 955</u>	<u>61 520</u>
Activités d'exploitation		
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7 395	6 931
Frais administratifs	(2 504)	(1 940)
	<u>4 891</u>	<u>4 991</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	15 301	(3 731)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	196 317	200 048
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>211 618</u>	<u>196 317</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

**Notes complémentaires
au 31 mars 2007**

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée sans capital-actions le 1^{er} juin 1988, en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société consiste à financer les projets visant des améliorations infrastructurelles et le développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts du fédéral et de la province en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

En décembre 2004, le mandat de la Société a été réorienté dans le cadre du Plan pour la prospérité du Nord pour accroître le nombre d'emplois durables et de possibilités d'emploi dans le secteur privé à l'échelle du Nord de l'Ontario. Le mandat réorienté vise à permettre à la Société de travailler avec les entrepreneurs, les entreprises et les organisations commerciales du Nord de l'Ontario tout en continuant d'appuyer les projets d'infrastructure et de développement communautaire. Pour réaliser ces objectifs, la Société offrira des programmes ciblés axés sur cinq nouveaux thèmes : la création d'emplois, les jeunes, les occasions d'économie d'énergie, les technologies émergentes et le développement communautaire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables utilisées pour établir les états financiers sont résumés ci-dessous :

a) Mode de comptabilisation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario accorde des fonds en vue de financer des activités de prêt et d'aide financière de la Société et rembourse à celle-ci certains frais administratifs. L'investissement de la province est réduit des frais d'exploitation nets.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement. Les placements sont comptabilisés au coût.

d) Prêts

Les prêts sont indiqués selon leur valeur de réalisation nette estimative. Les prêts sans intérêt sont actualisés en fonction du taux d'emprunt provincial moyen pour déterminer la valeur actualisée du prêt. La différence entre la valeur nominale et la valeur actualisée du prêt constitue en substance une subvention et elle est, par conséquent, reconnue comme charge de subvention pour l'exercice au cours duquel le prêt a été consenti. Le montant de l'écart d'actualisation du prêt est amorti dans les intérêts créditeurs sur la durée du prêt.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes complémentaires
au 31 mars 2007****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****e) Provision pour créances irrécouvrables**

Les créances irrécouvrables proviennent des prêts consentis par la Société. Outre certaines radiations et pertes de valeur, une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables est conservée. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions à l'égard de prêts particuliers ainsi qu'une provision générale, et est déduite des prêts.

Les sommes radiées et les pertes de valeur durant l'exercice, déduction faite des recouvrements de sommes radiées et pertes de valeur réalisées au cours des exercices précédents, de même que les modifications aux provisions, sont passées en charges dans le poste « Créances irrécouvrables et pertes sur placements, déduction faite des recouvrements » dans l'état des produits et des charges et de l'investissement net de la province de l'Ontario.

f) Constatation des produits

Les subventions du gouvernement sont comptabilisées lors de l'encaissement. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

g) Subventions et prêts-subventions

En général, les prêts font l'objet d'une renonciation au remboursement à condition que l'emprunteur satisfasse à certaines exigences une fois que le prêt est déboursé. La Société passe en charges les subventions et prêts-subventions lorsqu'ils sont déboursés, compte tenu que, par le passé, les parties ont rempli toutes les exigences. Les remboursements de sommes pour lesquelles les exigences n'ont pas été remplies sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils ont été reçus.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actifs et de passifs et de produits et charges durant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Société, en vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, investit ses fonds excédentaires dans les titres autorisés par la Loi.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2007

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (SUITE)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Trésorerie	30 351	15 331
Placements à court terme	181 267	180 986
	211 618	196 317

Les placements à court terme comprennent les bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) affichant un rendement moyen de 4,31 % (3,56 % en 2006) et dont la valeur marchande se rapproche de la valeur comptable. Tous les bons du Trésor sont remboursables à vue.

4. PRÊTS EN COURS

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Prêts courants	4 054	3 370
Prêts à long terme	45 841	40 960
Provision pour créances irrécouvrables	(12 514)	(9 958)
Écart d'actualisation des prêts	3 283	(5 051)
	34 098	29 221

La provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Provision à l'égard de prêts particuliers	6 886	8 552
Provision générale	5 628	1 406
	12 514	9 958

En général, les prêts portent intérêt à des taux fixes variant de 0 % à 9,25 % et sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2007

La variation de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice, solde déjà établi	467	1 755
Redressement affecté à un exercice antérieur	4 584	3 518
Solde au début de l'exercice, solde redressé	5 051	5 273
Ajouter : montant de l'écart d'actualisation des prêts crédités à la charge de subvention	(1 347)	462
Soustraire : montant amorti dans les intérêts sur les prêts	(421)	(684)
Solde à la fin de l'exercice	3 283	5 051

L'écart d'actualisation des prêts non amorti a été redressé afin d'augmenter le montant de l'écart d'actualisation des prêts pour une période antérieure.

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

La Société doit gérer un fonds dont les produits proviennent de la société Ontario Power Generation Incorporated et dont l'objectif consiste à venir en aide aux collectivités ayant éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. La Société doit traiter les demandes de financement en fonction de critères de financement établis jusqu'à ce que ces fonds soient épuisés.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Revenu de placement	183	168
Sommes versées aux collectivités	(1 319)	(2 115)
Résultats nets pour l'exercice	(1 136)	(1 947)
Solde du Fonds, au début de l'exercice	4 996	6 943
Solde du Fonds, à la fin de l'exercice	3 860	4 996

Le solde du Fonds est constitué de ce qui suit :

Trésorerie (chèques émis en excédent des fonds en dépôt)	(2 646)	(1 327)
Bons du Trésor arrivant à échéance dans 90 jours ou moins	6 506	6 323
	3 860	4 996

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2007

6. FONDS DUKE ENERGY SOUS ADMINISTRATION

La Société doit gérer un fonds dont les produits proviennent de l'entreprise Union Gas Limited, propriété de la société Duke Energy, en date du 15 juillet 2005, et dont l'objectif consiste à venir en aide au Fonds de gestion du Nord de l'Ontario en finançant des projets de formation en cours d'emploi, proposés par des établissements d'enseignement situés dans le Nord de l'Ontario, établis dans le cadre du Programme des technologies émergentes du secteur public, de la SGFPNO. La Société doit traiter les demandes de financement d'après l'opinion de la société Duke Energy et en fonction de critères de financement jusqu'à ce que ces fonds soient épuisés.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Contributions au Fonds	-	1 315
Sommes versées aux collectivités	(563)	(190)
Revenu de placement	<u>38</u>	<u>13</u>
Résultats nets pour l'exercice	(525)	1 138
 Solde du Fonds, au début de l'exercice	 <u>1 138</u>	 <u>-</u>
Solde du Fonds, à la fin de l'exercice	<u>613</u>	<u>1 138</u>

Le solde du Fonds est constitué de ce qui suit :

Trésorerie	562	1 125
Bons du Trésor arrivant à échéance dans 90 jours ou moins	<u>51</u>	<u>13</u>
	<u>613</u>	<u>1 138</u>

7. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PERTES SUR PLACEMENTS, DÉDUCTION FAITE DES RECOUVREMENTS

Les créances irrécouvrables et pertes sur placements, déduction faite des recouvrements, figurant dans l'état des produits et des charges et de l'investissement net par la province d'Ontario se détaillent comme suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Recouvrements	-	-
Augmentation (diminution) de la provision pour prêts douteux	2 556	(214)
Charges nettes (recouvrement)	<u>2 556</u>	<u>(214)</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2007

8. ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En général, certains frais administratifs, dont les salaires et charges sociales, les frais de déplacement, les autres éléments normalement fournis par le gouvernement et les frais d'hébergement, sont assumés par la province de l'Ontario par l'intermédiaire du ministère du Développement du Nord et des Mines et se détaillent comme suit :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Salaires et charges sociales	1 103	888
Transport et communications	256	232
Services	164	629
Frais de gestion	632	-
Marketing	308	150
Fournitures et matériel	39	41
	<u>2 502</u>	<u>1 940</u>
Moins : charges assumées par la province	955	1 520
Charges assumées par la Société	<u>1 547</u>	<u>420</u>

Au cours de l'exercice, la Société a versé la somme de 632 000 \$ en frais de gestion à une société de gestion de l'actif du secteur privé pour la gestion de quelques-uns des portefeuilles de prêts de la Société. Ces frais n'ont pas été versés directement par la Société au cours de l'exercice précédent et, par conséquent, ne figurent pas dans les chiffres de l'exercice précédent.

La Société accorde des prestations de retraite à tous ses employés permanents au moyen de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont toutes deux des régimes de retraite à prestations déterminées qui ont été établis par la province de l'Ontario. La contribution aux caisses de retraite ainsi que les charges complémentaires de retraite liées à des avantages offerts aux salariés admissibles sont versées par le Secrétariat du Conseil de gestion, mais elles ne figurent pas dans les états financiers.

9. ENGAGEMENTS

Au 31 mars, les fonds que la Société s'est engagée à verser mais qui n'ont pas été déboursés s'établissaient à environ 132 318 000 \$ (106 078 000 \$ en 2006).

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des intérêts courus et des prêts. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des intérêts courus se rapproche de la valeur comptable de ces instruments en raison de la courte échéance de ces placements. La juste valeur des prêts en cours se rapproche de la valeur comptable de ces instruments étant donné qu'il existe une provision pour créances irrécouvrables et que les prêts sont actualisés.

**Ministry of
Municipal Affairs
and Housing**

Controllership and
Financial Planning Branch
3rd Floor, 777 Bay St.
Toronto ON M5G 2E5
Tel : (416) 585-7693
Fax : (416) 585-7328

**Ministère des
Affaires municipales
et du Logement**

Direction du contrôle
et de la planification financière
3^e étage, 777 rue Bay
Toronto ON M5G 2E5
Tél : (416) 585-7693
Téléc : (416) 585-7328



Le 16 juillet 2007

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils sont la responsabilité de la direction de la Société. Lors de la préparation d'états financiers, il faut nécessairement utiliser des estimations établies selon le jugement de la direction, particulièrement lorsque des transactions affectant l'exercice en cours ne seront finalisées avec certitude qu'à des périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés comme il se doit, selon des seuils d'importance relative raisonnables et sur la base de l'information disponible au 10 juillet 2007.

La direction tient un système de contrôles internes visant à garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible rapidement. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle assurant une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue périodiquement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et communique ses résultats à la direction et au conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la communication de l'information financière et des contrôles internes. C'est au conseil d'administration qu'il revient d'examiner et d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est d'évaluer si les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui figure à la page suivante, décrit brièvement la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Au nom de la direction,

L'administratrice générale,

Susan Gillespie



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'attention de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et au ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 10 juillet 2007

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
État de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	31 mars 2007	31 décembre 2005
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	383	98,613
Intérêts courus - universités et collèges	375	-
Montant exigible de la province de l'Ontario	13,910	144
Investissements immobiliers (note 2)	24,229	25,349
	38,897	124,106
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,369,164	1,356,636
	1,408,061	1,480,742
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	14,398	62,489
Versement de la dette à long terme exigible à court terme	43,737	39,328
Dette à long terme (note 4)	791,609	873,866
	849,744	975,683
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,369,164	1,356,636
PASSIF ÉVENTUEL (note 5)		
DÉFICIT ACCUMULÉ	(810,847)	(851,577)
	1,408,061	1,480,742

Voir les notes accompagnant les états financiers.

Au nom du conseil :



Directeur



Administratrice générale

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**État des résultats et du déficit****pour la période de 15 mois terminée le 31 mars 2007**

	Période de 15 mois terminée le 31 mars 2007	Exercice terminé le 31 décembre 2005
	(en milliers de dollars)	
Recettes :		
Subventions de la province :		
Service de la dette	111,634	97,434
Différence des taux d'intérêt liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	18,605	16,888
Recettes du programme de bourses du ministère (note 6)	2,650	1,290
Restauration environnementale	415	584
Divers	14	54
Intérêts reçus des logements pour étudiants	1,934	1,624
Total des recettes	135,252	117,874
Dépenses :		
Intérêt sur les débetures :		
Biens transférés	70,954	59,845
Logements pour étudiants	1,934	1,624
Différence des taux d'intérêt liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	18,605	16,888
Amortissement -- terrain Chippawa	60	44
Programme de bourses (note 6)	2,650	1,290
Restauration environnementale	415	587
Divers	(96)	41
Total des dépenses	94,522	80,319
Excédent des recettes par rapport aux dépenses (note 7)	40,730	37,555
Surplus d'apport	-	(6)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(851,577)	(889,126)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(810,847)	(851,577)

Voir les notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers

Période de 15 mois terminée le 31 mars 2007

NATURE DES ACTIVITÉS

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social (LRLS)*, la Société a transféré la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logements (SLL) qui sont administrées par les gestionnaires des services sociaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de l'administration des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif et du passif éventuel. Le ministère des Affaires municipales et du Logement accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et autres dépenses.

En décembre 2006, la loi régissant la Société, la *Loi sur la Société de logement de l'Ontario*, L.R.O. 1990, chap. 0.21 a été modifiée comme suit: la loi s'intitule maintenant *Loi sur la Société ontarienne d'hypothèques et de logement*, L.R.O. 1990, chap. 0.21; le nom de la Société a également été modifiée et cette dernière s'appelle maintenant la Société ontarienne d'hypothèques et de logement (SOHL); la fin de son exercice financier a été changé, passant du 31 décembre au 31 mars; la période de transition financière a été précisée, soit 15 mois terminés le 31 mars 2007; et la Société a été chargée de l'administration de l'Initiative ontarienne d'hypothèques et de logement. L'Initiative a pour objet de faciliter la production de logements abordables et les responsabilités de la Société à cet égard comprennent ce qui suit :

- a) Dresser et administrer une liste de prêteurs autorisés qui pourront offrir des crédits hypothécaires aux fins de production de logements abordables, et mettre la liste à la disposition des personnes qui s'intéressent à la production de logements abordables.
- b) Transmettre d'autres renseignements en matière de logement abordable aux prêteurs autorisés ou aux prêteurs autorisés éventuels, ainsi qu'aux personnes qui s'intéressent à la production de logements abordables.
- c) Participer à des ententes concernant l'Initiative.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

- i. Les subventions de la province sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses connexes sont engagées.
- ii. Le déficit accumulé sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour payer le remboursement du principal de la dette à long terme de la Société.
- iii. Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers et des notes afférentes.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers

Période de 15 mois terminée le 31 mars 2007

2. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Voici les investissements immobiliers de la Société :

	31 mars 2007	31 déc. 2005
	(en milliers de dollars)	
(a) Logements pour étudiants	23 220	24 281
(b) Logements provinciaux	1 009	1 068
	24 229	25 349

(a) Logements pour étudiants

Cet investissement représente des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement scolaire verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette intégralement remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs.

	31 mars 2007	31 déc. 2005
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	39 486	39 486
Moins : remboursements de capital cumulés	16 266	15 205
	23 220	24 281

(b) Logements provinciaux

Tous les biens immeubles ont été transférés aux SLL municipales, sauf un immeuble d'habitation pour lequel certaines questions juridiques n'ont pas été réglées. L'avance consentie pour payer le coût de cet immeuble est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et celle-ci reçoit de la province une subvention égale au versement annuel sur sa dette à long terme correspondante.

	31 mars 2007	31 déc. 2005
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	1 262	1 262
Moins : remboursements de capital cumulés	253	194
	1 009	1 068

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers

Période de 15 mois terminée le 31 mars 2007

3. FONDS POUR LES LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, puis de prêter ces fonds sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débentures. L'intérêt est payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débentures individuelles – le taux moyen pondéré est de 10,3 %.

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, au cours de la période allant de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débentures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province.

Au 31 mars 2007, le Fonds comprenait les éléments suivants :

	31 mars 2007	31 déc. 2005
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	21	13
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques à des universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts à recevoir	45 803	33 283
	1 369 164	1 356 636
Passif et solde du Fonds		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	1 323 340	1 323 340
Intérêts à payer	45 803	33 283
Solde du Fonds	21	13
	1 369 164	1 356 636

Les taux d'intérêts sur les hypothèques consenties aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débentures correspondantes de la Société. Cependant, les taux d'intérêts sur les prêts à la province traduisent les taux moins élevés en vigueur au moment où ces prêts ont été faits, et par conséquent les paiements d'intérêts ne suffisent pas à assurer le service des débentures. Pour combler l'écart, la Société reçoit une subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers

Période de 15 mois terminée le 31 mars 2007

Voici le détail des opérations liées au solde du Fonds :

	15 mois terminés le 31 mars 2007	Exercice terminé le 31 déc. 2005
	(en milliers de dollars)	
Solde – Début de l'exercice	13	3 963
Intérêts créditeurs sur les prêts, hypothèques, banque	138 326	119 129
Subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement	18 605	16 888
Intérêts versés sur les débentures du RPC	(156 923)	(135 977)
Transferts au ministère des Finances	0	(3 990)
Solde – Fin de l'exercice	21	13

4. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	31 mars 2007	31 déc. 2005
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	746 297	815 198
Prêts remboursables à la province	89 049	97 996
	835 346	913 194
Moins : versement exigible à court terme	43 737	39 238
	791 609	873 866

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu des fonds d'immobilisation de la province de l'Ontario pour financer des investissements dans des biens immobiliers – maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisation fournis par la province, qui avaient auparavant été inclus dans le surplus d'apport, ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministre des Finances. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats et du déficit et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,8 % et de 6,8 % (2005 – 6,8 % et 7,1 % respectivement). Les frais d'intérêts pour la période de 15 mois terminée le 31 mars 2007 s'élevaient à 77,2 millions de

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers

Période de 15 mois terminée le 31 mars 2007

dollars (exercice terminé le 31 déc. 2005 – 61,5 millions), dont 8,3 millions de dollars (exercice terminé le 31 déc. 2005 – 7,0 millions) ont été versés à la province.

Voici le calendrier de remboursement du principal et des intérêts au cours des cinq prochaines années :

	Débitures de la SCHL	Prêts remboursables à la province	Total
	En milliers de dollars		
2007	90 379	11 248	101 627
2008	90 300	11 227	101 527
2009	90 203	11,199	101,402
2010	89,481	10,981	100,462
2011	88,311	10,798	99,109

5. PASSIF ÉVENTUEL

- a) La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est responsable des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les ensembles financés par la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement rembourse tous les coûts engagés par la Société. Au 31 mars 2007, les prêts hypothécaires impayés s'élevaient à 4,6 milliards de dollars pour les ensembles financés par la province. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.
- b) Aux termes de la LRLS, la Société a maintenu la responsabilité de nettoyer les sites contaminés faisant partie de l'ancien portefeuille de logement social. Regent Park, qui appartenait à la Société, fait l'objet d'un réaménagement par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Le coût de la restauration de Regent Park n'est pas encore connu; toutefois, la Société sera remboursée par le ministère des Affaires municipales et du Logement pour les dépenses qu'elle a engagées. Le montant total des dépenses effectuées pour la restauration au 31 mars 2007 est de 1 002 000 \$ (2005 - 587 000 \$) et la Société s'est engagée à verser à la TCHC une somme allant jusqu'à 1 440 000 \$ en 2008.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers

Période de 15 mois terminée le 31 mars 2007

- c) La Société est l'une des parties défenderesses dans le cadre d'un recours collectif, dont l'issue est incertaine. À titre de société de la Couronne, la SOHL serait remboursée par la province pour les coûts relatifs à un règlement de ce litige.

6. PROGRAMME DE BOURSES

Le programme de bourses Albert Rose offre une aide financière aux locataires de logements à loyer indexé sur le revenu en Ontario qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires. Le montant annuel du financement, soit 1 150 000 \$ ainsi que tout montant non dépensé de l'exercice précédent sont répartis de façon égale entre les locataires admissibles, sous réserve d'un montant maximal de la bourse de 3 000 \$ pour les études à temps plein et d'un montant maximal de la bourse de 1 000 \$ pour les études à temps partiel. Outre le financement annuel habituel, le ministère des Affaires municipales et du Logement a versé un montant unique de 1 500 000 \$ au cours de l'exercice 2007.

7. EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

8. DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère des Affaires municipales et du Logement fournit gratuitement des services administratifs à la Société.

9. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme on l'explique ci-dessous, la juste valeur marchande estimative de ces instruments financiers est fondée sur les prix du marché pertinents et sur les renseignements disponibles au 31 mars 2007. L'estimation de la juste valeur marchande n'indique pas nécessairement le montant que la Société peut recevoir ou engager dans des transactions commerciales réelles. Cette estimation est de nature subjective et implique des éléments d'incertitude ainsi que d'importantes questions de jugement et ne peut par conséquent être déterminée avec précision. Des changements dans les hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les estimations.

La juste valeur marchande des montants dus à la province de l'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur marchande des débentures de la SCHL est fondée sur les rentrées futures liées à chaque instrument et actualisées grâce à un taux d'intérêt basé sur des instruments

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers

Période de 15 mois terminée le 31 mars 2007

d'emprunt ayant des caractéristiques semblables. Au 31 mars 2007, la juste valeur marchande globale des débentures de la SCHL dépassait leur valeur comptable globale par 114 millions de dollars (31 déc. 2005 – 121 millions de dollars).

Comme la Société est contrôlée par la province de l'Ontario, la juste valeur marchande des prêts remboursables à la province (89 millions de dollars au 31 mars 2007) n'a pas été calculée.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains des chiffres de l'exercice précédent ont été indiqués à nouveau pour se conformer au format de l'exercice en cours.



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 31 mars 2007

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») incombent à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois et aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux organismes sans but lucratif publiés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les principales conventions comptables de la Société sont décrites à la note 2 des états financiers.

La direction est également responsable de maintenir un système de contrôle interne conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées et qu'elle dispose d'information financière fiable en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction, le comité de vérification et les vérificateurs internes de la Société.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin de vérifier les états financiers et de débattre des questions importantes concernant la présentation d'information financière et le contrôle interne avant d'approuver les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., des vérificateurs externes indépendants nommés à cet effet par le conseil d'administration. Le rapport des vérificateurs ci-joint établit leurs responsabilités, l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers de la Société.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Jean Lapierre", written over a horizontal line.

Président et chef de la direction

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Robert Hall", written over a horizontal line.

Chef des services financiers



Deloitte & Touche s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-643-8998
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto au 31 mars 2007 et les états des activités financières et de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 29 mai 2007

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO**Bilan****Au 31 mars 2007**

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 952 253 \$	29 488 245 \$
Apports à recevoir (note 3)	419 989	3 801 427
TPS à recevoir (note 2 g)	2 328 495	232 044
Intérêts courus	111 945	98 193
Charges payées d'avance et autres	131 860	42 664
	39 944 542	33 662 573
 IMMOBILISATIONS (note 4)	 27 071 288	 13 279 995
 AUTRES ACTIFS (note 5)	 108 202	 122 672
	67 124 032 \$	47 065 240 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	12 754 132 \$	15 251 286 \$
Autres passifs (note 7)	104 361	439 435
Passif au titre des prestations constituées (note 11)	72 686	11 264
Apports reportés (note 8)	26 641 866	18 812 268
	39 573 045	34 514 253
 ACTIF NET	 27 550 987	 12 550 987
	67 124 032 \$	47 065 240 \$

ENGAGEMENTS (note 12)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

 Vivien Dzau
 Administratrice

 Mark J. Wilson
 Administrateur

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO**État des activités financières et de l'actif net**

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Apports gouvernementaux		
Gouvernement du Canada	27 648 747 \$	35 375 466 \$
Province d'Ontario	23 381 112	12 462 283
Cité de Toronto	17 398 559	14 471 591
	68 428 418	62 309 340
Moins les apports pour acquisition de terrains	(15 000 000)	(12 550 987)
Moins l'augmentation des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	(7 829 598)	(3 541 655)
Apports gouvernementaux nets (note 9)	45 598 820	46 216 698
Intérêts et autres	1 540 035	591 079
	47 138 855	46 807 777
CHARGES		
Frais des bénéficiaires admissibles (note 10)		
Frais de construction/de mise en œuvre	19 568 115	25 520 168
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement des terrains	2 030 634	2 202 249
Frais de gestion de projet et autres frais internes	1 480 423	1 710 634
Autres	1 191 276	450 000
Frais d'acquisition d'immobilisations	995 722	2 778 324
	25 266 170	32 661 375
Frais de la Société :		
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	4 248 181	2 998 910
Frais de gestion du programme	3 549 819	3 079 214
Frais de construction/de mise en œuvre	3 395 609	997 981
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement des terrains	3 079 060	2 067 204
Frais de communications et de consultation publique	2 150 434	604 340
Frais juridiques	2 102 928	1 838 262
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	1 922 651	963 498
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	1 748 289	805 948
Amortissement	267 640	222 232
	22 464 611	13 577 589
TPS (remboursable) non recouvrable (note 2 g)	(591 926)	568 813
	47 138 855	46 807 777
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	12 550 987	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX POUR ACQUISITION DE TERRAINS	15 000 000	12 550 987
ACTIF NET À LA FIN	27 550 987 \$	12 550 987 \$

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	- \$	- \$
Amortissement des éléments sans effet sur la trésorerie		
Immobilisations	267 640	222 232
Produits locatifs cédés (note 7)	414 567	256 565
	682 207	478 797
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des apports à recevoir	3 381 438	(3 801 427)
(Augmentation) diminution de la TPS à recevoir	(2 096 451)	89 543
Augmentation des intérêts courus, des charges payées d'avance et des autres actifs	(88 478)	(210 401)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(2 497 154)	6 115 131
(Diminution) augmentation des autres passifs	(335 074)	439 435
Augmentation du passif au titre des prestations constituées	61 422	31 174
Augmentation des apports reportés	7 829 598	3 541 655
	6 937 508	6 683 907
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(14 473 500)	(13 416 743)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports gouvernementaux pour immobilisations	15 000 000	12 550 987
RENTRÉES NETTES DE TRÉSORERIE	7 464 008	5 818 151
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	29 488 245	23 670 094
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	36 952 253 \$	29 488 245 \$
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SONT COMPOSÉS DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Trésorerie	5 852 153 \$	320 239 \$
Placements à court terme	31 100 100	29 168 006
	36 952 253 \$	29 488 245 \$

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Notes complémentaires

31 mars 2007

1. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») a d'abord été constituée le 1^{er} novembre 2001 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, la province d'Ontario étant alors son unique actionnaire. Le mandat de la Société est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme à long terme visant à améliorer l'aspect environnemental et à revitaliser l'économie du secteur riverain de Toronto.

En vertu de la *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto* (la « Loi »), la Société a été prorogée à titre de personne morale sans capital-actions le 15 mai 2003. La Société ne peut agir à titre de mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada (le « gouvernement du Canada »), de Sa Majesté la Reine du chef de la province d'Ontario (la « province d'Ontario ») ni de la Cité de Toronto (collectivement, les « gouvernements »). Si la Société reçoit une autorisation écrite expresse du gouvernement provincial ou du conseil municipal au pouvoir, elle pourra alors, en vertu des dispositions législatives, agir à titre de mandataire de ce gouvernement. La Société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne*.

En vertu de la Loi, les objectifs de la Société sont les suivants :

- a) Mettre en œuvre un programme qui accroît la valeur économique, sociale et culturelle des biens-fonds situés dans le secteur riverain désigné et qui crée un secteur riverain accessible et dynamique pour le logement, le travail et les loisirs, et ce, d'une façon respectueuse de l'environnement et financièrement saine.
- b) Faire en sorte que l'aménagement continu du secteur riverain désigné se poursuive de manière autosuffisante sur le plan financier.
- c) Promouvoir et encourager la participation du secteur privé à l'aménagement du secteur riverain désigné.
- d) Encourager le public à formuler des observations au sujet de l'aménagement du secteur riverain désigné.
- e) Se livrer aux autres activités que prescrivent les règlements.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO**Notes complémentaires****31 mars 2007**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)*b) Constatation des produits*

La Société utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports gouvernementaux. En vertu de cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

c) Apports à recevoir et apports reportés

Les engagements gouvernementaux relatifs aux apports annuels en vertu des conventions d'apport signées que la Société n'a pas encore reçus sont comptabilisés à titre d'apports à recevoir lorsque le montant peut être déterminé et que la réception finale est probable.

En vertu de la convention d'apport, les apports gouvernementaux peuvent être affectés uniquement au remboursement des frais admissibles relativement aux activités de projets, conformément aux définitions énoncées dans les conventions. Par conséquent, tous les fonds non dépensés sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Les apports gouvernementaux affectés à l'achat d'immobilisations amorties sont reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties sont constatés à titre d'apport direct dans l'actif net.

d) Constatation des dépenses engagées par les bénéficiaires admissibles

La Société a signé des ententes avec les bénéficiaires admissibles chargés de la gestion des divers projets du secteur riverain de Toronto. Les dépenses relatives à ces projets sont comptabilisées dans les états financiers de la Société selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction des demandes de financement présentées par les bénéficiaires admissibles, conformément aux plans de travaux approuvés.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO**Notes complémentaires****31 mars 2007**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)*f) Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Matériel	5 ans

Les améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie estimative d'un actif sont capitalisées. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les coûts en capital que la Société a engagés sur les actifs à l'égard desquels elle ne possède pas de titre de propriété sont passés en charges.

g) Impôts

La Société bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'alinéa 149(1)(d.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le 28 mars 2007, la Société a reçu un jugement de la part du gouvernement fédéral la rendant admissible à un rabais de 100 % de la taxe sur les produits et services (« TPS »). Pour les exercices antérieurs, la Société n'avait droit qu'à un rabais de 50 % de la TPS. Par suite de ce jugement, la Société a comptabilisé dans la TPS à recevoir un montant additionnel au titre de la tranche résiduelle de 50 % du rabais de la TPS à laquelle la Société n'avait pas droit auparavant.

h) Régime de retraite du président

La Société comptabilise ses obligations en vertu du régime de retraite du président et les coûts y afférents, déduction faite des actifs du régime. La Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite gagnées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite du président.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Notes complémentaires

31 mars 2007

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- Des gains ou des pertes actuariels découlent de l'écart entre le taux de rendement réel à long terme des actifs du régime sur l'exercice ou résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui servent à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime est amorti sur six ans.

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments faisant l'objet des plus importantes estimations sont l'amortissement des immobilisations, les charges à payer et le passif au titre des prestations constituées.

3. APPORTS À RECEVOIR

	2007	2006
Gouvernement du Canada	- \$	3 801 427 \$
Province d'Ontario	419 989	-
	419 989 \$	3 801 427 \$

Les apports à recevoir de la province d'Ontario au 31 mars 2007 ont trait aux charges du siège social.

4. IMMOBILISATIONS

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	26 310 536 \$	- \$	26 310 536 \$	12 990 422 \$
Améliorations locatives	394 006	173 990	220 016	32 617
Mobilier et agencements	496 626	257 724	238 902	96 446
Matériel informatique et logiciels	509 338	291 559	217 779	143 337
Matériel	112 024	27 969	84 055	17 173
	27 822 530 \$	751 242 \$	27 071 288 \$	13 279 995 \$

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Notes complémentaires

31 mars 2007

5. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, qui totalisent 108 202 \$ (122 672 \$ en 2006), représentent la tranche de l'assurance responsabilité couvrant l'atteinte à l'environnement que la Société a payée d'avance. La protection de la Société est d'une durée de dix ans et prend fin le 22 septembre 2015. Le coût total est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	2007	2006
Total des autres actifs	122 672 \$	137 142 \$
Moins la tranche à court terme	14 470	14 470
Tranche à long terme	108 202 \$	122 672 \$

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2007	2006
Créditeurs :		
Bénéficiaires admissibles	1 280 099 \$	1 794 580 \$
Autres	2 618 321	614 895
Charges à payer :		
Bénéficiaires admissibles	7 468 880	10 004 517
Autres	1 222 053	1 131 601
Retenues de garantie à payer	164 779	1 705 693
Tranche à long terme	12 754 132 \$	15 251 286 \$

Les charges à payer à des bénéficiaires admissibles comprennent un montant de 4 408 914 \$ (4 408 914 \$ en 2006) pour l'achèvement de l'acquisition d'une propriété afférente au prolongement de la rue Front. Aux termes de la convention d'apport, la Société n'est pas autorisée à verser de paiement au bénéficiaire admissible, soit la Cité de Toronto, tant que le processus d'approbation de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale ne sera pas terminé.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Notes complémentaires

31 mars 2007

7. AUTRES PASSIFS

Au 31 mars 2007, les autres passifs comprennent le solde du passif lié au contrat de location de la propriété située au 207 Queens Quay West et les produits reportés liés au stationnement du 7 Queens Quay East.

	2007	2006
Produits locatifs nets cédés, solde d'ouverture	439 435 \$	- \$
Produits locatifs nets cédés au moment de l'acquisition du terrain	-	696 000
Perte de produits nets remboursée au locataire	(24 868)	-
Amortissement du coût du terrain	(414 567)	(256 565)
Produits locatifs nets cédés, solde de clôture	-	439 435
Produits reportés	83 131	-
Passif lié au contrat de location à la date de cessation d'utilisation	118 553	-
Paiements de location	(97 323)	-
Passif lié au contrat de location dans le cadre des activités de retrait, solde de clôture	21 230	-
Total des autres passifs	104 361 \$	439 435 \$

Produits locatifs nets cédés

Dans le cadre de la convention d'achat-vente (la « convention ») datée du 31 août 2005 pour la propriété située au 7 Queens Quay East, la Société a signé un bail foncier afin de louer la propriété au vendeur (locataire) pour une période de 17 mois qui prend fin le 21 février 2007. Aux termes du bail, pour un loyer de base de 1 \$ versé à la Société, le vendeur (locataire) avait le droit de toucher tous les produits nets tirés de la propriété et doit assumer tous les frais d'exploitation tels que les services publics et les impôts fonciers. Le total des produits nets se chiffant à 696 000 \$ que la Société a cédés ont été inclus dans le coût du terrain dans les immobilisations et ont également été constatés à titre de passif dans les autres passifs. Le passif représente les produits nets tirés du terrain avant son aménagement et est amorti en diminution du coût du terrain sur la durée du bail foncier.

Produits reportés

Pour la période allant du 22 février au 31 mars 2007, la Société a reçu un montant de 83 131 \$ en produits liés au stationnement qui a été comptabilisé à titre de produits reportés dans les autres passifs. En vertu de l'article 3 (5) du projet de loi 151, la Société n'est pas autorisée à recevoir des produits sans le consentement du gouvernement du Canada, de la province d'Ontario ou de la Cité de Toronto, ou à moins d'y être autorisée en vertu d'un règlement. La Société est actuellement en voie d'obtention d'un règlement l'autorisant à percevoir des produits liés au stationnement après l'exercice terminé le 31 mars 2007.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Notes complémentaires

31 mars 2007

7. AUTRES PASSIFS (suite)

Passif lié au contrat de location dans le cadre des activités de retrait

Le 26 juin 2006, la Société a déménagé ses bureaux et a cessé d'utiliser les locaux qu'elle louait au 207 Queens Quay West. La Société sera responsable du contrat de location-exploitation lié à ces locaux jusqu'au 31 mai 2007. Un passif à la juste valeur a été comptabilisé à la date de cessation d'utilisation. Ce montant a été déterminé en fonction de la tranche résiduelle du loyer diminuée du montant qui pourrait raisonnablement être obtenu pour la sous-location de la propriété, et il est amorti en diminution de la tranche résiduelle des paiements de location. En outre, la Société a entièrement amorti les améliorations locatives liées aux anciens bureaux.

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les apports du gouvernement du Canada, de la province d'Ontario et de la Cité de Toronto (collectivement, les « gouvernements ») qui n'ont pas été affectés aux coûts admissibles au 31 mars 2007, ainsi que les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations.

	2007	2006
Charges d'exercices futurs		
Solde au début	18 083 260 \$	14 928 564 \$
Apports additionnels reçus	54 394 353	49 149 162
Moins les montants constatés à titre de produits	(45 331 180)	(45 994 466)
Solde à la fin	27 146 433	18 083 260
Apports en capital		
Solde au début	729 008	342 049
Acquisition d'immobilisations	14 473 500	13 416 743
Moins les apports directs à l'actif net	(15 000 000)	(12 550 987)
Produits nets remboursés au locataire	(24 868)	-
Moins l'amortissement du coût du terrain	(414 567)	(256 565)
Moins le montant amorti dans les produits	(267 640)	(222 232)
Solde à la fin	(504 567)	729 008
	26 641 866 \$	18 812 268 \$

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Notes complémentaires

31 mars 2007

9. APPORTS GOUVERNEMENTAUX

Le gouvernement du Canada, la province d'Ontario et la Cité de Toronto ont convenu d'accorder à la Société les fonds nécessaires au paiement des coûts admissibles dans le cadre des activités de projets. Le tableau qui suit décrit les conventions d'apport existantes depuis la constitution de la Société :

Convention d'apport	Cité de Toronto	Province d'Ontario	Gouvernement du Canada	Total	Date d'échéance
1. Projets prioritaires					
Plan d'aménagement et stratégie d'affaires	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	3 000 000 \$	31 mars 2008
Prolongement de la rue Front	56 666 667	56 666 667	56 666 667	170 000 000	31 mars 2008
Évaluations environnementales de la rivière Lower Don	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	31 mars 2008
Préparation des Port Lands	20 233 333	20 233 333	20 233 333	60 700 000	31 mars 2008
Total des projets prioritaires	78 900 000 \$	78 900 000 \$	78 900 000 \$	236 700 000 \$	
2. Projets principaux					
Rive du Harbournfront Centre	6 200 000 \$	6 200 000 \$	6 200 000 \$	18 600 000 \$	30 sept. 2006
Parc Mimico	2 166 667	2 166 667	2 166 667	6 500 000	31 mars 2008
Secteur riverain de Port Union	5 333 333	5 333 333	5 333 333	16 000 000	31 mars 2008
Aménagement des environs	2 352 333	2 352 333	2 352 333	7 057 000	31 mars 2007
Total des projets principaux	16 052 333 \$	16 052 333 \$	16 052 333 \$	48 157 000 \$	
3. Terrains du parc					
Commissioners	3 333 333 \$	3 333 333 \$	3 333 333 \$	10 000 000 \$	31 mars 2006
4. Installations du cours d'eau					
Western Beaches	-	-	200 000	200 000	30 sept. 2004
5. Installations du cours d'eau					
Western Beaches	4 000 000	4 000 000	19 000 000	27 000 000	30 nov. 2006
6. Shakespeare Works	-	-	1 446 884	1 446 884	31 mars 2008
7. Parc Tommy Thompson	-	-	8 000 000	8 000 000	31 mars 2008
8. Plan du parc du lac Ontario	-	-	1 000 000	1 000 000	31 mars 2008
9. Embellissement permanent des Port Lands	2 580 000	2 580 000	10 000 000	15 160 000	31 mars 2008
10. West Don Lands – Phase 1	54 410 000	24 290 000	-	78 700 000	31 mars 2010
11. University for Peace	-	-	2 938 267	2 938 267	1 ^{er} déc. 2006
12. Acquisition de terrains stratégiques	-	-	13 237 906	13 237 906	31 mars 2008
13. Terrains sportifs provisoires des Port Lands	-	-	5 000 000	5 000 000	30 sept. 2006
14. Parc Don River – Phase 1	-	-	2 204 809	2 204 809	31 mars 2008
15. Complexe sportif régional des PL – Phase 1	-	-	200 000	200 000	31 mars 2008
16. Deuxième plateforme de la Station Union	40 000 000	30 000 000	193 334 000	89 334 000	31 mars 2012
17. Étude de faisabilité du Square Canada	-	-	375 000	375 000	31 mars 2008
18. Restauration du Pier 4	1 500 000	-	-	1 500 000	31 mars 2007
19. Conception de la partie publique du secteur riverain central	-	-	5 725 025	5 725 025	31 mars 2008
20. Charges du siège social	2 707 000	-	8 938 000	11 645 000	31 mars 2007
21. Parcs EBF et promenade de la rive	-	-	8 678 000	8 678 000	31 mars 2007
22. Acquisition de terrain pour le Projet E	-	15 000 000	-	15 000 000	31 mars 2008
	203 482 667 \$	174 155 667 \$	204 563 558 \$	582 201 891 \$	

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Notes complémentaires

31 mars 2007

9. APPORTS GOUVERNEMENTAUX (suite)

Les apports gouvernementaux sont fondés sur chaque ordre de gouvernement qui partage une partie des coûts admissibles, déduction faite des autres sources de revenu, conformément aux conventions d'apport.

	2007	2006
Apports gouvernementaux		
Gouvernement du Canada	27 648 747 \$	35 375 466 \$
Province d'Ontario	23 381 112	12 462 283
Cité de Toronto	17 398 559	14 471 591
	68 428 418	62 309 340
Ajouter les apports reportés d'ouverture		
Gouvernement du Canada	4 709 800	4 634 859
Province d'Ontario	5 546 784	5 285 081
Cité de Toronto	8 555 684	5 350 673
	18 812 268	15 270 613
Moins les apports pour l'acquisition de terrains		
Gouvernement du Canada	-	(12 550 987)
Province d'Ontario	(15 000 000)	-
Moins les apports reportés de clôture		
Gouvernement du Canada	(11 613 854)	(4 709 799)
Province d'Ontario	(5 622 836)	(5 546 784)
Cité de Toronto	(9 405 176)	(8 555 685)
	(26 641 866)	(18 812 268)
Apports gouvernementaux constatés à titre de produits		
Gouvernement du Canada	20 744 693	22 749 539
Province d'Ontario	8 305 060	12 200 580
Cité de Toronto	16 549 067	11 266 579
	45 598 820 \$	46 216 698 \$

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO
Notes complémentaires
31 mars 2007

10. FRAIS DES BÉNÉFICIAIRES ADMISSIBLES

La Société a signé des ententes avec les bénéficiaires admissibles qui sont responsables de la gestion des divers projets du secteur riverain de Toronto. Aux termes de ces ententes, la Société ne peut devenir propriétaire du projet ni assurer la continuité de la responsabilité opérationnelle après son achèvement.

La Société a versé ou a accumulé les coûts admissibles conformément aux ententes avec les bénéficiaires admissibles, comme suit. Ces coûts (recouvrements), exception faite des frais de la Société pour ces projets, se présentent comme suit :

	2007	2006
Cité de Toronto		
Prolongement de la rue Front	- \$	(286 959) \$
Toronto Transit Commission		
Deuxième plateforme de la station Union	1 988 081	350 250
Évaluation environnementale	363 859	38 000
Office de la protection de la nature de Toronto et de la région		
Évaluation environnementale de la rivière Lower Don	606 423	447 243
Parc Mimico	1 388 259	2 594 481
Parc de la rive de Port Union	3 190 076	2 656 129
Installations du cours d'eau Western Beaches	2 356 728	18 181 076
Parc Tommy Thompson	410 407	383 013
Conception du pont de West Don Lands	9 688 231	1 530 090
Société immobilière du Canada		
Améliorations de la plage Cherry	-	(5 000)
Cadre de travail pour les mesures correctives à l'égard des sols	-	-
Toronto Economic Development Corporation		
Aménagement et nettoyage des Port Lands	-	-
Embellissement permanent des Port Lands	1 520 047	369 272
Harbourfront Corporation		
Rive du Harbourfront Centre	2 586 368	5 026 739
Shakespeare Works	(13 741)	896 709
University for Peace	1 181 432	480 332
	25 266 170 \$	32 661 375 \$

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Notes complémentaires

31 mars 2007

11. RÉGIME DE RETRAITE DU PRÉSIDENT

La Société offre un régime de retraite agréé connu sous l'appellation « The Pension Plan for Presidents of TWRC » (régime de retraite à l'intention des présidents de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto) (le « régime »). Le régime est un régime de retraite à prestations déterminées qui a été transféré de l'ancien employeur du président à la Société, conformément au contrat de travail du président. Le régime a été enregistré au nom de la Société le 21 avril 2003, sans actif ni passif jusqu'au 1^{er} janvier 2005, date à laquelle l'ancien employeur du président a effectué un transfert à la Société. Le régime offre des prestations de retraite en fonction des années de service et du salaire moyen en fin de carrière.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque exercice. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 mars 2007. La dernière évaluation effectuée aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 21 avril 2006.

Le rapprochement de la situation de capitalisation du régime et du montant comptabilisé dans les états financiers se présente comme suit :

	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées	1 309 659 \$	1 136 188 \$
Juste valeur des actifs du régime	1 002 504	924 173
Situation de capitalisation – déficit du régime	(307 155)	(212 015)
Perte actuarielle nette non amortie	234 469	200 751
Passif au titre des prestations constituées	(72 686) \$	(11 264) \$

Les renseignements relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées se présentent comme suit :

	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées, au début	1 136 188 \$	850 706 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	35 751	31 886
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	52 737	39 717
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	84 983	213 879
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin	1 309 659 \$	1 136 188 \$

La charge nette liée au régime pour l'exercice est déterminée comme suit :

	2007	2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	35 751 \$	31 886 \$
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	52 737	39 717
Rendement prévu des actifs du régime	(41 588)	(40 429)
Amortissement de la perte actuarielle nette	14 522	-
Charge liée au régime	61 422 \$	31 174 \$

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Notes complémentaires

31 mars 2007

11. RÉGIME DE RETRAITE DU PRÉSIDENT (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2007	2006
Taux d'actualisation	4,50 %	4,50 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	4,50 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	2,50 %	2,50 %

12. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à effectuer des paiements en vertu de contrats de location-exploitation pour du matériel et des locaux à bureaux jusqu'à la fin de 2012 pour un montant totalisant 2 229 762 \$. Les paiements annuels des cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

2008	536 523 \$
2009	516 136
2010	517 607
2011	526 893
2012	132 603
	<u>2 229 762 \$</u>

De plus, la Société a d'autres engagements totalisant 21 843 182 \$ qui comprennent des contrats signés directement par la Société ou des ententes de prestations avec les bénéficiaires admissibles (18 202 436 \$ en 2007 et 44 970 933 \$ en 2006) responsables de la gestion de divers projets du secteur riverain de Toronto.

13. GARANTIES

a) Aux termes de la convention d'apport, la Société doit indemniser la Cité de Toronto, la province d'Ontario et le gouvernement du Canada ainsi que leurs représentants, employés et mandataires respectifs des obligations à l'égard d'une poursuite relativement à des blessures, des dommages ou une perte de propriété, une perte économique ou une atteinte aux droits découlant directement ou indirectement :

- i) d'un projet;
- ii) de l'exécution d'un contrat ou de la violation de toute modalité;
- iii) de toute omission, acte volontaire ou négligence de la part des dirigeants, des employés ou des mandataires de la Société.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO**Notes complémentaires****31 mars 2007**

13. GARANTIES (suite)

L'indemnisation s'étend à tous les coûts et obligations qui pourraient être engagés par l'ordre de gouvernement par suite de la nomination de membres au conseil d'administration de la Société, que la Société agisse à titre de mandataires ou assume des obligations au nom de cet ordre de gouvernement.

La Société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la Société de toute obligation selon les modalités susmentionnées.

La Société exige que tous les tiers entrepreneurs indemnisent chaque ordre de gouvernement et la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, ses dirigeants, ses employés et ses mandataires de toute obligation et réclamation pouvant être causée ou découlant des situations suivantes :

- i) la violation de toute modalité du contrat par le tiers entrepreneur ou ses dirigeants, ses employés ou ses mandataires; ou
 - ii) toute omission, acte volontaire ou négligence de la part des dirigeants, des employés ou des mandataires du tiers entrepreneur relativement au projet.
- b) Aux termes de l'entente de prestation conclue avec chaque bénéficiaire admissible, la Société indemnisera le bénéficiaire admissible et ses dirigeants, ses employés et ses mandataires de toute réclamation relative à une perte découlant des situations suivantes :
- i) toute violation par la Société à l'égard de l'entente de prestation, de documents ou de certificats fournis conformément à la convention; ou
 - ii) toute omission, acte volontaire ou négligence de la part des dirigeants, des employés ou des mandataires de la Société relativement au projet.

La nature de l'indemnisation empêche la Société d'effectuer une estimation raisonnable de l'obligation maximale potentielle à laquelle elle pourrait être exposée. Toutefois, la direction tente de minimiser l'exposition de la Société en vertu de ces indemnisations au moyen de l'achat d'assurance à l'intention des administrateurs et des dirigeants, de l'affectation du risque aux bénéficiaires admissibles et aux entrepreneurs (comme il est décrit ci-dessus) et de l'application des politiques et des procédures de la Société et des bénéficiaires admissibles, ainsi que de la surveillance accrue lorsque cela s'avère nécessaire.

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

PRODUITS	PROJETS PRIORITAIRES ¹			PROJETS PRINCIPAUX ²		
	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	1 007 762 \$	2 285 412 \$	12 954 777 \$	2 669 114 \$	3 179 426 \$	13 748 487 \$
Province d'Ontario	471 768	(712 059)	11 512 462	409 905	5 131 687	13 441 540
Cité de Toronto	208 264	183 669	11 864 331	6 590 706	4 047 995	18 053 045
	1 687 794	1 757 022	36 331 570	9 669 725	12 359 108	45 243 072
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	-	-	-	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	1 492 572	(313 785)	(1 380 922)	(2 574 264)	(701 803)	(6 420 002)
Apports gouvernementaux nets	3 180 366	1 443 237	34 950 648	7 095 461	11 657 305	38 823 070
Intérêts et autres	-	-	-	-	-	-
	3 180 366	1 443 237	34 950 648	7 095 461	11 657 305	38 823 070
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	-	(17 115)	1 505 078	5 513 665	7 010 256	24 200 693
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	815 620	407 075	3 446 480	237 374	312 556	2 020 018
Frais de gestion de projet et autres frais internes	150 023	90 281	739 683	180 370	302 252	1 260 133
Autres	4 640	-	95 754	-	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	(286 959)	13 874 556	1 233 294	2 652 284	4 939 262
	970 283	193 282	19 661 551	7 164 703	10 277 348	32 420 106
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	1 469	-	1 469	-	-	-
Frais de gestion du programme	488 905	513 202	5 338 950	163 418	278 312	1 443 089
Frais de construction/de mise en œuvre	11 223	304 798	343 347	(95 114)	105 112	10 000
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	66 442	260 580	2 163 162	(87 896)	458 806	2 879 522
Frais de communications et de consultation publique	1 530 951	131 157	2 116 273	11 355	56 767	343 623
Frais juridiques	11 914	3 064	595 125	(60 252)	169 052	346 209
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	150 000	3 273	1 095 125	(9 763)	39 750	162 150
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	63 034	9 177	86 709	24 351	37 485	80 718
Amortissement	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	-	3 110 548	-	-	525 162
	2 323 938	1 225 251	14 850 708	(53 901)	1 145 284	5 790 473
TPS non recouvrable (remboursable)	(113 855)	24 704	438 389	(15 341)	234 673	612 491
	3 180 366	1 443 237	34 950 648	7 095 461	11 657 305	38 823 070
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

le projet pour la revitalisation du Front Centre, parc Mimico, secteur riverain de Port Union et aménagement des environs.

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

PRODUITS	TERRAIN DU PARC COMMISSIONERS			COURS D'EAU WESTERN BEACHES		
	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	560 982 \$	266 299 \$	2 160 614 \$	3 671 479 \$	10 778 522 \$	15 000 001 \$
Province d'Ontario	(338 057)	(21 992)	973 284	881 704	2 568 296	4 000 000
Cité de Toronto	-	-	3 333 333	-	4 000 000	4 000 000
	222 925	244 307	6 467 231	4 553 183	17 346 818	23 000 001
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	-	-	-	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	50 604	(30 338)	(5 647 264)	(2 234 381)	1 634 346	(1 008 890)
Apports gouvernementaux nets	273 529	213 969	819 967	2 318 802	18 981 164	21,991,111
Intérêts et autres	-	-	-	-	-	-
	273 529	213 969	819 967	2 318 802	18 981 164	21,991,111
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	2 084 016	17 431 002	19 515 019
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	-	-	-	60 882	181 738	242 620
Frais de gestion de projet et autres frais internes	-	-	-	211 830	536 599	760 880
Autres	-	-	-	-	-	37 549
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	31 738	31 738
	-	-	-	2 356 728	18 181 077	20 587 806
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du programme	153 051	48 635	288 017	16 159	73 484	164 213
Frais de construction/de mise en œuvre	3 020	4 430	7 450	-	58	58
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	27 613	57 207	138 213	(11 904)	577 952	1 096 119
Frais de communications et de consultation publique	3 954	6 736	12 388	-	32 366	36 746
Frais juridiques	97 041	115 733	337 072	410	70 707	73 698
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	-	(33 637)	8 163	-	-	-
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	2 151	3 878	4 511	-	8 950	10 774
Amortissement	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	-	24 153	-	-	21 697
	286 830	202 982	819 967	4 665	763 517	1 403 305
TPS non recouvrable (remboursable)	(13 301)	10 987	-	(42 591)	36 569	-
	273 529	213 969	819 967	2 318 802	18 981 164	21 991 111
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

2. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

PRODUITS	SHAKESPEARE WORKS			PARC TOMMY THOMPSON		
	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	82 339 \$	775 576 \$	1 357 915 \$	309 521 \$	867 861 \$	1 877 382 \$
Province d'Ontario	-	-	-	-	-	-
Cité de Toronto	-	-	-	-	-	-
	82 339	775 576	1 357 915	309 521	867 861	1 877 382
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	-	-	-	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés						
à des charges d'exercices futurs	(96 080)	121 132	(124 772)	103 527	(480 187)	(1 069 677)
Apports gouvernementaux nets	(13 741)	896 708	1 233 143	413 048	387 674	807 705
Intérêts et autres	-	-	-	-	-	-
	(13 741)	896 708	1 233 143	413 048	387 674	807 705
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	(74 061)	835 837	1 098 352	323 173	107 316	430 488
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	58 600	33 959	92 559	87 300	-	87 300
Frais de gestion de projet et autres frais internes	1 720	26 912	42 232	(9 044)	275 697	266 654
Autres	-	-	-	8 977	-	8 977
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
	(13 741)	896 708	1 233 143	410 406	383 013	793 419
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du programme	-	-	-	2 899	(3 015)	6 867
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	-	-	-	-	-	-
Frais de communications et de consultation publique	-	-	-	-	979	979
Frais juridiques	-	-	-	-	6 440	6 440
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	-	-	-	-	-	-
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	-	-	-	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	2 899	4 404	14 286
TPS non recouvrable (remboursable)	-	-	-	(257)	257	-
	(13 741)	896 708	1 233 143	413 048	387 674	807 705
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

2. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

	PLAN DU PARC DU LAC ONTARIO			EMBELLEMENT PERMANENT DES PORT LANDS		
	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
PRODUITS						
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	287 355 \$	262 260 \$	549 615 \$	4 115 405 \$	1 635 698 \$	5 751 103 \$
Province d'Ontario	-	-	-	377 475	547 691	925 166
Cité de Toronto	-	-	-	1 292 031	547 690	1 839 720
	287 355	262,260	549,615	5 784 911	2 731 079	8 515 989
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	-	-	-	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	184 618	(112,645)	71,973	(1 044 369)	(1 555 863)	(2 600 234)
Apports gouvernementaux nets	471 973	149,615	621,588	4 740 542	1 175 216	5 915 755
Intérêts et autres	-	-	-	-	-	-
	471 973	149,615	621,588	4 740 542	1 175 216	5 915 755
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	1 374 158	122 540	1 496 698
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	-	-	-	31 403	212 732	244 135
Frais de gestion de projet et autres frais internes	-	-	-	99 563	34 000	133 563
Autres	-	-	-	14 923	-	14 923
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	1 520 047	369 272	1 889 319
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du programme	10 031	118,690	128,721	305 535	205 983	511 518
Frais de construction/de mise en œuvre	15 942	-	15,942	2 829 152	334 258	3 163 409
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	378 137	24,601	402,738	84 269	217 280	301 549
Frais de communications et de consultation publique	37 832	6,187	44,019	12 501	12 861	25 362
Frais juridiques	-	-	-	3 104	18 671	21 773
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	-	-	-	-	-	-
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	30 157	11	30,168	1 559	1 266	2 825
Amortissement	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	-	-	-	-	-
	472 099	149,489	621,588	3 236 120	790 319	4 026 436
TPS non recouvrable (remboursable)	(126)	126	-	(15 625)	15 625	-
	471 973	149,615	621,588	4 740 542	1 175 216	5 915 755
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

le projet pour l'aménagement du Front Centre, parc Mimico, secteur riverain de Port Union et aménagement des environs.

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondant des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

	WEST DON LANDS - PHASE 1			UNIVERSITY FOR PEACE		
	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
PRODUITS						
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	- \$	(223 000) \$	- \$	358 758 \$	527 792 \$	1 386 550 \$
Province d'Ontario	6 226 437	3 842 165	10 291 602	-	-	-
Cité de Toronto	6 600 880	4 533 399	11 226 368	-	-	-
	12 827 317	8 152 564	21 517 970	358 758	527 792	1 386 550
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	-	-	-	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	(1 067 520)	(4 062 498)	(5 626 132)	822 844	(50 817)	275 454
Apports gouvernementaux nets	11 759 797	4 090 066	15 891 838	1 181 602	476 975	1 662 004
Intérêts et autres	-	-	-	-	-	-
	11 759 797	4 090 066	15 891 838	1 181 602	476 975	1 662 004
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	8 571 365	-	8 571 365	(30 332)	30 332	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	717 629	755 909	1 473 537	-	-	-
Frais de gestion de projet et autres frais internes	685 836	392 921	946 923	-	-	-
Autres	(49 029)	-	82 805	1 211 764	450 000	1 661 764
Frais d'acquisition d'immobilisations	(237 571)	381 261	143 690	-	-	-
	9 688 230	1 530 091	11 218 320	1 181 432	480 332	1 661 764
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	61	232	293	-	-	-
Frais de gestion du programme	966 513	1 391 445	2 375 353	-	-	-
Frais de construction/de mise en œuvre	72 705	204 622	277 327	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	149 705	181 736	340 041	-	-	-
Frais de communications et de consultation publique	60 130	54 722	114 852	-	(3 338)	-
Frais juridiques	533 581	518 073	1 051 654	-	-	-
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	302 406	141 564	445 719	-	-	-
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	21 044	33 065	54 110	170	(16)	240
Amortissement	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	-	14 169	-	-	-
	2 106 145	2 525 459	4 673 518	170	(3 354)	240
TPS non recouvrable (remboursable)	(34 578)	34 516	-	-	(3)	-
	11 759 797	4 090 066	15 891 838	1 181 602	476 975	1 662 004
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

le ruisseau avant, dans le prolongement du pont Camille, parc Mimico, secteur riverain de Port Union et aménagement des environs.

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondant des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

	ACQUISITION DE TERRAINS STRATÉGIQUES			TERRAINS SPORTIFS (PROVISOIRES) DE TRANSITION		
	2007	2006	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
		(non vérifié)			(non vérifié)	
PRODUITS						
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	(490 647) \$	13 217 579 \$	12 726 932 \$	471 446 \$	1 078 554 \$	1 575 000 \$
Province d'Ontario	-	-	-	-	-	-
Cité de Toronto	-	-	-	-	-	-
	(490 647)	13 217 579	12 726 932	471 446	1 078 554	1 575 000
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	-	(12 550 987)	(12 550 987)	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	967 397	(526 253)	441 342	546 351	(1 029 276)	(504 465)
Apports gouvernementaux nets	476 750	140 339	617 287	1 017 797	49 278	1 070 535
Intérêts et autres	-	-	-	-	-	-
	476 750	140 339	617 287	1 017 797	49 278	1 070 535
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion de projet et autres frais internes	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du programme	20 082	-	20 082	66 709	17 679	87 847
Frais de construction/de mise en œuvre	572	-	572	556 131	-	556 131
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	296 136	(1 138)	294 999	370 486	31 533	402 019
Frais de communications et de consultation publique	806	9 393	10 197	5 516	-	5 516
Frais juridiques	89 220	120 492	209 712	15 098	-	15 098
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	13 450	-	13 450	-	-	-
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	60 363	8 769	69 331	3 859	64	3 924
Amortissement	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	-	-	-	-	-
	480 629	137 516	618 343	1 017 799	49 276	1 070 535
TPS non recouvrable (remboursable)	(3 879)	2 823	(1 056)	(2)	2	-
	476 750	140 339	617 287	1 017 797	49 278	1 070 535
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	12 550 987	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	-	12 550 987	12 550 987	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	12 550 987 \$	12 550 987 \$	12 550 987 \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

le ruisseau avant son évacuation dans le lac Mimico, parc Mimico, secteur riverain de Port Union et aménagement des environs.

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

	PARC DON RIVER - PHASE 1			COMPLEXE SPORTIF RÉGIONAL DES PORT LANDS - PHASE 1		
	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
PRODUITS						
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	1 040 392 \$	241 000 \$	1 281 392 \$	- \$	(100 000) \$	200 000 \$
Province d'Ontario	-	-	-	-	-	-
Cité de Toronto	-	-	-	-	-	-
	1 040 392	241 000	1 281 392	-	(100 000)	200 000
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	-	-	-	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés						
à des charges d'exercices futurs	95 898	(92 424)	3 475	194 945	102 196	441
Apports gouvernementaux nets	1 136 290	148 576	1 284 867	194 945	2 196	200 441
Intérêts et autres	-	-	-	-	-	-
	1 136 290	148 576	1 284 867	194 945	2 196	200 441
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion de projet et autres frais internes	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du programme	140 492	95 772	236 264	40 406	2 196	45 902
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	863 364	42 803	906 168	150 000	-	150 000
Frais de communications et de consultation publique	64 485	9 245	73 730	-	-	-
Frais juridiques	177	-	177	-	-	-
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	-	-	-	-	-	-
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	67 984	544	68 528	4 539	-	4 539
Amortissement	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	-	-	-	-	-
	1 136 502	148 364	1 284 867	194 945	2 196	200 441
TPS non recouvrable (remboursable)	(212)	212	-	-	-	-
	1 136 290	148 576	1 284 867	194 945	2 196	200 441
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

2. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

	DEUXIÈME PLATEFORME DE LA STATION UNION			ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU SQUARE CANADA		
	2007	2006	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
		(non vérifié)			(non vérifié)	
PRODUITS						
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	4 489 841 \$	(27 991) \$	5 699 446 \$	137 000 \$	- \$	137 000 \$
Province d'Ontario	239 165	(675 865)	568 766	-	-	-
Cité de Toronto	-	1 376 110	2 365 372	-	-	-
	4 729 006	672 254	8 633 584	137 000	-	137 000
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	-	-	-	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	(2 669 946)	(315 275)	(3 622 821)	(137 000)	-	(137 000)
Apports gouvernementaux nets	2 059 060	356 979	5 010 763	-	-	-
Intérêts et autres	-	-	-	-	-	-
	2 059 060	356 979	5 010 763	-	-	-
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	1 806 130	-	1 806 130	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	21 826	298 280	1 933 960	-	-	-
Frais de gestion de projet et autres frais internes	160 125	51 971	559 478	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
	1 988 081	350 251	4 299 568	-	-	-
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du programme	59 981	5 203	411 915	-	-	-
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	-	-	-	-	-	-
Frais de communications et de consultation publique	4 869	-	4 869	-	-	-
Frais juridiques	8 168	1 473	38 896	-	-	-
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	-	-	-	-	-	-
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	37	-	37	-	-	-
Amortissement	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	-	245 377	-	-	-
	73 055	6 676	701 094	-	-	-
TPS non recouvrable (remboursable)	(2 076)	52	10 101	-	-	-
	2 059 060	356 979	5 010 763	-	-	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

le rivage ouest, plan d'évaluation d'impact sur l'environnement, parc Mimico, secteur riverain de Port Union et aménagement des environs.

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondant des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

PRODUITS	PROJET E			CONCEPTION DE LA PARTIE PUBLIQUE DU SECTEUR RIVERAIN CENTRAL		
	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Province d'Ontario	15 000 000	-	15 000 000	-	-	-
Cité de Toronto	-	-	-	-	-	-
	15 000 000	-	15 000 000	-	-	-
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	(15 000 000)	-	(15 000 000)	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	103 855	-	103 855	741 283	-	741 283
Apports gouvernementaux nets	103 855	-	103 855	741 283	-	741 283
Intérêts et autres	-	-	-	-	-	-
	103 855	-	103 855	741 283	-	741 283
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion de projet et autres frais internes	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du programme	103 464	-	103 464	27 037	-	27 037
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	-	-	-	622 125	-	622 125
Frais de communications et de consultation publique	39	-	39	30 539	-	30 539
Frais juridiques	-	-	-	456	-	456
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	-	-	-	-	-	-
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	352	-	352	61 126	-	61 126
Amortissement	-	-	-	-	-	-
Attribution du siège social	-	-	-	-	-	-
	103 855	-	103 855	741 283	-	741 283
TPS non recouvrable (remboursable)	-	-	-	-	-	-
	103 855	-	103 855	741 283	-	741 283
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	15 000 000	-	15 000 000	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	15 000 000 \$	- \$	15 000 000 \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

le projet prioritaire, plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

	AUTRES PROJETS ¹			SOCIÉTÉ		
	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007	2007	2006 (non vérifié)	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
PRODUITS						
Apports gouvernementaux						
Gouvernement du Canada	- \$	- \$	- \$	8 938 000 \$	610 478 \$	13 384 273 \$
Province d'Ontario	112 853	-	112 853	(138)	1 782 687	5 584 000
Cité de Toronto	-	-	-	2 706 678	(217 271)	5 716 729
	112 853	-	112 853	11 644 540	2 175 894	24 685 002
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	-	-	-	-	-	-
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	1 729 377	472 445	2 231 002	(5 039 304)	3 399 061	(2 368 510)
Apports gouvernementaux nets	1 842 230	472 445	2 343 855	6 605 236	5 574 955	22 316 492
Intérêts et autres	-	-	-	1 540 035	591 079	2 719 401
	1 842 230	472 445	2 343 855	8 145 271	6 166 034	25 035 893
CHARGES						
Frais des bénéficiaires admissibles						
Frais de construction/de mise en œuvre	-	-	-	-	-	-
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion de projet et autres frais internes	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Charges du siège social :						
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	-	-	-	4 246 652	2 998 678	12 152 764
Frais de gestion du programme	746 802	59 151	834 074	238 339	272 478	1 996 257
Frais de construction/de mise en œuvre	1 978	42 968	44 945	-	1 735	1 735
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	110 778	89 517	200 295	59 805	126 326	853 544
Frais de communications et de consultation publique	82 313	12 492	93 213	305 144	274 773	1 326 306
Frais juridiques	799 960	246 780	1 046 741	604 052	567 776	3 861 059
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	107 995	-	107 995	1 358 562	812 548	4 195 939
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	3 733	11 472	16 592	1 403 831	691 284	3 742 924
Amortissement	-	-	-	267 640	222 232	857 128
Attribution du siège social	-	(661)	-	-	661	(3 941 106)
	1 853 559	461 719	2 343 855	8 484 024	5 968 491	25 046 550
TPS non recouvrable (remboursable)	(11 329)	10 727	-	(338 753)	197 543	(10 655)
	1 842 230	472 445	2 343 855	8 145 271	6 166 034	25 035 893
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	-	-	-	-	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	-	-	-	-	-	-
ACTIF NET À LA FIN	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

le projet pour la revitalisation du Front Centre, parc Mimico, secteur riverain de Port Union et aménagement des environs.

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondant des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE TORONTO

Annexe A – Tableau des activités financières par convention d'apport

Exercice terminé le 31 mars 2007

	TOTAL GÉNÉRAL		
	2007	2006	1 ^{er} nov. 2001 au 31 mars 2007
PRODUITS			
Apports gouvernementaux			
Gouvernement du Canada	27 648 747 \$	35 375 466 \$	89 790 488 \$
Province d'Ontario	23 381 112	12 462 283	62 409 673
Cité de Toronto	17 398 559	14 471 591	58 398 898
	68 428 418	62 309 340	210 599 059
Moins les apports affectés à l'achat d'immobilisations non amorties	(15 000 000)	(12 550 987)	(27 550 987)
Diminution/(augmentation) des apports reportés affectés à des charges d'exercices futurs	(7 829 598)	(3 541 655)	(26 641 866)
Apports gouvernementaux nets	45 598 820	46 216 698	156 406 206
Intérêts et autres	1 540 035	591 079	2 719 401
	47 138 855	46 807 777	159 125 609
CHARGES			
Frais des bénéficiaires admissibles			
Frais de construction/de mise en œuvre	19 568 115	25 520 168	58 623 823
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	2 030 634	2 202 249	9 540 609
Frais de gestion de projet et autres frais internes	1 480 423	1 710 634	4 709 545
Autres	1 191 276	450 000	1 901 771
Frais d'acquisition d'immobilisations	995 722	2 778 324	18 989 246
	25 266 170	32 661 375	93 764 994
Charges du siège social :			
Salaires, avantages sociaux et jetons de présence	4 248 181	2 998 910	12 154 526
Frais de gestion du programme	3 549 819	3 079 214	14 019 570
Frais de construction/de mise en œuvre	3 395 609	997 981	4 420 916
Frais de conception, d'approbation et d'aménagement de terrains	3 079 060	2 067 204	10 750 494
Frais de communications et de consultation publique	2 150 434	604 340	4 238 651
Frais juridiques	2 102 928	1 838 262	7 604 110
Frais financiers et de vérification et autres honoraires professionnels	1 922 651	963 498	6 028 541
Frais d'occupation, de technologies de l'information et de bureau	1 748 289	805 948	4 237 409
Amortissement	267 640	222 232	857 128
Attribution du siège social	-	-	-
	22 464 611	13 577 589	64 311 345
TPS non recouvrable (remboursable)	(591 926)	568 813	1 049 270
	47 138 855	46 807 777	159 125 609
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	12 550 987	-	-
PLUS : APPORTS GOUVERNEMENTAUX AFFECTÉS À L'ACHAT D'IMMOBILISATIONS NON AMORTIES	15 000 000	12 550 987	27 550 987
ACTIF NET À LA FIN	27 550 987 \$	12 550 987 \$	27 550 987 \$

1. Projets prioritaires : plan d'aménagement et stratégie d'affaires, prolongement de la rue Front, évaluations environnementales de

la rivière aux Outardes et revitalisation du pont Laidlaw, parc Mimico, secteur riverain de Port Union et aménagement des environs.

3. Autres projets : aménagement de la phase 2 de West Don Lands et de East Bayfront.

4. Certains chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de

l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès
de la communauté urbaine de Toronto et au ministre du
Tourisme et des Loisirs

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'insuffisance et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



.Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 18 mai 2007

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	5 229 951\$	3 278 283\$
Trésorerie destinée à des projets d'immobilisations	2 083 000	920 000
Acomptes des clients	7 635 614	7 676 176
Débiteurs	2 839 806	2 710 164
Stocks	438 020	384 388
Charges payées d'avance	196 228	355 802
	18 422 619	15 324 813
Immobilisations (note 2)	126 411 602	128 199 433
Avantages sociaux futurs (note 5)	418 300	886 700
	145 252 521	\$ 144 410 946\$

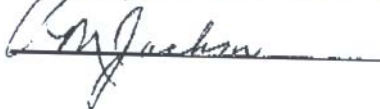
Passif et insuffisance

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 623 777\$	4 674 789 \$
Produits reportés	7 635 614	7 676 176
	12 259 391	12 350 965
Insuffisance	(9 857 575)	(10 790 724)
Surplus d'apport (note 3)	142 850 705	142 850 705
Engagements (note 4)		
	145 252 521\$	144 410 946 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,





, administrateur

, administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Produits		
Aliments et boissons	26 781 800\$	21 693 990\$
Location d'installations	14 574 178	12 945 053
Stationnement	6 536 359	6 090 533
Autres	10 072 922	7 970 636
	57 965 259\$	48 700 212\$
Bénéfice d'exploitation brut	33 909 485\$	28 429 964\$
Charges d'exploitation	20 034 340	18 229 018
Bénéfice d'exploitation net	13 875 145	10 200 946
Amortissement, déduction faite de la réaffectation aux charges d'exploitation de 113 453 \$ (152 792 \$ en 2006) à l'égard du parc de stationnement	4 791 996	4 584 972
Bénéfice net	9 083 149\$	5 615 974\$

État de l'insuffisance

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Insuffisance au début de l'exercice	(10 790 724)\$	(11 006 698)\$
Bénéfice net	9 083 149	5 615 974
Distribution à l'Office ontarien de financement	(8 150 000)	(5 400 000)
Insuffisance à la fin de l'exercice	(9 857 575)\$	(10 790 724)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2007, avec chiffres correspondants de 2006

	2007	2006
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net	9 083 149\$	5 615 974 \$
Amortissement, sans effet sur la trésorerie	4 905 449	4 737 764
	13 988 598	10 353 738
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Débiteurs	(129 642)	(600 217)
Stocks	(53 632)	(66 255)
Charges payées d'avance	159 574	199 837
Avantages sociaux futurs	468 400	253 900
Créditeurs et charges à payer	(51 012)	261 399
	14 382 286	10 402 402
Financement		
Distribution à l'Office ontarien de financement	(8 150 000)	(5 400 000)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(3 117 618)	(3 710 188)
Augmentation de la trésorerie	3 114 668	1 292 214
Trésorerie au début de l'exercice	4 198 283	2 906 069
Trésorerie à la fin de l'exercice	7 312 951\$	4 198 283\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2007

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») est une société d'État sous l'autorité du ministre du Tourisme de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto de 1988*. La Société est également considérée comme un organisme de la Couronne en vertu de cette loi et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent la location d'installations, la vente d'aliments et de boissons et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

c) Immobilisations

Les immobilisations financées par des subventions gouvernementales sont inscrites déduction faite de ces subventions.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La possibilité de recouvrement des immobilisations destinées à être détenues et utilisées est évaluée en comparant leur valeur comptable aux flux de trésorerie futurs estimatifs non actualisés qu'elles devraient générer. Si la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure aux flux de trésorerie futurs estimatifs, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'immobilisation est alors constatée.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations (suite)

L'amortissement des immobilisations est imputé selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 20 ans

d) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

e) Instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, de la trésorerie destinée à des projets d'immobilisations, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse certaines estimations et pose diverses hypothèses qui influent sur les valeurs comptables de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les valeurs comptables des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

2. Immobilisations

			2007	2006
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments	217 798 003 \$	43 609 841 \$	174 188 162 \$	179 650 615 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	30 500 575	28 867 979	1 632 596	5 300 831
Améliorations locatives	20 428 605	14 883 442	5 545 163	851 689
	268 727 183	87 361 262	181 365 921	185 803 135
Moins les subventions gouvernementales	85 914 604	30 960 285	54 954 319	57 603 702
	182 812 579 \$	56 400 977 \$	126 411 602 \$	128 199 433 \$

3. Surplus d'apport

	2007	2006
Surplus d'apport, au début et à la fin de l'exercice	142 850 705\$	142 850 705\$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer un paiement de distribution minimal annuel à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF. Le conseil d'administration a approuvé un paiement de distribution d'un montant de 7 500 000 \$ (5 650 000 \$ en 2006) à l'OOF.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

3. Surplus d'apport (suite)

La distribution de 8 150 000 \$ (5 400 000 \$ en 2006) pour l'exercice 2007 a été remise à l'OOF de la façon suivante :

7 500 000 \$ le 28 mars 2007

650 000 \$ le 28 avril 2006, pour l'exercice 2006

4. Engagements

La Société s'est engagée à faire des distributions annuelles minimales à l'OOF, tel qu'il est indiqué à la note 3, de même qu'à verser des loyers annuels minimums (y compris diverses estimations relatives aux frais accessoires) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des espaces de stationnement, des bureaux, des véhicules, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

2008	5 862 536 \$
2009	5 874 688
2010	5 759 040
2011	5 444 040
2012	5 392 460
Par la suite – 25 ans	109 449 298
	137 782 062 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

5. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées. Les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen maximal admissible. En outre, certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite s'effectue selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui intègre les hypothèses les plus probables de la direction quant aux niveaux des salaires futurs, aux variations des autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des salariés et à d'autres facteurs actuariels). La date de mesure des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de fin d'exercice de la Société, et la mesure du régime de retraite à prestations déterminées se fait le 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles des régimes d'avantages sociaux à des fins de financement (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

- i) régime enregistré de retraite à prestations déterminées – 31 décembre 2004 (31 décembre 2007);
- ii) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2004 (31 mars 2007);
- iii) convention de retraite – 31 mars 2007 (31 mars 2008).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu des actifs des régimes pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs qui excèdent 10 % du plus élevé des deux montants suivants, soit le solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou la juste valeur des actifs des régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 3 168 500 \$ (2 182 500 \$ en 2006) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de financement est compensé par des pertes actuarielles nettes non amorties de 3 584 600 \$ (3 069 200 \$ en 2006); il en résulte un actif des avantages sociaux futurs de 418 300 \$ (886 700 \$ en 2006) inscrits dans les états financiers. Actuellement, 188 employés participent au régime à prestations déterminées et 108 participent au régime à cotisations déterminées.

Au cours de 2005, la Société a mis un terme à son régime à prestations déterminées. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au régime à cotisations déterminées. Au 31 mars 2007, le régime à cotisations déterminées est entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Actifs des régimes				
Valeur marchande au début de l'exercice	11 188 700	\$ 589 100	\$ 10 159 000	\$ 580 700
Rendement réel (perte réelle) des actifs des régimes	994 100	48 400	491 200	38 000
Cotisations de l'employeur	701 300	71 900	695 700	38 600
Cotisations des salariés	236 900	—	230 000	—
Prestations versées	(216 400)	(69 400)	(346 900)	(68 200)
Valeur marchande à la fin de l'exercice	12 904 600	\$ 640 000	\$ 11 229 000	\$ 589 100
Obligations découlant des régimes				
Obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice	12 859 400	\$ 1 100 900	\$ 9 968 200	\$ 896 500
Coût des services rendus au cours de l'exercice	964 600	58 300	776 600	52 700
Cotisations des salariés	236 900	—	230 000	—
Intérêts débiteurs	767 400	60 900	675 100	56 000
Prestations versées	(216 400)	(69 400)	(346 900)	(68 200)
Pertes actuarielles	801 600	148 900	1 596 700	157 200
Modifications apportées aux régimes	—	—	—	6 700
Obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	15 413 500	\$ 1 299 600	\$ 12 899 700	\$ 1 100 900

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

5. Avantages sociaux futurs (suite)

	2007		2006	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Excédent (déficit) des régimes				
Valeur marchande, moins les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(2 508 900) \$	(659 600) \$	(1 670 700) \$	(511 800) \$
Coût non amorti des services passés	—	2 200	—	—
Perte actuarielle nette non amortie	3 212 000	372 600	2 792 700	276 500
Actif (passif) au titre des prestations constituées	703 100 \$	(284 800) \$	1 122 000 \$	(235 300) \$
Charges au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, moins les cotisations des salariés	964 600 \$	58 300 \$	776 600 \$	52 700 \$
Intérêts débiteurs	767 400	60 900	675 100	56 000
Perte réelle (rendement réel) des actifs des régimes	(994 100)	(48 400)	(491 200)	(38 000)
Pertes actuarielles	801 600	148 900	1 596 700	157 200
Amortissement net	(419 300)	(98 300)	(1 671 900)	(125 000)
Charges nettes au titre du régime à prestations déterminées	1 120 200	121 400	885 300	102 900
Coût du régime à cotisations déterminées	224 100	—	216 500	—
Charges nettes au titre des régimes	1 344 300 \$	121 400 \$	1 101 800 \$	102 900 \$

L'actif net au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est inclus dans le bilan de la Société.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau qui suit présente la répartition, en pourcentage, de la juste valeur des actifs des régimes entre les importantes catégories de placements :

	2007	2006
Titres de capitaux propres canadiens	23,3 %	23,3 %
Titres de capitaux propres mondiaux	32,2 %	32,2 %
Titres à taux fixe	44,5 %	44,5 %

Les principales hypothèses utilisées pour comptabiliser les données sur les régimes sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,50 %	5,25 %	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coûts des prestations des exercices				
Taux d'actualisation	5,50 %	6,25 %	5,50 %	6,25 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,00 %	7,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

5. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau qui suit présente les coûts tendanciels des soins de santé aux 31 décembre :

	2007	2006
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	12,0 %	10,0 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,0 %	5,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2014	2011

6. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin d'en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice à l'étude.

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DE GESTION

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.



Nancy Rowland
Directrice, Services généraux
11 mai 2007



Lidia Maleckyj
Trésorière
11 mai 2007



BDO Dunwoody LLP
Chartered Accountants
and Advisors

1 City Centre Drive Suite 1700
Mississauga Ontario Canada L5B 1M2
Telephone: (905) 270-7700
Fax: (905) 270-7915
Toll Free: 1-866-248-6660

www.bdo.ca

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons vérifié le bilan de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2007 et les états des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé, et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'BDO Dunwoody LLP'.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)
Le 11 mai 2007

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

BILAN

Au 31 mars	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	10 974	19 006
Débiteurs	1 578	1 651
Montant à recevoir de la province	1 229	588
Charges payées d'avance	1 189	717
	<u>14 970</u>	<u>21 962</u>
Prêts en cours (note 3)	-	3 087
Immobilisations (note 4)	<u>1 085</u>	<u>1 701</u>
	16 055	26 750
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 575	9 899
Produit comptabilisé d'avance (note 5)	1 975	2 114
	<u>7 550</u>	<u>12 013</u>
Produit comptabilisé d'avance (note 5)	-	3 000
Capitaux propres		
Excédent accumulé	<u>8 505</u>	<u>11 737</u>
	16 055	26 750

Approuvé au nom du conseil d'administration



Président



Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

pour l'exercice clos le 31 mars

2007
(en milliers de
dollars)2006
en milliers de
dollars)**Recettes**

Subvention de la province de l'Ontario (note 6)	58 658	55 686
Ventes de publicité	3 236	3 679
Centres d'information touristique – Ventes et locations	1 042	963
Intérêts (créditeurs)	387	410
Promotions commerciales	344	380
Gouvernement du Canada	115	128
Recherche en marketing et autres recettes	227	35
	64 009	61 281

Charges

Publicité et promotion des ventes	39 374	32 307
Développement commercial	5 503	5 804
Centres d'information touristique (note 7)	5 901	5 577
Administration (note 8)	6 155	5 351
Services de renseignements touristiques aux consommateurs	4 891	3 774
Programme de promotion des activités	3 065	2 993
Recherche	1 151	1 197
Amortissement des immobilisations	1 061	1 014
Frais du conseil d'administration et des comités (note 9)	140	112
	67 241	58 129

Excédent (déficit) des recettes sur les charges**(3 232)** 3 152**Excédent accumulé au début de l'exercice****11 737** 8 585**Excédent accumulé à la clôture de l'exercice****8 505** 11 737

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice clos le 31 mars	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les charges	3 232	3 152
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	1 061	1 014
	(2 171)	4 166
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(8 503)	5 597
	(10 674)	(1 431)
Rentrées nettes affectées aux activités d'investissement et de financement		
Prêts en cours	3 087	(3 087)
Acquisition d'immobilisations	(445)	-
Obligations locatives	-	(17)
	(2 642)	(3 104)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	(8 032)	(4 535)
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	19 006	23 541
Encaisse et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	10 974	19 006

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2007**

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*. La Société a commencé ses opérations le 1^{er} avril 1999. Voici ses objectifs :

- a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
- b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
- c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
- d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

Conformément aux dispositions du Règlement, tel qu'il est modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04, le mandat de la Société a été prolongé indéfiniment.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Méthode comptable**

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

b) Constatation des produits*Subvention de la province de l'Ontario*

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 mars 2007****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****b) Constatation des produits (suite)**Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Divers

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

c) Services obtenus à titre gratuit

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts à rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

d) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent les soldes bancaires et les dépôts à terme qui sont facilement convertibles en espèces et dont les dates d'échéance initiales étaient inférieures 90 jours.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, exception faite des immobilisations d'apport, qui sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

f) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

g) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit dus à ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est proche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

3. PRÊTS EN COURS

Le prêt en cours d'un montant de 3 000 000 \$ plus les intérêts était dû à la LOTR Toronto Management Corp. Ce prêt a été accordé pour payer les coûts de production du spectacle Lord of the Rings. Le prêt était financé initialement par le budget de relance du tourisme de 2004-2005. Durant l'année, le spectacle a été arrêté et, par conséquent, le prêt a été imputé à l'exercice comme irrécouvrable.

4. IMMOBILISATIONS

	2007 (en milliers de dollars)			2006 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	279	271	8	13
Améliorations locatives	432	423	9	16
Système Info-tourisme Ontario	4 451	3 443	1 008	1 493
Actif lié à un contrat de location-acquisition	589	529	60	179
	5 751	4 666	1 085	1 701

5. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2007 (en milliers de \$)	2006 (en milliers de \$)
Stratégie pour le tourisme culturel - Province de l'Ontario	-	1 981
Programme de relance du tourisme – Province de l'Ontario	-	3 000
Campagne de promotion de la marque	1 787	-
Programmes de publicité	188	133
	1 975	5 114
Moins : Partie courante	(1 975)	(2 114)
	0	3 000

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

6. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu le financement suivant de la province de l'Ontario :

	2007 (en milliers de \$)	2006 (en milliers de \$)
Financement de base	39 176	40 678
Campagne de promotion de la marque	9 613	-
Centres d'information touristique	4 166	4 200
Montant reporté de 2005-2006	4 981	9 889
Programme Expérience Été	275	276
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	410	342
Publicité diverse	37	-
Stratégie pour le tourisme	-	65
Fonds d'innovation	-	236
	58 658	55 686

7. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

À compter du 1^{er} avril 2005, le Conseil de gestion du gouvernement a approuvé le transfert des 18 Centres d'information touristique du ministère du Tourisme à la Société. Pour couvrir le coût de ces responsabilités, le Conseil de gestion du gouvernement a aussi approuvé une augmentation des recettes de la Société provenant de la province de l'Ontario de 4,2 millions de dollars.

En 2006-2007, les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2007 (en milliers de \$)	2006 (en milliers de \$)
Salaires et avantages sociaux	3 158	3 094
Locaux	1 700	1 620
Services	593	515
Transport et communications	118	152
Fournitures et matériel	70	108
Marchandise à vendre	261	88
	5 901	5 577

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 125 663 \$ (2006 – 128 606 \$) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

	2007 (en milliers de dollars)	2006 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	5 003	4 402
Services	719	583
Transport et communications	285	275
Fournitures et matériel	148	91
	<u>6 155</u>	<u>5 351</u>

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 267 711 \$ (2006 – 229 409 \$) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

9. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

10. DIVULGATION DES SALAIRES

Le paragraphe 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public dont le traitement annuel dépasse 100 000 \$. Voici donc les noms des employés auxquels la Société a versé un salaire supérieur à 100 000 \$ au cours de l'année civile 2006 : cette exigence en matière de divulgation est la suivante :

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2007

10. DIVULGATION DES SALAIRES (suite)

Nom	Poste	Traitement	Avantages imposables
McInnis, Sandra	Directrice générale/Présidente	148 805 \$	263 \$
Kenny, William	Vice-président, Relations avec l'industrie et communications internes	113 477 \$	201 \$
Garrett, Robin	Directrice générale/Présidente	150 046 \$	261 \$

11. ENGAGEMENTS

La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les cinq prochaines années :

	(en milliers de \$)
2008	301
2009	227
2010	151
2011	140
2012	140

12. PASSIF ÉVENTUEL

La Société est en litige avec un ancien fournisseur concernant des montants qui lui ont été facturés d'environ 1,5 million de dollars. L'issue de ce litige ne peut d'être déterminée.

13. MONTANTS COMPARATIFS

Les montants comparatifs présentés dans les états financiers ont été redressés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**Responsabilité relative à la présentation de l'information financière**

Les états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ont été dressés selon les principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés et c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur l'appréciation de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 1^{er} juin 2007.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances évalue de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil, par l'intermédiaire du comité de vérification, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. Sa responsabilité consiste à préciser si, à son avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation conformément aux principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut canadien des comptables agréés. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,

Le vice-président et chef de la direction,



Gadi Mayman

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et au ministre des Finances

J'ai vérifié la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2007 et les états des revenus, des dépenses, du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
Le 1er juin 2007, à l'exception de la note 6
qui est datée du 11 juin 2007

Jim McCarter, CA
Vérificateur général
Comptable public autorisé

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Bilan au 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	2007	2006
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	3 \$	49 \$
Débiteurs	328	287
Intérêts à recevoir	15	10
Tranche à court terme des effets à recevoir (note 6)	400	700
	746	1 046
Paievements en remplacement d'impôts à recevoir (note 11)	267	298
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (notes 5 et 11)	418	351
Effets à recevoir et prêts en cours (note 6)	11 660	11 734
Frais d'emprunt reportés	195	232
	13 286 \$	13 661 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	150 \$	238 \$
Intérêts à payer	558	526
Effets à payer à court terme (note 7)	1 583	1 479
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	1 849	3 114
	4 140	5 357
Dette à long terme (note 7)	24 458	23 440
Contrats d'achat d'électricité (note 9)	2 977	3 389
Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	—	768
	31 575	32 954
Éventualités et garanties (note 13)		
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 11)	(18 289)	(19 293)
	13 286 \$	13 661 \$

Au nom du conseil d'administration :

Le président,



Colin Andersen

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Le vice-président et chef de la direction,



Gadi Mayman

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	2007	2006
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1 et 11)	991 \$	1 021 \$
Paiements en remplacement d'impôts (notes 1 et 11)	757	949
Intérêts	725	737
Ventes d'électricité (note 9)	863	785
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité (note 9)	412	396
Revenu réservé au secteur de l'électricité (note 5)	67	—
Recouvrement des dépenses d'années antérieures – FPCAPE (note 12)	—	56
Autres	6	10
Total des revenus	3 821	3 954
DÉPENSES		
Intérêts — Dette à court terme	88	35
— Dette à long terme	1 720	1 767
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (note 10)	25	69
Amortissement des frais d'emprunt reportés	59	60
Achats d'électricité (note 9)	863	809
Frais de garantie d'emprunt	140	138
Exploitation	32	6
Total des dépenses	2 927	2 884
Excédent des revenus sur les dépenses	894	1 070
Passif non provisionné, au début de l'exercice	19 293	20 363
Élimination du rajustement des fonds de roulement remboursables à l'OPG (note 11)	110	—
Passif non provisionné rajusté, au début de l'exercice	19 183	20 363
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	18 289 \$	19 293 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

(en millions de dollars)

	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	894 \$	1 070 \$
Rajustements :		
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 9)	(412)	(396)
Amortissement des frais d'emprunt reportés	59	60
Paielements en remplacement d'impôts à recevoir	31	(206)
Paiement du surplus du FPCAPE aux consommateurs	—	(505)
Autres éléments	(58)	105
Flux de trésorerie fournis par l'exploitation	514	128
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 838	1 701
Moins remboursement de dette à long terme	3 114	1 556
Émission (remboursement) de dette à long terme, montant net	(276)	145
Émission de dette à court terme, montant net	104	333
Paiement à valoir sur le passif découlant du financement (note 10)	(768)	(640)
Remboursement anticipé d'effets à recevoir	380	(55)
Flux de trésorerie requis par le financement	(560)	(217)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	(46)	(89)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	49	138
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	3 \$	49 \$
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'excédent des revenus sur les dépenses	1 776 \$	1 812 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1^{er} avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SFIEO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, parmi lesquelles on trouve :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (Hydro One), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui coordonne le système indépendant centralisé et réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1^{er} avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les actifs, les passifs, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans l'OPG et de 3 759 millions de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kWh pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement, organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydroélectricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés, tandis que l'électricité qui provient des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines réglementées par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux, et les prix du marché pour les autres installations de production. La *Loi* a également constitué l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui est chargé de s'assurer d'un approvisionnement d'électricité adéquat à long terme.

2) Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable

Puisque la SFIEO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influencer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas de l'utilisation d'estimations. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des contrats d'achat d'électricité et la date prévue d'extinction des obligations de la SFIEO. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers et feront l'objet d'un rajustement annuel suivant la collecte de nouveaux renseignements.

Frais d'emprunts reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt. Ces frais sont amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Conversion des devises

La dette comprend des obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés, les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Contrats d'achat d'électricité

Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIEO a commencé à recevoir les prix réels des contrats d'électricité de la part des contribuables, à compter du 1^{er} janvier 2005, et ne subira plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. À cette date, le ministère des Finances avait estimé que l'élimination effective de ce passif surviendrait pendant la durée d'application restante des contrats, soit 12 ans.

3) Continuité de l'exploitation

Pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, la SFIEO dépend d'emprunts faits par la Province. Elle est également subordonnée au plan à long terme d'extinction du passif non provisionné adopté par le gouvernement et décrit à la note 11.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

5) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIEO la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Selon ces arrangements, la Province peut reconstituer tous les coûts cumulatifs associés à ses placements dans des filiales de l'industrie de l'électricité et ce, avant la reconnaissance d'un bénéfice par la SFIEO. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, l'OPG et Hydro One ont enregistré un bénéfice total de 914 millions de dollars, un montant supérieur de 394 millions de dollars au coût annuel de financement de la Province de 520 millions de dollars. La SFIEO a inscrit 67 millions de dollars à titre de revenus de l'année (néant

en mars 2006), compte tenu du déficit accumulé de la Province, qui s'élevait à 327 millions de dollars en mars 2006.

6) Effets à recevoir et prêts en cours

(en millions de dollars)

	Échéance	Taux d'intérêt	Intérêts à verser	31 mars 2007	31 mars 2006
Province de l'Ontario	2039–2041	5,85	Mensuel	8 885 \$	8 885 \$
OPG	2007–2017	4,81 à 6,65	Bisannuel	3 015	3 395
SIERE	2009	7,9	Bisannuel	78	78
				11 978	12 358
Moins la tranche à court terme des effets à recevoir				400	700
				11 578	11 658
Plus les prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPE) (note 9)				82	76
				11 660 \$	11 734 \$

La SFIEO a convenu avec l'OPG et la SIERE de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

En 2006-2007, l'OPG a remboursé 700 millions de dollars d'effets venant à échéance durant l'année.

La SFIEO a convenu d'accorder à l'OPG, aux conditions du marché, des prêts échelonnés sur 10 ans pour le développement de nouveaux projets de production d'électricité. Ces ententes de prêts fourniront jusqu'à 1 milliard de dollars pour la réalisation du projet Niagara Tunnel, jusqu'à 400 millions de dollars pour la participation de l'OPG au projet du Portlands Energy Centre et jusqu'à 50 millions de dollars pour le projet du lac Seul.

Au titre de ces ententes, la SFIEO a avancé à l'OPG 160 millions de dollars en octobre 2006 et 50 millions de dollars en janvier 2007 pour le projet Niagara Tunnel. De même, en décembre 2006, la Société a accordé à l'OPG des prêts de 90 millions de dollars pour le Portlands Energy Centre et de 20 millions de dollars pour le projet du lac Seul.

Le 11 juin 2007, le ministre des Finances a signé une directive qui engage la SFIEO à prêter à l'OPG, pour couvrir des besoins d'ordre général, un montant en principal pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars pendant la période prenant fin le 31 mars 2008, et de prêter à l'OPG, pour financer des échéances existantes, un montant en principal pouvant aller jusqu'à 950 millions de dollars pendant la période prenant fin le 31 décembre 2009. Ces prêts seraient consentis pour une période de dix ans au plus.

Voici un résumé de la dette de l'OPG envers la SFIEO par année d'échéance :

(en millions de dollars)	
Exercice	Montant
2007-2008	400 \$
2008-2009	375
2009-2010	707
2010-2011	625
2011-2012	188
2012-2013	400
2016-2017	320
Total	3 015 \$

7) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2006, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(en millions de dollars)	Dollar	Dollar	Autre devise	2007	2006
Devise	canadien	américain	étrangère	Total	Total
Échéance :					
1 an	2 111 \$	1 321 \$	—	3 432 \$	4 593 \$
2 ans	3 496	387	—	3 883	1 842
3 ans	2 180	—	139	2 319	3 883
4 ans	1 050	—	53	1 103	2 269
5 ans	500	—	47	547	1 103
De 1 à 5 ans	9 337	1 708	239	11 284	13 690
De 6 à 10 ans	6 298	1 597	688	8 583	6 778
De 11 à 15 ans	2 938	—	—	2 938	1 130
De 16 à 20 ans	2 929	—	—	2 929	3 687
De 21 à 25 ans	1 041	—	—	1 041	1 191
De 26 à 50 ans	1 115	—	—	1 115	1 557
Total	23 658 \$	3 305 \$	927 \$	27 890 \$	28 033 \$

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 6,51 % (6,47 % en mars 2006), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 2 juin 2037. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2007 était de 4,2 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars en mars 2006), couverte à 100 % en dollars canadiens (100 %, soit 4,8 milliards de dollars, en mars 2006). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

31 mars 2007				31 mars 2006		
(en millions de dollars)	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	1 583 \$	—	1 583 \$	1 479 \$	—	1 479 \$
Tranche à court terme des titres à long terme	881	968	1 849	3 114	—	3 114
Titres à long terme	15 147	9 311	24 458	13 146	10 294	23 440
Total	17 611 \$	10 279 \$	27 890 \$	17 739 \$	10 294 \$	28 033 \$

La juste valeur de la dette émise se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés au cours d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIEO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et, le cas échéant, elle est comparée aux valeurs boursières. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2007, la juste valeur estimative de la dette de la SFIEO s'élevait à 32,1 milliards de dollars (31,5 milliards de dollars en mars 2006). Elle était supérieure à la valeur comptable de 27,9 milliards de dollars (28 milliards de dollars en mars 2006), étant donné que les taux d'intérêt courants étaient généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, ainsi qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

8) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIEO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très strictes afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIEO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, soit des contrats aux termes desquels la SFIEO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIEO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la SFIEO utilise des instruments dérivés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises non couverts, déduction faite des liquidités en devises, ne peuvent dépasser 5 % du total de la dette. Au 31 mars 2007, une tranche de 0,0 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,0 % en mars 2006) était dépourvue de couverture.

Le risque de révision des taux d'intérêt auquel est exposée la SFIEO découle de l'évolution des taux d'intérêt. La SFIEO réduit ce risque en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, la dette à taux variable non couverte et la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 35 % du total de la dette. Au 31 mars 2007, la dette exposée au risque de révision des taux d'intérêt représentait 14,4 % de la dette totale de la SFIEO (9,6 % en mars 2006).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIEO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Conformément aux explications de la note 3, la SFIEO s'en remet à la Province pour emprunter et remployer les fonds requis pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance.

Le tableau qui suit indique les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIEO, par type, en cours au 31 mars 2007, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché, ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés

Au 31 mars 2007 (en millions de dollars)

Exercice d'échéance	2008	2009	2010	2011	2012	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Mars 2006
Swaps de devises	1 340 \$	387 \$	511 \$	104 \$	96 \$	2 303 \$	—	4 741 \$	4 208 \$
Swaps de taux d'intérêt	1 159	988	1 025	—	47	3 477	653	7 349	9 427
Contrats de change à terme	473	—	—	—	—	—	—	473	1 218
Autre ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	111
Total	2 972 \$	1 375 \$	1 536 \$	104 \$	143 \$	5 780 \$	653 \$	12 563 \$	14 964 \$

⁽¹⁾ Comprend les options sur taux d'intérêt.

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIEO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés, au 31 mars 2007.

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2007	31 mars 2006
Risque de crédit brut ⁽¹⁾	6 833 \$	6 254 \$
Moins compensation ⁽²⁾	(7 525)	(7 136)
Risque de crédit net⁽³⁾	(692) \$	(882) \$

Notes:

⁽¹⁾ Le risque de crédit brut concerne notamment les swaps, les options, les contrats à terme normalisés, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats de change à terme.

⁽²⁾ Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente. Cependant, les contrats cadres prévoient la compensation à la liquidation.

⁽³⁾ Le risque de contrepartie positif (au sens où les contreparties avaient une dette envers la SFIEO) s'établissait à 2 millions de dollars (20 millions de dollars en mars 2006) et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIEO avait une dette envers les contreparties), à 694 millions de dollars (902 millions de dollars en mars 2006), soit un risque de crédit net total de (692) millions de dollars (882 millions de dollars en mars 2006).

Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIEO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise. La SFIEO gère son risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des contrats (contrats cadres) avec la quasi-totalité de ses contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

La SFIEO gère son risque de crédit en s'assurant régulièrement de suivre les limites de crédit et en traitant avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit. Au 31 mars 2007, hormis les contrats avec la Province, la plus

importante concentration de risques de crédit de la SFIEO était associée à une contrepartie dont la cote était de « A+ », qui représentait plus de 10 % du risque de crédit net. Si la SFIEO devait remplacer tous ses contrats de swaps avec cette contrepartie, il lui en coûterait 2 millions de dollars (5 millions de dollars en 2006).

9) Contrats d'achat d'électricité

Des contrats d'achat d'électricité et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPE) de l'Ontario. À titre de société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIEO est devenue la contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici l'an 2048, prévoyaient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs à celui du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPE a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) depuis que la SFIEO a remplacé Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999. Le modèle de la VAFT a été mis à jour au 31 mars 2003, de sorte que le passif estimatif a diminué de 422 millions de dollars pour atteindre 3 745 millions de dollars. Ce changement par rapport à 2002-2003 est amorti en fonction des revenus sur une période de 10 ans.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, la SFIEO a commencé à percevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2005 et elle ne subira plus de pertes sur ces contrats. À cette date, le ministre des Finances avait estimé que la plus grande part de ce passif serait éliminée sur 12 ans, soit la durée restante des contrats existants. En conséquence, la SFIEO amortit ce passif en fonction des revenus sur cette période.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2007, la SFIEO a acheté 863 millions de dollars d'électricité (809 millions de dollars en mars 2006) auprès de PPE et a vendu 863 millions de dollars (785 millions de dollars en 2006) de cette électricité à la SIERE et aux services municipaux de distribution d'électricité.

Les prêts aux PPE ont augmenté de 6 millions de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 82 millions de dollars (76 millions de dollars en mars 2006), essentiellement en raison des intérêts qui ont été ajoutés au solde du principal.

État du passif au titre des contrats d'achat d'électricité (en millions de dollars)

Au 31 mars 2007

	2007	2006
Passif au début de l'exercice	3 389 \$	3 785 \$
Amortissement	412	396
Passif à la fin de l'exercice	2 977 \$	3 389 \$

10) Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire

En tant que société remplaçante d'Ontario Hydro, la SFIEO a pris en charge un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1^{er} avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et la restauration des lieux.

En mars 2002, la Province et l'OPG ont conclu l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) afin de mettre sur pied, de financer et de gérer des fonds distincts pour s'assurer de la disponibilité des sommes nécessaires à la gestion des déchets nucléaires et à la cessation de l'exploitation des centrales. Le taux d'intérêt correspond à l'Indice des prix à la consommation de l'Ontario plus 3,25 %, conformément à l'ONFA, dont les modalités ont été arrêtées définitivement le 24 juillet 2003. La SFIEO ne participe pas à la gestion de ces fonds, qui sont comptabilisés dans les états financiers de l'OPG et gérés conjointement par l'OPG et par la Province.

Le conseil d'administration de la SFIEO a approuvé le financement, pour une période de quatre ans, du fonds d'intendance de la cessation de l'exploitation des centrales. La SFIEO a contribué au fonds à partir de 2003 et s'est acquitté de la totalité de ce passif, intérêts compris, lors de son dernier versement, effectué le 30 mars 2007.

11) Passif non provisionné

Le passif non provisionné à l'ouverture a été réduit pour tenir compte de l'élimination d'un rajustement des fonds de roulement remboursables à l'Ontario Power Generation, qui avait été consigné au départ comme une augmentation de 110 millions de dollars du passif non provisionné à l'ouverture. Il a été établi par la suite que cette augmentation des fonds de roulement n'était pas nécessaire.

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 19,4 milliards de dollars au 1^{er} avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité d'Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIEO le 1^{er} avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir et 1,5 milliard de dollars en prêts en cours et autres actifs. Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour rembourser la dette au sein même du secteur. Le plan est fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes au 1^{er} avril 1999 :

- des **effets à recevoir** de la Province (8,9 milliards de dollars), de l'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIERE (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;
- des **paiements en remplacement** d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital effectués par l'OPG, Hydro One et les services municipaux de distribution d'électricité;
- une **redevance de liquidation de la dette** à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;
- un **revenu réservé au secteur de l'électricité**. Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservée au remboursement de la dette de la SFIEO.

Aux termes du plan à long terme, les obligations de la SFIEO seront probablement éteintes pendant la période comprise entre 2012 et 2020.

12) Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité

À compter de décembre 2002, la SFIEO a géré le Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité (FPCAPE) qui appuyait la politique de la Province visant à fournir de l'électricité aux consommateurs désignés et à faible volume à un tarif fixe dans un premier temps, puis suivant un régime de prix à deux paliers pendant la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005. À partir de janvier 2005 et jusqu'au 31 mars 2005, date de la fin du programme, la responsabilité de cet appui a été transférée à l'Office de l'électricité de l'Ontario. Au cours de l'exercice 2005-2006, et à la suite de la vérification continue par la SFIEO des demandes du Fonds faites par des sociétés de distribution locale, la SFIEO a recouvré 56 millions de dollars relativement aux dépenses engagées pour combler les écarts de prix du marché de gros, qui touchent les consommateurs autres que les clients désignés et à faible volume.

13) Éventualités et garanties

La SFIEO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIEO le 1^{er} avril 1999. Aux termes de la restructuration d'Ontario Hydro, le 1^{er} avril 1999, chaque société remplaçante (OPG, Hydro One, ESA et SIERE et leurs filiales respectives) doit prendre en charge les obligations liées aux activités de l'ancienne Ontario Hydro qui lui ont été transférées. Si ces obligations restent à la charge de la SFIEO, la société remplaçante est également tenue d'indemniser cette dernière. En ce qui concerne les poursuites judiciaires touchant les activités d'Ontario Hydro conservées par la SFIEO, il est impossible de déterminer le résultat et le nombre de règlements de ces poursuites pour le moment. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les

états financiers à leur endroit. Il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve d'une franchise de 10 millions de dollars, la SFIEO a convenu d'indemniser Hydro One en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet ou devant faire l'objet d'un transfert à l'entreprise en date du 1^{er} avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations. Un engagement analogue d'indemnisation à l'égard de l'OPG a pris fin le 31 mai 2006.

La SFIEO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 69 millions de dollars au 31 mars 2007 (80 millions de dollars en 2006).

14) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel des activités, la SFIEO a conclu des opérations avec les apparentés suivants, dont l'identité a été divulguée dans les notes afférentes aux états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

- Province de l'Ontario;
- Ontario Power Generation Inc.;
- Hydro One Inc.;
- Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité;
- Office de l'électricité de l'Ontario;
- Office ontarien de financement.

15) Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs relatifs à l'année précédente ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour mars 2007.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Société immobilière de l'Ontario ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. La préparation d'états financiers exige le recours à des prévisions fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations ayant un impact sur l'exercice en cours ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date postérieure. Ces états financiers ont été préparés adéquatement en respectant le seuil d'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 7 juin 2007.

La direction utilise un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit adéquatement la délégation de pouvoirs et la séparation de tâches. Une fonction de vérification interne permet d'évaluer régulièrement et de manière indépendante l'efficacité des contrôles internes et de rendre compte des résultats à la direction et au Conseil d'administration.

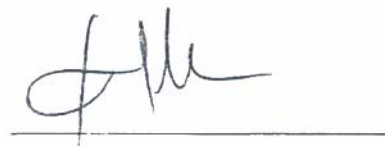
Le Conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes. Le Conseil d'administration examine les états financiers et les approuve.

Les états financiers ont été vérifiés par le sous-vérificateur général de l'Ontario. Le sous-vérificateur général a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers présentent une image fidèle de la situation de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui se trouve à la page suivante, expose la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Greg Dadd', written over a horizontal line.

Greg Dadd
Directeur des opérations

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Dave Glass', written over a horizontal line.

Dave Glass
Président directeur-général

Le 7 juin 2007



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2007 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 7 juin 2007

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

BILAN

Au 31 mars	2007		2006	
ÉLÉMENTS D'ACTIF				
Actif à court terme				
Liquidités et quasi-liquidités (note 7c)	42 793	\$	34 366	\$
Comptes débiteurs (note 7d)	3 324		7 022	
Frais payés d'avance	715		327	
Recouvrements de la Province (note 2)	-		444	
	46 832		42 159	
Immobilisations (note 3)	3 852		5 289	
Fonds détenus en fiducie (note 4)	124 518		86 441	
	175 202	\$	133 889	\$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS				
Passif à court terme				
Comptes créditeurs et charges à payer	8 513	\$	9 562	\$
Provision pour indemnités de départ (note 2)	46		945	
	8 559		10 507	
Fonds détenus en fiducie (note 4)	124 518		86 441	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	42 125		36 941	
	175 202	\$	133 889	\$

Engagements de location (note 5)

Réserve pour éventualités (note 6)

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du Conseil :

On behalf of the Board

Director:

Director:

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice terminé le 31 mars	2007		2006	
REVENUS				
Frais de gestion (note 7a)	38 055	\$	37 621	\$
Remboursement des dépenses – au lieu des honoraires (note 7a)	10 985		14 085	
Coûts directs récupérables (note 7a)	5 087		4 884	
Intérêt bancaire et autres revenus (note 7c)	1 455		1 961	
	55 582	\$	58 551	\$
DÉPENSES				
Salaires et avantages sociaux (note 2)	32 001	\$	32 309	
Dépenses de fonctionnement directes (note 7f)	15 506		18 352	
Amortissement	2 891		2 704	
	50 398	\$	53 365	\$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES INDEMNITÉS DE DÉPART	5 184		5 186	
Provision pour indemnités de départ (note 2)	(404)		-	
Recouvrement de la Province (note 2)	404		-	
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	5 184		5 186	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, DÉBUT DE L'EXERCICE	36 941		31 755	
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, FIN DE L'EXERCICE	42 125		36 941	

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars	2007	2006
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent des revenus sur les dépenses	5 184 \$	5 186 \$
Redressement pour :		
Amortissement	2 891	2 704
Provision pour indemnités de départ (note 2)	(411)	306
Recouvrement de la Province (note 2)	404	-
Produit comptabilisé d'avance	-	(1 066)
	8 068	7 130
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	3 698	(2 560)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(388)	7
(Diminution) augmentation des comptes débiteurs et des charges à payer	(1 049)	32
	10 329	4 609
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Achat d'immobilisations (note 3)	(1 454)	(1 320)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Indemnités de départ versées au cours de l'exercice et déjà prévues (note 2)	(488)	(917)
Recouvrement des indemnités de départ de la Province (note 2)	40	120
	(448)	(797)
Augmentation nette des liquidités et des quasi-liquidités	8 427	2 492
Liquidités et quasi-liquidités, début de l'exercice	34 366	31 874
Liquidités et quasi-liquidités, fin de l'exercice	42 793	34 366

Le sommaire des principales conventions comptables et les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2007

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NATURE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été mise sur pied en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la *Loi*), à titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario (la Province). En vertu des paragraphes 6(1), 8(1) et 8(2) de la *Loi sur le ministère des services gouvernementaux*, la Province a délégué à la Société son pouvoir d'acquérir, de détenir et d'aliéner des propriétés au nom du gouvernement et des organismes connexes. En tant que société de la Couronne et entreprise opérationnelle de la Province, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

La Société est tenue de rendre des comptes sur ces activités à la Province. Le mandat de la Société couvre les services de gestion de projets et de gestion immobilière pour les ministères et les organismes du gouvernement ontarien qui détiennent des éléments d'actif ou qui requièrent des services immobiliers. La Société gère une superficie louable de 48,3 millions de pieds carrés dont 38,8 millions appartiennent à la Province et 9,5 millions sont loués au secteur privé, ainsi que 81 448 acres de terres appartenant à la Province. La Société fournit également des services de gestion immobilière à la Ville du Grand Sudbury relativement à une immobilisation.

En juin 2005, le gouvernement provincial a apporté de nombreux changements organisationnels et a notamment annoncé que la Société relèverait désormais du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP). Les pouvoirs et les fonctions des programmes et activités, lesquels relevaient auparavant du président du Conseil de gestion du gouvernement (le Président) et du Secrétariat du Conseil de gestion afférent à la Société, de même que les responsabilités du Président en matière d'application de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* en ce qui a trait à la Société et au MRIP, ont été transférés par décret le 21 septembre 2005.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies lors de la préparation des présents états financiers sont énumérées ci-dessous :

a) Recettes

Les frais, les remboursements des dépenses et les coûts directs récupérables sont considérés comme des revenus si les services sont fournis ou les dépenses connexes sont engagées.

b) Liquidités et quasi-liquidités

Les liquidités et les quasi-liquidités consistent en l'encaisse, les comptes bancaires courants et, le cas échéant, les placements à court terme portant une échéance de moins de 90 jours.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2007

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

c) Le recours aux prévisions

Pour préparer des états financiers qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des prévisions et énoncer des hypothèses ayant un impact sur les éléments d'actif, de passif et les sommes connexes déclarés en date des états financiers, ainsi que sur les montants des recettes et des dépenses de la période. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction à mesure que de nouveaux éléments d'information sont connus.

d) Immobilisations

Les immobilisations d'une valeur de plus de mille dollars dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année en cours sont capitalisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée de leur vie utile, tel qu'indiqué ci-dessous :

Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Logiciels adaptés	5 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	3 à 5 ans

e) Régimes de retraite des employés

Jusqu'au 29 novembre 2001, la Société fournissait des prestations de retraite à son personnel employé à temps plein, en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, à savoir des caisses de retraite interentreprises à prestations déterminées.

Selon les modifications apportées à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, qui sont entrées en vigueur le 30 novembre 2001, les employés de la Société ne font plus partie du personnel de la fonction publique de l'Ontario. Cependant, les employés ayant participé à la Caisse de retraite des fonctionnaires ou à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ont continué à contribuer à la Caisse de retraite des fonctionnaires après le 30 novembre 2001. Ce régime est justifié à titre de régime à cotisations déterminées puisque la Société ne possède pas suffisamment de renseignements pour mettre en application les principes comptables des régimes à prestations déterminées.

Les employés permanents à temps plein, embauchés après le 29 novembre 2001, participent à un régime de retraite et d'épargne à cotisations déterminées géré par un tiers administrateur. La Société et l'employé versent le même montant à ce régime.

Les charges de retraite représentent les sommes que la Société a versées aux divers régimes au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2007

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

f) Instruments financiers

Les valeurs comptables de la trésorerie et des quasi-liquidités, des comptes débiteurs, dues par la Province, des comptes créditeurs et des charges à payer sont chiffrées au plus près de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. La direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques importants associés aux taux d'intérêt, aux devises étrangères ou au crédit provenant de ces instruments financiers.

2. INDEMNITÉS DE DÉPART

Indemnités recouvrables

La provision pour indemnités de départ recouvrables couvre les indemnités de départ du personnel relatives à la réorganisation de la Société de 1999 et à la sous-traitance de ses services de gestion immobilière à la suite de l'approbation par la Province d'une nouvelle structure de gouvernance pour la Société. Ces indemnités de départ ont été recouvrées auprès de la Province. Au 31 mars 2007, toutes les indemnités de départ applicables avaient été versées.

Remaniement de la Société

Au cours de l'exercice financier de 2003-2004, la Société a approuvé une nouvelle structure organisationnelle relativement à ses activités de gestion du portefeuille afin d'améliorer ses services à la clientèle. Le règlement de ce remaniement devrait être achevé au courant de l'exercice 2007-2008.

Au 31 mars 2007, le coût total estimatif des indemnités de départ liées au remaniement était de 3 106 \$ (3 113 \$ en 2006), dont 3 060 \$ (2 612 \$ en 2006) ont été payés. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, la provision était diminuée de 7 \$ (augmentée de 306 \$ en 2006) afin de refléter l'estimation révisée des coûts totaux des indemnités de départ effectuée par la Société. Ce montant est inclus dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

Les changements apportés à la provision pour indemnités de départ sont répartis comme suit :

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2007

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars	2007			2006		
	Provision recouvrable – indemnités de départ	Remaniement de l'entreprise	Total	Provision recouvrable – indemnités de départ	Remaniement de l'entreprise	Total
Solde, début de l'exercice	444 \$	501\$	945\$	564 \$	992 \$	1 556 \$
Augmentation (réduction) de la provision	(404)	(7)	(411)	-	306	306
Indemnités de départ versées	(40)	(448)	(488)	(120)	(797)	(917)
Solde, fin de l'exercice	0 \$	46\$	46\$	444 \$	501 \$	945 \$

Autres indemnités

La Société a également versé d'autres indemnités de départ aux employés pour un total de 913 \$ (1 215 \$ en 2006) qui sont comprises dans les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux exprimées dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

31 mars	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel et logiciels informatiques	6 093 \$	5 442 \$	651 \$	515 \$
	7 357	5 265	2 092	3 419
Logiciels adaptés	706	706	-	213
Mobilier et agencements	3 078	1 969	1 109	1 142
Améliorations locatives				
	17 234 \$	13 382 \$	3 852 \$	5 289 \$

Le coût total des immobilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élève à 1 454 \$ (1 320 \$ en 2006).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
 (Société de la Couronne de l'Ontario)
 (en milliers de dollars)
 Exercice terminé le 31 mars 2007

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La Société détient « en fiducie » plusieurs comptes bancaires actifs et un compte de placement à court terme administrés au nom du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP) et de la Ville du Grand Sudbury. Ils servent à l'exploitation des nombreux biens-fonds que le MRIP possède ou loue ou encore à la prestation de services offerts à d'autres ministères ou organismes de la Province, de même qu'à l'utilisation d'un bien-fonds dont la Ville du Grand Sudbury est propriétaire. Les fonds détenus en fiducie au nom du MRIP s'élèvent à 123 892 \$ (84 695 \$ en 2006).

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

Les contrats de location-exploitation sont imputés à l'exercice conformément aux modalités des ententes de location. Selon les modalités des contrats de location-exploitation relatifs aux espaces, aux véhicules et à l'équipement de bureau de la Société, celle-ci doit verser les frais de location suivants :

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2008	1 984 \$
2009	1 328
2010	1 007
2011	848
2012	848
	6 015 \$

6. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

La Société agit en qualité d'agent du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, la Société est en droit de demander dédommagement pour toutes les dépenses engagées en bonne et due forme dans le cadre de l'exercice de son pouvoir exprès au nom du gouvernement ontarien.

7. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

- a) Sur le plan économique, la Société dépend de la Province puisque toutes les sommes versées par la Province pour la prestation de services sont sous le contrôle du ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2007

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les principales sources de revenu de la Société sont les suivantes :

i. Frais de gestion

Il s'agit des frais, établis en fonction du marché, imputés pour des services de gestion des installations et de l'actif, et de gestion de projets qui sont basés sur un pourcentage des coûts des projets et qui concernent les éléments d'actif appartenant au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (MRIP).

ii. Remboursement des dépenses (au lieu des honoraires)

En attendant la mise en place de la tarification intégrale, les frais généraux engagés par la Société (baux négociés par des tiers, services de négociation, services financiers et juridiques, de relations internes, de communications et de ressources humaines) sont financés par le MRIP à titre d'affectation annuelle, tout comme les coûts d'administration liés à la vente et à l'achat de propriétés au nom des ministères.

iii. Coûts directs récupérables

Dans les régions du Nord et de l'Est, le personnel de la Société coordonne et fournit des services directs d'exploitation et d'entretien des immeubles à l'appui du portefeuille. Les coûts connexes sont recouvrables auprès du MRIP et financés à partir des loyers payés au titre de l'exploitation et de l'entretien en vertu des baux. En outre, la Société a également récupéré les frais remboursables relatifs à des projets spéciaux entrepris au nom du MRIP.

- b) La *Loi sur le plan d'investissement* exige que tout surplus soit, conformément aux directives du ministre des Finances, versé au Trésor de la Province de l'Ontario. En déterminant la somme payable, le cas échéant, le ministre des Finances s'assure que le paiement ne compromettra pas la capacité de la Société à acquitter son passif, à remplir ses obligations à échéance ou à honorer ses engagements contractuels. Le ministre des Finances n'a fait parvenir aucune instruction en ce sens.
- c) La *Loi sur le plan d'investissement* exige que tous les investissements de fonds à court terme soient réalisés avec l'Office ontarien de financement (OOF), une société de la Couronne de la province de l'Ontario, sauf accord contraire du ministre des Finances. Les investissements de fonds à court terme s'élevant à 24 629 (28 585 \$ en 2006), réalisés par l'OOF, sont inclus au poste « Liquidités et quasi-liquidités » du bilan, tandis que l'intérêt de 1 022 \$ (733 \$ en 2006) perçu sur ces investissements est intégré au poste « Intérêt bancaire et autres revenus » de l'État des résultats et des bénéfices non répartis. La constatation, durant l'exercice précédent, des produits comptabilisés d'avance liés aux indemnités de départ fait partie des autres revenus.
- d) Les débiteurs de la Société comprennent un montant de 3 123 \$ (6 900 \$ en 2006) provenant de la

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)
Exercice terminé le 31 mars 2007

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Province.

- e) Seuls les employés classifiés à temps plein, embauchés avant le 30 novembre 2001 et comptant plus de 10 ans de service ouvrant droit à pension à la retraite peuvent recevoir des prestations de retraite non liées à la pension. Le coût de ces prestations étant défrayé par la Province, il ne figure pas dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.
- f) Les dépenses de fonctionnement directes de la Société comprennent des coûts de locaux de 1 620 \$ (1 406 \$ en 2006) facturés par le MRIP.
- g) Les liens qui unissent la Société et la Province ont donné lieu aux opérations entre personnes apparentées suivantes. Celles-ci ont été mises au jour dans les notes présentées à la fin des états financiers.
 - Indemnités de départ (note 2)
 - Fonds détenus en fiducie (note 4)

8. CAISSES DE RETRAITE

Les contributions obligatoires de la Société aux caisses de retraite (voir note 1e) pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 se chiffrent à 1 325 \$ (1 334 \$ en 2006) et sont comprises dans le volet des salaires et des avantages sociaux de l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES FONDS DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS

Responsabilité concernant la présentation de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés. Ces derniers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Pour établir les états financiers, il faut nécessairement utiliser des prévisions fondées sur le jugement de la direction.

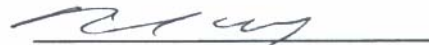
La direction maintient un système de contrôles internes qui vise à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que des renseignements financiers fiables sont accessibles en temps opportun. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation appropriée des pouvoirs et la répartition convenable des responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario dont la responsabilité consiste à indiquer s'il est d'avis que les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur général précise la portée de son examen et donne son opinion.

Au nom de la direction :

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Langley', written over a horizontal line.

John Langley
Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'D. Clifford', written over a horizontal line.

David Clifford
Directeur financier



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
et au ministre du Développement économique et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 5 juillet 2007

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Bilan
au 31 mars 2007

	2007 (en milliers \$)	2006 (en milliers \$)
ACTIF		
Encaisse	14	7 271
Créances	5 426	—
Placements (note 3)	401 703	321 776
Frais de commission reportés (note 5)	<u>14 384</u>	<u>13 715</u>
	<u>421 527</u>	<u>342 762</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
PASSIF		
Comptes fournisseurs	844	615
Allocations provinciales remboursables (note 4)	<u>399 976</u>	<u>330 611</u>
	400 820	331 226
Bénéfices non répartis	<u>20 707</u>	<u>11 536</u>
	<u>421 527</u>	<u>342 762</u>

Voir les notes complémentaires.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Président du conseil



Administrateur

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
**État des résultats et des bénéfices non répartis
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007**

	2007 (en milliers \$)	2006 (en milliers \$)
Recettes		
Intérêts créditeurs	15 429	11 237
Récupération des frais de commission reportés passés en charge (note 5)	<u>22</u>	<u>6</u>
	15 451	11 243
Dépenses (note 6)		
Amortissement des frais de commission reportés (note 5)	5 436	4 385
Frais de gestion des placements (note 3)	<u>844</u>	<u>615</u>
	6 280	5 000
Bénéfice net	9 171	6 243
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>11 536</u>	<u>5 293</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>20 707</u>	<u>11 536</u>

Voir les notes complémentaires.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007 (en milliers \$)	2006 (en milliers \$)
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Bénéfice net	9 171	6 243
Changements dans les éléments hors trésorerie liés aux activités	(5 426)	7 897
Créances	(669)	(4 642)
Frais de commission reportés	229	332
Comptes fournisseurs	3 305	(9 830)
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Placements	(79 927)	(127 841)
Allocations provinciales remboursables	69 365	125 252
	(10 562)	(2 589)
Augmentation nette de l'encaisse	(7 257)	7 241
Encaisse au début de l'exercice	7 271	30
Encaisse à la fin de l'exercice	14	7 271

Voir les notes complémentaires.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes complémentaires

31 mars 2007

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants a été constituée à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été mise sur pied afin de participer au nouveau Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. En vertu du nouveau PII, chaque province participante est tenue de créer un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants à des fins de création ou de maintien d'emplois au Canada pour favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au bout de cinq ans.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

[A] RÈGLES COMPTABLES DE BASE

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

[B] PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Dans le cas des placements à escompte, les coûts sont rajustés en fonction des intérêts créditeurs courus.

[C] PRÉVISIONS

La préparation des états financiers exige que la direction effectue des prévisions et émette des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des recettes et des dépenses déclarés au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

[D] INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse, des créances et des comptes fournisseurs se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. La valeur comptable des placements se rapproche également de leur juste valeur en raison de la nature de ces instruments. La juste valeur des allocations provinciales remboursables sera inférieure à leur valeur comptable puisque aucun intérêt ne s'applique à la dette. La direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques d'intérêt, de change ou de crédit importants liés à ses instruments financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes complémentaires

31 mars 2007

3. PLACEMENTS

Les placements se composent de valeurs à revenu fixe émises par la province de l'Ontario, dont l'échéance maximale est de cinq ans et le rendement, d'au plus 5,42 %.

Le portefeuille de placement est géré par l'Office ontarien de financement (OOF) conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la Province. L'OOF reçoit des honoraires pour les services de gestion du portefeuille.

4. ALLOCATIONS PROVINCIALES REMBOURSABLES

Conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue en juin 1999 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus aux termes du Programme fédéral d'immigration des investisseurs. L'entente prévoit que le ministre fédéral, agissant à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère la part ontarienne de ces fonds (l'allocation provinciale) à la Société. La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêt à l'échéance de la période d'allocation, soit cinq ans après la date à laquelle l'allocation provinciale a été reçue. La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par ce dernier ou refusée par le gouvernement fédéral. Le cas échéant, l'allocation provinciale afférente à l'investisseur est due et remboursable par la Société dans les 90 jours suivant la réception d'une demande écrite de remboursement de l'investisseur. Les fonds reçus relativement à des demandes en cours de traitement par le gouvernement fédéral sont également réputés remboursables dans les 90 jours.

En vertu du décret 1243/99, la Province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(en milliers \$)
Exigible dans les 90 jours sur demande	688
Exigible au cours de l'exercice 2008	16 943
Exigible au cours de l'exercice 2009	21 527
Exigible au cours de l'exercice 2010	140 430
Exigible au cours de l'exercice 2011	132 078
Exigible au cours de l'exercice 2012	88 310
	399 976

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes complémentaires 31 mars 2007

5. FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Depuis l'exercice 2002, la Société verse une commission aux intermédiaires qui ont présenté de nouveaux investisseurs immigrants dont la demande de résidence permanente en Ontario est acceptée aux termes du Programme fédéral d'immigration des investisseurs. La commission est amortie suivant une méthode linéaire répartie sur la même période que celle des allocations provinciales remboursables, qui est normalement de cinq ans. L'amortissement débute au cours de l'exercice durant lequel l'allocation liée à la commission est reçue. Les charges reportées constituent le solde non amorti des commissions. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société récupère la commission dans l'année durant laquelle cela se produit.

	2007 (en milliers \$)	2006 (en milliers \$)
Solde au début de l'exercice	13 715	9 073
Commissions versées	6 121	9 036
Commissions récupérées	(16)	(9)
Amortissement	(5 436)	(4 385)
Solde à la fin de l'exercice	14 384	13 715

Au total, 38 135 \$ (14 183 \$ en 2006) en frais de commission ont été récupérés au cours de l'exercice, dont 21 665 \$ (5 673 \$ en 2006) avaient auparavant été amortis, laissant un solde non amorti de 16 470 \$ (8 510 \$ en 2006) en frais de commission reportés non récupérés.

6. DÉPENSES

Le soutien administratif, y compris les locaux, les services financiers et juridiques et les ressources humaines, est dispensé gratuitement par le ministère du Développement économique et du Commerce.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

RESPONSABILITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés d'Infrastructure Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, tel que le recommande dans le Manuel de comptabilité et de vérification pour le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), et leur préparation incombe à la direction. Ils s'appuient au besoin sur les meilleures estimations de la direction.

La direction tient à jour des mécanismes de contrôles internes pour donner une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les informations financières fidèles sont disponibles en temps voulu. Le système comprend des politiques et des procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction à l'égard de l'information financière par l'entremise du comité de vérification. Le comité de vérification examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Hilborn Ellis Grant s.r.l. Le vérificateur doit exprimer une opinion à l'effet que les états financiers donnent une image fidèle, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui se trouve à la page suivante, définit l'étendue de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom du conseil d'administration,



J. David Livingston
Président et chef de la direction



Gregg Smith
Vice-président, Finance et gestion du risque
et chef de la direction financière



Hilborn Ellis Grant S.R.L.
Comptables agréés

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure /
Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario»)
et au Ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan de **Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure/Ontario Infrastructure Projects Corporation («Infrastructure Ontario»)** au 31 mars 2007 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Hilborn Ellis Grant LLP

Toronto (Ontario)
Le 4 juin 2007

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

BILAN**Au 31 mars 2007**

(en milliers de dollars)

ACTIF	2007	2006
	\$	\$
	(Note 19)	(Note 19)
Actif à court terme		
Trésorerie	5 692	4 665
Créances (Note 2)	20 571	12 709
Tranche à court terme des obligations non garanties (Note 3)	51 855	34 091
Placements à court terme	1 094 575	1 063 259
	1 172 693	1 114 724
Actif à long terme		
Prêts (Note 3)		
- avances sur construction	277 670	364 498
- obligations non garanties	814 990	547 131
- coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	(115 313)	(101 551)
Créances sur projets (Note 4)	21 327	-
Placements à long terme (Note 5)	98 427	402 695
Frais d'émission d'obligations (Note 6)	5 116	6 035
Pertes/(gains) sur couverture reportés (Note 7)	(4 665)	(4 280)
Immobilisations (Note 8)	3 989	1 076
	1 101 541	1 215 604
Total de l'actif	2 274 234	2 330 328

PASSIF**Passif à court terme**

Fournisseurs et charges à payer (Note 9)	11 297	8 562
Intérêts à payer (Note 10)	26 374	15 748
Produits de subventions constatés d'avance (Note 11)	148	-
Effets de commerce (Note 12)	288 857	348 575
	326 676	372 885

Passif à long terme (Note 13)

Emprunt à la province d'Ontario	1 000 000	1 000 000
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	650 000	650 000
Obligations de financement de projets de l'Ontario	323 284	323 354
Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	120 000	120 000
Facilité de crédit renouvelable de l'OOF	20 000	-
	2 113 284	2 093 354

Total du passif	2 439 960	2 466 239

Déficit		(135 911)

Total du passif et du déficit	2 274 234	2 330 328

Approuvé au nom du Conseil :



Administrateur



Administrateur

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

RÉSULTATS ET DÉFICIT

Exercice terminé le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)

	2007 \$ (Note 19)	2006 \$ (Note 19)
PRODUITS		
Intérêts sur placements	57 931	60 067
Intérêts sur prêts	33 250	18 283
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	5 154	2 653
Autres produits	378	-
Total des produits du programme de prêts	96 713	81 003
Recouvrements sur projets	28 197	591
Intérêts sur placements	-	12
Recouvrements sur projets	135	-
Subvention du Ministère du Renouvellement de l'Infrastructure Publique	7 068	8 270
Total des produits généraux	7 203	8 282
Total des produits	132 113	89 876
CHARGES		
Intérêts sur emprunts à la province d'Ontario	41 380	28 278
Intérêts sur obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	29 900	29 913
Intérêts sur obligations de financement de projets de l'Ontario	13 742	13 743
Intérêts sur effets de commerce	12 240	8 957
Intérêts sur emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	5 110	3 498
Coûts liés aux prêts à conditions de faveur	18 916	40 757
Amortissement des frais d'émission d'obligations	919	920
Amortissement des pertes/(gains) sur couverture reportés	(462)	(74)
Amortissement des immobilisations	-	168
Salaires et charges sociales	2 147	2 802
Frais administratifs et généraux	2 636	2 667
Total des charges du programme de prêts	126 528	131 629
Intérêts sur facilité de crédit renouvelable de l'OOF	263	-
Coûts liés aux activités de conseil – projets	18 890	591
Salaires et charges sociales	7 257	-
Frais administratifs et généraux	1 787	-
Total des charges liées aux projets	28 197	591
Amortissement des immobilisations	479	18
Coûts liés aux activités de conseil – projets	225	5 832
Salaires et charges sociales	3 627	1 412
Frais administratifs et généraux	2 872	1 020
Total des charges générales	7 203	8 282
Total des charges	161 928	140 502
Perte nette de fonctionnement	(29 815)	(50 626)
Déficit, au début de l'exercice	(135 911)	(85 285)
Déficit, à la fin de l'exercice	(165 726)	(135 911)

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2007

(en milliers de dollars)

	2007 \$ (Note 19)	2006 \$ (Note 19)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Perte nette de fonctionnement	(29 815)	(50 626)
Éléments n'exigeant pas de sorties de fonds à court terme :		
Coûts liés aux prêts à conditions de faveur	18 916	40 757
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	(5 154)	(2 653)
Amortissement des immobilisations	479	186
Amortissement des frais d'émission d'obligations	919	920
Amortissement du gain sur couverture reporté	(462)	(74)
	(15 117)	(11 490)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Augmentation des créances	(7 862)	(456)
Augmentation (diminution) nette des placements à court terme	(31 316)	176 953
Augmentation des fournisseurs et charges à payer	2 735	6 655
Augmentation des intérêts à payer	10 626	7 135
Augmentation des produits de subventions constatés d'avance	148	-
Augmentation (diminution) des effets de commerce	(59 718)	34 388
	(100 504)	213 185
Augmentation des prêts, déduction faite des remboursements	(198 795)	(487 377)
Augmentation des créances sur projets	(21 327)	-
Sorties nettes liées aux activités de fonctionnement	(320 626)	(274 192)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances sur facilité de crédit renouvelable de l'OOF	20 000	-
Rachat d'obligations de financement de projets de l'Ontario	(70)	(10)
Frais d'émission d'obligations	-	(101)
Gain reporté sur vente d'instruments de couverture	847	5 892
Rentrées nettes liées aux activités de financement	20 777	5 781
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente de placements à long terme	304 268	273 916
Acquisition d'immobilisations	(3 392)	(1 042)
Rentrées nettes liées aux activités d'investissement	300 876	272 874
 Augmentation nette de la trésorerie	 1 027	 4 463
Trésorerie, au début de l'exercice	4 665	202
Trésorerie, à la fin de l'exercice	5 692	4 665

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 31 mars 2007

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

HISTORIQUE

Le 7 novembre 2005, le gouvernement a mis sur pied la Société Ontarienne de Travaux d'Infrastructure («Infrastructure Ontario») pour la mise en oeuvre de grands projets d'infrastructure de l'Ontario utilisant divers modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

Infrastructure Ontario, qui est un organisme d'État constitué en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), fait rapport au ministre du Renouvellement de l'Infrastructure Publique (RIP).

En vertu d'une convention unanime des actionnaires et d'un protocole d'entente entre la Société et le ministre du RIP, les objectifs d'Infrastructure Ontario sont définis en ces termes :

- fournir de manière efficiente et rapide des services de gestion de projets et de contrats dans le cadre de grands projets complexes d'infrastructure identifiés dans le plan d'infrastructure pluriannuel du gouvernement de l'Ontario comme des projets DMFA, attribués par l'actionnaire, représenté par le ministère du RIP, à la Société;
- sur demande, fournir des conseils de nature financière et opérationnelle à l'égard des actifs ou des intérêts du gouvernement et effectuer des opérations portant sur ces actifs ou ces intérêts;
- se livrer aux autres activités précisées par l'actionnaire.

Le 17 juillet 2006, Infrastructure Ontario et l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) ont fusionné et l'OSIFA est devenu une division d'Infrastructure Ontario. La division OSIFA a pour objectifs de fournir des services de conseil et de financement aux municipalités, universités et autres organismes publics de la province d'Ontario.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthodes comptables

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), recommandés dans le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public et, lorsqu'il y a lieu, dans le Manuel de l'ICCA destiné aux sociétés du secteur privé canadien.

Incertitude relative à la mesure

L'établissement des états financiers en conformité avec les PCGR canadiens oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et les informations données sur les passifs éventuels à la date du bilan et sur les montants présentés des produits et des charges de l'exercice. Les montants réels pourront différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Infrastructure Ontario reçoit une subvention du RIP à l'égard des charges générales de l'exercice de la société. La subvention est comptabilisée comme un produit constaté d'avance jusqu'à ce que les charges générales aient été engagées. Une fois que les charges ont été engagées, la subvention est comptabilisée en produits.

Les coûts engagés par Infrastructure Ontario sur des projets à long terme sont entièrement recouvrables. Les produits sont comptabilisés au moment où les coûts de projet recouvrables sont engagés.

Prêts

Les prêts sont présentés à leur valeur de réalisation nette estimative. Les prêts assortis de conditions de faveur sont présentés à la valeur actualisée, déterminée à un taux correspondant au coût d'emprunt de la province. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. Seuls les prêts du programme 2003-2004 ont été consentis à des conditions de faveur.

Les prêts à conditions de faveur sont comptabilisés à la valeur nominale diminuée de la partie subvention. La partie subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et amortie en résultat sur la durée du prêt. Les conditions de faveur relatives aux avances sur construction sont calculées au départ en fonction des conditions des obligations non garanties à long terme et aucun amortissement n'est pris tant que les avances ne sont pas converties en obligations non garanties, moment auquel la valeur des conditions de faveur est recalculée.

Comptabilité de couverture

Infrastructure Ontario est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt durant la période allant de l'émission des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure à la mise en place des obligations non garanties avec les municipalités. Aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt, Infrastructure Ontario utilise des instruments financiers ayant des caractéristiques similaires comme couverture de la dette. Infrastructure Ontario a rigoureusement documenté son objectif et sa stratégie de gestion du risque, y compris la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, aux fins de ces diverses opérations de couverture.

Les instruments de couverture sont classés dans les placements à long terme. Les gains et les pertes résultant des opérations de couverture sont reportés et amortis en résultat sur la durée de la dette sous-jacente, qui vient à échéance le 1^{er} juin 2015.

Impôts

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des titres du marché monétaire ayant une échéance inférieure à douze mois. Au 31 mars 2007, les taux d'intérêt sur ces titres du marché monétaire variaient de 4,3 % à 4,4 %. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût, qui est comparable à la valeur de marché.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais d'émission d'obligations

Les frais d'émission d'obligations ont été engagés lors de l'émission des obligations de financement de projets de l'Ontario et des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Ces frais sont amortis sur la durée des émissions en cause.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante : matériel informatique – 3 ans, mobilier et agencements – 10 ans, et améliorations locatives – 10 ans.

2. CRÉANCES

	2007 \$ (Note 19)	2006 \$ (Note 19)
Intérêts à recevoir sur placements	8 746	5 648
Intérêts à recevoir sur prêts	7 752	4 954
Sommes à recevoir de ministères ontariens	2 783	1 723
TPS à recevoir	1 290	384
Total	20 571	12 709

3. PRÊTS

En 2003-2004, Infrastructure Ontario a institué un programme de prêts «à conditions de faveur» pour les municipalités. En 2004-2005 pour les municipalités et en 2005-2006 pour les universités, Infrastructure Ontario a également institué un programme de prêts pour le «renouvellement de l'infrastructure» qui fonctionne sur une base de transmission des coûts.

Au 31 mars 2007, la Société avait des avances sur construction à recevoir de deux municipalités et d'une université. Le taux d'intérêt sur les prêts construction à conditions de faveur correspondait à la moitié de la moyenne du taux préférentiel et du taux des acceptations bancaires à 30 jours. Le taux d'intérêt des prêts construction pour le renouvellement de l'infrastructure correspondait au taux demandé sur les acceptations bancaires à 30 jours plus dix points de base. Les obligations non garanties à l'actif sont dues par 97 municipalités, pour des durées variant de 5 à 40 ans.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. PRÊTS (suite)

	<u>2007</u>		<u>2006</u>	
	\$		\$	
	(Note 19)		(Note 19)	
Avances sur construction				
Programme de prêts à conditions de faveur	183 826		285 469	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	93 844		79 029	
	<u>277 670</u>		<u>364 498</u>	
Obligations non garanties		% d'intérêt		% d'intérêt
Programme de prêts à conditions de faveur				
Échéant à moins de 5 ans	2 452	1,87 - 2,31	3 132	1,87 - 2,31
6 à 10 ans	141 179	2,06 - 2,69	121 972	2,06 - 2,69
11 à 15 ans	64 468	2,28 - 2,67	15 346	2,28 - 2,67
16 à 20 ans	305 601	2,38 - 2,95	214 159	2,36 - 2,95
Plus de 20 ans	38 155	2,52 - 3,05	6 426	2,54 - 3,05
	<u>551 855</u>		<u>361 035</u>	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure				
Échéant à moins de 5 ans	663	3,94 - 4,17	830	3,94 - 4,17
6 à 10 ans	38 981	4,04 - 5,02	20 599	4,04 - 4,58
11 à 15 ans	22 664	4,57 - 4,86	21 836	4,57 - 4,65
16 à 20 ans	205 540	4,54 - 5,22	170 903	4,57 - 4,94
Plus de 20 ans	47 142	4,78 - 5,29	6 019	4,78 - 4,82
	<u>314 990</u>		<u>220 187</u>	
Total des obligations non garanties	866 845		581 222	
Moins : tranche échéant à moins d'un an	51 855		34 091	
Tranche à long terme des obligations non garanties	<u>814 990</u>		<u>547 131</u>	

Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
	(Note 19)	(Note 19)
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, au début de l'exercice	101 551	63 447
Coûts sur prêts à conditions de faveur engagés au cours de l'exercice	18 916	40 757
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	(5 154)	(2 653)
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur, à la fin de l'exercice	<u>115 313</u>	<u>101 551</u>

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

3. PRÊTS (suite)

Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur (suite)

L'organisme n'est pas exposé à un risque de crédit significatif du fait de son portefeuille de prêts à court terme. En cas de défaut, la province d'Ontario est tenue de rediriger les sommes dues à un emprunteur, pour rembourser Infrastructure Ontario. Cela est fait au moyen d'un mécanisme d'interception, condition qui est présente dans tous les prêts. La direction, qui étudie activement la performance de chaque emprunteur en matière de crédit, a déterminé qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision à ce moment-ci.

4. CRÉANCES SUR PROJETS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2007, Infrastructure Ontario a engagé des coûts de projets et comptabilisé des recouvrements sur projets d'environ 28,3 millions de dollars (M\$). Au cours de l'exercice, elle a facturé 7 M\$ à des ministères ontariens, et le résidu de 21,3 M\$ a été comptabilisé à titre de créances sur projets. Certaines créances sur projets, y compris les frais d'intérêts servant à financer les créances, ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet.

5. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme consistent en 98 M\$ (2006 – 403 M\$) d'obligations utilisées comme instruments de couverture comme il est décrit dans la note 1, et sont présentés au coût.

6. FRAIS D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2007 \$ (Note 19)	Net 2006 \$ (Note 19)
Obligations de financement de projets de l'Ontario	1 689	1 319	370	708
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	5 957	1 211	4 746	5 327
Total	7 646	2 530	5 116	6 035

7. PERTES/(GAINS) SUR COUVERTURE REPORTÉS

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2007 \$ (Note 19)	Net 2006 \$ (Note 19)
Gains nets sur opérations de couverture	(5 189)	524	(4 665)	(4 280)

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net 2007	Net 2006
	\$	\$	\$ (Note 19)	\$ (Note 19)
Matériel informatique	1 260	525	735	251
Mobilier et agencements	892	71	821	237
Améliorations locatives	2 626	193	2 433	588
Total	4 778	789	3 989	1 076

9. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2007	2006
	\$ (Note 19)	\$ (Note 19)
Fournisseurs et régularisations	10 930	6 927
Somme due à l'Office ontarien de financement	367	1 635
Total	11 297	8 562

10. INTÉRÊTS À PAYER

	31 mars 2007	31 mars 2006
	\$ (Note 19)	\$ (Note 19)
Emprunt à la province d'Ontario	10 307	-
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	9 884	9 884
Obligations de financement de projets de l'Ontario	5 496	5 497
Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux	424	367
Facilité de crédit renouvelable de l'OOF	263	-
Total	26 374	15 748

11. PRODUITS DE SUBVENTIONS REPORTÉS

Le ministère du RIP a viré 7,2 M\$ à Infrastructure Ontario au titre de frais généraux recouvrables (2006 – 8,3 M\$). Au 31 mars 2007, une tranche de 7,1 M\$ avait été comptabilisée en produits, le résidu de 148 000 \$ étant reporté à titre de produits de subventions constatés d'avance.

12. EFFETS DE COMMERCE

En novembre 2004, Infrastructure Ontario a commencé à émettre des billets dans le cadre d'un programme d'effets de commerce. Les fonds servent à combler les besoins de financement à court terme, y compris la gestion de la trésorerie, le financement des actifs et les exigences générales du fonctionnement. Le programme est autorisé à émettre un maximum de 500 M\$ pour des durées pouvant aller jusqu'à un an. Au cours de l'exercice, les intérêts sur les billets ont varié de 3,9 % à 4,4 % et, au 31 mars 2007, les échéances allaient d'avril 2007 à juin 2007.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

13. PASSIF À LONG TERME

Obligations de financement de projets de l'Ontario

Infrastructure Ontario a un en-cours d'obligations de financement de projets de l'Ontario remboursables par anticipation et exonérées d'impôt de 323 M\$. Ces obligations portent intérêt au taux de 4,25 % par année et viennent à échéance le 6 mai 2008. Les intérêts sont payés semestriellement le 6 mai et le 6 novembre jusqu'à l'échéance. Au cours de l'exercice, 70 000 \$ (2006 – 10 000 \$) d'obligations de financement de projets de l'Ontario ont été remboursés par anticipation.

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

Le 24 février 2005, Infrastructure Ontario a émis pour 650 M\$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,60 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2015. Les intérêts sont payés semestriellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre jusqu'à l'échéance.

Emprunt à l'Agence Ontarienne des Eaux et emprunt à la province d'Ontario

L'Agence Ontarienne des Eaux (AOE), une agence de la province d'Ontario, a consenti un prêt subordonné de 20 ans de 120 M\$ à Infrastructure Ontario, en contrepartie d'un billet venant à échéance le 1^{er} mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux étant fixé à quatre points de base en-dessous du taux vendeur moyen à un mois en dollars canadiens, et ils sont payables trimestriellement.

La province d'Ontario a consenti à Infrastructure Ontario un prêt subordonné de 50 ans de 1 milliard de dollars (G\$) en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement.

Les 1,12 G\$ fournissent : 1) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations non subordonnées tels les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure, les obligations de financement de projets de l'Ontario et les effets de commerce, ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario, et iii) un capital de base à long terme stable qui permet à Infrastructure Ontario d'obtenir une cote de crédit élevée.

Facilité de crédit renouvelable de l'OOF

L'Office ontarien de financement (OOF), un organisme de la province d'Ontario, a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée à hauteur de 200 M\$ aux fins du fonds de roulement nécessaire pour les projets DMFA. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement des projets DMFA individuels. La facilité de crédit doit être remboursée en totalité pour le 23 juin 2016. Au 31 mars 2007, Infrastructure Ontario utilisait 20 M\$ de cette ligne de crédit, à un taux d'intérêt correspondant au coût d'emprunt de la province pour des emprunts d'une durée semblable. Les intérêts varient actuellement entre 4,12 % et 4,35 % et les échéances vont d'octobre 2009 à février 2010.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des prêts de l'OOF, de l'AOE et de la province d'Ontario, Infrastructure Ontario reçoit du ministère du RIP une subvention qui couvre les frais généraux de la société. En 2006-2007, Infrastructure Ontario a reçu 7,2 M\$ (2006 – 8,3 M\$).

Des opérations au titre de coûts de projet et de recouvrements sont également conclues avec divers ministères ontariens, comme le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère des Services gouvernementaux.

Infrastructure Ontario a engagé des coûts de 935 000 \$ (2006 – 925 000 \$) pour des services auprès de l'OOF et a également engagé des coûts de salaires et charges sociales auprès du ministère du Travail de l'Ontario et de la Société immobilière de l'Ontario.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie, des créances, des placements à court terme et des fournisseurs et charges à payer se comparent à leurs justes valeurs en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

L'organisme gagne des intérêts sur ses prêts et ses placements à court et à long terme et paie des intérêts sur ses dettes à court et à long terme. Dans la mesure où ces instruments financiers viennent à échéance ou voient leurs taux révisés à divers moments, l'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt. La direction fait une gestion active des échéances de ces actifs et passifs financiers afin d'atténuer ce risque.

16. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires et l'exercice de ses activités, Infrastructure Ontario peut être exposée à diverses poursuites judiciaires. Au 31 mars 2007, Infrastructure Ontario n'était au courant d'aucune telle poursuite qui serait en cours.

17. ENGAGEMENTS

Le 18 août 2003, le ministre des Finances a annoncé que 88 municipalités auraient droit à des prêts à faible taux d'intérêt à hauteur de 1 G\$ dans le but de renforcer les collectivités locales. Au 31 mars 2007, des prêts d'un montant de 784 M\$ ont été consentis à 75 municipalités dans le cadre du programme de prêts à conditions de faveur 2003-2004.

Le 20 décembre 2004, le ministre des Finances a annoncé que 109 municipalités auraient droit à des prêts à hauteur de 1,2 G\$ dans le cadre du programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure 2004-2005 d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2007, des prêts d'un montant de 357 M\$ ont été consentis à 60 municipalités dans le cadre de ce programme.

En novembre 2005, le ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique a annoncé que le programme de prêts était étendu afin d'aider les universités ontariennes à construire et à renouveler les infrastructures en leur consentant des prêts à taux fixe à long terme dont le coût serait faible. Au 31 mars 2007, un prêt au montant de 7 M\$ avait été consenti à une université.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2007

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

17. ENGAGEMENTS (suite)

Le 10 février 2006, le ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique a annoncé que le programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure accepterait désormais les demandes de toutes les municipalités sur une base continue et que 64 communautés auraient droit à des prêts à hauteur de 418 M\$ dans le cadre du programme de renouvellement de l'infrastructure municipale 2005-2006 d'Infrastructure Ontario. Ce montant s'ajoutait aux 126 M\$ qui avaient été annoncés le 12 août 2005. Au 31 mars 2007, des prêts d'un montant de 81 M\$ avaient été consentis à 23 municipalités dans le cadre du programme 2005-2006 et de 12 M\$ dans le cadre du programme 2006-2007.

18. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Infrastructure Ontario dépend de la province d'Ontario pour ce qui est de l'obtention de fonds couvrant ses coûts de fonctionnement, le financement de ses coûts de projet jusqu'à leur recouvrement et le soutien des prêts à conditions de faveur consentis aux municipalités. Compte tenu du soutien de la province sous la forme d'un engagement pluriannuel à l'égard des projets d'infrastructure publique et d'un prêt de 50 ans, Infrastructure Ontario est considérée comme une entité pérenne.

19. FUSION ET CHIFFRES COMPARATIFS

Le 17 juillet 2006, la fusion d'Infrastructure Ontario et de l'OSIFA a permis d'unir les deux organismes. Les états financiers du 31 mars 2007 et les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été retraités pour présenter les résultats de fonctionnement comme si les deux organismes avaient exercé leurs activités en une seule entité depuis le 1^{er} avril 2005. Infrastructure Ontario a été constituée en société le 7 novembre 2005 et, en conséquence, les résultats de cette division de projets de l'entité issue de la fusion ne sont pris en compte qu'à compter de cette date. Certains des chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée dans l'exercice considéré.

Les chiffres de l'exercice précédent de la division OSIFA ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario.

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis pour 300 M\$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2037. Les intérêts sont payés semestriellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre jusqu'à l'échéance. Infrastructure Ontario comptabilisera ces obligations dans le passif à long terme de l'organisme dans l'exercice 2007-2008.

FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Destinataires : la Commission de retraite des juges provinciaux et le ministre des Finances

J'ai vérifié l'état des modifications au solde de la Caisse de retraite des juges provinciaux pour l'exercice clos le 31 mars 2007. Comme il est mentionné à la note 2, cet état financier a été préparé conformément à l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. L'état financier relève de la direction de la Caisse. Je suis chargé de formuler une opinion sur l'état financier en fonction de ma vérification.

J'ai procédé à la vérification conformément aux normes de vérification canadiennes généralement acceptées. Ces normes nécessitent que je planifie et effectue une vérification afin de m'assurer dans une mesure raisonnable que l'énoncé financier ne contient pas d'inexactitudes importantes. La vérification comprend l'examen, à l'aide de tests, des preuves appuyant les montants et les données de l'état financier. La vérification comprend également une évaluation des méthodes comptables utilisées et des estimations importantes de la direction, ainsi que l'évaluation de l'ensemble de la présentation de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des modifications au solde de la Caisse pour l'exercice clos le 31 mars 2007, conformément au principe comptable décrit dans la note 2 afférente à l'état financier.

L'état financier n'est présenté qu'à titre d'information; il ne respecte pas – et n'avait pas pour objectif de respecter – les principes comptables généralement reconnus du Canada, et il s'adresse à la Commission de retraite des juges provinciaux et au ministre des Finances pour qu'ils assument leurs responsabilités fiduciaires et en matière de garde conformément au Règlement 67/92 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Cet état financier ne doit être utilisé que par les utilisateurs prévus, aux fins prévues.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable agréé

Toronto, Ontario
Le 20 avril 2007

Caisse de retraite des juges provinciaux

État des modifications au solde de la Caisse

Exercice clos le 31 mars 2007

	2007 \$	2006 \$
Dépôts		
Cotisations		
Participants	3 977	3 748
Province de l'Ontario (Note 4)	22 652	20 791
Intérêts gagnés	33 527	31 639
	<u>60 156</u>	<u>56 178</u>
Paielements		
Prestations de pension et allocations aux survivants	21 675	20 007
Remboursement des cotisations	—	251
	<u>21 675</u>	<u>20 258</u>
Augmentation nette de la Caisse	38 481	35 920
Solde de la Caisse au moment du dépôt auprès du ministre des Finances (Note 4)		
Début de l'exercice	428 984	393 064
Fin de l'exercice	<u>467 465</u>	<u>428 984</u>

Voir les notes jointes aux états financiers.

Approuvé au nom de la Commission :



Président

Caisse de retraite des juges provinciaux

Notes jointes à l'état financier

Le 31 mars 2007

1. Description de la Caisse

La Caisse de retraite des juges provinciaux (la Caisse) est gérée par la Commission de retraite des juges provinciaux, en vertu du Règlement de l'Ontario 67/92, tel que modifié, de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. La brève description suivante de la Caisse ne sert qu'à des fins générales. Pour de plus amples renseignements, consulter le Règlement.

(A) RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La Caisse a pour objectif de fournir des prestations de pension aux juges provinciaux et aux pronotaires à la retraite qui sont membres du Régime ou des allocations aux survivants aux personnes à charge de ces juges et pronotaires.

(B) POLITIQUE DE LA CAISSE

Les participants doivent cotiser 7 % de leur salaire jusqu'à ce qu'ils répondent à l'exigence de base en matière d'années de service ou qu'ils atteignent l'âge de 70 ans, selon la première éventualité.

Les cotisations requises de la province sont déterminées par une évaluation actuarielle telle que décrite à la note 4.

(C) PRESTATIONS DE PENSION

Une prestation de pension est disponible selon l'âge et le nombre d'années de service à plein temps créditées au participant lorsqu'il cesse d'exercer ses fonctions. Elle est fondée sur le salaire de juge à plein temps du niveau le plus élevé du participant alors qu'il exerçait ses fonctions. Le participant peut recevoir ces prestations durant toute sa vie.

(D) PRESTATIONS DE PENSION D'INVALIDITÉ

Une pension complète est disponible dès l'âge de 65 ans pour les participants qui ont cumulé au moins cinq années de service à plein temps et qui ne peuvent continuer d'exercer leurs fonctions en raison d'une blessure ou d'une maladie chronique.

(E) ALLOCATIONS AUX SURVIVANTS

Une allocation aux survivants équivalant à 60 % de la prestation de pension est versée au conjoint ou à la conjointe pendant la durée de vie du conjoint ou de la conjointe, ou aux enfants qui répondent aux critères définis à l'article 22 du Règlement en ce qui concerne l'âge, la garde, l'éducation ou l'invalidité.

(F) REMBOURSEMENTS EN CAS DE DÉCÈS

Des prestations en cas de décès sont versées au représentant personnel d'un participant lorsqu'il n'y a plus d'admissibilité aux allocations aux survivants. Le montant des prestations est équivalant aux cotisations du participant à la Caisse plus les intérêts, moins les prestations déjà versées.

(G) REMBOURSEMENTS EN CAS DE RETRAIT

Lorsqu'il cesse d'exercer ses fonctions pour une raison autre que le décès, le participant qui n'est pas admissible aux prestations de pension peut recevoir un remboursement de ses cotisations à la Caisse plus les intérêts.

Caisse de retraite des juges provinciaux

Notes jointes à l'état financier

Le 31 mars 2007

1. Description de la Caisse (suite)

(H) REVENU DES INTÉRÊTS

Les intérêts sont crédités à la Caisse selon un calcul défini par décret, comme suit :

- au solde d'ouverture selon les taux d'intérêts moyens pondérés applicables aux valeurs sur 25 ans émises ou garanties par la province depuis la création de la Caisse (7,77 % sur le solde du 1^{er} avril 2006);
- aux cotisations mensuelles en trop sur les paiements au cours de l'année, au taux estimé sur 25 ans pour l'année, avec des ajustements apportés aux données réelles l'année suivante.

(I) ÉTAT DE LA CAISSE

La Caisse n'est pas assujettie aux exigences en matière de rapport de la *Loi sur les régimes de retraite* et de son Règlement.

(J) INDEXATION DES VERSEMENTS

Les versements sont ajustés annuellement en fonction des variations de salaire et de traitement hebdomadaires de l'agrégat d'activités économiques au Canada, tel que publié par Statistique Canada, jusqu'à concurrence de 7 % par année.

(K) RÉVISION DES MODALITÉS DE LA CAISSE

La *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (LIR) limite les prestations de pension payables par la Caisse pour les années de service postérieures à 1991. Le Cabinet a accepté que les prestations de pension supérieures à la limite de la LIR soient versées grâce à un compte supplémentaire distinct dans le Trésor.

Les modalités de la Caisse sont en cours de révision pour répondre aux exigences de la LIR, et un décret sera nécessaire pour établir le compte supplémentaire. L'Agence du revenu du Canada est consciente du statut du compte supplémentaire. Jusqu'à présent, la Caisse a versé 44 574 945,37 \$ en prestations qui auraient dû provenir du compte supplémentaire. Lorsque le compte sera créé, il y aura un rapprochement entre le compte et la Caisse, qui appartiennent tous deux au Trésor de la province de l'Ontario.

2. Importantes politiques de comptabilité

L'état financier a été préparé selon une méthode comptable conforme à l'article 34 du Règlement de l'Ontario 67/92, relevant de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, qui stipule que la Caisse doit être composée des cotisations et des fonds versés, transférés ou crédités à la Caisse, moins les fonds versés.

3. Dépenses administratives

Les dépenses administratives sont payées par la province de l'Ontario.

Caisse de retraite des juges provinciaux

Notes jointes à l'état financier

Le 31 mars 2007

4. Passif des prestations à venir

La province est responsable du passif non capitalisé de la Caisse de retraite des juges provinciaux et finance ce passif selon les montants recommandés dans le cadre des évaluations actuarielles périodiques de la Caisse.

La Commission de rémunération des juges provinciaux (la Commission) a été formée en vertu du Règlement de l'Ontario 407/93 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* pour mener un processus indépendant visant à déterminer le traitement, les avantages sociaux et les pensions de tous les juges provinciaux. Les recommandations de la Commission sur le traitement et les avantages sociaux sont obligatoires; les recommandations sur les pensions ne sont pas obligatoires.

La sixième Commission triennale de rémunération des juges provinciaux est actuellement en cours et formulera des recommandations sur les traitements, les avantages sociaux et les pensions des juges pour une période de trois ans, du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2007. Le régime prévoit que les pensionnés reçoivent une augmentation de leur pension en fonction du même pourcentage d'augmentation des traitements des juges en fonction. Par conséquent, lorsque le rapport de la Commission sera produit, il est possible qu'il y ait des prestations de pensions rétroactives pour les pensionnés et une révision des cotisations de la province à la Caisse. De plus, tout changement aux modalités de la Caisse peut avoir des répercussions sur les cotisations de la province à la Caisse.

La plus récente évaluation actuarielle de la Caisse aux fins du financement à partir des données du 31 mars 2006, avant le rapport de la sixième Commission triennale de rémunération des juges provinciaux, a déterminé que la valeur actualisée prévue des futures cotisations gouvernementales s'élevait à 236 207 000 \$, et a recommandé à la province de contribuer l'équivalent de 36,6 p. 100 de la paie des juges en fonction jusqu'à l'évaluation suivante. L'évaluation a estimé que la contribution de la province pour l'exercice financier clos le 31 mars 2007 s'élève à 22 652 000 \$. Lorsqu'elle recevra et examinera le rapport de la sixième Commission triennale de rémunération des juges provinciaux, la province préparera une autre évaluation actuarielle du régime en date du 31 mars 2006.



Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent des montants fondés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction. Toute information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle qui paraît dans les états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour obtenir un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification et des finances pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité de vérification et des finances rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à la présentation des états financiers, aux éléments d'information à fournir et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne procède à des vérifications pour s'assurer que les contrôles, pratiques et méthodes internes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) sont appropriés et uniformes.

Rôle de l'actuaire

En ce qui a trait à la préparation des états financiers, l'actuaire prépare une évaluation, y compris la sélection des hypothèses appropriées, de la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT à la date du bilan. En ce qui concerne la préparation des états financiers, l'actuaire détermine l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future et fournit une opinion au conseil d'administration sur la pertinence de la dette au titre de l'indemnisation future constatée par la direction de la CSPAAT à la date du bilan. La formulation d'une telle opinion nécessite notamment un examen de la suffisance et de la fiabilité des données ainsi qu'un examen du processus d'évaluation utilisé par la direction. Il incombe à l'actuaire indépendant de déterminer si les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes et aux directives et règlements qui y sont associés. Lorsqu'il procède à l'examen de la dette au titre de l'indemnisation future qu'a déterminée la direction, qui est de par sa nature même intrinsèquement variable, l'actuaire pose des hypothèses concernant les taux de mortalité et d'intérêt futurs, les frais, les tendances connexes ainsi que les autres éventualités, en tenant compte des circonstances propres à la CSPAAT. Il va de soi que la dette au titre de l'indemnisation future n'évoluera pas exactement comme prévu et pourrait, en fait, fluctuer considérablement par rapport aux prévisions. De plus, les prévisions ne comportent aucune provision pour les nouvelles catégories de demandes de prestations qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans la base de données relative aux demandes de prestations. Le rapport de l'actuaire décrit l'étendue de l'examen et expose l'opinion à cet égard.

**Rôle des vérificateurs
externes**

Les vérificateurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. sous la direction du vérificateur provincial, ont effectué une vérification indépendante et objective des états financiers de la CSPAAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Lorsqu'ils effectuent leur vérification, les vérificateurs externes se servent du travail effectué par l'actuaire indépendant et de son rapport portant sur la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT. Les vérificateurs externes ont un accès complet et sans restriction au conseil d'administration et au comité de vérification et des finances pour discuter de questions de vérification et d'information financière et des constatations connexes. Le rapport des vérificateurs externes expose l'étendue de leur vérification, de même que leur opinion sur les états financiers de la CSPAAT.



Jill Hutcheon,
Présidente-directrice générale



Malen Ng,
Chef des finances

Le 23 mars 2007

Rapport des vérificateurs



À la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, au ministre du Travail et au vérificateur provincial

Conformément à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui prescrit que les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) soient vérifiés par le vérificateur provincial ou sous sa direction par un vérificateur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons vérifié le bilan consolidé de la CSPAAT au 31 décembre 2006, et les états consolidés des résultats de fonctionnement, de l'évolution de la dette non provisionnée, du résultat étendu (perte) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSPAAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSPAAT au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG LLP' with a horizontal line underneath.

Comptables agréés
Toronto, Canada

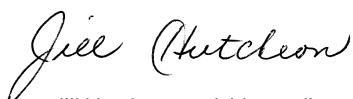
Le 23 mars 2007

BILAN CONSOLIDÉ**au 31 décembre**

(en millions de dollars)	2006	2005
Actif		
Encaisse et quasi-espèces	161 \$	53 \$
Sommes à recevoir	848	764
Placements (note 3)	14 311	12 827
Caisse pour perte de revenu de retraite (note 4)	872	735
Biens, équipement et autres éléments d'actif (note 5)	206	168
	16 398 \$	14 547 \$
Passif		
Sommes à payer	679 \$	592 \$
Dette à long terme (note 6)	92	70
Caisse pour perte de revenu de retraite (note 4)	872	735
Régime d'avantages sociaux des employés (note 7)	452	410
Dette au titre de l'indemnisation future (note 8)	20 300	19 250
	22 395	21 057
Dette non provisionnée (note 9)		
Excédent cumulé des dépenses par rapport aux revenus	(8, 371)	(8 229)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	2 374	1 719
	(5 977)	(6 510)
	16 398 \$	14 547 \$

Engagements et éventualités (note 12)

Au nom du conseil d'administration,



Jill Hutcheon, présidente-directrice générale
Administratrice



Administrateur

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en millions de dollars)	2006	2005
Revenu brut	4 686 \$	4 012 \$
Activités de fonctionnement courant		
Revenus		
Primes provenant de l'exercice considéré	2 385 \$	2 256 \$
Placements (note 3)	1 298	819
Autre revenu	3	3
	3 686	3 078
Dépenses		
Coûts d'indemnisation (note 8)	4 330	4 037
Caisse pour perte de revenu de retraite (note 4)	69	66
Frais administratifs et autres frais (note 10)	221	203
Obligations et engagements sanctionnés par la loi (note 11)	208	200
	4 828	4 506
Excédent des dépenses par rapport aux revenus de fonctionnement courant	(1 142)	(1 428)
Primes pour dette non provisionnée	1 000	934
Excédent des dépenses par rapport aux revenus	(142 \$)	(494 \$)

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NON PROVISIONNÉE**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en millions de dollars)	2006	2005
Excédent cumulé des dépenses par rapport aux revenus		
Solde au début de l'exercice	(8 229 \$)	(7 735 \$)
Excédent des dépenses par rapport aux revenus	(142)	(494)
Solde à la fin de l'exercice	(8 371)	(8 229)
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de l'exercice	1 719	1 315
Gains non réalisés sur les placements, déduction faite des montants réalisés	655	404
Solde à la fin de l'exercice	2 374	1 719
Dettes non provisionnées, à la fin de l'exercice	(5 997 \$)	(6 510 \$)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU (PERTE)**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en millions de dollars)	2006	2005
Excédent des dépenses par rapport aux revenus	(142 \$)	(494 \$)
Autres éléments du résultat étendu		
Gains nets non réalisés sur les actifs financiers susceptibles de vente survenant au cours de l'exercice	1 569	865
Gains réalisés comptabilisés dans le revenu	(914)	(461)
Gains non réalisés sur les placements, déduction faite des montants réalisés	655	404
Résultat étendu (perte)	513 \$	(90 \$)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en millions de dollars)	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Provenance de l'encaisse :		
Primes provenant de l'exercice considéré	2 392 \$	2 264 \$
Primes pour dette non provisionnée	1 004	931
Revenu de placements	420	343
	3 816	3 538
Affectation de l'encaisse :		
Requérants, survivants et fournisseurs de soins	(2 977)	(2 905)
Caisse pour perte de revenu de retraite	(64)	(66)
Employés et fournisseurs de biens et de services administratifs	(532)	(465)
Obligations et engagements sanctionnés par la loi	(208)	(202)
	(3 781)	(3 638)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	35	(100)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
Vente de placements	18 168	13 560
Achat de placements	(18 095)	(13 561)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de placement	73	(1)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	108	(101)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	53	154
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	161 \$	53 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le 31 décembre 2006

1. Nature du fonctionnement

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle préconise la prévention des lésions et des maladies professionnelles dans les lieux de travail de l'Ontario et verse des prestations d'assurance aux travailleurs qui ont subi une lésion survenue du fait et au cours de leur emploi ou qui ont contracté une maladie professionnelle. La CSPAAT fournit également des prestations d'assurance aux survivants des travailleurs décédés par suite d'une lésion ou d'une maladie professionnelles et facilite le retour au travail rapide et sécuritaire des travailleurs blessés.

Les employeurs protégés par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* sont répartis en deux groupes : les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. Les employeurs de l'annexe 1 sont assurés en vertu d'un régime de « responsabilité collective » et sont tenus de contribuer à la caisse d'assurance de la CSPAAT. Les employeurs de l'annexe 2 sont « autoassurés » et sont individuellement responsables des coûts intégraux des demandes de prestations de leurs travailleurs. La CSPAAT verse des prestations d'assurance aux travailleurs de l'annexe 2 pour le compte des employeurs autoassurés, et ceux-ci lui remboursent les coûts des demandes de prestations, y compris les frais administratifs et les coûts liés aux activités de prévention de la CSPAAT.

La CSPAAT veille également à l'application de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État du gouvernement fédéral*. Aux termes d'une entente conclue avec Développement des ressources humaines Canada, le gouvernement fédéral est considéré comme un employeur de l'annexe 2.

Le revenu de la CSPAAT provient des primes qu'elle perçoit auprès de tous les employeurs de l'annexe 1 qui sont couverts aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle tire également des revenus d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle maintient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours. Les remboursements faits par les employeurs de l'annexe 2 contribuent également à accroître les revenus de la CSPAAT.

La CSPAAT ne reçoit ni financement ni appui financier du gouvernement. Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation puisque la direction prévoit éliminer la dette non provisionnée sur une durée de plusieurs années et a préparé des prévisions, ce qui indique que les obligations peuvent être satisfaites au fur et à mesure qu'elles sont échues.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'annexe 1 et de l'annexe 2 de la CSPAAT et ses filiales. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces principes exigent que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont des effets sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les filiales de la CSPAAT sont consolidées au coût. Les placements dans des entités où la CSPAAT exerce une influence importante sont déclarés au coût et les revenus sont déclarés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds qui consistent en des espèces et en des instruments du marché monétaire venant initialement à échéance dans une période allant jusqu'à trois mois.

Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir consistent en primes à recevoir des intervenants. Le solde est indiqué déduction faite de l'allocation pour créances douteuses.

Placements

Les placements sont constitués de valeurs mobilières à court terme, d'obligations et de titres de participation et sont classés comme des titres détenus à des fins de transaction ou des titres disponibles à la vente, conformément à l'intention de la direction. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. La CSPAAT a désigné la totalité de ses placements en tant que titres disponibles à la vente, sauf les instruments dérivés, qui sont classés en tant que titres détenus à des fins de transaction.

Les titres disponibles à la vente comprennent les titres qui peuvent être vendus en réaction aux fluctuations des taux d'intérêt, aux changements du risque de change, aux modifications des sources de financement ou par anticipation de ceux-ci, ou pour satisfaire les besoins de liquidités. Les titres disponibles à la vente sont maintenant comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les gains et pertes réalisés sont comptabilisés sous le poste du revenu de placements dans l'exercice au cours duquel ils surviennent. Les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente sont comptabilisés sous le poste des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés.

Les titres disponibles à la vente sont évalués régulièrement afin de déterminer s'il y a une moins-value durable. Les réductions de valeur qui reflètent une moins-value durable sont comptabilisées sous le poste du revenu de placements et supprimées du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les titres détenus à des fins de transaction, qui sont achetés pour être vendus à court terme, sont déclarés à leur juste valeur estimative. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés à titre de revenu de placements au fur et à mesure qu'ils surviennent.

La CSPAAT est partie à des opérations de change à terme qui sont désignées comme des titres détenus à des fins de transaction et comptabilisées à leur juste valeur. Les fluctuations de la juste valeur des contrats de change sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles surviennent.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont comptabilisés au coût rajusté selon une valeur qui tend vers la valeur marchande inscrite à la fin de 2003, moins la charge d'amortissement cumulé inscrite après 2003.

Avant 2004, la valeur comptable des placements immobiliers a été amortie en fonction de la valeur marchande estimative à 10 % par année. À partir de 2004, les nouveaux placements immobiliers sont d'abord inscrits au coût et la valeur comptable de tous les bâtiments est amortie sur la durée d'utilisation estimative de 40 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des placements est la valeur à la cote établie à la fin de l'exercice. Lorsque la valeur à la cote n'est pas disponible, une juste valeur estimative est établie en fonction du rendement et des valeurs de titres négociables comparables.

L'encaisse et les quasi-espèces libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Le coût des valeurs mobilières à court terme, des bons du Trésor et des dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an, plus le revenu tiré des intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur de ces instruments.

La juste valeur des obligations et des titres de participation libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les placements du fonds commun sont évalués au prix unitaire fourni par le gestionnaire du fonds commun. Ce prix représente la quote-part revenant à la CSPAAT de l'actif net sous-jacent à sa juste valeur établie en fonction des cours de clôture.

Conversion des comptes établis en devises

L'actif et le passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change courant à la date du bilan. Les revenus et dépenses sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes sur change réalisés sont comptabilisés dans les résultats. Les gains et pertes sur change non réalisés sont comptabilisés sous le poste des autres éléments du résultat étendu.

Juste valeur des autres éléments d'actif et de passif financiers

La valeur comptable des sommes à recevoir et à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

Caisse pour perte de revenu de retraite

La caisse pour perte de revenu de retraite est investie dans des valeurs mobilières à court terme, des obligations, des titres de participation et un fonds commun. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur estimative. Les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placements de la caisse pour perte de revenu de retraite de l'exercice au cours duquel ces fluctuations se produisent.

Biens, équipement et autres éléments d'actif

Les biens, équipement et autres éléments d'actif sont inscrits au coût. Le coût des bâtiments comprend les frais d'aménagement et de financement et les autres coûts capitalisés avant le jour où ils deviennent complètement opérationnels. À ce moment-là, l'amortissement commence. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charges le coût des immobilisations sur leur durée d'utilisation estimative, qui est de 20 ans pour les bâtiments, cinq ans pour le matériel de bureau, trois ans pour le matériel informatique, et la durée du contrat de location ou dix ans pour les améliorations locatives.

Primes

Chaque année, le conseil d'administration approuve les taux de prime préliminaire et définitive. Les taux de prime préliminaire sont rajustés tous les ans en fonction des hypothèses économiques et actuarielles en cours et sont utilisés pour solliciter la rétroaction des intervenants dans l'établissement des taux de prime définitive. Les taux de prime sont établis pour couvrir la totalité des demandes de prestations prévues et des frais de fonctionnement pour l'année de lésion suivante. Pour stabiliser les taux de prime, certaines règles ont été établies pour régulariser le montant d'augmentation et atténuer tous changements excessifs d'une année à l'autre. Les taux de prime comprennent une composante qui est affectée à la réduction de la dette non provisionnée. La CSPAAT peut également imposer une prime

spéciale s'il lui paraît opportun de le faire. Avant le début de l'année, les employeurs de l'annexe 1 sont informés de leurs taux de prime définitive à verser pour l'année de lésion suivante. Le revenu provenant des primes est déterminé par l'affectation des taux de prime aux masses salariales assurables des employeurs de l'annexe 1.

Les employeurs de l'annexe 2 sont individuellement responsables du paiement de la totalité des prestations d'assurance et des frais administratifs liés aux demandes de prestations de leurs travailleurs. Les remboursements des prestations versées et des frais administratifs sont constatés dans leur évaluation de prime.

***Dette au titre de
l'indemnisation future***

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle qui estime la valeur actualisée des paiements futurs relatifs à la perte de gains, à la réintégration au marché du travail, à l'indemnisation pour invalidité de courte et de longue durée, aux soins de santé, aux prestations de survivant, aux prestations de retraite et aux frais administratifs liés aux demandes de prestations. Elle représente une provision pour les paiements d'indemnisation futurs et les frais administratifs futurs liés aux demandes de prestations présentées le 31 décembre ou avant cette date. La valeur de cette provision a été déterminée en estimant les paiements d'indemnisation futurs conformément aux pratiques d'indemnisation en vigueur au 31 décembre et aux lois pertinentes.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes de prestations se rapportant à l'annexe 2. Les coûts liés à ces demandes ne sont pas considérés comme relevant de la CSPAAT, puisqu'ils constituent une obligation des employeurs de l'annexe 2.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour les demandes de prestations futures reliées aux maladies professionnelles ou pour les lésions et maladies qui ne sont pas actuellement considérées comme étant reliées au travail.

***Régimes de retraite et autres
régimes d'avantages sociaux***

La CSPAAT offre un certain nombre de régimes d'avantages sociaux qui fournissent des prestations de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite aux employés admissibles. Ces régimes comprennent un régime de pension prévu par la loi, un régime de retraite complémentaire ainsi que des programmes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, notamment les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance vie.

La CSPAAT finance ses régimes de pension prévus par la loi et ses régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite annuellement, en fonction des montants déterminés de façon actuarielle pour acquitter les prestations auxquelles les employés ont droit aux termes des règlements en matière de pensions et des politiques relatives aux régimes d'avantages sociaux actuellement en vigueur. Ces régimes de pension fournissent des prestations fondées sur les années de service et les gains moyens à la retraite.

Les évaluations actuarielles sont effectuées tous les ans afin de déterminer la valeur actualisée des prestations constituées, en fonction des projections des niveaux de rémunération des employés jusqu'au moment de la retraite. Les placements détenus dans les caisses de retraite comportent principalement des titres de participation, des obligations et des débentures. L'actif de la caisse de retraite est évalué à la juste valeur.

Les frais relatifs aux prestations de retraite, qui sont inclus dans les salaires et les charges sociales faisant partie des frais administratifs et autres frais (note 10), comprennent le coût des prestations de retraite pour les services de l'exercice considéré, les intérêts débiteurs sur les créances, le rendement prévu du capital investi sur la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif du régime et l'amortissement des prestations au titre des coûts des services passés non comptabilisés, les gains ou pertes actuariels nets non comptabilisés et les éléments d'actif ou les obligations transitoires non comptabilisés. L'amortissement est imputé sur la durée moyenne de service prévue et restante des employés actifs couverts par le régime.

L'excédent cumulatif des cotisations à une caisse de retraite sur le montant comptabilisé en tant que dépenses est déclaré dans l'actif au titre des prestations constituées du bilan. L'excédent cumulatif des charges de retraite sur les cotisations à la caisse de retraite est déclaré dans les obligations des régimes d'avantages sociaux. Les obligations découlant des programmes d'avantages postérieurs au départ à la retraite sont également déclarées dans les obligations des régimes d'avantages sociaux.

Le montant intégral des gains ou pertes découlant de la modification des obligations relatives aux accidents du travail est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel les gains ou pertes surviennent et constaté dans les autres régimes d'avantages sociaux (note 7).

Les autres charges au titre du régime à cotisations déterminées sont comptabilisées dans le revenu pour les services rendus par les employés au cours de la période considérée.

3. Placements et revenu de placements

La valeur des placements est répartie par catégorie comme suit :

(en millions de dollars)	2006			2005	
	Coût non amorti	Rajustements à la valeur comptable	Gains/ (pertes) nets non réalisés	Valeur comptable	Valeur comptable
Titres détenus à des fins de transaction :					
Contrats de change	- \$	(2 \$)	- \$	(2 \$)	(2 \$)
Titres disponibles à la vente :					
Valeurs mobilières à revenu fixe					
Obligations	3 930	-	139	4 069	3 637
Titres de participation					
Canadiens	1 691	84	874	2 649	3 302
Étrangers - États-Unis	3 352	10	486	3 848	3 129
- Mondiaux	2 677	19	875	3 571	2 550
	7 720	113	2 235	10 068	8 981
Biens immobiliers	176	-	-	176	211
	11 826	113	2 374	14 313	12 829
Total des placements	11 826 \$	111 \$	2 374 \$	14 311 \$	12 827 \$

Le revenu de placements à recevoir de 63 millions de dollars est comptabilisé dans le revenu ci-dessus (57 millions de dollars en 2005).

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte attribuable aux mouvements défavorables du cours des devises par rapport au dollar canadien. À l'occasion, la CSPAAT utilise des contrats de change pour couvrir le risque de change. Les contrats de change sont des ententes visant à changer une quantité d'une devise contre une autre à une date ultérieure et à un prix établi, convenu au moment du contrat. La juste valeur de ces instruments financiers pourrait varier en fonction des changements de variables sous-jacentes touchant les contrats, telles les fluctuations des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats. Les montants nominaux de référence des contrats de change sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens au taux de change contractuel en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en vigueur en 2006 viennent à échéance au cours des trois premiers mois de 2007.

Au 31 décembre 2006, la valeur nominale des contrats en devises étrangères en vigueur était de 405 millions de dollars (283 millions de dollars en 2005). Les contrats en vigueur qui affichaient une position favorable avaient une juste valeur de deux millions de dollars (un million de dollars en 2005) et ceux qui affichaient une position défavorable avaient une juste valeur négative de quatre millions de dollars (valeur négative de trois millions de dollars en 2005). Les pertes non réalisées sur les contrats de change en attente de deux millions de dollars (deux millions de dollars en 2005) ont été comptabilisées dans le revenu de placements.

La juste valeur du portefeuille de placements comprend 7 418 millions de dollars (5 679 millions de dollars en 2005) de valeurs libellées en devises étrangères. Les principaux avoirs sont les suivants : 52 % (55 % en 2005) en dollars américains, 17 % (16 % en 2005) en euros, 12 % (12 % en 2005) en livres sterling, 9 % (9 % en 2005) en yen japonais et 10 % (8 % en 2005) dans d'autres devises.

Obligations, selon l'échéance, aux 31 décembre :

(en millions de dollars)	2006				2005	
	Échéance					
	Moins de 1 an	1 – 5 ans	5 – 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Obligations d'État						
Juste valeur	–	1 270 \$	641 \$	916 \$	2 827 \$	2 554 \$
Rendement (%)*	–	4,1	4,2	4,4	4,2	4,1
Obligations de sociétés						
Juste valeur	–	497 \$	374 \$	371 \$	1 242 \$	1 069 \$
Rendement (%)*	–	4,4	4,7	5,2	4,7	4,5
Total						
Juste valeur	–	1 767 \$	1 015 \$	1 287 \$	4 069 \$	3 601 \$
Rendement (%)*	–	4,2	4,4	4,6	4,4	4,2

*Le rendement moyen reflète le rendement à l'échéance et correspond au taux d'actualisation qui rend la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de chaque obligation égale à sa juste valeur au 31 décembre.

Le revenu selon la catégorie de placements se répartit comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Valeurs mobilières à court terme	9 \$	7 \$
Obligations	196	196
Titres de participation et biens immobiliers	1 123	639
	1 328	842
Frais de placement	(30)	(23)
Revenu de placements, montant net	1 298 \$	819 \$

Le revenu tiré des obligations comprend 19 millions de dollars (37 millions de dollars en 2005) de gains nets réalisés. Le revenu tiré des titres de participation et des biens immobiliers comprend 895 millions de dollars (424 millions de dollars en 2005) de gains nets réalisés. Au cours de l'exercice, la somme de 37 millions de dollars (102 millions en 2005) a été évaluée en tant que moins-value durable et constatée dans le revenu de placements. Au 31 décembre 2006, les pertes restantes non réalisées sur les titres disponibles à la vente de 54 millions de dollars (160 millions en 2005) ne sont pas considérées comme une moins-value durable puisque la CSPAAT a l'intention et la capacité de les détenir pendant une période raisonnable jusqu'à la récupération de la juste valeur.

Prêts de valeurs mobilières

La CSPAAT tire un revenu additionnel en participant à un programme de prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières qu'elle détient sont prêtées à d'autres moyennant certains frais et sont assorties de garanties de haute qualité. La juste valeur de la garantie dépasse toujours celle des valeurs mobilières prêtées, et la garantie est évaluée à la valeur du marché chaque jour. Le programme est géré par un établissement financier canadien. Au 31 décembre 2006, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées s'élevait à 1 741 millions de dollars (1 718 millions de dollars en 2005). La garantie détenue à l'égard de ces valeurs mobilières était de 1 876 millions de dollars (1 827 millions de dollars en 2005).

4. Caisse pour perte de revenu de retraite

Pour les lésions et maladies survenues avant le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAT met en réserve des fonds correspondant à 10 % de chaque versement fait aux travailleurs blessés.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAT met en réserve dans la caisse de retraite des travailleurs qui ont reçu des prestations pour perte de gains pendant 12 mois consécutifs un montant correspondant à 5 % des prestations pour perte de gains, pour ce qui est des accidents survenus après le 31 décembre 1997. Le travailleur blessé peut choisir de verser un montant additionnel correspondant à 5 % de chaque versement qu'il reçoit pour sa perte de gains. Ces fonds sont distincts de ceux du portefeuille de placements de la CSPAAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de revenu de retraite aux travailleurs blessés.

La valeur comptable de la caisse au 31 décembre était la suivante :

(en millions de dollars)	2006	2005
Encaisse et quasi-espèces	31 \$	47 \$
Obligations	170	141
Titres de participation	261	207
Placements dans le fonds commun	410	340
	872 \$	735 \$

Les valeurs sous-jacentes dans le fonds commun comprennent des valeurs mobilières à revenu fixe évaluées à 109 millions de dollars (89 millions de dollars en 2005), les titres de participation évalués à 292 millions de dollars (236 millions de dollars en 2005) et les instruments du marché monétaire évalués à 9 millions de dollars (15 millions de dollars en 2005).

La variation de l'actif net est la suivante :

(en millions de dollars)	2006	2005
Montant mis en réserve aux termes de la <i>Loi</i>	69 \$	66 \$
Revenu de placements	96	76
Coûts d'indemnisation payés	(28)	(27)
Augmentation de l'actif net	137	115
Actif net, au début de l'exercice	735	620
Actif net, à la fin de l'exercice	872 \$	735 \$

5. Biens, équipement et autres éléments d'actifs

(en millions de dollars)	2006		2005
	Coût	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	29 \$	29 \$	
Bâtiments et améliorations locatives	196	101	108 \$
Équipement de bureau	111	1	2
Matériel informatique	140	23	14
	476	154	124
Autres éléments d'actif	52	52	44
	528 \$	206 \$	168 \$

La charge d'amortissement en 2006 était de 13 millions de dollars (18 millions de dollars en 2005).

Par l'intermédiaire de sa filiale à 100 %, 799549 Ontario Inc., la CSPAAT détient une participation de 75 % dans le contrat de copropriété de son bureau central situé au 200, rue Front Ouest, à Toronto. La somme de 101 millions de dollars, qui représente la portion de 75 % de la copropriété de la CSPAAT, est comptabilisée sous le poste des bâtiments et améliorations locatives.

Le terrain en vertu du contrat de location-acquisition représente le terrain sur lequel l'immeuble à bureaux de la CSPAAT a été construit.

6. Dette à long terme

(en millions de dollars)	2006	2005
Emprunt hypothécaire	69 \$	70 \$
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	23	—
	92 \$	70 \$

Emprunt hypothécaire

En 1993, la CSPAAT a contracté un emprunt hypothécaire à long terme afin de financer une partie de l'aménagement et de la construction de l'immeuble situé au 200, rue Front Ouest, à Toronto (note 5). L'immeuble sert de garantie à cet emprunt, qui arrivera à échéance en 2015. Le taux d'intérêt a été fixé à 10,25 % par année, à un taux composé deux fois l'an.

La juste valeur de l'emprunt hypothécaire au 31 décembre 2006 était de 74 millions de dollars (79 millions de dollars en 2005), et la valeur comptable, de 69 millions de dollars (70 millions de dollars en 2005). Les frais d'intérêts hypothécaires s'élevant à 7 millions de dollars pour l'exercice ont été imputés aux coûts d'occupation (note 10) (7 millions de dollars en 2005).

Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition

Ce montant représente le solde de l'obligation de location pour le terrain du 200, rue Front Ouest où l'immeuble à bureaux de la CSPAAT est situé. Par l'entremise de sa filiale exclusive 799549 Ontario Inc., la CSPAAT effectue des paiements de location annuels de 4 millions de dollars en vertu d'un contrat de location-acquisition.

En 2006, la CSPAAT a négocié une modification à ce contrat de location pour devancer la date d'expiration du bail de 2087 à 2027 et pour procurer à la CSPAAT une option d'achat à 75 % d'intérêt sur le terrain à la date d'expiration du 31 mai 2027 au montant de 1,5 millions de dollars. La direction considère que ce prix d'option est avantageux et on prévoit que l'option sera exercée.

La juste valeur de l'obligation de location au 31 décembre 2006 était de 39 millions de dollars, et sa valeur comptable, de 23 millions de dollars. Les frais d'intérêts hypothécaires s'élevant à 0,7 million de dollars pour l'exercice ont été imputés aux coûts d'occupation.

7. Régime d'avantages sociaux des employés

La CSPAAT maintient plusieurs régimes d'avantages sociaux pour les employés actuels et retraités admissibles. Le coût des régimes d'avantages sociaux des employés est comptabilisé au cours de la période visée pendant laquelle les employés ont fourni le service.

Régimes de retraite et autres régimes d'avantages sociaux

La CSPAAT maintient deux régimes de retraite pour ses employés et le personnel des associations pour la santé et sécurité au travail, soit le régime de retraite des employés de la CSPAAT et le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT.

Le régime de retraite des employés de la CSPAAT est un régime à prestations déterminées partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et des gains moyens durant les cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années. Le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAT prévoit que les employés de la CSPAAT et des associations pour la santé et sécurité au travail dont les gains dépassent le seuil des gains établis pour les prestations de retraite déterminées maximales prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral recevront des prestations de retraite fondées sur leurs gains totaux.

Les opérations de placement ainsi que les fonctions administratives et comptables liées à ces régimes de retraite sont administrées par la CSPAAT. Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, au taux de rendement des placements, au taux de mortalité chez les membres, aux cessations d'emploi et à l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

Au nombre des autres avantages sociaux offerts, il y a lieu de mentionner l'assurance médicale, l'assurance soins dentaires et l'assurance vie, les jours de congé annuel accumulés, la protection du revenu à court terme pour couvrir les périodes de maladie et autres absences ainsi que les frais liés aux prestations d'assurance fournies aux employés qui subissent une lésion au cours de l'emploi. La date de mesure aux fins de la publication de l'information financière de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre 2006. L'évaluation actuarielle la plus récente et la suivante aux fins de provisionnement sont en date des 31 décembre 2006 et 2007, respectivement.

Les renseignements sur les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux de la CSPAAT, dans l'ensemble, sont les suivants :

(en millions de dollars)	Régime de retraite des employés		Régime de retraite complémentaire des employés		Autres régimes		Total des régimes	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées								
Début de l'exercice	1 607,3	1 302,2	12,5	10,7	469,8	376,7	2 089,6	1 689,6
Coût des services rendus au cours de l'exercice	50,6	35,3	0,2	0,1	14,7	11,6	65,5	47,0
Frais d'intérêts	87,4	81,9	0,7	0,7	25,4	23,6	113,5	106,2
Prestations versées	(53,9)	(45,2)	(0,4)	(0,4)	(16,1)	(15,1)	(70,4)	(60,7)
Cotisations des employés pour services passés	3,3	4,4	-	-	-	-	3,3	4,4
Cotisations des employés pour services rendus au cours de l'exercice	21,6	20,9	0,3	0,3	-	-	21,9	21,2
Coût des prestations au titre des services passés	-	-	-	-	-	4,4	-	4,4
Perte (gain) actuariel	65,2	207,8	1,5	1,1	31,8	68,6	98,5	277,5
Fin de l'exercice	1 781,5	1 607,3	14,8	12,5	525,6	469,8	2 089,6	2 089,6
Actif des régimes								
Juste valeur au début de l'exercice	1 474,5	1 309,4	2,4	2,3	-	-	1 476,9	1 311,7
Rendement réel de l'actif des régimes	234,4	158,3	0,1	-	-	-	234,5	158,3
Cotisations de l'employeur	28,0	26,7	0,2	0,2	16,1	15,1	44,3	42,0
Cotisations des employés pour services rendus au cours de l'exercice	21,6	20,9	0,3	0,3	-	-	21,9	21,2
Cotisations des employés pour services passés	3,3	4,4	-	-	-	-	3,3	4,4
Prestations versées	(53,9)	(45,2)	(0,4)	(0,4)	(16,1)	(15,1)	(70,4)	(60,7)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 707,9	1 474,5	2,6	2,4	-	-	1 710,5	1 476,9
Capitalisation								
Situation de capitalisation, excédent (déficit)	(73,6)	(132,8)	(12,2)	(10,1)	(525,6)	(469,8)	(611,4)	(612,7)
Perte nette actuarielle non amortie (gain net actuariel non amorti)	96,2	178,4	2,8	1,4	121,6	93,7	220,6	273,5
Coûts des services passés non amortis	15,5	17,0	(0,1)	(0,1)	6,1	6,6	21,5	23,5
Obligations transitoires non amorties	(82,6)	(94,3)	-	-	-	-	(82,6)	(94,3)
Passif au titre des prestations constituées	(44,5)	(31,7)	(9,5)	(8,8)	(397,9)	(369,5)	(451,9)	(410,0)
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 781,5	1 607,3	14,8	12,5	525,6	469,8	2 321,9	2 089,6
Juste valeur de l'actif des régimes, à la fin de l'exercice	1 707,9	1 474,5	2,6	2,4	-	-	1 710,5	1 476,9
Situation de capitalisation, excédent (déficit) des régimes	(73,6)	(132,8)	(12,2)	(10,1)	(525,6)	(469,8)	(611,4)	(612,7)
Charge nette des régimes d'avantages sociaux								
Coût des services rendus au cours de l'exercice	50,6	35,3	0,2	0,1	14,7	11,6	65,5	47,0
Frais d'intérêts	87,4	81,9	0,7	0,7	25,4	23,6	113,5	106,2
Rendement prévu de l'actif des régimes	(96,1)	(85,8)	(0,1)	(0,1)	-	-	(96,2)	(85,9)
Amortissement du coût des services passés	1,5	1,5	-	-	0,6	0,6	2,1	2,1
Amortissement des obligations transitoires	(11,8)	(11,8)	-	-	-	-	(11,8)	(11,8)
Amortissement de la perte nette actuarielle (du gain net actuariel)	9,1	-	-	-	3,8	0,9	12,9	0,9
Charge nette des régimes d'avantages sociaux	40,7	21,1	0,8	0,7	44,5	36,7	86,0	58,5

(en millions de dollars)	Régime de retraite des employés				Régime de retraite complémentaire des employés	
	2006		2005		2006	2005
	\$	%	\$	%	\$	\$
Actif du régime par catégorie principale						
Titres de participation	1 167,1	68,3	962,8	65,3	-	-
Titres de créance	477,1	28,0	446,0	30,2	-	-
Biens immobiliers	44,4	2,6	38,0	2,6	-	-
Revenu de placements à recevoir	6,9	0,4	6,7	0,5	-	-
Autres	12,4	0,7	21,0	1,4	2,6	2,4
Total	1 707,9	100,0	1 474,5	100,0	2,6	2,4

Les hypothèses actuarielles importantes ayant servi aux 31 décembre pour évaluer le régime de retraite des employés, le régime de retraite complémentaire des employés et les autres régimes d'avantages sociaux sont les suivantes :

	Régime de retraite des employés		Régime de retraite complémentaire des employés		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Taux d'actualisation des charges des régimes	5,40 %	6,25 %	5,40 %	6,25 %	5,40 %	6,25 %
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	5,15 %	5,40 %	5,15 %	5,40 %	5,15 %	5,40 %
Taux prévu de rendement à long terme de l'actif des régimes	7,0 %	7,0 %	3,5 %	3,5 %	—	—
Indexation des coûts des soins dentaires		—	—	—	4,0 %	4,0 %
Durée résiduelle moyenne d'activité (années)	13	13	13	13	13	13

Taux tendanciels des coûts des soins de santé aux 31 décembre

	2006	2005
Coûts médicaux		
Taux d'inflation générale		
Taux initial	10,0 %*	10,0 %*
Taux final	4,0 %	4,0 %
Taux final de l'exercice atteint	2013	2012
Inflation selon l'âge de 2 % par année d'antériorité		
Coûts des soins dentaires		
Taux d'inflation générale	4,0 %	4,0 %

*Abaissement de 1 % par année

8. Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation

La dette au titre de l'indemnisation future représente une provision, déterminée selon des calculs actuariels, constituée pour couvrir les paiements d'indemnisation futurs liés aux demandes de prestations acceptées et les frais engagés pour administrer ces paiements. Ceux-ci ont été actualisés à la date d'évaluation selon le rendement net présumé des placements indiqué ci-dessous. Les estimations des paiements d'indemnisation futurs s'appliquent aux demandes de prestations découlant des lésions et des maladies déclarées et non déclarées survenues le 31 décembre 2006 ou avant cette date. Ces estimations sont établies en fonction du montant et de la nature de l'indemnisation ainsi que des pratiques en matière d'indemnisation en vigueur le 31 décembre 2006.

La dette au titre de l'indemnisation future a été déterminée en appliquant les méthodes actuarielles reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires.

La valeur actuarielle des paiements d'indemnisation futurs repose sur les hypothèses économiques et actuarielles, qui sont fondées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer au fil des ans pour refléter des circonstances sous-jacentes, il est possible que de tels changements modifient considérablement la valeur actuarielle des paiements d'indemnisation futurs. L'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'appuie sur les principales hypothèses économiques à long terme présentées ci-après :

	2006	2005
Taux d'inflation	3,0 %	3,0 %
Taux de rendement des placements	7,0 %	7,0 %
Taux d'indexation des prestations		
Indexation totale	3,0 %	3,0 %
Indexation partielle	0,5 %	0,5 %
Rendement des placements, déduction faite de l'indexation		
Indexation totale	4,0 %	4,0 %
Indexation partielle	6,5 %	6,5 %
Taux d'indexation de la rémunération	4,0 %	4,0 %
Taux d'indexation des coûts des soins de santé	6,5 %	6,5 %

Les estimations de la mortalité sont fondées sur les résultats en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés de la CSPAAAT de 1996 à 2000, rajustés en fonction des améliorations en matière de mortalité jusqu'à 2006 et, pour ce qui est des survivants des travailleurs décédés, sur les Tables de mortalité de l'Ontario de 1995 à 1997, rajustées en fonction des améliorations en matière de mortalité jusqu'à 2006.

Les taux de cessation des demandes de prestations pour perte de gains (PG) sont fondés sur les résultats de cessation des travailleurs blessés de la CSPAAAT jusqu'à 2005 inclusivement. De plus, la proportion des prestations accordées pour une perte de salaire intégrale après la 6^e année d'indemnisation a été mise à jour pour refléter les résultats actuels.

Des provisions ont été créées pour couvrir les augmentations futures du plafond des gains assurables et les limites minimales et maximales touchant les prestations de revenu.

La direction est d'avis que les méthodes d'évaluation et les hypothèses sont appropriées dans l'ensemble. Les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles à long terme sont examinées

le 31 décembre de chaque année, lorsqu'une évaluation actuarielle est effectuée.

La fluctuation de la valeur actuelle des paiements d'indemnisation futurs rattachés aux lésions et aux maladies reliées au travail déclarées et non déclarées est comptabilisée sous le poste des coûts d'indemnisation. Tout rajustement résultant des réexamens continus de l'admissibilité, des résultats des exercices précédents ou des modifications législatives ou de celles apportées aux hypothèses ou aux méthodes est également comptabilisé sous le poste des coûts d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future comprend une provision de 855 millions de dollars (845 millions de dollars en 2005) pour les coûts futurs des frais administratifs liés aux demandes de prestations existantes. Les frais administratifs et autres frais ont été rajustés de 301 millions de dollars (291 millions de dollars en 2005) pour refléter le montant qui a été imputé à la provision pour la dette au titre de l'indemnisation future en rapport aux frais administratifs futurs liés aux demandes de prestations au cours de l'exercice considéré.

***Sensibilité des hypothèses
actuariales***

Le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future est fondé sur des hypothèses actuariales. La modification de ces hypothèses peut donner lieu à des variations considérables de la dette au titre de l'indemnisation future. Cette sensibilité est illustrée comme suit.

- L'hypothèse actuarielle la plus susceptible de changer est celle se rapportant au rendement présumé des placements de 7 %. Une réduction de 0,5 % du rendement présumé des placements donnerait lieu à une augmentation de la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 725 millions de dollars.
- Le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future est fondé sur les résultats passés de la CSPAAT en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés. Une réduction générale de 5 % de ces taux de mortalité donnerait lieu à une augmentation de la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 115 millions de dollars.
- Une diminution de 10 % du nombre de lésions avec interruption de travail dans l'exercice considéré entraînerait une diminution de la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 150 millions de dollars.
- La dette au titre de l'indemnisation future reliée aux soins de santé a été calculée en se fondant sur un taux futur d'indexation des coûts des soins de santé de 6,5 % par année. Une augmentation de 0,5 % des facteurs d'indexation utilisés pour les coûts de soins de santé futurs ferait augmenter la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 130 millions de dollars.
- Le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future pour les prestations pour PG utilise les résultats en matière de cessation des demandes de prestations des travailleurs blessés de la CSPAAT. Une réduction générale de 5 % de ces taux de cessation ferait augmenter la dette au titre de l'indemnisation future d'environ 275 millions de dollars.

La dette au titre de l'indemnisation future et les coûts d'indemnisation payés en 2006 s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2006							2005	
		Réintégration au marché du travail		Invalidité de courte et de longue durée	Soins de santé	Prestations de survivant	Frais adminis- tratifs liés aux demandes de prestations	Total	Total
	Perte de gains	Soutien du revenu	Fournisseurs externes						
Dette au titre de l'indemnisation future au début de l'exercice	3 812 \$	66 \$	398 \$	9 677 \$	2 731 \$	1 721 \$	845 \$	19 250 \$	18 410 \$
Coûts d'indemnisation	1 887	101	157	919	757	198	311	4 330	4 037
Coûts d'indemnisation payés au cours de l'exercice									
Annexe 1	(723)	(108)	(132)	(1 162)	(443)	(150)	(301)	(3 019)	(2 954)
Annexe 2	(84)	(5)	(3)	(100)	(51)	(18)	–	(261)	(243)
	(807)	(113)	(135)	(1 262)	(494)	(168)	(301)	(3 280)	(3 197)
Évolution de la dette au titre de l'indemnisation future	1 080	(12)	22	(343)	263	30	10	1 050	840
Dette au titre de l'indemnisation future, à la fin de l'exercice	4 892 \$	54 \$	420 \$	9 334 \$	2 994 \$	1 751 \$	855 \$	20 300 \$	19 250 \$

9. Rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée

La dette non provisionnée est fonction d'un certain nombre de facteurs dont les intérêts sur la dette non provisionnée, les primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée, les gains et pertes actuariels, les changements de méthodes comptables, les politiques ou les lois et les changements dans les hypothèses actuarielles pour calculer la dette au titre de l'indemnisation.

Les intérêts débiteurs sur la dette non provisionnée constatent que les éléments d'actif ne suffisent pas à couvrir les dettes existantes, ce qui donne lieu à un manque à gagner du revenu de placements et des éléments d'actif servant à acquitter les paiements futurs de prestations. Les primes qui sont perçues en vue de réduire la dette non provisionnée comprennent un montant destiné à couvrir ce manque à gagner.

De plus, la différence entre les résultats prévus et réels dans le cas de postes comme l'indexation, les rendements de placements et les résultats en matière d'indemnisation entraîne également des changements de la dette non provisionnée.

Le rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	6 510 \$	6 420 \$
Ajouter (déduire) :		
Revenu de placements non gagné en raison du manque à gagner des éléments d'actif investis	458	452
Primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée	(1 000)	(934)
Pertes (gains) actuariels résultant de ce qui suit :		
Indexation des prestations moins élevée que prévue	(113)	(51)
Rendement des placements supérieur aux prévisions	(1 063)	(365)
Résultats en matière d'indemnisation pour les exercices précédents et l'exercice considéré	434	418
Changements dans les hypothèses :		
Mortalité	14	13
Perte de gains à long terme	500	379
Changements dans les hypothèses concernant les coûts d'indemnisation :		
Prestations de soins de santé	68	134
Invalidité de longue durée	15	16
Allocations de réadaptation aux établissements externes	20	43
Autres changements	59	(48)
Autres changements :		
Modification des taux d'imposition du revenu des particuliers	96	33
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	5 997 \$	6 510 \$

10. Frais administratifs et autres frais

Les frais administratifs et autres frais comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Salaires et charges sociales	288 \$	287 \$
Équipement et entretien	36	34
Frais d'occupation	40	37
Communications	15	16
Fournitures et services	7	8
Déplacements et entretien des véhicules	4	5
Mise au point et intégration des nouveaux systèmes	7	7
Autres	18	19
	415	413
Frais d'amortissement	13	18
Régimes d'avantages sociaux	94	63
	522	494
Frais administratifs liés aux demandes de prestations (note 8)	(301)	(291)
	221 \$	203 \$

11. Opérations entre apparentés

Obligations et engagements sanctionnés par la loi

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, et tel qu'il a été décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, la CSPAAT est tenue de rembourser au gouvernement de l'Ontario les frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La CSPAAT est aussi tenue de financer le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers du patronat. Ces remboursements et les sommes prévues pour le financement sont déterminées et approuvées par le ministre du Travail. La CSPAAT finance également l'Institut de recherche sur le travail et la santé, les associations pour la santé et sécurité au travail, les centres de formation et les cliniques.

Le montant total du financement fourni dans le cadre de ces obligations et engagements sanctionnés par la loi s'est élevé à 208 millions de dollars en 2006 (200 millions de dollars en 2005).

Placements

Sont comprises dans les placements les valeurs mobilières à revenu fixe négociables émises par le gouvernement de l'Ontario et par les sociétés qui y sont reliées; la valeur de ces titres s'est élevée à 429 millions de dollars (305 millions de dollars en 2005).

Autres

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des dépenses relatives à la sécurité et la santé au travail, les états financiers comprennent des sommes provenant d'activités de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario. De telles activités sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui s'appliquent lors d'opérations avec des parties non apparentées. Les soldes résultant de ces activités ne sont pas importants.

Le rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2006	2005
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	6 510 \$	6 420 \$
Ajouter (déduire) :		
Revenu de placements non gagné en raison du manque à gagner des éléments d'actif investis	458	452
Primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée	(1 000)	(934)
Pertes (gains) actuariels résultant de ce qui suit :		
Indexation des prestations moins élevée que prévue	(113)	(51)
Rendement des placements supérieur aux prévisions	(1 063)	(365)
Résultats en matière d'indemnisation pour les exercices précédents et l'exercice considéré	434	418
Changements dans les hypothèses :		
Mortalité	14	13
Perte de gains à long terme	500	379
Changements dans les hypothèses concernant les coûts d'indemnisation :		
Prestations de soins de santé	68	134
Invalidité de longue durée	15	16
Allocations de réadaptation aux établissements externes	20	43
Autres changements	59	(48)
Autres changements :		
Modification des taux d'imposition du revenu des particuliers	96	33
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	5 997 \$	6 510 \$

Rétrospective des dix derniers exercices

Sommaire de dix ans des états des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée

(en millions de dollars)	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Revenus										
Primes provenant de l'exercice considéré	2 385 \$	2 256 \$	2 124 \$	2 068 \$	1 997 \$	1 866 \$	1 760 \$	1 707 \$	1 722 \$	1 886 \$
Placements	1 298	819	470	456	246	765	1 128	1 042	982	839
Autre revenu	3	3	49	—	—	—	—	—	—	—
	3 686	3 078	2 643	2 524	2 243	2 631	2 888	2 749	2 704	2 725
Dépenses										
Coûts d'indemnisation payés	3 280	3 197	3 101	2 996	2 883	2 755	2 558	2 195	2 255	2 244
Augmentation (diminution) nette de la dette au titre de l'indemnisation future	1 050	840	950	495	692	270	125	135	(85)	(1 740)
Caisse pour perte de revenu de retraite	69	66	60	56	52	50	46	44	44	43
	4 828	4 103	4 111	3 547	3 627	3 075	2 729	2 374	2 214	547
Frais administratifs et autres frais	221	203	204	210	240	236	247	387	336	341
Obligations sanctionnées par la loi	208	200	188	172	160	162	156	145	125	117
	4 828	4 506	4 503	3 929	4 027	3 473	3 132	2 906	2 675	1 005
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses provenant des opérations de fonctionnement	(1 142)	(1 428)	(1 860)	(1 405)	(1 784)	(842)	(244)	(157)	29	1 720
Primes pour dette non provisionnée	1 000	934	1 017	861	902	860	971	1 061	930	683
Transfert des services publics et électriques depuis l'annexe 2		—	—	—	(52)	—	—	—	—	—
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(142)	(494)	(843)	(544)	(934)	18	727	904	959	2 403
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	(6 510)	(6 420)	(7 135)	(6 591)	(5 657)	(5 675)	(6 402)	(7 098)	(8 057)	(10 460)
Effet de la modification des méthodes comptables		0	1 088	—	—	—	—	(208)	—	—
Autres éléments du résultat étendu	655	404	470	—	—	—	—	—	—	—
Excédent des dépenses par rapport aux revenus	(142)	(494)	(843)	(544)	(934)	18	727	904	959	2 403
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	(5 997 \$)	(6 510 \$)	(6 420 \$)	(7 135 \$)	(6 591 \$)	(5 657 \$)	(5 675 \$)	(6 402 \$)	(7 098 \$)	(8 057 \$)

Autres statistiques

	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997
Annexe 1										
Taux de prime moyen (par tranche de 100 \$ de masse salariale)	2,26 \$	2,19 \$	2,19 \$	2,19 \$	2,13 \$	2,13 \$	2,29 \$	2,42 \$	2,59 \$	2,85 \$
Masse salariale assurable totale (en millions de dollars)	140 912 \$	135 865 \$	130 398 \$	125 638 \$	120 252 \$	113 727 \$	109 237 \$	101 654 \$	96 205 \$	91 497 \$
Annexes 1 et 2										
Nombre de nouvelles demandes de prestations par année d'enregistrement	336 851	352 996	352 474	354 926	361 179	371 067	379 079	364 069	342 687	341 178
Annexes 1 et 2										
Nombre d'employés de la CSPAAAT au 31 décembre	4 283	4 363	4 411	4 276	4 390	4 513	4 466	4 260	4 057	3 966

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Le 1^{er} juin 2007

Fonds de garantie des prestations de retraite

Responsabilité de la direction vis-à-vis de l'information financière

En application de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est responsable de l'administration du Fonds de garantie des prestations de retraite.

Sous l'autorité du surintendant, la direction de la CSFO est responsable de l'intégrité et de l'exactitude de toute l'information figurant dans les états financiers et dans les notes y afférentes. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Pour ce faire, la direction a dû faire preuve de jugement et se fonder sur les meilleures estimations possibles, en particulier lorsque les opérations touchant la période en cours ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure.

En ce qui concerne l'administration du Fonds de garantie des prestations de retraite, la direction de la CSFO s'attache à appliquer les normes d'intégrité les plus élevées dans la prestation de ses services. Elle a mis au point des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qu'elle continue d'employer pour assurer autant que possible la fiabilité de l'information financière et la protection de ses actifs.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à indiquer si, à son avis, ces états financiers sont exacts et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces états ont été approuvés par le comité de vérification de la Commission. Le rapport du vérificateur est joint ci-après.

Le surintendant adjoint des régimes de retraite,



K. David Gordon

La chef comptable,



Darinka Pejic



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Destinataires : la Commission des services financiers de l'Ontario
le ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission des services financiers de l'Ontario pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et du déficit du Fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à la même date. Ces états financiers relèvent de la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à donner une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

J'ai procédé à la vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. En vertu de ces normes, je suis tenu de planifier et d'exécuter une vérification de manière à obtenir une certitude raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend l'examen, par sondages, des preuves fournies à l'appui des montants et des renseignements qui figurent dans les états financiers. Elle s'appuie également sur une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes réalisées par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

Selon moi, ces états financiers présentent d'une façon correcte, sous tous les aspects importants, la situation financière du Fonds de garantie des prestations de retraite de la Commission au 31 mars 2007, ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice qui s'est terminé à la même date, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Fait à Toronto, en Ontario,
Le 1^{er} juin 2007, à l'exception de la note 8,
qui date du 13 juin 2007

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Bilan

au 31 mars 2007

	2007 (k\$)	2006 (k\$)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	66	158
Débiteurs	54 151	63 977
Investissements (note 4)	98 026	79 093
	<u>152 243</u>	<u>143 228</u>
 PASSIF ET DÉFICIT DU FONDS		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 499	5 402
Annuité de l'emprunt exigible	11 000	11 000
Demandes de règlement payables	99 138	104 064
	<u>115 637</u>	<u>120 466</u>
 Emprunt exigible (note 3c) et 5)	<u>149 447</u>	<u>297 000</u>
	265 084	417 466
 Déficit du Fonds (note 3c))	<u>(112 841)</u>	<u>(274 238)</u>
	<u>152 243</u>	<u>143 228</u>

Éventualités (note 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers

Autorisé par :



Directeur général
et surintendant des services financiers

Commission des services financiers de l'Ontario

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

État des résultats d'exploitation et du déficit du Fonds

Voir les notes afférentes à l'état financier

	2007 (k\$)	2006 (k\$)
Recettes		
Recettes provenant des cotisations	45 571	54 068
Produit tiré des investissements (note 4)	4 254	5 580
Recouvrements (note 6)	8 125	6 652
	<u>57 950</u>	<u>66 300</u>
Dépenses		
Demandes de paiement	31 995	96 090
Frais d'administration des régimes de retraite (note 6)	859	5 887
Frais de gestion des investissements	42	70
Frais d'administration (note 7)	370	407
	<u>33 266</u>	<u>102 454</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses avant la prise en compte des éléments suivants :	24 684	(35 154)
Profits (pertes) non réalisés sur la valeur marchande des investissements	160	(646)
Amortissement de l'escompte applicable à l'emprunt	<u>(8 221)</u>	<u>-</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses pour l'exercice	16 623	(36 800)
Déficit du Fonds au début de l'exercice tel qu'indiqué initialement	(274 238)	(237 438)
Modification prospective de convention comptable pour l'emprunt exigible (note 3c))	<u>144 774</u>	<u>-</u>
Déficit du Fonds au début de l'exercice après retraitement	(129 464)	(237 438)
Déficit du Fonds à la fin de l'exercice	<u><u>(112 841)</u></u>	<u><u>(274 238)</u></u>

Voir les notes afférentes à l'état financier

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite
 État des flux de trésorerie
 pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007

	2007 (k\$)	2006 (k\$)
Rentrées (sorties) de fonds nets liées aux activités suivantes		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des dépenses par rapport aux recettes	16 623	(36 800)
moins les éléments n'ayant pas d'influence sur la trésorerie		
Pertes (profits) non réalisés sur les investissements	(160)	646
Amortissement de l'escompte applicable à l'emprunt	8 221	-
	<u>24 684</u>	<u>(36 154)</u>
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	9 826	4 442
Créditeurs	97	(349)
Demandes de règlement payables	(4 926)	(100 560)
	<u>29 681</u>	<u>(132 621)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achats d'investissements	(1 624 425)	(1 166 405)
Produits des ventes d'investissements	1 605 652	1 309 827
	<u>(18 773)</u>	<u>143 422</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de l'emprunt	(11 000)	(11 000)
	<u>(11 000)</u>	<u>(11 000)</u>
Variation de la trésorerie	(92)	(199)
Trésorerie au début de l'exercice	158	357
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>66</u>	<u>158</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2007****1. FONDEMENT LÉGISLATIF**

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (le Fonds) est maintenu en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, ch. P.8 (la *Loi*).

2. ACTIVITÉS DU FONDS

L'objectif du Fonds est de garantir le paiement de certaines prestations de retraite de certains régimes à prestations déterminées qui sont en liquidation, selon les conditions prescrites par la *Loi sur les régimes de retraite* et les règlements qui s'y rattachent. La réglementation stipule également le montant des cotisations qui doivent être versées au Fonds par les promoteurs des régimes.

La *Loi* stipule que si l'actif du Fonds est insuffisant pour couvrir le règlement des demandes, le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances de l'Ontario à octroyer des prêts selon les modalités qu'établira le lieutenant-gouverneur. La responsabilité totale du Fonds en ce qui concerne la garantie des prestations de retraite est limitée à l'actif du Fonds et à tout prêt consenti par la province.

En application de la *Loi de 1997 sur la Commission des services financiers de l'Ontario*, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est responsable de l'administration du Fonds et de l'investissement de l'actif du Fonds. Le Fonds rembourse au CSFO le coût des services fournis.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction de la CSFO conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables employées pour la préparation de ces états financiers sont résumées ci-après.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2007****3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****a) Investissements**

Le Fonds investit entre autres dans des placements à court terme et dans des valeurs mobilières à revenu fixe émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et par des sociétés canadiennes. Les dépôts à court terme ont des échéances de moins de douze mois. Leur valeur inscrite correspond approximativement à leur valeur marchande. Les placements en obligations d'État et en obligations de sociétés sont enregistrés selon leur valeur à la côte. Ensemble, ils sont par nature considérés à court terme et peuvent être liquidés à tout moment pour financer le règlement de demandes à partir du Fonds. Les investissements ont été classés comme étant détenus à des fins de négociation. Les profits ou pertes réalisés et non réalisés sont constatés à titre de produit tiré des investissements à mesure qu'ils se produisent.

b) Demandes de règlement payables

Les demandes de règlement payables sont les éléments de passif - dont le montant peut raisonnablement être estimé - des régimes de retraite à prestations déterminées prescrits par la *Loi* qui sont en voie de liquidation ou dont l'ordre de liquidation a été émis selon les conditions énoncées dans la *Loi*. Ces demandes payables sont établies conformément aux normes actuarielles reconnues au Canada par une évaluation actuarielle réalisée à l'aide des meilleures estimations de la direction de la CSFO et elles représentent la valeur actuelle des sommes payables à l'avenir pour régler les demandes de prestations et les dépenses des régimes de retraite admissibles qui en sont à des étapes diverses du processus de liquidation.

Les ajustements apportés au passif, le cas échéant, pour compenser les écarts entre les montants constatés selon des estimations et les demandes réelles sont imputés ou crédités à la provision pour demandes de règlement dans l'exercice où les montants réels sont établis.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2007****3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****c) Emprunt exigible – Modification de convention comptable**

À compter du 1^{er} avril 2006, le Fonds a adopté la nouvelle norme de l'ICCA relative aux instruments financiers. Cette norme exige que les emprunts exigibles soient indiqués à leur juste valeur. Étant donné que l'emprunt contracté auprès du gouvernement provincial (voir la note 5) donne un avantage au Fonds du fait qu'il ne porte pas d'intérêt, la juste valeur est établie en actualisant la valeur des flux de trésorerie à venir en fonction du coût d'emprunt de la province (5,04 %). L'avantage (c'est-à-dire la différence entre la valeur nominale de l'emprunt et la valeur actualisée nette) est comptabilisé comme une subvention pour l'exercice où l'emprunt a été perçu, et il est amorti sous le poste de l'escompte applicable à l'emprunt pendant la durée de l'emprunt.

Comme l'exige la norme, cette modification comptable a été appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} avril 2006; les montants comparatifs n'ont donc pas fait l'objet d'un retraitement. En conséquence, au 1^{er} avril 2006, la valeur comptable de l'emprunt exigible a été réduite de 144 774 milliers de dollars de manière à constater le montant de l'escompte non amortie, et le solde d'ouverture du déficit du Fonds a été réduit du même montant. En ce qui concerne les résultats d'exploitation de 2007, la modification comptable s'est traduite par une hausse des dépenses de 8 221 milliers de dollars représentant l'amortissement de l'escompte applicable à l'emprunt. Au 31 mars 2007, l'effet net de la modification comptable est une réduction de l'emprunt exigible et du déficit du Fonds de 136 553 milliers de dollars.

d) Recettes provenant des cotisations

Une estimation des recettes provenant des cotisations dues par les régimes de retraite à prestations déterminées aux taux prescrits par la *Loi* est enregistrée jusqu'à la réception du certificat de cotisation annuel neuf mois après la fin de l'exercice du régime.

Les ajustements apportés aux recettes provenant des cotisations, le cas échéant, pour compenser les écarts entre les montants constatés selon des estimations et les montants réels des recettes dues sont imputés ou crédités aux recettes dans l'exercice où les montants réels sont constatés.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (*suite*)

e) Recours à l'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige de la direction de la CSFO qu'elle fasse des estimations et émette des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés et sur l'information divulguée concernant le passif éventuel à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et des dépenses pour la période visée. Les estimations et les hypothèses peuvent changer au fil du temps selon les faits nouveaux survenus ou les nouveaux renseignements obtenus. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations.

f) Instruments financiers

La direction de la CSFO est d'avis que le Fonds n'est pas exposé à des risques importants liés aux taux d'intérêt, aux taux de change ou au crédit qui découleraient de ses instruments financiers, et la valeur comptable des instruments financiers du Fonds correspond approximativement à leur juste valeur, sauf indication contraire. L'effet des variations des taux d'intérêt sur les investissements du Fonds est décrit à la note 4.

4. INVESTISSEMENTS

En qualité d'administrateur des placements du Fonds, la CSFO a formé un comité de gestion du FGPR, a élaboré un énoncé des politiques et des lignes directrices concernant les placements et a nommé l'Office ontarien de financement gestionnaire des placements. L'énoncé, qui est revu deux fois par an, définit les objectifs opérationnels, les principes de placement et les politiques et directives pour la gestion des investissements.

Les investissements consistent en les éléments suivants :

	2007 (k\$)		2006 (k\$)	
	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande	Coût
Dépôts à court terme	89 824	89 824	19 484	19 484
Obligations d'État et de sociétés	<u>8 202</u>	<u>8 200</u>	<u>59 609</u>	<u>59 767</u>
	<u>98 026</u>	<u>98 024</u>	<u>79 093</u>	<u>79 251</u>

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO

Fonds de garantie des prestations de retraite

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

4. INVESTISSEMENTS (*suite*)

Risque et produits liés aux investissements :

Les dépôts à court terme ont un rendement variant de 4,2 à 4,6 % (en 2006, le rendement moyen était de 3,9 %), alors que les placements en obligations d'État et en obligations de sociétés ont un rendement variant de 4,4 à 4,5 % (de 3,3 à 5,8 % en 2006). Au 31 mars 2007, un changement de 1 % des taux d'intérêt pourrait faire varier la valeur marchande d'environ 200 milliers de dollars

Le produit tiré des investissements est constitué des intérêts des titres portant intérêt et des profits et pertes réalisés à l'occasion de la vente des valeurs mobilières. Les profits réalisés par cette vente s'élevaient à 304 milliers de dollars (en 2006, il s'agissait d'une perte réalisée de 4 milliers de dollars). Les profits ou les pertes non réalisés sur la valeur marchande des placements sont inscrits séparément dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit du Fonds.

Le profil d'échéances des investissements est le suivant :

Échéance des investissements	2007 (k\$)	2006 (k\$)
Moins d'un an	98 026	40 662
De un à trois ans		19 874
De trois à cinq ans		13 298
Plus de cinq ans		5 259
	<u>98 026</u>	<u>79 093</u>

5. EMPRUNT EXIGIBLE

Le 31 mars 2004, la province a accordé un prêt de 330 millions de dollars au Fonds, auquel elle est apparentée. Le prêt ne porte pas intérêt et est remboursable en 30 annuités de 11 millions de dollars chacune. La convention de prêt permet au ministre des Finances d'avancer toute date de paiement de l'annuité selon la situation du Fonds en matière d'encaisse. Les remboursements prévus au cours des cinq prochaines années représentent un total de 55 millions de dollars.

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2007****5. EMPRUNT EXIGIBLE (suite)**

Comme l'explique la note 3c), la valeur nominale de ce prêt ne portant par intérêt a été actualisée de manière à refléter la juste valeur du prêt en cours au 31 mars 2007 :

(k\$)

Valeur nominale	297 000
moins : Escompte	<u>(136 553)</u>
Valeur nominale	<u>160 447</u>

Répartie comme suit :

Annuité	11 000
Partie à long terme	<u>149 447</u>
Solde	<u>160 447</u>

L'escompte sera amorti sous le poste de l'escompte applicable à l'emprunt pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt réel. Voici l'amortissement pour l'année en cours et celui estimé pour les quatre exercices suivants :

(k\$)

2007	8 221
2008	8 081
2009	7 934
2010	7 780
2011	7 618

6. FRAIS DE GESTION DES RÉGIMES DE RETRAITE ET RECOUVREMENTS

Le Fonds retient régulièrement les services d'experts chargés de représenter ses intérêts relativement à des demandes de règlement présentées par des sociétés auprès du Fonds. Au cours de l'exercice 2007, 859 milliers de dollars (en 2006, 5 887 milliers de dollars) ont été versés à ces experts pour des négociations concernant trois entreprises.

Après le règlement des demandes de versement et la présentation d'un rapport final de liquidation, les fonds restants, le cas échéant, sont recouvrés par le Fonds. Au cours de l'exercice 2007, le Fonds a ainsi recouvré 8 125 milliers de dollars (en 2006, 6 652 milliers de dollars).

COMMISSION DES SERVICES FINANCIERS DE L'ONTARIO**Fonds de garantie des prestations de retraite****Notes afférentes aux états financiers****Le 31 mars 2007****7. FRAIS D'ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice 2007, des frais d'administration de 370 milliers de dollars (en 2006, 407 milliers de dollars) ont été engagés et versés à la CSFO pour les salaires et avantages sociaux des gestionnaires ainsi que pour les services de comptabilité, de vérification et de technologie de l'information, les services juridiques, ceux relatifs aux régimes de retraite, etc. Le Fonds et la CSFO sont des entités apparentées.

Les coûts du traitement des recettes tirées des cotisations par le ministère des Finances sont pris en charge par la CSFO, sans frais imputés au Fonds.

8. ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Dans le cours normal des activités du Fonds, plusieurs sociétés fonctionnant sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* ont des régimes de retraite qui pourraient présenter des demandes de versement à partir du Fonds. L'issue et le montant de telles demandes de règlement ne peuvent être établis pour le moment.

Par ailleurs, le 13 juin 2007, le Fonds a été informé qu'un recouvrement de 28,6 millions de dollars allait lui être versé en compensation d'une affectation versée précédemment à partir du Fonds.

COMMISSION DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DE L'ONTARIO

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les conventions comptables suivies dans la préparation des présents états financiers consolidés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des dossiers adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentives du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives concernant la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers consolidés de la Commission. Le comité de vérification de la Commission participe à l'examen en détail des états financiers consolidés avec la direction et les vérificateurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des vérifications, de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été acquittées adéquatement.



DONALD D. WEISS
Président et chef de la direction
Le 28 février 2007



KAREN KOJIMA, CA
Directrice, Finances

Rapport des vérificateurs aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») au 31 décembre 2006 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent (du déficit) de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière, de ses prestations constituées et de son excédent (déficit) pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 28 février 2007

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent

Aux 31 décembre

	2006	2005
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Actif		
Placements (note 4)	16 148 351 \$	14 329 822 \$
Débiteurs relatifs aux placements (note 4)	60 662	21 375
Cotisations à recevoir (note 5)	37 510	41 120
Immobilisations (note 6)	1 265	1 160
Total de l'actif	16 247 788	14 393 477
Passif		
Passif lié aux placements (note 4)	475 870	179 106
Créditeurs et charges à payer	15 627	12 635
Impôts sur les bénéfices retenus sur le service des prestations	9 802	9 908
Cotisations à payer	1 210	-
Total du passif	502 509	201 649
Actif net disponible pour le service des prestations	15 745 279	14 191 828
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 7)	487 337	606 523
Valeur actuarielle de l'actif net pour le service des prestations	16 232 616 \$	14 798 351 \$

Prestations constituées et excédent

Prestations constituées (note 7)	15 317 628 \$	14 674 380 \$
Excédent (note 8)	914 988	123 971
Total des prestations et de l'excédent	16 232 616 \$	14 798 351 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil,



JOHN E. RICHARDSON
Administrateur



MARY TATE
Administratrice

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
Augmentation de l'actif net		
Revenu de placement net (note 9)	1 887 015 \$	1 502 231 \$
Cotisations (note 10)	424 909	340 704
Transferts provenant d'autres régimes	85 337	93 502
Augmentation de l'actif net	2 397 261	1 936 437
Diminution de l'actif net		
Prestations versées	766 144	750 107
Remboursements en cas de sorties et transferts	55 476	43 352
Charges d'exploitation (note 11)	22 190	19 507
Diminution de l'actif net	843 810	812 966
Augmentation nette de l'actif net pour l'exercice	1 553 451	1 123 471
Actif net au début de l'exercice	14 191 828	13 068 357
Actif net à la fin de l'exercice	15 745 279 \$	14 191 828 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
Prestations constituées au début de l'exercice	14 674 380 \$	13 893 721 \$
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	892 289	856 193
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus	394 872	321 459
Transferts des services provenant d'autres régimes	85 337	93 502
Rachats au titre des services passés	10 200	9 744
Modifications des hypothèses actuarielles	-	303 826
Modifications de la rente maximale en vertu de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	-	18 426
Pertes actuarielles	82 170	-
Augmentation totale	1 464 868	1 603 150
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	821 620	793 460
Gains actuariels	-	29 031
Diminution totale	821 620	822 491
Augmentation nette des prestations constituées	643 248	780 659
Prestations constituées à la fin de l'exercice	15 317 628 \$	14 674 380 \$

État consolidé de l'évolution de l'excédent (du déficit)

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
Excédent (déficit) au début de l'exercice	123 971 \$	(110 598) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 553 451	1 123 471
Variation du rajustement de la valeur actuarielle de l'actif	(119 186)	(108 243)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 434 265	1 015 228
Augmentation nette des prestations constituées	(643 248)	(780 659)
Augmentation nette	791 017	234 569
Excédent à la fin de l'exercice	914 988 \$	123 971 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 1 : LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

En date du 1^{er} janvier 1990, la province d'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, 1990 (la «Loi»), laquelle maintient le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») sont stipulées à l'annexe 1 de la *Loi*. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime.

Note 2 : DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus détaillée, on se réfère à la *Loi*.

a) Généralités

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi*. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence de revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujéti aux impôts sur les bénéfices.

b) Cotisations

Le Régime est coordonné avec le Régime de pensions du Canada («RPC»). Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujéti aux cotisations au RPC, plus 8 % du solde de leur salaire. Les employeurs versent des cotisations équivalentes.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime 2 % de plus de leur salaire, une cotisation équivalente étant versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer le mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales 50/30 pour les agents de la PPO.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées au Régime. La part de ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est transférée dans un compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province («CPSFP»).

c) Prestations de retraite

Le versement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966). Le montant des prestations est égal au nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction des montants reçus en vertu du RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 («Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. La Province a modifié le Régime afin de prévoir la possibilité d'une retraite anticipée améliorée pour certains participants au Régime dont l'âge et le nombre d'années de service décomptées dans le Régime totalisent 80 ans ou plus («Facteur 80»). Le programme du Facteur 80 a pris fin le 31 mars 2002. Le Régime a été de nouveau modifié afin de permettre aux salariés qui sont considérés comme excédentaires par leur employeur de prendre leur retraite dès qu'ils ont atteint le Facteur 80. Pour qu'un participant soit admissible, lui-même et son employeur doivent respecter certaines conditions. Le programme visant les employés excédentaires a pris fin le 31 mars 2006. Les agents de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations.

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Cessation d'emploi

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur escomptée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou de souscrire une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour une année donnée. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour une année donnée est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le rajustement est inférieur à 8 %.

NOTE 3 : RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et présentent la situation du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au Régime.

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la filiale en propriété exclusive, OPB Realty Inc.

c) Placements

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. La juste valeur est le montant de la contrepartie convenue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements est établie de la façon suivante :

- i) Les titres à court terme du marché monétaire sont inscrits au coût qui, combiné aux intérêts courus ou aux escomptes acquis, correspond approximativement à la juste valeur.
- ii) Les obligations et les prêts hypothécaires sont évalués aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments pour lesquels les cours de marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimatives sont calculées à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des rendements courants du marché et des titres comparables, au besoin.
- iii) Les débentures spéciales de la province d'Ontario (les «débentures spéciales»), qui sont non négociables, sont comptabilisées au coût.
- iv) Les actions sont évaluées aux cours du marché.
- v) Les biens immobiliers, se composant principalement de biens productifs de revenus, sont évalués à leur juste valeur estimative établie annuellement au moyen d'évaluations indépendantes. Le prix d'achat majoré des frais de clôture correspond approximativement à la juste valeur des biens acquis et détenus pendant moins de six mois.
- vi) Les prêts hypothécaires participatifs sont comptabilisés au coût, sous réserve d'une évaluation annuelle de la valeur recouvrable effectuée en fonction d'évaluations indépendantes des biens titrisés.

Les opérations de placement sont enregistrées à la date de l'opération, qui correspond à la date du transfert des risques et des avantages importants. Les intérêts créditeurs et les revenus de biens immobiliers liés à l'exploitation sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Puisque les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement n'est pas imputé aux résultats. Un revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des prêts hypothécaires participatifs est comptabilisé au taux établi pour l'instrument, et tout revenu tiré de la participation est comptabilisé lorsqu'il est réalisé. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés à la vente de placements et les gains et les pertes latents attribuables à une modification de l'écart entre le coût et la juste valeur à la clôture de l'exercice, incluant les rajustements de la valeur d'expertise des biens immobiliers et les rajustements de la juste valeur des prêts hypothécaires.

d) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif reflète le montant requis aux fins du rajustement des débentures spéciales en fonction d'une valeur actuarielle. Le montant correspond à la différence entre la valeur des débentures spéciales, comptabilisée au coût, et une valeur actuarielle calculée en actualisant les flux de trésorerie selon le même taux de rendement hypothétique des placements utilisé pour l'évaluation aux fins comptables du Régime. La Commission n'a pas recours au lissage actuariel.

e) Prestations constituées

La valeur des prestations constituées est calculée selon une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. Cette évaluation est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction.

f) Cotisations

Les cotisations exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts et achats de services passés sont constatés après réception des fonds et après traitement du cas.

g) Prestations de retraite

Le versement de prestations de retraite, les remboursements et les transferts sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

i) Conversion de devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Note 4 : PLACEMENTS

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2006		2005	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme				
Canada	803 403 \$	802 758 \$	511 114 \$	510 791 \$
États-Unis et autres pays	299 175	297 929	233 212	235 025
	1 102 578	1 100 687	744 326	745 816
Titres à revenu fixe				
Dérentures spéciales de la province d'Ontario	2 713 358	2 713 358	2 922 442	2 922 442
Obligations				
Canada	2 726 915	2 689 671	2 532 134	2 469 132
États-Unis et autres pays	517 545	489 528	302 906	316 010
	5 957 818	5 892 557	5 757 482	5 707 584
Actions				
Canada	2 308 650	1 369 074	2 405 466	1 510 786
États-Unis	2 502 621	2 188 605	1 962 253	1 910 987
Autres pays	1 979 987	1 546 920	1 341 706	1 139 764
	6 791 258	5 104 599	5 709 425	4 561 537
Biens immobiliers	2 253 108	1 771 809	2 076 816	1 746 713
Prêts hypothécaires participatifs	43 589	43 589	41 773	41 773
Total des placements	16 148 351	13 913 241	14 329 822	12 803 423
Débiteurs relatifs aux placements				
Opérations en cours	60 662	60 662	13 846	13 846
Contrats de change à terme, nets	-	-	7 529	-
	60 662	60 662	21 375	13 846
Passifs relatifs aux placements				
Prêts hypothécaires	133 082	129 404	159 922	149 526
Opérations en cours	308 087	308 087	19 184	19 184
Contrats de change à terme, nets	34 701	-	-	-
	475 870	437 491	179 106	168 710
Placements nets	15 733 143 \$	13 536 412 \$	14 172 091 \$	12 648 559 \$

a) Répartition de l'actif

La Commission maintient une répartition de l'actif qui se situe dans les fourchettes suivantes :

Actions canadiennes	10 %	à 20 %
Actions non canadiennes	20 %	à 30 %
Biens immobiliers	5 %	à 15 %
Total pour les actions et les biens immobiliers	35 %	à 65 %
Obligations	35 %	à 65 %
Titres à court terme	0 %	à 10 %
Total pour les titres à revenu fixe	35 %	à 65 %

Cette répartition de l'actif a été adoptée après l'évaluation des caractéristiques de risque des autres politiques possibles, compte tenu des besoins en liquidités et des hypothèses économiques employées aux fins de l'évaluation actuarielle.

b) Risques d'investissement

Le Régime comporte des risques qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, son bénéfice et la disponibilité des actifs requis pour pourvoir aux versements des prestations. La gestion du risque d'investissement vise le processus de compréhension des risques associés au Régime et à son contexte d'exploitation et les stratégies mises en place pour gérer ces risques.

La Commission a adopté un énoncé des politiques et des processus de placement, qui prévoit une politique relative à la composition de l'actif, des exigences en matière de diversification, des attentes au chapitre des rendements, des limites relativement aux placements individuels, des normes d'évaluation et des lignes directrices pour la gestion du Régime.

- i) **Risque de taux d'intérêt** – Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence sur la juste valeur des actifs et des passifs du régime des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Les variations à court terme des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du Régime. Les passifs au titre de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme. Le Régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêts et les autres placements, et qui traite de l'incidence sur les obligations au titre des prestations. La durée et la pondération des titres à revenu fixe au sein du portefeuille sont gérées de façon dynamique. Se reporter au tableau des échéances des titres à revenu fixe pour de plus amples détails.
- ii) **Risque de crédit** – Le Régime est exposé aux risques de perte découlant d'un manquement ou d'une insolvabilité d'un émetteur de titres. Au 31 décembre 2006, la province d'Ontario constituait le risque de crédit le plus important du Régime, en raison des débentures spéciales évaluées à 2,713 milliards de dollars et des obligations et placements à court terme évalués à 361 millions de dollars. Au 31 décembre 2006, 98 % des obligations affichaient au moins une cote A.
- iii) **Risque de change** – L'exposition découle des placements libellés en devises et détenus par le Régime. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer sur la juste valeur des placements. En dollars canadiens, le risque de change net se présente comme suit :

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

Devise	2006		2005	
Dollar canadien	11 712 235	\$ 74,4 %	11 036 407	\$ 77,9 %
Dollar américain	2 798 899	17,8	2 186 938	15,4
Euro	528 767	3,4	369 030	2,6
Yen japonais	256 188	1,6	172 482	1,2
Livre sterling britannique	253 490	1,6	286 723	2,0
Franc suisse	109 560	0,7	60 406	0,5
Divers	74 004	0,5	60 105	0,4
	15 733 143	\$ 100,0 %	14 172 091	\$ 100,0 %

La Commission a conclu divers contrats de change à terme pour limiter son exposition aux fluctuations du taux de change. La juste valeur totale des contrats à payer est de 1,676 milliard de dollars (1,271 milliard de dollars en 2005) et la valeur totale des contrats à recevoir est de 1,641 milliard de dollars (1,279 milliard de dollars en 2005).

- iv) **Risque d'illiquidité** – Le risque d'illiquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations et payer ses charges d'exploitation au fur et à mesure qu'elles deviennent dues. Les fonds proviennent notamment du revenu de placement, du produit tiré des ventes de placements et des cotisations des participants et des employeurs. La plus grande source de liquidités provient des versements d'intérêt et de capital liés aux débentures spéciales de la province d'Ontario, qui ont rapporté 529,2 millions de dollars (529,9 millions de dollars en 2005) au Régime.

c) Encaisse et placements à court terme

Aux 31 décembre	2006		2005	
(en milliers de dollars)	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Canada				
Encaisse	90 207 \$	90 207 \$	14 099 \$	14 099 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	666 275	665 666	464 709	464 386
Dépôts à terme	44 186	44 150	30 839	30 839
Intérêts courus	2 735	2 735	1 467	1 467
	803 403 \$	802 758 \$	511 114 \$	510 791 \$
États-Unis et autres pays				
Encaisse	46 537 \$	46 537 \$	8 580 \$	8 580 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	32 049	31 872	176 034	177 473
Dépôts à terme	60 153	60 153	28 247	28 247
Fonds en gestion commune	160 334	159 265	19 902	20 276
Intérêts courus	102	102	449	449
	299 175 \$	297 929 \$	233 212 \$	235 025 \$

d) Titres à revenu fixe et actions

Les débentures spéciales sont comptabilisées à leur valeur globale de 2,713 milliards de dollars (2,922 milliards de dollars en 2005). En actualisant les flux de trésorerie selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables, une valeur de 3,420 milliards de dollars (3,813 milliards de dollars en 2005) pourrait être obtenue. Actuellement, huit débentures spéciales viennent à échéance au cours des huit prochaines années, leur taux d'intérêt moyen pondéré s'élevant à 11,96 % (12,10 % en 2005).

Les titres à revenu fixe et les actions comprennent les fonds en gestion commune suivants :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2006 Juste valeur	2006 Coût	2005 Juste valeur	2005 Coût
Obligations - Canada	252 759 \$	255 222 \$	208 384 \$	208 551 \$
Actions – Canada	117 139	62 288	137 132	90 361
Actions – États-Unis	-	-	8 029	8 113

Voir les tableaux des échéances des titres à revenu fixe et des placements dont la valeur est supérieure à 20 millions de dollars pour de plus amples renseignements.

e) Biens immobiliers

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2006 Juste valeur	2006 Coût	2005 Juste valeur	2005 Coût
Biens immobiliers	2 215 108 \$	1 733 809 \$	2 040 769 \$	1 710 666 \$
Autres actifs	38 000	38 000	36 047	36 047
Total des actifs	2 253 108	1 771 809	2 076 816	1 746 713
Prêts hypothécaires sur des biens immobiliers	(133 082)	(129 404)	(159 922)	(149 526)
Placement net dans des biens immobiliers	2 120 026 \$	1 642 405 \$	1 916 894 \$	1 597 187 \$

La dette inclut des prêts hypothécaires et d'autres dettes garanties dont les différentes échéances peuvent aller jusqu'à 2018 et dont le taux d'intérêt moyen pondéré s'élève à 6,56 %. Chaque instrument d'emprunt est garanti par un actif spécifique.

Les échéances suivantes font état du total des versements de capital relativement à cette dette :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)

2007	4 899 \$
2008	11 174
2009	33 735
2010	7 646
2011	16 843
2012 et après	55 107

f) Prêt de titres

À la fin de l'exercice, des titres du Régime représentant environ 1,476 milliard de dollars (815 millions de dollars en 2005) avaient été prêtés à des tiers. En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire du Régime monte les prêts, et le Régime obtient une commission. Le dépositaire adopte des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres comparables.

Note 5 : COTISATIONS À RECEVOIR

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars)	2006	2005
Participants	15 181 \$	14 685 \$
Employeurs	22 329	26 435
Total des cotisations à recevoir	37 510 \$	41 120 \$

Note 6 : IMMOBILISATIONS

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	2006 Valeur comptable nette	2005 Valeur comptable nette
Matériel informatique	2 656 \$	2 166 \$	490 \$	224 \$
Améliorations locatives	2 067	1 738	329	548
Mobilier et agencements	1 150	704	446	388
Total des immobilisations	5 873 \$	4 608 \$	1 265 \$	1 160 \$

Note 7 : PRESTATIONS CONSTITUÉES**a) Méthode de comptabilité**

La valeur des prestations constituées est une estimation des obligations du Régime au titre des prestations constituées à ce jour à l'intention des participants et des prestataires du Régime. L'évaluation comptable est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations (au prorata des services), conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au moyen de cette méthode, les prestations constituées sont calculées en fonction des services rendus à la date de clôture.

L'évaluation comptable au 31 décembre 2006 est fondée sur les données extrapolées utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2005.

i) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées à des fins d'évaluation comptable reflètent les hypothèses les plus probables de la direction au sujet d'événements futurs. Elles comprennent des hypothèses non économiques, comme les taux de mortalité et de retraite, ainsi que des hypothèses économiques, comme les rendements des placements et l'inflation.

Les principales hypothèses économiques utilisées à des fins d'évaluation comptable étaient les suivantes :

	2006	2005
Rendements des placements	6,15 %	6,15 %
Inflation	2,50 %	2,50 %
Taux de rendement réel	3,65 %	3,65 %
Accroissement des salaires	3,50 %	3,50 %
	+ échelle ascendante	+ échelle ascendante

ii) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif

La valeur des débetures spéciales actualisée selon le taux de rendement hypothétique des placements s'élève à 3,201 milliards de dollars et donne lieu à un rajustement actuariel de la valeur de l'actif de 487,3 millions de dollars (606,5 millions de dollars en 2005).

b) Méthode de capitalisation

L'évaluation actuarielle du Régime est effectuée selon les méthodes exigées en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*. La *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* et la *Loi de l'impôt sur le revenu* exigent qu'une évaluation actuarielle du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans.

Les décisions en matière de capitalisation et de conception du Régime s'appuient sur l'évaluation actuarielle.

La Commission a déposé une évaluation actuarielle au 31 décembre 2005 auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario («CSFO»). Cette évaluation indique un manque de fonds de 587 millions de dollars.

Note 8 : EXCÉDENT

La principale différence entre l'évaluation comptable et l'évaluation actuarielle réside dans la méthode de répartition des coûts prescrite pour chacune des méthodes d'évaluation. L'évaluation comptable reflète uniquement les prestations constituées calculées en fonction des services rendus et des actifs accumulés à la date de clôture, alors que l'évaluation actuarielle tient compte aussi des services futurs. L'évaluation actuarielle inclut l'excédent de la valeur actualisée du passif au titre des charges à payer pour services futurs, sur la valeur actualisée des cotisations futures, alors que l'évaluation comptable ne tient pas compte des obligations supplémentaires du Régime en matière de capitalisation.

Dans les présents états financiers, l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net disponible au titre des prestations, sur le montant des prestations constituées calculé au moyen de l'évaluation comptable s'élève, au 31 décembre 2006, à 915,0 millions de dollars (124,0 millions de dollars en 2005).

Note 9 : REVENU DE PLACEMENT NET

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars)	2006				2005			
	Revenu de placement ¹	Gain (perte) réalisé(e)	Gain (perte) latent(e)	Total	Revenu de placement ¹	Gain (perte) réalisé(e)	Gain (perte) latent(e)	Total
Encaisse et placements à court terme								
Canada	30 993 \$	(1 532) \$	323 \$	29 784 \$	21 625 \$	(2 135) \$	1 751 \$	21 241 \$
États-Unis et autres pays	5 469	(44 713)	(39 171)	(78 415)	3 232	74 813	42 214	120 259
	36 462	(46 245)	(38 848)	(48 631)	24 857	72 678	43 965	141 500
Titres à revenu fixe								
Déventures spéciales de la province d'Ontario	320 089	-	-	320 089	343 800	-	-	343 800
Obligations								
Canada	130 789	2 663	(25 758)	107 694	120 762	36 069	(20 607)	136 224
États-Unis et autres pays	20 410	(5 670)	41 121	55 861	11 188	10 509	(52 703)	(31 006)
	471 288	(3 007)	15 363	483 644	475 750	46 578	(73 310)	449 018
Actions								
Canada	44 136	301 982	44 895	391 013	42 624	228 798	215 025	486 447
États-Unis	40 962	51 861	262 751	355 574	35 483	(5 794)	(5 469)	24 220
Autres pays	43 938	156 981	231 125	432 044	35 841	108 856	11 147	155 844
	129 036	510 824	538 771	1 178 631	113 948	331 860	220 703	666 511
Biens immobiliers	133 014	-	157 915	290 929	114 977	-	145 448	260 425
Prêts hypothécaires participatifs	1 817	-	-	1 817	1 817	-	-	1 817
Total du revenu de placement	771 617 \$	461 572 \$	673 201 \$	1 906 390	731 349 \$	451 116 \$	336 806 \$	1 519 271
Frais de gestion de placements et droits de garde				(19 375)				(17 040)
Revenu de placement net				1 887 015 \$				1 502 231 \$

¹ Le revenu de placement inclut les intérêts sur l'encaisse et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions et le bénéfice d'exploitation lié aux biens immobiliers.

a) Intérêts créditeurs

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
Encaisse et placements à court terme		
Canada		
Encaisse	1 577 \$	1 281 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	28 123	19 088
Dépôts à terme	1 293	1 256
	30 993 \$	21 625 \$

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
États-Unis et autres pays		
Encaisse	163 \$	52 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	3 527	1 242
Dépôts à terme	1 779	1 938
	5 469 \$	3 232 \$

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est compris dans les billets à court terme et les fonds du Trésor.

Les intérêts sur les obligations canadiennes inclut un montant de 11,295 millions de dollars (11,169 millions de dollars en 2005) provenant des fonds d'obligations en gestion commune.

b) Revenu de dividendes

Le revenu de dividendes canadiens inclut un montant de 1,853 million de dollars (1,083 million de dollars en 2005) tiré des fonds d'actions en gestion commune. Le revenu de dividendes américains inclut un montant de 118 000 \$ (90 000 \$ en 2005) tiré des fonds d'actions en gestion commune.

c) Biens immobiliers

Le tableau suivant contient les principales informations se rapportant à l'exploitation de la filiale OPB Realty Inc. :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
Produits		
Location	246 317 \$	211 275\$
Autres produits	5 534	5 121
	251 851	216 396
Charges		
Charges d'exploitation	93 481	84 330
Frais d'administration et autres frais	18 286	15 408
	111 767	99 738
Bénéfice d'exploitation, avant intérêts	140 084	116 658
Intérêts débiteurs	9 148	2 964
Bénéfice d'exploitation net	130 936	113 694
Rajustement de la valeur d'expertise	151 196	155 844
Rajustement de la juste valeur de la dette	6 719	(10 396)
	157 915	145 448
Bénéfice net d'OPB Realty Inc.	288 851 \$	259 142\$

d) Frais de gestion de placements et droits de garde

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006		2005	
Gestion de portefeuille	15 836	\$	13 904	\$
Garde	1 872		1 750	
Biens immobiliers	1 354		1 083	
Consultation	313		303	
	19 375	\$	17 040	\$

Note 10 : COTISATIONS

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2006	2005
Participants		
Services rendus au cours de l'exercice	178 521 \$	166 863 \$
Services passés	7 082	6 337
	185 603	173 200
Employeurs		
Services rendus au cours de l'exercice		
Cotisations régulières	180 943	167 288
Transfert au CPSFP	(10 010)	(8 352)
Protection du revenu à long terme	4 740	5 161
	175 673	164 097
Services passés	3 117	3 407
Paievements spéciaux	60 516	-
	239 306	167 504
Total des cotisations	424 909 \$	340 704 \$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées dans la *Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires* et résumées à la note 2.

Les employeurs des participants qui reçoivent des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme versent en leur nom leurs cotisations au Régime.

La Province effectue des paiements spéciaux afin de combler le manque de fonds dont faisait état l'évaluation actuarielle déposée le 31 décembre 2005.

Note 11 : CHARGES D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2006	2005
Charges de personnel	10 909 \$	10 415 \$
Services d'agence	<u>388</u>	<u>340</u>
	11 297	10 755
Technologies de l'information et gestion de projet	3 891	2 941
Bureaux et exploitation	3 130	2 833
Services professionnels	1 294	1 120
Perfectionnement du personnel et soutien	891	320
Communications	649	466
Amortissement	508	580
Honoraires de vérification	213	195
Rémunération des membres du Conseil	154	145
Déplacements	88	77
Frais d'enregistrement et de dépôt	75	75
Total des charges d'exploitation	22 190 \$	19 507 \$

a) Honoraires de vérification

Les honoraires pour les services rendus par le cabinet comptable Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. comprennent :

Pour les exercices terminés les 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	2006	2005
Services liés à la vérification et autres services rendus directement à la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires d'Ontario	175 \$	195 \$
Services liés à la vérification et autres services rendus directement à OPB Realty Inc.	149	153
Total des honoraires	324 \$	348 \$

Note 12 : RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres de l'équipe de la haute direction comprend le salaire de base, les primes, les avantages sociaux et les incitatifs complémentaires à la retraite. Le tableau qui suit présente la rémunération globale, compte non tenu des prestations de retraite versée aux cinq membres de la haute direction les mieux rémunérés :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006	Salaire de base	Prime	Avantages et allocations imposables ¹	Total
1. Donald D. Weiss, président et chef de la direction	333 742 \$	125 625 \$	15 915 \$	475 282 \$
2. Mark J. Fuller, vice-président directeur et chef de l'exploitation	299 032	112 551	13 561	425 144
3. Linda J. Bowden, première vice-présidente, Services généraux	232 976	87 715	9 965	330 656
4. Peter Shena, vice-président, Politiques et communications	189 256	57 000	2 615	248 871
5. Thomas Choi, vice-président, Services de TI et spécialiste de la gestion de projets	165 426	49 811	275	215 512

¹ Comprend l'assurance-vie, l'allocation d'automobile et le stationnement.

Les personnes mentionnées précédemment sont admissibles aux avantages sociaux offerts par le Régime et par le CPSFP.

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président directeur et chef de l'exploitation, la première vice-présidente, Services généraux et le premier vice-président, Placements participent également au Régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction qui prévoit des prestations de retraite supplémentaires équivalant à 1,5 % du salaire de base annuel moyen des cinq meilleures années pour chaque année de service au sein de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Toutes les autres dispositions du Régime complémentaire de retraite reflètent celles du Régime, y compris l'exclusion des primes du calcul du droit à pension. Le Régime complémentaire de retraite est un régime non agréé et non contributif qui n'est pas capitalisé.

Note 13 : CHIFFRES CORRESPONDANTS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Certain chiffres correspondants des exercices antérieurs ont été retraités afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice écoulé.

Échéances des titres à revenu fixe

Aux 31 décembre

<i>(en milliers de dollars)</i>	Juste valeur	2006 Rendement réel (%)	Juste valeur	2005 Rendement réel (%)
Débiteures spéciales de la province d'Ontario				
0 à 1 an	163 772 \$	15,38	141 575 \$	11,16 - 13,33
1 à 5 ans	1 157 406	11,55 – 13,33	1 039 540	12,79 - 15,38
5 à 10 ans	1 235 096	10,38 – 11,19	1 571 324	10,38 – 11,55
Intérêts courus	157 084		170 003	
	2 713 358		2 922 442	
Obligations				
Canada				
0 à 1 an	34 774	3,01 – 6,74	87 742	3,01 – 9,76
1 à 5 ans	682 711	3,58 – 8,22	638 743	2,81 – 7,75
5 à 10 ans	959 483	3,93 – 7,41	936 085	3,93 – 8,15
Plus de 10 ans	771 704	4,04 – 6,32	638 679	3,03 – 6,93
Fonds d'obligations PH&N : 1 à 30 ans	252 759	4,62	208 384	4,40
Intérêts courus	25 484		22 501	
	2 726 915		2 532 134	
États-Unis et autres pays				
0 à 1 an	84 575	2,64 – 7,12	64 083	2,00 – 7,29
1 à 5 ans	163 281	3,08 – 6,00	151 334	2,63 – 6,86
5 à 10 ans	211 082	2,81 – 6,80	40 951	2,67 – 6,38
Plus de 10 ans	49 589	4,30 – 5,28	41 972	3,95 – 6,47
Intérêts courus	9 018		4 566	
	517 545		302 906	
	5 957 818 \$		5 757 482 \$	

Placements dont la valeur est supérieure à 20 millions de dollars

Au 31 décembre 2006

(en milliers de dollars)	Échéances	Coupon %	Juste valeur ¹	
Encaisse et placements à court terme				
Canada				
Gouvernement du Canada			466 466 \$	
Banque Royale du Canada			31 322	
Bay Street Trust			30 676	
Banque de Montréal			28 476	
États-Unis et autres pays				
Placements à court terme – GE			160 334	
Barclays Bank			58 311	
Boston Safe Deposit and Trust			32 049	
Titres à revenu fixe				
Déventures spéciales de la province d’Ontario ²	2007-2014	10,38	- 15,38	2 556 274
Obligations				
Canada				
Gouvernement du Canada	2007-2037	3,,0	- 10,35	919 636
Province d’Ontario	2009-2037	4,40	- 9,50	350 769
Fonds d’obligations de sociétés de bonne qualité - Phillips, Hager & North	2007-2036	3,70	- 8,00	252 759
Province de Québec	2010-2036	4,50	- 6,25	99 998
Banque Royale du Canada	2009-2053	4,18	- 7,10	61 751
Banque de Montréal	2009-2021	4,30	- 6,90	54 553
Banque de Nouvelle-Écosse	2008-2013	3,99	- 6,62	54 213
Banque Toronto-Dominion	2009-2105	4,31	- 7,60	50 654
Financière Sun Life Inc.	2015-2036	4,80	- 6,65	50 319
Financière Manuvie	2012-2016	4,67	- 6,70	44 321
Merrill Lynch	2008-2037	2,69	- 5,00	37 627
Woodbine Entertainment Group	2011		8,58	36 256
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2008-2014	4,40	- 5,89	35 952
Enbridge Inc.	2010-2036	3,95	- 6,90	29 677
Power Corporation	2011-2033	6,14	- 7,11	27 735
Milit-Air Inc.	2019		5,75	25 457
Les Compagnies Loblaw limitée	2010-2036	5,90	- 7,10	24 700
Hydro Ontario	2014-2025	8,50	- 10,00	24 546
Citigroup	2011-2036	4,65	- 5,36	24 244
Financière Wells Fargo	2009-2015	3,60	- 6,05	23 523
Province de la Colombie-Britannique	2013-2028	5,15	- 8,50	23 304
GE Capital	2011-2016	4,65	- 6,25	22 263
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	2008-2030	4,40	- 7,05	21 210
États-Unis et autres pays				
Trésor du Royaume-Uni	2007-2014	5,00	- 8,00	196 184
République fédérale d’Allemagne	2007-2034	2,62	- 5,62	93 301
Gouvernement de la France	2007-2025	3,00	- 6,00	85 439
Royaume de Belgique	2010-2015	3,00	- 8,00	58 871
Santander International Debt	2011		3,81	21 460

Placements dont la valeur est supérieure à 20 millions de dollars *(suite)*

Au 31 décembre 2006

<i>(en milliers de dollars)</i>	Échéances	Coupon %	Juste valeur ¹
Biens immobiliers			
OPB Realty Inc. (société de portefeuille en propriété exclusive)			2 082 026\$
Prêts hypothécaires participatifs	2009-2019	5,00	36 331

<i>(en milliers de dollars)</i>	Actions/parts ³	Juste valeur ³
Actions		
Canada :		
Banque Royale du Canada	2 706	150 181 \$
Financière Manuvie	3 387	133 282
Banque Toronto-Dominion	1 738	121 201
Banque de Nouvelle-Écosse	1 973	102 767
Fonds communs à petite capitalisation Sceptre	867	100 966
EnCana Corporation	1 763	94 590
Banque Canadienne Impériale de Commerce	859	84 400
Power Corporation du Canada	2 339	83 077
Banque de Montréal	1 044	72 067
Suncor Energy Inc.	710	65 149
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1 284	64 304
Alcan Inc.	1 005	57 041
Société d'énergie Talisman Inc.	2 818	55 789
Rogers Communications inc.	1 606	55 742
BCE Inc.	1 632	50 763
Petro-Canada	997	47 621
TELUS Corporation	888	47 069
Teck Cominco Limited	531	46 687
Great-West Lifeco Inc.	1 314	44 401
Nexen Inc.	664	42 616
Potash Corporation of Saskatchewan, Inc.	228	38 076
TransCanada Corp.	934	37 923
Thomson Corporation	780	37 724
Financière Sun Life Inc.	633	31 240
Cameco Corporation	647	30 548
Shoppers Drug Mart Corporation	506	25 361
Les Compagnies Loblaw limitée	477	23 263
Goldcorp Inc.	701	23 202
Brookfield Asset Management Inc.	389	21 935
Shaw Communications Inc.	594	21 917
Magna International Inc.	232	21 759
CanWest Global Communications Corp.	1 960	21 658
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	348	21 392

Placements dont la valeur est supérieure à 20 millions de dollars *(suite)*

Au 31 décembre 2006

<i>(en milliers de dollars)</i>	Actions/parts ³	Juste valeur ³
États-Unis :		
American International Group, Inc.	1 048	87 412 \$
Pfizer Inc	2 307	69 524
Procter & Gamble Co.	862	64 451
General Electric Co.	1 472	63 739
Wal-Mart Stores Inc.	1 067	57 329
Exxon Mobil Corp.	615	54 798
Citigroup Inc.	791	51 297
CVS Corp	1 284	46 182
Microsoft Corp.	1 280	44 491
Chevron Corporation	511	43 682
Bank of America	588	36 501
JPMorgan Chase & Co.	624	35 073
Altria Group, Inc.	342	34 175
Emerson Electric Co.	637	32 673
The Allstate Corporation	423	32 058
Johnson & Johnson	389	29 871
Alcoa Inc.	855	29 855
Cisco Systems, Inc.	921	29 295
Berkshire Hathaway Inc.	7	28 882
Fannie Mae	416	28 778
Illinois Tool Works Inc.	519	27 918
PepsiCo, Inc.	383	27 893
The Home Depot, Inc.	590	27 568
Wachovia Corp.	414	27 455
Kimberly-Clark Corporation	343	27 098
Wells Fargo & Co.	654	27 059
3M Company	295	26 715
Comcast Corp.	540	26 605
Colgate-Palmolive Company	334	25 380
Time Warner Inc.	997	25 279
ConocoPhillips	301	25 169
Intel Corp.	1 067	25 153
The Hartford Financial Services Group, Inc.	230	24 964
Abbott	432	24 487
CDW Corp.	285	23 346
Anheuser-Busch Cos., Inc.	396	22 673
Merrill Lynch & Co., Inc.	206	22 329
Fifth Third Bancorp.	459	21 848
St. Paul Travelers Cos. Inc.	349	21 805
UnitedHealth Group	345	21 571
Aramark Corp.	532	20 693
Sprint Nextel Corp.	940	20 666
Liz Claiborne Inc.	399	20 179

Placements dont la valeur est supérieure à 20 millions de dollars *(suite)*

Au 31 décembre 2006

<i>(en milliers de dollars)</i>	Actions/parts ³	Juste valeur ³
Autres pays :		
Total S.A.	620	51 961 \$
Roche Holdings	233	48 446
Royal Bank of Scotland	949	43 057
ING Groep N.V.	797	41 073
Barclays	2 010	33 417
Eni	785	30 712
Toyota Motor Corporation	384	29 826
Renault S.A.	201	28 073
Vodafone Group Plc	8 675	27 957
E.ON AG	165	25 997
Fortis	524	25 978
HSBC Holdings	1 223	25 940
AstraZeneca	407	25 458
Mittal Steel Company N.V.	510	25 042
sanofi-aventis	232	24 946
Nestlé	60	24 669
BNP Paribas	189	24 008
Royal Dutch Shell plc	282	23 247
Nokia	977	23 207
Bayer	368	22 980
Credit Suisse Group	270	21 902
Munchener Ruckversicherungs-G	105	21 094
Siemens	180	20 852
Banco Santander Central	927	20 117

¹ À l'exception des revenus à recevoir, y compris les instruments garantis émis par les filiales et les organismes.

² Au coût.

³ Comprend toutes les catégories d'actions et les certificats américains d'actions étrangères

Biens immobiliers

Au 31 décembre 2006

Tous les biens immobiliers sont entièrement détenus par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, soit directement, soit par sa filiale OPB Realty Inc.

<i>(en milliers de pieds carrés)</i>	Emplacement	Superficie
Commerces de détail		
Hillside Centre	Victoria	425
Brentwood Town Centre	Burnaby	516
Lougheed Town Centre	Burnaby	654
Aberdeen Village Centre	Kamloops	104
Christy's Corner	Edmonton	111
170 Street Plaza	Edmonton	23
Marlborough Mall	Calgary	510
Portland Place	Calgary	149
Gaetz Avenue Crossing	Red Deer	177
St. Vital Centre	Winnipeg	918
Pen Centre	St. Catharines	1 009
Pickering Town Centre	Pickering	886
Carlingwood Shopping Centre	Ottawa	511
Halifax Shopping Centre	Halifax	526
Halifax Shopping Centre Annex	Halifax	421
2003 Gottingen Street	Halifax	25
215 Chain Lake Drive	Halifax	65
		7 030
Bureaux		
Marlborough Professional Bldg.	Calgary	51
One Queen Street East /		
20 Richmond Street East	Toronto	502
Halifax Office Complex	Halifax	114
		667
Parcs industriels		
Parc industriel de Mississauga	Mississauga	2 885
Parc industriel de Burnside	Halifax	498
		3 383
Terrains détenus aux fins de développement		36
Total des biens immobiliers		11 116

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers incombe à la direction. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, a inclus les montants fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction.

La direction est en accord avec le travail des spécialistes à l'égard de l'évaluation des réclamations impayées et a examiné de manière appropriée les compétences des spécialistes quant à l'établissement des montants et des renseignements divulgués dans les notes complémentaires. La direction n'a donné aucune instruction aux spécialistes eu égard à des valeurs ou à des montants établis afin de biaiser leur travail ni n'a agi de façon qu'une telle instruction soit donnée, et aucun fait qui pourrait avoir une incidence sur l'indépendance ou l'objectivité des spécialistes n'a été porté à notre attention.

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles adhère aux plus hautes normes d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a mis en place et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les actifs sont protégés. Des vérifications internes sont effectuées afin d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et des rapports sont déposés auprès du Directeur général et surintendant des services financiers de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO »), ainsi qu'auprès du comité de vérification de la CSFO.

Deloitte & Touche, comptables agréés qui remplissent leur mandat sous la direction du vérificateur général, ont examiné les états financiers. La responsabilité des vérificateurs consiste à exprimer une opinion à l'égard de la fidélité de la présentation, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur examen et de leur rapport.



John Avgeris
Chef de service
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles



Peter McGuinness
Directeur de la comptabilité et de l'administration
Fonds d'indemnisation des victimes
d'accidents de véhicules automobiles



Deloitte & Touche s.r.l.
BCE Place
181 Bay Street
Suite 1400
Toronto ON M5J 2V1
Canada

Tél. : 416 601-6150
Télec. : 416 601-6151
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Au comité de vérification de la Commission des services financiers de l'Ontario
et au vérificateur général de l'Ontario

À la suite de notre nomination en tant que vérificateurs du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds »), dont la vérification est effectuée sous la direction du vérificateur général de l'Ontario, nous avons vérifié le bilan du Fonds au 31 mars 2007 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in cursive script, reading "Deloitte & Touche LLP".

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 15 juin 2007

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)
BILAN

	Au 31 mars 2007 \$	Retraité (note 4) Au 31 mars 2006 \$
<u>ACTIF</u>		
Fonds déposés	28 536 531	24 114 515
Débiteurs - Droits	2 211 763	2 653 211
Sommes à recevoir - débiteurs	42 211 934	44 761 307
Moins : provision pour créances douteuses	<u>26 516 964</u>	<u>30 395 591</u>
	15 694 970	14 365 716
Améliorations locatives	500 000	500 000
Moins - amortissement cumulé	<u>100 000</u>	<u>-</u>
	400 000	500 000
Matériel informatique	45 445	68 713
Moins - amortissement cumulé	<u>40 294</u>	<u>55 282</u>
	5 151	13 431
Mobilier et agencements	16 416	-
Réclamations impayées recouvrables (note 5)	<u>6 867 698</u>	<u>7 243 822</u>
Total de l'actif	<u><u>53 732 529</u></u>	<u><u>48 890 695</u></u>
<u>PASSIF ET DÉFICIT DU FONDS</u>		
Créditeurs et charges à payer	1 870 762	2 187 321
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (note 4)	429 720	394 667
Produits reportés	54 963 437	44 625 559
Réclamations impayées et frais de règlement (note 5)	<u>174 545 555</u>	<u>141 177 118</u>
	231 809 474	188 384 665
Déficit du Fonds	<u>(178 076 945)</u>	<u>(139 493 970)</u>
	(178 076 945)	(139 493 970)
Total du passif et du déficit du Fonds	<u><u>53 732 529</u></u>	<u><u>48 890 695</u></u>

APPROUVÉ :



Bob Christie
Directeur général et
surintendant des services financiers
Commission des services financiers de l'Ontario

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT DU FONDS

	Exercice terminé le 31 mars 2007 \$	Retraité (note 4) Exercice terminé le 31 mars 2006 \$
<u>PRODUITS</u>		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	26 513 868	26 175 001
Variation des produits reportés	<u>(10 337 879)</u>	<u>(13 606 960)</u>
Droits gagnés	16 175 989	12 568 041
Recouvrements sur exercices antérieurs	605 816	865 404
Autres produits	<u>552</u>	<u>15 764</u>
Total des produits	<u><u>16 782 357</u></u>	<u><u>13 449 209</u></u>
<u>CHARGES</u>		
Variation des réclamations impayées et des frais de règlement nets	33 744 561	14 314 849
Paiements de réclamation pour indemnités d'accidents	13 348 394	5 064 648
Frais d'administration		
Salaires	1 394 221	1 300 667
Avantages sociaux	216 694	210 661
Transport et communication	27 538	33 828
Services :		
Règlements (honoraires des avocats, etc.)	2 048 979	2 005 176
Frais de réclamation pour indemnités d'accidents	1 568 127	1 208 662
Autres	1 093 262	944 699
Créances douteuses	1 790 004	3 595 979
Fournitures et équipement	20 121	19 153
Amortissement	113 431	22 904
Total des charges	<u><u>55 365 332</u></u>	<u><u>28 721 226</u></u>
Excédent des charges sur les produits	(38 582 975)	(15 272 017)
Déficit du Fonds au début	(139 493 970)	(124 221 953)
Déficit du Fonds à la fin	<u><u>(178 076 945)</u></u>	<u><u>(139 493 970)</u></u>

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
(Créé en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*)
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 mars 2007 \$	Retraité (note 4) Exercice terminé le 31 mars 2006 \$
<u>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		
Rentrées		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	26 955 315	25 792 503
Remboursement par débiteurs	1 496 470	1 647 223
Recouvrements sur exercices antérieurs	605 816	3 085 381
Autres produits	552	15 764
Sorties		
Paielements législatifs	(18 325 135)	(8 532 439)
Paielements aux employés	(1 568 537)	(1 460 828)
Frais d'administration	(4 720 898)	(4 100 610)
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	<u>4 443 583</u>	<u>16 446 994</u>
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		
Sorties		
Acquisition d'équipement	(5 151)	-
Acquisition de mobilier	(16 416)	-
Acquisition d'améliorations locatives	-	(500 000)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	<u>(21 567)</u>	<u>(500 000)</u>
Augmentation nette des fonds déposés auprès du ministre des Finances	4 422 016	15 946 994
Solde des fonds déposés auprès du ministre des Finances au début	<u>24 114 515</u>	<u>8 167 521</u>
Solde des fonds déposés auprès du ministre des Finances à la fin	<u><u>28 536 531</u></u>	<u><u>24 114 515</u></u>

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2007**

1. AUTORITÉ

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds ») est administré selon la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles* (la « Loi »), L.R.O. 1990, chapitre M.41, telle qu'elle est amendée.

2. ACTIVITÉS DU FONDS

À l'origine, le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles provoqués par des conducteurs sans assurance ou ayant fui les lieux de l'accident en Ontario. Les conducteurs non assurés devaient acquitter des droits annuels au Fonds. Toutefois, depuis le 1^{er} mars 1980, avec l'adoption de la *Loi sur l'assurance-automobile obligatoire*, tous les conducteurs ont l'obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile obligatoire, y compris une garantie non-assurance des tiers. Depuis cette date, le Fonds ne traite que les réclamations faites par des réclamants admissibles qui n'ont pas accès à une assurance-automobile ni à une assurance-responsabilité. En 1990, une loi a été promulguée afin d'élargir la protection pour y inclure une nouvelle disposition à l'égard du versement des indemnités d'accident légales par le Fonds conformément à l'*Annexe sur les indemnités d'accident légales* (l'« AIAL »). En 2002, une loi a été promulguée afin d'élargir le rôle du Fonds à l'égard de la gestion et du versement des indemnités d'accident légales aux assureurs insolubles de l'Ontario.

Le Fonds verse maintenant les indemnités selon quatre régimes d'indemnisation d'assurance automobile différents :

- 1) Système de réparation des torts – avant le 22 juin 1990
- 2) Régime de protection des automobilistes de l'Ontario – entre le 22 juin 1990 et le 31 décembre 1993
- 3) Projet de loi 164 – entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 octobre 1996
- 4) Projet de loi 59 – depuis le 1^{er} novembre 1996

La couverture offerte par le Fonds est semblable à la couverture minimale requise en vertu de l'*Ontario Standard Automobile Policy* (l'« OAPI ») approuvée par l'organisme de réglementation provincial. Contrairement aux compagnies d'assurances, le Fonds ne couvre pas les règlements relatifs aux accidents s'étant produits à l'extérieur de l'Ontario, sauf dans le cas du versement d'indemnités d'accident où l'assureur ontarien est insolvable. Dans les cas où la compagnie d'assurances est insolvable et où le Fonds paie des réclamations d'indemnités d'accident, le Fonds a le pouvoir d'imposer une cotisation au secteur afin de recouvrer les paiements relatifs aux réclamations et les frais de règlement et détient aussi un droit de réclamation sur les actifs de l'assureur insolvable.

La limite maximale actuelle d'une réclamation pour responsabilité civile que le Fonds peut verser est établie à 200 000 \$, y compris les intérêts avant jugement, plus les dépens accordés. En vertu du *Code de la route* de l'Ontario, un conducteur est responsable d'un accident alors que le propriétaire du véhicule est responsable du fait d'autrui. Tant le propriétaire que le conducteur se verront retirer leur privilège de conduire et, dans le cas où un jugement a été prononcé, un bref de saisie et de vente de biens immeubles sera déposé auprès du shérif de la juridiction de résidence du défendeur.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Notes complémentaires
31 mars 2007

2. ACTIVITÉS DU FONDS (suite)

Si le conducteur du véhicule ne peut être identifié, seules les réclamations liées à des blessures corporelles peuvent être réglées par le Fonds. Dans le cadre de ces procédures civiles, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (la « CSFO ») est le défendeur désigné. Dans certaines circonstances, la loi prévoit que lorsque l'identité d'un conducteur est confirmée à une date ultérieure, sur la présentation d'une requête devant la Cour, on peut procéder à une substitution du conducteur dans le jugement.

À la suite de la conclusion d'un litige en vertu des chapitres 7, 12 ou 15 de la *Loi*, ou par suite de règlements en vertu du chapitre 4 de la *Loi*, le(s) demandeur(s) ou réclamant(s) présentent une demande de paiement auprès du ministre des Finances à même le Fonds. À ce moment, un compte débiteur est créé pour la totalité du montant de ces paiements, qui peuvent être recouvrés auprès du conducteur ou du propriétaire non assuré.

Le Fonds exerce ses activités sur le plan administratif sous la direction de la CSFO et rembourse à la CSFO les coûts des services que la Commission fournit au Fonds.

Le lieutenant-gouverneur en conseil, lequel a un droit de regard sur la situation du Fonds et sur le montant versé par le Fonds au cours d'une période donnée, peut décréter qu'un montant qu'il juge nécessaire ou utile sera prélevé à même le Trésor de la province et versé au Fonds à titre de subvention.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Ces principes exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés au titre des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction alors que des renseignements additionnels seront disponibles dans l'avenir. Les justes valeurs ne peuvent être établies au titre des sommes à recevoir – débiteurs (montant net) et des réclamations impayées et frais de règlement (montant net). La juste valeur de la totalité des autres instruments financiers est égale à la valeur comptable.

Le sommaire des principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers s'établit comme suit :

a) Améliorations locatives

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. Le Fonds utilise la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

Améliorations locatives	5 ans

b) Matériel informatique

Le matériel informatique est comptabilisé au coût, moins l'amortissement cumulé. Le Fonds utilise la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

Matériel informatique	3 ans

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Notes complémentaires

31 mars 2007

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Mobilier et agencements

Le mobilier et les agencements sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le Fonds utilise la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'actif.

Mobilier et agencements	5 ans

d) Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire et produits reportés

Le montant des droits que touche le Fonds au moment de l'émission ou du renouvellement de chaque permis de conduire d'une durée de cinq ans est passé de 5,00 \$ à 15,00 \$ en septembre 2004. Les produits sont constatés au prorata de la durée du permis, soit cinq ans, et la tranche non constatée est reflétée dans les produits reportés.

e) Débiteurs – Droits

En vertu de la *Loi*, le Fonds reçoit du ministère des Transports et de Serco DES un paiement de transfert interne mensuel qui représente les droits de permis de conduire prescrits par le *Règlement 800 de l'Ontario*. De ce fait, les droits relatifs aux permis de conduire non transférés sont présentés à titre de débiteurs.

f) Sommes à recevoir – débiteurs

Le Fonds maintient un portefeuille de débiteurs, cumulé au cours des exercices par suite de jugements et de créances cédées au ministère des Finances. Le Fonds versera des dommages-intérêts aux victimes blessées et non responsables, qui ne peuvent avoir recours à une assurance de responsabilité civile, au nom des conducteurs non assurés défendeurs. Conformément à la *Loi*, ces montants sont recouvrables auprès des conducteurs non assurés. Le total des remboursements reçus des débiteurs est reflété dans l'état des flux de trésorerie.

La provision pour créances douteuses est établie au moyen d'un processus qui tient compte de l'âge du défendeur ou du débiteur, du versement mensuel actuel requis du défendeur ou du débiteur en vertu des règlements, du montant versé par le Fonds et des activités du compte depuis la date du jugement.

Le processus de radiation est tributaire de critères établis calqués sur ceux définis par le ministère des Finances. Ces critères sont utilisés afin de choisir, au début du mois d'avril, un bloc de comptes qui fait l'objet d'une analyse par le personnel du recouvrement.

Le service de vérification interne du ministère des Finances vérifie le travail du personnel de recouvrement et fournit un rapport de certification afin d'attester que les critères établis pour la radiation ont été respectés. L'opération de radiation est autorisée par un décret en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pendant l'exercice en cours, des radiations de 6,2 M\$ (5,2 M\$ en 2006) ont été traitées. De plus, pendant l'exercice en cours, un montant de 0,6 M\$ à titre de débiteurs a été réinscrit à titre de créances douteuses.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2007**

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**g) Recouvrements sur exercices antérieurs**

Les recouvrements sur exercices antérieurs proviennent de trois sources principales : des recouvrements d'assurance, des intérêts réversifs (note 7) et des recouvrements de frais judiciaires. Le Fonds est tenu, en vertu de l'*AIAL*, d'assurer le versement d'indemnités d'accident dans des délais précis. Ces délais ne permettent pas la tenue d'une enquête exhaustive sur la couverture d'assurance disponible et, dans certains cas, des renseignements ne sont pas divulgués par la police en raison d'enquêtes criminelles. Par conséquent, lorsque de nouveaux renseignements sont disponibles, le Fonds peut être tenu de poursuivre des assureurs privés aux fins de recouvrement.

De temps à autre, le Fonds peut aussi être partie à la défense de conducteurs non assurés ou du surintendant de la CSFO dans le cadre de procédures réputées abusives pour lesquelles le Fonds se voit attribuer des dépens par les tribunaux.

h) Réclamations impayées

Les réclamations impayées représentent les montants estimatifs requis pour régler la totalité des réclamations impayées, y compris un montant pour les réclamations non déclarées et les frais de règlement, et correspondent au montant brut des recouvrements et subrogation estimatifs. Les provisions pour sinistres sont établies en fonction des pratiques actuarielles reconnues au Canada appliquées aux régimes publics d'indemnisation pour blessures corporelles. Elles ne reflètent pas la valeur temps de l'argent ni ne comprennent une provision pour écarts défavorables puisque le Fonds ne déclare aucun revenu de placement.

La provision pour réclamations impayées et frais de règlement est établie en fonction d'estimations qui sont de par leur nature assujetties à l'incertitude, et les variations pourraient être importantes à court terme. Les estimations sont choisies parmi un éventail de possibilités et sont ajustées à la hausse ou à la baisse, au fur et à mesure que des renseignements additionnels sont mis à jour au cours du règlement du sinistre. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience historique, mais des variations peuvent survenir en raison de modifications dans les interprétations judiciaires de contrats ou de modifications importantes au chapitre de l'ampleur et de la fréquence des réclamations par rapport aux tendances historiques. Toutes les modifications d'estimations sont comptabilisées dans la période considérée.

Le Fonds a l'obligation de verser certains montants fixes à des réclamants sur une base récurrente et a fait l'acquisition de rentes auprès d'assureurs-vie afin de respecter cette obligation.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles

Notes complémentaires

31 mars 2007

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Il y a règlement lorsqu'une directive irrévocable émanant du Fonds est donnée à l'assureur-vie l'enjoignant d'effectuer tous les paiements directement au réclamant. Il n'existe aucun droit en vertu du contrat non convertible, incessible et non négociable, prévoyant des prestations actuelles ou futures à l'endroit du Fonds. Le Fonds demeure tenu d'effectuer des paiements seulement dans l'éventualité où la compagnie d'assurance-vie fait défaut de paiement et uniquement dans la mesure où Assuris, le Fonds d'indemnisation d'insolvabilité de l'industrie, n'effectuera pas les paiements exigibles. Le risque net pour le Fonds est constitué du risque de crédit lié aux compagnies d'assurance-vie. Le risque de crédit est réputé être nul au 31 mars 2007. Il y a une possibilité de gains éventuels parce que le Fonds a acquis une assurance sur certaines des durées de vie estimatives. Ces montants sont décrits à la note 7, intitulée « Gains éventuels ».

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction du Fonds formule des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour l'exercice. Les estimations et les hypothèses peuvent varier de temps à autre à mesure que de nouveaux renseignements sont obtenus ou que des événements ultérieurs se produisent. Les résultats réels pourraient varier de ces estimations.

4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

a) Obligation au titre des avantages sociaux futurs

Au cours des exercices précédents, le Fonds n'a pas inscrit le passif lié aux indemnités de départ prévues par la loi et aux composantes d'absences rémunérées des coûts liés aux avantages sociaux futurs puisque ce passif a été établi et constaté par la province dans ses états financiers. Bien que la province continue de comptabiliser ces coûts annuellement et de les financer, le vérificateur général a demandé que le Fonds constate également le passif lié à ces coûts dans les présents états financiers, ce que la direction a accepté. Ce changement de convention comptable a été mis en œuvre au cours de l'exercice considéré et a été appliqué rétroactivement.

L'incidence de ce changement est comme suit :

	2006		2006
	Déjà présenté	Augmentation (diminution)	Retraité
	(en milliers de dollars)		
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	-	395	395
Charge au titre des avantages sociaux	166	45	211

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2007****4. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE (suite)****b) Avantages sociaux**

Les employés du Fonds ont le droit de recevoir des prestations qui ont été négociées centralement pour les employés de la fonction publique de l'Ontario. Le passif futur lié aux prestations gagnées par les employés du Fonds est constaté dans les états financiers consolidés de la province. Ces prestations sont comptabilisées par le Fonds comme suit :

Obligation au titre des avantages sociaux

Les coûts des indemnités de départ et des crédits de vacances non utilisés prévus par la loi revenant aux employés sont constatés au moment où ils sont gagnés par les employés admissibles. Les indemnités de départ ont été estimées autrement qu'actuariellement en fonction d'une semaine de paie pour chaque année de service pour les employés comptant un minimum de 5 années de service. Ces coûts totalisent 108 k\$ pour l'exercice (108 k\$ en 2006) et sont inclus au titre des salaires et avantages sociaux dans les charges d'exploitation.

Autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Le coût des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi est établi et financé en permanence par le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario et n'est par conséquent pas inclus dans les présents états financiers.

5. RÉCLAMATIONS IMPAYÉES ET FRAIS DE RÈGLEMENT**a) Les réclamations impayées et frais de règlement du Fonds sont composés des éléments suivants :**

	31 mars 2007		31 mars 2006	
	Brut	Recouvrable	Brut	Recouvrable
	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)	(en milliers)
VERSEMENT D'INDEMNITÉS D'ACCIDENT				
Indemnités d'accident légales	98 093 \$	- \$	72 368 \$	- \$
RESPONSABILITÉ CIVILE				
Dommages à la propriété	1 115	60	1 027	71
Blessures corporelles	75 338	6 808	67 782	7 173
Total responsabilité civile	76 453	6 868	68 809	7 244
Totaux	174 546 \$	6 868 \$	141 177 \$	7 244 \$

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2007****5. RÉCLAMATIONS IMPAYÉES ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)**

- b) La variation de la provision brute pour réclamations impayées et frais de règlement s'établit comme suit :

	<u>31 mars 2007</u> (en milliers)	<u>31 mars 2006</u> (en milliers)
Réclamations impayées et frais de règlement au début	141 177 \$	128 490 \$
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes subies dans les exercices antérieurs	23 887	(1 374)
Montants versés au cours de l'exercice pour des réclamations d'exercices antérieurs :		
Paielements législatifs	(17 388)	(8 377)
Frais de sinistres	(6 130)	(5 598)
Montants versés au cours de l'exercice pour des réclamations de l'exercice en cours :		
Paielements législatifs	(576)	(815)
Frais de sinistres	(203)	(545)
Provision pour pertes subies pendant l'exercice en cours	33 779	29 396
Réclamations impayées et frais de règlement à la fin	<u>174 546 \$</u>	<u>141 177 \$</u>

6. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DU VÉRIFICATEUR

La CSFO utilise les services de l'actuaire du Fonds. La responsabilité de l'actuaire consiste à effectuer une évaluation annuelle du passif du Fonds, qui comprend la provision pour réclamations impayées et frais de règlement, conformément à la pratique actuarielle reconnue. Au cours de cette évaluation, l'actuaire pose des hypothèses relatives aux taux futurs de fréquence et de l'ampleur des réclamations, à l'inflation, aux recouvrements et aux frais en tenant compte de la situation du Fonds. L'actuaire, dans le cadre de sa vérification des données sous-jacentes utilisées pour son évaluation, se fonde en outre sur le travail du vérificateur externe. Le rapport de l'actuaire précise la portée de son travail et présente son opinion.

Les vérificateurs externes exercent leurs activités sous la direction du vérificateur général de l'Ontario en vertu des modalités convenues. La responsabilité des vérifications externes consiste à effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et ils présentent leur rapport au comité de vérification de la CSFO. Dans le cadre de l'exécution de leur vérification, les vérificateurs prennent aussi en compte le travail de l'actuaire et son rapport à l'égard des réclamations et frais de règlement. Le rapport des vérificateurs précise la portée de leur vérification et présente leur opinion.

Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**Notes complémentaires****31 mars 2007**

7. GAINS ÉVENTUELS

Certains des versements provenant du Fonds revêtent la forme de règlements échelonnés à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents. La période de garantie relative à ces règlements varie de 10 à 30 ans. Pendant cette période, et en cas de décès du requérant, les intérêts réversifs reviendront à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre des Finances.

À titre de renseignement, même si la probabilité que le requérant décède pendant la période de garantie est faible, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif des intérêts réversifs que représente l'assurance-vie du requérant au 31 mars 2007.

Au 31 mars 2007, les sommes versées par le Fonds à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents de véhicules automobiles sous forme de règlements échelonnés se chiffraient à environ 12,4 M\$ (9,0 M\$ en 2006), et les intérêts réversifs applicables atteignaient environ 8,7 M\$ (4,9 M\$ en 2006).

responsabilité de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de la vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-contre.

Le président et chef de la direction,



Andy Poprawa, CA

Le chef de l'administration et des finances,



James Maxwell

Toronto, Canada
Le 30 janvier 2007

rapport des vérificateurs



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état consolidé de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2006 et les états consolidés des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 30 janvier 2007

Société ontarienne d'assurance-dépôts

état consolidé de la situation financière

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005 (en milliers de dollars)

	2006	2005
	Consolidés	
Actif		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	24 599 \$	3 838 \$
Placements (note 3)	82 637	88 289
Prêts (déduction faite de la provision de 1 642 \$ (2005 - 1 828 \$) (note 4))	307	335
Revenu de primes à recevoir	2 590	2 608
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	315	150
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 3 405 \$ (2005 - 3 338 \$))	239	198
	110 687 \$	95 418 \$
Passif		
Créditeurs et charges à payer	2 940 \$	2 087 \$
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation (note 5)	116	694
Revenu de primes reporté	2 821	2 772
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 6)	4 790	4 861
Total du passif	10 667	10 414
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	100 020	85 004
	110 687 \$	95 418 \$

Engagements découlant du contrat de location (note 7)

Éventualités (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,



_____, administrateur



_____, administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts

état consolidé des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005 (en milliers de dollars)

	2006	2005
	Consolidés	
Revenus		
Revenu de primes	16 845 \$	16 513 \$
Revenus divers	4 177	2 460
	21 022	18 973
Dépenses		
Provision pour pertes	288	2 689
Salaires et charges sociales	3 505	3 436
Frais d'exploitation	2 270	2 263
Recouvrement de frais d'exploitation	(57)	(68)
	6 006	8 320
Excédent des revenus sur les dépenses	15 016	10 653
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	85 004	74 351
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	100 020 \$	85 004 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

état consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005 (en milliers de dollars)

	2006	2005
	Consolidés	
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	15 016 \$	10 653 \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour pertes	288	2 689
(Gains)/pertes sur la cession d'immobilisations	(4)	21
Amortissement	118	122
	15 418	13 485
Variation des éléments suivants :		
Revenu de primes à recevoir	18	(226)
Prêts	38	130
Autres débiteurs et intérêts à recevoir	(165)	359
Créditeurs et charges à payer	853	(68)
Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation	(578)	-
Revenu de primes reporté	49	147
	215	342
Variations des soldes d'encaisse des établissements en liquidation	576	-
Avances nettes de l'assureur des dépôts	115	(86)
Avances nettes d'assurance-dépôts (note 6)	(1 060)	136
	(369)	50
	15 264	13 877
Investissement		
Acquisition de placements	(82 637)	(88 289)
Produits de la vente de placements	88 289	49 855
Acquisition d'immobilisations	(163)	(61)
Produits de la vente d'immobilisations	8	86
	5 497	(38 409)
Augmentation/(diminution) des liquidités au cours de l'exercice	20 761	(24 532)
Liquidités, au début de l'exercice	3 838	28 370
Liquidités, à la fin de l'exercice	24 599 \$	3 838 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Commission de garantie de prêt payée au cours de l'exercice	14 \$	16 \$
Intérêts perçus au cours de l'exercice	4 069 \$	2 711 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

notes afférentes aux états financiers consolidés,

exercice terminé le 31 décembre 2006

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la SOAD ou la Société), « entreprise opérationnelle », agence de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, établie en vertu des dispositions de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions (la Loi).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres;
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions;
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales et financières;
- effectuer la collecte et la publication de statistiques;
- fournir de l'aide financière aux établissements membres;
- agir à titre d'administrateur des établissements membres;
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnités.

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année le taux de ces primes.

Celles-ci, une fois approuvées par le gouvernement de l'Ontario, sont intégrées dans les règlements avec d'éventuelles modifications.

Les emprunts de la Société font l'objet d'une garantie de la part du ministre agissant au nom de la province d'Ontario. La garantie s'élève à 150 millions \$ au maximum et elle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008. En plus de la commission de garantie qui est de 0,5 % du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre, la province d'Ontario fait payer un droit de 5 points de base sur la partie inutilisée de toute facilité de crédit garantie pour la période se terminant le 31 décembre de chaque année pendant laquelle la garantie est en vigueur. La Société a mis en

place des facilités de crédit renouvelables auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant de 10 millions \$, approuvé par l'Office ontarien de financement qui administre la garantie du ministre. La commission d'engagement perçue par la banque à charte est de trois points de base sur la portion moyenne inutilisée des facilités de crédit, payables à terme échu trimestriellement.

1. Résumé des principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Pour faciliter la compréhension de ses états financiers consolidés, la Société présente ci-dessous ses principales conventions comptables.

a) Entités à détenteurs de droits variables

En 2005 la Société a adopté la note d'orientation en comptabilité (NOC) publiée par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) sur la consolidation des entités à détenteurs de droits variables (EDDV). Les EDDV se caractérisent par le fait que les investisseurs n'ont pas de bloc de contrôle financier ou que les investissements à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans un soutien financier subordonné supplémentaire de la part d'autres parties. La NOC-15 exige la consolidation d'une EDDV par son bénéficiaire principal, défini comme étant la partie qui perçoit la majorité des bénéfices résiduels attendus ou qui absorbe la majorité des pertes prévues de l'entité ou les deux. En sa qualité de liquidateur de l'actif des caisses populaires et des credit unions en liquidation, il s'avère que la Société est tenue, aux termes de ces règles, de consolider les caisses populaires et les credit unions en liquidation si le montant réclamé par elle sur les avoirs représente plus de 50 % du passif total de ces établissements durant l'exercice. L'actif et le passif des caisses populaires et des credit unions qui répondent aux critères de consolidation ont été consignés dans les livres de la Société à leur juste valeur marchande en date du 31 décembre 2006 et 2005.

b) Revenu de primes

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu tiré des primes est calculé sur la base des rapports annuels que les établissements membres doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Il est comptabilisé une fois qu'il a été encaissé.

c) Provision pour pertes

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux établissements membres en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux établissements membres. Elle est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies par le passé. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

d) Prestations de retraite

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés permanents non contractuels, ainsi que des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de pension agréé. Elle impute à son bénéfice le coût des prestations de retraite gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe du revenu des employés, plus la contribution de contrepartie des employés jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

e) Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité intégrale a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations futures. L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée sur une base actuarielle selon la méthode de répartition au prorata des services. Les gains et les pertes cumulatifs excédant cette obligation au début de l'exercice sont amortis sur le nombre moyen restant d'années de service des employés en activité.

f) Placements

Les placements comprennent les investissements à revenu fixe à court terme et ils sont comptabilisés à leur coût non amorti. L'escompte est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des investissements.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et l'équipement connexes

sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

h) Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du report variable pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants figurant dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer aux revenus imposables des exercices au cours desquels il est prévu que ces écarts temporaires se résorberont. Les conséquences sur les actifs et les passifs d'impôts futurs d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans les revenus de la période comprenant la date à laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

2. Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme ont des échéances de moins de 90 jours à la date de l'achat. Tous les contrats de placement sont à taux fixe et facilement monnayables.

	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Placements à court terme	22 984 \$	4,35 %	68	1 989 \$	3,32 %	49
Encaisse	763			951		
Encaisse des établissements membres en liquidation	852			898		
Total	24 599 \$			3 838 \$		

3. Placements

La SOAD a fait appel à l'Office ontarien de financement pour gérer son portefeuille de placements. La composition de ses placements

est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la Loi de l'impôt sur le revenu que du règlement 78/95 de la Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions. Les placements ont des échéances de 90 jours ou plus à la date de l'achat. Leur rendement moyen pondéré est de 4,20 % (3,40 % en 2005). En conformité avec la politique de placement de la Société et la législation en vigueur, tous les contrats de placement sont à taux fixes, facilement monnayables et ils ont au moins la cote R-1 « moyen » sur l'échelle du DBRS.

	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor - Canada	61 587 \$	4,16 %	95	46 609 \$	3,39 %	96
Acceptations bancaires / Billets de dépôt	12 253	4,31 %	31	23 334	3,43 %	73
Titres structurés	8 797	4,36 %	36	18 346	3,36 %	55
Total	82 637 \$	4,20 %	75	88 289 \$	3,40 %	81

4. Prêts (déduction faite des provisions)

Les prêts (déduction faite des provisions) d'un montant de 307 000 \$ (335 000 \$ en 2005) comprennent les prêts des caisses populaires en liquidation de 235 000 \$ (273 000 \$ en 2005) et les prêts achetés sur les avoirs des caisses populaires en liquidation de 72 000 \$ (62 000 \$ en 2005).

5. Parts sociales d'adhésion et dépôts des établissements en liquidation

Les parts sociales d'adhésion et les dépôts des établissements en liquidation d'un montant de 116 000 \$ (694 000 \$ en 2005) comprennent 103 000 \$ (680 000 \$ en 2005) de parts sociales et 13 000 \$ (14 000 \$ en 2005) de dépôts. La SOAD a l'obligation d'assurer les montants en dépôt jusqu'au plafond prescrit, mais non les parts sociales d'adhésion des sociétaires. En sa qualité de liquidateur, elle est cependant tenue de distribuer aux sociétaires les fonds résiduels une fois la liquidation terminée.

6. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état consolidé de la situation financière sous « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2006	2005
	(en milliers)	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	4 861 \$	2 217 \$
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice	500	3 054
Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au cours de l'exercice précédent	(212)	(365)
Diminution des avances d'assurance-dépôts recouvrables	-	(845)
Augmentation des avances de la SOAD	10	86
Avances consolidées de la SOAD	-	6 861
Déficit des établissements membres consolidés	-	(6 197)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	(4 790)	(4 861)
Montants nets des avances/(recouvrements) d'assurance-dépôts	369 \$	(50)\$

La provision générale pour pertes comprise dans la « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'est élevée à 1 750 000 \$ (1 750 000 \$ en 2005). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1 c).

7. Engagements découlant du contrat de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998 et il prendra fin le 5 août 2007. Pour ce qui est du reste du contrat de location en cours, le loyer minimum futur est de 83 000 \$ et l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes s'élèvent à environ 190 000 \$. La Société est en train de négocier avec l'actuel propriétaire, ainsi qu'avec d'autres, un nouveau contrat qui commencerait le 6 août 2007.

8. Impôts sur les bénéfices

La Société est imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les pertes qu'elle a accumulées à des fins fiscales, d'un montant de 26 229 000 \$, viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers)
2000	2007	4 992 \$
2001	2008	4 191
2002	2009	5 161
2003	2010	4 124
2004	2014	3 790
2005	2015	2 833
2006	2026	1 138
		<u>26 229 \$</u>

La Société a estimé que la réalisation des actifs d'impôts futurs était plus improbable que probable; elle a, par conséquent, inscrit une provision pour moins-value en regard des actifs d'impôts futurs.

9. Régime de retraite

Le 1^{er} janvier 1999, la Société a instauré un régime de retraite à cotisations déterminées. Les charges de retraite, (y compris les avantages de retraite complémentaires), imputées aux résultats de 2006 se sont élevées à 310 000 \$ (306 000 \$ en 2005).

10. Avantages complémentaires de retraite

La Société comptabilise la valeur actuelle des avantages complémentaires de retraite. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2006, établie sur une base actuarielle, s'élève à 1 122 000 \$ (967 000 \$ en 2005). Les coûts au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, sont de 194 000 \$ (124 000 \$ en 2005). Le régime de la Société doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tous les trois ans. La dernière a eu lieu le 30 septembre 2005 et la suivante devra donc être faite le 30 septembre 2008.

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages futurs sont les suivantes : un taux d'intérêt de 5,25 % (5,25 % en 2005), un taux de croissance des sa-

lares de 3,5 % (3,5 % en 2005) et un taux tendanciel moyen pondéré initial de 6,0 % (6,2 % en 2005) pour les frais médicaux et dentaires, baissant annuellement et graduellement à 5 % d'ici 2016. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées le 30 septembre de chaque année.

RAPPROCHEMENT DE L'OBLIGATION ET DU PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006 (en milliers)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers)
Obligation au titre des prestations constituées	1 868 \$	1 755 \$
Contributions de l'employeur au cours de l'exercice	(10)	(9)
Perte actuarielle nette non amortie	(736)	(779)
Passif au titre des prestations constituées	1 122 \$	967 \$

VARIATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006 (en milliers)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005 (en milliers)
Solde au début de l'exercice	1 755 \$	1 023 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	53	53
Intérêts débiteurs	94	69
Pertes actuarielles	4	641
Prestations versées	(38)	(31)
Solde à la fin de l'exercice	1 868 \$	1 755 \$

11. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont reçu une rémunération globale de 83 000 \$ (51 000 \$ en 2005). Le total des frais des administrateurs est de 35 000 \$ (36 000 \$ en 2005). Le tarif journalier fixe dans le cas du président du Conseil est de 500 \$ (un minimum de 2 000 \$ par mois) et pour tous les autres membres du Conseil, il est de 350 \$. Les administrateurs, autres que le président du Conseil, reçoivent, en plus, des honoraires de 3 500 \$ par an.

12. Éventualités

La Société fait l'objet de diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agit à titre d'administrateur ou de liquidateur mais, de l'avis de la direction, elle obtiendra gain de cause dans ces actions. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

13. Divulgaration de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, comprenant l'encaisse et les placements à court terme, les placements, les prêts (déduction faite des provisions) le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir ainsi que les créditeurs et charges à payer, les parts sociales d'adhésion et les dépôts, se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

14. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables*
Brydges, Barry	Vice-président Assurance et gestion des risques	152 700 \$	8 691 \$
Burgman, John	Chef de l'information	117 446 \$	12 457 \$
Dale, Richard	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	106 500 \$	1 567 \$
D'Errico Tony	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	103 938 \$	1 517 \$
Foster, C.William D.	Vice-président, Gestion de l'actif et recouvrements	158 500 \$	9 446 \$
Hutton, John	Directeur régional, Assurance et gestion des risques	105 438 \$	1 517 \$
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	137 662 \$	15 024 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	209 600 \$	6 355 \$
White, Richard	Directeur, Politiques et recherche	104 500 \$	3 131 \$

* Comprennent l'assurance-vie collective imposable, le stationnement et l'utilisation d'une voiture de la Société.

BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC**Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

La direction est responsable des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans les états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, sauf en ce qui concerne le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif qui sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande, et comprennent, s'il y a lieu, des montants fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction.

Le Bureau du Tuteur et curateur public est déterminé à se conformer aux normes d'intégrité les plus élevées dans la prestation de ses services. La direction a élaboré et maintient des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques pour fournir des garanties raisonnables quant à la fiabilité de l'information financière et assurer la protection des actifs. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes de gestion et veiller à ce que les pratiques et rapports sont diffusés à la tutrice et curatrice publique et son comité de gestion.

Les états financiers ont été examinés par le Bureau du vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion jugeant si les états financiers sont équitablement présentés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, compte tenu du fait que le Fonds diversifié et les autres éléments d'actif sont comptabilisés selon la méthode de la valeur marchande. Le rapport du vérificateur indique les grandes lignes de l'examen et de l'opinion du vérificateur.



Louise Stratford
Tutrice et curatrice publique



Sharon Yetter
Directrice financière

Le 25 Mai 2007



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2007 et les états des recettes et des dépenses, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie des successions et fiducies et du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gary R. Peall, CA
Sous-vérificateur général
Expert-comptable autorisé

Toronto (Ontario)
Le 25 mai 2007

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Bilan
(en milliers de dollars)

Le 31 mars 2007

	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2007	2006	2007	2006
Actif				
Espèces et quasi-espèces	2,443	\$ 5,617	\$ 47	\$ 135
Comptes débiteurs	3,707	3,260	1,882	3,472
Obligations et autres titres de créance	29,888	24,507	-	-
Fonds à revenu fixe (Annexe A)	953,585	919,238	11,227	3,942
Fonds diversifié (Annexe B)	60,186	59,545	55,793	65,937
Fonds canadien de revenu et de dividende (Annexe C)	19,586	-	15,864	-
Actions et autres titres	49,821	56,012	-	-
Biens immobiliers	68,271	68,412	-	-
Autres éléments d'actif	13,453	12,948	-	-
	1,200,940	1,149,539	84,813	73,486
Frais de projets spéciaux reportés	-	-	6,703	5,463
	1,200,940	\$ 1,149,539	\$ 91,516	\$ 78,949
Passif et soldes des fonds				
Comptes créditeurs et charges à payer	22,290	22,032	2,415	421
Soldes des fonds	1,178,650	1,127,507	89,101	78,528
	1,200,940	\$ 1,149,539	\$ 91,516	\$ 78,949

Éventualités (Note 5)

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario



Tutrice et curatrice publique



Directrice financière

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des recettes et des dépenses - Successions et fiducies
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars

2007

2006

Recettes

Recettes de pension	64,232	\$	61,609	\$
Avantages sociaux	56,429		52,517	
Recettes de placements (Annexe E)	42,393		33,566	
Autres recettes	25,862		22,145	
Plus-value nette des placements non réalisée	4,871		7,932	
Plus-value des placements réalisée	6,317		100	
	200,104		177,869	

Dépenses

Installations	77,167		74,890	
Allocations	23,882		23,585	
Honoraires du Tuteur et curateur public (Annexe D)	21,774		20,820	
Autre dépenses	9,532		8,350	
Frais de subsistance	8,840		8,340	
Taxes	7,248		10,466	
Frais funéraires	4,420		4,214	
Frais médicaux	3,946		3,817	
Services publics	2,374		2,269	
Frais immobiliers	2,118		6,424	
Assurance	785		808	
	162,086		163,983	

Excédent des recettes par rapport aux dépenses	38,018	\$	13,886	\$

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des recettes et des dépenses - Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007	2006
Recettes		
Placements - fonds de revenu fixe (Annexe A)	1,734 \$	1,214 \$
Placements - fonds diversifié (Annexe B)	2,460	6,158
Placements - fonds canadien de revenu et de dividende (Annexe C)	772	-
Plus-value des placements réalisée	1,898	192
	6,864	7,564
Droits perçus (net) (Annexe D)	20,644	19,727
	27,508	27,291
Dépenses		
Traitements et salaires	22,124	21,514
Avantages sociaux des employés (Note 3)	2,740	2,741
Services (Note 3)	2,913	2,724
Transport et communications	1,257	1,184
Fournitures et équipement	696	639
	29,730	28,802
Montant recouvré du ministère du Procureur général (Note 3)	(13,193)	(12,271)
	16,537	16,531
Demandes de règlement (recouvrements)	398	(64)
	16,935	16,467
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	10,573 \$	10,824 \$

Les résumés des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État de l'évolution du soldes des fonds - Successions et fiducies
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007

	Fiducies de clients	Mineurs	Justiciables	Successions de personnes décédées (note 1)	Fiducies relatives à des cimetières	Biens de sociétés confisqués	Fiducies de sociétés	Titres fonciers	Total 2007	Total 2006
Solde, au début de l'exercice	\$ 415,202	380,586	191,979	104,479	22,008	8,072	3,066	2,115	1,127,507	\$ 1,091,094
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	13,557	18,397	6,250	(689)	158	255	12	78	38,018	13,886
Contribution (distribution) de capital net de clients	9,828	(19,588)	17,349	7,870	(1,614)	(22)	-	(698)	13,125	22,527
Solde, à la fin de l'exercice	\$ 438,587	379,395	215,578	111,660	20,552	8,305	3,078	1,495	1,178,650	\$ 1,127,507

État de l'évolution du soldes des fonds - Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007

	Fonds des projets spéciaux	Caisse d'assurance	Caisse de réserve dans les cas de litige	Caisse de provision pour créances douteuses	Caisse d'évaluation de la capacité	Fonds non-affectés	Total 2007	Total 2006
Solde, au début de l'exercice	\$ 20,701	\$ 5,000	\$ 3,000	\$ 100	\$ 100	49,627	78,528	\$ 67,704
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	4,358	(258)	(116)	-	(24)	6,613	10,573	10,824
Transferts entre fonds	-	6,258	116	-	24	(6,398)	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	\$ 25,059	\$ 11,000	\$ 3,000	\$ 100	\$ 100	49,842	89,101	\$ 78,528

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2007	2006	2007	2006
Encaisse fournie par (utilisée dans)				
Activités de fonctionnement				
Excédent des recettes sur les dépenses	38,018 \$	13,886 \$	10,573 \$	10,824 \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent des recettes avec l'encaisse nette tirée des activités d'exploitation				
Plus-value non réalisée des placements	(4,871)	(7,932)	(1,726)	(4,563)
Comptes débiteurs	(447)	2,245	1,590	(1,864)
Autres éléments d'actif	(505)	(1,097)	-	-
Comptes créditeurs	258	8,933	1,994	(2,364)
	32,453	16,035	12,431	2,033
Activités de placement				
Achat/rachat net de				
Obligations et autres titres de créances	(5,381)	(739)	-	-
Placements dans le Fonds à revenu fixe	(34,347)	(37,269)	(7,285)	(605)
Actions et autres valeurs mobilières	7,139	(1,816)	-	-
Placements dans le Fonds diversifié	2,884	2,639	11,266	(1,141)
Fonds canadien de revenu et de dividende	(19,188)	-	(15,260)	-
Biens immobiliers	141	474	-	-
Frais de projets spéciaux reportés	-	-	(1,240)	(247)
Contribution de capital net de clients	13,125	22,527	-	-
	(35,627)	(14,184)	(12,519)	(1,993)
Net (diminution) augmentation des espèces et quasi-espèces	(3,174)	1,851	(88)	40
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	5,617	3,766	135	95
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	2,443 \$	5,617 \$	47 \$	135 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2007

Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario (« le Tuteur et curateur public ») est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- ♦ la gestion des biens des adultes incapables
- ♦ l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- ♦ le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*
- ♦ la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure de justice au nom de mineurs et de justiciables;
- ♦ un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance.

Le Tuteur et curateur public est exempté des impôts sur le revenu provinciaux et fédéraux en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Méthode de comptabilité

Le Tuteur et curateur public prépare ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice et suit les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public de l'Ontario agit comme tuteur ou curateur en vertu de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne*, la *Loi sur les successions* et diverses autres lois.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits créé conformément à la *Loi sur le Tuteur et curateur public* et pour payer les frais de fonctionnement.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après distribution des intérêts versés sur les fonds des successions et fiducies, conformément aux taux d'intérêt prévus en application de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*.

Les fonds affectés à des buts spécifiques sont identifiés ci-dessous

Fonds des projets spéciaux

Le Fonds des projets spéciaux a été constitué pour prévoir le financement des projets spéciaux importants du Tuteur et curateur public. Une partie des recettes provenant du Fonds non affecté, investies dans le Fonds diversifié, le Fonds canadien de revenu et de dividende, et les fonds à revenu fixe, est intégrée aux recettes du Fonds des projets spéciaux. À ce jour, un financement d'environ 12 millions de dollars a été affecté au développement et à la mise en œuvre d'un nouveau système de technologie de gestion des fiducies.

Caisse d'assurance

La *Loi sur le Tuteur et curateur public* et les règlements pris en application de la Loi prévoient qu'une caisse d'assurance doit être constituée en vue de supporter certaines pertes dont le Tuteur et curateur public pourrait avoir à assumer la responsabilité.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 258 058 \$ (30 788 \$ en 2006) auquel on ajoute un transfert de 6 000 000 \$ supplémentaire (2 800 000 \$ en 2006) du fonds non affecté.

Caisse de réserve dans les cas de litige

L'objectif de cette caisse est de couvrir les dépenses et coûts des instances juridiques engagés par le Tuteur et curateur public au nom de ses clients dans les cas de litiges.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2007

Au cours de l'exercice, les frais juridiques de 115 721 \$ engagés au nom des clients (en 2006, les frais juridiques ont excédé les remboursements de 113 866 \$) ont été remboursés à même le Fonds non affecté.

Caisse de provision pour créances douteuses

L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients lorsque le Tuteur et curateur public a avancé des fonds au nom d'un client et a imposé un privilège d'origine législative conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, mais qu'il n'arrive pas à recouvrer le montant du client.

Caisse d'évaluation de la capacité

La caisse a été créée pour couvrir les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou une réévaluation.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 24 309 \$ (18 630 \$ en 2006) du Fonds non affecté.

Espèces et quasi-espèces

Cette rubrique comprend les espèces et les quasi-espèces, y compris les fonds en caisse, les avoirs dans des comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme, le cas échéant, avec échéance de moins de 90 jours.

Valeur des instruments financiers

Le tuteur et curateur public considère que les émissions d'obligations et autres titres de créances, les fonds diversifiés, de revenu canadien et de dividende, et les actions et autres titres, comme des instruments financiers détenus pour être négociés. La juste valeur de ces instruments a été déterminée conformément aux cours publiés sur le marché actif, le cas échéant. Pour déterminer la juste valeur, on n'a pas procédé à des ajustements des frais de transaction puisqu'ils ne sont pas considérés comme importants. L'état des revenus et dépenses reflète l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

Le tuteur et curateur public considère les fonds à revenu fixe, qui sont des fonds placés dans des instruments du marché monétaire et des obligations dans le cadre d'une stratégie d'achat et de mise en sauvegarde, comme des instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance. Dans les présents états financiers, ces instruments financiers sont présentés au coût rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes sur l'achat durant la période jusqu'à l'échéance.

Les achats et ventes de ces instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Le tuteur et curateur public s'expose aux risques financiers suivants :

- Les investissements sont sujets au risque que les montants fluctuent en raison des changements aux taux d'intérêt commerciaux
- Les investissements sont sujets au risque que les montants fluctuent en raison des changements aux taux de change
- L'investissement dans un portefeuille diversifié permet d'atténuer les risques

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2007

Obligations, autres titres de créances, actions et autres titres

Les obligations et autres titres de créances des successions et des fiducies qui appartiennent à des clients individuels, et qui ne font pas partie des fonds communs du Tuteur et curateur public, sont inscrits en fonction des cours du marché à la fin de l'exercice, s'ils sont disponibles, ou à la plus récente valeur reçue par des tiers.

Autres éléments d'actif

D'autres éléments d'actif de successions et de fiducies sont enregistrés à la valeur évaluée à la date de prise en charge des successions et fiducies.

Biens immobiliers

Les biens immobiliers des successions et fiducies sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la prise en charge des successions et fiducies.

Frais reportés d'un projet spécial

Les coûts d'un projet spécial relatifs à l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des fiducies engagés entre 2002 et 2007 ont été reportés. Ces frais seront amortis compte tenu de la meilleure estimation par la direction de la durée de vie utile du système. L'amortissement commencera dans la période durant laquelle le système devient opérationnel.

Conversion de devises

Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :

À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date.

À la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans les recettes de la période en cours. Au 31 mars 2007, le Tuteur et curateur public détenait uniquement des dollars américains en devises étrangères.

Constatation des produits

Les recettes de successions et de fiducies provenant des rentes de retraite, avantages sociaux, placements, autres et plus-value réalisée des placements sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'on s'attend à les recevoir. La plus-value nette non réalisée des placements représente les gains non réalisés de l'évolution de la valeur marchande des obligations et autres titres de créances, du Fonds diversifié, du Fonds canadien de revenu et de dividende, des actions et autres valeurs.

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus exige que la direction fasse des prévisions et hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2007

1. Successions de personnes décédées et fonds dévolus à la Couronne

Les successions des personnes décédées comprennent les successions administrées en vertu de la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne* et la *Loi sur les successions*.

La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le Tuteur et curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public, et qui ne sont pas réclamés après une période de dix ans, doivent être affectés au Trésor de la province. Les transferts de ces biens au Trésor de la province sont inclus dans le remboursement du capital des clients pour arriver au montant indiqué comme la contribution (remboursement) de capital net du client pour les successions de personnes décédées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds – Successions et fiducies.

Au cours de l'exercice, la somme de 1 571 914 \$ (2 118 963 \$ en 2006) a été transférée au Trésor.

2. Transferts au Trésor

Conformément au paragraphe 9(5) de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice.

3. Opérations entre personnes apparentées

Le Tuteur et curateur public considère que le gouvernement de la province d'Ontario, ses organismes et ses sociétés de la Couronne d'être des parties apparentées. Dans l'exercice normal des affaires, les opérations suivantes ont été conclues avec ces parties apparentées sans frais pour le Tuteur et curateur public et, par conséquent, ne sont pas indiquées dans les états financiers :

- Le Tuteur et curateur public verse des prestations de retraite à ses employés grâce à la participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (« MSG ») finance la cotisation de l'employeur au régime de retraite.
- Le coût des avantages sociaux à la retraite n'ouvrant pas droit à pension est payé par le MSG.
- Le Tuteur et curateur public occupe des locaux loués par le ministère du Procureur général.
- Le MSG offre les services de traitement de la paye et des paiements au Tuteur et curateur public.

Le ministère du Procureur général offre un financement partiel pour les opérations du Tuteur et curateur public, ce qui est indiqué dans les états financiers.

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

Le Tuteur et curateur public en sa capacité de comptable de la Cour supérieure de justice agit également comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 690 000 \$ (1 045 850 \$ en 2006) et de diverses valeurs mobilières et documents d'une valeur nominale de 3 706 946 \$ (3 841 250 \$ en 2006). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers, car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire de ces fonds, mais simplement comme dépositaire au nom du client. Le Tuteur et curateur public en sa capacité de dépositaire détient aussi des lettres de crédit, des cautions de privilège, des cautions de tutelle et des garanties d'exécution pour les parties en litige.

5. Éventualités

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir à l'heure actuelle l'issue de ces poursuites ni la façon dont elles seront réglées. Les règlements extrajudiciaires, s'il en est, sont comptabilisés au cours de la période où ils surviennent.

Après la fin l'exercice, un problème concernant certaines irrégularités dans le compte de certains clients d'un ancien employé a été porté à notre attention. Une enquête policière et un contrôle interne sont en cours. Bien qu'à cette étape préliminaire il ne soit pas possible de prévoir le dénouement, en cas de perte, le Tuteur et curateur public procédera à un remboursement complet.

6. Chiffres correspondants des exercices antérieurs

Certains montants des années antérieures ont été recalculés pour correspondre à la présentation de l'année en cours.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe A - Fonds à revenu fixe

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2007	2006
PLACEMENTS		
Encaisse	787 \$	2,117 \$
Intérêt couru	11,362	10,472
Placements à court terme	539,604	525,251
	551,753	537,840
Placements à moyen terme		
Obligations de sociétés (i)	18,150	24,883
Obl. du gouvernement fédéral (ii)	37,209	98,688
Obl. de gouvernements provinciaux (iii)	169,238	99,977
Obl. d'établissements financiers (iv)	188,462	161,792
	413,059	385,340
	964,812 \$	923,180 \$
Répartis comme suit:		
Successions et fiducies	953,585 \$	919,238 \$
Administration	11,227	3,942
	964,812 \$	923,180 \$
RECETTES		
Répartis comme suit:		
Successions et fiducies	34,431 \$	27,930 \$
Administration	1,734	1,214
	36,165 \$	29,144 \$

Les placements à court terme au 31 mars 2007 portaient des taux d'intérêt annuels variant entre 2,60% et 7,25% (de 2,60% à 7,75% en 2006), et avaient des échéances variant entre 2 et 303 jours (de 1 et 259 jours en 2006).

Les placements à moyen terme au 31 mars 2007

	Taux d'intérêt	Valeur comptable	Valeur juste
(i) Obligations de sociétés 1 - 3 ans	4.00 - 6.00%	18,150 \$	18,023 \$
		18,150	18,023
(ii) Gouvernement fédéral 1 - 3 ans	4.10 - 6.00%	37,209	37,042
		37,209	37,042
(iii) Gouvernements provinciaux 1 - 3 ans	4.00 - 6.50%	169,238	168,634
		169,238	168,634
(iv) Établissements financiers 1 - 3 ans	3.50 - 10.85%	120,392	120,271
3 ans et plus	3.96 - 6.75%	68,070	67,810
		188,462	188,081
		413,059 \$	411,780 \$

Fonds de revenu fixe

Les fonds sont placés dans des effets à revenu fixe de haute qualité, régis par les lignes directrices de la Loi sur les fiduciaires en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Ceci inclut les fonds fiduciaires en devises américaines dans les cas où le comptable de la Cour supérieure de justice reçoit l'ordre de la Cour de conserver ces fonds en devises américaines.

Les intérêts créditeurs sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt prescrit, approuvé par le comité consultatif sur les placements du Tuteur et curateur public. Durant l'exercice, le taux prescrit pour les fonds canadiens a varié de 3.50 % à 4.00 % (en 2006, il était de 3.25 %), et pour les fonds en devises américaines, il a varié de 3,75% à 4,75% (de 2% à 3% en 2006).

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe B - Fonds diversifié
(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2007	2006
PLACEMENTS		
Encaisse	49 \$	83 \$
Nets autre (dettes) d'actif	(172)	169
Billets à court terme	1,916	2,002
	1,793	2,254
Obligations	43,946	44,039
Actions canadiennes	45,094	39,146
Actions étrangères	25,146	40,043
	115,979 \$	125,482 \$
Répartis comme suit:		
Successions et fiducies	60,186 \$	59,545
Fonds d'administration	55,793	65,937
	115,979	125,482
RECETTES		
Successions et fiducies		
Revenu de placement	1,884 \$	1,824 \$
Appréciation non réalisée	2,736	4,864
Appréciation (dépréciation) non réalisée des fonds diversifiés	788	(468)
Appréciation net non réalisée	3,524 \$	4,396 \$
Appréciation réalisée des placements	7,244	164
Dépréciation nette réalisée des fonds diversifiés	(927)	(64)
Appréciation nette réalisée des placements	6,317 \$	100 \$
	11,725 \$	6,320 \$
Administration		
Revenus de placement	1,339 \$	1,595 \$
Appréciation non réalisée	314	5,513
Appréciation (dépréciation) non réalisée des fonds diversifiés	807	(950)
Appréciation net non réalisée	1,121	4,563
Appréciation réalisée des placements	2,848	258
Dépréciation nette réalisée des fonds diversifiés	(950)	(66)
Appréciation nette réalisée des placements	1,898	192
	4,358 \$	6,350 \$

Les billets à court terme et obligations portent intérêt à des taux annuels allant de 3,75 % à 12,20 % (de 3 % à 11,45 % en 2006), avec des dates d'échéance allant de 11 jours à 99 ans (de 6 jours à 43 ans en 2006)

Fonds diversifié

Le Tuteur et curateur public a un fonds diversifié qui comprend des actions et des valeurs à revenu fixe de haute qualité. Ce fonds a été créé pour fournir une solution de rechange aux clients dont l'unique objectif de placement exige une stratégie de placement plus large à plus long terme. Le fonds est régi par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires en matière de placements* et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Le fonds d'administration participe également au fonds diversifié.

Les rendements de placement sur ce fonds sont dévolus directement aux participants et les placements sont présentés à la valeur juste.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe C - Fonds canadien de revenu et de dividende

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2007		2006
PLACEMENTS			
Encaisse	11	\$	-
Autre actifs nets	532		-
Billets à court terme	945		-
	1,488		-
Obligations	16,049		-
Actions canadiennes	17,913		-
	35,450	\$	-
Répartis comme suit:			
Successions et fiducies	19,586	\$	-
Fonds d'administration	15,864		-
	35,450	\$	-
RECETTES			
Successions et fiducies			
Revenu de placement	209	\$	-
Plus-value non réalisée du Fonds canadiens de revenu et dividende	399		-
	608	\$	-
Administration			
Revenu de placement	167	\$	-
Plus-value non réalisée du Fonds canadiens de revenu et dividende	605		-
	772	\$	-

Les billets à court terme et obligations au 31mars 2007 portent intérêt à des taux annuels variant de 3,70% à 7,60%, avec des dates d'échéance variant de 47 jours à 29 ans.

Fonds canadien de revenus et dividende

À compter du 1er octobre 2006, le Tuteur et curateur public a ajouté un nouveau fonds canadien de revenus et dividendes aux options de placement offertes à ses clients. Ce fonds est constitué d'un portefeuille équilibré d'actions canadiennes productives de haute qualité qui comprennent des actions ordinaires et privilégiées offrant des dividendes et des titres à revenu fixe conçus de façon à générer un revenu constant et une appréciation du capital à long terme. Le fonds est régi par les lignes directrices de la Loi sur les fiduciaires en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Le fonds d'administration participe également au fonds canadien de revenu et de dividendes

Les revenus gagnés sur le montant investi dans ce fonds peuvent être versés dans le compte en fiducie du client chaque mois ou être réinvestis dans ce fonds.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe D - Honoraires du Tuteur et curateur public

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007		2006	
Fiducies de clients	14,057	\$	12,805	\$
Mineurs	2,911		2,687	
Successions de la Couronne	3,164		3,750	
Justiciables	1,166		1,139	
Services juridiques d'un tuteur à l'instance nommé par le tribunal	116		102	
Fiducies relatives aux cimetières	166		188	
Fiducies de bienfaisance	147		121	
Actifs de sociétés/fiducies de sociétés confisqués	47		28	
Honoraires du Tuteur et curateur public - Successions et fiducies	21,774		20,820	
Moins : Coûts non récupérés de services payants	(1,130)		(1,093)	
Droits perçus (nets) - Fonds d'administration	20,644	\$	19,727	\$

Annexe E - Recettes des placements des successions et fiducies

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2007		2006	
Fonds a revenu fixe (Annexe A)	34,431	\$	27,930	\$
Fonds diversifié (Annexe B)	1,884		1,824	
Fonds canadien de revenu et de dividende (Annexe C)	209		-	
Recettes de autre placements détenus pour les clients	5,869		3,812	
	42,393	\$	33,566	\$

PERTES RADIÉES DES COMPTES

(En vertu de la *Loi sur l'administration financière*)
pour l'exercice clos le 31 mars 2007

<u>Ministère</u>	<u>2006-07</u> \$
FINANCES	146 644 080,96
SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES	10 754 237,48
FORMATION COLLÈGES ET UNIVERSITÉS	6 683 237,53
SANTÉ ET SOINS DE LONGUE DURÉE	3 266 641,65
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU COMMERCE	2 128 792,20
AFFAIRES MUNICIPALES ET LOGEMENT	1 932 049,70
TRANSPORTS	1 340 406,32
SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET SERVICES CORRECTIONNELS	834 865,60
SERVICES GOUVERNEMENTAUX	273 664,22
RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE	247 593,98
RICHESSSES NATURELLES	124 471,00
SERVICES À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE	87 590,00
PROCUREUR GÉNÉRAL	81 211,84
AGRICULTURE ALIMENTATION ET AFFAIRES RURALES	31 245,87
CULTURE	20 000,00
TRAVAIL	13 096,80
ÉDUCATION	8 330,42
AFFAIRES CIVIQUES ET IMMIGRATION	<u>5 000,00</u>
TOTAL DES MINISTÈRES	174 476 515,57
SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO	<u>18 898,96</u>
RADIATIONS TOTALES	<u><u>174 495 414,53</u></u>

REMISES DE 1 000 \$ OU PLUS

**(en vertu de la *Loi sur le ministère du Revenu*)
versées au cours de l'année s'étant terminée le 31 mars 2007**

Ministère des Finances

\$

Mary Ellen Gillespie

Régime d'épargne-logement de l'Ontario (RELO)

938,19 \$ plus
intérêts courusAutres remises – Décret 1668/2006

Une remise de l'impôt-santé des employeurs a été accordée à la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority (PBA) à l'égard de la rémunération versée à 53 employés qui résident normalement aux États-Unis et qui réalisent leurs tâches de travail pour l'établissement permanent de la PBA en Ontario. La remise entre en vigueur le 17 avril 2005 et le demeure jusqu'à ce que le ministre ou le lieutenant-gouverneur conclue que les conditions de travail des employés ont changé de façon importante.

L'incidence prévue sur les revenus s'élève à 68 000 \$ annuellement.

Autres remises – Décret 574/2007

Une remise de la taxe de vente au détail a été accordée du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008 sur les frais d'admission des théâtres, y compris les restaurants-théâtres de 3 200 places ou moins présentant des spectacles de théâtre, de comédie, de chorégraphie ou de musique.

L'incidence prévue sur les revenus s'élève entre 15 millions et 20 millions de dollars pour la période visée.

Autres remises – Décret 1539/2006

Une remise de la taxe de vente au détail à payer a été accordée à la municipalité régionale de York (la région) pour la vente de 36 autobus spécialisés à la région par le Réseau GO.

L'incidence prévue sur les revenus s'élève à 586 000 \$.

Autres remises – Décret 1680/2006

Une remise de la taxe de vente au détail à payer a été accordée à Tennis Canada à l'égard de biens meubles corporels utilisés dans la construction de la partie du National Tennis Centre à l'Université York devant servir pour la promotion et le développement du sport amateur.

L'incidence prévue sur les revenus s'élève à un maximum de 330 000 \$.

Ce document est publié en français et en anglais. On peut obtenir l'une ou l'autre de ces versions par la poste en écrivant à Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8 ou en téléphonant au 416 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (interurbains sans frais). On peut aller en chercher des exemplaires à la librairie de Publications Ontario, située au 777, rue Bay, Niveau du marché, Toronto. On peut aussi accéder au document par voie électronique en visitant le site Web du ministère des Finances à : www.fin.gov.on.ca.
Pour d'autres renseignements, notamment sur les commandes en ligne, veuillez visiter le site Web de Publications Ontario à www.publications.serviceontario.ca.

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be obtained by mail from Publications Ontario, 50 Grosvenor Street, Toronto, Ontario M7A 1N8; by calling (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938; or by visiting the Publications Ontario Bookstore at 777 Bay Street, Market Level, Toronto. For further options, including on-line ordering, please visit the Publications Ontario website at www.publications.serviceontario.ca.
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca.

